★ Année 1949. — N° 85 A. N. Le Numéro : 5 francs. Mercredi 27 Juillet 1949. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 700 fr. ; ÉTRANGER : 2.550 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 186e SÉANCE

1re Séance du Mardi 26 Juillet 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi.

3. — Pacte de l'Atlantique. — Suite de la discussion d'un projet de loi.

Discussion générale (*suite*) : MM. Le Bail, Aumeran, René Mayer, rapporteur; Robert Schuman, ministre des affaires étrangères; Kriegel-Valrimont, de Moustier, Michelet, Pierre Montel, Segelle, Ramette, Camphin.

Renvoi de la suite de la discussion à cet après-midi.

4. — Règlement de l'ordre du jour.

PRÉSIDENCE DE Mme GERMAINE POINSO-CHAPUIS, vice-présidente.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCÈS-VERBAL

Mme la présidente. Le procès-verbal de la troisième séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DÉPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mme la présidente. J'ai reçu de M. Cristofol, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi tendant à servir des allocations de chômage, sur les crédits affectés au chapitre 401 du budget du travail, aux ouvriers des chantiers et ateliers de Provence, à Port-de-Bouc, pendant la durée de fermeture de ces ateliers par suite du lock-out patronal.

La proposition sera imprimée sous le n° 8028, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 3 —

PACTE DE L'ATLANTIQUE

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le pacte de l'Atlantique, signé à Washington le 4 avril 1949.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Le Bail, pour poursuivre son exposé. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean Le Bail. Mesdames, messieurs, à l'heure tardive où mon exposé a été interrompu, je n'avais pas eu le temps de tout dire, mais j'ai eu l'impression de vous faire comprendre avec une suffisante netteté le fond de ma pensée. (*Sourires.*)

Toutefois, la manière dont le débat s'est déroulé a peut-être créé quelque difficulté, pour ceux qui m'écoutaient, à suivre un développement que j'aurais souhaité absolument strict et rigoureux.

Je ne vous infligerai pas le pensum d'écouter à nouveau toute cette démonstration; je me bornerai à vous rappeler l'essentiel de la thèse que je soutenais.

Partant des leçons de notre maître Jean Jaurès, j'essayais de démontrer que notre choix, dans ce débat sur le pacte Atlantique, devait être dicté par trois principes qu'il nous a enseignés dans la lutte pour la paix: la défense de l'indépendance nationale, l'instauration de la sécurité collective et l'organisation du prolétariat international.

J'avais simplement essayé de démontrer hier soir que la vraie manière de défendre l'indépendance nationale, à l'heure ac-

tuelle, était de nous rallier, non pas timidement, mais hardiment au pacte de l'Atlantique.

J'avais écarté deux solutions, le ralliement aux démocraties populaires et la solution, peut-être généreuse, mais que je crois dangereuse, de la neutralité, qui comporte, à mon avis, plus de risques pour la paix qu'une adhésion hardie à la seule solution pratique qui s'offre à nous à l'heure actuelle.

Et j'en étais arrivé à dire que la hardiesse même dont nous témoignerions dans notre vote signifierait, pour le reste du monde, que la France en a fini avec le chantage des forces qui la minent et voudraient faire croire au monde qu'elle serait susceptible de connaître le sort de ces petits pays qu'on méprise parce qu'ils sont trop faibles ou de ces démocraties qu'on abat parce qu'elles ont la faiblesse de laisser se développer dans leur sein les forces de destruction.

Le vote hardi du pacte de l'Atlantique signifie à nos yeux — et nous avons voulu que ce fût un socialiste qui dît ces mots — la fin d'un chantage, la reprise de notre véritable liberté.

J'ajoutais qu'en reprenant ainsi notre liberté, nous rendions le plus grand service à la paix, car la meilleure manière de la servir est de ne pas être faibles en face d'une force décidée.

Je suis persuadé que l'U. R. S. S., qui est un pays fort et qui a le culte de la force — sa diplomatie l'a montré d'une manière constante depuis 1939 — ne nous estimera que mieux si nous nous montrons décidés à refaire une France pleinement démocratique.

Nous avons déjà obtenu le respect de la Russie en lui montrant que nous pouvions nous passer de certains au Gouvernement. Ce respect a augmenté quand nous avons brisé, tous ensemble et, en particulier, grâce à l'un des nôtres à qui je veux rendre hommage à cette tribune aujourd'hui, l'assaut contre la République.

Ce respect s'accroîtra encore quand il sera prouvé que l'administration française ne subira plus certaines pressions occultes et louches qu'on ne peut pas permettre chez des fonctionnaires. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il s'accroîtra encore lorsque nous aurons définitivement libéré la classe ouvrière, quand tous les ouvriers de ce pays auront le sentiment qu'ils peuvent vivre et travailler sans avoir à rendre de comptes à une minorité syndicale qui a mis la main sur eux. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est alors, je crois, que la meilleure compréhension s'établira entre nous et la Russie, avec laquelle, je le répète, notre plus grand désir est d'entretenir les meilleures relations. Mais comment voulez-vous que ce pays nous respecte si nous lui donnons le spectacle permanent d'un pays prêt aux derniers abandons dans l'ordre international ?

Telle est notre position, et je suis sûr qu'à l'issue de cette série de redressements, ceux qui ont si bien aidé la Russie seront payés par l'abandon de leurs vains services. C'est le seul châtiment que je leur souhaite. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mais la défense de l'indépendance nationale n'était pas le seul but ou plutôt le seul moyen de la politique jauressienne.

Pour Jaurès, la défense nationale devait s'intégrer dans la sécurité collective qui était la véritable forme de défense. Je prétends aussi que, sur ce point, la conclusion du pacte de l'Atlantique nous apporte toutes les satisfactions.

Ne nous laissons pas entraîner, je vous en prie, dans ces discussions juridiques qui diminuent la portée des actes. L'homme de la rue juge plus simplement ces faits. Quel est son raisonnement ? Il est simple: Nous voulons mettre un terme à la politique de violence et de rapine que Jaurès a si souvent condamnée.

Le fait qui domine dans cette Europe d'après guerre, est que la place laissée vide par l'Allemagne impérialiste a été immédiatement prise, et plus que prise, par un autre impérialisme.

La conclusion du pacte Atlantique est tout simplement le coup d'arrêt. Elle signifie que l'organisation internationale considère que c'en est fini avec la violence et j'estime que le plus grand service à rendre à l'organisation internationale est de prouver, par un acte d'audace accompli assez tôt, que la violence a cessé de payer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

C'est aussi un acte de foi envers la démocratie internationale.

Le problème, mesdames, messieurs, est le même au sein d'une Assemblée nationale qu'au sein d'une organisation internationale. De même que je rappelais ici, hier soir, que 25 p. 100 de députés n'ont pas le droit de prétendre parler au nom du peuple quand ils ont en face d'eux un bloc de 75 p. 100 de députés qui s'opposent à leurs méthodes, de même je prétends que, sur le plan international, force doit rester à la majorité.

On sait de quel côté est la majorité et la meilleure manière de défendre, à l'heure actuelle, l'action de cette majorité est de ne pas la laisser sombrer dans l'impuissance.

On parle des difficultés que le pacte de l'Atlantique pourrait créer à l'Organisation des Nations Unies. Mais voulez-vous que nous retournions le raisonnement ? Que deviendrait cette organisation des Nations Unies si le droit était toujours bafoué ?

Si nous adhérons au pacte de l'Atlantique avec une pleine confiance, c'est que nous voulons qu'enfin la force soit du côté du droit et, en cela, nous soutenons, je le répète, la pure doctrine jauressienne.

En effet, Jaurès n'était pas seulement, comme on l'a dit, un rêveur. Il avait une claire vision des choses et il avait conçu cet organisme international sous trois formes: sous la forme constructive, sous la forme d'un tribunal et enfin sous la forme d'une organisation armée pour donner pleine force aux décisions de ce tribunal international.

Si nous avions laissé traîner plus longtemps l'O. N. U. dans une série de débats impuissants, alors la paix aurait connu un véritable danger. En donnant à une organisation, qui est un appendice de l'O. N. U., une force suffisante pour faire respecter le droit, nous aurons bien travaillé pour la paix.

Voyons l'histoire et ses leçons. En 1914 il n'y a pas d'organisation internationale. La guerre survient et les impérialismes se heurtent les uns les autres, sans qu'aucune force apporte son contrepoids dans la vie internationale.

En 1939, il existe une organisation internationale, mais sans force, parce qu'il lui manquait précisément ce qui peut soutenir à l'heure actuelle cette organisation internationale, la grande puissance qui s'était détournée de l'Europe en refusant de se mêler à ses affaires.

Allons-nous laisser passer cette occasion unique dans l'histoire du monde ? Les Etats-Unis, pour la première fois, prennent des engagements à l'égard de l'ensemble du monde.

Selon l'expression d'un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, les Etats-Unis reviennent à l'Europe dont ils sont sortis; car c'est vraiment aujourd'hui qu'ils pourraient prononcer le mot fameux en lui donnant un sens plus vaste: « La Fayette, nous voilà ! » (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les Etats-Unis reviennent à l'Europe et lui apportent maintenant la réalisation de cette promesse. Et certains Européens douteraient; ils soutiendraient cette thèse que nous courons pourtant des risques considérables, parce qu'il serait possible que, dans un geste de folie, l'U. R. S. S. se ruât vers les extrémités de la plaine occidentale !

Je dis à ceux qui raisonnent ainsi : Comme les militaires et comme certains diplomates, vous êtes en retard d'une guerre. Jamais l'Allemagne hitlérienne n'aurait tenté de gagner la première partie de la guerre si elle avait été sûre de perdre la deuxième partie. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Tout ce que nous savons de la prudence de la diplomatie russe — car c'est un de nos grands espoirs, dans cette lutte internationale, que de constater que la Russie n'est pas un de ces Etats capables de coups de tête et de coups de folie comme l'Allemagne de Guillaume II ou l'Allemagne hitlérienne — nous permet d'affirmer que nous sommes en présence d'un partenaire qui réfléchit et n'a jamais risqué sans être à peu près sûr de gagner.

Si nous parvenons à persuader l'U.R.S.S. qu'en aucun cas elle ne gagnera par la violence, dès lors nous trouverons les vrais sentiers de la paix, et la politique de fermeté dans l'organisation internationale aura été la vraie politique de paix.

Voilà mon deuxième point.

J'en arrive maintenant à une troisième démonstration, dont je m'excuse envers ceux qui pourraient avoir quelque ironie à l'égard des beaux rêves bafoués. Je veux parler du rêve de l'internationale ouvrière et socialiste.

Mesdames, messieurs, nous n'attendrons pas que vous nous fassiez la leçon. Nous avons, nous socialistes, senti plus que vous la douleur de ce rêve bafoué en 1914. Le plus généreux et le plus glorieux des nôtres, Jean Jaurès, est mort avec une affreuse déception au cœur. Il est mort avec le sentiment que cette paix à laquelle il avait donné sa vie était en train de s'effondrer par la trahison de ceux qui n'avaient pas encore compris alors la grandeur de l'action internationale du prolétariat et se ralliaient à l'impérialisme qui les dominait.

Nous avons éprouvé une deuxième déception entre les deux guerres, car ce qui caractérise, pour un marxiste, l'évolution socialiste à cette époque, c'est ce fait douloureux que des prolétariats ont été perdus pour l'action internationale que nos anciens avaient rêvée. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Le prolétariat allemand est tombé sous le joug du national-socialisme. Mais avant lui, en 1917, un autre prolétariat avait perdu le sens de son action internationale, je veux dire le prolétariat russe. Car, hélas! le grand drame, dans la situation actuelle, est que nous, les socialistes, qui restons toujours imbus de cette action internationale, nous n'avons plus en face de nous, dans les pays soumis, les camarades à qui nous pourrions parler. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

A partir de 1933, nous n'avons plus eu la possibilité de parler à nos camarades allemand et, hélas! depuis 1917 nous ne pouvons plus parler à nos frères de Russie.

Ils ont été perdus pour cette action internationale, qui est la base du socialisme, car lorsqu'un mouvement socialiste s'écarte de l'action internationale il perd ses droits à l'existence.

Comment un travailleur pourrait-il mener une action internationale quand il est un pauvre être préoccupé de conserver son travail, un misérable qui n'ose plus dire ce qu'il pense, qui voit sa femme, son fils, partir pour un camp de concentration, et sans avoir le droit de défendre les siens en critiquant le régime. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Comment des hommes qui ont perdu le sens de la dignité personnelle pourraient-ils être les soldats vaillants de l'internationale ouvrière? Comment pourraient-ils penser à leurs frères des autres pays? Comment, au moment d'une tension internationale, pourraient-ils faire pression sur leur gouvernement, alors qu'ils ne lisent pas un seul journal libre, que leurs seules lectures sont des journaux d'Etat?

Comment pourraient-ils se permettre ce minimum de critique qu'on doit garder à l'égard de sa patrie, si chère soit-elle, alors que, pour eux, l'esprit critique n'existe plus, puisqu'ils n'ont plus d'idées à comparer et qu'un seul stock de conceptions reste l'aliment de leur pensée?

M. Paul Hutin-Desgrées. Très bien!

M. Jean Le Bail. Comment pourraient-ils être les soutiens d'un mouvement international, alors qu'ils sont devenus les serviteurs d'un national communisme, d'un Etat et non plus d'une doctrine révolutionnaire socialiste? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je sais bien — et je m'excuse de cette digression dans le domaine de la doctrine — qu'on a tort d'opposer le stalinisme au léninisme. Sur ce point, je donne pleinement raison aux communistes contre les trotskystes.

Staline était déjà dans Lénine. Dès l'instant où l'on avait proclamé que le succès de la révolution d'un pays était le but essentiel, il était fatal que, progressivement, on confondît le centre de l'internationale et l'Etat qui lui servait de soubassement. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

La direction de l'internationale par un pays qui fut la cause de la scission entre socialisme et communisme est la raison du repli du communisme sur le terrain du nationalisme communiste.

Comment pouvez-vous souhaiter d'une doctrine nationale-communiste cette vision internationaliste qui est nécessaire pour tous ceux qui pensent à la paix? Car, mesdames, messieurs, la satisfaction que nous éprouvons, dans ce débat qui se déroule aujourd'hui, est de constater que Jaurès n'est pas mort en vain et que cette pensée internationaliste a pénétré la conscience des hommes et des femmes sur tous les bancs de cette Assemblée. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Paul Hutin-Desgrées. C'était la pensée chrétienne.

M. Jean Le Bail. Comment voudriez-vous enfin que des membres de cette communauté nationale-communiste fissent de bons soldats, de bons militants de la paix, alors que l'internationale communiste admet la guerre comme une fatalité et, parfois même, comme un moyen?

La différence essentielle entre le socialisme et le communisme est que le socialisme considère que la paix lui est une nécessité, parce que l'expérience nous a appris que toutes les guerres ont marqué un recul de l'idéal qui est le fondement de notre doctrine.

Le communisme, au contraire, considère qu'il sortira tout armé de la guerre impérialiste.

Je ne citerai pas ici les multiples textes — car, nous aussi, nous connaissons nos classiques — dans lesquels le communisme affirme que le jeu des impérialismes a considérablement servi la Russie, d'où il faut tirer raisonnablement cette conclusion que l'impérialisme n'est pas condamnable, qu'il faut au contraire l'aider dans les autres pays pour préparer le triomphe du communisme. Et vous ne comprendriez pas la politique de la Russie en 1939 si vous n'admettiez pas qu'elle a misé sur le conflit entre les impérialismes et sur l'usure de l'Allemagne, d'une part, et de la France et l'Angleterre, d'autre part.

M. Raymond Guyot. Pourriez-vous citer des textes, s'il vous plaît?

A gauche. On en a cité hier.

M. Pierre Montel. Il y en a des centaines.

M. Pierre Mouchet. Il suffirait de citer l'*Humanité* clandestine.

M. Jean Le Bail. Je n'aime pas avoir une bibliothèque dans ma poche.

Cependant, je vais aller au-devant de vos désirs, monsieur Guyot; mais je vous reproche cette parole imprudente, car vous êtes en train de commettre un crime grave contre vos classiques. (*Sourires.*)

En effet, les textes sont formels et je vais en lire un dans un instant, qui d'ailleurs a été commenté hier par M. Teitgen.

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Oui, commenté!

M. Charles Lussy. Il le connaît mieux que vous!

M. Robert Bichet (*s'adressant à l'extrême gauche*). M. Teitgen ne l'a pas seulement commenté; il a lu ce texte. Ce qu'il a dit hier était la vérité et cela vous ennuie bien.

On peut donner aussi, sans la commenter, lecture de la lettre à Pétain avec les sentiments respectueux et dévoués de M. Billoux.

M. Virgile Barel. Vous commettez en ce moment une mauvaise action, monsieur Bichet. Si vous aviez été avec nous...

M. Pierre Mouchet. Pour féliciter Pétain! Non, merci.

M. Jean Le Bail. Non seulement, c'est une vérité connue que le communisme a misé sur les heurts entre impérialismes — et je suis au regret de rappeler ici l'A. B. C. du communisme international — mais il a été jusqu'à dire que les moyens militaires ne seraient pas exclus de cette action.

Le texte a été cité hier par M. Teitgen. Je ne le reprendrai pas dans son intégralité. Il s'agit de l'aide que le premier pays socialiste peut et doit apporter à la révolution mondiale dans les autres pays.

En quoi cette aide peut-elle consister? D'abord, en ce que « le premier pays victorieux fera le maximum de ce qui est réalisable dans un seul pays pour le soutien, l'éveil de la révolution dans tous les pays »; ensuite, en ce que « le prolétariat victorieux d'un seul pays, après avoir organisé chez soi la production socialiste, se dressera contre le reste du monde capitaliste en attirant à soi les classes opprimées des autres pays, en les poussant à s'insurger contre le capitalisme... »

En vérité, je ne vois pas ce qu'un communiste bon teint pourrait reprendre à cela. Et voici la formule finale:

« ...en employant même, en cas de nécessité, la force militaire contre les classes d'exploiteurs et leurs Etats. »

M. Raymond Guyot. Comme à Stalingrad!

M. Jean Le Bail. La formule: « même en cas de nécessité » se rapporte, naturellement, à l'Etat qui a réalisé déjà chez lui la révolution dite socialiste.

Je ne pense pas que nos collègues communistes démentiront mes sources, car je suis persuadé qu'ils auront la prudence de ne pas commettre le crime de lèse-majesté. Celui qui a écrit ces lignes n'est pas un mort; c'est un vivant qu'ils respectent et dont les publications n'ont pas cessé d'être reproduites.

M. François Billoux. C'est celui qui a fait Stalingrad.

M. Charles Lussy. Avec le prêt-bail! (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Guyot. Monsieur Lussy, vous, spécialement, vous ne devriez pas dire cela! 17 millions de morts, cela compte!

M. Charles Lussy. Les Russes n'ont pas été seuls à se battre. Quelques Américains aussi sont tombés!

Mme la présidente. Je vous prie, messieurs, de ne plus interrompre.

M. Jean Le Bail. Vous voyez, messieurs, qu'on finit toujours par s'entendre quand on cite, comme je viens de le faire, les bons classiques. (*Sourires.*)

Ma démonstration arrive à son terme. Nous, socialistes, nous ne pouvons pas penser qu'on lutte efficacement contre la guerre quand on détourne le prolétariat international de son véritable but et, si nous votons avec confiance et avec fierté le pacte de l'Atlantique, c'est que nous pensons qu'en permettant la création d'une Europe prospère, libre et fraternelle, il fa-

vorisera la réorganisation de cette internationale ouvrière et socialiste dans laquelle nous mettons encore, malgré les rêves bafoués du passé, nos meilleurs espoirs pour l'avenir.

Mesdames, messieurs, il y a, entre le Christianisme et le socialisme, ceci de commun: qu'ils sont deux fois et, quand on croit les abattre par la force, on les retrouve toujours plus puissants. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Le socialisme n'est pas devenu la deuxième doctrine ouvrière. Le socialisme est et restera le grand espoir des travailleurs. On peut abaisser un rideau de fer entre les nations. On n'abaisse pas de rideau de fer entre les prolétariats.

Nous réussirons à engager à nouveau la conversation avec nos camarades des pays meurtris, pour qui le mot de liberté reprend aujourd'hui un sens tout nouveau. Nous arriverons à engager la conversation avec le prolétariat russe et il n'ira pas du côté des doctrines de recul et d'abandon, car il est faux que le communisme soit plus que le socialisme. Le communisme est une réaction par rapport au socialisme. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Virgile Barel. C'est pourquoi le ministre socialiste Albert Sérol signa le décret prévoyant la peine de mort pour les communistes!

Mme la présidente. Veuillez ne pas interrompre.

M. Jean Le Bail. Le communisme est une réaction par rapport au socialisme; c'est dans la fierté de cette affirmation, monsieur Boulet, que nous courons le grand risque.

Je vous ai écouté, hier, avec le plus grand respect ...

M. Paul Boulet. Je vous ai écouté, moi-même, avec beaucoup d'attention.

M. Jean Le Bail. ...car j'ai reçu, comme vous, cette formation pacifiste qui ne permet pas les abandons du dernier moment, au plus fort des tensions internationales, et parce que je reste fidèle à cette conviction qu'en tout état de cause il faut négocier jusqu'au bout, avec n'importe qui, même avec le diable, même avec Hitler ou même avec Staline. Mais je reste persuadé que la paix exige qu'on coure de grands risques; je ne voudrais pas, toutefois, qu'on coure ces risques avec la certitude des aventures qui ne payent pas.

En vérité, le grand risque que nous courons aujourd'hui, ce n'est pas le risque de la guerre, car nous pensons que la vraie lutte ne sera pas, si nous avons raison, entre le capitalisme qui meurt et le communisme qui s'éteint. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*) La lutte sera entre la forme d'idéal que le socialisme représentera toujours, pour l'Europe occidentale, et une doctrine qui s'est alourdie d'impérialisme et du culte de la force.

Les peuples, dans leur générosité, vont toujours vers l'idéal, et le risque que nous courrons, aujourd'hui et demain, est celui de la lutte pour l'idéal, parce que là est notre raison de vivre. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Aumeran.

M. Adolphe Aumeran. Mesdames, messieurs, je ne peux, en jetant un regard sur les années que nous venons de vivre, abstraire ma pensée de cette phrase d'Auguste Comte: « Les vivants sont gouvernés par les morts ».

Si nous profitons, en effet, de la sagesse de ceux qui nous ont précédés, nous souffrons encore plus de leurs erreurs.

Ces erreurs ne sont jamais très graves quand elles sont commises dans le régime intérieur d'un pays. Elles sont tragiques quand elles se produisent sur le plan international. La France, seule ou aux côtés de ses alliés, les a accumulées en ce qui concerne l'Allemagne. Elle nous a transmis, de ce fait, un lourd héritage, celui d'une ennemie féroce, imbue de sa supériorité, éprise de domination et poussée, par le débordement de sa masse sans cesse croissante, à s'étendre territorialement.

La France nous a transmis, en même temps, en compensation, les enseignements issus de ses erreurs et les avertissements des générations qui en avaient subi les conséquences. Nous avons recueilli le passif de cet héritage et nous refusons l'actif. Encore assommés par les coups reçus il y a quatre ans à peine, nous apportons notre aide, comme nos aînés et au mépris de leurs avertissements, à la reconstruction de la force dont la France a failli périr.

Quand je dis « nous », entendons-nous bien: je veux parler de ceux d'entre nous qui gouvernent et non du peuple de France. Celui-ci a, tout de même, sa part de responsabilité.

Comment ne pas être amené à entretenir en lui l'illusion, puisqu'il se détourne des hommes qui lui montrent la réalité toujours cruelle et donne sa confiance à ceux qui satisfont son constant désir d'être rassuré ?

C'est parce que le pacte de l'Atlantique Nord correspond trop à ce désir que je veux mettre les Français et les Françaises en garde. Le destin du monde — et celui de la France au premier chef — ne se joue pas sur l'acceptation ou sur le refus de ce pacte, mais sur les décisions qui vont être prises en ce qui concerne l'Allemagne. Plus que jamais, leur vigilance doit s'exercer, plus que jamais leur attention doit être dirigée sur l'Allemagne. C'est elle qui, pour nous, est redoutable, c'est contre elle que nous devrons avant tout nous protéger, tant qu'on ne se sera pas décidé à lui redonner le visage qu'elle avait lorsqu'elle était un ensemble d'Etats.

Le pacte de l'Atlantique Nord nous apporte-t-il la garantie qui nous est indispensable à cet égard ? Certainement pas, si la politique pratiquée actuellement en Allemagne est poursuivie.

Ce pacte appelle une remarque préalable: si la coalition défensive des puissances qui y ont adhéré est destinée à lutter contre une agression allemande, pourquoi nos alliés, et nous-mêmes à leur traîne, nous acharnons-nous à refaire la force que constitue, nul ne doit l'ignorer, l'unité de cet éventuel agresseur ? Pourquoi forgeons-nous pour lui cette arme redoutable, cause perpétuelle des conflits auxquels est inéluctablement conduit un bloc terriblement puissant, assorti d'une population et d'une économie pléthoriques à la recherche de l'espace vital ?

Il y a là une contradiction exorbitante et que, pour ma part, je qualifie de criminelle. Elle consiste à armer la main de ceux qui viendront assassiner nos enfants, violer nos femmes et nos filles.

La première garantie à prendre contre l'Allemagne, ce n'est pas une alliance défensive; c'est l'application du système qui l'empêchera de recommencer. Là est la logique. Là est l'intérêt. Ce système n'est pas la démocratisation de l'Allemagne. L'expérience a déjà été tentée et a totalement échoué.

Le seul valable, le seul viable, le seul que l'on répugne à essayer, parce qu'il n'est pas une solution de facilité, est le retour aux Allemagnes particularistes, autonomes et indépendantes.

Je vous l'ai déjà dit brièvement, quand nous avons échangé nos vues au sujet du Conseil de l'Europe. Je vous le redirai encore chaque fois que l'occasion m'en sera donnée, car je redoute que votre attention, retenue par tant d'autres problèmes, n'ait pas été attirée sur ce point capital et vital. J'ai l'espoir de vous le démontrer dans les développements que je vous ferai quand nous pourrons, enfin, étudier le problème allemand, qui conditionne tous les autres. C'est par lui qu'il aurait fallu commencer, car ni le Conseil de l'Europe ni le pacte de l'Atlantique nord ne soulèvent plus de graves difficultés d'interprétation ou d'application si l'Allemagne ne conserve pas la forme sous laquelle elle est et sera éternellement redoutable.

A Yalta, le 11 février 1945, on voyait clair à cet égard. On souffrait encore, la guerre se poursuivait, les Alliés étaient d'accord. Ni les uns ni les autres ne pouvaient à ce moment avoir l'abominable pensée d'annexer la force allemande, afin de l'utiliser à leur profit.

Les accords de Yalta contenaient un paragraphe 3 intitulé « Le démembrement de l'Allemagne » et que je vous le lis:

« Il a été convenu que l'article 12 (a) des conditions de reddition pour l'Allemagne serait modifié comme suit: « Le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes et soviétiques détiendront l'autorité suprême en ce qui concerne l'Allemagne. Dans l'exercice de cette autorité, ils prendront telles mesures qu'ils estimeront requises pour la paix future et la sécurité, y compris le désarmement complet, la démilitarisation et le démembrement de l'Allemagne.

« L'étude de la procédure du démembrement de l'Allemagne a été confiée à un comité comprenant M. Anthony Eden, ministre de affaires étrangères, président, pour la Grande-Bretagne, M. John Wynant, pour les Etats-Unis et M. Fédor Gusev, pour l'Union soviétique. Cet organisme étudiera l'opportunité de s'adjoindre un représentant français. »

La France se devait d'avoir la fermeté de contraindre ses alliés à l'exécution de ces décisions. Elle peut encore intervenir en ce sens pour sortir de l'impasse où les mauvaises solutions adoptées ont jeté les vainqueurs. Il suffit qu'elle ait le courage d'agir et qu'elle le fasse avec persévérance. Si elle aboutit, elle méritera incontestablement la reconnaissance du monde, y compris l'Allemagne, et elle n'aura pas vainement supporté le poids de trois invasions barbares.

Si ce redressement ne s'opère pas, si tous les faux pas, toutes les erreurs commises en 1919, au mépris d'évidences éclatantes, sont recommencées, alors nous pouvons être certains que la vague dévastatrice déferlera de nouveau sur nous, qu'il y ait, ou non, un pacte de l'Atlantique en vigueur.

Mais je ne veux pas m'abandonner au découragement. Je veux croire que l'échec des conférences successives permettra aux peuples vainqueurs de revenir à leurs saines et premières conceptions. Cela demandera peut-être encore du temps et force m'est donc de poser, pour l'instant, la question suivante: le pacte de l'Atlantique Nord nous apporte-t-il une protection contre un bloc allemand qui se reconstitue quatre ans à peine après une défaite que beaucoup avaient crue définitive ?

Ce pacte nous fait, certes, bénéficier d'un ensemble d'alliances toujours nécessaires. On ne peut vivre seul dans un monde aussi dur et tous les peuples ont plus que jamais besoin les uns des autres. Mais quelle est la valeur défensive dans une guerre éclair — la seule à envisager désormais au siècle des avions supersoniques et de la bombe atomique — d'un organisme dont chaque adhérent a gardé sa pleine souveraineté ? La lourdeur de sa mise en marche ne correspond pas à l'agression à laquelle nous aurions à faire face, chacun des gouvernements et chacune des assemblées représentatives des différents Etats y ayant adhéré étant, en effet, appelés à se prononcer en cas de conflit. De cette obligation, également, il est facile de conclure que la garantie est conditionnée par des éléments au sujet desquels nous ne pouvons risquer aucun pronostic.

A l'heure actuelle, nous nous trouvons seulement en présence d'un accord de principe. Comment va-t-il se matérialiser ? Nous aurions voulu que la France reçût l'assurance qu'elle pouvait compter sur les moyens d'organiser sa propre défense par des procédés modernes, pour l'ensemble de son territoire métropolitain et extra-métropolitain.

Vous savez comme moi que cela ne sera pas possible avec les crédits prévus par le programme d'assistance militaire des Etats-Unis. Ceux-ci, pour l'ensemble des pays couverts par le pacte, s'élèvent à 1.450 millions de dollars, soit 478 milliards de francs, somme correspondant à celle qui est actuellement affectée pour un an, dans notre propre budget, aux dépenses militaires de la France; et vous savez que ces dépenses ont été réduites au minimum.

Mais l'intérêt des nations européennes a-t-il été l'objectif principal de notre alliée ?

A cet égard, les déclarations de M. Connally et de M. Vandenberg, leaders démocrate et républicain, précisant que « l'Europe ne pourrait être assurée d'être garantie sur ses frontières », nous donnent à réfléchir. En admettant que, par des aménagements postérieurs, une garantie certaine et aussi large que possible soit donnée aux Européens, et à la France en particulier, je ne peux m'empêcher de souligner de nouveau que l'agresseur contre lequel nous devons nous protéger en Europe est l'Allemagne. L'Histoire nous enseigne que c'est elle, et elle seule, qui provoque et déclenche les guerres.

Beaucoup me répondront: Mais, en ce moment, elle n'est pas dangereuse. Elle en a au moins pour vingt ans à se relever!

Je pense, hélas! qu'avec notre aide et celle de nos alliés, elle ira beaucoup plus vite. Mais quand cela serait, ce n'est pas pour le présent que nous devons égoïstement légiférer, mais pour l'avenir, car l'avenir c'est la vie de nos enfants et cette vie nous est autrement précieuse que la nôtre.

Croyant en une Allemagne soudainement transformée par la vertu magique de la démocratie injectée à haute dose par des étrangers, d'autres me diront: « Ce n'est pas contre l'Allemagne que nous nous garantissons, mais contre la Russie. »

Nous savons tous, maintenant, que le jeu de l'U. R. S. S. se joue vers l'Asie et qu'elle n'a pas intérêt à faire la guerre à l'Europe. Cette guerre ne lui est pas nécessaire; ses partisans se chargent de faire pour elle une conquête pacifique.

En admettant, d'ailleurs, que la Russie soit l'agresseur contre lequel nous ayons à nous garantir en Europe, pensez-vous que, seule, elle entreprendra la conquête militaire, à la fois de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique ? Elle recherchera une alliée. En Europe, ce ne peut être que l'Allemagne, à la condition, bien entendu, qu'elle soit un Tout armé et puissant.

Si la Russie soviétique, avec une habileté consommée, réclame l'unité, ce n'est pas seulement pour attirer à elle les Allemands, mais parce qu'elle a besoin de cette unité qui, seule, peut refaire la force allemande indispensable pour veiller à l'Ouest, tandis qu'elle agira à l'Est.

Si nous suivons la Russie dans la voie de l'unité, si nous refaisons une Allemagne, et non des Allemagnes, nous donnons aux soviets, en Europe, une garantie plus certaine que ne l'est pour nous le pacte de l'Atlantique: son alliée héréditaire et traditionnelle.

Tout le passé est là, qui en apporte la preuve, tant pour la Russie des tsars que pour celle des soviets, tant pour l'Allemagne des rois et des empereurs que pour celle des républicains ou des nazis. Qu'il me suffise de vous rappeler ces quelques dates pour la période de l'après-guerre:

16 avril 1922, Rapallo;

24 avril 1926, pacte de neutralité réciproque, renouvelé en 1933 par Hitler, dès son accession au pouvoir, et repris le 23 août 1939.

Ce dernier accord, si tristement célèbre, ne fut rompu que par la faute personnelle de Hitler, au mépris des conseils qui lui furent prodigués. La Russie soviétique, pour sa part, ne pensait pas renoncer à son bénéfice et, le 13 juin 1941, neuf jours avant l'invasion allemande, Staline affirmait sa fidélité au pacte.

La Russie, comme l'Allemagne, ont été instruites par ces expériences. L'Allemagne sait désormais qu'en manquant à cette tradition, elle voue toutes ses tentatives à l'échec. La Russie sait qu'elle doit se méfier de l'Allemagne. Aussi s'est-elle entourée d'une zone de protection d'Etats satellistes de 1.000 kilomètres de profondeur, tout en essayant de s'attacher les Allemands par la puissance d'une doctrine qui convient à un peuple « déformé » par le moule totalitaire.

La collaboration germano-russe est un fait accompli dans la zone soviétique. Toutes les formations mixtes, civiles et militaires, sont déjà mises sur pied.

La plus grosse sottise que nous puissions faire, c'est de réaliser l'unité de l'Allemagne occidentale.

Il est aisé de comprendre qu'un jour les deux tronçons se réuniront et que cette réunion ne se fera pas vers l'Occident mais vers l'Orient, et ceci pour la bonne raison qu'à égalité de puissance, la force attractive d'une masse agit en fonction inverse de la distance. L'Amérique est à 8.000 kilomètres, ne l'oublions pas.

M. Marc Scherer. Et l'Europe ?

M. Adolphe Aumeran. Pour parer à ce risque, on ose prétendre qu'il faut mettre l'Allemagne dans notre camp et déjà nos alliés s'y préparent.

L'expérience de la Société des Nations a appris pourtant que l'Allemagne ne se considère jamais comme liée, qu'elle abuse sans hésitation de la faiblesse, de la générosité des autres, et qu'elle reprend sa liberté avec sa force reconquise.

Compter sur sa loyauté est l'erreur la plus grave. Je n'y vois, pour ma part, que le renouvellement de la politique désastreuse de Locarno et de Montoire, contre laquelle se révoltent tous nos martyrs et se dressent nos deux millions de morts.

Ne trouvez-vous pas, comme moi, qu'il est un peu tôt pour les oublier, pour oublier la défaite et son humiliation, oublier les tortures et les mises à mort, oublier les blessés, mutilés jusqu'à la fin de leurs jours, aveugles ou gueules cassées, brûlés ou estropiés, et tous ceux qui sont revenus définitivement diminués des camps de prisonniers et de déportés, dont beaucoup finissent leur misérable vie dans des sanatoria, oublier les ruines qui se sont accumulées pour la troisième fois sur notre sol, oublier tout cela, alors que cette Allemagne que nous avons vue soudée par la guerre, pensant et agissant collectivement est là à notre porte, déjà réagglutinée, tourmentée par l'espoir d'une nouvelle guerre qu'elle trouve désirable, nécessaire pour reprendre une place. Cette Allemagne qui a refait sa population avec des éléments sains que les privations, les souffrances physiques des camps de déportés n'ont pas amoindris, cette Allemagne qui sait mentir et qui déjà a estorqué le pardon et la protection de ceux dont elle a bouleversé pendant de longues années les conditions d'existence, l'économie, le bonheur ?

Demain, elle fera partie du Conseil de l'Europe.

Ne l'a-t-on pas réclamé, à cette tribune même, et la plupart de ceux qui seront appelés à en décider à Strasbourg n'ont-ils pas déjà pris cette position, avouée ou non ?

Après demain, on l'agrègera au pacte de l'Atlantique Nord.

A ces deux tentatives, nous devons nous opposer fermement dès à présent. Nous devons dire: Non, jamais pour une Allemagne, même démocratisée, ayant refait son unité.

Volontiers pour les Allemagnes, car leur autonomie et leur particularisme retrouvés avec leur indépendance leur permettront d'être démocratisées et d'aider à faire un monde pacifique.

La possibilité d'entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe a tout de même choqué bon nombre d'entre vous. Vous avez obtenu du ministre des affaires étrangères l'assurance que vous seriez consultés avant qu'une pareille décision ne soit prise.

Vous savez comme moi la valeur de cette promesse: Elle durera autant que le gouvernement qui l'engage.

C'est pourquoi une loi a paru préférable pour le pacte de l'Atlantique.

Aurons-nous, de ce fait, la certitude d'être consultés ?

J'en doute quand je lis, dans l'exposé des motifs, que le Gouvernement aurait pu se passer de notre avis pour adhérer au pacte.

Il s'en est bien passé pour provoquer l'admission de l'Italie.

M. René Mayer, *rapporteur.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Adolphe Aumeran. Volontiers.

M. le rapporteur. Vous paraissez perdre de vue, mon cher collègue, qu'entre l'exposé des motifs et le rapport qui vous est présenté, il y a eu l'amendement que la commission a adopté.

M. Adolphe Aumeran. Je l'ai signalé...

M. le rapporteur. A partir du moment où un texte de loi précise que le Gouvernement ne pourra agir qu'en vertu d'une loi, je ne vois pas comment vous pouvez mettre en doute qu'il agira après que cette loi sera intervenue.

M. Arthur Ramette. Il ne sera pas seul pour en décider.

M. Adolphe Aumeran. La Constitution aura de ces amabilités dont elle a déjà donné des preuves. N'a-t-on pas, je le répète, dit qu'il était possible de se passer d'une loi ?

Certains articles de la Constitution donnent la priorité aux traités ou aux engagements internationaux sur les lois internes; il est donc possible que certaines facilités soient envisagées et c'est contre quoi je proteste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Arthur Ramette. Le silence du Gouvernement est un aveu.

M. Robert Schuman, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur Aumeran, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Adolphe Aumeran. Je vous en prie.

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne comprends pas votre observation.

J'ai déclaré dans l'exposé des motifs, et je le maintiens, que, d'après la Constitution, le Gouvernement n'était pas obligé de demander l'approbation du Parlement pour la ratification du pacte.

M. Adolphe Aumeran. Je n'ai pas dit autre chose.

M. le ministre des affaires étrangères. Malgré cela, le Gouvernement a tenu non seulement à être approuvé, mais à être lié par un texte législatif. Il est évident que, lorsque la ratification est intervenue par une loi, tout changement ultérieur ne peut intervenir que par une nouvelle loi.

C'est donc délibérément et en se montrant plus exigeant que la Constitution elle-même que le Gouvernement a tenu à associer le Parlement et le pays tout entier à tout ce qui concerne cette organisation internationale. (*Applaudissements au centre.*)

M. Arthur Ramette. Vous n'avez pas répondu à la question posée.

M. Adolphe Aumeran. Monsieur le ministre, je ne mets pas en doute la bonne volonté du Gouvernement, mais puisque l'on dit que la Constitution aurait pu permettre de se passer d'une loi, les gouvernements qui succéderont à celui-ci auront peut-être la possibilité...

M. le ministre des affaires étrangères. Plus maintenant, du moment qu'il y aura une loi.

M. Adolphe Aumeran. Je le désire violemment, vous le pensez bien!

M. le rapporteur. Connaissez-vous un moyen d'empêcher les gouvernements de violer la loi ?

M. Maurice Kriegel-Valrimont. On n'a qu'à faire un autre accord dans un autre cadre: on l'appellera le pacte de la Baltique et le tour sera joué.

M. Adolphe Aumeran. Mais il s'agit de nous, du Gouvernement et de cette Assemblée. Je suis persuadé que nous avons tous le désir, aujourd'hui, d'empêcher l'Allemagne d'entrer dans le pacte de l'Atlantique. Mais je pense à ceux qui nous succéderont dans vingt ans.

Le pacte est revisable dans dix ans.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. M. Aumeran a parfaitement raison.

M. Adolphe Aumeran. Par conséquent, les délais sont très courts. Je redoute donc fort, à la faveur d'une interprétation de la Constitution qui s'y prête si aimablement depuis quelque temps, de voir un jour l'Allemagne profiter du pacte et du réarmement qu'il contient en puissance.

Je me vois contraint de troubler la quiétude des Français et des Françaises. Il fait si bon vivre dans cette doulce France où le temps a jeté trop vite sur le passé le voile épais de l'oubli.

Je veux évoquer seulement l'année 1939, celle du réveil tardif, que suivit le découragement, puis le total abandon. Les beaux rêves d'union entre les peuples s'étaient effondrés avec la faillite de la Société des Nations d'où l'Allemagne, accueillie à bras ouverts, était sortie à l'heure qui lui avait convenu.

N'allons-nous pas repasser par les mêmes chemins ?

Prenons-y garde, car rien n'est nouveau en ce qui concerne le comportement allemand. Le passé et ses terribles enseignements sont là pour nous le rappeler si nous avions la légèreté de l'oublier. (*Applaudissements à droite, à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. Jean Cayeux. M. Kriegel-Valrimont applaudit.

Mme la présidente. La parole est à Mme Claeys. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Isabelle Claeys. Mesdames, messieurs, nos camarades Billoux et Biscarlet ont largement démontré que le pacte de l'Atlantique n'est pas, comme le Gouvernement l'affirme, un pacte défensif, mais bien au contraire un pacte de guerre au même titre que le pacte qui liait autrefois l'Allemagne hitlérienne, l'Italie fasciste, et l'Empire nippon, le fameux axe Rome-Berlin-Tokio.

M. Pierre Mouchet. Et celui qui liait l'Allemagne et la Russie ?

Mme Isabelle Claeys. La presse étant au service du gouvernement américain, les dirigeants américains ne se gênent plus pour faire des déclarations très nettes à ce sujet. Le souvenir de la crise de 1929 est resté bien plus vif dans les esprits en Amérique que le souvenir de la dernière guerre.

Mme Luce, journaliste américaine, qui n'a, d'ailleurs, jamais dû souffrir de la guerre et dont le cœur n'a probablement jamais connu les transes d'une maman, peut écrire froidement dans son journal:

« Si nous devions choisir entre la crise et la guerre, nous choisirions la guerre ».

Bien sûr, elle choisirait la guerre, mais avec la vie des Français et des Françaises, puisque ce serait la France qui servirait de champ de bataille. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les choses sont très claires; plutôt que de laisser porter atteinte aux coffres-forts des milliardaires américains qui sont menacés par une crise économique profonde, Mme Luce préfère l'anéantissement de la France et l'amoncellement des cadavres sur notre sol.

Mais en Amérique, tous les hommes et toutes les femmes ne pensent pas comme elle. Une déléguée des U. S. A. au congrès mondial des femmes déclarait:

« Je vous apporte le salut des femmes progressistes des Etats-Unis, affiliées au congrès des femmes américaines et de 600.000 personnes qui soutiennent le parti du travail de l'Etat de New-York, qui est le parti de la paix. »

Elle déclare aussi:

« Nous lutterons pour remettre notre pays sur la voie de la paix. »

La guerre que nous venons de subir nous a pourtant coûté très cher, puisque 40 millions d'êtres humains dans le monde sont morts et qu'elle a fait aussi périr 1 million de petits enfants français.

Celle que les fauteurs de guerre préparent et dont le Gouvernement français est complice serait encore plus effroyable avec la bombe atomique. Une seule bombe peut, paraît-il, faire 100.000 victimes, et un savant atomiste américain n'annonçait-il pas qu'en appuyant sur un bouton il pourrait détruire 70.000 vies humaines ?

L'on nous annonce, chaque jour, de nouvelles découvertes pour donner la mort. Les bactéries elles-mêmes transmettront des maladies effroyables et tueront aussi bien la population civile que les hommes du front.

La mort ne choisirait pas entre les jeunes et les vieux, les femmes et les enfants. Il y aurait encore des croix pour les berceaux, tout cela au nom de la civilisation européenne.

Les fauteurs de guerre ont tellement besoin d'aller vite qu'ils n'ont plus de mesure. Ils avouent cyniquement leurs desseins et tout cela moins de quatre années après la deuxième guerre mondiale, devant tant de familles encore en deuil et tant de foyers détruits non encore reconstruits.

Est-il possible que des hommes puissent envisager à nouveau le déclenchement d'une troisième guerre mondiale, alors que, comme l'ont déclaré MM. Billoux et Biscarlet, rien ne nous menace ?

Ceux qui préparent la guerre sont ceux qui en profitent, c'est-à-dire les fabricants de munitions et les brasseurs d'affaires.

Le fait que M. René Mayer ait été désigné comme rapporteur d'un tel projet indique bien qu'il ne peut s'agir que de la défense d'intérêts capitalistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le rapporteur. Je vous fais observer, madame, puisque vous me mettez en

cause, que vos collègues communistes, à la commission, ont eu soin de déclarer, au moment de la désignation du rapporteur, qu'ils ne voteraient pas contre ma désignation en tant que René Mayer, mais contre la désignation de tout rapporteur, parce qu'ils ne voulaient pas que le pacte de l'Atlantique fût rapporté.

C'est donc à eux que votre observation s'adresse. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Les deux observations n'ont rien de contradictoire.

M. André Pierrard. Nous ne voulions aucun rapporteur, mais surtout pas vous!

Mme Isabelle Claeys. Cela ne change rien à ce que je dis.

Cette préparation à la guerre, cette mise en place d'un dispositif de guerre échelonné à travers le monde, servent surtout à masquer des faits réels.

Les impérialistes américains considèrent comme un sérieux obstacle au maintien de leur suprématie l'existence même des nations et des peuples qui travaillent aujourd'hui avec succès à consolider la paix, c'est-à-dire l'Union soviétique et les démocraties populaires.

Mais il ne faut pas oublier que Hitler avait les mêmes visées et qu'il fut battu comme vous serez battus vous-mêmes.

Au contraire, en Amérique et dans tous les pays vassalisés par le plan Marshall, on n'oriente pas la production vers la paix, mais la production de guerre augmente et les capitalistes cherchent à faire supporter par la classe ouvrière et par tous les travailleurs le lourd fardeau des dépenses militaires.

L'inflation s'aggrave, les impôts augmentent sans cesse, le prix des articles de première nécessité monte d'une façon catastrophique, les salaires sont insuffisants. Les commerçants, les artisans, les petits industriels voient leur patente augmenter, leurs impôts aussi, alors que leur chiffre d'affaires diminue.

Le peuple français, qui peine depuis de si longues années pour amortir les frais de la guerre passée, doit maintenant supporter les frais de celle qui se prépare. La ratification de ce pacte de guerre annoncerait inévitablement des charges nouvelles pour les travailleurs, les paysans et les classes moyennes.

C'est la certitude, à bref délai, d'une augmentation du budget de la guerre, car notre pays sera dans l'obligation de se mettre sur le pied de guerre et cette alliance militaire va augmenter la course aux armements. Tant pis si dans les foyers des travailleurs la misère grandit; tant pis si les vieux et les vieilles meurent de misère et de faim; il n'y a pas d'argent pour augmenter leurs allocations.

Il n'y en a pas non plus pour les anciens combattants, pour les orphelins, pour les déportés, pour les prisonniers de guerre à qui on refuse leur pécule.

Il n'y a pas d'argent non plus pour nos écoles, pour les villes sinistrées. Mais vous votez un budget de guerre écrasant et vous vous apprêtez, avec la ratification du pacte de l'Atlantique, à augmenter encore ce budget des charges qu'il comporte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Toute cette politique tend à essayer de dissimuler les défaillances du régime capitaliste. Voilà les raisons de cette propagande mensongère qui essaye de présenter l'Union soviétique comme l'ennemie des peuples pour justifier la « guerre inévitable », comme ils disent, contre le pays dont le système économique, système socialiste, met en lumière toutes les faiblesses du régime capitaliste.

Mais les peuples du monde entier voient bien qui est le promoteur du pacte de l'Atlantique, cette alliance militaire conçue en vue d'une agression dirigée contre la République des Soviets. Ils n'ont pas oublié Munich, et c'est pourquoi ils ne veulent pas, avec le pacte de l'Atlantique, d'un nouveau Munich, dirigé cette fois, directement, contre l'Union soviétique.

En 1938, on nous a dit aussi que Munich c'était la paix, et ils nous ont précipités dans la guerre, les Daladier et consorts!

La guerre déclarée, ils nous ont dit: « Nous vaincrons, parce que nous sommes les plus forts », et ils nous ont précipités dans la défaite, les Paul Reynaud et tous les autres fossoyeurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette expérience douloureuse ne vous a donc pas servi? Vous n'avez rien retenu des leçons de l'histoire et vous voulez recommencer avec ce nouveau Munich qu'est le pacte de l'Atlantique?

Nous, nous n'avons rien oublié, ni le peuple français d'ailleurs, car nous avons la claire leçon de ce passé encore tout récent et qui coûta si cher à la classe ouvrière et au peuple de notre pays.

Le Gouvernement n'a pas répondu à l'impérialisme américain, comme il aurait dû le faire s'il avait été libre: « Nous ne nous battrons pas contre la Russie des Soviets, notre alliée ».

C'est nous qui l'avons dit à sa place, traduisant ainsi la volonté du peuple français de vivre en paix dans l'indépendance nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Mouchet. Quelle volonté?

Mme Isabelle Claeys. Et ce sera l'honneur de notre parti communiste d'avoir dénoncé, comme en 1938, les fauteurs de guerre et d'avoir alerté le peuple de France contre ce danger!

Ce sera l'honneur de notre secrétaire général, Maurice Thorez... (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Mouchet. Où est-il?

Mme Isabelle Claeys. Oui, ce sera l'honneur de notre secrétaire général, Maurice Thorez, d'avoir dénoncé ici même, à cette tribune, les manigances des fauteurs de guerre.

C'est pourquoi vous avez essayé de lui enlever l'immunité parlementaire. (*Mouvements divers.*)

M. Philippe Farine. Pas du tout! C'est parce qu'il avait donné un coup de poing. Pour une fois, il s'était battu!

Mme Isabelle Claeys. Cette mesure s'inscrit, d'ailleurs, dans la préparation à la guerre, tout comme l'arrestation des résistants, tandis que tous les traîtres et collaborateurs n'ont pas été châtiés, tandis que Joinovici a été condamné à une peine légère, tandis que le procès d'Abetz fut une insulte à la mémoire des centaines de milliers de Français et de Françaises qui ont été victimes de la barbarie nazie. (*Applaudissements à l'extrême gauche*), car « l'abandon de l'accusation de complicité dans les exécutions d'otages et dans la déportation de Français » équivaut en fait à un blanchiment, étant donné tous les crimes dont il est responsable.

C'est parallèlement à toute votre politique de préparation à la guerre que des mesures sont prises aussi contre les libertés du peuple, que les mineurs sont condamnés pour avoir exercé le droit de grève inscrit dans la Constitution. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais vous n'empêcherez pas que se réalise cette grande union des partisans de la paix qui écrasera votre pacte de guerre, ratifié ou non!

Les peuples du monde entier sont en mouvement, tendus vers un seul but, unissent leurs forces pour un seul objectif: vivre en paix.

Et les femmes représentent un élément essentiel de ce gigantesque combat pour la paix.

Les forces de paix font peur au gouvernement provisoire de la France.

Le ministre de l'intérieur n'a-t-il pas refusé l'autorisation pour la manifestation des femmes, le 8 mars, à Paris, sans souci du ridicule? Malgré l'interdiction du défilé, 70.000 Parisiens et Parisiennes se sont rendus au rassemblement de Buffalo. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Même le cri de « Vive la paix! » est sanctionné par des amendes de plus en plus fortes, ce qui prouve bien les desseins guerriers des dirigeants de notre pays.

D'autre part, le fait est significatif et il est bon de le rappeler, aucune sanction n'a été prise contre l'agent qui assassina le conseiller municipal Houlier, qui collait l'affiche pour la paix du peintre Fougeron.

Les forces de paix font peur. Mais il ne suffit pas de brandir l'arme atomique ou de répandre des dollars. Ce n'est pas cela qui décidera. Au-dessus de tout cela, plus forte que tout cela, il y a la volonté des peuples qui luttent et disent non à la guerre.

Après le congrès mondial des intellectuels pour la paix, qui s'est tenu à Wroclaw, ce fut, à Budapest, le deuxième congrès mondial des femmes, qui a montré quelle place les femmes, les mères, tenaient dans le front de la paix.

Dans leur manifeste, elles ont écrit:

« Une grande responsabilité envers nos enfants, envers nos peuples, envers l'humanité et devant l'histoire pèse sur nous.

« Si nous, toutes les femmes du monde — et nous constituons la moitié de l'humanité — nous nous dressons en une formation compacte contre les instigateurs d'une nouvelle guerre, il n'y aura pas de guerre. »

Et c'est avec la certitude de parler au nom des mères françaises... (*Vives exclamations au centre, à gauche et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Paul Caron. Demandez donc à la Russie de désarmer! C'est la seule chose que vous oubliez!

Mme Isabelle Claeys. C'est, dis-je, avec la certitude de parler au nom des mères françaises que notre amie Jeannette Vermeersch déclarait, à ce congrès, que jamais les mères françaises ne donneraient leurs fils pour faire la guerre à l'Union soviétique.

Elle l'a dit parce que les mères françaises se rappellent que, pendant les heures sombres de l'occupation, le premier rayon d'espoir, pour vous tous qui écoutiez à la radio, ce fut Stalingrad, et depuis cette date notre libération fut payée par le sang du peuple soviétique et par l'héroïsme de l'armée rouge. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Philippe Farine. Il n'y avait pas qu'eux.

Mme Isabelle Claeys. Non, il n'y avait pas qu'eux. Mais il était bon de rappeler les sacrifices du peuple soviétique, car M. René Meyer, M. Teitgen et M. Mutter semblent les avoir oubliés.

M. Pierre Métayer. N'oubliez pas non plus qu'il y a eu des morts de 1939 à 1941!

Mme Isabelle Claeys. La guerre n'est pas fatale, et une union se crée, chaque jour plus puissante, entre les partisans de la paix.

Le congrès mondial des partisans de la paix, qui s'est tenu à Paris, avec des hommes et des femmes de toutes opinions, de toutes croyances et représentant plus de 600 millions d'êtres humains, puisque 72 pays étaient représentés, a été un sérieux avertissement et a fait reculer d'un pas les fauteurs de guerre.

Des prêtres étaient aux côtés des communistes, comme pendant la Résistance, et ont proclamé avec eux leur volonté de combattre pour la paix et de dénoncer les fauteurs de guerre qui rêvent d'une nouvelle croisade antisoviétique.

Ces représentants des peuples du monde entier ont déclaré:

« Que les femmes, que les mères qui portent en elles l'espoir du monde sachent que nous considérons comme un devoir sacré de défendre la vie de leurs enfants et la sécurité de leurs foyers ».

Tout comme les hommes, les femmes ont compris que la guerre n'est pas inévitable. Et ce que les femmes sentent mieux encore que les hommes, elles qui donnent la vie et qui en connaissent tout le prix, c'est l'horreur des carnages occasionnés par la guerre, c'est la douleur de voir partir les êtres chers — le mari, le frère, les enfants — c'est la douleur de voir périr les petits enfants, de ne pouvoir les nourrir quand ils ont faim.

La volonté de paix des femmes, c'est la défense même de l'humanité dont elles ont mission d'assurer la continuité.

Cette volonté se manifeste quand elles écrivent dans les petits *Cahiers de la paix*, aussi bien à la sortie de l'église qu'à la sortie de l'usine ou de l'atelier, sur les marchés. Cette volonté de paix se manifeste lorsqu'elles écrivent des lettres comme celle qu'a reçue notre ami M. Virgile Barel et que je veux vous lire:

« Nous sommes sept femmes habitant le quartier Saint-Sylvestre, à Nice, sept amies.

« Moi, Adèle Ciarafoni, j'ai huit enfants; moi, Adrienne Gastaud, j'en ai six; moi, Gabrielle Maurel, j'en ai sept; moi, Louise Corsi, cinq; moi, Yolande Cosimi, six; moi, Odette Galli, cinq et moi, Madeleine Tresse, trois.

« Nous savons bien, toutes, les difficultés que nous avons à élever nos enfants. Nous connaissons le prix de la viande et celui du lait pour les tout petits, et celui des chaussures; nous connaissons les jours de maladie et notre veille anxieuse au chevet d'un enfant fiévreux, nous redoutons le chômage qui menace nos foyers. Mais, par dessus tout, nous redoutons et nous abominons la guerre...

« Nous pensons aux mamans d'Oradour-sur-Glane qui disent: « Le souvenir des petits corps tordus de nos enfants nous rend folles » et nous nous sentons glacées d'horreur à la pensée que nos petits à nous, si vivants, si joyeux, si beaux, pourraient connaître le même sort.

« Nous croyons fermement que la préparation à la guerre signifie la guerre un jour ou l'autre et nous avons compris que le pacte Atlantique est un pacte de préparation à la guerre. »

Leur volonté est d'en finir avec la guerre! Et vous ne pourrez pas la faire si les peuples disent: Non! et si toutes les mères disent : Non! Cette même volonté de paix se retrouve dans la lutte que mènent les femmes et les hommes du monde entier contre la ratification du pacte.

A l'occasion de la journée internationale des femmes, la section suédoise de la F. D. I. F. déclarait: « Nous sommes conscientes des dangers que court notre pays par la politique du « bloc Atlantique » et nous consacrons nos forces à dire la vérité sur cette politique aux femmes de Suède ».

Et il s'agit d'un pays que vous considérez comme modéré et qui ne vous cause pas encore, sur le terrain politique, de réelles inquiétudes!

En Suisse, il est inscrit dans le programme d'action du mouvement populaire féminin: « Nous serons contre l'adhésion de la Suisse au bloc militaire dirigé contre l'U. R. S. S. ».

En Norvège, le 11 février, a eu lieu à Oslo un grand meeting auquel prit part une déléguée des U. S. A. au congrès de Budapest. Celle-ci fut chaleureusement acclamée lorsqu'elle déclara: « Adhérer au pacte Atlantique signifierait le suicide pour votre pays » et lorsqu'elle démontra que ce plan était lié au plan d'agression des dirigeants impérialistes des U. S. A.

Les femmes démocrates de Norvège ont fait circuler une protestation contre la participation norvégienne au pacte de l'Atlantique et sollicité l'adhésion à cette protestation d'autres mouvements, de personnalités et de syndicats. De très nombreuses personnalités l'ont signée. Mais, non contents de l'adopter, les travailleurs de plusieurs grandes usines de la métallurgie envisagèrent une manifestation devant le Parlement norvégien et demandèrent aux femmes d'en prendre la tête. Et, événement sans précédent, les ouvriers demandèrent aux femmes non seulement de marcher avec eux, mais de les guider.

Plus de 100.000 signatures furent recueillies après cette action.

En Angleterre, le comité féminin de la British Soviet Society a adressé un message au congrès mondial des partisans de la paix, dans lequel il est dit: « Il faut que les ouvriers, dans leurs pays, sachent que le pacte de l'Atlantique est un pacte de guerre ». Aux Communes, 150 députés travaillistes ont refusé de ratifier le pacte.

En Italie, pendant que le ministre des affaires étrangères, le comte Sforza, signait à Washington l'adhésion de l'Italie au pacte de l'Atlantique, les adhérentes à l'union démocratique des femmes italiennes ont manifesté pour prouver leur opposition à ce pacte criminel de guerre, en déposant au pied du monument aux morts des couronnes de laurier ornées de roses, portant l'inscription: « Non! pacte de l'Atlantique! »

En outre, des femmes italiennes de toutes tendances sont venues porter à Paris lors de la session de l'O. N. U. des pétitions pour la paix portant trois millions de signatures.

De plus, pendant la discussion sur le pacte de l'Atlantique en Italie, une délégation composée de parlementaires socialistes et communistes a déposé au secrétariat général de la Chambre des députés des listes de pétitions portant 7 millions de signatures de citoyens italiens opposés à la ratification du pacte.

M. Fernand Bouxom. 7 millions seulement? Il y a donc une majorité en Italie pour la ratification du pacte.

Mme Isabelle Claeys. En Belgique, dans un rapport présenté au premier congrès du rassemblement des femmes pour la paix, dont la reine Elisabeth a accepté la présidence, le discours de M. Spaak à l'O. N. U. a été sévèrement dénoncé, ainsi que son empressement à l'égard du pacte Atlantique, que les femmes belges, dans de nombreuses conférences, ont condamné.

M. Pierre Métayer. On a vu le résultat aux dernières élections en Belgique!

Mme Isabelle Claeys. La lutte pour la paix est la question décisive pour tous les Français et Françaises: C'est ce que les mères et les épouses sont venues dire au congrès de l'Union des femmes françaises de Marseille, qui a rassemblé, dans un meeting du parc Chanot, près de 100.000 personnes venues applaudir les représentants de tous les départements et qui se sont déclarées d'accord sur les conclusions du congrès et son programme qui commence par ces mots:

« L'Union des femmes françaises s'est donné pour mission de rassembler les femmes pour faire reculer la misère et la guerre, pour que triomphe la vie. »

Dans tout le pays, la protestation grandit contre la ratification de ce pacte. Aucun parlementaire ne peut feindre d'ignorer le sentiment du peuple français sur cette importante question. Il n'est, en effet, à cette heure, pas un député qui n'ait reçu mandat de la majorité de la population de sa circonscription de ne pas ratifier le pacte Atlantique. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Fernand Bouxom. Quelle majorité!

M. Auguste Joubert. C'est faux!

M. Biscarlet a réuni 80 signatures!

Mme Isabelle Claeys. De partout, la voix du peuple retentit pour dire: « Ne ratifiez pas le pacte Atlantique! » Des lettres sont envoyées, des résolutions sont votées et toutes ces actions sont appuyées par des arrêts de travail.

Il faudra bien que vous teniez compte de la volonté populaire, et M. René Mayer lui-même en a tenu compte, puisqu'il a parlé de ces nombreuses pétitions, qu'ils avaient commencé, a-t-il dit, avant de connaître les clauses du pacte. Toute votre politique étant orientée vers la guerre — celle du Viet Nam en est une preuve — un tel pacte ne peut être que la conclusion logique de toute cette politique, et c'est pourquoi ce pacte est un pacte de guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ceux qui ratifieront ce pacte de guerre qu'est le pacte de l'Atlantique, ceux qui resteront dans le camp de la guerre porteront la lourde responsabilité devant l'histoire de cette horreur et se couvriront de honte à jamais.

Dans ce domaine, la fédération syndicale mondiale, qui représente 72 millions de syndiqués dans le monde, s'est déjà, dans son congrès d'Italie, longuement penchée sur cette question et a décidé d'organiser une journée de lutte dans le monde entier, pour la paix.

Les jeunes du monde entier préparent, eux aussi, leur congrès et, dans le cadre de cette préparation, ils organisent un relais international. Chaque étape sera un symbole. De pélerinage en pélerinage, partout où des patriotes tombèrent, jusqu'aux villages martyrs, les jeunes porteront à la population, venue à leur rencontre, tout l'espoir des peuples qui veulent vivre en paix.

Ils ont commencé par le Nord, qui a terriblement souffert de la guerre, et 5.000 personnes étaient réunies, dimanche, dans la petite ville martyre d'Ascq, dont les bourreaux n'ont pas encore été châtiés.

Tous les travailleurs de la C. G. T., de la C. F. T. C., de Force ouvrière, les non syndiqués, dans toutes les entreprises, s'élèvent contre le pacte. (*Exclamations au centre.*)

Les ouvriers C. G. T. et C. F. T. C. du dépôt des autobus de Saint-Maur, les 1.200 cheminots de l'atelier d'entretien Masséna, à Ivry...

M. Fernand Bouxom. Les chaisières de Saint-Sulpice! (*Rires au centre.*)

Mme Isabelle Claeys. Attendez, monsieur Bouxom. Je n'ai pas terminé mon énumération.

...ouvriers et cadres C. G. T., C. F. T. C. et Force ouvrière, ont débrayé une demi-heure. 10.000 métallurgistes de Saint-Denis, C. G. T., C. F. T. C. et Force ouvrière condamnent le pacte.

Unis également sont les mineurs de Montceau-les-Mines, qui, à 100 p. 100 ont arrêté le travail pour protester. Ceux d'Hénin-Liétard également, tous ceux du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. Les ouvriers de l'usine Ford, les 800 ouvriers de l'usine de Fives-Lille, cessent le travail quelques heures pour marquer leur hostilité au pacte de mort. Ont également manifesté contre le pacte: les dockers de Rouen, Boulogne, Dunkerque, etc... le syndicat des produits chimiques de Marseille au nom de ses 7.000 adhérents, les travailleurs de chez Berliet, Vénissieux, représentant plus de 5.000 ouvriers. Puis, viennent les usines Renault avec 4.000 signatures, les usines de Colombes avec 3.500 signatures, sans parler de toutes celles que je ne peux citer, monsieur Bouxom.

De l'union des femmes françaises, du mouvement populaire des familles, des conseils municipaux, des conseils communaux, j'ai là un tas de pétitions que je remettrai tout à l'heure à M. le président du conseil.

M. Fernand Bouxom. Cela fait une toute petite minorité, tout cela.

Mme Isabelle Claeys. Cela fait des centaines de milliers de signatures.

M. Fernand Bouxom. Ceux qui vous ont apporté leur signature ne représentent même pas le quart des ouvriers intéressés.

M. Raymond Guyot. Demandez aux ouvriers de la Somme, monsieur Bouxom, ce qu'ils pensent!

M. André-François Monteil. Chez Renault, vous avez recueilli 4.000 signatures sur 30.000 ouvriers.

M. Fernand Bouxom. En votant, le pacte de l'Atlantique, nous serons avec la majorité du peuple.

M. Arthur Musmeaux. Vous n'oseriez pas faire un referendum sur le pacte de l'Atlantique!

M. Jacques Duclos. Vous exagérez, monsieur Bouxom.

M. Fernand Bouxom. Vous savez très bien, monsieur Duclos, qu'à Nanterre... (*Vives interruptions à l'extrême gauche.*)

Madame Claeys, me permettez-vous de vous interrompre pour donner une précision à M. Duclos ?

Mme Isabelle Claeys. Non, je préfère poursuivre mon exposé. Il vous est loisible de vous faire inscrire dans la discussion. Le débat est organisé, monsieur Bouxom.

Mme la présidente. Monsieur Bouxom, Mme Claeys désire ne pas être interrompue. Veuillez lui permettre de poursuivre son exposé.

M. Fernand Bouxom. M. Duclos m'a posé une question et je voudrais pouvoir lui répondre.

Mme la présidente. M. Duclos n'a pas qualité pour vous donner la parole.

M. Jacques Duclos. Je n'ai pas posé une question. J'ai fait une simple observation.

M. Fernand Bouxom. J'aurais voulu vous éclairer et vous dire qu'à Nanterre toute la population... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Et voilà comment on veut faire connaître la volonté du peuple!

M. Pierre Mouchet (*s'adressant à l'extrême gauche*). Vous refusez d'entendre la vérité!

Mme Isabelle Claeys. Malgré M. Bouxom, le mouvement de protestation se développe dans le pays, dans la mesure où les travailleurs de toutes opinions se rendent compte que leurs difficultés immédiates sont fonction de la politique de guerre menée par le Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Toute l'activité des conseils communaux de la paix et de la liberté, jointe à l'unité d'action dans les entreprises, n'a pas été sans influencer d'ailleurs le déroulement de la Conférence des Quatre qui, grâce à l'action menée par l'Union soviétique et à l'appui des peuples, a marqué des points, ce qu'on ne saurait négliger.

Un million deux cent mille signatures ont été recueillies au bas de la lettre adressée au président Truman par les conseils communaux, et notre collègue M. le professeur Rivet, à l'Union française d'information, n'a-t-il pas fait une déclaration aux termes de laquelle il considère « le pacte Atlantique comme inutile et dangereux » ?

Le peuple continuera son action, sa lutte, car tous les Français prennent conscience de l'importance de la partie qui va se jouer et ils se refusent à se faire complices du mauvais coup préparé contre notre alliée, l'U.R.S.S.

C'est leur vie même qui est en cause et ils sauront s'unir toujours davantage pour faire repousser la guerre envisagée par le pacte.

Quelle maman pourrait s'y refuser, alors qu'il s'agit de sauver les siens ?

Et nous savons que la bombe atomique frappera, sans distinction d'opinions, aussi bien les enfants des catholiques que ceux des communistes et des socialistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les mères ne veulent pas non plus que le danger allemand soit oublié. Les déportés qui ont terriblement souffert dans les camps d'extermination ne peuvent davantage l'admettre, pas plus que l'abandon des réparations que nous devait l'Allemagne qui, par trois fois en soixante-quinze ans, a attaqué notre pays.

Qu'importe si nous ne sommes pas d'accord sur tous les problèmes! L'intérêt de notre pays, l'intérêt de nos foyers, l'intérêt de tous devant ce grave danger commande de nous tendre la main pour empêcher la guerre et pour ne pas ratifier un tel pacte qui nous enchaîne et nous entraîne vers l'aventure et la mort. N'oubliez pas que ce pacte nous lie à une grande puissance dont le développement énorme de préparatifs de guerre peut créer « l'incident » qui fera surgir la guerre.

Nous avons connu deux guerres en vingt-cinq ans et c'est pourquoi nous sonnons le rassemblement pour empêcher que se déclenche à nouveau le cataclysme. C'est ce que la Résistance et tout le peuple uni ont clamé, le 14 juillet, dans toutes les villes de France.

Il faut aider la France à conquérir le gouvernement d'union démocratique, seul capable d'assurer le bonheur des familles et la paix de nos foyers.

Nos forces sont immenses dans ce domaine. Unis, nous gagnerons la bataille engagée pour la paix et la démocratie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

(*En descendant de la tribune, Mme Claeys remet à M. le ministre des affaires étrangères les documents dont elle a parlé. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Ces documents sont destinés à l'Assemblée et non pas au Gouvernement. Ils font double emploi: je les ai déjà reçus. (*Rires.*)

M. Paul Theetten. Nous sommes à la distribution des prix!

M. Pierre Métayer. Cela ne fait pas beaucoup, à peine quatre kilos.

M. Fernand Bouxom. Quelques milliers de signatures sur des millions d'habitants. Il s'agit donc bien d'une minorité.

M. Fernand Grenier. Combien de signatures avez-vous obtenu en faveur du pacte ?

M. Fernand Bouxom. La majorité est avec nous.

M. Arthur Musmeaux. Nous demandons un referendum.

M. Paul Caron. Vous oubliez toujours de demander à la Russie de désarmer.

M. Pierre Mouchet. Et de faire cesser la guerre en Chine.

M. Virgile Barel. Nous avons assisté au même spectacle en 1938, au moment du pacte de Munich. Les mêmes personnages poussaient les mêmes cris.

Mme la présidente. La parole est à M. de Moustier.

M. Roland de Moustier. Après le remarquable rapport de M. René Mayer, qui est certainement le document le plus solide qui ait été publié en Europe sur le pacte de l'Atlantique, après les discours extrêmement intéressants des meilleurs orateurs de l'Assemblée, je voudrais simplement, pour ma part, résumer le plus rapidement possible les principales raisons pour lesquelles, mes amis et moi, nous ratifierons le pacte de l'Atlantique.

La France n'a cessé, depuis trente ans, de rechercher la paix dans la liberté, l'indépendance et le respect des droits des nations.

Par cette politique, les gouvernements successifs ne faisaient qu'exprimer les sentiments profonds de l'immense majorité des Français qui n'avaient qu'un désir: vivre en paix en entretenant des relations amicales avec toutes les nations du monde.

Qui a oublié les efforts persévérants et répétés accomplis par la France au sein de la Société des Nations et les espoirs, hélas! déçus qu'avait fait naître la grande voix d'Aristide Briand lorsqu'il cherchait à établir un droit international et qu'il jetait les bases d'une notion nouvelle dans l'histoire des peuples: la sécurité collective?

L'échec de cette politique est venu, vous le savez, de ce que, d'une part, l'une des principales puissances du monde, les U. S. A. s'enfermait alors dans ce qu'on a appelé l'isolationisme et, d'autre part, de ce que la Société des Nations ne disposait d'aucune force armée pour faire respecter le droit international qu'elle établissait.

Malgré le retentissant échec de la Société des Nations, la France, au lendemain de la guerre, a souscrit à la Charte des Nations Unies et a pris une part active à tous les organismes de l'Organisation des Nations Unies.

Fidèle à son passé, elle était prête, une fois de plus, à consentir des abandons de souveraineté, en le rappelant en tête de sa Constitution, au profit d'une organisation internationale qui rendrait enfin effective la notion de sécurité collective de toutes les nations en face d'une agression.

Dans son constant souci de paix et de collaboration internationale, la France a signé, depuis la guerre, des pactes de non-agression et d'assistance mutuelle, avec la Russie des Soviets à Moscou, avec la Grande-Bretagne à Dunkerque, avec les pays du Benelux et la Grande-Bretagne à Bruxelles.

Elle a également accepté avec empressement les idées de coopération économique qui étaient à la base du plan Marshall et entrepris aussitôt des négociations avec dix-huit nations.

Notre pays a été le promoteur du Conseil de l'Europe et il désire aller très loin sur le chemin de l'unification de l'Europe, en abattant les barrières douanières qui paralysent l'expansion économique des nations européennes.

Enfin, le pacte de l'Atlantique est une étape nouvelle dans cette politique de bon voisinage et d'étroite collaboration. Il associe entre elles dix nations européennes et deux nations américaines qui vont enfin réaliser, sur le plan pratique, l'idée de sécurité collective qui fut défendue autrefois, avec tant d'éloquence, par de nombreux hommes d'Etat français et anglais, parmi lesquels se trouvaient des orateurs de talent tels que M. Pierre Cot et son ami M. Zilliacus.

Comme l'a fort bien dit un ancien premier ministre d'un pays ami: « Le pacte de l'Atlantique n'est que le feuillet d'un livre dont toutes les pages parlent le même langage clair et courageux, un langage qui exprime la volonté de collaboration internationale ».

Dans la rédaction du pacte, les cosignataires ont été guidés par deux idées parfaitement conciliables, comme l'a fort bien démontré dans son rapport M. René Mayer:

Respecter les droits des parties et leur laisser leur libre jugement d'appréciation des données de fait en cas de menace ou d'agression — il n'y a donc pas d'automatisme comme dans certains traités de paix signés avant la guerre et après la guerre de 1914 — tout en reconnaissant cependant qu'il existe des préoccupations qui dépassent chaque nation sur le plan individuel et s'étendent à l'ensemble d'entre elles, c'est-à-dire le souci de paix et de sécurité.

Je ne reviendrai pas sur la preuve qui a été maintes fois apportée par de hautes autorités sur le caractère défensif du pacte. D'ailleurs, à qui ferait-on croire que de petits pays aussi inoffensifs et pacifiques que la Norvège, le Danemark et le Luxembourg, signataires du pacte, aient des intentions agressives contre d'autres Etats et menacent leur sécurité?

La France elle-même, jadis grande puissance militaire, a-t-elle aujourd'hui le moyen de troubler de quelque manière que ce soit la paix du monde?

Le problème, vous le savez, n'est pas là. Il réside dans la question suivante: quelles sont, aujourd'hui, les forces militaires et quelles sont les alliances dont disposerait la France en cas d'agression de la part de la seule puissance militaire continentale existant en Europe ou d'un retour à l'agressivité allemande appuyée sur cette force militaire, en ne perdant pas de vue que cette puissance a asservi sous son joug, au lendemain de la victoire sur l'Allemagne, huit nations européennes autrefois indépendantes?

Le danger est-il russe ou allemand? L'histoire ancienne et récente, comme on l'a rappelé hier avec éloquence à cette tribune, nous enseigne que le danger, pour la France, est russo-allemand.

Voilà le vrai problème qui se pose aujourd'hui aux dirigeants de la politique de la France, responsables devant l'opinion publique de sa sécurité.

Qu'adviendrait-il, en effet, de notre pays si l'armée rouge, entraînant avec elle des hordes teutoniques, déferlait sur notre territoire jusqu'aux Pyrénées?

En présence de ce danger mortel, plusieurs routes s'ouvrent à la France pour tenter d'asseoir sa sécurité sur des garanties solides.

Est-ce l'adhésion à l'enchevêtrement des pactes orientaux? Cette politique ne nous a pas été offerte. Bien mieux, une voix autorisée s'est élevée de Moscou pour nous faire savoir que la garantie du pacte franco-soviétique comme celle du pacte anglo-soviétique appartenaient déjà au domaine de l'Histoire. Au surplus, notre adhésion aux pactes orientaux poserait comme condition préalable l'abandon de nos libertés politiques et individuelles entre les mains d'une dictature et l'abandon de nos libertés nationales au profit de la politique d'une grande puissance, la politique de l'U. R. S. S.

Il n'est d'ailleurs, pour s'en convaincre, que de suivre les péripéties de l'atroce guerre que mène actuellement l'U. R. S. S. sur le plan économique, dans le domaine de la propagande et de l'espionnage, contre la Yougoslavie dont le gouvernement s'est rendu coupable de vouloir défendre sa liberté nationale.

Est-ce la neutralité désarmée qui nous est proposée pour assurer notre sécurité? On pourrait le croire à entendre certaine propagande déchaînée à la fois contre toute coopération internationale et contre tous crédits militaires.

Il serait d'ailleurs intéressant à cet égard de savoir, monsieur le ministre des affaires étrangères, d'où viennent les ressources financières qui alimentent cette gigantesque propagande à travers le pays.

Aucun gouvernement digne de ce nom, aucune majorité parlementaire ne se trouveraient ici pour laisser la France isolée et désarmée dans un monde dont les limites se sont singulièrement rétrécies.

M. Pierre Montel. Très bien!

M. Roland de Moustier. L'Union française elle-même, dont nous devons assumer la défense, ne résisterait pas longtemps à pareille politique. Les nations qui la composent rechercheraient bien vite, en dehors de la métropole, des garanties nouvelles à leur sécurité.

Est-ce encore la neutralité armée qui nous est offerte par les détracteurs du pacte de l'Atlantique et qui viennent soutenir ici une thèse ancienne, celle de certains nationalistes qui suivaient Maurras: « La France seule »?

Cette neutralité armée est-elle possible et serait-elle efficace? Cette politique qui aboutirait à doter la France d'une marine, d'une aviation et d'une armée de terre capables de la mettre à l'abri de toute agression, contraindrait notre pays à un effort financier gigantesque, très au-dessus de ses ressources, effort qui d'ailleurs n'a jamais été tenté même aux époques de la plus grande prospérité.

Avons-nous par ailleurs les matières premières et l'équipement industriel capables de fournir un pareil effort d'armement? Isolées en face d'une agression et privées d'essence, vous pensez bien que nos unités blindées et notre aviation ne pourraient soutenir une lutte excédant quinze jours ou trois semaines.

La neutralité armée commencerait par ruiner le pays et en ferait ensuite une proie facile pour un agresseur éventuel doté de matières premières et d'un important équipement industriel.

D'autres, enfin, s'en vont dire: Ni neutralité, ni armement, mais désarmement et confiance aveugle dans l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité.

Un acte de foi est toujours permis. Il est souvent louable quand il ne conduit pas sur le chemin du moindre effort. Mais, en tout état de cause, il n'est pas suffisant pour garantir la sécurité d'un pays, pour

lui donner une confiance aveugle, surtout après les nombreuses leçons répétées de l'histoire.

Je ne reviendrai pas sur la critique qui a déjà été faite de l'O. N. U.; je ne décrirai pas à nouveau le sabotage du Conseil de sécurité qui a été pratiqué par un groupe de puissances, toujours le même, par l'abus du droit de veto. Il faut, après bien d'autres, avoir le courage de constater la fin d'une illusion généreuse — fin momentanée peut-être — née de l'insécurité collective provoquée par la politique d'expansion de l'U. R. S. S. et son refus de coopérer loyalement aux organismes des Nations Unies sur les plan politique, militaire, économique et culturel.

Le dernier moyen qui restait donc aux Nations Unies, fidèles à l'esprit et à la lettre de la Charte, était de se prémunir contre une agression éventuelle, par des ententes régionales. L'U. R. S. S. et ses satellites l'ont fait les premiers. Les pays de l'Amérique latine se sont promis leur aide mutuelle dans le pacte de Rio. Enfin, dix nations de l'Europe occidentale viennent d'en faire autant en signant un pacte régional, le pacte de l'Atlantique Nord avec les U. S. A. et le Canada.

Mesdames, messieurs, après avoir montré que la politique des pactes régionaux dans laquelle le Gouvernement s'est résolument engagé était la seule qui pouvait être pratiquée par la France, voyons maintenant dans quelle mesure elle consolide la sécurité française et, avec elle, celle des autres pays de l'Europe occidentale.

Il n'échappe à personne que l'événement le plus important du pacte de l'Atlantique Nord est la garantie de sécurité donnée pour la première fois à des pays d'Europe par les Etats-Unis, ce qui a permis au président Truman d'affirmer, comme le rappelait M. René Mayer dans son rapport, lors de la signature du pacte: « Si ce simple document avait existé en 1914 et en 1939, soutenu par les nations qui sont ici représentées aujourd'hui, il aurait empêché les guerres d'agression qui ont entraîné deux guerres mondiales ».

Certains trouvent que les garanties d'aide militaire données à la France sont insuffisantes et peu précises.

Cette aide viendra-t-elle avant ou après l'invasion, pour reprendre une expression de M. Paul Reynaud ?

La question, en effet, est d'importance pour un pays comme la France qui a été trois fois envahi en soixante-dix ans. A cela, l'honorable rapporteur répond: S'il n'y a pas de pacte, il n'y aura de garantie militaire ni avant, ni après l'invasion.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le pacte a moins pour but de conduire une guerre que de la prévenir. Or, il la prévendra d'abord, comme l'a indiqué M. Truman, par la déclaration de solidarité des douze signataires en face d'une agression commise contre l'un d'eux. Et ainsi l'engagement des U. S. A. a déjà, par lui-même, une valeur militaire.

La mise en œuvre des organes du pacte telle qu'elle découle de l'article 9 permettra ensuite des consultations mutuelles sur le problème de la sécurité, l'édification d'une stratégie militaire défensive commune et, enfin, une aide substantielle en matériel et en crédits des U. S. A., plus riches et mieux équipés, aux pays moins favorisés dans ces deux domaines.

Et vous avez pu constater que, d'ores et déjà, le gouvernement américain a déposé devant son Congrès une demande de crédits de 1.500 millions de dollars pour envoyer une aide militaire directe aux pays du pacte de l'Atlantique.

Le pacte de l'Atlantique n'est pas seulement un instrument diplomatique utile et nécessaire à la sécurité de la France, mais il constitue également un élément de stabilité et de paix par ce qu'il représente de force et d'union. Il écartera, pour les petites nations pacifiques, le cauchemar de la peur dénoncé par M. Spaak à la tribune des Nations Unies. Il contribuera à rétablir un équilibre de forces entre les groupes de nations.

En assurant le bien-être et la stabilité, le pacte de l'Atlantique Nord permettra de défendre la paix, la sécurité et la justice à travers le monde. Il ôtera toute envie à quiconque de reprendre la politique de Hitler, qui consistait à abattre les Etats les uns après les autres, en commençant par les plus faibles.

Après avoir assuré la sécurité de ses membres, ce pacte régional permettra peut-être, un jour, de remonter à la sécurité universelle, tant souhaitée par la France et qui reste, pour nous, en définitive, la seule véritable solution de paix, de sécurité et de prospérité pour les nations du monde.

On a dit du pacte de l'Atlantique qu'il avait moins pour but de défendre la paix que d'assurer la stabilité politique des Etats cosignataires, qu'il était une nouvelle Sainte Alliance des gouvernements capitalistes contre le danger communiste.

Je ne sais pas si les gouvernements anglais, danois, norvégien ou même le gouvernement français se considèrent comme des gouvernements capitalistes. Mais ce dont je suis sûr, n'en déplaise à l'honorable M. Queuille, c'est que la ratification du pacte de l'Atlantique n'empêchera pas son gouvernement de tomber, dans un avenir plus ou moins lointain, pas plus qu'elle n'empêchera les électeurs britanniques de changer de majorité si tel est leur bon plaisir. Nous aimerions qu'il en fût de même à l'intérieur d'autres pactes régionaux.

Dans la ligne traditionnelle de la polique française, meilleur et seul garant de notre sécurité, élément de stabilité et de paix, le pacte de l'Atlantique Nord est, à tout prendre, un bien sorti d'un mal. Il est né, comme l'a abondamment prouvé M. Mayer, de l'état d'insécurité collective ressenti par un grand nombre de nations qui avaient cependant donné toute leur confiance, apporté leurs concours à l'O. N. U.

Avec le premier ministre de Belgique, nous redirons que le pacte de l'Atlantique Nord n'est devenu pour nous, comme pour son pays, une nécessité que parce que nous avons eu le sentiment que l'O. N. U. n'était pas capable, aujourd'hui, de remplir complètement sa tâche, qu'il fallait, en conséquence, revenir à des pactes régionaux de sécurité collective conclus sur la base de l'article 51 de la Charte.

Qui peut affirmer, en effet, que l'O. N. U. soit capable de maintenir la paix ? Combien de personnes oseraient répondre la main sur le cœur, en toute conscience ?

Or, il importe, pour voir clair dans la situation internationale, d'établir à qui appartient la responsabilité du douloureux échec de l'O. N. U.

On a dit que le Conseil de sécurité avait été paralysé par l'abus, commis par l'U. R. S. S. et ses satellites, du droit de veto.

Trente fois utilisé, le droit de veto l'a été vingt-neuf fois par l'U. R. S. S., alors que bien souvent les solutions proposées par le Conseil avaient réuni neuf voix sur onze. L'U. R. S. S. a usé du droit de veto contre les résolutions concernant le Liban, l'Espagne, la Transjordanie, l'Irlande, le Portugal, la Grèce, Corfou, l'Italie, l'Indonésie, la Finlande, Ceylan et la Corée. C'est dire que le veto soviétique a couvert la totalité du monde !

M. Henri Mallez. C'est un veto à répétition.

M. Roland de Moustier. Certains pays, toujours les mêmes, se sont enfermés dans un nationalisme hautain et exacerbé, tombant dans le chauvinisme le plus réactionnaire. Ils ont refusé de limiter en quoi que ce soit leurs droits de souveraineté.

Craignant sans doute d'avoir à fournir des statistiques ou des informations sur sa véritable situation sociale, culturelle et économique, l'U. R. S. S. a refusé de faire partie de onze organisations spécialisées de l'O. N. U. sur treize organisations, pourtant bien pacifiques, comme l'Organisation mondiale de la santé.

Une autre cause de l'échec de l'O. N. U. à organiser la sécurité collective tient à ce qu'elle est dépourvue, comme son aînée la S. D. N., de toute force internationale. Dans ce domaine comme dans les autres, l'U. R. S. S. a empêché, par sa perpétuelle obstruction, l'installation des organes militaires du Conseil de sécurité.

En entrant aux Nations Unies, l'U.R.S.S. s'est comportée comme un ver qui, après avoir pénétré dans un fruit, en corrompt très rapidement tous les organes.

Mais il y a plus grave encore. Depuis la fin de la guerre, l'U. R. S. S., tenant l'O. N. U. comme quantité négligeable et ne se servant de sa tribune qu'à des fins de propagande, a décidé d'assurer par elle-même sa propre sécurité.

Peut-on lui en vouloir et comment l'en blâmer, lorsqu'on constate que ce grand pays a été envahi sur les deux tiers de son territoire européen, saccagé et ruiné par les armées étrangères et qu'il n'a dû d'être sauvé qu'au courage indomptable de ses fils et à l'aide de ses alliés ?

Je pense, pour ma part, que les Français qui ont connu, eux aussi, l'invasion et son triste cortège de ruines et de deuils ne peuvent moins que tout autre, reprocher aux Russes d'avoir cherché, après leur victoire, à assurer leur sécurité sur des bases solides.

Par contre, nous ne pouvons les approuver de l'avoir fait au détriment de l'indépendance d'autres nations et de poursuivre encore aujourd'hui, par tous les moyens, sur toute l'étendue du globe, une politique d'agression.

Récemment, à Paris, les communistes français ont convié leurs amis des pays étrangers à venir manifester en faveur de la paix. Leurs voix, hélas! trop faibles ou manquant de conviction, n'ont pas été entendues par ceux qui, aujourd'hui, troublent la paix du monde.

Or, qui mène la guerre sur les points les plus variés du globe, si ce n'est le communisme ? Qui donc poursuit la guerre en Grèce, si ce n'est le communisme ? Et qui fait la guerre, que ce soit en Chine, au Viet Nam, en Malaisie, en Birmanie ?

M. Jacques Duclos. Qui la fait au Viet Nam ?

M. Pierre André. C'est vous !

M. Pierre Montel. C'est vous qui l'avez déclenchée !

M. Jacques Duclos. C'est la Banque de l'Indochine dont vous êtes les serviteurs.

M. Auguste Joubert. Et vous, de qui êtes-vous les serviteurs ?

M. Pierre Montel. Au Viet Nam, ce sont vos amis qui assassinent nos enfants.

M. Alfred Coste-Floret. 16 décembre 1946: assassinats de femmes et d'enfants par Ho Chi Minh et ses amis.

M. Jacques Duclos. Et vous, combien en avez-vous fait tuer ?

M. Alfred Coste-Floret. Assassinats, viols, massacres, voilà les exploits de ceux que vous défendez.

M. Jacques Duclos. Ces assassinats sont votre fait, et pour mieux les perpétrer vous envoyez des S.S. en Indochine. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Marcel Hamon. Ces assassinats sont la faute de ceux de votre classe, monsieur Coste-Floret.

Mme la présidente. Veuillez cesser ces interruptions et permettre à l'orateur de poursuivre son discours.

M. Roland de Moustier. Mesdames, messieurs, non seulement le communisme mène la guerre par les armes contre de nombreux pays du monde, comme je viens de le montrer, mais il a également entrepris une guerre sacrilège contre une puissance pourtant désarmée, l'Eglise catholique, jetant en prison ses prêtres et ses fidèles.

Et lorsque les signataires du pacte de l'Atlantique Nord affirment que leur alliance défensive a pour but de faire reculer un agresseur éventuel, un fauteur de guerre, les communistes répètent tous en chœur que c'est l'U. R. S. S. qui est visée.

Pour une fois, diraient-ils la vérité ? Plût à Dieu qu'ils se trompent !

Les chefs communistes français feraient bien d'user de leur influence — si toutefois elle existe — auprès des chefs du Kremlin pour leur faire comprendre l'ardent désir de paix des puissances démocratiques et notamment de la France qu'ils connaissent bien, et leur faire abandonner la politique agressive qu'ils mènent dans tous les domaines depuis plus de trois années.

C'est là, mesdames, messieurs, le seul et le vrai moyen de travailler utilement pour la paix, au lieu d'approfondir, comme vous semblez le faire à plaisir, le fossé qui sépare la France de la Russie des Soviets.

Quant à nous, nous n'entreprendrons pas de croisade, croyez-le bien, pour apprendre aux Russes que la liberté vaut mieux que la tyrannie. Mais, par contre, nous défendrons contre tout agresseur du dehors ou de l'intérieur notre civilisation, notre indépendance et notre liberté. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Michelet.

M. Edmond Michelet. Mes chers collègues, la plupart des orateurs qui m'ont précédé à la tribune, mis à part nos collègues communistes, ont fait l'éloge du rapport écrit de M. René Mayer.

Je m'en voudrais de ne pas joindre ma voix à ce concert d'éloges et je le ferai d'autant mieux, que M. Mayer me permette de le lui dire, qu'un passage de son rapport m'a ému, celui où, faisant allusion à l'intervention tardive des Etats-Unis à un moment où l'agression et l'invasion nazies avaient étendu leurs ravages sur l'Europe occidentale comme sur l'Europe de l'Est et sur la Russie soviétique, il évoque les désastres humains et matériels que symbolise la trop fameuse devise: Nuit et brume, *Nacht und Nebel.*

Ce seront donc, si vous le voulez bien, les réflexions qu'a faites en marge de ce rapport magistral un compagnon d'anciens déportés « Nacht und Nebel » que je livrerai en premier lieu à cette Assemblée.

Lorsque M. René Mayer expose ce qu'il appelle les origines lointaines et les négociations qui ont précédé la signature du pacte de l'Atlantique, il passe en revue les événements souvent dramatiques qui ont amené la Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Bulgarie en 1947, la Tchécoslovaquie en 1948, à s'agréger à leur puissant voisin de l'Est.

Pour nous, anciens pensionnaires de Dachau, de Mauthausen ou de Buchenwald, les noms de tous ces pays d'Europe évoqueront toujours le visage des chers camarades de misère, jetés hier comme nous dans l'enfer concentrationnaire pour avoir lutté dans leurs patries respectives contre la tyrannie d'un régime exécré.

Or, c'est un fait qui ne souffre absolument aucun démenti, il est à l'heure actuelle un grand nombre de ces compagnons qui ont repris aujourd'hui le chemin des camps de concentration, simplement pour avoir voulu continuer le même combat qu'hier, la lutte pour l'indépendance de leurs pays, pour la défense de la liberté et du droit, pour la sauvegarde d'une civilisation qui, précisément, veut être l'antithèse de celle qui fait du camp de concentration l'une des bases, l'un des fondements de ses institutions politiques.

Si je voulais parler de quelques-uns des résistants de ces pays aujourd'hui assujettis, qui représentaient leurs compatriotes au sein du comité clandestin d'un camp que j'ai bien connu, je pourrais révéler par certains petits faits vrais, ces petits faits vrais dont Taine, je crois, disait qu'ils valent toute une argumentation, la profonde portée de ces mots de notre rapporteur: Plus que tous autres, les rescapés des camps d'extermination ressentent cet état « d'insécurité collective » qui a donné naissance au pacte de l'Atlantique. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Vincent Badie. Très bien !

M. Edmond Michelet. Pour ne choisir que deux ou trois de ces petits faits vrais, qui ne supportent, je le répète, aucun démenti, surtout pas celui de mes deux compagnons de Dachau que j'aperçois à leur banc, le délégué hongrois du camp dont je parle a, par exemple, depuis longtemps pris le chemin d'un autre camp de concentration situé beaucoup plus à l'Est.

Le délégué polonais, le camarade polonais qui soutenait tous les Français, qui représentait au camp de Dachau la petite minorité polonaise des sociaux-démocrates de ce pays qui n'en comptait guère, a été abattu dès 1946. Tous les anciens camarades de Dachau le savent. Ils savent comment. Ils savent pourquoi.

Il est vrai que ces régimes dits de « démocratie populaire » essayent de retirer leurs titres de résistants à leurs adversaires d'aujourd'hui. C'est ce qui est arrivé naguère à notre camarade Beran, devenu depuis lors archevêque de Prague, qui s'est vu priver de son titre de déporté politique simplement pour avoir refusé aux despotes d'aujourd'hui très exactement ce qu'il avait refusé aux tyrans d'hier. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il est un autre passage du rapport de M. René Mayer que je voudrais souligner, celui où il parle de la volonté d'isolement de la Russie soviétique.

Quel est le déporté non communiste — et encore ne suis-je pas sûr que, parmi les déportés communistes il en soit beaucoup qui puissent me démentir — quel est donc le déporté qui pourrait se vanter aujourd'hui d'avoir reçu une réponse, une seule, aux messages qu'il a pu adresser à ceux de ses camarades russes, qu'il avait rencontrés dans les camps de la mort ?

Beaucoup d'entre eux, je parle, cela va sans dire, des déportés membres du parti ou de l'armée rouge, et non pas de ceux qui appartenaient à la clique et aux bandes de Vlassov, beaucoup d'entre eux, dis-je, étaient les meilleurs des compagnons, pleins de prévenance et de gentillesse pour leurs camarades français.

Oui, je le dis très simplement et avec quelque candeur, nous espérions, nous autres, qu'après une aventure comme celle d'où nous sortions, les relations amicales, fraternelles, nouées dans la pire détresse, pourraient se maintenir, se développer dans un monde pacifié. Et si nous sommes inquiets aujourd'hui sur le sort de tant de nos compagnons qui sont partis vers d'autres camps de misère, je crois que nous attendrons longtemps encore les réponses de nos bons compagnons russes de Smolensk, de Voronej, de Léningrad ou de Moscou.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Michelet ?

M. Edmond Michelet. Je vous en prie.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Ce que vous dites là peut être sensible à beaucoup...

M. Edmond Michelet. C'est bien dans ce but que je le dis.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. ...mais croyez-vous que, si les motifs qui inspirent votre observation sont réels, il est possible que ceux dont vous parlez puissent répondre, alors que, comme vous l'avez constaté vous-même, depuis le début de ce débat on ne cesse de les injurier, d'injurier des millions de morts et que personne, sauf les communistes, ne relève ces injures ?

M. Fernand Bouxom. Quelle démagogie infâme !

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Qu'avez-vous dit tout au long de ce débat, quand à tous les instants on a proféré les plus grossières injures envers nos amis soviétiques ? Votre silence explique qu'ils ne peuvent pas vous répondre. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Mme Francine Lefebvre. Quelle mauvaise foi !

M. Roland de Moustier. Je viens de dire juste le contraire.

M. Edmond Michelet. Bon gré, mal gré, il nous a donc fallu nous rendre à l'évidence.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Vous ne répondez pas!

M. Edmond Michelet. Je vous répondrai dans le cours de mon intervention, mon cher collègue.

Les méthodes d'expansionnisme révolutionnaire de l'U. R. S. S. justifient donc la mesure de sécurité que veut être le pacte de l'Atlantique.

C'est pourquoi nous rendons, à notre tour, sincèrement hommage à l'esprit qui l'a inspiré. C'est pourquoi nous nous réjouissons de cette orientation nouvelle de la politique de nos amis américains.

Cette solidarité préventive, qui vaut mieux qu'une alliance, si elle avait existé en 1914 et en 1939, il est vraisemblable qu'elle eût fait reculer les fauteurs de guerre.

En tout état de cause, ils méritent la gratitude des peuples pacifiques, hier menacés, qui savent dorénavant que l'isolationisme des Etats-Unis a pris fin.

C'est pourquoi aussi, en ce qui nous concerne, nous Français, nous devons nous efforcer de rendre vivante cette manifestation de solidarité internationale. C'est pourquoi, avec une franchise qui ne peut leur déplaire, nous demandons à nos amis américains de ne pas renouveler sous une autre forme l'erreur tragique qui, au lendemain du traité de Versailles, fut pour une grande part à l'origine de la dernière guerre, et ce serait assurément une erreur de ce genre que ne pas assortir le pacte d'engagements précis tendant à la défense du continent européen d'après un plan stratégique arrêté en commun. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. Paul Theetten. Très bien!

M. Edmond Michelet. A cet égard, il est une question que nous avons, surtout nous, Français, le droit de leur poser, une question dont la réponse ne peut être éludée, sur laquelle le Gouvernement a le devoir de nous éclairer.

Quelles seront les mesures envisagées par le comité de défense pour l'application des articles 3, 5 et [illegible] du pacte ?

En d'autres termes, et je pèse soigneusement mes mots, quelle est la stratégie prévue pour assurer la sécurité de notre territoire métropolitain ?

Ce n'est pas trahir un secret d'état-major, tous les journaux américains sont pleins d'articles consacrés à la question, de dire que deux conceptions sont en présence. L'une, que j'appellerai la stratégie insulaire, la stratégie de Dunkerque, du Dunkerque de mai 1940, et qui, redoutant les aléas d'une fourniture de matériel à des pays considérés comme politiquement peu sûrs, et l'on a même fait à cet égard des comparaisons fort peu flatteuses, se bornerait à une défense limitée, à ce qu'on appelle un baroud d'honneur, sur le continent européen. Après quoi, plus tard, on verrait..., on organiserait la reconquête, le futur débarquement en partant des bases britanniques... ou lusitaniennes.

Est-il besoin de dire que notre pays ne saurait, en aucun cas, souscrire à cette stratégie de la terre brûlée, du renoncement, du déshonneur ?

Il est clair que le point faible du pacte, sa ligne de moindre résistance, tient aux conditions de l'économie capitaliste. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle apparaîtrait vraisemblablement au cas où une dépression prolongée de l'économie mondiale provoquerait, avec l'effondrement de la « production de masse » américaine et l'arrêt brutal du plan Marshall, un nouveau flux de misère qui donnerait à l'U. R. S. S. son ultime chance en Europe.

Mais la faiblesse actuelle de l'Occident découle surtout du vide militaire et des divisions de l'Europe, sans force nationale valable. Elle découle aussi, il faut le dire, du système de défense anglo-saxon essentiellement aéro-naval, dont on sait que, dans l'état actuel des choses, il ne peut couvrir initialement la défense aérienne ni même renforcer la défense territoriale de l'Europe dans les premiers mois d'un conflit.

Il est à remarquer par ailleurs que l'article 5 du pacte n'engage pas formellement les Etats-Unis à défendre l'Europe continentale. Il libère aussi bien la Grande-Bretagne, et cela nous semble très fâcheux, de la clause d'automaticité des accords de Bruxelles.

Mais il faut que nos amis américains soient bien avertis des conséquences incalculables de l'erreur stratégique qu'ils commettraient en laissant l'Europe occidentale subir les conséquences d'un nouveau Blitzkrieg auprès duquel le précédent n'aurait que de lointaines analogies.

M. Henri Mallez. Très bien!

M. Edmond Michelet. Se rendent-ils compte qu'aucune comparaison n'est possible entre ce qu'on appelle la cinquième colonne qui collaborerait avec le nouvel envahisseur et celle que nous avons connue il n'y a pas si longtemps ?

Se disent-ils qu'une résistance analogue à celle qui s'est levée en juin 1940 à l'appel du général de Gaulle serait pratiquement irréalisable avant de très longs mois, et peut-être même de très longues années ?

Réalisent-ils, enfin, l'état d'esprit, la panique, d'une population qui aurait alors, et cette fois avec mille fois plus de motifs qu'il y a dix ans, l'impression d'avoir été abandonnée, trahie par ses alliés, ceux en la parole desquels elle s'était fiée pour lui éviter la honte d'une nouvelle invasion ?

Reste l'autre hypothèse, étant admis qu'il suffit d'écarter la première avec mépris. L'autre hypothèse, c'est la défense du continent européen sur le continent lui-même.

M. René Mayer n'a pas manqué, dans son commentaire de l'article 5, de souligner que cette stipulation ne peut prendre tout son sens et toute sa valeur que si les organes permanents prévus par l'article 9 du pacte, notamment les organisations militaires de défense, ont par avance — j'insiste sur ce terme « par avance » — préparé, pour les hypothèses diverses, les mesures variées et graduées que peut comporter la menace d'une attaque armée.

Pour préparer par avance ces mesures variées et graduées dont parle notre rapporteur, pour accroître, en ce qui la concerne, la capacité individuelle de résistance, ainsi qu'il est stipulé à l'article 3, la France, pratiquement dépourvue, et pour longtemps encore malheureusement, de matériel de fabrication, ne dispose que d'un double potentiel militaire, celui qui est représenté par ses hommes et celui qui correspond à ses positions géographiques.

Nous voulons croire que notre gouvernement a bien mis en valeur ce potentiel militaire français, qu'il ne l'a pas sous-estimé, et nous serions heureux d'en avoir l'assurance.

Nos positions géographiques sont intéressantes du point de vue stratégique, aussi bien en Europe qu'en Afrique du Nord et dans l'Union française.

Cette forme d'apport suppose une politique d'infrastructures qui puissent être utilisées en cas de conflit. Il n'est pas exagéré de dire, et cela nous concerne, qu'il nous reste beaucoup, je serais presque tenté de dire qu'il nous reste tout à faire, dans cet ordre d'idées.

L'apport de la France en potentiel humain pourrait rendre le partenaire français d'un certain poids vis-à-vis des alliés, dès que la France serait capable, en recevant des armes, de mettre sur pied un corps de bataille, réduit sans doute, mais parfaitement valable.

Ici encore, il nous faudra, mes chers collègues, tirer toutes les conséquences des engagements que nous prenons. La situation actuelle de nos effectifs, considérée sous le seul angle de l'armée de terre — l'armée de l'air appelle des observations analogues — répond-elle à ces exigences ?

Il ne sera peut-être pas superflu d'entrer un peu dans le détail, au lendemain des débats consacrés à la politique de défense nationale.

Les classes 1946, 1947 et 1948 représentent 600.000 hommes. Mais la classe 1946 n'a pas dépassé l'instruction rudimentaire des petites unités et a été libérée, faute de crédits suffisants, sans avoir fait de manœuvres d'ensemble ni d'écoles à feu.

Elle n'a que deux mois seulement d'instruction de spécialités et n'a pas fourni de gradés d'encadrement.

Les classes 1947 et 1948 ont un peu plus d'instruction, mais elles sont très loin d'être complètes. L'avoir jeune, mobilisable, utilisable, est donc, dans l'état actuel des choses, inférieur aux 600.000 hommes escomptés.

Le jeu normal de l'accroissement de l'avoir mobilisable est en principe de 200.000 hommes par an.

Mais vous savez, mes chers collègues, qu'on n'a incorporé cette année que pour neuf mois, et l'accroissement ne dépassera donc pas, en 1949, 160.000 hommes.

Pour utiliser les classes jeunes et leur accroissement, il faudra instituer des périodes de réserve. Rien n'est prévu à cet égard, ni cette année, ni, m'a-t-on dit, dans le budget de l'année prochaine, même pour la classe 1946, qui est libérée depuis trois ans, et qui en a le plus grand besoin.

En ce qui concerne les classes les plus anciennes, qu'il serait nécessaire d'utiliser pour accroître le nombre de divisions au-delà de dix, il y a lieu de tenir compte que, des 800.000 hommes théoriquement mobilisables du troisième contingent de 1939 et du deuxième contingent de 1945, 200.000 seulement sont instruits, mais ce sont les plus âgés, ceux qui ont atteint l'âge de 30 ans.

Le drame, l'un des drames de notre récente épreuve, a eu pour résultat de priver de toute instruction militaire

600.000 hommes de 25 à 29 ans, qui sont à peine recensés et dont 15 p. 100 ne sont même connus que par des renseignements d'état civil.

Pourtant, parmi les hommes de cet âge, un grand nombre exercent des professions civiles intéressantes et pourraient fournir des spécialistes s'ils recevaient une instruction de période de réserve.

Or, rien n'est prévu non plus jusqu'à la fin de 1950 pour rendre ces hommes utilisables. Au delà du deuxième contingent de la classe 1939, on trouve la queue de la première et de la seconde réserves.

Ce sont des classes très anciennes qui permettraient de réaliser les effectifs des services territoriaux. Mais cela est impossible matériellement, dans les circonstances présentes, car aucun travail de fichier n'a été entrepris sur ces personnels, ni prévu dans les plans de budget en cours.

En résumé, nous disposons présentement d'un crédit en effectifs de dix divisions, pas davantage, que nous n'avons aucune chance de voir se valoriser ou s'accroître par le jeu des instructions avant 1951.

M. Raymond Guyot. De toute façon, ils refuseront de se battre contre l'Union soviétique. Voilà ce que vous oubliez.

A droite. Vous l'ignorez!

M. Edmond Michelet. Si l'on passe du domaine des effectifs à celui des encadrements, on constate tout d'abord l'armée active, dans une diminution de plus de 8.000 officiers par rapport à 1939.

Cette situation ne permet pas d'organiser une mobilisation éventuelle ni de préparer dans les unités des noyaux d'encadrement constitués.

Pour ce qui est des cadres de réserve, il faut considérer que, si nous voulions élever par exemple notre participation à 24 divisions, il nous faudrait 17.000 officiers de réserve pour le corps de bataille proprement dit et 65.000 pour l'ensemble des services de l'arrière. Là encore, nous sommes loin, très loin du compte.

La déficience de l'encadrement des réserves est grave. Si nous en considérons les conséquences, dans la seule hypothèse d'une mise sur pied de 12 divisions, nous trouverions dans l'infanterie des effectifs suffisants mais non instruits dans l'artillerie un déficit d'effectifs de 30 p. 100; dans les transmissions un déficit de 30 p. 100, et dans les blindés également de 30 p. 100.

Or, rien, je le répète, ni pour l'année en cours, ni pour la prochaine, n'est prévu pour le perfectionnement pratique des officiers de réserve.

Il en résulte qu'en 1951 nous aurons la possibilité de sauver l'instruction des officiers de réserve de la classe 1948 seulement, mais nous aurons à peu près perdu la possibilité de sauver celle des officiers de réserve des classes 1946 et 1947.

Pour rattraper le déficit, il faudra donc envisager un certain nombre de mesures, notamment en utilisant, après instruction, des anciens officiers de réserve et en faisant des promotions de sous-officiers.

Il faudra aussi une politique, une vraie politique de recrutement et de formation des réserves. Il faudra enfin reprendre la préparation militaire...

M. Arthur Ramette. C'est cela!

M. Edmond Michelet. J'entends un de nos collègues dire: « C'est cela ».

Je lui réponds négligemment qu'il votait bien les crédits militaires qui lui étaient demandés aux environs des années 1946 et 1947.

Pour tout cet effort, qui conditionne l'utilisation de notre potentiel humain, rien n'est prévu, rien, je le répète, ni pour l'année en cours, ni pour l'année à venir.

C'est donc à un très vigoureux effort de redressement que le Gouvernement s'engage en demandant à l'Assemblée de ratifier un texte qui prévoit le développement de nos propres moyens et un accroissement de notre capacité de résistance. Se rend-il exactement compte de tout cela?

Je voudrais être sûr que nos partenaires n'ont pas été fâcheusement impressionnés par les discussions qui ont précédé le vote du dernier budget de défense nationale.

Se vanter d'avoir pratiquement obtenu une diminution de 170 milliards par rapport au chiffre de l'an dernier, quand on est en présence de la déficience militaire que je viens de m'efforcer d'exposer devant vous, n'y avait-il pas là quelque imprudence?

Ce serait une très dangereuse illusion de laisser croire au pays que sa sécurité repose exclusivement sur les Américains.

Une feuille d'agence, généralement favorable au Gouvernement, écrivait ces jours derniers que nous ressemblions aujourd'hui aux Anglais de 1939, qui se reposaient sur la seule infanterie française du soin d'assurer la défense de leur île.

On sait ce qu'a donné pareille illusion.

Des engagements formels doivent donc être souscrits dès maintenant pour nous permettre de réclamer, en contre-partie de ce que nous apporterons nous-mêmes, la fourniture d'armements et d'équipements modernes susceptibles de donner à nos armées, les premières directement menacées, ne l'oublions pas, les moyens de remplir les obligations qu'on leur demande de contracter.

Personne ne m'en voudra, j'imagine, de faire appel à une caution que je qualifierai d'autorisée, sinon de bourgeoise, celle de M. le président Daladier, que n'a pas manqué de rappeler notre rapporteur dans son exposé. Il disait, allant jusqu'au bout de sa pensée, que « dans l'ignorance où nous sommes de ce que sera l'aide militaire, nous pourrions hésiter sur la ratification du pacte ».

Ce point étant supposé acquis — et pour nous il ne l'est pas encore — il resterait à préciser comment s'articulera la défense continentale de l'Europe.

Elle exige, d'une part, une coordination stratégique mise en œuvre par des accords militaires assurant à l'Europe l'emploi des armes totales américaines, engageant formellement les puissances non continentales à consacrer à la défense du continent une quote-part de moyens, égale, mais l'ensemble, à celle que nous y consacrerons nous-mêmes, et d'autre part, une organisation du commandement centrée sur la France, en ce qui concerne la défense européenne continentale, qui commande directement son système de sécurité et celle du théâtre méditerranéen, couvrant ses communications terrestres et maritimes avec son prolongement nord-africain.

En ce qui concerne la coordination stratégique, il va de soi que la défense occidentale s'organisera politiquement, économiquement, militairement, sous la direction des Etats-Unis, dont l'énorme potentiel industriel et la puissance atomique constituent l'arsenal et le centre de gravité de la coalition atlantique.

Le conseil et le comité de défense constitués, conformément à l'article 9, par les Etats signataires, seront appelés à orienter respectivement l'application des mesures prévues par les clauses de l'article 4 et celles de l'article 5.

Mais l'élaboration de la stratégie mondiale de la défense ne peut revenir à des comités formés par des représentants de douze Etats d'importances diverses.

Elle s'élaborera nécessairement dans un comité d'état-major restreint, où il sera inconcevable — M. Pierre-Henri Teitgen l'a souligné hier et je tiens à le rappeler à mon tour avec plus de force encore s'il se peut, sinon moins d'éloquence — que la France ne fût pas représentée.

M. Robert Schuman, *ministre des affaires.* C'est aussi l'avis du Gouvernement français.

M. Edmond Michelet. Je suis heureux d'enregistrer cet avis, mais j'aurais préféré recevoir une assurance plus catégorique.

M. le ministre des affaires étrangères. J'aurai l'occasion de faire connaître mon avis.

M. Pierre Montel, *président de la commission de la défense nationale, rapporteur pour avis.* Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Edmond Michelet. Je vous en prie.

M. Pierre Montel. Je me permets de vous indiquer également, au nom de la commission de la défense nationale — par conséquent, au nom de tous ses membres dont vous-même, monsieur Michelet — que le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale a mis l'accent sur ce point.

Par conséquent, il semble bien qu'en effet nous soyons tous d'accord et que notre voix sera entendue. En tout cas c'est notre souhait.

M. Edmond Michelet. Dont acte, monsieur le président de la commission de la défense nationale.

Les deux comités d'états-major qui existent actuellement aux Etats-Unis, le Combined Chiefs of Staff — le C. C. S. — et le Joint Chiefs of Staff — le J. C. S. — ne sauraient assumer à eux seuls toute l'orientation de la stratégie découlant du pacte de l'Atlantique.

M. le rapporteur. D'autant plus qu'il n'est pas certain qu'ils seraient d'accord.

M. Edmond Michelet. Il paraît indispensable de reconstituer un état-major interallié ou bien de faire participer la France au C. C. S. actuel.

L'état-major en question serait ainsi réduit aux représentations suivantes: les U. S. A., qui en assureraient la présidence; la Grande-Bretagne, représentant les pays scandinaves et le Portugal; la France, représentant les Etats du continent occidental et les Etats de l'Afrique du Nord sous son protectorat; le Canada, représentant la défense de l'Arctique.

A l'extrême gauche. Et l'Allemagne?

M. Edmond Michelet. C'est à dessein que je ne parle pas de l'Allemagne. Après ce qu'en a dit notre collègue le général Ameran, en termes très pertinents, je n'ai rien à ajouter.

Enfin, l'organisation du commandement à prévoir devra impliquer, de toute évidence, un commandement de théâtre, sous direction américaine, et au moins deux commandements de sous-théâtres, l'un confié à l'Angleterre pour les pays nordiques, du cap Nord au Zuiderzee, l'autre confié à la France pour l'Europe continentale jusqu'aux Alpes et pour le théâtre méditerranéen et l'Afrique du Nord.

Mais — et j'y insiste, mes chers collègues — il va de soi que cette organisation conduira à modifier de fond en comble l'état-major de Fontainebleau et à le placer sous commandement français. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

La France, directement engagée sur le continent, ne saurait admettre à aucun prix que son système de sécurité soit axé sur Londres. Ce système commande sa politique européenne en même temps que la sécurité de toute l'Union française.

Voilà quelles sont, mes chers collègues, les réflexions que j'étais chargé de vous présenter, au nom de mes amis du rassemblement du peuple français, sur les conditions qui leur paraissent indispensables à la ratification du pacte.

J'en aurai fini en revenant à mon point de départ, à cette évocation de mes camarades « Nacht und Nebel », qui avaient bien cru que les épreuves inouïes qu'ils ont supportées leur auraient valu de ne plus jamais connaître cela ni pour eux ni pour d'autres.

M. Pierre Segelle. Voulez-vous me permettre une interruption ?

M. Edmond Michelet. Volontiers.

M. Pierre Segelle. Vous m'avez ému, comme nous tous, en parlant de l'opinion des déportés politiques, car nous avons le droit d'avoir une opinion en dehors de toute contingence et de toute division politique.

Il est certain que c'est votre dernière phrase qui résume tout le débat.

Rappelez-vous cette affiche que nous avons tous vue sur les murs de Paris et dans les couloirs du métropolitain, représentant un malheureux « zébré » en pyjama rayé, qui succombait brûlé vif dans les barbelés électrifiés.

Elle donnait la même conclusion que le film *La dernière étape :* « Plus jamais ça ».

Plus jamais ça, c'est notre but à nous, déportés politiques.

On nous tend une main secourable pour essayer de ne plus voir cela.

Voilà pourquoi nous voterons le pacte de l'Atlantique. Il n'y a pas d'autre raison. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Fernand Grenier. *La dernière étape* est un film fait par une démocratie populaire.

M. Pierre Segelle. J'appartiens à la section du Loiret de la F. N. D. I. R. dont je suis même président d'honneur. Je ne renie pas plus Marcel Paul que je ne renie le père de M. de Moustier, que je ne renie Charles Le Serre, que je ne renie M. Michelet, qui est président de l'Amicale de Dachau.

Je ne renie aucun de mes camarades, pas plus que je ne renie nos camarades polonais et nos camarades soviétiques avec lesquels, moi non plus, je n'ai jamais pu correspondre, parce que le rideau de fer s'est abattu entre eux et nous. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Le pacte de l'Atlantique, ce n'est sûrement pas la fidélité aux souffrances communes.

M. Marcel Hamon. Les bourreaux nazis sont vos alliés dans le pacte de l'Atlantique. C'est avec eux que vous allez contracter alliance.

M. Pierre Segelle. Est-ce qu'il n'y a pas de camps de concentration en Union soviétique à l'heure actuelle ? Dites-nous le contraire. Parlez-nous plutôt de l'esclavage qui y sévit.

M. Marcel Hamon. Nous, nous connaissons les camps de concentration allemands.

M. Marcel Poimbœuf. C'est cela que personne ne veut plus voir.

M. Marcel Hamon. C'est avec les bourreaux nazis que vous faites l'alliance du pacte de l'Atlantique.

M. Pierre Segelle. Vous croyez que les Américains étaient les bourreaux des camps de concentration ? C'est ridicule.

M. Edmond Michelet. Je remercie mon collègue et camarade de déportation Segelle de son émouvante intervention.

Il sait à quel point nous sommes d'accord sur le fond, nous, les déportés.

C'est pourquoi je tiens à souligner une fois de plus que nous espérons bien ne plus jamais connaître, ni pour nous ni pour notre génération, les inquiétudes nouvelles que nous éprouvons pourtant aujourd'hui, quatre ans à peine après notre libération.

A eux surtout, aux déportés, le pacte de l'Atlantique apparaît comme une nécessité transitoire. Ils espèrent qu'un jour viendra où les progrès de la sécurité collective le rendront inutile.

En attendant, il leur semble que si les adversaires du pacte de l'Atlantique étaient sincères avec eux-mêmes, ce n'est pas à tel ou tel article de ce pacte, pas plus à l'article 3 qu'aux articles 5, 7 ou 9, qu'ils prétendraient en avoir, c'est tout bonnement — et c'est en déporté que je parle — à son préambule. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mme Isabelle Claeys. Vous ne représentez pas l'ensemble des déportés.

M. Edmond Michelet. Que dit en effet ce préambule ?

« Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation fondée sur les principes de la démocratie... ».

M. Arthur Ramette. Vous représentez un général qui ne s'est jamais battu sur les champs de bataille. (*Vives interruptions au centre et à droite.*)

Mme la présidente. Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Ramette. Votre propos est incorrect.

A droite. Et vous, monsieur Ramette, où étiez-vous au moment où la Russie était alliée avec l'Allemagne ?

M. Edmond Michelet. Le général dont vous parlez s'est battu magnifiquement pendant la campagne de France, en mai et juin 1940, pendant que vous, vous étiez des déserteurs (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Vives protestations à l'extrême gauche*), pendant que vous poursuiviez nos camarades, comme Cyprien Quinet que vous avez laissé mourir au camp de déportation parce qu'il avait dénoncé le pacte germano-soviétique (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), Cyprien Quinet qui a fait notre admiration à Dachau et dont vous avez refusé qu'on inscrive le nom sur le monument aux morts des députés déportés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Marcel Rosenblatt. Vous êtes un menteur !

M. Roland de Moustier. Monsieur Michelet, pourriez-vous demander à M. Ramette où il s'est battu pendant la guerre 1939-1945 ? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Arthur Ramette. Pendant la guerre, j'ai fait mon devoir, autant que vous.

M. Edmond Michelet. Dites-moi exactement ce que vous avez fait de la mémoire de mon camarade Cyprien Quinet, mort à Dachau, après avoir dénoncé le pacte germano-soviétique.

Répondez-moi, monsieur Ramette !

Sur divers bancs à droite et au centre. Monsieur Ramette, répondez !

M. René Camphin. Voulez-vous me permettre un mot, monsieur Michelet ?

M. Edmond Michelet. Je m'adresse à M. Ramette.

Je lui pose à nouveau la question : Pour quelle raison avez-vous refusé qu'on inscrive le nom de mon camarade Cyprien Quinet, bon Français, bon communiste...

Mme Madeleine Braun. Ce n'est pas vous qui pouvez en juger.

M. Edmond Michelet. ...mort dans des circonstances héroïques, sur le monument élevé à la mémoire des députés déportés ?

Répondez-moi, monsieur Ramette !

M. René Camphin. Je vais vous répondre, monsieur Michelet, si vous le permettez.

Sur divers bancs au centre et à droite. Ramette ! Ramette !

M. René Camphin. Le meilleur moyen de ne pas entendre la vérité, c'est de hurler !

M. Fernand Grenier. Vous ne voulez pas entendre la réponse.

A droite. Ramette, le héros, répondez !

M. René Camphin. M. Michelet vient de dire une contre-vérité. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Il n'est pas vrai que nous ayons empêché que le nom de notre camarade Cyprien Quinet figurât sur la liste des députés morts dans les camps d'extermination hitlériens.

M. Michelet a encore proféré une contre-vérité quand il a affirmé que Cyprien Quinet avait condamné le pacte germano-soviétique en 1939.

M. Jean-Paul Palewski. Vous approuvez donc ce pacte ?

M. André Godin. Bien sûr !

M. René Camphin. Comme moi, le 26 août 1939, en violation de la Constitution, sans que l'immunité parlementaire eût été levée, Cyprien Quinet a été arrêté et jeté en prison par Daladier, Reynaud et tous les autres. La voilà, la vérité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A sa sortie de prison, on a envoyé Cyprien Quinet dans les sections spéciales. Et, au lieu de lui donner un fusil pour lutter contre les hitlériens, on l'a envoyé dans les bagnes, pour construire des routes, dans les Hautes-Alpes.

M. Robert Bichet. On avait bien donné un fusil à Thorez! (*Rires au centre, à droite et à gauche.*)

M. Pierre Montel. Il n'y avait qu'à lui donner celui de Thorez!

M. René Camphin. A la signature de l'armistice, on l'a placé dans un camp de concentration, duquel il s'est évadé pour reprendre le combat à nos côtés.

Voilà la vérité, monsieur Michelet.

Il n'est pas beau, de votre part, d'apporter de telles contre-vérités. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Edmond Michelet Ce n'est pas M. Ramette qui m'a répondu, je tiens à le souligner.

M. René Camphin. C'est un compagnon de lutte de Cyprien Quinet, arrêté avec lui le 26 août 1939, qui parle. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A droite et au centre. Ramette! Ramette!

M. Edmond Michelet. Il a fallu que ce soit moi qui attire l'attention de nos collègues communistes sur le caractère anormal de cet ostracisme attaché à la mémoire de Cyprien Quinet.

Relisez vos discours des années 1945, 1946 et 1947.

Mme Madeleine Braun. Quand on s'appelle Michelet, on fait toujours un peu d'histoire.

M. Edmond Michelet. C'est seulement depuis cette époque que vous parlez de Cyprien Quinet.

Je déclare ici, et je sais ce que je dis, que, jusqu'à ce moment-là, la mémoire de Cyprien Quinet était considérée par vous comme indésirable.

J'avais le droit de le dire ici au passage, parce que je sais comment vous vous y prenez à l'égard des résistants et à l'égard des déportés, à partir du jour où ils ne sont plus « dans la ligne », puisque vous le faites même à l'égard de vos propres camarades.

C'est cela que je voulais dire, et pas autre chose.

Et je remarque que M. Ramette n'apporte aucune réponse.

M. René Camphin. Vous falsifiez la vérité.

M. Edmond Michelet. Revoyez les textes!

M. François Billoux. En mai 1945, au congrès du parti, nous avons salué la mémoire de Cyprien Quinet. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A droite et au centre. Ramette! Ramette!

Mme la présidente. Je vous en prie, veuillez écouter M. Michelet.

M. Edmond Michelet. Je disais donc que ceux qui combattent tant le pacte de l'Atlantique, s'ils étaient sincères avec eux-mêmes et avec leur conscience, devraient surtout en avoir au préambule de ce pacte, parce que ce préambule les condamne.

Je l'ai dit tout à l'heure: autant de formules, autant de ricanements, autant de haussements d'épaules de leur part.

La liberté des peuples ?

Demandez donc à nos camarades de déportation, Tchèques et Polonais, ces derniers qui, rapatriés par nous avec les combattants d'Espagne, n'osent pas davantage rentrer dans leur patrie.

M. Abderrahme-Cherif Djemad. Et les peuples d'Indochine et de Madagascar ?

M. Edmond Michelet. La civilisation fondée sur les principes de la démocratie ?

Interrogez nos camarades déportés, qui furent membres des partis sociaux-démocrates, agraires, paysans, libéraux, chrétiens sociaux, de Lithuanie, de Hongrie, de Bulgarie, et à tant d'autres auxquels nous pensons tous.

La liberté individuelle ? Ou celle de Petkov devant sa corde de pendu, celle de Maniu, ou celle du cardinal Mindszenty derrière les barreaux de leur prison!

Le règne du droit, enfin ? Lui qui verrouille depuis un mois, dans sa résidence, mon vieux camarade du bloc 26 de Dachau, l'haftlinge Josef Beran, archevêque de Prague!

C'est cela la liberté du droit ? (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. René Camphin. Et les mineurs qui sont en prison ? Votre cœur est fermé pour les mineurs.

M. Fernand Grenier. Mgr Beran n'est pas au-dessus des lois de son pays.

M. Marcel Hamon. La vérité, c'est qu'il y a des milliers de résistants que vous faites pourrir en prison. Car vous êtes presque tous de faux résistants et ceux qui se sont battus sont en prison maintenant. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Edmond Michelet. Trêve de plaisanterie, mesdames, messieurs! Les déportés, dans leur immense majorité, ne peuvent s'empêcher, eux qui subirent pour un temps la condition d'esclave, de méditer tristement, avec une mélancolie désabusée, en le transposant à peine, ce mot du grand Lincoln, que je tiens à citer ici à la fin de cette intervention consacrée au pacte de l'Atlantique:

« Tout bien considéré, il sera toujours terriblement difficile de faire vivre un monde qui sera moitié esclave et moitié libre. » (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Royer Cerclier. Qu'en pense le résistant Duclos ?

Voix nombreuses à droite et au centre. Ramette! Ramette!

M. Raymond Guyot. Monsieur Cerclier, je suppose que vous faites de l'ironie lorsque vous dites: « le résistant Duclos ».

M. Roger Cerclier. Oui!

M. Raymond Guyot. Nous en prenons acte.

M. René-Paul Camphin. C'est le résistant Duclos qui nous a conduits dans le combat. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite. — Bruit.*)

Thorez aussi était avec nous et il nous guidait! Il nous commandait.

Comme vous êtes des flics, vous devriez savoir où ils étaient et ce qu'ils faisaient. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. Et vive le général de Gaulle!

A gauche. Vive le général Ramette!

A droite et au centre. Ramette! Ramette!

Mme la présidente. L'abondance des dialogues et des chœurs dans cette dernière partie de la séance ne permet pas de la poursuivre plus avant.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Aujourd'hui, à seize heures, deuxième séance publique:

Vote des propositions de loi: 1° de MM. Caillavet, Baylet et Jean Masson, tendant à instaurer l'échange en nature blé-pain; 2° de M. Ruffe et plusieurs de ses collègues, tendant à l'abrogation des actes dits lois du 18 septembre 1940 et du 11 juin 1941, ainsi que de la circulaire ministérielle du 6 octobre 1947 et réinstituant l'échange en nature blé-pain (n°s 5622, 5667, 6185, 7986. — M. Garavel, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat);

Scrutins à la tribune pour l'élection de douze membres titulaires et de douze membres suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe;

Suite de la discussion du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Pacte de l'Atlantique signé à Washington le 4 avril 1949 (n°s 7168, 7819. — M. René Mayer, rapporteur).

A vingt et une heures, troisième séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Pacte de l'Atlantique signé à Washington le 4 avril 1949.

La séance est levée.

(*La séance est levée à midi vingt-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 187e SÉANCE

2e Séance du Mardi 26 Juillet 1949.

SOMMAIRE

— Procès-verbal: MM. Grenier, Goudoux, Michelet, le président. — Adoption.

MM. Ramette, le président.

— Excuse et congé.

— Haute Cour de justice. — Compte rendu des travaux.

— Echange en nature blé-pain. — Adoption, sans débat, d'une proposition de loi.

— Assemblée consultative européenne. — Election des représentants de la France.

— Pacte de l'Atlantique. — Suite de la discussion d'un projet de loi.

Discussion générale (*suite*): MM. Mezerna, le président, Félix Kir, Noguères, Mekki, Ben Chennouf, Mme Sportisse, M. Bouhey.

— Assemblée consultative européenne. — Election des membres titulaires.

— Pacte de l'Atlantique. — Reprise de la discussion d'un projet de loi.

Discussion générale (*suite*): M. Bouhey.

Renvoi de la suite de la discussion à la séance du soir.

— Propositions de la conférence des présidents.

MM. Duprat, Juglas, le président.

Amendement de M. Duprat: rejet au scrutin.

Adoption des propositions de la conférence des présidents.

— Incident.

MM. Henri Teitgen, Péron, le président.

— Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

M. Fernand Grenier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Grenier sur le procès-verbal.

M. Fernand Grenier. Mesdames, messieurs, quelle que soit la passion que nous mettions les uns et les autres à nous prononcer pour ou contre le pacte Atlantique, il est des sujets qu'il convient d'aborder avec le respect que l'on doit à la mémoire de nos collègues morts pour la France.

Or, M. Michelet a parlé ce matin d'un des nôtres, Cyprien Quinet, mort à Dachau, et il a prétendu: premièrement, que Cyprien Quinet avait été en désaccord avec la politique du parti communiste français en 1939; deuxièmement, que le parti communiste avait laissé passer les années 1945, 1946 et 1947 avant de rendre hommage à la mémoire de Cyprien Quinet; enfin que nous nous serions opposés à l'inscription du nom de Cyprien Quinet sur la plaque des députés morts pour la France au cours de la deuxième guerre mondiale.

Ces trois affirmations de M. Michelet appellent trois précisions.

La première portera sur l'attitude de notre camarade Quinet, en 1939. Voici ce qu'en dit Maurice Thorez dans son discours de Waziers, adressé aux cadres communistes des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, édité en brochure et dont tout le monde peut prendre connaissance:

« La vérité sur 1939.

« Vous vous souvenez encore de ces journaux, chers camarades: la trahison de Staline, la trahison russe, la trahison des communistes ?...

« On nous avait bâillonnés. On avait interdit notre presse. Le député communiste Quinet avait remplacé notre *Humanité*, interdite, par une feuille ronéotypée.

« On l'a arrêté, condamné à treize mois de prison. Il en est sorti plus tard pour travailler avec nos militants, dans l'activité clandestine contre les Allemands.

« Il est, hélas! tombé. Ils l'ont assassiné en Allemagne. Il est la première victime de la « drôle de guerre », victime des impérialistes. »

Par conséquent, M. Michelet, en parlant de M. Quinet en désaccord avec son parti, a commis un premier mensonge...

M. le président. Non, monsieur Grenier. Dites: « une erreur ».

M. Fernand Grenier. Une contre-vérité, si vous voulez.

En réponse au deuxième mensonge (*Rires à l'extrême gauche*), ou à la deuxième contre-vérité, je vais citer la déclaration votée par les élus communistes à l'Assemblée constituante lors de leur première réunion, le 6 décembre 1945. Puisque M. Michelet a prétendu que le parti communiste n'avait pas parlé de Cyprien Quinet, ni en 1945, ni en 1946, ni en 1947, voici, après l'hommage public rendu par Maurice Thorez à Cyprien Quinet devant les cadres communistes des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, celui que lui ont réservé ses camarades de combat, lors de leur première réunion:

« Elus du parti communiste à l'Assemblée constituante, nous jurons de lutter de toutes nos forces pour la patrie, pour la République, dans l'esprit de nos grands morts, les députés communistes, Gabriel Péri, Jean Catelas, Charles Michels, Emile Cossonneau, Philippot, Alexandre Prachay, Gaston Cornavin et Cyprien Quinet, morts pour que vive la France, ainsi que 75.000 autres membres du parti des fusillés. »

C'est donc un mensonge...

M. le président. Non, monsieur Grenier!

M. Arthur Ramette. Soit, une contre-vérité!

M. Fernand Grenier. ... de prétendre que Cyprien Quinet avait condamné en 1939 la politique de son parti.

Le discours de Waziers, auquel je viens de faire allusion, est du 21 juillet 1945, c'est-à-dire moins de deux mois après la libération du camp de Dachau. Il est donc faux qu'en 1945, 1946 et 1947, le parti communiste n'ait jamais rendu hommage à la mémoire de Cyprien Quinet.

Troisièmement, nous nous serions opposés à l'inscription de Cyprien Quinet parmi les députés morts pour la France. M. Michelet fait, ici, une confusion volontaire.

Nous nous sommes élevés contre l'inscription sur le monument du nom de Gilbert Declercq. En effet, celui-ci fut l'un de ceux qui, en septembre 1939, par manque de courage, céda à la pression des hommes qui essayèrent par tous les moyens, même les plus infâmes, de faire condamner le parti auquel nous appartenions et de nous faire hurler contre l'Union soviétique, avec laquelle nous n'étions pas en guerre.

Gilbert Declercq fut l'un de ceux qui, en 1939, s'allièrent avec Philippe Henriot, Jean Chiappe, Paul Faure, Léon Blum et autres, pour exiger des poursuites contre ses anciens camarades.

M. Louis Guillou. Il opta pour la France.

M. Paul Theetten. Il n'est pas très « chic » de parler comme vous le faites, monsieur Grenier.

M. Fernand Grenier. Gilbert Declercq fit plus. En août 1941, en rentrant à Paris, après mon évasion de Châteaubriant, je vis sa signature, avec celle de quelques autres, renégats comme lui, au bas d'un tract qui était intitulé: « Aux travailleurs communistes ».

Notez cette date d'août 1941.

Voici ce que contenait en substance ce tract:

1° Travailleurs communistes, on vous a trompés: l'armée rouge ne vaut rien;

2° On vous a menti: l'Union soviétique n'est qu'un colosse aux pieds d'argile;

3° A quelques semaines de la chute de Moscou, ne suivez plus les Thorez et les Duclos qui vous entraînent dans une guérilla anti-allemande perdue d'avance;

4° Faites confiance au Maréchal. Lui seul, avec nos vainqueurs généreux, donnera à la France sa place dans une Europe unie.

A ce moment-là, en 1941, on était dans une période difficile: l'armée rouge reculait. Ce tract avait un but clair de démoralisation. C'était un essai pour freiner l'action armée des F. T. P., il venait quelques mois après l'héroïque grève des mineurs du Pas-de-Calais.

Comme les autres signataires de ce tract, Gilbert Declercq était passé au service de la Gestapo.

C'est pourquoi, en 1944, la résistance lui a demandé compte de ses crimes qu'il a payés. Voilà pourquoi nous n'avons pas admis, pour ces faits que chacun peut vérifier, que le nom d'un traître figurât dans la liste des collègues morts pour la France. (*Mouvements divers.*)

M. Michelet a volontairement confondu Cyprien Quinet et Gilbert Declercq. Je laisse le soin à l'Assemblée de juger ce procédé inqualifiable.

M. le président. Non, non, monsieur Grenier!

M. Fernand Grenier. Je déclare, en conclusion, que nous ne laisserons jamais toucher à la mémoire des nôtres, car la fidélité au parti et l'amour de notre peuple sont les impératifs de notre vie, et nous qui sommes vivants, nous sommes les dépositaires de ceux qui sont morts. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

M. Jean Goudoux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Goudoux.

M. Jean Goudoux. M. Michelet, ce Corrézien d'adoption, a voulu ce matin tenter de se faire passer pour un résistant émérite. (*Exclamations au centre et à droite.*)

Lors de l'occupation de la zone Sud par les hitlériens, il n'a pourtant pas brillé par son courage. En effet, le 27 décembre 1942, il a adressé dans une résolution l'expression de son filial attachement au traître Pétain. Ce n'est pas de la résistance!

M. Marc Scherer. Et Billoux?

M. Jules Moch, *ministre de l'intérieur.* L'intervention de M. Goudoux n'a aucun rapport avec le procès-verbal.

M. Jean Goudoux. Je fais remarquer que c'était après l'occupation de la zone sud par les Allemands.

M. Michelet ne peut tenter de se faire passer pour un professeur de résistance et de patriotisme et encore moins de courage. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Edmond Michelet. Je demande la parole. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. Il ne s'agit plus du procès-verbal!

M. Edmond Michelet. J'ai été mis en cause.

Voix nombreuses. Michelet à la tribune!

A droite. M. Michelet doit pouvoir répondre.

M. Robert Bichet. Que M. Ramette réponde aussi aux questions qui lui ont été posées ce matin.

M. Edmond Michelet. Je désire montrer quelque chose à l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Michelet. (*Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre et à droite. — Des députés siégeant sur ces bancs se lèvent et applaudissent. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Edmond Michelet. Mes chers collègues, ceux qui assistaient à la séance de ce matin ont remarqué le ton volontairement mesuré de mon intervention. Ils ont été les témoins du désir que j'ai manifesté de parler du sujet en discussion en tant que déporté. J'ai dit ce que je croyais avoir à dire et je ne pensais pas qu'on pût estimer que mes paroles aient comporté la moindre attaque personnelle.

Or, je viens d'entendre l'intervention de M. Grenier, qui aurait dû être le dernier à prendre la parole sur le sujet. (*Applaudissements au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Pourquoi?

M. Edmond Michelet. Pas pour le motif que vous imaginez, mais pour un autre encore.

A M. Goudoux — je m'excuse d'apporter ici des relents de politique corrézienne, mais, mesdames, messieurs, vous en aurez pour votre argent, je vous le garantis — je déclare que s'il est ici quelqu'un qui n'a pas un complexe d'infériorité à son égard, ni à l'égard de ses amis, c'est moi! (*Applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

En effet, le 17 juin 1940 j'ai publié un tract qui commençait pas ces mots de Péguy: « En temps de guerre, celui qui ne se rend pas a raison contre celui qui se rend. »

A ce moment-là, messieurs les communistes, je vous ai cherchés pour distribuer ce tract. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Pronteau. Nous, nous n'étions pas en train de distribuer des tracts, mais des coups de fusil!

M. Edmond Michelet. Vous êtes entrés dans la résistance, messieurs, (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*) un an et trois jours après moi et après quelques autres qui siègent sur ces bancs. Je vous le rappellerai toujours, messieurs. (*Applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Duclos. Vous mentez!

M. Edmond Michelet. Voici le deuxième point: mes camarades communistes savent mieux que moi qu'il existe un cas Cyprien Quinet.

M. Fernand Grenier. Il n'y a pas de cas Cyprien Quinet.

M. Edmond Michelet. Relisez donc vos journaux. On m'a cité un numéro de *l'Humanité* qui est peut-être un numéro de circonstance. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Comme s'il avait été tiré spécialement entre midi et quatorze heures. (*Sourires à l'extrême gauche.*) Voyez *France Nouvelle* du 24 novembre 1945.

M. Edmond Michelet. Relisez le texte.

Je n'aurai pas la cruauté d'insister, mais je déclare ici très simplement que le cas Cyprien Quinet existe et n'est pas tiré au clair.

Je prends acte que vous prétendez qu'il est aujourd'hui « dédouané ». Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler un jour du cas Cyprien Quinet. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Paul Theetten. Il y a aussi celui de Dewez.

M. Fernand Grenier. Vous avez menti trois fois, monsieur Michelet.

M. Edmond Michelet. A ce point de mon exposé, je voudrais faire une remarque sur un comportement courant chez les communistes.

Le citoyen Goudoux, qui était interné à Bou-Saada, ou ailleurs dans le Sud algérien, par M. Daladier, en 1939, prétend être meilleur résistant que les autres.

Il est venu dire ici, devant un certain nombre de mes camarades de la résistance, que j'étais un résistant d'occasion.

M. Jean Llante. Un résistant d'opérette.

M. Edmond Michelet. « D'opérette », dit-il.

M. Goudoux fait état d'une motion envoyée au maréchal Pétain par une assemblée à laquelle j'ai effectivement participé avec cinq ou six cents autres.

Ayant été déjà poursuivi par le maréchal Pétain — car j'ai cette particularité

d'avoir été poursuivi par le gouvernement de Vichy avant de l'être à deux reprises par la Gestapo — je tiens à rappeler ce détail qui me semble important.

M. Jacques Chaban-Delmas. Et même superflu.

M. Edmond Michelet. Et bien! messieurs les communistes farauds, vous ne me faites pas peur. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Vous prétendez aujourd'hui que je ne suis pas un résistant, pas plus sans doute que mon camarade Beran, qui était avec moi à Dachau.

Comment se fait-il que vous attendiez le 25 ou le 26 juillet 1949 pour faire cette découverte...

M. Fernand Grenier. Parce que vous nous avez attaqués.

M. Edmond Michelet. ...alors que, le jour de mon retour de déportation, vous fûtes les premiers, mes seigneurs, à m'accueillir à la gare de ma bonne ville de Brive-la-Gaillarde ? (*Rires et applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. Jean Goudoux. Parce que nous avions confiance en vous à l'époque, mais vous avez berné la résistance.

M. Paul Caron. Pour les communistes, être résistant, c'est être communiste.

M. Edmond Michelet. Et pour bien marquer votre amitié pour le déporté que j'étais et pour le camarade de résistance que j'étais aussi, vous vîntes m'accueillir avec une grande gerbe de fleurs, et, sur cette gerbe figurait l'inscription suivante :

« LA SECTION DE BRIVE DU PARTI COMMUNISTE

AU CAMARADE MICHELET. »

(*L'orateur montre à l'Assemblée une banderole tricolore sur laquelle figure en lettres dorées cette inscription.*)

(*Rires au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche. — Sur ces bancs, les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

Qu'on me permette de conclure en disant que j'ai vraiment eu de la chance de ne pas mourir à cette époque! Sans cela, je serais immanquablement aujourd'hui un des 75.000! (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

M. Arthur Ramette. Monsieur le président, je demande la parole sur le procès-verbal. (*Interruption au centre et à droite.*)

M. Fernand Grenier. Vous avez menti trois fois à propos de Cyprien Quinet, monsieur Michelet! (*Exclamations sur de nombreux bancs. — Bruit.*)

M. Maurice Schumann. Parlez de vos lettres à Pétain!

M. Arthur Ramette. Je demande la parole. (*Protestations au centre et à droite. — Mouvements divers. — Bruit.*)

M. le président. Monsieur Ramette, je ne puis vous donner la parole sur le procès-verbal...

M. Arthur Ramette. On peut examiner le procès-verbal.

M. le président. ...car il a été adopté.

M. Arthur Ramette. Je n'ai que quelques mots à dire, monsieur le président, et je vous remercie d'avoir bien voulu me donner la parole pour quelques instants.

M. le président. Mais je ne vous l'ai pas donnée, monsieur Ramette. (*Rires.*)

M. Arthur Ramette. J'avais cru que vous me l'aviez donnée, monsieur le président. Je n'insiste pas, mais j'aurai l'occasion de répondre à des allusions que certains considèrent comme malveillantes à mon égard.

Je n'aurai pas peur de m'expliquer sur ce point. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche, au centre et à droite. — Bruit.*)

M. Yves Péron. Il demeure que M. Michelet, par deux fois, a juré fidélité à Pétain. Une première fois au congrès des agents commerciaux de France et des colonies, une deuxième fois dans le journal *Le Petit Gaillard* que j'ai entre les mains.

Et les anciens de Munich et de Vichy ont applaudi tout à l'heure un adulateur de Pétain. (*Vives protestations au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.— Mouvements divers.*)

M. le président. Monsieur Péron, je vous rappelle à l'ordre.

M. Edmond Michelet. M. Péron se cachait en 1941!

M. Yves Péron. Je me suis rendu à Brive pour vous dire cela, mais vous n'êtes pas venu à la réunion. Venez donc m'insulter à Périgueux!

M. Edmond Michelet. Salopard!

M. Arthur Ramette. Les fascistes avant la guerre nous traitaient de salopards.

M. Jacques Duclos. Gaulliste!

M. Raymond Guyot. Fasciste!

M. Edmond Michelet. Je suis passé à la baignoire. Je n'ai pas peur.

M. Fernand Grenier. Vous, vous n'êtes pas un salopard, vous êtes un valet du général. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Yves Péron. Par deux fois en 1942, M. Michelet a juré fidélité à Pétain. Il est fidèle à son serment.

M. le président. Monsieur Péron, de nouveau je vous rappelle à l'ordre.

M. Fernand Grenier. M. Michelet a osé insulter la mémoire d'un député communiste mort. C'est une honte! (*Vives interruptions au centre et à droite.*)

La chose la plus grave à nos yeux, c'est d'attaquer dans son honneur de communiste un camarade mort.

M. Michelet n'a répondu à aucune de nos questions.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Bonnet s'excuse de ne pouvoir assister à la deuxième séance de ce jour et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

HAUTE COUR DE JUSTICE

Compte rendu des travaux.

M. le président. J'ai reçu de M. le président de la Haute Cour de justice, instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée, un compte rendu des travaux de cette haute juridiction.

Si l'Assemblée n'y fait pas opposition, ce document sera imprimé, distribué et inséré à la suite du compte rendu *in extenso* de la présente séance. (*Assentiment.*)

Il sera, en outre, adressé à M. le garde des sceaux.

— 4 —

ECHANGE EN NATURE BLE-PAIN

Adoption sans débat d'une proposition de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement, des propositions de loi: 1° de MM. Caillavet, Baylet et Masson tendant à instaurer l'échange en nature blé-pain; 2° de M. Ruffe et plusieurs de ses collègues, tendant à l'abrogation des actes dits lois du 18 septembre 1940 et du 11 juin 1941, ainsi que de la circulaire ministérielle du 6 octobre 1947, et réinstituant l'échange en nature blé-pain (n°s 5622, 5667, 6185, 7986).

Je consulte l'Assemblée sur le passage à l'article unique.

(*L'assemblée, consultée, décide de passer à l'article unique.*)

M. le président. « *Article unique.* — Nonobstant tout texte contraire, et lorsqu'il sera demandé par le conseil général, l'échange en nature blé-pain ou blé-farine sera réglementé par un arrêté préfectoral, après avis des organisations professionnelles, dans les départements où cette pratique existait avant 1939. »

Avant de mettre aux voix l'article unique, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi relative à l'échange en nature blé-pain ou blé-farine. »

Il n'y a pas d'opposition?...

Le titre demeure ainsi rédigé.

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de loi.

(*L'article unique de la proposition de loi, mis aux voix, est adopté.*)

— 5 —

ASSEMBLEE CONSULTATIVE EUROPEENNE

Election des représentants de la France.

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins à la tribune pour l'élection de douze membres titulaires et de douze membres suppléants représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut de l'Europe.

Afin de permettre à l'Assemblée de poursuivre le débat sur la ratification du pacte

de l'Atlantique, la conférence des présidents propose qu'en application de l'article 84 du règlement, il soit procédé à ces scrutins dans l'une des salles voisines de la salle des séances.

D'autre part, en raison des réunions de groupes prévues cet après-midi pour la désignation des candidats, la conférence propose que l'ouverture de ces scrutins soit reportée à dix-sept heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle que la loi n° 49-984 du 23 juillet 1949 fixant notamment les modalités de désignation des représentants de la France à l'assemblée consultative, a prévu, dans ses articles 2 et 3, que les douze membres titulaires et les douze membres suppléants devraient comprendre au moins un représentant des territoires d'outre-mer.

La conférence des présidents propose en conséquence de procéder à quatre scrutins dans les conditions suivantes:

Tout d'abord, il serait procédé simultanément au scrutin pour la nomination de onze membres titulaires à choisir parmi les représentants de la métropole, de l'Algérie et des départements d'outre-mer et au scrutin pour la nomination d'un membre titulaire à choisir parmi les représentants des territoires d'outre-mer.

Il serait ensuite procédé simultanément au scrutin pour la nomination de onze membres suppléants à choisir parmi les représentants de la métropole, de l'Algérie et des départements d'outre-mer et au scrutin pour la nomination d'un membre suppléant à choisir parmi les représentants des territoires d'outre-mer.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je prie, en conséquence, MM. les secrétaires de bien vouloir désigner quatre d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Il va être procédé au tirage au sort de 12 membres qui assisteront MM. les secrétaires pendant les opérations de vote.

(Le sort désigne MM. Brillouet, Cachin, Cadi Abdel Kader, Mme Charbonnel, MM. Chausson, Chautard, Alfred Costes, Pierre Cot, Gouge, Jacquinot, Livry-Level et Mlle Rumeau.)

M. le président. Je rappelle qu'en vertu de l'article 2 de la loi n° 49-984 du 23 juillet 1949 fixant notamment les modalités de désignation des représentants de la France, la majorité absolue des votants sera requise à tous les tours de scrutin.

D'autre part, conformément à l'article 84 du règlement, les élections ont lieu au scrutin secret.

Des bulletins seront imprimés et seront à la disposition de nos collègues à l'entrée de la salle des séances. Ces bulletins doivent être mis dans les urnes, sous enveloppe.

Seront considérés comme nulles les enveloppes qui contiendront, sur un ou plusieurs bulletins, plus de noms qu'il n'y a pour chaque scrutin de membres à nommer.

Les deux premiers scrutins seront ouverts à dix-sept heures.

Ils seront clos à dix-huit heures.

— 6 —

PACTE DE L'ATLANTIQUE

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le pacte de l'Atlantique signé à Washington le 4 avril 1949.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Mezerna.

M. Ahmed Mezerna. Mesdames, messieurs, ce débat va consacrer la division du monde en deux blocs antagonistes.

Le pacte de l'Atlantique est considéré par les uns comme un pacte d'agression, par les autres comme un pacte de légitime défense.

Pour nous, représentants du peuple algérien, ce pacte est un nouveau senatus-consulte imposé au peuple algérien.

En effet, l'article 6 définissant le champ d'application territorial de ce pacte dispose, comme vous le savez: « Est considérée comme une attaque armée contre une ou plusieurs des parties, une attaque armée contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord ou contre les départements français d'Algérie. »

En tant que pays privé de toutes ses libertés, l'Algérie n'a pas eu à choisir entre l'adhésion au pacte ou son rejet. Il est un fait qui conditionne toute notre attitude. Le peuple algérien a été inclus par une tierce puissance, à son insu et sans consultation, ni consentement, dans le champ d'application territorial du pacte de l'Atlantique.

Les cosignataires du pacte ont eu la faiblesse de consacrer, sur le plan international, l'état de fait colonialiste: l'Algérie: trois départements français. Voilà une qualification non seulement contestable, mais absurde.

M. Robert Schuman, *ministre des affaires étrangères.* Ce n'est pas une puissance étrangère qui a demandé que l'Algérie soit comprise dans le champ d'application du pacte, mais le Gouvernement français.

M. Ahmed Mezerna. Je m'excuse, monsieur le ministre, mais je considère que l'Algérie a été incluse...

M. le ministre des affaires étrangères. Elle a été incluse à notre demande.

M. Ahmed Mezerna. ...sans demander l'avis de ses représentants et de son peuple.

M. Philippe Farine. Il en est de même pour les autres départements.

M. Ahmed Mezerna. Pour qu'une notion juridique soit vraiment viable, il faut qu'elle ait un substratum humain, sinon elle n'est qu'une simple utopie de l'esprit et le moindre événement suffit à l'ébranler.

Or, l'Algérie, avant 1830 n'était pas un pays désert. Un peuple y vivait, jouissant d'une souveraineté entière. *(Exclamations au centre et à droite.)* Ce pays avait conscience de sa réalité. Pendant dix-sept ans, il a défendu cette réalité les armes à la main. Si le sort des armes lui a été contraire en 1847, le peuple algérien n'a pas cessé, pour autant, de connaître et de vivre sa réalité nationale, bien au contraire.

M. Félix Kir. Monsieur Mezerna, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Ahmed Mezerna. Je vous en prie.

M. Félix Kir. Mon cher collègue je crois qu'il y a tout de même des faits historiques qu'il ne faudrait pas ici oublier. Ces faits intéressent, non seulement l'Algérie, mais ce que l'on appelle la métropole.

Si vous vous reportez à l'histoire de la formation de la France vous y verrez que c'est par étapes successives que les différentes provinces sont venues se rattacher à la France, mais pas toujours volontairement. Certaines y ont été forcées, mais constatant qu'il valait mieux être unies que désunies, elles ont préféré rester rassemblées.

L'Algérie a suivi la même formule; elle fait partie de la France, elle y est intégrée.

Vous vous plaignez de ne pas avoir été prévenus. Mais aucun de vos collègues d'autres départements n'a été prévenu. Il en est donc des départements de la France métropolitaine comme des départements d'Algérie. C'est tout ce que je voulais faire remarquer.

M. Edouard Depreux. Mais qu'a fait Charles le Téméraire ? *(Sourires.)*

M. Ahmed Mezerna. Monsieur le chanoine, je vous répondrai que s'il est vrai que certaines provinces sont venues se joindre à ce que l'on appelle aujourd'hui la France, il n'est pas question, par exemple, de discuter au sujet de l'inclusion de la Bretagne dans le pacte de l'Atlantique; mais si l'on veut considérer l'Algérie comme département français, j'ai la nette impression qu'il va falloir assécher la Méditerranée, pour la rattacher au continent européen. *(Protestations sur divers bancs au centre, à droite et à gauche.)*

M. Félix Kir. On pourrait en dire autant de la Corse. Qu'en pensent les députés de ce département ?

Au centre. Et la Réunion ?

M. Ahmed Mezerna. Or, l'Algérie a des traditions et une histoire qui lui sont propres.

En Algérie, s'il y a un million de Français qui pensent français, il y a dix millions d'habitants qui pensent algérien et uniquement algérien. *(Protestations sur de nombreux bancs au centre, à gauche et à droite.)*

M. Pierre Beauquier. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. André Noël. Vous injuriez les Algériens, monsieur Mezerna.

M. Henri Jeanmot. A quel titre êtes-vous à cette tribune ?

M. Ahmed Mezerna. Je défends le peuple algérien et je dis ce que pense le peuple algérien.

M. Robert Prigent. Si vous ne vous considérez pas comme Français, que faites-vous à cette tribune ?

M. Ahmed Mezerna. Puisque vous me reprochez d'être à cette tribune, j'indiquerai que je suis venu ici en 1946, tandis que vous êtes chez moi depuis 1830.

M. Robert Prigent. Vous avez d'autres moyens d'exprimer vos idées que de tenir ce langage à la tribune du Parlement français.

M. André Noël. Etes-vous, oui ou non, député français, monsieur Mezerna ?

M. Ahmed Mezerna. Je suis l'élu du peuple algérien pour défendre ses intérêts.

M. Robert Chambeiron. M. Mezerna est député. Il a droit à la parole.

M. André Noël. Vous n'osez pas répondre à ma question.

M. Ahmed Mezerna. Ce n'est pas ce million de Français, pour la plupart d'adoption, installés de fraîche date grâce à l'occupation militaire, qui ont prouvé qu'ils étaient prêts à se rebeller contre la France lorsque leurs intérêts privés sont en jeu, qui fait de l'Algérie un terre française! (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Mais — c'est une question de bon sens — aussi longtemps qu'il restera des Algériens en Algérie, celle-ci ne sera qu'algérienne.

M. Pierre Beauquier. Elle ne sera pas française selon vous ? Dites-le donc franchement.

M. Ahmed Mezerna. Nous ne sommes pas les seuls dans l'histoire à avoir perdu notre indépendance et notre souveraineté nationales.

M. Félix Kir. Nous sommes tous cousins!

M. Ahmed Mezerna. L'Egypte était autrefois un pays puissant. La civilisation égyptienne a rayonné sur le monde pendant des millénaires...

M. le président. Monsieur Mezerna, l'Algérie a prouvé des centaines de fois qu'elle était avant tout française. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Elle a payé de son sang, et sans compter, le droit de porter ce titre que vous lui contestez. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A l'extrême gauche. Le droit de disposer d'elle-même.

M. Ahmed Mezerna. Puisque M. le président lui-même m'interrompt, qu'il me permette de lui dire que, si son opinion à lui est telle qu'il vient de l'exprimer, moi, en tant qu'Algérien, fils de l'Algérie, j'ai le droit de déclarer ici que l'Algérie est algérienne. (*Protestations au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. Non!

M. André Noël. Vous injuriez tous les anciens combattants algériens, monsieur Mezerna.

M. le président. Veuillez me laisser conduire le débat. Monsieur Mezerna, si l'Algérie n'était qu'algérienne, vous ne seriez pas à cette tribune. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Ahmed Mezerna. C'est précisément, monsieur le président, pour défendre les intérêts de l'Algérie, la liberté et la libération de ce pays que nous sommes ici.

M. le président. Mais dans le cadre de la France.

M. Ahmed Mezerna. Chez nous, monsieur le président, nous n'avons pas les moyens de défendre l'Algérie.

M. le président. Mais si!

M. Ahmed Mezerna. Nous en avons eu la preuve par les élections à l'Assemblée algérienne.

L'Algérie n'est pas administrée comme le sont les départements français de la métropole; elle a un gouverneur qui fait la loi, qui empêche les hommes de s'exprimer librement. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur divers bancs.*)

M. Pierre Chevallier. Un gouverneur qui vous empêche de vous entretuer!

M. Jacques Duclos. Qui pratique une exploitation honteuse.

M. Ahmed Mezerna. Des gouverneurs qui par leur politique, provoquent le massacre, comme, par exemple, à Déchmia et à Champlain, le 8 mai 1945. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

La civilisation égyptienne a rayonné sur le monde civilisé pendant des millénaires. Lorsqu'au VIe siècle avant Jésus-Christ, Cambyse l'a envahie et occupée, il n'a jamais prétendu que l'Egypte était la Perse.

Les autres conquérants avaient plus de bon sens sans doute. Le mythe de l'Algérie française, vous l'avez tous appris par cœur dans vos jeunes années. On a même essayé de nous l'apprendre.

Or, l'Algérie, aujourd'hui, n'est pas plus française qu'elle n'a été romaine ou vandale. (*Vives protestations à gauche, au centre et à droite.*)

M. André Noël. Censure!

M. Arthur Ramette. Vous êtes intolérants.

M. le président. Monsieur Mezerna, ces paroles sont inadmissibles. (*Très bien! très bien! à gauche, au centre et à droite.*)

M. Louis Noguères (*s'adressant à l'extrême gauche*). En ce qui me concerne, je trouve excessif le langage qui est tenu ici par M. Mezerna.

Si vous ne le comprenez pas, je le regrette pour vous.

M. Ahmed Mezerna. Je ne fais que constater des faits historiques. Vous ne pouvez m'appliquer la censure pour cela, monsieur le président.

Mme Alice Sportisse. Les Français sont là-bas que depuis 1830.

M. Ahmed Mezerna. L'occupation militaire ne peut dépersonnaliser un pays lorsque ce pays cultive et entretien sa réalité nationale.

Si l'Algérie était constituée par trois départements français, pourquoi y aurait-il un gouverneur général qui délient tous les pouvoirs, qui falsifie les élections, qui règne par la force armée ? Je pose cette question à M. le ministre des affaires étrangères.

Je n'en donnerai pour preuve que les élections, où il déforme les sentiments et l'expression du peuple dont il peut dissoudre les assemblées.

Si l'Algérie était à égalité avec les autres départements français, comme ceux de Bretagne, par exemple; si elle constituait vraiment trois départements français, pourquoi y aurait-il une concentration de troupes en Afrique du Nord, plus d'une centaine de mille hommes, dit-on ?

M. René Mayer, *rapporteur.* Oh!

M. Ahmed Mezerna. Ces troupes, qu'on fait défiler, manœuvrer, se sont signalées contre les vieillards, les femmes et les enfants de Mascara. (*Vives protestations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Abderrahme-Cherif Djemad. Mais oui, vous savez bien que c'est la vérité; mais vous voulez nier l'évidence.

M. Ahmed Mezerna. Mesdames, messieurs, tout ce qui se passe en Algérie vous échappe, parce que ce pays est situé loin de la France, par delà la Méditerranée. A Mascara, on vient de massacrer des vieillards. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. André Noël. Vous avez de la chance d'être en France; sans cela vous ne pourriez vous permettre de dire cela, monsieur Mezerna. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Guyot. Voilà l'aveu des colonialistes.

M. Jacques Gresa. A Madagascar, sans doute, on n'assassine pas.

M. André Noël. M. Mezerna ne pourrait s'exprimer ainsi en Russie!

M. Ahmed Mezerna. Il est quelques vérités, je pense, qu'on ne désire pas entendre dans cette Assemblée.

M. le président. Monsieur Mezerna, je vous invite à modérer votre langage.

M. Ahmed Mezerna. Cependant, je pensais que la liberté et la démocratie étaient les mêmes pour tous.

En qualité de représentant de l'Algérie, j'ai le droit de m'exprimer ici et de dire la vérité.

M. Paul Hutin-Desgrées. La vérité singulièrement accommodée aux caprices de votre passion!

M. Ahmed Mezerna. Mais ce que j'affirme, vous pouvez le contrôler. Je vous mets au défi de prouver qu'un seul mot de ce que j'avance ne soit pas la vérité.

M. Paul Hutin-Desgrées. La vôtre!

M. Ahmed Mezerna. D'aucuns disent même qu'on fait choisir aux jeunes recrues entre l'Allemagne occupée et l'Afrique du Nord. Le rapprochement est particulièrement significatif. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. Pierre Mouchet. Ce langage est inouï.

M. Ahmed Mezerna. L'Algérie ne constitue pas, en réalité, trois départements, monsieur le ministre des affaires étrangères.

M. Félix Kir. Vous n'avez pas besoin de passeport pour aller chez vous, monsieur Mezerna.

M. Ahmed Mezerna. Pourquoi la police a-t-elle pourchassé et interrogé une journaliste anglaise — cela est un fait constaté — Mme Nina Nitton venue pour enquêter en Afrique du Nord ? A-t-on quel-

que chose à cacher ? Ferait-on subir pareils sévices à une journaliste dans un département français ?

La politique du Gouvernement français basée sur la doctrine colonialiste justifie les contraintes que subit le peuple algérien que l'on traite de séparatiste. (*Interruptions au centre et à droite.*)

En quoi est-il séparatiste, je vous prie ? Pour qu'il y ait séparation, il faut qu'il y ait eu union. Or, jamais l'Algérie n'a fait partie du territoire français. (*Vives exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Monsieur Mezerna, vous violez la loi française.

M. Ahmed Mezerna. C'est la réalité de l'histoire, monsieur le président.

M. le président. Non, ce n'est pas la réalité.

M. André Noël. Vous êtes la preuve du contraire, monsieur Mezerna.

M. le président. Nous voulons être, dans cette Assemblée, entre Français. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ceux qui ne reconnaissent pas la souveraineté de la France n'ont pas leur place ici. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Ahmed Mezerna. Monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois, je vous demande de ne pas m'inciter à vous faire certaines réponses.

Vous venez me dire que la place de ceux qui ne sont pas Français n'est pas ici.

J'ai dit tout à l'heure à l'un de mes collègues que pour défendre le peuple algérien, pour défendre sa libération, nous avons été obligés de venir ici. Mais, en Algérie, nous étions chez nous...

M. Hutin-Desgrées. C'est nous qui vous avons libérés.

M. Ahmed Mezerna. ...et il n'y a que cent ans que vous y êtes venus. (*Exclamations.*)

M. Pierre Beauquier. Et alors ?

M. Hutin-Desgrées. Vous êtes un « sous Ferhat-Abbas » !

M. Ahmed Mezerna. Quand M. Ferhat-Abbas sera ici vous l'interpellerez.

Lorsqu'il y a à peine quelques années, ici même, des hommes ont relevé la tête et ont lutté parce qu'ils ne voulaient pas accepter la défaite, parce qu'ils rejetaient l'ordre nouveau...

M. Paul Couston et **M. André Noël.** Quelle défaite ?

M. Ahmed Mezerna. Si vous aviez eu la patience de me laisser terminer ma phrase, vous auriez eu l'explication.

Je disais que lorsqu'en France, des hommes se sont retirés dans le maquis, lorsqu'ils se sont défendus contre l'occupation hitlérienne, le monde les a loués.

M. Félix Kir. Au temps de Jules César il en était déjà ainsi. (*Sourires.*)

M. Ahmed Mezerna. Vous avez tous en mémoire l'émouvant débat sur la Résistance qui s'est déroulé récemment dans cette enceinte.

Il n'y a pas d'explication contradictoire, messieurs, pour deux faits semblables. La Résistance algérienne existe, les résistants algériens luttent pour la liberté de leur pays.

M. Paul Hutin Desgrées. Contre qui ? Où est cette Résistance ?

M. Ahmed Mezerna. Soyez patient, je vous répondrai.

M. Jean Cristofol. Contre l'exploitation colonialiste.

M. Paul Hutin-Desgrées. Quel est l'oppresseur ?

M. Abderrahmane-Chérif Djemad. C'est vous et les vôtres !

M. Ahmed Mezerna. Le peuple algérien lutte contre le système colonialiste qui existe chez lui.

M. Paul Hutin-Desgrées. Ne confondez pas le système colonialiste et la France !

M. Paul Couston. Qui est l'occupant, selon vous, monsieur Mezerna ?

M. René Arthaud. Demandez-le aux Malgaches.

M. André Noël. M. Mezerna n'a pas le courage de répondre.

M. Ahmed Mezerna. L'occupant, chez nous, c'est le colonialisme. C'est ce système qui se manifeste par des lois d'exception, un gouverneur général qui est partout le « dictateur ». (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. Fernand Bouxom. Les applaudissements que vous recueillez de l'extrême gauche en disent long. Les étrangers s'entendent très bien entre eux.

M. Philippe Farine. Quel est le pays que vous appelez l'occupant ?

M. Raymond Guyot. Le colonialisme que vous représentez.

M. Ahmed Mezerna. Les Algériens dans leur lutte...

M. Paul Couston. Qui est l'occupant ? Vous n'avez pas répondu, monsieur Mezerna.

M. Jean Cristofol. C'est le Gouvernement qui refuse d'appliquer la Constitution.

M. Ahmed Mezerna. ... entendent respecter la résistance de tous les pays.

M. Paul Hutin-Desgrées. Contre qui résistez-vous ?

M. Ahmed Mezerna. Je l'ai déjà dit.

M. Abderrahmane Djemaad. Nous luttons contre les mêmes qui assassinent les Vietnamiens en Indochine.

M. Paul Couston. Il est gênant pour vous de répondre !

M. Ahmed Mezerna. Je vous ai déjà répondu et je constate que certaines vérités vous affectent.

M. André Noël. Non, vous n'avez pas répondu.

M. Ahmed Mezerna. Je vous ai répondu en vous définissant le climat qui règne en Algérie : un gouverneur général qui fait des lois d'exception qui oppriment les Algériens, ce que vous ne connaissez pas en France.

M. Louis Rollin. Si vous étiez opprimés, vous ne seriez pas à cette tribune.

M. Paul Couston. Monsieur Mezerna, vous avez établi une comparaison entre la France occupée et l'Algérie. C'est pourquoi je vous ai demandé quel pays était l'occupant en Algérie.

M. Ahmed Mezerna. Je vous ai répondu. Il ne s'agit pas de ma personne, mais de tout un peuple. Ne l'oubliez pas.

M. Louis Rollin. N'oubliez pas les services que la France vous a rendus et les bienfaits qu'elle vous a apportés.

M. Paul Hutin-Desgrées. N'oubliez pas non plus les Algériens morts pour la France.

M. Ahmed Mezerna. C'est exact. Je considère que les Algériens ont sacrifié beaucoup pour leur liberté.

M. Paul Hutin-Desgrées. Et nous les en remercions. Ils l'ont fait de grand cœur et librement.

M. Arthur Ramette. On les a dépouillés de leurs terres pour les donner à de gros colons.

M. Raymond Guyot. Comme à Madagascar et au Viet Nam.

M. Jacques Duclos. On a volé leurs terres aux fellahs algériens au profit des capitalistes. On les a spoliés.

M. Paul Hutin-Desgrées. Et qu'ont fait les communistes en Tchécoslovaquie ? Ils ont expulsé les paysans de leurs terres.

M. Jacques Duclos. Vous volez les paysans d'Algérie.

M. Paul Hutin-Desgrées. Non ! Mais vos amis font bien plus que voler en Tchécoslovaquie.

M. Jacques Duclos. Vous avez peur de vos vérités.

M. Paul Hutin-Desgrées. Tous les membres du Parlement y sont emprisonnés. Il n'y a plus de presse dans ce pays. C'est abominable. Vous avez battu le record hitlérien en Tchécoslovaquie.

M. Jacques Duclos. Vous avez mauvaise conscience, cela se voit.

M. Philippe Farine. Et vous, il y a longtemps que vous n'avez plus de conscience.

M. Paul Hutin-Desgrées. Allez dire cela à Prague. Tous les camarades de la presse sont en Sibérie.

M. Pierre Fayet. Allez voir les Algériens emprisonnés à Constantine.

M. Roland de Moustier. La République française est bien bonne fille. Elle vous a appris le français, monsieur Mezerna. Elle a été aussi bien bonne fille pour vous, monsieur Duclos. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Messieurs, vous voyez bien que ce discours est fait pour provoquer ; n'interrompez donc pas ! (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Roland de Moustier. Nous ne voulons pas, à la tribune, de provocateurs ni d'insulteurs de la France. Qu'il s'en aille!

M. Ahmed Mezerna. Ce discours n'est pas fait pour provoquer et nous n'avons jamais cherché à provoquer quiconque. Ce discours reflète l'exacte vérité... (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Philippe Farine. Revue et corrigée!

M. Ahmed Mezerna. ...de la situation dans ce pays.

Ecoutez ceci, monsieur le chanoine Kir: des demandes d'interpellation ont été déposées récemment par moi-même et quelques autres parlementaires au sujet des élections à l'assemblée algérienne. M. le ministre de l'intérieur a demandé à l'Assemblée de renvoyer le débat à la suite et vous avez accepté. Pourtant, je crois que vous appartenez au groupe du Mouvement républicain populaire. (*Exclamations et rires au centre et à droite.*)

M. Félix Kir. Mais non! Nos collègues de ce groupe sont de très braves gens, certes, mais, quant à moi, je suis indépendant.

M. Paul Hutin-Desgrées. Oui! M. Kir, lui, est un homme libre et indépendant!

M. Ahmed Mezerna. Moi, hélas! je ne le suis pas. Aussi bien, je m'excuse de cette erreur; il est permis de ne pas connaître l'appartenance de tous les parlementaires.

Voici ce à quoi je voulais en venir: quelques parlementaires sont allés en Algérie; M. Fonlupt-Esperaber et M. Pierre-Henri Teitgen du groupe M.R.P. étaient parmi eux.

Ils ont pris, de leurs yeux, connaissance de la situation et constaté les procédés que l'on emploie, là-bas, pour organiser les élections. Néanmoins, lorsque M. le ministre de l'intérieur vous a demandé le renvoi à la suite, messieurs (*l'orateur s'adresse à ses collègues du centre et de la droite*), vous l'avez tous voté, je l'ai dit, et vous n'avez pas voulu chercher à connaître la vérité sur l'Algérie. Cependant, quand un Algérien vient vous expliquer la situation de son pays, vous le recevez comme vous faites maintenant!

M. le président. Et le pacte Atlantique, monsieur Mezerna, que devient-il dans cette affaire ? (*Rires sur de nombreux bancs.*)

M. Félix Kir. Il est à l'eau! (*Rires.*)

M. Ahmed Mezerna. Je me serais tenu au sujet si je n'avais été interrompu, monsieur le président.

La lutte des peuples au nom desquels je parle, doit forcer l'admiration du monde entier puisqu'ils luttent contre le colonialisme. S'il est des hommes qui luttent pour une paix durable dans le monde, ce sont bien les opprimés, car, tant que durera le colonialisme, le monde ne connaîtra pas la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au lieu de signer des pactes d'assistance militaire mutuelle pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité, ce qui implique une contradiction interne, il eût été plus logique et plus efficace de commencer par abolir le colonialisme.

M. Paul Hutin-Desgrées. Nous ne sommes pas partisans du colonialisme.

M. Ahmed Mezerna. La lutte du peuple algérien est dirigée contre le colonialisme. Elle s'inscrit dans la lutte sacrée, commune à tous les peuples opprimés du monde, contre les forces qui tentent de les exterminer. (*Interruption au centre et à droite.*)

M. André Noël. Le peuple yougoslave, par exemple! Il y a aussi les Tchèques, les Polonais!

M. Henri Teitgen. Oui! la liste est longue! Et l'on n'admet pas, à certaines tribunes, la liberté dont vous jouissez ici, monsieur Mezerna. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Paul Hutin-Desgrées. Dans ces pays, pour que les gens ne parlent pas, on leur coupe le cou.

A l'extrême gauche. Est-ce une menace? (*Mouvements divers.*)

M. Raymond Guyot. Ces messieurs n'ont pas assez des députés malgaches! Il leur faut aussi les députés d'Algérie!

M. Ahmed Mezerna. On n'aime pas les visiteurs curieux. On a mis sous bonne garde les journalistes qui accompagnaient le président Auriol au cours de sa récente tournée en Algérie. Que dites-vous de cela, monsieur Teitgen ? Répondez!

En Algérie, une terrible répression s'est abattue depuis l'arrivée du gouverneur général Naegelen. Elle s'est accentuée depuis la signature du pacte de l'Atlantique. Il semble que l'impérialisme, après avoir fait admettre aux signataires du pacte le mythe formel de l'Algérie française, après on ne sait quelles intrigues, se soit senti les mains libres pour agir à sa guise et établir, en Algérie, un ordre qui ressemble étrangement à l'ordre fasciste.

Après la répression économique, les massacres de Champlain et, tout dernièrement, de Mascara (*Interruptions au centre et à droite*), voici que sévissent en Algérie, avec plus de violence qu'auparavant, d'innombrables arrestations arbitraires.

M. Pierre Beauquier. C'est invraisemblable! S'agit-il donc d'une interpellation sur l'Algérie ?

M. Ahmed Mezerna. Indépendamment du fait que nous avons été inclus dans le pacte de l'Atlantique sans notre consentement préalable, ce pacte se traduit pour nous par une recrudescence de la répression. Notre position logique, à l'égard de ce pacte, ne peut donc être que le rejet.

Nous avons des liens ethniques et culturels, certes, mais avec les peuples frères de l'Afrique du Nord, de Tunisie et du Maroc. Nous ne sommes pas prêts à renier quatorze siècles de haute civilisation arabe. Le peuple algérien est conscient de sa personnalité. Privé de sa liberté, il lutte pour la reconquérir.

M. Eugène Rigal. Contre la France!

M. Ahmed Mezerna. L'insertion dans un pacte, fut-il international, d'une notion qui va à l'encontre de la logique et des faits, à l'encontre de la volonté d'un peuple, n'engage en rien l'avenir de ce peuple.

Si l'on nie, au mépris de toute évidence, l'existence du peuple algérien en soutenant des notions absurdes, si l'on veut donner droit de cité à cette notion de l'Algérie française, en l'insérant dans un pacte international, afin de s'assurer l'appui de l'étranger pour briser, précisément, l'élan de ce peuple algérien, celui-ci se charge, lui, de prouver chaque jour son existence par une lutte opiniâtre.

M. Pierre Beauquier. Contre qui ?

M. Ahmed Mezerna. Contre le système en vigueur chez nous, et malgré les massacres périodiques, malgré les expéditions punitives de la légion étrangère.

M. Clément Taillade. Ces paroles sont inadmissibles!

M. Paul Hutin-Desgrées. Allez donc passer quelques jours de vacances à Prague ou à Bratislava! Vous reviendrez guéri! (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

M. Ahmed Mezerna. Je sais ce que j'ai ici! (*Vives protestations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. Louis Rollin. Vous n'êtes pas digne de ce régime de liberté!

M. le président. Monsieur Mezerna, je vous rappelle à l'ordre.

M. Paul Hutin-Desgrées. Vous êtes un provocateur, monsieur Mezerna!

M. Jean Pronteau. C'est vous qui l'avez provoqué, et vous lui reprochez de vous répondre!

M. Philippe Farine. On est libre de parler ici! Parle-t-on librement, à Prague ?

M. Jean Catrice. On sait de quelle manière nos collègues communistes continuent la conversation dans les couloirs!

M. Ahmed Mezerna. Malgré les expéditions punitives de la légion étrangère — vous n'allez pas nier cela ? — malgré les tortures de la police, malgré les représailles économiques — vous ne nierez pas cela non plus ? — malgré aussi le pacte de l'Atlantique, le peuple algérien dit : « l'Algérie n'est pas française! » (*Vives protestations sur de nombreux bancs, au centre, à droite et à gauche. — Bruit.*)

M. le président. Je proteste, avec la dernière énergie, contre ces paroles abominables (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), qui sont une insulte à la mémoire de tous ces Algériens, français ou arabes, musulmans, catholiques ou israélites, qui sont venus, ici, lutter pour la France, parce qu'ils savaient que c'était pour la liberté. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous parlez d'oppresseur ? L'Algérie, certes, en a connu dont vous ne parlez pas, dont vous ne pouvez pas parler, mais dont le souvenir n'autorise pas à formuler des revendications telles que les vôtres. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Mallez. Monsieur Mezerna, quittez cette tribune! Nous vous avons trop entendu!

M. Eugène Rigal. Monsieur Mezerna, vous devez retirer ces paroles.

M. Jean Pronteau. Voilà qui rappelle le procès de Madagascar! Il y a eu, là-bas, 80.000 morts!

M. Ahmed Mezerna. Mes chers collègues...

M. Eugène Rigal. Retirez ces paroles, sinon nous quittons la salle !

M. Raymond Guyot. Partez donc !

M. Ahmed Mezerna. La vérité vous blesse !

M. Eugène Rigal. Monsieur le président, je vous demande d'inviter M. Mezerna à retirer l'affirmation selon laquelle l'Algérie n'est pas française.

M. le président. Messieurs, je vous en prie; il m'appartient de protester en votre nom à tous.

M. Mezerna est antifrançais. C'est son droit de l'être, mais non pas ici ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Paul Hutin-Desgrées. Ici, le mensonge ne doit pas payer !

M. André-François Monteil. M. Mezerna ne doit pas siéger ici, s'il est antifrançais.

M. Eugène Rigal. Les élections ont été bien mal faites en Algérie puisque M. Mezerna est ici.

M. René Arthaud. C'est un aveu que vous faites là !

M. Ahmed Mezerna. Puisque M. le président m'a pris à partie, laissez-moi m'expliquer avec lui. M. Mezerna n'est pas antifrançais, parce qu'il n'est pas raciste...

M. Philippe Farine. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Ahmed Mezerna. Je vous défie de trouver, dans les paroles que j'ai prononcées, quoi que ce fût qui justifie l'interprétation que vous voulez leur en donner.

M. Mezerna n'est pas antifrançais, je le répète, parce qu'il n'est pas raciste. Mais il est contre l'impérialisme et contre le colonialisme français.

Voilà ce contre quoi je suis ! (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. Louis Rollin. Vous êtes donc contre les régimes totalitaires ?

M. Bezzeghoud Mekki. En qualité de député algérien, je vous demande de retirer vos paroles et de déclarer que l'Algérie est française. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

M. Paul Hutin-Desgrées. M. Mekki fut un soldat qui a honoré l'Algérie. Il a versé son sang pour la France.

M. Ahmed Mezerna. Je tiens à dire que nous n'avons pas de haine contre le peuple français. (*Vives interruptions au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

M. Paul Hutin-Desgrées. Nous n'avons de haine contre personne, nous !

M. Ahmed Mezerna. Notre haine est dirigée, non pas contre la France, mais contre les procédés qu'on emploie chez nous.

M. Louis Rollin. Contre les régimes totalitaires ?

M. Ahmed Mezerna. Oui, contre les régimes coloniaux qui pratiquent des méthodes totalitaires.

Voilà ce contre quoi nous protestons.

M. Hachemi Benchennouf. Me permettez-vous un mot ?

M. Ahmed Mezerna. Je préférerais poursuivre mon exposé. (*Exclamations au centre et à droite.*)

Toutefois, puisqu'on semble y tenir, je consens à cette interruption.

M. Hachemi Benchennouf. Je crois que je suis d'accord avec vous.

M. Ahmed Mezerna. Alors, applaudissez-moi !

M. Hachemi Benchennouf. Comme députés du deuxième collège algérien, il est de notre devoir de mettre nos collègues au courant de ce qui se passe en Algérie.

Mais, faire le procès d'un certain colonialisme, cela ne doit pas signifier pour nous, si nous voulons conserver la confiance et la sympathie de nos collègues, faire le procès de la France. (*Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. Ahmed Mezerna. Donc, monsieur Benchennouf, tout ce que je viens de dire sur les procédés électoraux que l'on emploie en Algérie est l'exacte vérité ?

M. Henri Bouret. Comment êtes-vous là, alors ? (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Ahmed Mezerna. Tout à l'heure, monsieur Bouret, on m'a dit que j'étais un provocateur.

M. Clément Taillade. C'est vrai, vous en êtes un.

M. Ahmed Mezerna. Mais la provocation vient de votre côté.

M. Rolland de Moustier. Vous êtes un petit personnage.

M. Ahmed Mezerna. Il n'est pas donné à chacun d'être grand, mais chacun peut faire son devoir et défendre son patrimoine national.

J'ai dit que, malgré le pacte de l'Atlantique, le peuple algérien luttera toujours pour la libération de son pays. Par conséquent, il rejette tout engagement contracté pour lui, en dehors de sa volonté librement exprimée. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à Mme Sportisse. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Alice Sportisse. Mesdames, messieurs, bien avant que le texte du pacte de l'Atlantique ait été connu de l'opinion publique, les Algériens s'étaient rendu compte de l'enjeu que constituait leur pays pour la réalisation des plans d'agression impérialistes, dont le chef de file est l'impérialisme américain.

Pour les Algériens, voyez-vous, la guerre n'est pas une appréhension d'un avenir plus ou moins proche: c'est une réalité angoissante, oppressante.

Sous leurs yeux, le pays, par le soin de grands personnages civils et militaires, banquiers, généraux et amiraux venus de France et surtout d'outre-Atlantique, est organisé en une sorte d'immense camp retranché.

Les ports offrent le spectacle d'une activité bien anormale, d'une activité de de temps de guerre: déchargement de bateaux porteurs de munitions et d'engins, embarquements de troupes par dizaines de milliers d'hommes enlevés à leurs familles et à leur sol natal, qui s'en vont on sait bien où, car des régiments entiers font entendre leur cri: « Armistice au Viet Nam! » cependant que les dockers, comme à Oran, Alger et Bône, refusent de charger le matériel meurtrier destiné à leurs frères d'Indochine. (*Applaudissements à l'extrêe gauche.*)

Le peuple algérien tout entier sait qu'on est en train, en se servant de sa chair et de son sang, en se servant des richesses de son pays, en disposant de son sol même, de monter une énorme machine pour tenter de l'écraser davantage, pour tenter de lui voler toutes ses espérances.

Ce sentiment est très net chez lui, d'autant plus net qu'il a vécu d'autres heures, d'autres années où l'Algérie tout entière était tendue comme un arc vers la guerre. C'étaient les années de 1942 à 1945. Mais alors, il s'agissait de combattre l'ennemi de tous les peuples, la brute hitlérienne sanguinaire et raciste.

Le peuple algérien se battait alors pour la liberté, aux côtés des Alliés; il mettait toutes ses forces dans cette immense bataille. Tous ses enfants, sans distinction d'origine, côte à côte dans les régiments de tirailleurs, de zouaves, de goumiers, dans les formations blindées, partout enfin où l'on pouvait atteindre l'ennemi fasciste, tous les enfants de l'Algérie montaient à l'assaut contre l'oppression, porteurs d'une grande espérance: en finir avec le colonialisme en même temps qu'avec toutes les forces du passé qui, jusque là, les avaient maintenus dans la misère, leur avaient refusé les joies les plus simples de la vie: avoir un métier, savoir lire, écrire, se sentir un homme égal aux autres.

Ils donnèrent ce témoignage éloquant de leur héroïsme en laissant sur les champs de bataille, de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne des dizaines de milliers des leurs.

Mais les Algériens étaient convaincus que ces sacrifices étaient nécessaires.

« Nos droits, disaient-ils, nous devons les conquérir. Il ne peut y avoir d'exception pour nous. La liberté se gagne, elle ne s'attend pas. »

Ils disaient également: « Cette guerre est notre guerre. C'est la guerre des peuples opprimés contre tous leurs oppresseurs. Voyez le peuple du Viet Nam qui lutte seul contre le fascisme japonais et les colonialistes français ses complices. Voyez comme il approche de la victoire, c'est-à-dire de sa libération. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est ainsi que les Algériens font une différence entre ce qu'ils vécurent entre 1942 et 1945 et ce qu'ils vivent aujourd'hui.

Il faut dire que, pour nous, la transition fut brutale car les joies mêmes de la victoire se transformèrent bien vite en un flot de larmes et de sang.

L'ennemi fasciste écrasé n'était pas mort. Le jour même de la victoire, le 8 mai 1945, il semait le deuil dans notre pays et, pendant plus d'une semaine, c'était plus de 30.000 Algériens qui tombaient, victimes innocentes d'une terrible et aveugle répression.

Depuis, ces droits et cette liberté pour lesquels ils s'étaient battus leur furent refusés.

Une caricature de statut leur fut attribuée, résultat d'un marchandage honteux contre une loi électorale municipale et encore refuse-t-on d'en appliquer les quelques dispositions progressives.

Aujourd'hui, on va plus loin. Après avoir infligé de telles déceptions à ce peuple, on tente de l'utiliser comme instrument d'oppression contre un peuple frère, le peuple du Viet Nam.

C'est ainsi que le Gouvernement colonialiste français et ceux qui le soutiens

nent recourent aux méthodes du passé au mépris du peuple de France qui a voté la Constitution, qu'ils essaient de revenir au bon vieux temps de l'empire colonial, comme s'il ne s'était rien passé depuis. Et ce n'est pas un lapsus qu'a commis M. Ramadier lorsque, dans un de ses discours, il a employé l'expression d'« empire colonial ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oui, il s'agit en fait de consolider l'exploitation coloniale, de vider les colonies plus que jamais des richesses, des ressources qu'elles recèlent sur leur sol et dans leur sous-sol, de continuer à exploiter à bon marché leurs populations, de leur refuser les lois sociales en les maintenant dans la misère et dans l'ignorance, de continuer à déposséder leurs paysans de leurs terres afin d'en faire des armées de chômeurs pour créer la division dans la classe ouvrière, pour constituer des réserves pour la guerre...

M. Jean Cristofol. Pour en faire des mercenaires.

Mme Alice Sportisse. ...de continuer à opprimer leur culture nationale pour maintenir un climat si favorable aux aventures et aux provocations, en maintenant comme en Algérie, une majorité du peuple en état d'infériorité par rapport à une minorité.

C'est pourquoi les femmes de notre pays, lorsqu'on leur parle de la guerre qui se prépare, vous disent: « La guerre? mais elle est déjà comencée. Mon fils vient d'être tué au Viet Nam. »

Et ils sont nombreux, les Algériens déjà tombés au Viet Nam.

« Vous luttez pour la paix. Mais alors, il faut d'abord arrêter cette guerre du Viet Nam. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En effet, les femmes algériennes se rendent parfaitement compte que les guerres qui se mènent actuellement dans les colonies et la guerre criminelle contre le peuple vietnamien en particulier ne sont pas un épilogue de la dernière guerre mondiale. Elles sont, au contraire, le prologue d'un nouveau conflit mondial, et la perspective qu'on offre aujourd'hui au peuple algérien, c'est le développement de ces guerres coloniales, c'est-à-dire de ces guerres contre la libération des peuples coloniaux et un nouveau conflit à l'échelle mondiale, dans le but de consolider les assises branlantes de l'impérialisme.

De nombreux faits prouvent qu'un nouveau conflit se prépare.

Incontestablement, le pacte de l'Atlantique en est l'instrument le plus dangereux.

A quoi assistons-nous en Algérie?

Nous assistons à la mise en place d'un dispositif militaire et stratégique qui s'étend à l'ensemble du pays, mise en place qui s'effectue sous la direction même des hommes du Gouvernement et de l'état-major américain.

C'est pourquoi de profonds remaniements sont intervenus dans les états-majors d'Afrique du Nord avec la désignation du général Juin comme chef d'opérations sur l'ensemble de ces territoires.

Des conférences se sont succédé, des rencontres, des voyages, n'ont cessé de se produire: conférence interministérielle à Paris, sous la présidence du ministre de la défense nationale, au cours de la deuxième quinzaine de décembre, avec la participation de plusieurs ministres, du résident Moye, du général Juin, du gouverneur Naegelen, ainsi que de nombreux généraux et amiraux. L'ordre du jour des travaux de cette conférence, publié par *France-Presse*, portait: organisation stratégique de l'Afrique du Nord.

A la mi-décembre, eut lieu au Fezzan, plaque tournante de l'Afrique, un voyage du gouverneur général Naegelen accompagné du ministre de l'intérieur, voyage soi-disant incognito.

Peu de temps auparavant avait eu lieu une rencontre à Tindouf, aux confins algéro-marocains, entre MM. Béchard, Naegelen, le général Juin et M. Lacoste, ministre du commerce et de l'industrie. Elle était sans doute la suite de la conférence qui avait eu lieu le 3 décembre 1948, à Melilla et Saïdia, au Maroc espagnol, entre chefs civils et militaires franco - espagnols, conférence dont la presse a peu parlé. Le motif officiel donné en était l'examen en commun de la mise en valeur des deux zones du Maroc. Mais le motif réel était certainement d'établir une coordination militaire entre dirigeants français et espagnols, ce qui explique la présence de généraux de ces deux pays à cette conférence.

Lorsque les exécutants eurent terminé leur tâche, ce fut aux maîtres de venir faire leur inspection, et leurs visites se sont multipliées au cours de cette année.

On eut ainsi la visite de l'amiral Anderson, celle du major américain Campbell, spécialiste des questions agricoles, celle de l'attaché militaire de l'ambassade des U. S. A. à Madrid, celle de sir Hore Belisha, plus récemment, celle de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, qui, dès son arrivée à Oran, n'a pas manqué d'inspecter la base navale de Mers-El-Kebir, de visiter ensuite une grande usine métallurgique, qui reçoit un nouvel équipement en vue de produire pour la guerre.

Enfin M. Garner, vice-président de la Banque internationale de reconstruction, a fait un long voyage d'investigation en Afrique du Nord, car il l'a lui-même qualifié ainsi, en déclarant à la presse: « Ma tournée a un caractère essentiellement prospectif. Il existe dans ces région d'importants potentiels à développer. Je viens sur place me rendre compte des projets existants suspectibles de mériter une aide financière et envisager éventuellement avec les autorités locales l'élaboration d'autres programmes. »

Ensuite, tout dernièrement, ce fut le séjour de l'escadre américaine, dans les ports algériens, avec la visite particulière faite par l'amiral américain Sherman aux chefs de la Légion étrangère, à Sidi-Bel-Abbès.

« Faire de l'Afrique du Nord, ainsi que l'a déclaré le maréchal anglais William Slim, la base stratégique principale en Méditerranée qui devrait être placée sous contrôle franco-américain », c'est bien ce qui se réalise.

On sait que les territoires de l'Afrique du Nord doivent servir de ligne de repli aux agresseurs qui prévoient l'abandon de lignes successives allant des Alpes à Gibraltar.

C'est cette explication qui est donnée par de jeunes officiers américains au journal suisse *Welt Woche* le 3 décembre dernier:

« Nous devons avoir à notre disposition des espaces immenses. Il nous faut avoir un grand hinterland où nous pourrions, le cas échéant, camoufler les mouvements de nos forces armées et d'où nous pourrions partir pour libérer une Europe submergée par les flots rouges. Il n'y a que l'espace africain qui puisse lutter contre l'espace asiatique.

« Ce n'est qu'en Afrique que nous pourrons construire les rampes de lancement de fusées torpilles, d'où nous pourrions, en cas de guerre, tenir sous notre feu les territoires pétrolifères névralgiques du proche Orient et de Bakou. »

On ne peut mieux justifier la construction en cours de ces bases sur le versant Sud de l'Atlas, ainsi que l'installation à Port-Lyautey, base américaine, d'une station télétype-radar d'une portée de plus de 3.000 kilomètres, et aussi la construction de la rocade du Sud algérien reliant l'Afrique noire au Soudan anglais par le Sud marocain et algérien.

Quarante aérodromes sont prévus en Algérie, devant servir aux plus lourds bombardiers. L'aménagement des ports de Bône et d'Alger pour des besoins militaires est en cours.

Des engins de guerre, des munitions arrivent dans les bases navales.

Ce sont là autant de preuves — et il en est bien d'autres en Tunisie et au Maroc — de la préparation à la guerre qui se poursuit à un rythme sans cesse croissant.

Le pacte de l'Atlantique qui constitue une alliance d'Etats capitalistes et impérialistes n'est que le plus récent et le plus grave de toute une série d'agissements froidement calculés pour essayer de freiner la chute d'un système vermoulu, d'un système qui touche à sa fin.

Cette série d'agissements remonte assez loin. Elle remonte, en fait, à la fin de la deuxième guerre mondiale, dont l'Union soviétique, après avoir été le facteur essentiel de la victoire, est sortie renforcée aux yeux des peuples du monde entier, y compris des peuples coloniaux. Car l'immense prestige et l'admiration qui vont à l'Union soviétique ne sont pas dus seulement aux sacrifices héroïques qu'elle a su consentir pour abattre l'hitlérisme, mais aussi et surtout parce que l'Union soviétique a libéré l'homme.

La fin de cette guerre a également vu la libération de nombreux peuples de leurs féodalités nationales qui étaient au service de l'impérialisme. Et aujourd'hui, des peuples comme ceux de la Pologne, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie et de l'Albanie, sont des peuples libres qui, dans l'enthousiasme, bâtissent leur pays.

Ils ont su redonner la terre aux paysans. Ils répandent l'instruction et font revivre leur culture nationale. Ils donnent aux ouvriers la possibilité de travailler sans la crainte du chômage et du lendemain.

Ce sont des peuples qui construisent dans la joie et pour la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'autre part si, à l'issue de la première guerre mondiale, un nombre important de peuples coloniaux, soumis à l'impérialisme tsariste, avaient été libérés par le jeune gouvernement soviétique, la deuxième guerre mondiale a vu s'ouvrir une nouvelle étape dans l'affranchissement de peuples coloniaux et semi-coloniaux, comme l'Indonésie, le Viet-Nam, la Corée.

L'exemple le plus exaltant est celui de la Chine populaire qui a su briser cette monstrueuse alliance des grands féodaux

et propriétaires terriens chinois avec les forces impérialistes anglo-américaines. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Aujourd'hui, grâce aux efforts du parti communiste chinois et de ses dirigeants, le peuple chinois va enfin réaliser et continuer l'œuvre de Sun Yat Sen et développer cette œuvre jusqu'à sa dernière conséquence historique.

De leur côté, les pays capitalistes qui, sous la poussée des peuples, avaient été obligés de transformer cette guerre si trouble, dans ses débuts, en une guerre véritablement antifasciste, se sont aperçu que la victoire allait appartenir, non pas aux forces du passé, mais aux forces de l'avenir; ils ont senti que les peuples étaient résolus à s'emparer de leur victoire et à en tirer toutes les conséquences.

C'est alors que l'impérialisme essaie de regrouper ses forces et revient sur tous ses engagements dont les plus importants étaient ceux de la charte de l'Atlantique, de Potsdam et de Yalta.

Il s'oriente résolument dans une politique d'agression contre les peuples, contre l'Union soviétique.

Premièrement, il essaie de sauver d'abord ce qui reste des forces fascistes et réactionnaires en Europe et dans le monde. Cela constitue sa base la plus solide. C'est ainsi qu'il veut faire jouer le premier rôle à l'Allemagne dans la prétendue défense de l'Europe occidentale. Il s'appuie également sur le Portugal de Salazar, sur Franco, le bourreau du peuple espagnol, sur la Grèce de Tsaldaris qui lui donne, d'ailleurs, pas mal de déboires, et aussi sur le gouvernement réactionnaire de Turquie.

Deuxièmement, dans les pays qui ne sont pas parvenus au même stade de libération que ceux du Centre et de l'Est de l'Europe, l'impérialisme essaie de reprendre les leviers de commande en évinçant les forces populaires de la direction des affaires de ces pays. C'est ainsi que les ministres communistes, dès mai 1947, étaient exclus du gouvernement, en France, et peu après en Italie, en Belgique.

Troisièmement, il essaie alors de former un front impérialiste, par une sorte d'unification et de mise en commun de toutes les possibilités et ressources, le plus fort parmi les pays impérialistes, les Etats-Unis, prenant la tête de ce front.

Ce sont d'abord des mesures politico-militaires pour coordonner ces efforts: le pacte de Bruxelles, donnant naissance à cette fameuse union occidentale qui n'est autre qu'une union des pays colonialistes de l'Europe; ensuite, la consolidation de cette union à laquelle on donne une base économique, car l'économie est le moteur de la politique, dans les pays d'Europe qui sont sortis affaiblis par la guerre. C'est ensuite l'application du plan Marshall que l'on présentait au peuple comme étant un plan d'aide.

Enfin, on conclut un nouveau pacte, on jette les bases d'un pacte d'alliance militaire à l'échelle mondiale, avec l'entrée en scène directe des Etats-Unis: c'est le pacte de l'Atlantique.

On nous présente aujourd'hui ce pacte comme étant un pacte défensif.

Il y a deux ans, lorsque nous disions que le plan Marshall était une machine de guerre dirigée contre les peuples en lutte pour leur liberté, le Gouvernement essayait de faire croire, vainement d'ailleurs, qu'il s'agissait d'un plan d'aide à ces peuples. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît, même vous, que le plan Marshall était le premier acte d'un nouveau regroupement des alliances, donc un plan de guerre. Alors, quand on nous présente aujourd'hui le pacte de l'Atlantique comme un pacte défensif, cela ne nous étonne pas. Mais ne nous obligez pas à vous croire. Forts de l'expérience du plan Marshall, nous vous disons: Non! Le pacte de l'Atlantique est un pacte d'agression; c'est un pacte de mort et c'est pourquoi les peuples n'en veulent pas. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

De même, on nous dit maintenant que le quatrième point du plan Truman a pour but d'aider les pays arriérés. Comment voulez-vous que les peuples coloniaux vous croient, quand ils savent que, de tout temps, les colonies ont constitué des réserves pour les impérialistes: réserves stratégiques, réserves de matières premières, réserves humaines pour la guerre ?

C'est un journaliste américain qui écrivait, l'an dernier, parlant de l'Afrique du Nord:

« Du point de vue militaire, le pays est important comme bastion stratégique et comme source de potentiel humain. »

On est bien loin, n'est-ce pas, du bien-être des peuples coloniaux et de l'élévation de leur niveau de vie !

Le quatrième point Truman n'est autre chose qu'une sorte de plan Marshall pour les colonies, dans le but d'administrer aux gouvernements colonialistes de l'Ouest européen la piqûre de camphre indispensable pour leur permettre de freiner la montée puissante du mouvement national de libération dans leurs colonies.

Mais le quatrième point Truman est en même temps une sorte de rente viagère, par laquelle l'impérialisme américain se réserve la mainmise directe sur les sources de richesses.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement français doit se contenter, en Algérie, du rôle de gendarme. Il s'efforce de créer le climat « politiquement sûr », pour la réalisation de ces plans de guerre et de rapine coloniale, par une répression accrue contre les militants nationaux et démocrates, contre les militants ouvriers, par l'accentuation de l'oppression en recourant aux vieilles méthodes du passé.

M. Naegelen, gouverneur général de l'Algérie, s'illustre avec zèle dans l'exécution de cette besogne. Le fameux « plan d'équipement et de modernisation », dit « plan de quatre ans », qui s'inscrit dans le cadre du quatrième point Truman, fait ressortir nettement l'orientation de cette politique de mainmise stratégique directe sur l'Algérie et sur l'Afrique du Nord tout entière.

1° Les Américains ne s'engagent pas dans des entreprises à longue échéance ayant pour but la transformation de ces pays soi-disant « arriérés » en pays industrialisés modernes, mais, au contraire, ils investissent leurs capitaux dans l'industrie de guerre et dans des entreprises à rendement rapide, des entreprises spéculatives telle que l'industrie alimentaire. On ne peut pas dire que la création de plusieurs usines de coca-cola en Algérie corresponde à son besoin d'industrialisation. (*Applaudissements à l'extrême gauche*);

2° Il n'est nullement question pour ces businessmen d'engager leurs capitaux pour des travaux à caractère social, mais, au contraire, avec l'orientation donnée au plan quadriennal, on abandonne complètement l'équipement social, santé et enseignement.

Il en est ainsi pour le plan de scolarisation de l'Algérie et les constructions sanitaires. Les crédits votés pour cette année suffiront à peine à terminer les programmes bien insuffisants des exercices antérieurs. Le programme de 1949 ne sera pas exécuté, faute de crédits prévus, de sorte que moins du dixième du plan de scolarisation de l'Algérie a été réalisé en trois ans, alors qu'il devrait être terminé en vingt ans, et 1.200.000 enfants de l'Algérie demeurent toujours sans école.

On poursuit donc l'intensification de la production de matériaux stratégiques, avec l'aide d'investissements privés américains. Un plan de production a été établi pour les matières les plus recherchées, qui doit atteindre, en 1952: pour les phosphates, 7.600.000 tonnes, contre 5.500.000 tonnes en 1948; pour le fer, 4.300.000 tonnes, contre 2.800.000 tonnes en 1948; pour le plomb, 174.000 tonnes, contre 53.000 tonnes en 1948; pour le manganèse, 500.000 tonnes, contre 200.000 tonnes en 1948.

Déjà, pour le plomb du Maroc, trois puissants groupes financiers américains qui s'y intéressent ont fait passer aux Etats-Unis pour 2 millions de dollars de minerai en 1948.

Le général Juin lui-même a dû reconnaître, dans un discours prononcé en janvier 1949:

« ...Le déficit de la balance commerciale constitue l'indice le plus inquiétant... »

« ...Ce phénomène traduit un appauvrissement du pays qui doit se solder par une diminution du niveau de vie de la population. »

Il en est de même pour le pétrole de Tunisie. Cette question, qui a été évoquée récemment à cette tribune, révèle que les capitaux anglo-saxons investis dans cette exploitation y figurent pour 65 p. 100.

Quant aux mines de fer de l'Ouenza, en Algérie, auxquelles M. René Mayer s'intéresse particulièrement...

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Il n'est pas là.

Mme Alice Sportisse. Il a préféré partir. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

...elles accusent, pour 1948, un bénéfice de 910 millions de francs, parce que, toujours en raison du plan de préparation à la guerre, elles expédient leur minerai dans la Ruhr pour faciliter le relèvement de l'Allemagne et faire de ce pays l'arsenal de l'Europe.

En fin de compte, cette aide ne constitue qu'une aide aux trusts pillards, aux gros propriétaires terriens qui voient leurs profits augmenter en collaborant avec les capitalistes américains.

Cette mainmise n'est pas pour leur déplaire, loin de là. Après avoir soutenu politiquement et économiquement Hitler, ils se rangent aujourd'hui aux côtés des nouveaux maîtres. Ils voient, dans cette collaboration, la possibilité de maintenir leurs privilèges fabuleux et leur honteuse exploitation des populations algériennes.

C'est M. Pierre-Maurice Dessinge qui écrit, dans le numéro de juillet de la revue *Esprit :*

« ...Par contre, beaucoup de colons algériens, en particulier, verraient volontiers l'avenir sous les espèces d'une Afrique du

ord indépendante, sous leur direction, turellement, à l'exclusion de celle des tochtones, intégrée dans le système économique américain et pratiquant, à l'égard es Arabes et des Kabyles, la saine politique des blancs de la Georgie ou de la roline du Sud. »

Les séparatistes, on le voit, sont toujours du même côté. Voilà près de trois ns qu'ils écrivaient dans leurs journaux, caractères d'affiche: « L'espoir est américain ».

Mais la répercussion de cette politique traduit, pour l'ensemble des Algériens, r une misère grandissante. Les ouvriers gricoles perçoivent encore des salaires de 50 francs par jour — et même dans certaines régions, comme à Duplex, par xemple, ces salaires ne sont que de 5 francs — sans allocations familiales. outes les branches de l'activité économique en Algérie sont durement, sinon mortellement frappées. Petites industries alimentaires ou de transformation, déjà si faiblement développées auparavant, moyenne petite agriculture, fellahs et petits colons, artisans des cuirs et textiles, petits commerçants, sont voués à la ruine.

Beaucoup ont vu leurs entreprises s'effondrer cette année même à la suite des accords douaniers franco-italiens, conséquence du plan Marshall, ainsi qu'en raison de l'invasion systématique des produits américains.

Voici quelques chiffres à ce sujet, qui ont édifiants:

En 1939, pour 100 francs de marchandises algériennes exportées aux Etats-Unis, l'Algérie recevait pour 110 francs de produits américains. En 1947, pour 100 francs de produits exportés par l'Algérie vers le même pays, elle reçoit des Etats-Unis pour 2.960 francs de marchandises. Tandis que, pour 100 francs de marchandises algériennes exportées en France, l'Algérie, en 1939, recevait pour 74 francs de produits de la métropole, et, en 1947, pour 97 francs.

Il ne faut donc pas s'étonner si le chômage, déjà très grave dans l'agriculture, gagne aussi les industries, celle du bâtiment entre autres, alors que la majorité des Algériens des villes et des campagnes logent dans des Bidonville ou dans des terriers innommables. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A cela, il y a lieu d'ajouter le blocage des salaires, la montée du coût de la vie. Le gouvernement général lui-même reconnaît que le niveau général des prix de détail en Algérie se situe, en décembre 1948, 60 p. 100 au-dessus du niveau de décembre 1947, tandis que, dans le même temps, il s'est élevé à 42 p. 100 à Paris.

Alors que la vente du pain n'est pas libre, sur l'ordre des maîtres de Washington, on remplace la culture du blé et des céréales par celle du lin parce que l'huile extraite de sa graine doit être employée pour les moteurs d'avions. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Pour l'ensemble de l'Afrique du Nord, les surfaces plantées en lin, qui étaient de 20.000 hectares en 1947, sont passées à 200.000 hectares en 1949.

Voilà donc le caractère de l'intérêt très particulier que portent les impérialistes américains à l'Algérie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et c'est par la presse — lorsque le texte du pacte de l'Atlantique fut publié — que les Algériens apprirent l'inclusion de leur pays dans ce pacte sous la dénomination de « départements français d'Algérie »!

Ainsi, sans même avoir été consultés, ils se voient engagés dans une alliance militaire dirigée contre eux, contre leur mouvement de libération nationale.

Voilà bien la désinvolture et le mépris avec lesquels, de tous temps, les gouvernements impérialistes ont agi à l'égard des peuples coloniaux dont ils disposent, comme on disposait du bétail humain au temps de l'esclavage! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le fait que les députés algériens siègent dans cette Assemblée ne peut en aucune manière être présenté comme une consultation du peuple algérien.

Vous le savez fort bien: si l'Algérie était réellement une province française, il faudrait que siègent sur ces bancs 120 députés algériens. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il a fallu recourir évidemment à une hypocrisie, à un artifice assez courant dans vos méthodes qui consistent à ne pas appeler les choses par leur nom pour les besoins de votre mauvaise cause.

Mais, ainsi que le disait, à cette tribune, notre camarade M. André Marty, au moment de la discussion du statut de l'Algérie: « On peut évidemment appeler l'Algérie département français, comme on peut aussi appeler un chameau une conduite intérieure »! (*Rires à l'extrême gauche.*)

« C'est une question de convention. Les mots ne changent rien à la chose. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce n'est, en effet, qu'une simple question de convention, car la réalité, malgré vos protestations, est toute différente, la discussion du statut de l'Algérie l'a prouvé.

Les Algériens jouissent-ils des mêmes droits que les Français? Non, puisque près de trois millions d'Algériennes ne jouissent pas du droit de vote, par exemple.

M. Jacques Duclos. Très bien!

Mme Alice Sportisse. L'exercice des droits qui leur ont été accordés après des dizaines années de luttes courageuses est-il protégé par les représentants de la loi? Non, puisque, au contraire, c'est M. Naegelen, gouverneur général, qui désigne les candidats de l'administration et les fait élire par les administrateurs et leurs fonctionnaires, au lieu et place des électeurs.

Nous avons assez souvent dénoncé à cette tribune le scandale des élections à l'assemblée algérienne, scandale qui s'est répété aux dernières élections des conseils généraux, pour ne pas insister davantage sur ces faits. Mais, peut-être MM. Fonlupt-Esperaber et Pierre-Henri Teitgen pourraient-ils en dire quelque chose, après ce qu'ils ont vu en Algérie au mois de mars dernier?

Voit-on également des départements français où le statut juridique des huit neuvièmes de la population ne relève pas du code civil français?

Connait-on, en France, le régime des communes mixtes dirigées par des fonctionnaires jouissant de pouvoirs de police? Y existe-t-il un régime comme celui des territoires du Sud, qui est une dictature militaire, le « régime du sabre » comme l'appellent les populations vivant sur ces territoires?

Est-ce que les cultes, en France, tolèrent l'immixtion de l'Etat? Cependant, en Algérie, c'est l'administration qui gère les biens religieux musulmans dits biens habous.

M. Arthur Ramette. C'est tout à fait exact.

Mme Alice Sportisse. Enfin, l'Algérie que je sache, a été dotée d'un statut. Certes, c'est un statut qui ne reflète en rien les aspirations du peuple algérien et qui porte au contraire l'empreinte de l'esprit colonialiste de la majorité et du Gouvernement. C'est cependant un statut spécial dont l'article 1er est ainsi conçu:

« L'Algérie constitue un groupe de départements doté de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière définie par les articles ci-après, etc. »

C'est donc dans le pacte Atlantique que l'on relève pour la première fois dans un texte officiel la formule « Département français », ce qui est en contradiction avec tous les textes légaux en vigueur.

L'Algérie « département français » ou « province française », ce sont-là des mots qui sonnent bien dans les discours officiels des hautes personnalités qui se rendent en Algérie. Mais il faudrait s'entendre. Car, lorsque de tels discours sont prononcés à Marseille ou à Rouen, on ne les termine pas, que je sache, en s'écriant: « Vive l'union indéfectible de la Provence avec la France! » ou: « Vive l'union indéfectible de la Normandie à la France! », car la Provence et la Normandie, c'est la France. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Or, tout dernièrement, l'Algérie a reçu la visite du premier magistrat de la République française, qui n'a pas manqué, lui aussi, de parler de l'Algérie province française, mais qui a terminé son discours en proclamant: « Vive l'union indéfectible de l'Algérie et de la France! »

Il y a là une preuve de plus que l'Algérie n'est pas la France.

Les Algériens protestent, unanimement, contre ce fait de l'intégration de leur pays dans ce pacte, sans leur consentement.

Les Algériens ne veulent pas la guerre, ils se refusent à être liés à un pacte de mort et ils vous dénient le droit d'y inclure leur pays.

Vingt et une organisations algériennes se sont unies dans un comité permanent des partisans de la paix. Ces organisations vont du mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques au mouvement populaire des familles, en passant par l'union démocratique du manifeste algérien, le parti communiste algérien, l'association des femmes musulmanes, les syndicats, les intellectuels progressistes, l'union des femmes algériennes, etc. Toutes protestent contre l'inclusion de l'Algérie dans le pacte de l'Atlantique sans consultation du peuple algérien. Elles se prononcent unanimement contre ce pacte, car elles ne veulent pas que leur pays serve de base d'agression contre l'Union soviétique et devienne ainsi un monceau de ruines, elles ne veulent pas que les Algériens servent de chair à canon pour une guerre impérialiste qui a pour but de les maintenir dans les chaînes du colonialisme.

C'est pourquoi ces vingt et une organisations ont fait entendre la voix de toute l'Algérie, des Algériens de toutes origines, en avril dernier, à Paris, au grand congrès

mondial des partisans de la paix, et ont voté avec enthousiasme la résolution de ce congrès.

Comme les peuples du monde entier, les Algériens disent: non! à la guerre. Ainsi que l'explique la lettre au président Truman des « combattants algériens pour la paix et la liberté », lettre qui s'est couverte de dizaines de milliers de signatures, « l'Algérie, consciente de sa personnalité, se refuse au pacte Atlantique ».

Plus loin, dans cette même lettre, on lit:

« En 1942, elle — l'Algérie — a servi volontairement de plateforme à l'offensive victorieuse qui a contribué à l'écrasement du fascisme par tous les alliés. En ces circonstances, elle n'a mesuré ni ses sacrifices ni son sang.

« Au nom de ces sacrifices mêmes et des promesses contenues dans la charte de l'Atlantique, elle revendique hautement ses droits, chèrement acquis, à la liberté, au travail et surtout celui de vivre désormais en paix.

« Elle entend que, sous aucun prétexte, son territoire ne devienne un champ de bataille et de ruines.

« Nous dénions à qui que ce soit le droit d'inclure l'Algérie dans le pacte Atlantique.

« Nous nous refusons radicalement et catégoriquement à la guerre d'agression qu'il prépare...

« Tels sont, monsieur le président, les sentiments profonds des Algériens. Il n'y a pas d'espoir de les modifier. La politique de votre Gouvernement a le devoir de n'en rien ignorer! »

Mais le Gouvernement français a voulu ignorer ce que pensent les Algériens. Il le regrettera certainement, non pas qu'il y ait des chances pour qu'il modifie ses sentiments, mais tout simplement parce que les Algériens, par leur union et leur action, sauront imposer leur volonté unanime de paix et de liberté.

Prenez garde que cette ligne de repli, que vous vous disposez à établir dans notre pays, ne devienne pour vous un volcan, dont l'éruption vous anéantira comme fétus de paille! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les Algériens, vous le savez, ne se laisseront jamais enrégimenter dans cette pseudo-croisade pour la défense de la civilisation dite « occidentale ». Ils savent trop, par expérience, ce qui se cache derrière ce mot « civilisation ».

Pour eux, l'arbitraire du colonialisme, cette honte du vingtième siècle, en Algérie comme au Viet-Nam, à Madagascar et ailleurs, leur a appris le sens véritable des mots lorsque ceux-ci sont employés par leurs oppresseurs.

Ils se refusent à faire partie de cette croisade qui n'est que le dernier sursaut de l'impérialisme aux abois.

Les Algériens sont aux côtés des peuples en lutte pour leur liberté, aux côtés des Vietnamiens, des Malgaches, du grand peuple chinois qui a brisé ses chaînes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ils sont aux côtés du peuple de France et de sa vaillante classe ouvrière en lutte pour sa liberté et l'indépendance nationale de son pays, en lutte pour la paix et pour son droit à la vie.

Ils sont aux côtés de tous les peuples de l'Europe centrale et orientale qui marchent victorieusement vers le socialisme.

Les Algériens sont aux côtés de l'Union soviétique, pays de cent peuples égaux et libres, amis sûrs et désintéressés de tous les opprimés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est pourquoi, jamais les Algériens ne feront la guerre à l'Union soviétique. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est pourquoi, jamais, ils ne se rangeront dans le camp des colonialistes et impérialistes, dans le camp des oppresseurs.

A cette lutte ardente pour la liberté et la paix, menée par le peuple algérien tout entier, nous entendons, nous, communistes algériens, apporter le maximum de nos forces et la confiance en notre peuple qui nous anime.

Les députés communistes algériens s'expriment à cette tribune au nom d'hommes et de femmes de toutes origines qui, par dizaines de milliers, luttent, soit dans nos rangs, soit à nos côtés, d'hommes et de femmes conscients que, dans cette Algérie au vieux fond berbère qui, depuis 900 ans, reçut Arabes et Turcs, Italiens et Maltais, Espagnols et Français, ils sont les éléments constituants de l'Algérie nouvelle, celle qui marche rapidement vers l'avènement de la nation algérienne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les communistes algériens revendiquent la première place dans la lutte pour la paix, parce qu'ils savent que chaque pas franchi sur ce chemin, c'est-à-dire chaque signature recueillie, chaque comité constitué, chaque revendication, même la plus minime, arrachée, porte des coups très durs à l'impérialisme et rapproche par conséquent l'heure de la libération nationale de l'Algérie.

Oui, en fin de compte, l'impérialisme sera vaincu. Oui, tous ses plans et pactes se retourneront contre lui et le feront s'écrouler comme château de cartes parce que, aujourd'hui, les peuples, tous les peuples, se sont unis. Ils sont conscients de leur force. Ils luttent et ils savent ce qu'ils veulent.

Contre cela, vous ne pouvez rien. Il ne vous reste qu'à vous attendrir sur le passé. L'avenir vous a échappé. L'avenir appartient à ceux qui luttent pour la liberté et le progrès et qui sauront édifier le bonheur de l'humanité. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bouhey. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jean Bouhey. Mesdames, messieurs, nous sommes devant une des questions les plus graves qui concernent la politique étrangère de la France: la signature ou le refus du pacte atlantique.

J'interviens dans la discussion générale au nom du groupe socialiste.

Nous estimons que le pacte atlantique est un instrument défensif capable d'empêcher une agression, capable de conserver la paix, capable de réussir à faire cesser le plus vite possible cet état d'insécurité générale qui pèse sur l'Europe depuis plusieurs années.

Ce pacte, signé à Washington le 4 avril dernier, comprend et réunit douze Etats. En Amérique, deux Etats importants: les Etats-Unis et le Canada. En Europe, d'abord les cinq signataires du pacte de Bruxelles, Angleterre, France, Belgique, Hollande, Luxembourg, puis l'Italie et le Portugal et au Nord, le Danemark, la Norvège et l'Islande.

Je dis, pacte défensif. Il suffit de songer aux faibles ressources militaires dont peuvent disposer de petits pays comme le Luxembourg, le Danemark, la Norvège et l'Islande pour se rendre compte de leur impossibilité totale d'être des agresseurs éventuels.

J'ajoute que les conditions dudit pacte s'appliquent à une aire géographique comprenant les territoires, en Europe et en Amérique du Nord, des Etats contractants, plus les départements français d'Algérie, les zones d'occupation de l'une quelconque des parties en Europe et les îles placées dans la région de l'Atlantique Nord, au nord du tropique du Cancer.

Je ne veux pas reprendre tous les arguments fournis par le rapporteur, M. René Mayer, ni les critiques auxquelles, au cours de son exposé, il a répondu. Je voudrais évoquer quelques dates déjà anciennes et indiquer comment nous sommes aujourd'hui conduits à la nécessité de conclure le pacte de l'Atlantique.

L'événement qui me frappa le plus au début de mon adolescence fut la mort de Jeau Jaurès. Je l'appris le 1er août 1914 dans une petite gare de la Côte-d'Or et j'eus l'impression que l'assassinat de ce grand pacifiste et patriote, au moment où la mobilisation commençait, ouvrait les portes à la guerre et au carnage.

Mon père, député de Dijon, était mort en 1913. J'ai toujours vénéré cet homme qui était député socialiste et ardent patriote. Il tint jusqu'à son dernier souffle à assister, à la commission de l'armée, aux séances mémorables au cours desquelles Jean Jaurès cherchait à convaincre ses collègues des idées qu'il avait exposées dans son livre et son rapport: *L'armée nouvelle.*

Comme il est curieux de revenir parfois en arrière! Mon père avait 16 ans lors de la bataille de Nuits-Saint-Georges. Il monta avec les jeunes gens de son village au sommet de la montagne et assista à ce dur combat à la fin duquel les deux adversaires se retirèrent sur leurs positions de la veille. Légions du Rhône et de la Gironde, francs-tireurs et garibaldiens se battaient au coude à coude.

Il y avait même, à l'époque, des armes américaines, des canons venant de l'autre côté de l'Océan...

M. le ministre des affaires étrangères. Déjà!

M. Jean Bouhey. ...puisqu'il ne restait plus rien chez nous et que nos « valeureux » généraux, comme Bazaine, avaient livré à l'ennemi, par dessein politique, la meilleure armée du monde, 175.000 soldats, à Metz, avant que notre non moins « valeureux » empereur allât capituler avec le reste à Sedan.

De cet effroyable désastre sortit une génération de « résistants ». Mon père Bouhey-Allex, dès qu'il rentra de son service militaire, comme sergent de chasseurs à pied, fonda les bataillons scolaires, devint même capitaine de territoriale. Mais il avait le défaut, à l'époque, d'être socialiste et se fit casser de son grade en 1890 par le ministre de la guerre.

Personnellement, j'ai participé aux combats de 1918, comme jeune officier d'infanterie. J'eus l'impression, contraire à celle de beaucoup, que le 11 novembre 1918 fut une journée de dupes, du fait que nous ne sûmes pas organiser la paix, ce qui est parfois beaucoup plus difficile que de faire la guerre.

Au début de 1919, je fus désigné, en qualité de plus jeune officier de mon régiment, pour partir à Belgrade et à Bucarest. Un accident m'empêcha de participer à l'application de cette erreur que l'on a appelée à l'époque « le cordon sanitaire », avec lequel on voulait déjà couper le monde en deux. Chaque fois que je relis *Capitaine Conan*, de Roger Vercel, j'évoque la situation des troupes françaises perdues en 1919 dans l'embouchure du Danube.

Un deuxième fait me frappa à l'âge mûr: le douloureux événement de Munich en septembre 1938. J'étais mobilisé quelque part, lorsque je reçus le télégramme de convocation du Palais-Bourbon. Edouard Daladier était rentré le matin même — c'était exactement le 4 octobre — de Munich et, ironie du sort, il allait être acclamé par la foule parisienne et par certains collègues que je vois d'ailleurs sur ces bancs.

Je venais de passer une nuit volontairement blanche, dans le train qui me ramenait à Paris. En arrivant à la gare de Lyon, ma détermination était prise d'une façon absolue: jamais je ne voterai l'accord signé à Munich qui conduisait la Tchécoslovaquie à l'esclavage, et nous à la guerre dans les pires conditions. (*Applaudissements à gauche.*)

Journée dramatique: je me trouvais seul avec de Kérillis à voter contre Munich, ainsi qu'avec les 75 élus communistes.

M. Jacques Duclos. Très bien! C'est vrai.

M. Jean Bouhey. Je revois toujours l'effort pathétique que fournit Gabriel Péri au cours de son intervention. Je tiens à m'incliner devant le nom de ce grand patriote.

Je relisais son discours ces jours derniers et je ne peux que me rappeler les dernières paroles qu'il adressait au président du conseil d'alors, dont je regrette l'absence en ce moment: « Vous avez signé la défaite sur le corps mutilé d'un peuple libre. » (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*)

Je n'ai qu'à ajouter: Tchécoslovaquie en 1939, France en 1940.

Nous étions engagés sur la pente. Les suites surgissaient à une allure rapide. Occupation de la Tchécoslovaquie le 15 mars 1939 sous les cris de triomphe d'Hitler, comme l'hallali pour la curée.

Je ne sais si vous vous souvenez de l'appel qu'il lança le lendemain du 15 mars 1939 au peuple allemand: « Je viens de prendre la Tchécoslovaquie, 12 millions d'habitants, la première usine d'armement du monde, Skoda, la première brasserie du monde, Pilsen; la première fabrique de chaussures du monde, Bata, 2.000 avions, 80.000 mitrailleuses et la suite. »

Puis ce furent: le drame de juillet 1939, où l'U. R. S. S. et l'Allemagne signaient ce traité trompeur d'alliance de deux pays qui allaient, deux ans plus tard, se jeter l'un contre l'autre; la guerre, en septembre, la drôle de guerre...

Nous n'avions qu'à aller nous battre à la tête de nos hommes. Il nous était interdit, je le dis au ministre de la guerre de l'époque, de tirer sur l'ennemi, jusqu'au jour où celui-ci tira sur nous. (*Applaudissements à gauche.*)

Enfin, ce fut le 10 mai 1940. Six semaines plus tard, la France était blessée, presque à mort, et elle agonisait. Le 17 juin, Pétain demandait l'armistice, mais, le 21 juin 1940, nous nous battions encore à Toul. Puis, ce furent l'armistice et la captivité à Nüremberg.

Un troisième événement surgit dans ma vie. Le 21 juin 1941, à vingt et une heures, par la radio clandestine que nous avions installée derrière les barbelés, j'appris que l'Allemagne attaquait la Russie. Nous l'avons su avant la population allemande, avant les soldats et les officiers allemands qui ne l'apprirent que le lendemain, le dimanche matin.

J'eus l'impression instinctive que l'Allemagne allait connaître ses premiers échecs.

Pearl Harbour allait sceller, quelques mois plus tard, l'union des pays décidés à se débarrasser des trois dictateurs, allemand, italien et japonais.

Je crois inutile de m'étendre ici sur l'effort que fournit la Résistance dans notre pays. Pour comprendre cette Résistance, il faut l'avoir vécue.

La France fut libérée et, enfin, l'Allemagne hitlérienne disparut, le 8 mai 1945, devant les efforts conjugués des quatre pays alliés, Etats-Unis, Angleterre, France, du côté Ouest, Russie, du côté Est.

J'arrive enfin au quatrième événement — ce sera le dernier — qui, à mon avis, dépasse les autres de cent coudées: les deux bombes atomiques, celle d'Hiroshima, le 6 août 1945, et celle de Nagasaki, le 9 août, qui font capituler sans condition le Japon le 14 du même mois.

Ce jour-là, avec l'énergie nucléaire utilisée soit dans un sens productif, soit dans un sens destructeur, la civilisation a fait des pas de géant. Pas de géant dans tous les domaines, aussi bien sur le terrain militaire que dans tous les secteurs civils.

Ne nous faisons aucune illusion: notre armée, notre marine et notre aviation, qui nous coûtent très cher, ne correspondent plus à grand'chose.

J'ai parfois un sourire douloureux quand j'assiste à une revue militaire, comme celle du 14 juillet, en province, à Dijon, par exemple: quelques escouades de gratte-papier de la veille transformés souvent en troufions d'opérette, escouades encadrées par les C. R. S., que le préfet de la Côte-d'Or aime beaucoup, et accompagnées des pompiers de la ville, dont mon collègue, le chanoine Kir, maire de Dijon, est à juste titre très fier. (*Sourires.*)

La bombe d'Hiroshima fit, en une seconde, de 70.000 à 80.000 victimes; celle de Nagasaki, de 35.000 à 40.000. Il suffit de réfléchir aux possibilités actuelles pour se rendre compte de l'épée suspendue sur nos têtes.

Les dernières réunions plus ou moins secrètes qui viennent de se tenir à Washington, montrent que la paix du monde est partiellement suspendue aux bombes atomiques que possèdent les Américains. Je dis partiellement, puisque la bombe atomique ne peut, à mon avis, empêcher une invasion qui, par l'occupation des terrains et des grandes villes amies deviendrait elle-même protectrice pour les troupes envahissantes.

Nos collègues de la commission de la défense nationale sont plus compétents que moi, mais me comprennent. Il était préférable d'être soldat allemand en occupation à Paris au début de 1944, que de se trouver dans son logement, à Berlin, sous les raids destructeurs des aviations anglaise et américaine.

Mais le parti socialiste peut affirmer qu'il a déjà fait de nombreux efforts pour garantir, en dehors du pacte atlantique, une paix stable et durable en Europe. Il a été un chaud partisan du Conseil de l'Europe que nous avons approuvé il y a quelques jours et dont nous sommes en train d'élire les 18 parlementaires français qui nous y représenteront à Strasbourg.

A cette tribune, notre ami André Philip a exposé, avec son remarquable talent, tous les espoirs que nous fondons sur l'Europe nouvelle.

Le même parti socialiste a revendiqué depuis longtemps l'internationalisation de la Ruhr, une des richesses de l'Europe, qui s'est transformée par deux fois, contre nous, en un formidable arsenal au pouvoir destructeur duquel nous avons pu échapper en 1918, mais devant lequel nous avons succombé en 1940.

Voici un simple exemple de la puissance de cet arsenal. Je suis allé, il y a quelques jours, avec des camarades de mon régiment, faire un pèlerinage à Verdun. Le général d'aviation Tarnier, instituteur de la Côte-d'Or, ancien capitaine adjoint au colonel du 27e d'infanterie et déporté de Buchenvald, nous fournissait les renseignements suivants: sur le poste de combat du colonel, aux carrières du Ravin des Fontaines, sont tombés du 29 au 31 juillet 1916, en trois jours, plus de 10.000 obus de gros calibres, de 210 et de 305 dont un certain nombre d'obus asphyxiants. Tout cela sortait de la Ruhr.

Il vaut mieux qu'elle soit propriété internationale avec charge de reconstruire et de moderniser l'Europe, toute l'Europe.

Mais dès 1947, les socialistes commençaient à s'inquiéter de la situation nouvelle qui se créait sur notre continent. L'Allemagne, coupée en quatre tronçons, n'existait plus et, peu à peu, ce que nous appelons la liberté disparaissait de tous les pays satellites de l'U.R.S.S.

Cinq pays, qui forment le glacis qui entoure les frontières de l'Ouest de la Russie: la Pologne, d'abord, qui se retrouve comme elle le fut il y a 150 ans, mais avec un seul maître au lieu de trois; la Tchécoslovaquie, qui eut quelques espérances de servir d'Etat tampon pendant trois ans; la Hongrie, qui est mise au pas; la Roumanie, sous la coupe de Anna Pauker et enfin la Bulgarie, avec la pendaison de Petkov, qui date déjà du 26 septembre 1947.

Reste ce curieux pays de Yougoslavie, avec son chef Tito, qui mène depuis dix-huit mois un jeu redoutable de franc-tireur indiscipliné, qui se refuse de passer sous les fourches caudines de Staline et qui, jusqu'alors, semble appliquer une sorte de communisme orthodoxe loin et contre le Kremlin.

Je crois que le drame éclata à Prague lorsqu'en février 1948, la république populaire fut proclamée. La mort violente de Jan Masaryk marque le point culminant de l'apogée slave et aussi, peut-être le début de son déclin. Nous avons toujours été et nous restons toujours des amis de la Tchécoslovaquie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je me souviens d'un dîner au restaurant Lapérouse; nous fêtions le retour de la Tchécoslovaquie parmi les nations libres. Nous étions plusieurs parlementaires: Mme Madeleine Braun, M. Jacques Duclos, M. de Moro-Giafferri et d'autres. Jan Masaryk était présent. Au dessert, à

l'heure des toasts, j'eus l'impression que, parmi les représentants tchèques, une fêlure existait. La cassure se fit en février 1948 et je voudrais ici vous citer une souvenir personnel.

Au lycée de Dijon, il y avait, avant 1938, un groupe très important d'étudiants tchèques. Après Munich, nous leur vinmes en aide. J'accueillis l'un d'eux, chez moi. Il dut quitter la France en juin 1940 et la Gestapo, qui avait découvert une lettre de moi au foyer franco-tchèque, perquisitionna à mon domicile, dévalisa mon bureau alors que j'étais prisonnier à Nuremberg.

J'avais perdu de vue ce jeune étudiant. Il m'adressa de Prague une carte de nouvel an en décembre 1947, puis une autre carte en avril 1948. Mais celle-ci ne venait plus de Prague; elle venait directement d'Angleterre. Elle portait, presque comme une devise, ces quelques mots: « une deuxième fois proscrit ».

En 1938, cet étudiant n'avait que 18 ans. En 1948, il en avait 28!

Je pense à l'un de nos collègues qui occupait hier cette tribune, un de nos collègues dont je salue la morale élevée, M. Paul Boulet, député de Montpellier. Il est un pacifiste convaincu, ce qu'on appelle dans le bon sens du mot un « objecteur de conscience ».

Je ne crois pas qu'avec les proscriptions massives de populations, les camps de concentration et les chambres à gaz nous puissions rester pacifistes convaincus et impénitents. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Monsieur Bouhey, voulez-vous me permettre de vous interrompre pour faire une communication à l'Assemblée ?

M. Jean Bouhey. Volontiers, monsieur le président.

— 7 —

ASSEMBLEE CONSULTATIVE EUROPEENNE

Election des membres titulaires.

M. le président. J'informe nos collègues que les scrutins pour l'élection des membres titulaires représentant la France à l'Assemblée consultative européenne sont ouverts dans les salles voisines.

Ils seront clos à dix-huit heures trente.

Dans ces conditions, les scrutins pour l'élection des membres suppléants auront lieu ce soir à l'ouverture de la troisième séance.

— 8 —

PACTE DE L'ATLANTIQUE

Reprise de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Je vous remercie, monsieur Bouhey, de m'avoir autorisé à vous interrompre, et vous prie de poursuivre votre exposé.

M. Jean Bouhey. Je disais que nous ne pouvons plus rester comme des pacifistes impénitents. Pour moi, cet idéal peut nous mener à l'illusion d'abord, à la duperie ensuite. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Le pacte de l'Atlantique est parti, je crois, des incidents de Prague. Devant le glacis, il fallait faire le barrage; le barrage est fait, et le glacis, avec Tito, montre déjà une sérieuse faille, peut-être même une brèche.

Mais il reste deux questions, deux très graves questions que je voudrais maintenant traiter. La première est une question extérieure, il s'agit de l'Allemagne.

En m'adressant à M. le ministre des affaires étrangères, je le salue d'abord pour son dévouement et pour ses vues élevées au-dessus des petits problèmes.

Je considère qu'il est attelé à une grande tâche, le rapprochement franco-allemand et le retour de l'Allemagne dans la communauté européenne.

Si vous réussissiez, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans cette tâche, je crois que vous auriez établi d'abord la paix en Europe, puis une organisation économique de 250 millions d'habitants, mais je considère comme un devoir de vous exprimer un certain nombre de réserves et de vous conseiller quelques mesures de prudence.

J'estime qu'actuellement, il n'y a pas « une » Allemagne, il y en a deux: l'Allemagne industrielle de l'Ouest, avec sa trizone surpeuplée de 45 millions d'habitants dont une grande partie de personnes déplacées, et l'Allemagne plutôt agricole de l'Est, avec ses 25 millions d'habitants.

Berlin est l'exemple même de cet imbroglio germanique. Nous l'avons visitée avec M. Capitant, il y a environ dix-huit mois. Les diplomates américains ont commis la folle imprudence de ne pas conserver pour les trois alliés de l'Ouest un corridor terrestre et ferroviaire.

L'ambassadeur américain en est mort. Je crois même qu'il s'est suicidé.

Je tiens à dire que la France n'a pas été invitée à la conférence de Postdam, à laquelle seuls assistaient les Anglais, les Américains et les Russes. Aussi fallut-il pour réparer la faute des diplomates et non des généraux américains, qui eux avaient vu clair, organiser le pont aérien pendant près d'un an.

J'ajoute que, par esprit de discipline, les Allemands peuvent très bien suivre les chefs qui les commandent, ceux de l'Est, comme von Paulus, avec derrière lui les maîtres du Kremlin, ceux de l'Ouest comme beaucoup d'hommes politiques allemands, avec derrière eux le gouvernement tripartite allié.

Tout est possible. Ces deux immenses groupes d'Allemands peuvent très bien se trouver les uns devant les autres, les uns contre les autres, et, sans doute un jour les uns avec les autres. Tout est possible, puisque l'avant-garde des prisonniers japonais qui vient de quitter la Sibérie est rentrée au Japon en chantant *l'Internationale*.

Je reviendrai d'ailleurs, dans ma conclusion, sur la question de l'Allemagne.

La deuxième question est d'ordre intérieur, et elle concerne le parti communiste. Je voudrais ici parler très franchement à mes collègues. Je me permets de m'adresser uniquement aux parlementaires inscrits au parti communiste, et je ne dirai rien des groupes des apparentés, dont la tactique me paraît peut-être habile, mais difficilement défendable.

Ne croyez-vous pas qu'il soit pénible, dans une Assemblée nationale, d'avoir l'impression d'une coupure totale entre voisins et d'idées et d'idéal ? On est à se demander si nous ne sommes pas revenus au temps des guerres de religion, entre la Saint-Barthélémy, les exactions d'un Montluc ou d'un baron des Adrets.

Après la révocation de l'édit de Nantes il n'y a pas tellement longtemps, puisque cela fait 250 ans environ, des milliers de familles qui n'avaient pas voulu se plier devant l'intransigeance du roi de France prisonnier de Mme de Maintenon, devaient, en quittant la France, laisser leurs enfants, et les dragons lardaient de coups de sabre les sacs qui auraient pu cacher les enfants que les parents voulaient emporter avec eux.

Nous avons connu des scènes du même genre cent ans plus tard.

Allons-nous continuer à servir un fanatisme qui peut conduire à la guerre civile, suivie ou précédant des invasions étrangères ? Je ne le pense pas. La manifestation qui s'est produite mardi dernier a réalisé l'unanimité de l'Assemblée nationale qui a voulu défendre ce bien précieux qu'est la Résistance.

J'ai dit que nous sommes voisins d'idées et d'idéal: nous sommes les uns et les autres fils de Voltaire et des philosophes et des encyclopédistes du dix-huitième siècle. Nous regrettons — je le dis très franchement à nos amis du Mouvement républicain populaire — que la question de la laïcité ne soit pas passée au second plan de préoccupations souvent maladroites...

M. Jean Catrice. Nous le regrettons aussi.

M. Edouard Thibault. Cela dépend de vous.

M. Jean Bouhey. ...des représentants de la religion catholique.

Nous voudrions que, sur certains points, la France imite la Turquie, pays musulman où l'école a été proclamée laïque depuis vingt-cinq ans et nous désirerions que, dans l'Ouest de la France ou dans les trois départements d'Alsace et de Lorraine, prévale une conception plus large de la vie spirituelle.

M. Charles Barangé. Faisons un pacte.

M. Jean Cayeux. Cela se fait en Suède, pays à direction socialiste où existe la liberté.

M. Jean Bouhey. Je ne veux faire de tort à personne, mais puisque j'ai parlé de Louis XIV et de Mme de Maintenon, j'aurais préféré que notre distinguée collègue, Mme Poinso-Chapuis, avec son fameux décret, n'ait pas imité Mme de Maintenon auprès du président du conseil, M. Robert Schuman. (*Mouvements divers.*)

L'impératrice Eugénie nous a coûté cher au Mexique où nos troupes allaient se faire décimer pour son beau-frère Maximilien. Elle nous a coûté cher en 1870, avec les Etats pontificaux, dont l'occupation par les zouaves du même nom a empêché l'Italie de se joindre à nous.

M. Jean Catrice. Ce que vous dites dément vos assertions de tout à l'heure.

M. Jean Bouhey. Mais devant cette coupure qui semble nous séparer, devant ce rideau de fer qui s'est abaissé, malgré et contre nous, je voudrais vous demander à vous, députés communistes, de réfléchir.

Je m'adresse ici aux hommes que je connais bien, et dont j'apprécie les qualités et le dévouement à la cause publique.

Que ce soient Virgile Barel, Fernand Grenier, Pourtalet, vieux collègues assidus de la commission de la presse; que ce soient André Pierrard et René Thuillier, deux jeunes collègues de cette même commission; que ce soient Lucien Midol ou Louis Prot, deux cheminots bourguignon et franc-comtois, que ce soient des hommes comme Gérard Duprat, que ce soit Mme Mathilde Péri, la compagne d'un homme qui tou

jours honora cette tribune, je voudrais qu'ils accordent leur attention à ce qui m'approche de ma conclusion.

Voici ce qu'un homme, un grand homme par sa culture, par son génie et par ses vues prophétiques, écrivait il y a fort longtemps, il y a près d'un siècle.

Je demande à tous mes collègues de bien vouloir fixer leur attention sur les quelques lignes que je vais lire.

« Il ne s'agit plus de savoir, disait-il, qui règnera à Constantinople, ni qui dominera toute l'Europe. La race slave, longtemps divisée par des luttes intestines, refoulée vers l'Est par les Allemands, subjuguée par les Allemands, les Turcs, les Hongrois, ressoudant en silence ses branches après 1815, par l'accroissement progressif du panslavisme.

« Cette race proclame à l'heure actuelle, pour la première fois, son unité, et déclare par là-même, une guerre à mort aux races celto-latines et allemandes, qui ont, jusqu'à ce jour, dominé en Europe.

« Le panslavisme n'est pas un mouvement d'indépendance nationale, c'est un mouvement qui veut effacer ceux qu'a créés une histoire de mille ans, un mouvement qui ne peut aboutir sans balayer de la carte de l'Europe la Turquie, la Hongrie et aussi — écoutez bien, monsieur le ministre des affaires étrangères — la moitié de l'Allemagne, un mouvement qui, ce but atteint, ne pourrait se maintenir que par l'assujettissement de l'Europe.

« De confession religieuse, le panslavisme vient de se muer en progression politique avec 800.000 baïonnettes à sa disposition.

« Il ne laisse à l'Europe qu'une alternative, être subjuguée par les Slaves ou détruire à jamais le centre de leur puissance offensive, la Russie. »

Ces lignes étaient écrites dans la *Neuer Oberzeitung* du 21 avril 1855. La lettre est de Karl Marx, homme de génie, grand historien, grand prophète. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Nous sommes aujourd'hui dans le même état d'âme que celui qu'avait Karl Marx il y a 94 ans. Comme lui, nous craignons une invasion slave, une sorte de rush pouvant aller en quelques jours jusqu'à Brest, jusqu'à Bayonne et Perpignan.

L'armée de l'U. R. S. S., comme l'indiquait M. Pierre Montel, président de la commission de la défense nationale, compte entre 3 et 4 millions d'excellents soldats entraînés, équipés à la moderne. Ces troupes, dont les pointes avancées sont en Thuringe, à 300 kilomètres de Strasbourg, n'ont rien devant elles que des pays dont le cinquième de la population est prêt à leur servir d'hôtes et de guides et dont une autre partie a accepté la politique de l'autruche, c'est-à-dire le neutralisme, expression même de la lâcheté et de la peur.

J'ai cité Karl Marx. Il n'émettait qu'une hypothèse, et nous étions en 1855, mais aujourd'hui, nous sommes bientôt en 1950. Les chiffres de populations ont changé, je les citerai tout à l'heure.

Je demande à mes collègues de relire avec attention cette sorte de prophétie de Karl Marx. J'insiste auprès de M. le ministre des affaires étrangères sur la phrase suivante: « Le mouvement slave ne peut aboutir sans balayer de la carte d'Europe la Turquie, la Hongrie, et une moitié de l'Allemagne ».

Aujourd'hui, la Turquie, dont nous recevions les parlementaires il y a quelques jours, a comme capitale Ankara, ville lointaine d'Asie Mineure; la Hongrie semble connaître aujourd'hui une sorte d'opération césarienne, et la moitié de l'Allemagne est balayée de la carte de l'Europe.

Il y a déjà quinze mois, le 5 avril 1947, à la veille de Pâques, j'écrivais dans un modeste quotidien de province, *La Bourgogne républicaine:*

« Je tiens à souligner aujourd'hui un de ces aspects dramatiques que connaît une partie de l'Europe. Il suffit de prendre la carte de l'Allemagne et, en particulier, de regarder la grande plaine qui fut toujours le lieu de passage de toutes les migrations des peuples, de Berlin à Varsovie.

« Depuis 1939, Hitler fit pratiquer dans toute l'Europe les transferts de populations. Nous devons avoir présent à notre mémoire le sort que connurent les Alsaciens et les Lorrains dès le mois d'octobre 1940. Belges et Polonais furent soumis aux mêmes rigueurs. Enfin, des millions de Russes furent transférés au cours des années qui suivirent.

« La roue a tourné. Par ses défaites, la population allemande subit les mêmes méthodes qu'elle appliquait du temps de ses succès. Les provinces de Prusse orientale, de Poméranie, de Silésie, qui viennent d'être vidées de toute leur population allemande, ont reçu en échange cinq à six millions de Polonais.

« En l'espace de deux ans, dans ce que diplomates et historiens appellent « les terres occidentales de la Pologne », tous les Allemands ont été évacués des provinces qu'ils occupaient depuis des siècles, et ils ont été remplacés par des arrivages considérables de Polonais qui viennent s'établir sur ces territoires récupérés.

« Et dernièrement, un ministre polonais concluait ainsi: « Nous ne voulons pas céder un seul Polonais aux Allemands; nous ne voulons pas garder un seul Allemand parmi nous Polonais. »

« Quelles seront les conséquences de tous ces événements ? Certes, elles seront sérieuses. Nous ne devons jamais nous endormir dans notre quiétude, et nous devons veiller sur la paix européenne.

« Il s'agit là-bas de ce grand duel qui eut toujours lieu entre la Russie et l'Allemagne, entre les Slaves et les Germains. Suivant les fortunes du sort, les uns et les autres avançaient leurs frontières ou les reculaient.

« Les Germains ont gagné du terrain jusqu'en 1943 en direction de l'Est. Depuis 1943, les Slaves reprennent le dessus et marchent du côté de l'Ouest. Drame européen au milieu du XXe siècle. »

Et je veux maintenant citer quelques chiffres terriblement brutaux.

En 1855, quand Karl Marx écrivait son article, la France avait 36 millions d'habitants; en 1949, elle en compte 40.

En 1855, la confédération germanique — l'Allemagne n'existait pas encore — avait également 36 millions d'habitants; en 1949, l'Allemagne en compte 70 millions.

En 1855, la Russie avait, elle aussi, à peu près 36 millions d'habitants; aujourd'hui, l'U.R.S.S. en a 200 millions.

La France est passée de 36 à 40 millions, l'Allemagne de 36 à 70 millions, et la Russie de 36 à 200 millions, sans compter les 100 millions des peuples satellites.

C'est la raison pour laquelle j'ai terminé mon article d'il y a quinze mois par les quelques phrases suivantes:

« Karl Marx répéterait-il ses inquiétudes d'il y a un siècle ou envisagerait-il des conceptions nouvelles ? Il ne parlerait plus sans doute de 800.000 baïonnettes, mais de découvertes atomiques.

« Pendant les jours de Pâques, que les hommes de réflexion examinent avec calme l'immense problème que Karl Marx posait en 1855. Nous aurons sans doute à résoudre ce même problème peut-être avant 1955 ! »

Il arrive parfois que les journaux de province sont mieux renseignés que ceux de Paris. Notre jeune quotidien avait fait connaître en 1939 trois documents: le fameux cri de triomphe lancé au peuple allemand, dont j'ai parlé tout à l'heure, lorsque Hitler dépouillait sa proie de Bohême, la prédiction hélas! réalisée un an plus tard et publiée dans « *Hitler m'a dit* », de Rauschnig; enfin la carte exacte de ce que fut la France au lendemain du 24 juin 1940, avec sa ligne de démarcation et toutes ses zones différentes.

J'ai connu des Russes depuis fort longtemps, Russes tout court, Russes blancs, Russes rouges.

En 1916, des divisions russes venaient d'arriver d'Extrême-Orient par le Transsibérien et passaient en gare de Dijon. Elles suscitaient la curiosité.

Le jeune étudiant que j'étais était allé les voir. C'était le 11 mai 1916, date qui est restée gravée dans ma mémoire pour d'autres raisons.

J'avais été frappé par ce que j'appellerai l'uniformité de ces jeunes soldats: même aspect, même ordre, même stature, même type.

La grande plaine russe, la plus prolifique du monde, dont nous sommes loin et dont nos coutumes millénaires de France nous séparent, venait d'envoyer quelques dizaines de milliers de ses fils en Champagne d'abord, à la Courtine ensuite; grande plaine russe et slave, qui commence aujourd'hui à Berlin et qui va jusqu'à Vladivostok; grande plaine russe et slave qui a plus de 6.000 kilomètres de long d'Est en Ouest et 3.000 kilomètres de large du Nord au Sud; grande plaine russe et slave qui a conduit Attila jusqu'aux Champs catalauniques, pas très loin de Paris, à Châlons-sur-Marne; grande plaine russe et slave qui contient plus de 200 millions d'âmes, qui possède un glacis de 100 millions d'hommes et qui peut s'arcbouter sur un réservoir de 500 millions d'Asiatiques et de Chinois, dont Molotov s'occupe plus qu'activement, en laissant son second, Vychinski, amuser purement et simplement les diplomates innocents de l'Europe de l'Ouest: grande plaine russe et slave qui ne peut donner qu'une immense population à caractère nomade, très loin des habitants de nos petits hameaux, villages et cantons.

Vous devez savoir que les transferts et transports de populations, qui, dans nos pays de l'Ouest, nous paraissent monstrueux, sont des opérations normales mille kilomètres plus à l'Est, et qu'à Moscou, des « spécialistes » ont déjà prévu des « opérations » de ce genre qui peuvent s'effectuer, soit à froid, soit à chaud.

Vous savez aussi que cette immense et puissante Union des républiques socialistes soviétiques peut devenir un colosse à pieds d'argile.

C'est pourquoi je m'adresse à vous (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), les yeux dans les yeux — j'en ai perdu un pour garder notre et votre liberté — à vous qui vous dites — et vous pouvez le faire — les disciples de Karl Marx.

Vous êtes aussi, avant tout, des occidentaux, cent fois plus près que vous ne

le pensez de cette civilisation chrétienne dont nous descendons les uns et les autres et dont nous formons une sorte de souche indépendante. Je m'excuse de parler de cette souche indépendante devant nos amis du Mouvement républicain populaire. (*Sourires et applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Laïques et libres penseurs, nous sommes les fils des francs-maçons du XIXe siècle, et les petits-fils des philosophes du XVIIIe, qui défendaient un Jean Calas jeté sur la roue en 1762, ou un chevalier de La Barre décapité et brûlé en 1766.

Vous êtes aussi, tous, des enfants de ce pays de France, si varié et si uni.

Vous êtes nés dans votre village, attachés à votre vigne comme à votre champ. Vous restez aussi amoureux de vos coutumes et de vos provinces.

Dans les villes, vous êtes, comme à Paris, des patriotes, comme l'étaient les « communards » en 1871. Vous désirez des changements sociaux qui sont nécessaires.

Mais vous devez comprendre qu'il y a des constructions à faire, des dizaines de milliers de maisons et de logements pour rajeunir notre vieille France.

Vous devrez vous rendre compte que nous sommes, les uns et les autres, aussi éloignés du travail à la chaîne ou du mépris des hommes de couleur à l'Ouest, que des kolkhoses anonymes ou de la suppression de la personnalité humaine à l'Est. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

J'ai commencé mon exposé en rappelant quatre dates qui ont influencé ma vie et mes pensées: 31 juillet 1914, assassinat de Jaurès et début de la longue guerre de cinquante-deux mois; 4 octobre 1938, vote contre la capitulation de Munich; 22 juin 1942, l'Allemagne à l'assaut de l'U. R. S. S. et 6 août 1945, première bombe atomique sur Hiroshima.

Je le terminerai — je m'excuse d'avoir été aussi long — en insistant sur quatre points.

Le premier concerne M. le ministre des affaires étrangères. Je recommande à l'honorable M. Robert Schuman la prudence en ce qui concerne notre première voisine de l'Est, l'Allemagne. Ce matin, M. le général Aumeran insistait sur une idée semblable à la mienne.

Je souhaite longue vie à notre ministre. Je ne crois pas qu'il puisse revoir bientôt l'Allemagne de l'Est indépendante et libre.

Pour mes collègues communistes, j'ai cru de mon devoir aussi de faire appel à leur conscience individuelle d'habitants et de représentants de la France, ce pays, quoi qu'en disent les Français, si heureux, si prospère et si tentant, mais qui n'a plus, hélas! après lui que la mer et l'océan.

A tous mes collègues de cette Assemblée nationale, de l'extrême droite à l'extrême gauche, je demande de réfléchir aussi aux conséquences pratiques de l'énergie atomique.

J'ai sous les yeux le livre de Patrick Blackett, professeur de physique à l'université de Manchester, prix Nobel 1948, livre dont le titre est: « Les conséquences militaires et politiques de l'énergie atomique. »

Qu'écrit-il à la page 184 ? Il donne quelques extraits des déclarations que M. Baruch fit le 13 juin 1946.

S'adressant pour ainsi dire à tous les citoyens du monde, M. Baruch s'exprimait ainsi: « Mes confrères de la commission de l'énergie atomique des Nations Unies et vous, les citoyens du monde entier, nous sommes ici pour faire notre choix entre la vie et la mort. Voilà notre tâche. Derrière les sombres présages au milieu desquels s'ouvre l'ère atomique, il existe un espoir qui, si nous le saisissons avec foi, peut opérer notre salut. Si nous échouons, nous aurons condamné tous les hommes à être les esclaves de la peur.

« Ne nous y trompons pas: il nous faut choisir entre la paix du monde et la destruction universelle. La science a arraché à la nature un secret dont les forces potentielles sont si vastes que l'esprit hésite à les embrasser tant est grande la terreur qu'elles engendrent.

« Et pourtant la terreur ne suffit pas à empêcher l'emploi de la bombe atomique. La terreur provoquée par les armes n'a jamais empêché l'homme de les employer. Une protection a fini par être trouvée contre chaque arme nouvelle.

« Mais cette fois, nous sommes en présence du cas nouveau d'arme contre laquelle il n'existe pas de protection adéquate. La science qui nous a donné un pouvoir redoutable nous montre qu'il est possible d'en tirer un immense parti pour le bien de l'humanité. Mais elle ne nous dit pas ce qu'il faut faire pour empêcher qu'il en soit fait un usage néfaste.

« C'est pourquoi nous avons été chargés d'écarter ce péril en rapprochant les esprits et les cœurs de nos peuples. Ce n'est que dans la volonté des hommes que réside le salut. »

Et il ajoute ces quelques lignes, à la page 214:

« La crainte de la Russie au sujet des bombes américaines est un fait actuel, tandis que la crainte de l'Amérique au sujet des bombes russes concerne l'avenir.

« Quand Lippmann affirme que la Russie a une compréhension insuffisante du véritable danger, il abandonne sa position réaliste habituelle. La Russie ne sait que trop bien que le principal danger à court terme qui peut la menacer provient du stock américain et elle cherche naturellement à écarter ce danger. Inversement, l'Amérique, qui n'est pas immédiatement menacée, qualifie de véritable le danger à long terme. »

Mes chers collègues, j'ai entendu depuis deux jours à cette tribune plusieurs généraux, jeunes et vieux. (*Sourires.*)

Je voudrais donner ici l'avis d'un simple civil qui fit la guerre trois fois de suite.

J'ai rencontré, au cours de ces trois passages, des soldats de tous les pays et de tous les peuples.

En 1915 et 1916, j'ai vu à Dijon passer toutes les races, depuis les Sikh Hindous jusqu'aux soldats russes.

En 1918, sur le front de Champagne, j'étais en liaison avec une division américaine de sang noir et, dans ma section de première ligne, je veillais avec trois soldats américains noirs, chaque nuit, à la chicane.

Entre Reims et Epernay, mon régiment a relevé, en juillet 1918, des bataillons de highlanders écossais qui jouaient de la cornemuse en quittant la position couverte d'ypérite.

Dans la vallée de la Vesle, nous remplacions des divisions italiennes qui venaient de se sacrifier sous la ruée des sections d'assaut allemandes.

En 1939, je relevais une division tunisienne en avant de la ligne Maginot.

En 1940, nous avions devant nous, sur la frontière luxembourgeoise, un régiment de spahis marocains qui se battirent merveilleusement.

Dans ma propre compagnie, il y avait des soldats de plusieurs nationalités et des gradés tchécoslovaques qui firent leur devoir jusqu'au bout.

En 1941, à Nuremberg, au mois d'avril, arrivèrent près de nous plusieurs milliers de prisonniers yougoslaves avec qui nous sympathisâmes à travers les barbelés.

En 1944, dans le maquis, au milieu des bois du Morvan, j'étais côte à côte avec un colonel anglais qui venait d'être parachuté.

C'est un civil qui vous parle et je voudrais me permettre de vous faire connaître un point de vue systématiquement militaire qui n'est peut-être pas très humain.

On parle beaucoup du rideau de fer. Certains envisagent, en réponse à ce rideau de fer, un rideau atomique.

Comme il y eut un jour une muraille de Chine, ou, un autre jour, des lignes de tranchées impénétrables et intraversables; comme il y eut aussi, en 1939, un *no man's land* entre la ligne Maginot et la ligne Siegfried, il pourrait y avoir sur plus de trente kilomètres de profondeur, une sorte de mur, non plus Atlantique, mais atomique.

Vous savez qu'il suffit de tracer une ligne de Lübech à Trieste, de faire évacuer en 24 heures les populations sur une bande de 20 kilomètres de large, de laisser tomber une bombe atomique tous les 25 kilomètres pour qu'un rideau plus ou moins définitif sépare deux moitiés du monde.

C'est ce que nous voudrions éviter.

J'aborde, pour terminer, le quatrième point: le pacte Atlantique.

Le parti socialiste apportera ses suffrages et autorisera le Président de la République à ratifier le pacte de l'Atlantique.

Il n'apporte qu'une condition: appliquer effectivement ce pacte si le danger nous menaçait.

Je suis allé au mois de juillet 1939, avec une délégation parlementaire, à Zurich visiter l'exposition nationale suisse. Je me trouvais avec le père de notre ami M. de Moustier, mon collègue à la Chambre en 1939.

La Suisse, pays neutre, avait construit trois pavillons à côté l'un de l'autre.

Le premier portait sur son fronton: « La Suisse a toujours défendu ses libertés. » Le deuxième indiquait: « La Suisse peut se défendre. » Et le troisième pavillon portait: « La Suisse veut se défendre. »

Mes chers collègues, la France, en juillet 1949, doit voter le pacte de l'Atlantique si elle veut et si elle peut défendre la paix et la liberté. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute renvoyer à ce soir la suite de la discussion. (*Assentiment.*)

— 9 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée:

1° De poursuivre cette nuit, jusqu'à sa conclusion, le débat sur le pacte de l'Atlantique;

2° D'inscrire à l'ordre du jour de mercredi, après-midi et soir; jeudi, matin, après-midi et soir; vendredi, matin et après-midi:

a) La discussion du projet de loi sur la répartition des produits industriels;

b) La discussion du projet collectif d'ordonnancement pour 1948,

et d'aborder ensuite les deuxièmes lectures, dans l'ordre suivant:

Projet sur les sociétés de constructions aéronautiques;

Proposition sur les conditions de levée de l'immunité parlementaire;

Proposition sur la construction d'un pipeline;

Projet sur les circonscriptions électorales dans les départements d'outre-mer;

Projet sur le budget de la radio;

Proposition modifiant la législation sur le gaz et l'électricité;

Eventuellement, projet sur le régime des retraites des personnels de l'Etat;

Proposition sur les aveugles civils;

Projet sur les bénéfices agricoles;

Eventuellement, projet sur la taxe locale;

Eventuellement, projet d'aménagements fiscaux;

Proposition sur l'allocation aux vieux;

Proposition sur les salariés membres d'un conseil général ou municipal;

Projet relatif aux effets du service militaire sur les contrats de travail;

Proposition sur les conseils d'administration des caisses de sécurité sociale dans les départements d'outre-mer;

Proposition sur les ressources des comités d'entreprises;

Projet sur la législation des accidents du travail des départements d'outre-mer;

Proposition majorant les rentes des accidents du travail;

Proposition sur les baux des commerçants sinistrés;

Projet relatif à la nationalité des personnes originaires des territoires cédés par l'Italie;

Projet relatif à la prorogation de certaines sociétés;

Proposition sur les protêts:

Proposition relative à la nullité des actes de spoliation;

Proposition portant statut de la coopération;

3° De supprimer, exceptionnellement, de l'ordre du jour de la séance de vendredi après-midi l'appel des questions orales et de réserver le début de cette séance:

a) A la discussion d'une éventuelle interpellation relative à la prime de vacances;

b) A la vérification des opérations électorales du territoire du Niger.

La conférence des présidents propose, en outre, de fixer la date de reprise de la session au mardi 18 octobre, après-midi, avec l'ordre du jour suivant:

Projet portant statut des entreprises publiques;

Taxe locale;

Projet sur le régime de l'émission à Madagascar.

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. Gérard Duprat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Duprat.

M. Gérard Duprat. Mes chers collègues, dans sa séance de jeudi dernier, l'Assemblée a repoussé la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Musmeaux et de la proposition de résolution de MM. Duquesne et Beugniez tendant à accorder une prime de départ aux bénéficiaires des congés payés. Nous pensons qu'il ne faudrait pas tarder à examiner au fond ce problème que nous devons trancher avant les vacances parlementaires.

Beaucoup de collègues qui ont cru devoir voter contre l'urgence, seraient d'accord, nous en sommes persuadés, pour se prononcer maintenant sur le fond.

La nécessité d'une prime de vacances s'affirme avec une force intense dans les masses. Il n'est pas une usine, un chantier, un magasin ou un bureau où la question ne soit posée. Les travailleurs de la Confédération générale du travail, de la Confédération française des travailleurs chrétiens, de Force ouvrière et les non-syndiqués sont unanimes pour soutenir cette pressante revendication. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voici un seul exemple, mes chers collègues. Les représentants des sections syndicales de Paris interurbain, fédération postale et syndicat national des agents autonomes, exprimant la volonté du personnel, demandent que soit votée de toute urgence la proposition de loi tendant à accorder une prime de vacances à tous les postiers. Au Conseil économique, les représentants de la Confédération générale du travail, de la Confédération française des travailleurs chrétiens et de Force ouvrière ont pris position ensemble.

De nombreux patrons accordent la prime après discussion avec les délégués ouvriers. Le simple bon sens suffit pour comprendre la chose.

En juin 1936, grâce à son action dans l'unité, la classe ouvrière a arraché les congés payés. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche.*)

Oui, si elle ne s'était pas battue, elle n'aurait pas obtenu les congés payés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Rachel Lempereur. C'est grâce à Léon Blum que la classe ouvrière a obtenu les congés payés.

M. Gérard Duprat. C'est l'une des plus belles conquêtes sociales, celle qui permet aux travailleurs de prendre quelques jours de repos, de respirer l'air pur, d'apprendre à connaître les beaux sites de France.

Son application s'impose d'autant plus, aujourd'hui, que la cadence de travail, si elle constitue pour les uns un surcroît de profit, représente, pour les autres, les travailleurs, un surmenage préjudiciable à leur santé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais ce n'est pas tout d'avoir arraché un droit. Il faut encore le faire respecter. Si les travailleurs ont droit au repos, leur est-il possible, pratiquement, d'en jouir ?

En vérité, dans la grande majorité des cas, la chose est impossible. L'écart entre les salaires et le coût de la vie est tel en ce moment qu'il est impossible aux travailleurs — excusez-moi de le souligner — de faire les économies qui leur permettraient de s'évader vers les lieux de vacances, d'aller reprendre des forces.

C'est pourquoi l'indemnité de vacances est devenue une pressante nécessité.

Nous demandons donc à l'Assemblée d'aborder le problème et nous déposons un amendement tendant à ajouter à l'ordre du jour proposé par la conférence des présidents la discussion de la proposition de loi n° 7823 tendant à accorder aux salariés une indemnité complémentaire exceptionnelle de congés payés de 5.000 francs par personne, majorée de 1.500 francs par personne à charge.

C'est avec la plus vive insistance que nous faisons appel à la compréhension de l'Assemblée. Permettons aux travailleurs de France et à leurs familles de connaître la joie d'un repos bien gagné. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Nous demandons un scrutin.

M. le président. La question a été soumise à la conférence des présidents, qui a écarté cette proposition.

Cependant, elle a accepté, et le Gouvernement également, la discussion sur la date d'une interpellation à ce sujet.

M. Jacques Duclos. Ce n'est pas la même chose. Il s'agit d'une proposition de loi. Le rapport est prêt, elle peut être discutée.

M. le président. Je relate un fait. Je ne prends pas parti.

Il y a peut-être des collègues auxquels une interpellation donne satisfaction. Je consulterai l'Assemblée.

Auparavant, je donne la parole à M. Juglas.

M. Jean-Jacques Juglas. La commission des territoires d'outre-mer a adopté, cet après-midi, à l'unanimité des 37 membres présents, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à présenter à l'Assemblée, avant qu'elle ne se sépare, un projet de loi ouvrant les crédits nécessaires pour assurer l'équipement des territoires d'outre-mer pendant la période comprise entre le 1er juillet 1949 et le 30 juin 1950.

Notre commission a beaucoup regretté de ne pouvoir suivre les avis de la conférence des présidents et de se voir dans l'obligation de déposer cette proposition de résolution. Il lui paraît, en effet, anormal que le Gouvernement, après les déclarations faites le 6 juillet par M. le secrétaire d'Etat aux finances, alors que l'année budgétaire pour les travaux d'équipement commence le 1er juillet, n'ait pas encore, à la date où nous sommes, c'est-à-dire le 26 juillet, déposé le projet de budget indispensable pour que soit assurée la continuation de ces travaux.

C'est tout le problème du plan d'outre-mer qui se pose. Si les crédits ne sont pas votés en temps utile, les travaux commencés ne pourront être poursuivis.

On a donné comme raison de ce retard qu'une réforme de tout le problème du crédit d'outre-mer devait être envisagée. Il n'a pas dépendu de la commission que j'ai l'honneur de présider que cette réforme n'ait pas été étudiée plus tôt. Le projet du Gouvernement, qui remonte à l'an dernier, a en effet été l'objet de deux rapports que j'ai eu l'honneur de déposer.

Dans ces conditions, je demande au Gouvernement et à l'Assemblée de bien vouloir accepter l'urgence pour la proposition de résolution que la commission des territoires d'outre-mer, à l'unanimité des 37 membres présents, a déposée sur le bureau de l'Assemblée. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. M. Duprat propose, par voie d'amendement, d'ajouter à l'ordre du jour prévu par la conférence des présidents, la discussion de la proposition de loi n° 7823 tendant à accorder une indemnité complémentaire exceptionnelle de congés payés en faveur des salariés.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Duprat

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants..... 578
Majorité absolue 290

Pour l'adoption..... 198
Contre 380

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je réponds à M. Juglas que puisque la commission des territoires d'outre-mer s'est prononcée pour la procédure d'urgence, la discussion de la proposition dont il a parlé interviendra selon cette procédure.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions de la conférence des présidents.

(*Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées.*)

— 10 —

INCIDENT

M. Henri Teitgen. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Teitgen.

M. Henri Teitgen. Mesdames, messieurs, je veux, de la manière la plus simple, mais avec fermeté, apporter, au nom d'un certain nombre de mes collègues, et au nom d'un certain nombre de mes collègues déportés, une protestation vigoureuse contre des actes inadmissibles qui se sont passés dans les couloirs de l'Assemblée. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Un de nos collègues a été brutalement frappé. Ce collègue n'appartient pas à mon groupe. Je n'ai pas de raison politique de le défendre à la tribune.

Ce collègue a été frappé par un adversaire politique. Ce collègue est un grand résistant...

M. Georges Bidault. Très bien!

M. Henri Teitgen. ...un déporté qui mérite d'être honoré grandement par l'unanimité des résistants vrais de cette Assemblée. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Je ne rapporterai pas ici les faits. Je ne mettrai pas de nom en cause afin d'éviter de placer M. le président dans l'obligation d'appliquer le règlement. Je lui demanderai simplement d'adresser aux intéressés une admonestation que son autorité rendra, je l'espère, salutaire.

Non seulement celui qui a été frappé l'a été en dépit de ses titres au respect, mais il l'a été pour des paroles prononcées à la tribune de l'Assemblée, ce qui est proprement un attentat contre la liberté de la parole, contre les institutions parlementaires et les institutions de la République. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est à ce titre, intolérable

Si à des procédés d'obstruction qui échouent devant la résolution de l'Assemblée et de sa majorité, si à des procédés d'intimidation devait succéder le régime de la brutalité et des coups, et si nous le tolérions, c'en serait fait des libertés parlementaires dans ce pays. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je crois donc être votre interprète, mes chers collègues, me tournant respectueusement vers M. le président de l'Assemblée et, sans autre information précise, à dessein, portant à sa connaissance des faits regrettables qui se sont produits, en lui demandant d'user de son autorité pour que l'Assemblée soit prévenue que, de la part de quiconque, des faits de ce genre ne seront plus tolérés et qu'au besoin, l'article 110 du règlement, avec sa sévérité et sa rigueur, sera impitoyablement requis et appliqué. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Péron. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Yves Péron. Mesdames, messieurs, je crois comprendre que M. Teitgen fait allusion aux événements qui se sont passés tout à l'heure dans les couloirs et auxquels j'ai été mêlé.

M. Raymond Triboulet. Tout à l'heure, vous écumiez, comme un fou.

M. Yves Péron. En dépit de tout ce qu'on peut dire d'un certain côté, les faits sont les suivants.

Un de nos collègues, non pas à la tribune, mais de son banc, a cru devoir prononcer des paroles que je considère, et que je continue à considérer comme inadmissibles, parce que contraires à mon honneur.

Je rappelle les faits.

Dans une interruption, de ma place, j'ai dit à M. Michelet qu'à deux reprises, il avait assuré le chef de l'Etat, Pétain, de son affectueuse amitié. (*Mouvements divers au centre et à gauche.*)

M. Pierre Métayer. Et Billoux, qu'est-ce qu'il avait fait ?

M. Henri Teitgen. M. Michelet n'a pas demandé d'investiture ni d'autorisation.

M. Yves Péron. Est-il exact que M. Billoux... (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite.*)

Sur de nombreux bancs au centre. Oui! Oui!

M. Yves Péron. ...est-il exact que M. Michelet ait été le président du groupement national des agents commerciaux de France et des colonies et que, à ce titre, au congrès de Marseille, il a présenté et fait voter une motion de confiance au maréchal Pétain ?

Voilà ma première question.

M. Pierre André. Et Pierre Courtade, que faisait-il en 1944 ?

M. Yves Péron. J'ai sous les yeux un journal qui s'appelle *Le Petit Gaillard*, du 28 décembre 1942, dans lequel figure un article intitulé: « Assemblée générale de la ligue des familles nombreuses. »

Dans cette assemblée, on a voté la résolution suivante:

« ...Mais les familles nombreuses sont profondément reconnaissantes au maréchal et à son gouvernement de tout ce qui a été fait pour que les familles soient protégées et honorées. Elles apprécient à leur juste valeur les efforts faits pour réaliser, malgré d'immenses difficultés, dans les circonstances tragiques que nous vivons, une œuvre qui avait été à peine ébauchée au temps de l'abondance et de la prospérité. Elles savent gré, enfin, au gouvernement de M. Pierre Laval...

M. Fernand Bouxom. C'est une horreur! (*Sourires.*)

M. Yves Péron. ...de tous ses efforts pour relever la France et assurer son avenir. En échange, elles entendent être au premier rang derrière le maréchal parmi les artisans du redressement national. »

M. Michelet était à cette réunion et a voté la résolution.

M. Henri Mallez. Quel crime!

M. Yves Péron. Au cas où on le contesterait, je lis dans le même journal que la réunion s'est déroulée sous la présidence de M. Deparis, délégué régional à la famille, entouré de M. Dautuis, sous-préfet, M. Détignac, maire. M. Escande, président de la légion, M. Michelet, président du comité de coordination des mouvements familiaux.

Voilà ce que dit le journal.

En conséquence, j'ai raison quand je dis que M. Michelet, par deux fois, a juré fidélité à Pétain. (*Protestations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Henri Mallez. Est-ce une raison pour le frapper ?

M. Yves Péron. Ensuite, M. Michelet a été déporté et, en hommage à ses souffrances, les communistes de Brive l'ont reçu décemment, ce que je comprends parfaitement.

Il n'en demeure pas moins que lorsque comme cet après-midi, il vient à cette tribune reprendre le langage de Vichy, j'ai le droit de dire qu'il reste aujourd'hui fidèle au serment qu'il a prononcé hier. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre.*)

Mlle Solange Lamblin. C'est une triste dialectique!

M. Yves Péron. Et quant au reste, ce collègue met en cause mon honneur (*Exclamations au centre et à droite*) et j'estime avoir le droit de ne pas laisser insulter ceux que j'ai eu l'honneur de conduire au combat et quelquefois à la mort. (*Interruptions au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je suis donc allé demander des comptes à M. Michelet. Il a cru devoir donner le premier coup. Il s'est exposé aux événements qui ont suivi. Mais je dois dire que cela ne suppose de ma part nulle excuse, car il est bon, en définitive, que certains sachent que les insultes se payent. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations au centre, à gauche et à droite.*)

M. Jean Catrice. Cet éloge de la violence est inadmissible.

M. Edmond Michelet. Je demande la parole.

Au centre et à droite. Non! non! Ne répondez pas.

M. Roland de Moustier. Attendez que M. Ramette ait répondu à la question qui lui a été posée ce matin. (*Rires à droite.*)

M. Yves Péron. Je demande à M. Michelet de répondre par oui ou par non.

Il est bon que ceux qui insultent sachent qu'un jour ils payent.

M. Raymond Mondon. Vous devriez le savoir, vous!

M. Henri Beuret. On a insulté aussi M. Schuman à son banc de ministre des affaires étrangères.

A gauche. L'insulte est monnaie courante chez nos collègues d'extrême gauche.

M. Fernand Bouxom. Nous en avons assez!

M. le président. Les faits que M. Teitgen vient de porter à la tribune, je ne les ai connus, naturellement, n'ayant pas quitté le fauteuil, que par des échos, par malheur, ou par bonheur, affaiblis.

Mais je fais toute confiance au récit que notre collègue en a donné. Je connais trop sa haute conscience, son sens de la justice, son amour de l'ordre et de la dignité pour ne pas prendre à mon compte le jugement qu'il vient de nous communiquer.

M. Francisque Gay. Très bien!

M. le président. M. Michelet n'a pas à se défendre. Je dirai d'ailleurs, et d'abord, que le procédé de la dénonciation m'a toujours paru répugnant. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous en avons souffert, les uns ou les autres, certains plus que d'autres, mais il était alors employé par des agents d'un peuple que nous avions le droit et le devoir de mépriser.

M. Louis Rollin. Très bien!

M. le président. Il n'y a rien de plus pénible que de voir des Français s'attaquant entre eux.

Comment voulez-vous qu'ensuite on découvre la vérité et on fasse la lumière et la justice sur les incidents relatifs à la Résistance quand on voit des résistants s'attaquer ainsi mutuellement au centre même des délibérations nationales ? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Michelet, je le répète, n'a pas à prendre la parole. C'est mon devoir de le couvrir, et je le fais.

Je sais les circonstances de ses arrestations — je ne crois pas me tromper en disant « ses arrestations »...

M. Georges Bidault. Très bien!

M. le président. ...et de sa déportation. C'est un titre suffisant à nos égards et à notre respect. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Qu'un incident, qui m'avait paru débuter ici au moment de la discussion du procès-verbal, ait provoqué des violences dans les couloirs, vous imaginez à quel point je le condamne. J'essaierai d'être mieux renseigné.

La violence, elle aussi, est indigne de citoyens français. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais comment pourriez-vous prétendre garder votre autorité sur le peuple et, le cas échéant, réprimer, de quelque côté qu'ils viennent, des mouvements irréfléchis si vous ne donniez pas ici l'exemple du calme et de la dignité! (*Très bien! très bien!*)

Je condamne donc sévèrement ceux qui se sont livrés à des voies de fait contre leurs collègues.

Le règlement met entre mes mains des armes dont je suis prêt à user. J'ai démontré à M. Teitgen, et je pense qu'il ne me contredira pas, que ce sont des armes assez incertaines et difficiles à manier. Mais je crois, je veux croire, m'adressant à tous — à vous tous, à qui j'essaie, dans la mesure de mes moyens, d'assurer la justice — que la meilleure sanction est encore la réprobation d'un vieux parlementaire français qui s'indigne de voir introduire ici des mœurs qu'une assemblée française et républicaine ne saurait admettre. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

L'incident est clos.

— 11 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à vingt-deux heures, troisième séance publique:

Scrutins pour l'élection de douze membres suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

Ces scrutins auront lieu dans les salles voisines de la salle des séances.

Suite de la discussion du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le pacte Atlantique, signé à Washington le 4 avril 1949 (nos 7168-7849 — M. René Mayer, rapporteur).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2e séance du mardi 26 juillet 1949.

SCRUTIN (N° 1867)

Sur l'amendement de M. Gérard Duprat aux propositions de la conférence des présidents (Prime de vacances).

Nombre des votants..... **572**
Majorité absolue..... **287**

Pour l'adoption..... **198**
Contre **374**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Airoldi.
Aku.
Alliot.
Apithy.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Auguet.
Aujoulat.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Beugniez.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy (Gironde).
Duquesne.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guissou (Henri).
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Houphouet-Boigny.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Laribi.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Llante.
Lozeray.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Martine.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Nazi Boni.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Ouedraogo Mamadou.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saravane Lambert.
Savard.
Mme Schell.
Senghor.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ahnne.
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aumeran.
Bacon.

Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Ben Tounes.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier O'Cottereau, Mayenne.
Bouxom.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chamant.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chaulard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Couston.
Crouzier.
Dagain.
Damas.
Dárou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Hénaut.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Mallez.
Marcellin.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Momin.
Monjaret.
Mont.
Montel (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Nimine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Germaine Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Recy (de).
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Rousseau.
Saïd Mohamed Cheikh.
Sauder.
Schaff.
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Serre.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Tinguy (de).
Toublanc.
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Vialle.
Villard.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

S'est abstenu volontairement:

M. Barrachin.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Anxionnaz.
Babet (Raphaël).
Badie.
Bayrou.
Bégouin.
Boukadoum.
Capitant (René).
Castellani.
Chaban-Delmas.
Chevallier (Jacques), Alger.
Clostermann.
Daladier (Edouard).
Denlour.
Dusseaulx.
Furaud.
Godin.
Kauffmann.
Khider.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lamine Debaghine.
Legendre.
Lespès.
Liquard.
Livry-Level.
Malbrant.
Mezerna.
Michelet.
Mondon.
Nisse.
Palewski.
Raulin-Laboureur (de).
Terrenoire.
Theetten.
Vendroux.
Wolff.

Ne peuvent prendre part au vote:

MM.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Aragon (d').
Chevigné (de).
Masson (Jean), Haute-Marne.
Mendès-France.
Naegelen (Marcel).
Pierre-Grouès.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Tinaud (Jean-Louis).

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 578
Majorité absolue..... 290
Pour l'adoption..... 198
Contre 380

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Le compte rendu « in extenso » de la 3e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

ASSEMBLÉE NATIONALE

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 188e SÉANCE

3e Séance du Mardi 26 Juillet 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal: M. Sourbet. — Adoption.

2. — Excuses et congés.

3. — Assemblée consultative européenne.
Résultat du scrutin pour la désignation des membres titulaires.
Annonce du scrutin pour la désignation des membres suppléants.

4. — Pacte de l'Atlantique. — Suite de la discussion d'un projet de loi.
Discussion générale (*suite*): MM. Coulibaly, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères.
Rappel au règlement: MM. de Moro-Giafferri, Mme la présidente.
Suspension et reprise de la séance.
Rappel au règlement: M. de Moro-Giafferri, le président.
Pacte de l'Atlantique. — Reprise de la discussion d'un projet de loi.
Discussion générale (*suite*): MM. Bidault, Biscarlet, André Denis, Pierre Cot, le ministre des affaires étrangères, Paul Reynaud, Pierre-Henri Teitgen.

5. — Assemblée consultative européenne.
Résultat du scrutin pour la désignation des membres suppléants.

6. — Pacte de l'Atlantique. — Reprise de la discussion d'un projet de loi.
Discussion générale (*suite*): MM. Maurice Schumann, de Chambrun, Chambeiron, Khider, Quilici, Gorse, Nazi Boni, Géraud Jouve. — Clôture.
Passage à la discussion de l'article unique.
Motion de M. Malleret-Joinville: rejet au scrutin.
Sur l'article: MM. Giovoni, le rapporteur, Joseph Dumas.
Explications de vote: MM. de Chambrun, Jacques Duclos, Hutin-Desgrées.
Sur l'organisation du débat: MM. le ministre des affaires étrangères, le président, Pierre Montel.
Sur l'article (*suite*): MM. Djemad, Saravane Lambert.
Adoption, au scrutin, de l'article.
Amendement de M. Michelet, tendant à insérer un article nouveau: MM. Capitant, le ministre des affaires étrangères, le rapporteur, Pierre Montel, président de la commission de la défense nationale, rapporteur pour avis; le président. — Rejet au scrutin.

7. — Divergence d'avis sur une demande de discussion d'urgence.

8. — Opposition à une discussion d'urgence.

9. — Règlement de l'ordre du jour.

10. — Avis conforme du Conseil de la République.

11. — Inscription d'affaires sous réserve qu'il n'y ait pas débat.

12. — Communication d'une commission.

13. — Dépôt de propositions de loi.

14. — Dépôt de propositions de loi transmises par le Conseil de la République.

15. — Dépôt de rapports.

16. — Dépôt d'un avis.

17. — Dépôt d'avis transmis par le Conseil de la République.

PRESIDENCE DE Mme MADELEINE BRAUN, vice-présidente.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme la présidente. Le procès-verbal de la deuxième séance de ce jour a été affiché et distribué.

M. Jean Sourbet. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Sourbet, sur le procès-verbal.

M. Jean Sourbet. Au début de la séance de cet après-midi, l'Assemblée a adopté une proposition de loi relative à l'échange blé-pain.

Trois propositions de loi avaient été déposées, l'une par le parti communiste, une autre par le parti républicain radical et radical-socialiste, une troisième par MM. Sourbet, Ramarony, de Sesmaisons et Liquard.

Nous sommes surpris de constater que le procès-verbal fait seulement état des deux premières propositions de loi et non de la proposition de loi n° 7311 que nous avions déposée.

Nous voudrions que cette proposition de loi soit également mentionnée au procès-verbal.

Mme la présidente. Acte est donné de cette observation.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

Mme la présidente. MM. Pierre Grouès, Louis Bonnet et Paul Couston s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance et demandent des congés.

Le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

ASSEMBLEE CONSULTATIVE EUROPEENNE

Résultat du scrutin pour la désignation des membres titulaires.

Mme la présidente. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de 11 membres titulaires représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, à choisir parmi les députés de la

métropole, de l'Algérie et des départements d'outre-mer:

Nombre de votants 345
Bulletins blancs ou nuls 8

Suffrages exprimés. 337
Majorité absolue..... 169

Ont obtenu:

MM.
Le Bail, 306 suffrages;
Maurice Schumann, 306 suffrages;
Edouard Bonnefous, 302 suffrages;
de Moustier, 302 suffrages;
Paul Reynaud, 298 suffrages;
de Menthon, 294 suffrages;
Georges Bidault, 294 suffrages;
Pierre-Henri Teitgen, 290 suffrages;
Paul Bastid, 280 suffrages;
Guy Mollet, 257 suffrages;
André Philip, 255 suffrages;
Michelet, 108 suffrages;
Triboulet, 33 suffrages;
Paul Rivet, 32 suffrages;

Divers: 46.

MM. Le Bail, Maurice Schumann, Edouard Bonnefous, de Moustier, Paul Reynaud, de Menthon, Bidault, Teitgen, Bastid, Guy Mollet, André Philip, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je les proclame membres titulaires représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination d'un membre titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, à choisir parmi les députés des territoires d'outre-mer.

Nombre de votants 329
Bulletins blancs ou nuls 50

Suffrages exprimés. 279
Majorité absolue 140

Ont obtenu:

MM.
Senghor, 222 suffrages;
Malbrant, 33 suffrages;

Divers: 24.

M. Senghor ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame membre titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ouverture du scrutin pour la nomination des membres suppléants.

Mme la présidente. Tous les membres titulaires ayant été élus, il va être procédé aux scrutins pour l'élection:

D'une part, de onze membres suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, à choisir parmi les députés de la métropole, de l'Algérie et des départements d'outre-mer.

D'autre part, d'un membre suppléant à choisir parmi les députés des territoires d'outre-mer.

Conformément à la décision prise au début de l'après-midi, ces scrutins vont également avoir lieu dans les salles voisines.

D'autre part, en application de l'article 3 de la loi n° 49-984 du 23 juillet 1949, l'élection des membres suppléants doit avoir lieu selon les mêmes modalités que celle des membres titulaires.

J'invite les quatre secrétaires qui ont été désignés et nos douze collègues qui ont été tirés au sort au début de la 2e séance à bien vouloir présider aux opérations de vote.

Les scrutins sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

(*Les scrutins sont ouverts à vingt-deux heures quinze minutes.*)

— 4 —

PACTE DE L'ATLANTIQUE

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le pacte de l'Atlantique signé à Washington, le 4 avril 1949 (nos 7168-7849).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Coulibaly. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Ouezzin Coulibaly. Mesdames, messieurs, en abordant la question du pacte de l'Atlantique, je désire rappeler des faits historiques que d'autres voudraient enfermer dans les oubliettes du passé.

Pour nous, l'Histoire contient des enseignements qui doivent guider toutes nos actions présentes et fixer notre ligne de conduite à propos des problèmes que soulève le pacte de l'Atlantique.

Au lendemain de la dernière guerre mondiale, toutes les nations alliées, représentées à San Francisco, avaient signé un document dont j'extrais ces lignes:

« Il ne doit plus y avoir sur la terre des peuples libres et des peuples esclaves, plus de nations investies à jamais de droits souverains sur des pays arriérés.

« Les puissances coloniales ne peuvent revendiquer qu'un droit de tutelle sur les indigènes soumis à leur domination.

« Leur politique ne saurait avoir d'autre objet que de conduire ceux-ci jusqu'à un degré de développement qui leur permette de se gouverner eux-mêmes. L'action de la puissance protectrice doit cesser dès qu'elle n'est plus nécessaire. Les droits sont déterminés et limités par les devoirs que lui impose la tutelle désintéressée qu'elle a mandat d'exercer.

« Elle doit donner aux peuples qu'elle dirige le concours dont ceux-ci ont besoin. Elle ne peut leur refuser l'indépendance s'ils en sont dignes. Son rôle de tutrice lui interdit de subordonner les intérêts du pays qu'elle contrôle aux siens, de se laisser guider par la recherche d'avantages abusifs et de privilèges spéciaux.

« Elle ne peut attendre de sa mission d'autres récompenses que celles qui résultent tout naturellement des liens économiques et culturels qu'elle aura établis avec ses colonies, et les bénéfices matériels qu'elle réalisera ne seront que la conséquence de l'accroissement de richesses qu'une association loyale aura permis de réaliser. »

Si certains peuples vassalisés ont trouvé cette souveraineté nationale et cette liberté dont ils ont été privés durant quatre ans, on oublie que d'autres peuples vassalisés avaient, eux aussi, tendu l'oreille aux promesses qui étaient faites, et souhaité bénéficier, enfin du statut d'hommes libres dont on avait, pendant de longs mois, exalté la suréminente qualité.

Quel homme de bonne foi peut dire que nos communs sacrifices ont donné naissance à une association loyale et sincère ?

Aujourd'hui, de quoi s'agit-il ? Pas de déclaration de guerre, sans doute, mais nul ne conteste qu'il s'agit de mesures préparatoires que l'on dit défensives.

L'article 2 proclame, avec le préambule, que l'essentiel du pacte est de « préserver la civilisation occidentale et les institutions démocratiques que les nations occidentales considèrent comme leur héritage commun ».

On nous dit que la civilisation est à nouveau menacée par la guerre et qu'il convient de la préserver en plaçant un dispositif de sécurité autour de l'aire géographique où s'épanouit la soi-disant civilisation occidentale.

C'est ainsi que, de tous les territoires d'outre-mer, l'Algérie est le seul qui soit expressément cité.

Faut-il comprendre que l'Afrique noire et Madagascar situées au Sud du Tropique du Cancer ne seraient pas entraînées demain dans une guerre résultant du pacte ?

Si cela était, mon intervention semblerait intempestive. Mais aucune confusion ne subsiste lorsque l'on parcourt la Constitution. Son préambule déclare:

« L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun, avec équilibre, leurs ressources et leurs efforts pour assurer leur sécurité. »

Et l'article 62 précise:

« Les membres de l'Union française mettent en commun la totalité de leurs moyens pour garantir la défense de l'ensemble de l'Union. Le Gouvernement de la République assume la coordination de ces moyens et la politique propre à préparer et à assurer cette défense. »

Or, l'article 60 de la même Constitution comprend nos territoires dans la République.

Manifestement, le pacte de l'Atlantique, instrument de sécurité ou instrument de guerre, nous lie et nous engage sans que, explicitement, nous soyons cités et bien que le texte du pacte et du rapport semble nous tenir à l'écart.

C'est là une acrobatie dont nous ne sommes pas dupes. Pour convaincre certains collègues qui pourraient douter de ce que l'Afrique noire est incluse dans le pacte de l'Atlantique, je me bornerai à faire état des opinions de quelques journalistes dont on ne peut dire qu'ils sont des communistes ou communisants.

La Gazette de Lausanne, dans son numéro du 4 juillet 1949, on lit sous le titre: « L'avenir de l'Afrique »:

« Ce fut, en avril, l'entrevue de Dakar, qui provoqua tant de conjectures entre le gouverneur général Béchard, MM. Ramadier, Moutet et Stettinius.

« Rien ne vint officiellement confirmer qu'il eût été question dans cette rencontre toute fortuite — l'Afrique est si petite — de « la ligne de défense africaine ». En revanche, militairement parlant, on sait que M. de Chevigné aura à coordonner, de Madagascar, la défense franco-britannique sur le front de l'Afrique orientale et de l'Océan Indien.

« A Dakar, un communiqué annonça seulement la création de sociétés franco-américaines pour le développement des échanges entre l'Afrique occidentale française et le Libéria. Le délégué américain voulait que ces sociétés pussent commercer librement avec les Etats-Unis sans passer par le Gouvernement français.

« MM. Ramadier et Moutet invoquaient l'absence de mission officielle lorsque leurs interlocuteurs ouvrirent la voie à des lendemains imprévisibles en insinuant: « Supposons qu'un jour la sécurité de la France soit menacée et qu'il faille protéger son empire comme il a fallu le faire en 1942. L'Amérique n'aurait-elle pas le droit de défendre les sociétés qui vont être fondées ? »

Et *La Gazette de Lausanne* continue:

« Un fâcheux précédent vient d'être créé à Djibouti qui appartenait à la zone franc et qui, pour se développer, eût dû à la rigueur se rattacher à la zone sterling dont font partie tous les territoires avoisinants. Or, la Côte des Somalis vient d'être, par la grâce de la Banque de l'Indochine, transformée, le 23 mars, en zone militaire. Le franc local est rattaché au dollar. Les mouvements de capitaux s'y effectuent librement avec tous les pays, sauf la France et l'Union française et un citoyen français qui voudra y commercer devra subir les mêmes formalités qu'en terre étrangère, alors qu'un citoyen américain ne subira aucune entrave. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. René Mayer, *rapporteur.* C'est la *Gazette de Lausanne* qui le dit !

M. Ouezzin Coulibaly. Vous avez dû lire également cet article et vous devez savoir ce qu'est *La Gazette de Lausanne.*

M. le rapporteur. Ce n'est pas une raison pour que ce soit exact!

M. Douala Manga-Bell. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Coulibaly ?

M. Ouezzin Coulibaly. Mon temps de parole est limité. J'ai écouté tous les orateurs sans les interrompre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je suis patient et si quelques-uns de mes collègues voulaient m'empêcher de dire ce que j'ai à dire, je les préviens qu'il n'y a personne ici qui soit capable de m'empêcher de parler. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Au centre. N'ayez aucune crainte!

M. Ouezzin Coulibaly. Je poursuis ma citation:

« La clé du mystère est en Ethiopie, dont Djibouti est le débouché naturel et où Anglais et Américains se livrent une lutte serrée, dont un spécialiste, M. Dessinges a livré quelques aspects.

« L'avenir est assez assuré pour que la Sinclair Oil veuille faire de Djibouti son centre de raffinage et son port, à l'abri d'une souveraineté française désormais illusoire. »

Tel est l'avis d'un journal helvétique que certains de nos collègues auraient du mal à qualifier de subversif. Cette opinion doit faire réfléchir bien des Français.

Mais nous avons aussi les déclarations officielles du Gouvernement français qui ne peuvent laisser subsister d'équivoque.

A la suite de la première réunion du comité de défense de l'Afrique centrale présidée le 12 février 1949 par le ministre des colonies, M. Coste-Floret, celui-ci, à la question: « Quelles sont les raisons profondes de cette nouvelle occupation militaire de l'Afrique ? » répond:

« Elles résident dans la place éminente et nouvelle que l'Afrique toute entière vient de prendre dans la géopolitique et la stratégie mondiale. On peut supposer que pendant un éventuel conflit mondial c'est en Afrique qu'une nouvelle fois seraient les conditions de la victoire. Dans l'hypothèse où la France résisterait victorieusement sur ses frontières, il serait indispensable que soient sauvegardées les communications qui l'unissent aux territoires d'outre-mer, car ceux-ci constituent pour elle une source d'hommes et de matières premières.

« Enfin, en cas de stratégie en profondeur, l'Afrique noire, bastion massif protégé par un glacis de déserts, serait le réduit de la résistance nationale qui jouerait un rôle considérable en approvisionnant la machine de guerre alliée et en devenant une gigantesque base de dépôt et d'aviation. On n'improvise pas un tel dispositif. »

M. Coste-Floret, coutumier des démentis, ne reniera pas cette fois, nous l'espérons, la paternité de cette interview. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, je remarque que chaque fois qu'il s'agit d'un problème intéressant les territoires d'outre-mer, le ministre de la France d'outre-mer est absent. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Pronteau. Il est présent quand il s'agit de mainlevée d'immunité parlementaire.

M. Robert Schuman, *ministre des affaires étrangères.* Le ministre de la France d'outre-mer n'a pas compétence pour la question du pacte Atlantique.

M. Ouezzin Coulibaly. C'est possible mais un ministre m'a répondu, un jour où l'on parlait de la guerre, qu'il n'était pas compétent et que c'était le ministre de la France d'outre-mer qui devait me répondre.

Il y a quelque trente-deux ministres. Aucun d'eux ne serait-il compétent ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Depuis 1948, l'organisation stratégique de l'Afrique du Nord est commencée. On lit dans la *Krasny Flot* du 28 décembre 1948:

« Sur les 489 bases militaires dont disposent les Etats-Unis à l'heure actuelle, un grand nombre sont situées en Afrique. »

En janvier 1949, on lisait dans le *New York Herald Tribune*:

« L'Afrique française, de la côte Sud de la Méditerranée au Congo belge a été groupée pour la première fois en ligne de défense. Cette nouvelle organisation doit faciliter la réalisation et l'extension du pacte Atlantique. Les Etats-Unis ont d'ores et déjà des accords avec la France, autorisant les avions américains à utiliser les bases nord-africaines. »

En Afrique occidentale française, ce fut le raccordement projeté des voies ferrées Nigeria-Dahomey, Nigeria-Niger, Sénégal-Gambie, un projet de chemin de fer translibérien se raccordant avec le chemin de fer de Guinée pour des fins économiques et stratégiques.

Un article de M. Bigorgne, directeur général des travaux publics en Afrique occidentale française, montre que les travaux classés en première urgence sont précisément ceux prévus par cette conférence franco-britannique et qui ne peuvent se justifier économiquement par les échanges entre les territoires anglais et français.

De plus, dans le plan décennal du développement économique et social du Soudan, sur 12 milliards de francs de crédits, près de 3 milliards sont affectés à l'amélioration et à l'extension du réseau routier et M. Bigorgne insiste sur la création, en première urgence, d'axes lourds pouvant supporter des chargements de 16 tonnes.

Le 8 novembre 1948, les *Annales coloniales* signalaient, d'une part, que des superforteresses volantes, venant d'Allemagne et d'Angleterre, étaient arrivées à Accra, utilisant ce port de la côte africaine comme base d'opérations pour une série de vols d'entraînement.

Quant à l'Afrique équatoriale française, sa position au centre de l'Afrique lui vaut la grande attention des Anglo-Saxons. M. Astier de Villate, commandant interarmes pour l'Afrique occidentale française, démontre, dans un article récent, la prééminence qui doit être accordée à l'aviation et l'importance stratégique de l'Afrique équatoriale française. Il écrit:

« C'est du côté de l'infrastructure et des moyens au sol que devra porter le plus gros effort; car il ne fait plus de doute pour personne que tout conflit mondial donnerait aux territoires du centre Afrique une importance militaire incommensurable. Il faut pouvoir accueillir sur les terrains de l'Afrique centrale, 40 à 50 groupes au sol. »

Ainsi, le plan d'équipement aéronautique de l'Afrique équatoriale française élaboré par le ministre des travaux publics et des transports prévoit la création et la transformation, dans un plan décennal d'équipement, de soixante-sept aérodromes, dont un de classe A pour avions de cent trente-cinq tonnes à Brazaville-Maya-Maya; de cinq aérodromes de classe B à Fort-Lamy, Pointe-Noire, Libreville, Bangui, Fort-Archambaud; de seize aérodromes de classe C pour avions de 20 tonnes et de quarante-cinq aérodromes de classe D pour avions de cinq tonnes.

Le bulletin de presse du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française souligne, le 13 décembre 1948:

« On admet, en général, que cinq grands itinéraires traversent l'Afrique d'Ouest en Est, assurant la liaison entre la côte Ouest, face aux Amériques, et la côte Est, face au monde oriental. »

On ne peut être plus clair. Cela prouve, par conséquent, que nous avons notre mot à dire dans ce débat. Au surplus, nous avons l'expérience cruelle des deux guerres où nous avons été, autant que quiconque, à la peine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Et jamais à l'honneur pour les réformes sociales.

M. Ouezin Coulibaly. Je dirai même que la dernière guerre a, comme une épreuve de l'histoire, sanctionné notre droit à la parole en pareille matière.

Cependant que les uns subissaient l'odieux régime de Vichy, les autres, autour du gouverneur général Eboué, offraient un exemple unique dans l'histoire: la colonie devenue métropole.

Nous avons fourni en matières premières, or, huile, caoutchouc, graisses, produits agricoles, un effort dont on ne parle plus.

Des tirailleurs africains, qui n'avaient jamais vu que leur soleil éclatant, ont connu les brumes d'Angleterre, les froids cuisants de la Savole. Beaucoup sont restés et n'ont trouvé, en tombant, que cette égalité dans la mort qu'on ne leur refuse jamais. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais aux vivants, quels avantages ont été consentis?

Quel témoignage accablant contre ceux qui voudraient nous entraîner dans une autre guerre que le refus obstiné de l'Assemblée nationale de voter un statut égal pour tous les soldats de l'Union, d'accorder la même pension à tous les anciens combattants ayant le même degré d'invalidité! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Que penseriez-vous de nous si, après avoir refusé de nous reconnaître comme vos égaux, nous venions vous dire que nous sommes volontaires pour « la prochaine »?

Le rôle de mercenaires que nous jouons dans l'armée va se trouver plus cruel encore, lorsque le soldat français sera placé lui-même dans une position d'infériorité par rapport au soldat anglo-saxon. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Très bien!

M. Ouezzin Coulibaly. Il formera la piétaille.

Ce rôle, c'est bien malgré nous que nous le jouons. Ne nous infligez pas la douleur de nous appeler soldats, quand vous nous réduisez en mercenaires, ni même citoyens, quand le mot comporte des degrés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Avant les deux premières guerres, nous n'avions pu vous dire notre sentiment. Aujourd'hui, nous pouvons le faire et nous devons le faire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons acquis ce droit sur le champ de bataille où nos risques étaient les mêmes que ceux des soldats de la métropole. Nous devons, au nom de ceux que nous représentons ici, vous mettre en garde contre une certaine paresse d'esprit qui empêche certains hommes de réaliser les changements autour d'eux.

Les Africains ont évolué! Ils voient et jugent. (*Très bien très bien! à l'extrême gauche.*)

De nombreux orateurs vous ont retracé les servitudes que le pacte Atlantique va imposer au peuple français. Nous vous avons montré le danger qu'il constitue pour l'Union française.

Nous n'isolons pas cette ratification. Nous la considérons comme faisant partie d'un tout dangereux.

En effet, que signifie, en réalité, ce pacte? Défense de la civilisation? Qui refuserait ce devoir sacré de préserver le patrimoine commun des peuples, de tous les peuples, la somme des valeurs qui garantissent la liberté de l'individu, la prospérité de la collectivité, le progrès de l'humanité? Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit?

Il n'est que de jeter un coup d'œil sur les noms des nations signataires du pacte pour comprendre qu'il n'en est nullement question.

Toutes possèdent des territoires coloniaux.

Certes, je sais que certains vont se récrier et dire que les Etats-Unis constituent une puissance anticolonialiste. Nous les renvoyons à l'étude de l'Américain John Colliers qui a établi le bilan du colonialisme américain dans une remarquable étude publiée par la Fabian society, à Londres.

De plus, le Libéria nous donne, en Afrique, l'image des républiques proclamées par les Etats-Unis. Il suffit de rappeler ce que sont les Philippines, Cuba, Hawaï, Saint-Domingue. Il suffirait, plus simplement encore d'évoquer les scènes de lynchage sur le propre territoire des Etats-Unis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On veut donc nous faire entrer dans un bloc de puissances colonialistes. Or, nous avons souscrit à l'Union française essentiellement parce que le préambule de la Constitution dénonce le racisme et le colonialisme. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allons-nous choisir la civilisation de la colonialisation ou la civilisation de l'égalité des races et des peuples? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Notre collègue, M. Césaire, traitant le même problème, écrivait dans *Chemins du monde*:

« La malédiction la plus commune en cette matière est d'être la dupe de bonne foi d'une hypocrisie collective, habile à mal poser les problèmes pour mieux légitimer les odieuses solutions qu'on leur apporte. »

A ceux qui vivent d'aberrations de mal poser les problèmes. Quant à nous, la mission que nous assumons nous impose une logique que nous respectons et que nous respecterons partout et toujours.

Le pacte serait un instrument contre une attaque future?

Cette guerre que l'on craint est déjà commencée en Afrique. Il s'agit de préparer la place pour le dispositif militaire, de rendre le climat « politiquement sûr » et c'est ce qui explique cette répression des mouvements démocratiques en Afrique noire.

Le ministre des colonies donne des ordres. Malheureusement il n'est pas là pour m'entendre.

M. Paul Theetten. Cela ne le regarde pas.

M. Ouezzin Coulibaly. Cela le regarde essentiellement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Paul Theetten. Nous discutons le pacte de l'Atlantique.

M. Ouezzin Coulibaly. L'Afrique noire est intéressée à ce pacte ainsi que l'Afrique centrale, il est donc faux de dire que cela ne regarde pas le ministre des colonies.

M. Fernand Grenier. C'est vous l'ignorant, monsieur Theetten, et c'est monsieur Coulibaly l'homme cultivé.

M. Paul Theetten. Vous êtes mal fondé à faire cette remarque, monsieur Grenier, croyez-moi!

M. Gabriel Lisette. Réservez-vous pour votre intervention, monsieur Theetten!

M. Paul Theetten. Je n'interviendrai pas.

M. Gabriel Lisette. Et vous avez raison!

Mme la présidente. Je vous en prie, messieurs, ne recommencez pas!

M. Ouezzin Coulibaly. Quelques jours avant l'arrivée du ministre des colonies à Abidjan, c'est tout le comité directeur du rassemblement démocratique africain qui est jeté en prison.

Immédiatement après son passage à Bobo-Dioulasso, le nombre des détenus dépasse trois cents. Le comité directeur du rassemblement démocratique africain à Niamey a été dispersé aux quatre coins de l'Afrique française, celui de Conakry vient de l'être.

Tous les conseillers généraux du rassemblement démocratique africain en Haute-Volta sont poursuivis. En Afrique équatoriale française, c'est la même répression. Au Cameroun, tout le comité du rassemblement démocratique africain est assigné devant le tribunal. L'organe de presse démocratique, le journal *Le Réveil*, est à son quatorzième procès depuis le passage de M. Coste-Floret, dans ce territoire.

Des chefs de canton, coupables d'être favorables au mouvement démocratique sont destitués. Des fonctionnaires sont révoqués, expulsés d'Afrique. C'est la terreur à l'ombre de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Certains collègues vont se dire: Voilà la prose de Moscou. A cet argument écœurant M. Dessinges, ancien rédacteur de l'hebdomadaire défunt *Une semaine dans le monde*, répondait dans une étude récemment publiée dans la revue *Esprit* en ces termes:

« La légende de l'intervention de Moscou aux colonies permet de mobiliser au nom de l'anticommunisme une opinion versatile et peureuse pour des opérations aussi impopulaires que la guerre d'Indochine. L'image du Kominform asiatique qui réglerait, d'une cachette ultra-secrète quelque part dans les Sud-Est de l'Extrême-Orient, les soulèvements des peuples colonisés et de la même veine ».

Pour nous de l'Afrique noire, d'autres avertissements nous viennent de l'autre côté de l'Atlantique où des hommes de couleur suivent de près la politique de leur pays.

C'est ainsi que dans un article récent Paul Robeson, le grand démocrate, déclarait:

« Mais, au delà de l'étranglement de l'Europe de l'Ouest, la véritable signification du plan Marshall c'est l'esclavage capital des colonies. Car comment les Anglais, les Français et autres banquiers de l'Europe occidentale peuvent-ils dédommager Wall Street ? Uniquement par des matières premières, tels de l'or, du cuivre, du cacao, du caoutchouc, de l'uranium, du manganèse, du fer, des arachides, des huiles, des graisses, du sucre, des bananes. D'où? Eh bien! de l'Afrique du Sud, du Nigeria, de l'Est africain, d'Afrique française, du Guatemala, du Viet-Nam, de la Malaisie.

« Et le pacte Atlantique signifie que l'on donne une sanction légale à l'envoi de fusils et de troupes aux colonies, afin d'assurer l'esclavage et la terreur de masse. Ils tireront sur le peuple africain comme ils nous lynchent au Mississippi. Voilà l'envers de la médaille. » (*Vives exclamations au centre, à droite et sur certains bancs à gauche. — Bruit.*)

Mme la présidente. Les orateurs précédents, appartenant à divers groupes, ont pu librement exprimer leur opinion.

Je vous prie, mes chers collègues, d'écouter M. Coulibaly en silence.

M. Mamadou Konate. On refuse, ici, d'écouter les orateurs de l'Union française!

M. Ouezzin Coulibaly. Et contre qui nous propose-t-on la défense de la civilisation? Tout le monde le sait, ce n'est plus un secret, le rapport qui nous est présenté l'établit: c'est contre l'Union soviétique.

Nous ne voulons juger, ni du régime intérieur de l'U.R.S.S., ni de sa doctrine. S'il en était besoin, vous me permettrez de croire plutôt Paul Robeson que M. Truman. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Or Paul Robeson, au congrès mondial des partisans de la paix à Pleyel, au nom de tous les noirs d'Amérique qui souffrent et luttent encore dans leur pays pour gagner le droit d'être des hommes, s'écriait:

« C'est seulement lors de mon voyage en U.R.S.S. que j'ai senti que j'étais un être humain. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je constate seulement que, d'un côté, est l'Amérique avec ses discriminations ses ségrégations raciales, l'Afrique du d — dont vous ne contesterez pas que est un ghetto national — la Belgique, la ollande, l'Angleterre qui, personne ne nie, appliquent un système de colonition fondé sur la discrimination raciale. Faut-il parler de la politique coloniale uelle de la France ? Malgré la proclamation d'une constitution, l'Afrique noire t un camp de concentration, une terre les prisons ne suffisent plus à conter les détenus politiques. (*Protestations centre, à droite et sur divers bancs à uche. — Applaudissements à l'extrême uche.*)

Madagascar est une vaste nécropole, l'Inchine est en flammes. (*Vives protestaons au centre, à droite et sur divers ncs à gauche. — Applaudissements à xtrême gauche.*)

M. de Moro-Giafferri. C'est odieux !

Je demande la parole pour un rappel au glement.

Mme la présidente. Je vous la donnerai t à l'heure.

M. Ouezzin Coulibaly. De l'autre côté, st l'Union soviétique qui, par l'article de sa constitution, a résolu la question iale et nationale. (*Interruptions au tre.*)

M. André Noël. Par la déportation !

M. Ouezzin Coulibaly. Voici cet article: R.S.S., sans distinction de nationalité de race, dans tous les domaines de la économique, culturelle, sociale et poique, est une loi imprescriptible.

« Toute restriction directe ou indirecte s droits ou, inversement, tout établissent de privilèges directs ou indirects ur les citoyens selon la race et la natiolité à laquelle ils appartiennent, de me que toute propagande d'exclusisme ou de haine ou de mépris racial ou tional sont punis par la loi. » (*Applausements à l'extrême gauche.*)

Et puis, ce sont les pays de démocratie pulaire dont nous n'avons jamais endu dire qu'ils aient eu une colonie. là ce que tout le monde peut constater. l ne fait de doute pour personne que tre pacte est dirigé contre l'Union soviéque. On nous l'a dit et répété à cette bune. (*Applaudissements à l'extrême uche.*)

Dans l'étude que j'ai citée tout à eure, M. Dessinges écrit encore:

« Et si l'on examine un planisphère, ne peut s'empêcher de remarquer que sont les U. S. A. qui, en fait, encernt l'U. R. S. S. et les démocraties poaires d'un réseau de bases de plus en s serré, de plus en plus solide. Ayant du Pacifique un lac américain, solident installés au Japon — à la fois arsel, caserne et porte-avions — les U. S. A. stiment solidement fortifiés face à sie orientale. Mais reste l'éventualité n débordement par le Sud. C'est à l'Inchine et surtout au Siam que doit renir le rôle de marche avancée dans ce teur.

« Le deuxième point dangereux: le Proe-Orient. Grâce à une énorme base aérovale construite non loin de Bahrein, ns le golfe Persique, les Etats-Unis sont presque au contact de l'adversaire entuel, mais sans arrière-pays directent utilisable. (*Applaudissements à l'ex-Au centre et à droite.* Rappel à l'ordre!

M. de Moro-Giafferri. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Coulibaly ?

M. Ouezzin Coulibaly. Je préfère poursuivre mon exposé.

M. de Moro-Giafferri. Un tel langage est inadmissible à la tribune du Parlement français.

C'est odieux! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Ouezzin Coulibaly. « D'où le besoin de lignes de communications fortement charpentées, à la fois aériennes et maritimes, avec l'Extrême-Orient, d'une part, et le continent américain, de l'autre. Dans les deux cas, ce sont les territoires de ce qu'on appelle l'Union française qui doivent servir de relais. (*Vives protestations au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. de Moro-Giafferi. C'est odieux! J'ai demandé la parole pour un rappel au règlement!

Mme la présidente. Je vous la donnerai. Je vous l'ai dit.

M. Robert Bichet. Rappelez l'orateur à l'ordre, madame la présidente! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Ouezzin Coulibaly. Ce que je lis est une citation d'un article de M. Dessinges.

Sur divers bancs au centre et à droite. Assez! Taisez-vous!

Mme la présidente. Vous n'avez pas le droit de dire cela. Un peu de tolérance!

M. Fernand Grenier. Taisez-vous, racistes! (*Protestations au centre et sur divers bancs. — Bruit.*)

Mme la présidente. Messieurs, je vous prie à nouveau, les uns et les autres, de ne pas interrompre M. Coulibaly.

Monsieur Coulibaly, attendez le silence.

M. Ouezzin Coulibaly. « Du golfe Persique, les flottes aériennes yankees peuvent rallier les Etats-Unis, via Mehallah, Tripolitaine, Port-Lyautey et les Bermudes. Mais cette ligne Nord risque fort, en cas de conflit, de se trouver directement menacée. C'est pourquoi les stratèges du « Pentagon » ont déjà aménagé une zone de communications Sud ou équatoriale. Atteignant le Libéria, grâce à la ligne continue de bases installées dans la mer des Caraïbes (*Interruptions au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche*), leurs superforteresses et leurs transports peuvent, avec les relais de Kano ou de Lagos et de Tabora, dans le Tanganyika ou de Nairoby dans le Kenya, rallier sans encombre Addis-Abéba. (*Interruptions au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche — Bruit.*)

A l'extrême gauche. Racistes!

Mme la présidente. Je vous prie, une fois de plus, d'écouter M. de Coulibaly en silence.

M. Ouezzin Coulibaly. « Pour être exploitables, ces deux lignes de communication impliquent, naturellement, la transformation des territoires français qu'elles traversent en zones d'étapes. Mais la stratégie mondiale n'est plus uniquement militaire. (*Interruptions et bruit à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Mme la présidente. Des orateurs de divers groupes doivent encore intervenir. Vous n'aurez pas à vous plaindre s'ils sont interrompus.

M. Ouezzin Coulibaly. Les meilleurs experts pensent que les armes ne peuvent plus entraîner forcément la décision. C'est, en fait, la puissance qui possédera... (*Interruptions au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Vifs applaudissements et exclamations prolongées à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. Vous couvrez la voix de votre orateur. Cette manifestation était bien superflue.

Veuillez poursuivre, monsieur Coulibaly.

M. Ouezzin Coulibaly. « C'est en fait, la puissance qui possédera la plus grande quantité de sources d'énergie et de matières premières stratégiques et pourra contrôler les lignes de communication mondiales qui établira sans contestation possible, son hégémonie.

« Une telle perspective suppose donc, pour les Etats-Unis, non seulement la possession de bases militaires, mais aussi et surtout un contrôle économique, sinon politique, des territoires indispensables. »

Voici ce qu'écrit M. Dessinges dans la revue *Esprit*.

Nous croyons d'ailleurs savoir que le chef de l'Etat, comme le Gouvernement, ont été mis au courant du danger d'une certaine politique des Etats-Unis, qui se servent de l'Organisation des Nations Unies pour faciliter leur pénétration dans les territoires d'outre-mer.

Quant à nous, pour patients que nous puissions être, nous sommes loin de nous résigner...

A droite. Il ne sait même pas lire!

M. Ouezzin Coulibaly. Mesdames, messieurs, je viens d'entendre, à droite, une interruption à laquelle je préfère ne pas répondre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. Vous avez raison, monsieur Coulibaly. De telles choses sont vraiment pénibles à entendre.

M. André Noël. Terminez votre exercice de lecture! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Ouezzin Coulibaly. Mon cher collègue, vous êtes mal placé pour le dire, car vous ne nous avez pas souvent donné l'occasion de vous entendre à cette tribune!

M. Gabriel Lisette. Je ne suis pas sûr que vous parliez français mieux que M. Coulibaly.

M. Ouezzin Coulibaly. Ceux qui réfléchissent quelque peu au problème de l'Union française savent que, demain, il ne sera plus possible d'entraîner les peuples de cette union douloureuse dans une aventure dont ils font éternellement les frais. (*Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

Quel langage parlerez-vous aux Malgaches et quelle civilisation leur proposerez-vous de défendre ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au moment où une politique maladroite nous prive de la voix des députés malgaches, je suis sûr de traduire à cette tribune la voix des populations de l'île douloureuse. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Quel sera le slogan pour l'Indochine ? Sur quel mot d'ordre appellerez-vous les Sénégalais que vous avez été bien heureux de trouver pendant la guerre ? (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations sur les autres bancs.*)

M. Pierre Montel. Ceux que j'ai connus ne parlaient pas comme vous !

M. Ouezzin Coulibaly. Sur quel mot d'ordre appellerez-vous les peuples des territoires d'outre-mer ?

En vérité, toutes les anciennes valeurs sont vidées de leur contenu. Il faut que vous en soyez prévenus. Les mercenaires se refuseront à votre guerre. Ils ont assez vu et assez compris pour savoir que la civilisation que vous leur proposez n'est pas différente de l'esclavage. (*Vives protestations à gauche, au centre et à droite.*)

Ces paroles de Diderot me viennent à la mémoire : « Il y a quelque chose de plus odieux que l'esclavage : c'est d'avoir des esclaves et de les appeler des citoyens ». (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Vives interruptions au centre et à droite. — Bruit prolongé.*)

M. Pierre Montel. Et vous tolérez cela, madame la présidente ? C'est un scandale ! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Gabriel Lisette. Vous reniez Diderot, monsieur Montel ?

Mme la présidente. Je ne puis censurer Diderot, monsieur Montel. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Ouezzin Coulibaly. Or, 100 millions de personnes de l'Union française sont en cause dans ce débat. 60 millions d'entre elles vont être liées sans qu'on ait pris leur avis. Parmi les 40 millions de métropolitains, des millions sont contre le pacte Atlantique.

Si vous ratifiez ce pacte de guerre — les amendements qui ont été repoussés par le Sénat américain nous montrent bien que c'est un pacte de guerre — vous aurez joué un mauvais jeu.

L'avenir dira si nous avons eu tort ou raison. Mais notre avis, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, est simple : ne comptez pas sur nous pour une guerre de ce genre. (*Interruptions sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Je voudrais qu'à cette minute vous tourniez votre pensée vers les anciens combattants. Les soldats coloniaux ont partagé avec leurs camarades métropolitains les fortunes malheureuses de la guerre et de la captivité. Beaucoup ont vécu la France de l'invasion, la France de l'exode, la France de l'occupation, la France de la libération, la France de la victoire.

Les tirailleurs malgaches, indochinois, africains, étaient côte à côte avec leurs compagnons blancs au combat pour la cause de la justice, confondue avec la cause de la démocratie et de la France.

N'oubliez pas qu'ils ont été témoins des diverses réactions de la population française, de ses mouvements internes, de ses rapports avec l'ennemi et les Alliés. Ils savent l'opinion que le peuple français se fait de plus en plus d'un Parlement... (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations sur les autres bancs.*)

M. le rapporteur. Un parlement dont vous êtes membre !

M. Ouezzin Coulibaly. ...élu par lui et travaillant contre lui.

Tout cela ne peut manquer d'avoir sur eux des effets profonds et de donner aux populations des territoires d'outre-mer des éléments d'appréciation qui leur faisaient défaut, sur l'Europe et sur les Européens en général, les Français en particulier.

La question n'est pas de savoir s'ils en ont tiré des conclusions saines ou erronées, favorables ou défavorables. La question est qu'il en est ainsi, et il serait vain et dangereux de le vouloir ignorer.

Je vous dis, du haut de cette tribune, qu'il y a déjà de la grandeur à reconnaître les préjugés et les mythes défunts. On n'a pas voulu accorder aux territoires d'outre-mer les droits que leurs habitants avaient payés de leur sang. On persévère dans le préjugé qui fait d'eux des peuples mineurs, dans le mythe du droit de colonisation. (*Vives interruptions au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. de Moro-Giafferri. C'est faux ! C'est un mensonge abominable !

A l'extrême gauche. Non !

M. Ouezzin Coulibaly. On opprime, on arrête, on emprisonne, on brûle les villages. (*Vives protestations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite. — Bruit.*)

Mme la présidente. Vous n'écoutez pas l'orateur. Comment pouvez-vous protester contre ce qu'il dit ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Ouezzin Coulibaly. On incendie des pays entiers parce que les habitants aspirent à la liberté et la réclament. La répression contre la liberté nous semble constituer une antithèse avec la devise de la France.

Malgré les esprits bornés, malgré les aveugles et les sourds, quelque chose est déjà changé. Le monde marche vers d'autres formes d'organisation qui sont loin du bâillon imposé à la presse malgache, du bandeau qu'on voudrait appliquer sur les yeux des Africains et de l'incendie que l'on entretient en Indochine. (*Vives protestations au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. René Schmitt. C'est un scandale que de voir la présidente laisser dire de pareilles choses !

Au centre. Présidente ! présidente !

M. Ouezzin Coulibaly. Et c'est en ce moment que vous nous proposez de cautionner un pacte de guerre ! (*Interruptions au centre et à droite. — Bruit.*)

Non, les Africains conscients ne comprendraient pas. Nos yeux sont tournés vers la paix. (*Bruit prolongé.*)

Mme la présidente. Tous les orateurs ont le droit de s'exprimer librement ici. (*Vives exclamations à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Pierre Montel. A condition de parler français.

Mme Francine Lefebvre. On n'a pas le droit d'insulter la France.

M. Lucien Bégouin. De tels propos sont un déshonneur pour la tribune.

M. Henri Mallez. On n'a pas le droit d'insulter pareillement la France !

Voix nombreuses à gauche, au centre et à droite. Présidente, démission ! Présidente, démission !

M. Ouezzin Coulibaly. Nos yeux sont tournés vers la paix comme ceux de tous les opprimés et de tous les colonisés.

Le professeur nègre américain Dubois, dans un discours prononcé le mois dernier à New-York, disait :

« De même qu'avec l'étude et la compréhension nous percevons la signification du monde nouveau qui vient, nous devons avoir le courage d'aider à sa naissance et d'accélérer sa croissance. Pendant que le changement approche, nous devons préparer sa voie dans tous les domaines possibles. D'abord, par une ferme attitude pour la paix. Plus de guerre, et encore moins la guerre avec la seule nation qui ait mis hors la loi le préjugé racial et refusé de posséder des colonies. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« La Russie n'est pas parfaite, nous non plus. Mais il n'y a rien de mal en elle qu'une guerre puisse guérir et nous rendrions un piètre service à notre pays si nous laissions nos dirigeants voraces nous conduire dans une guerre injuste. »

C'est — je le répète — le professeur Dubois qui parlait ainsi, le mois, dernier, à New-York. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Or, le pacte de l'Atlantique ne tend à rien moins qu'à une guerre injuste, au même titre que celle que vous menez déjà contre le peuple du Viet Nam. (*Protestations à droite et au centre.*)

Ratifier ce pacte signifierait que nous, peuple d'Afrique noire, nous consentons à l'emploi des ressources et des hommes de nos pays dans des guerres semblables, et cela nous ne pouvons l'admettre.

Les peuples d'Afrique ne se considéreront jamais liés par des actes contraires aux intérêts de leur évolution (*Applaudissements à l'extrême gauche*), contraires au maintien de la paix et hostiles à la libre disposition des peuples.

Nous ne ratifierons pas le pacte parce que, loin de prémunir contre la guerre, il ne fait qu'y préparer.

Or, nous savons par expérience ce que la guerre coûte à tous les peuples qui aspirent à la paix, seul fondement durable de la liberté et de la fraternité des hommes. (*Les députés siégeant à l'extrême gauche se lèvent et applaudissent longuement. — Exclamations à droite, au centre et à gauche.*)

M. Jean Catrice. Ils ne sont satisfaits que lorsqu'on insulte la France.

M. Fernand Grenier. Vous siégez sur les bancs de Philippe Henriot et des hitlériens.

M. de Moro-Giafferri. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Jean Pronteau. Cela ne nous intéresse pas. (*Exclamations à droite, au centre et à gauche.*)

Mme la présidente. Vous avez la parole pour un rappel au règlement.

M. Fernand Grenier. Nous allons vous rendre la monnaie de votre pièce !

M. de Moro-Giafferri. Que Mme la présidente me pardonne, c'est à elle que je m'adresse.

Mme la présidente. J'ai l'habitude.

M. de Moro-Giafferri. L'article 107 du règlement prévoit que la censure doit être appliquée dans un certain nombre de cas... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Edmond Michelet. C'est l'avocat de Dimitrov qui parle! Ecoutez-le!

Taisez-vous, plaisantins, farceurs! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. M. de Moro-Giafferri a seul la parole.

M. de Moro-Giafferri. Voici le texte de l'article 107 du règlement:

« La censure avec exclusion temporaire du palais de l'Assemblée est prononcée contre tout député :

« 1° Qui a résisté à la censure simple... »; passons.

« 2° Qui, en séance publique a fait appel à la violence ». Non.

« 3° Qui s'est rendu coupable d'outrages envers l'Assemblée ou envers son président. »

Envers son président, non; envers l'Assemblée, oui. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Fernand Grenier. Vous n'avez pas laissé parler M. Coulibaly. Ils sont sur vos bancs les provocateurs.

M. Jean Pronteau. Vous n'avez pas cessé de l'interrompre. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. de Moro-Giafferri. Permettez-moi de continuer ma lecture:

« 4° Qui s'est rendu coupable d'injures, provocations ou menaces envers le Président de la République, le président du conseil des ministres, les membres du Gouvernement et les Assemblées prévues par la Constitution. »

On n'a pas prévu, à la vérité, l'injure à la patrie, parce qu'on n'a pas pensé que ce fût nécessaire. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

Mais nous avons entendu ici des paroles abominables... (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Louis Terrenoire. Que Mme la présidente n'a pas relevées!

M. Fernand Grenier. Ce sont les faits qui sont abominables. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. de Moro-Giafferri. Peut-être nos collègues voudront ils se rappeler quelle a été mon attitude personnelle quand il s'est agi des incidents de Madagascar.

Les réserves juridiques que des hommes comme M. Philip et moi avons faites, autorisent-elles à dire que, depuis que la France est là-bas, Madagascar est une nécropole?

Car j'ai entendu cela !

M. Jean Pronteau. C'est exact. Il y a 80.000 morts là-bas !

M. de Moro-Giafferri. Vous avez entendu ces paroles, madame la présidente ! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A gauche, au centre et à droite. Démission !

(*Les députés siégeant à l'extrême gauche applaudissent longuement.*)

M. Louis Terrenoire. Quittez ce fauteuil!

M. de Moro-Giafferri. Il y a pis...

M. André Tourné. Il y a 80.000 cadavres à Madagascar!

M. Louis Terrenoire. Quittez ce fauteuil, vous n'êtes pas digne de l'occuper!

M. Jacques Duclos. Gaulliste, fasciste, taisez-vous!

M. de Moro-Giafferi. Vous qui m'interrompez, qui appartenez à la même commission que moi, vous savez mieux que personne quelle a été mon attitude personnelle à cet égard.

Mais il ne s'agit pas de moi.

M. Abderrahmane Chérif Djemad. Cela ne fait pas revivre les victimes.

M. de Moro-Giafferi. J'ai entendu dire ce que je viens de rapporter, mais j'ai entendu pis.

L'orateur...

M. André Le Troquer. Le lecteur.

M. de Moro-Giafferri. ...qui vient de quitter cette tribune et qui a les mêmes droits que nous...

Mme la présidente. Exactement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. de Moro-Giafferri. ...nous ne l'autorisons pas à dire qu'ici on établit une différence entre les races et les couleurs. (*Vives exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. René Arthaud. Vous êtes un raciste honteux!

M. Waldeck Rochet. Qu'est-ce que cette hypocrisie ?

M. de Moro-Giafferi. Cet orateur vient de dire qu'il y a quelque chose de plus odieux que l'esclavage...

M. Waldeck Rochet. Vous leur faites la guerre!

M. de Moro-Giafferri. ...et tout le monde a compris qu'il entendait par là condamner la politique de la France dans les pays d'outre-mer...

Mme la présidente. Monsieur de Moro-Giafferri, permettez-moi de vous dire... (*Vives exclamations sur divers bancs à gauche, au centre et à droite. — Bruit. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Catrice. Nous ne sommes pas ici en démocratie populaire. Nous avons le droit de parler. Il n'appartient pas à la présidente de nous l'interdire.

Au centre, à droite et sur certains bancs à gauche. Démission! Démission!

Mme la présidente. Monsieur de Moro-Giafferri, vous n'avez droit à la parole que durant cinq minutes. (*Bruit prolongé à droite et au centre. — M. de Moro-Giafferri quitte son banc et se dirige vers la tribune.*)

Mme la présidente. Non! (*Vives protestations et bruit prolongé à gauche, au centre et à droite.*)

Sur certains bancs à gauche, au centre et à droite. Démission! Démission!

(*A l'extrême gauche, les députés se lèvent, applaudissent Mme la présidente et chantent la Marseillaise. — Vives exclamations sur certains bancs à gauche, au centre et à droite. — M. de Moro-Giafferri monte à la tribune.*)

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures dix minutes, est reprise à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes sous la présidence de M. Edouard Herriot.*)

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

M. le président. La séance est reprise. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. de Moro-Giafferri. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Moro-Giafferri.

M. de Moro-Giafferri. Je pense que l'Assemblée tolérera que, sans vouloir prolonger l'incident, je termine, du moins, une phrase. J'ai été interrompu par des accents glorieux et inattendus. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Vives protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Ah non! S'il vous plaît, ne recommencez pas!

M. Waldeck Rochet. Provocateur!

M. de Moro-Giafferri. Je ne retire rien de ce que j'ai dit. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur de Moro-Giafferri...

M. Jacques Duclos. Il ne doit pas parler. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. Fernand Grenier. C'est un provocateur!

M. de Moro-Giafferri. Vous venez d'entendre que l'un de nos collègues, à cause de la protestation que j'ai élevée, avec, m'a-t-il semblé, l'assentiment de la majorité de l'Assemblée...

A l'extrême gauche. Qu'est-ce que cela prouve ?

M. de Moro-Giafferri. ...m'a traité de provocateur.

M. Jacques Duclos. Vous êtes un raciste! Voilà ce que vous êtes! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite.*)

M. de Moro-Giafferri. C'est aussi inattendu pour moi que la *Marseillaise* de votre part.

M. Jacques Duclos. C'est grotesque et ridicule.

M. le président. Monsieur Duclos, veuillez modérer vos expressions.

M. Fernand Grenier. Monsieur de Moro-Giafferri, quand on vous a pressenti pour faire de la résistance, vous avez déclaré: « Je ne me ferai pas fusiller ». Voilà l'attitude que vous avez eue en Corse!

M. de Moro-Giafferri. J'ai toujours été modéré dans mes interventions.

Mais j'ai entendu tout à l'heure prononcer la phrase suivante, rappelant le mot de Diderot: « Ce qui est plus grave que de faire des esclaves, c'est d'avoir des esclaves et de les traiter de citoyens ».

M. Jacques Duclos. Censurez Diderot!

M. de Moro-Giafferri. C'est une injure à toute la politique française dans les territoires d'outre-mer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Vous n'avez pas laissé expliquer cette politique française.

M. le président. Monsieur de Moro-Giafferri, je vous en prie, ne prolongez pas l'incident!

M. Jacques Duclos. Il veut faire rebondir l'incident. Il le fait volontairement; c'est une provocation. Regardez-le!

M. de Moro-Giafferri. Monsieur le président...

M. Waldeck Rochet. Provocateur appointé! Pas de mélodrame! On vous connaît.

M. Fernand Grenier. Monsieur de Moro-Giafferri, vous êtes arrivé trois minutes avant de provoquer l'incident. Vous n'avez rien entendu du discours de M. Coulibaly.

M. Jacques Duclos. Avocat des mauvaises causes!

Voix nombreuses à gauche, au centre et à droite. Dimitrov! (*Rires et applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Taisez-vous!

M. de Moro-Giafferri. Monsieur le président, je me suis élevé contre des paroles abominables qui étaient une injure contre la France.

M. Jacques Duclos. C'est grotesque et ridicule.

M. Waldeck Rochet. Voilà une demi-heure qu'il nous insulte.

M. de Moro-Giafferri. Si vous estimez que dans cette enceinte l'impunité doit être acquise à ceux qui insultent notre pays (*Vives protestations à l'extrême gauche. Bruit. — Applaudissements sur certains bancs à gauche*), et si vous désirez que l'incident soit clos, par égard pour votre autorité, monsieur le président, je retire ma motion qui était, je dois le dire, dans mon esprit une motion de censure. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. L'incident est clos.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bidault. (*Vifs applaudissements au centre.*)

S'adressant à l'extrême gauche. Et maintenant, soyez courtois.

M. Jacques Duclos. Il y a des choses qu'on ne peut pas entendre sans protester.

M. Jean Duclos. Nous sommes toujours courtois, monsieur le président.

M. Edmond Michelet. Ecoutez le président du comité national de la résistance!

M. Georges Bidault. Mesdames, messieurs, je souhaite dire, devant cette Assemblée émue, d'une voix claire et calme, quelle est la position du groupe du mouvement républicain populaire en ce qui concerne le pacte de l'Atlantique.

Ce pacte n'est pas le résultat de l'enthousiasme. Il est le fruit d'une très grave déception et, aussi, d'une très lourde inquiétude.

Il fut un temps où l'on a pu écrire aux Etats-Unis d'Amérique — et c'était M. Wendel Wilkie qui l'écrivait — un livre intitulé *Un seul Monde*. Et c'est pour obtenir qu'il n'y eût qu'un seul monde que quelques-uns, parmi lesquels modestement je me suis rangé, ont travaillé afin d'empêcher que des difficultés ou des discontinuités de caractère idéologique n'aboutissent à une séparation. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

C'est ainsi que le pacte franco-soviétique a été le premier des pactes au bas desquels j'ai eu l'honneur et la responsabilité d'apposer ma signature.

Il est toujours en vigueur, quoique j'aie entendu à cet égard quelques allusions modérément dubitatives (*Sourires*) et quoiqu'en vérité le seul doute qui pourrait apparaître efficace soit celui que, dans une conversation avec M. Ziliacus, citée par M. René Mayer dans son rapport, Staline ait dit qu'il faisait désormais partie, comme le pacte anglo-soviétique, du domaine de l'histoire.

Mais comme ici, dans ce vieux pays où les règles de droit sont ordinairement respectées, on ne prend pas des déclarations à la presse pour une modification au statut international, nous pensons quant à nous, et je pense quant à moi, que le pacte franco-soviétique est toujours en vigueur pour la pleine durée pour laquelle il a été souscrit. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Que fait le pacte de l'Atlantique? Simplement enregistrer des faits.

La politique, je l'ai appris de quelques conseils qui me sont venus de cette partie de l'Assemblée (*l'orateur désigne l'extrême gauche*), c'est de tirer de principes immuables les conséquences qui sont imposées par chaque moment de l'Histoire.

C'est ce que nous avons fait lorsque le pacte de l'Atlantique a été signé.

On dit, à son sujet, qu'il s'agit d'un pacte d'agression, et nous le voyons écrit tous les jours par des machines à écrire, et aussi dans les journaux. Mais la répétition ne change rien à la vérité, et quand on dit quelque chose qui n'est pas vrai, le dire plusieurs fois n'empêche pas que cela continue d'être faux.

Avec quels moyens pourrions-nous envisager l'agression? Nous sommes, au sein du pacte de l'Atlantique, douze nations. On sait quels sont les moyens au moins de onze d'entre elles.

Et je voudrais ici poser une question, qui ne sera pas préalable ni même préjudicielle (*Sourires.*) et qui est la suivante:

Quelles sont les agressions que les douze signataires du pacte de l'Atlantique ont jamais commises dans l'Histoire? (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Alfred Malleret-Joinville. Au moins contre l'Afrique du Sud et Cuba!

M. Roland de Moustier. Taisez-vous, monsieur Malleret!

M. Jacques Duclos. Et l'agression de l'Italie en 1940?

M. Georges Bidault. J'ai très peur d'avoir entendu tout à l'heure quelqu'un défendre le colonialisme espagnol à Cuba.

Cela étant dit, il est clair qu'aucun exemple n'a été fourni et ne sera jamais fourni d'une agression par un des douze signataires du pacte.

Pourquoi en sommes-nous là? C'est, d'abord, parce qu'un traité à quatre, souhaité par tous les hommes libres et au premier rang par la France, et qu'on appelait le traité Byrnes, concernant l'Allemagne, traité qui d'abord proposé pour vingt-cinq ans, a été ensuite étendu à une période de cinquante années, a été repoussé quel que fût le péril du militarisme allemand. Objection était faite, je l'ai entendu de la bouche de M. Billoux, qu'il n'y avait pas à cette époque de règlement des affaires allemandes, comme s'il était indispensable de s'étendre sur un péril allemand contre lequel il s'agissait de nous prémunir, avant de prendre des décisions contre lui.

Nous avions la possibilité de faire à quatre, l'Amérique, la Grande-Bretagne, la France et l'Union soviétique, un traité qui aurait rassemblé nos forces contre toute éventualité de renaissance du militarisme allemand.

En qualité de témoin, je tiens à dire que seules quelques arguties de procédure ont été opposées à l'acceptation d'une proposition généreuse.

Que s'est-il passé depuis? Quoi que vous le sachiez tous, je considère comme indispensable de le rappeler.

En Hongrie, en 1947, un parti, qui était le parti des petits propriétaires, a obtenu, au cours d'élections libres sous une occupation armée, la majorité absolue des sièges au scrutin proportionnel. Le gouvernement qu'il a constitué a cependant été obligé de se démettre, et je veux mentionner ici que son chef est fugitif.

Le 23 septembre de la même année 1947, le principal chef de la résistance bulgare, dont le nom a été plusieurs fois prononcé en cette Assemblée, Petkov, a été pendu, après que la levée de l'immunité parlementaire eut été votée à l'unanimité, ce qui est une très grande différence — et pas heureuse — avec les usages de notre Assemblée. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Roland de Moustier. Ce n'est pas ce qui a été fait pour Thorez!

M. Georges Bidault. Par la suite, les partis d'opposition ont également été dissous.

Comme chacun le sait, il en est résulté que M. Dimitrov, désormais seul maître du gouvernement bulgare, qui a été enseveli, entouré de grands honneurs et accompagné d'un grand nombre de chefs des divers partis communistes, le parti communiste français compris, M. Dimitrov, dis-je, avait, à la même époque, proclamé qu'il estimait désirable une union douanière, ce pourquoi il fut sévèrement et immédiatement tancé. Tout de suite après, il a accepté de dire qu'il avait fait erreur.

Cela se passait en 1947, comme est survenue, en Roumanie, au mois d'octobre 1947, la dissolution du parti paysan.

Un homme, Maniu, dont les amis de la liberté en Europe n'ont oublié ni le nom, ni le courage, ni l'action (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite*), a été condamné à la détention perpétuelle, et je suis obligé de dire que les nouvelles manquent sur son sort.

La même année 1947, Mikholajczyk, chef du parti paysan, qui avait été, par contrat entre les Etats-Unis et l'Angleterre d'une part, et l'Union soviétique d'autre part, introduit dans le nouveau gouvernement polonais, est obligé de s'enfuir. Son parti a été dissous et, là aussi, nous savons qu'il n'y a plus d'opposition.

En Tchécoslovaquie, il est inutile de dire ce qui s'est passé; tout le monde, parmi nous, s'en souvient. Un homme qui portait un nom illustre et qui en continuait la tradition, un jour, a préféré la mort. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'opposition a, dans tous ces pays, été supprimée. Où sont les droits de l'opposition qu'au cours d'une précédente séance de nuit, nombre de nos collègues réclamaient? Eh bien, cela est vrai, il y a un droit de l'opposition, mais je souhaite que ceux qui le réclament, d'abord le res-

pectent. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*), et cela est si vrai qu'un certain jour de naguère dont le souvenir est encore d'actualité, le jour où il s'est agi d'appliquer le plan Marshall à l'Europe, le gouvernement tchécoslovaque de l'époque avait accepté d'y participer et il l'avait fait connaître au gouvernement français.

Ce qui n'est peut-être pas aussi connu, c'est que d'autres gouvernements, dont je revendique le droit de ne pas mentionner exactement la localisation géographique, mais qui sont très nombreux parmi ceux qui avaient été invités dans l'Europe orientale, nous avaient fait savoir qu'ils souhaitaient également être présents.

Le retrait du gouvernement tchécoslovaque et l'empêchement des autres gouvernements furent mentionnés dans des termes que vous connaissez encore, et cependant, nous avons entendu, à l'ouverture de la conférence à trois que la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et la France ont tenue au Quai d'Orsay à cette époque, que l'indépendance et la souveraineté nationales se trouvaient gravement menacées par le plan Marshall.

Je dois dire que nous avons répondu que ceux qui étaient présents avaient, au contraire, montré par leur seule présence que c'étaient eux qui étaient indépendants et souverains. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ainsi, sur toute une marge qui, il y a deux ans, existait encore entre l'Ouest et l'Est, un immense progrès a été accompli par l'Est, et nous avons vu s'étendre l'aire de la démocratie à quatre-vingt-dix-neuf et demi pour cent.

Dans un vieux pays de liberté, dont César disait déjà qu'il avait un certain goût pour la guerre et un plus grand goût pour la discussion, nous savons très bien ce que signifie quatre-vingt-dix-neuf et demi pour cent, lorsque cela se trouve au fond des urnes. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

C'est commode, mais personne ne peut penser que ce soit solide ni même que ce soit sérieux, surtout quand de tels votes se produisent au lendemain de certains voyages, et quand des *missi dominici* particulièrement autorisées arrivent très précisément dans la semaine où se font les révolutions.

Alors, en face de cet immense mouvement, sur lequel je reviendrai tout à l'heure pour présenter quelques observations supplémentaires, nous avons entendu les uns et les autres quelques propos excessifs concernant les Etats-Unis, par exemple, ainsi que la Turquie et la Grèce.

Eh bien, je veux vous montrer un petit document que la plupart de nos collègues sans doute, dans un courrier surchargé, négligent, un petit journal, *L'Indépendance coréenne*, imprimé en anglais et, d'après ce que je crois discerner, en coréen.

Je m'excuse de ne pouvoir lire le coréen, mais voici ce qui est imprimé en anglais, dans le numéro du 8 juin 1949:

« Le gouvernement des Etats-Unis nous a apporté la désillusion, l'amertume, le cynisme, la suspicion, la haine, le ressentiment, l'antagonisme, par sa stupide adhésion à une politique de telle nature qu'elle devait empoisonner la situation de la nouvelle démocratie du peuple en Corée. »

Tout cela vous paraît peut-être éloigné de mon propos, mais il n'est pas sans intérêt de savoir que cet organe s'imprime à Los Angeles, Californie, qu'on le met à la poste, et qu'il arrive à tous ceux à qui il est adressé. (*Applaudissements et rires au centre, à gauche et à droite.*)

Le jour où, à Odessa, ou à Leningrad, n'importe où en U. R. S. S., on voudra bien publier sur la situation en Corée du Nord, en russe et en coréen, des appréciations de cette nature, ce jour-là nos oreilles seront très largement ouvertes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On parle de la Turquie. Je ferai simplement un rappel de l'histoire. Puisqu'on parle de la Turquie et qu'on en fait le procès, je rappellerai que le régime sous lequel elle vit est actuellement l'objet d'assouplissements, qui ont abouti à la création d'un parti d'opposition, et qu'autrefois cela n'existait pas, et que cela n'a pas empêché le gouvernement soviétique et le gouvernement turc d'être, pendant à peu près quinze ans, étroitement associés.

A partir du moment où la démocratie s'améliore quelque part, mais où cela s'accompagne de quelques différences en politique étrangère, je constate que le ton change, mais notre jugement à nous ne doit pas changer. (*Applaudissements au centre.*)

Bien entendu, nous savons tous qu'il y a, même aux Etats-Unis, de très vigoureux adversaires du pacte de l'Atlantique. J'ai sous les yeux une lettre adressée à l'un de nos collègues, député de la Seine, et qui explique, en termes d'un excellent style, que les journaux de toutes tendances et la radio ont souligné entre autres cette déclaration du sénateur Robert Taft: Le pacte va accroître les dangers de guerre.

Sans avoir besoin d'être informé par un conseil communal pour la paix et la liberté (*Rires au centre et à droite*), le journal *L'Humanité* écrivait le 20 juillet:

« Des hommes comme les sénateurs Taft, Flanders, John Forster Dulles, ont pensé que le moment était venu de jouer un bon tour à la Maison blanche. En d'autres termes, l'opposition populaire à la politique d'agression s'est considérablement renforcée. » (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Je voudrais simplement confronter avec ces deux textes le discours prononcé par M. Vychinski, le 18 septembre 1947, à l'Assemblée des Nations Unies, que vous retrouverez à la page 34 de la traduction française.

Dans la liste qu'il donne des fauteurs de guerre, le dixième, *the last but not the least*, le dernier mais non pas le moindre, est quelqu'un que vous connaissez, M. John Foster Dulles.

« Le sens des déclarations de M. Foster Dulles est clair », disait M. Vychinski, « c'est l'excitation à la guerre contre l'Union soviétique ».

Je crois que de telles modifications de point de vue, même baptisées « tournants », ne sauraient influencer une assemblée parlementaire.

Il faut ajouter que ce que nous avons souhaité en 1919 et en 1940, c'était la présence américaine en Europe. Et, tout le monde le sait, nous aurions évité deux guerres si nous l'avions acquise. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Cependant, hélas! au moment où nous sommes en train de l'obtenir, quelques voix s'élèvent, qui tiennent des propos excessifs, peu dignes de retenir notre attention.

Nous avons entendu, par cet abus des mots qui tend à s'établir à cette tribune, parler de trahison et de beaucoup d'autres choses malsonnantes que nous avons plus ou moins écoutées et plus ou moins retenues.

Voilà où nous en sommes maintenant, nous qui avons pour tous nos alliés, et à tout moment — ceux de la résistance, quels qu'ils soient, s'en souviennent — porté le même jugement, eu la même affection et la même gratitude.

Voilà ce qu'écrit un journal qui s'appelle *France d'abord* — numéro du 21 juillet 1949 — et qui n'est pas du tout conforme à ce que nous avons tous dit et pensé en 1944, en 1945 et même en 1946, au sujet de plusieurs de nos alliés.

Nous ne dirons rien des autres alliés qui ne soit qu'un éloge en faveur des vainqueurs et des courageux combattants de Stalingrad et de tous les fronts russes. Car nous tenons à rendre hommage à ceux qui se sont sacrifiés là-bas.

Nous savons qu'ils demeurent nos alliés.

Mais voici ce qu'écrit ce journal:

« Il n'est donc pas exagéré de dire que, même après le débarquement de Normandie, c'est encore l'esprit de Munich, l'esprit de la « drôle de guerre », l'esprit de la trahison qui inspirait les milieux dirigeants de Londres et de Washington. » (*Exclamations à droite.*)

Ces mots impies dispensent de citer davantage.

M. Fernand Bouxom. C'est *U. R. S. S. d'abord*, et non pas *France d'abord*.

M. Georges Bidault. On nous dit que nous avons manqué à nos amis et que le pacte de l'Atlantique constitue une novation redoutable.

J'ai lu un très instructif ouvrage qui peut nous éclairer sur le sujet. Il est intitulé « *Histoire de la diplomatie* ».

Il comporte trois volumes, et son auteur, ancien ambassadeur de l'Union soviétique à Paris, M. Wladimir Potemkine a, avec quelques collaborateurs, parmi lesquels le très notable historien russe Tarlé, mis au point toute une histoire de la diplomatie telle qu'on la voit de ce côté du monde.

J'ai lu dans ce livre beaucoup de bonnes choses. Je voudrais, sans abuser de votre temps, lire simplement ce qui est dit de la diplomatie bourgeoise, manière comme une autre de battre sa coulpe sur la poitrine des autres.

En voici quelques sous-titres:

« La propagande pacifiste comme moyen de désorientation de l'adversaire »;

« Les traités d'amitié destinés à endormir la vigilance de l'adversaire »;

« L'exploitation des dissensions intérieures dans le camp de l'adversaire »;

« L'appel démagogique à la lutte contre l'hégémonie des vainqueurs impérialistes. »

Décidément, l'*Histoire de la diplomatie*, en trois volumes, est très utile à lire. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

On nous dit aussi que nous sommes en train de faire un bloc de l'Ouest contre lequel il n'y a pas eu, préalablement, de bloc de l'Est.

Alors, je lis simplement les dates: traité entre l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie, 29 juin 1945; traité entre l'Union soviétique et la Yougoslavie, 11 avril 1945; traité entre l'Union soviétique et la Pologne, 21 avril 1945; traité entre l'Union soviétique et la Roumanie, 4 février 1948; traité entre l'Union soviétique et la Hongrie, 18 février 1948; traité entre l'Union soviétique et la Bulgarie, 18 mars 1948.

Les choses paraissent claires mais bien entendu, il faut savoir ce qu'il y a dans ces traités.

Ces pactes sont défensifs. Nous devons le croire parce qu'on nous le dit. Et moi, je le crois.

Seulement, quand nous faisons, nous aussi, des pactes défensifs, je demande qu'on nous croie. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ils visent l'Allemagne, bien sûr, mais la plupart d'entre eux la visent exactement de la manière suivante: « L'Allemagne ou tout état qui directement ou indirectement à ses côtés, entreprendrait une politique d'agression ».

C'est très large. Que peut signifier « indirectement » lorsqu'il s'agit d'un traité diplomatique ? Que signifie une adhésion indirecte à une politique d'agression ?

D'autre part, il est faux de croire que tous les traités de l'Est, qui sont au nombre de vingt-quatre, autant que le recensement en ait pu être accompli exactement, concernent exclusivement l'Allemagne et ceux qui directement ou indirectement seraient de connivence avec elle.

Mais voici maintenant des traités qui mentionnent des Etats tiers, c'est-à-dire des Etats qui se livreraient à une agression, quels que soient ces Etats:

Pacte de la Yougoslavie avec l'Albanie, article 3; pacte de la Bulgarie avec la Yougoslavie, article 3; pacte de la Bulgarie avec l'Albanie, article 3; pacte de la Yougoslavie avec la Roumanie, article 3; pacte de la Roumanie avec la Bulgarie, article 3.

Nous nous trouvons donc en présence de vingt-quatre pactes qui sont redoutablement semblables, ce qui nous permet de considérer avec une certaine philosophie ou une certaine perplexité tout ce qu'on peut dire sur l'indépendance et la souveraineté des Etats. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

On nous reproche aussi de ne pas avoir fait un accord véritablement régional.

Peut-être suis-je ici le plagiaire de quelqu'un que j'ai entendu à la commission des affaires étrangères, sans doute notre rapporteur, si je réponds que cette objection provient d'hommes qui sont victimes de la projection de Mercator.

Je veux dire par là que lorsqu'on parle des régions du monde, aucun Français ne doit oublier que trois départements français se trouvent dans l'hémisphère occidental, et qu'en outre, entre les gens qui se trouvent aux Etats-Unis ou dans les îles de l'Atlantique et ceux qui se trouvent en Europe occidentale, il y a infiniment moins de distance qu'il ne peut y en avoir entre la mer Noire et le Kamtchatka.

De telle sorte que le régionalisme devrait être revu en fonction de correctes méthodes géographiques, et aussi d'un peu de bon sens et d'équité. (*Sourires et applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Quant à nos raisons fondamentales, les voici.

Je m'excuse auprès de plusieurs orateurs et auprès des auditeurs de devoir redire ce que peut-être on a déjà entendu sous d'autres formes. Je suis fâché de vous infliger quelques citations qui expliquent notre résolution.

Voici la première, et pour ne rien vous laisser ignorer de mes sombres desseins, j'indique que c'est encore une citation de Karl Marx, qui n'a jamais été autant lu que dans les temps présents. (*Sourires.*)

Il écrivait ainsi en 1853; il n'était pas encore « marshallisé », cependant il écrivait dans le *New-York Herald*. (*Sourires.*) Ce n'est pas pour nous un article de foi, mais enfin, c'est intéressant à entendre. Je crois excusable de vous le communiquer:

« Quant à l'antipathie russe à l'égard de tout agrandissement territorial, je tire les faits suivants de la masse des acquisitions de la Russie depuis Pierre le Grand.

« La frontière russe a progressé vers Berlin, Dresde et Vienne de 1.100 kilomètres; vers Constantinople, de 750 kilomètres; vers Stockholm, de 1.000 kilomètres; vers Téhéran, d'environ 1.600 kilomètres. Au cours de ces soixante dernières années, les acquisitions de la Russie sont égales, en superficie et en importance, à l'empire tout entier qu'elle possédait en Europe à cette date.

« Aussi sûrement que toute conquête appelle une nouvelle conquête, toute annexion appelle une nouvelle annexion. Il est aussi sûr que la conquête de la Turquie par la Russie ne sera qu'un prélude à l'annexion de la Hongrie, de la Prusse, de la Galicie, et à la réalisation de cet empire slave dont avaient rêvé certains philosophes du panslavisme. Arrêter la politique d'annexion est une question de la plus haute importance. »

De temps en temps, on a envie de devenir marxiste. (*Applaudissements et rires au centre, à gauche et à droite.*)

M. Alfred Biscarlet. Depuis, il y a eu octobre 1917. (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Quelle misère! Et c'est un professeur d'histoire qui tient ces propos! Il ne comprend rien à Marx.

M. Georges Bidault. Il n'y a pas à comprendre, il n'y a qu'à lire. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Jacques Duclos. C'est tout ce que vous avez lu de Marx ? Il a écrit bien d'autres choses.

M. Georges Bidault. J'ai d'autres raisons à donner.

Voici un certain nombre d'indications qui sont du domaine public et n'ont jamais, après leur publication, été contredites.

Les premières appartiennent au livre de M. James Byrnes, qui fut secrétaire d'Etat des Etats-Unis pendant un an et demi, que j'ai bien connu et pour lequel je professe une très sincère amitié.

On peut donc lire dans l'édition française, à la page 68:

« En automne 1944, l'Union soviétique et le gouvernement provisoire de la France avaient conclu un traité d'amitié. Cependant, il fut tout de suite évident, à Yalta, que le traité, autant que les paroles amicales échangées à cette occasion, n'avaient en rien modifié l'opinion du maréchal sur la contribution de la France à cette guerre. Il estimait que la France ne devait participer que dans une faible mesure au contrôle de l'Allemagne, et ajouta que la Yougoslavie et la Pologne avaient droit à plus de considérations que la France. » (*Mouvements divers.*)

On peut lire encore, à la page 69 — et cela est depuis deux ans dans le domaine public:

« Le maréchal Staline insista pour que les trois grandes puissances qui avaient porté le fardeau de la guerre jouissent d'une priorité en matière de réparations. Il dit que l'on devait reconnaître que la France n'avait fait aucun sacrifice comparable à ceux des trois puissances en question. »

A la page 130, M. Byrnes écrit en outre que « notre attitude, lorsque nous voulions faire de la France un membre de la commission des réparations — et je souhaite qu'on ne majore pas l'impression que ce texte peut produire — était une insulte à l'Union soviétique ».

Je ferai encore une citation, puisqu'il faut que nous ayons des textes. Puisque l'habitude d'en lire a été prise à cette tribune, on me permettra de m'y conformer.

La *Gazette littéraire de Moscou*, entre quelques portraits d'hommes d'Etat et d'hommes politiques qui sont généralement assaisonnés à la sauce piquante, écrit dans son numéro 44:

« Nous n'avons pas l'intention d'abandonner le thème de la guerre. Nous devons écrire sur la guerre de telle façon que la génération de la jeunesse soviétique qui viendra après la nôtre aime les armes et soit prête pour les batailles et pour les victoires. »

Dans un livre intitulé *L'Economie de l'Union soviétique au cours de la deuxième guerre mondiale*, qui a été publié sous la responsabilité du premier ministre adjoint de l'Union soviétique, président de la commission générale du plan, on peut lire:

« Lénine et Staline ont mis en garde la patrie socialiste contre le caractère inévitable des batailles historiques entre l'impérialisme et le socialisme et ont préparé les peuples de l'Union soviétique à ces batailles.

« Lénine et Staline ont expliqué que les guerres qu'une classe ouvrière ayant vaincu sa propre bourgeoisie mène dans l'intérêt de sa patrie socialiste et dans l'intérêt du renforcement et du développement du socialisme, sont des guerres légales et des guerres saintes. Pour empêcher la possibilité de concrétisation, dans un proche avenir, d'une nouvelle agression impérialiste contre la patrie socialiste et le commencement d'une troisième guerre mondiale, il est nécessaire que les pays impérialistes agresseurs soient désarmés militairement et économiquement et que les nations antiimpérialistes démocratiques se regroupent. »

M. Roland de Moustier. Le voilà, le congrès de la paix!

M. Georges Bidault. Dans son discours, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention, M. Biscarlet s'est plaint que la production allemande d'acier allait bientôt s'élever à 9 millions de tonnes d'acier.

Je crois indispensable de dire, à ce sujet, que, lorsque, à la conférence de Moscou, le problème de la limitation de la production de l'acier en Allemagne s'est posé, c'est exclusivement grâce à la délégation française que le plafond en a été fixé à 11 millions et demi de tonnes. Et si les amis de M. Biscarlet avaient été entendus, nous serions allés beaucoup plus loin.

Mme Madeleine Braun. Pour les réparations

M. Alfred Biscarlet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre.

M. Georges Bidault. Tout ce que vous voudrez.

M. Alfred Biscarlet. La question de la production allemande doit être vue suivant qu'on se place au point de vue du payement par l'Allemagne des réparations ou du non-payement des réparations. Lorsque s'est posée la question de savoir à quel plafond serait fixée la production d'acier allemande, l'Union soviétique a défendu la position suivante: démantèlement des in-

dustries lourdes de guerre, mais possibilité pour l'Allemagne d'avoir une production de paix lui permettant le payement des réparations sur la production courante.

Au contraire, les Etats-Unis et l'Angleterre, suivis aujourd'hui par le Gouvernement français, développent dans l'Allemagne de l'Ouest l'industrie lourde, notamment en donnant à l'Allemage le fer de la Lorraine, puisque le dernier traité signé avec la trizone livre à l'Allemagne de l'Ouest 450.000 tonnes de fer lorrain.

Et ce développement se fait alors qu'il n'y a aucune décartellisation dans la Ruhr, alors que la Ruhr, par la loi n° 75, a été rendue à ses anciens propriétaires...

M. Robert Schuman, *ministre des affaires étrangères.* Ce n'est pas vrai.

M. Alfred Biscarlet. ... alors que rien n'a été fait pour le démantèlement de l'industrie lourde.

Puisque vous m'avez permis de vous interrompre, je voudrais rappeler un autre fait.

Vous avez indiqué, au début de votre exposé, qu'il n'y avait pas pu avoir de pacte à quatre sur l'Allemagne et que le responsable c'était l'Union soviétique.

Je vous réponds que le pacte à quatre, dont les Etats-Unis étaient les initiateurs, laissait entier le problème allemand. Il ne résolvait ni la démilitarisation de l'Allemagne, ni la démocratisation, ni la dénazification, tandis que l'Union soviétique qui réclamait — et c'était l'intérêt de la France — le contrôle à quatre de la Ruhr demandait qu'avant toutes choses soit fixé le règlement d'ensemble du problème allemand pour assurer la sécurité de la France contre tout retour agressif de l'Allemagne. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Georges Bidault. Il aurait, en effet, été très grandement souhaitable que nous ayons pu aboutir à un règlement sur l'ensemble des affaires allemandes, que les ministres des affaires étrangères français n'ont jamais cessé de réclamer.

Ce n'est pas notre faute si nous nous sommes trouvés en présence d'une réclamation de 12 millions de tonnes d'acier, au besoin de 13, sans parler de davantage, et si nous n'avons pas sur l'organisation politique, ni sur l'organisation économique, réussi à nous entendre.

M. Biscarlet a bien voulu tout à l'heure nous dire quelques mots du démantèlement des usines.

Fidèle à un usage qui s'établit ici, je veux citer des extraits de la *Tägliche Rundschau* qui se publie en zone soviétique et, comme chacun sait, non sans avoir quelques autorisations.

Ce journal consacre un article dans son numéro du 13 juin 1949 aux démantèlements d'usines, aux « S. S. mercenaires en marche contre les ouvriers de la Ruhr », et affirme que les travailleurs de la Ruhr ne permettront pas l'accès des usines aux excavateurs des britanniques.

« Certes, dit-il, on peut faire beaucoup de choses avec des mitrailleuses, mais ce qui est impossible, c'est de tenir indéfiniment par la force 40 millions d'Allemands sous la dépendance économique et l'esclavage colonial. Même à l'aide des gardes du corps de Himmler, on n'y réussira pas; tous les plans colonialistes échoueront tôt ou tard, si le peuple allemand tout entier se rassemble en un front national de défense ».

Ce texte est au moins instructif. Mais comme les lectures sont fastidieuses, j'abrège, car j'en aurais plusieurs autres de la même farine.

Je précise pour ceux des membres de l'Assemblée qui auraient, au sujet du pacte de l'Atlantique, quelques hésitations, qu'en tout cas il n'y a rien de secret dans ce pacte. Il n'y a rien dans aucun accord de la République qui ne soit publié. Il n'y a pas de diplomatie secrète.

Des exemples différents ont été évoqués à cette tribune et sont aujourd'hui consignés dans l'Histoire.

Je voudrais poser simplement cette question: qui peut, à l'heure qu'il est, jurer que ces exemples d'avant la guerre n'ont pas été suivis d'autres exemples après la guerre ?

Si quelqu'un veut le jurer, il est à plaindre.

Sans doute, le parti-pris et la passion vont-ils intervenir, ici ou là, ce parti-pris ou cette passion qui nous amènent à voir dans un journal français que l'inventeur de la radio s'appelle Popof (*Rires au centre*) et celui qui a mis au jour les lois de la conservation de la matière n'est pas celui que tous les savants du monde désignaient, c'est-à-dire Lavoisier, mais Lomonosof, que le petit nombre des Français qui ont entendu parler de lui connaissent exclusivement comme auteur de la première grammaire russe. (*Rires.*)

Aujourd'hui, nous entendons dire qu'il faut poursuivre jusque sur le territoire français les agresseurs que la France aurait, comme il convient, accueillis et favorisés. Cela signifie que la France peut être dans le camp des agresseurs, ce qui est une insulte à la patrie. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Louis Terrenoire. Que dit M. Ducloski ?

M. Roland de Moustier. Qu'en pense M. Duclosof ? (*Rires.*)

M. Jacques Duclos. Je pense que vous êtes un imbécile, c'est tout. (*Rires à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. Georges Bidault. De même, quand M. Florimond Bonte nous a dit, l'autre jour, sans trop nous surprendre, qu'il avait deux patries: la France et l'Union soviétique, nous avons pensé, sans vouloir critiquer au préalable son attitude, que cette prise de position conduisait à deux problèmes. Le premier, c'est la réciprocité, c'est-à-dire que nous aimerions bien entendre quelque part, au delà du rideau de fer, des hommes qui puissent dire à la tribune d'un Parlement: J'ai deux patries: la mienne et la France. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Jean Pronteau. Faites une autre politique et ils le diront !

M. Georges Bidault. Le second problème est celui de la priorité.

Il y a des moments douloureux où il faut savoir choisir. Et quand on a deux amours, il est des moments où il faut savoir quel est celui qui passe le premier.

Le moins que nous puissions dire, c'est que le choix n'est pas fixé et que la France a le droit de savoir quel il est. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mesdames, messieurs, il va de soi que le pacte pour lequel je parle est, en lui-même, un début, mais qu'il est insuffisant; il n'est pas inefficace, mais il est insuffisant. La raison essentielle pour laquelle je pense que ses plus sévères critiques doivent faire taire leurs réserves ou leur opposition, c'est qu'il n'est pas possible d'avoir des moyens de défense en faveur de quelqu'un qui n'est pas un allié. C'est par l'intermédiaire de l'alliance que l'armement se procure.

C'est pourquoi, sans croire que nous avons surmonté toutes nos difficultés, je dis que pour les surmonter, le premier pas nécessaire à accomplir, c'est effectivement de conclure l'alliance. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Cela dit, une autre critique nous est faite: elle concerne les problèmes d'armement. Nous en avons entendu abondamment parler et presque exclusivement en termes de proportions, en pourcentage.

C'est une dangereuse fantasmagorie. Je veux dire par là que, lorsqu'en une certaine année, il y a par exemple un avion et un tank, et que l'année suivante il y a deux avions et deux tanks, on peut dire que l'augmentation est de cent pour cent.

Ce qui nous importe, ce ne sont pas les proportions: ce sont les quantités. C'est de savoir les faits et les choses. Or, les faits et les choses, nous les connaissons. Cela a été publié.

Je ne veux pas le moins du monde épiloguer sur ce qu'on pourrait rajouter au budget militaire tel qu'il est officiellement proclamé et inscrit dans les textes officiels du gouvernement soviétique. Mais je tiens à indiquer que le budget militaire de l'Union soviétique s'élève à 79 milliards de roubles. Or, le rouble vaut 33 francs 20 au taux de chancellerie qui n'est pas toujours facile à obtenir. Le total représente donc 2.600 milliards de francs.

La France, ainsi que nous le savons, dépense, pour sa défense nationale, 350 milliards de francs.

M. Pierre Montel. C'est encore trop pour ces messieurs.

M. Georges Bidault. Il est à la portée de n'importe quel candidat au certificat d'études de procéder par la méthode éprouvée qu'on appelle la règle de trois et de savoir ce que cela représente par habitant.

Etant donné qu'il y a 200 millions d'habitants dans l'Union soviétique, et 120 millions dans l'Union française, le résultat, tout le monde peut le vérifier, donne par habitant, une charge quatre fois plus considérable en Union soviétique qu'en France. (*Applaudissements au centre, sur de nombreux bancs à gauche et à droite.*)

Ce n'est pas une raison pour nous détourner d'une pensée qui est la nôtre depuis fort longtemps. Le désarmement n'est pas impossible.

Le pacte de l'Atlantique n'entrave à aucun degré la possibilité d'un désarmement. Les conditions préalables sont naturellement celles qu'on a toujours posées, celles qui sont de bon sens. Cela s'appelle le contrôle.

Il n'est pas possible de se figurer une minute qu'on puisse désarmer, chacun dans son coin, sans savoir ce que les autres font ailleurs. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons quelques motifs de penser qu'on saurait ce que l'on fait chez nous et que nous ne saurions pas ce que les autres font ailleurs.

Dès lors — et c'est là une chose sérieuse — il n'est pas trop tard; mais il est temps. Il est temps que, sans se réfugier derrière des faux-fuyants concernant, par exemple, la différence entre les armements classiques et les armements non classiques, on se décide à savoir si l'on veut ou non désarmer. Et si on le veut, c'est très aisé.

La difficulté première consiste dans la question de la bombe atomique.

D'après ce qu'on raconte, la bombe atomique commencerait à ne plus être un monopole ou un privilège. Je n'en suis pas trop sûr, mais peu importe: c'est une raison de plus pour qu'on puisse examiner les armements non classiques en même temps que les armements classiques.

Il faudrait aussi que le conseil de sécurité, avec les empêchements que le droit de veto y a introduit, ne soit pas capable d'intervenir dans des conditions telles que le désarmement soit pratiquement rendu impraticable ou hasardeux.

Il faut, si l'on veut vraiment le désarmement, laisser de côté très franchement tous les faux-fuyants, qu'ils proviennent de la différenciation entre les divers types d'armement ou les juridictions auxquelles on les soumet, et qu'on puisse dire, une fois pour toutes, que les peuples accablés sous le faix de telles difficultés et de telles dépenses se mettent d'accord, sous une autorité internationale absolument sans barrage, pour faire que, désormais, on puisse, partout, alléger cette immense charge et rassurer des hommes et des femmes qui ne souhaitent que la paix.

Beaucoup de fautes ont été commises. Voilà quatre ou cinq ans que ces fautes s'accumulent. On a tourné le dos, je ne dirai pas volontairement, mais enfin, par passion, par fanatisme ou par habitude, on a tourné le dos à la coopération.

Il est temps encore, mais, je le répète, il est grand temps. La France souhaite la paix et n'a jamais rien attendu de la guerre.

Nous avons servi la justice et le droit en paix comme en guerre. Nous savons, pour l'avoir entendu dire à nombre de reprises et de bouches, qu'on considère comme autorisé qu'il faut être réaliste. Puisque nous sommes dans ce monde si différent de celui pour lequel les nôtres ont souffert, combattu et péri, notre devoir est de le regarder les yeux ouverts, tel qu'il est.

Pour préserver la paix des hommes libres, aucun concours ne sera repoussé, mais le sentiment n'y suffit pas. Il y faut la résolution et l'union fraternelle de ces peuples qui n'ont ni l'envie, ni l'habitude de déclarer la guerre aux autres, mais qui sont absolument déterminés à ne pas la voir chez eux.

Des chances existent encore pour réparer la cicatrice du monde. Je me suis efforcé d'en indiquer, avec tout ce que j'ai pu y mettre de discrétion, les conditions et les moyens.

Il est encore temps. Le pacte de l'Atlantique ne compromet aucune des chances de la paix. L'expérience des jours récents montre, au contraire, qu'il la confirme et la renforce.

Pour la paix, pour la liberté des hommes, pour l'indépendance nationale, et même pour la sauvegarde de ceux qui nous combattent, c'est notre conviction que nous avons le devoir de voter la ratification d'un pacte qui importe à tout l'avenir des peuples.

Et si l'on nous dit qu'il faudra en répondre, c'est entendu: chacun devra répondre, et ce ne sera pas la première fois que nous prouverons dans les contestations qui s'élèvent, que nous nous sommes prononcés sans hésitation, sans remords et sans retour pour notre unique patrie. (*Applaudissements prolongés au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Denis.

M. André Denis. Mesdames, messieurs, ceux qui raillent l'objecteur de conscience, parce qu'à leurs yeux il n'est qu'un sentimental, sauront-ils jamais ce qu'ils font ?

Le choix qui nous est imposé n'appelle pas une option sentimentale. C'est certes à la raison de se prononcer.

En nous appelant à ratifier le pacte de l'Atlantique, ne demande-t-on pas en fait de renoncer, dans le présent au moins, et peut-être pour un nouveau quart de siècle, à toute organisation réellement pacifique, par le moyen de la sécurité collective ?

A cette option, nous sommes condamnés par l'abus du veto dû à l'Union soviétique.

C'est la paix armée avec tous ses risques: course aux armements, influence de celle-ci sur les économies nationales et, bien sûr, renoncements successifs à un mieux être social.

C'est cette paix qui, déjà se substitue à l'autre, universellement défendue.

Quel homme sensé fera une telle option, qui engage toute sa responsabilité d'homme politique, sans avoir recherché, tragiquement, s'il n'était pas une autre réponse à notre espoir, à l'attente de tous les hommes dont la chair et le cœur ont mémoire des deux guerres sans issue ?

Les pacifistes, s'ils sont courageusement sincères, je ne les pense pas plus faibles que ceux dont l'acceptation d'une guerre possible peut avoir pour origine l'affolement, l'impatience, voire la peur.

Lequel des deux géants n'a pas peur de l'autre ? Et cette peur simultanée ne nous serait-elle pas salutaire, s'il n'y avait pas tout lieu de craindre qu'elle engendre de part et d'autre des suspicions constantes, une provocante organisation défensive, jusqu'au jour où l'un d'eux cédera à la tentation de mettre un terme à l'insécurité permanente.

Mais alors, comment répondre ? J'ai accompli ce long cheminement qui me conduit aujourd'hui à cette tribune pour y exprimer ma pensée personnelle avec l'assentiment de mes amis. J'ai accompli ce long cheminement, dis-je, pour exprimer un libre choix et aboutir à une détermination favorable pour le pacte de l'Atlantique. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

J'expliquerai nettement quels sont les motifs de cette adhésion. Je ne dirai pas que je sois sans inquiétude.

J'ai l'intention, tout au contraire, parce que je pense n'être pas seul dans ce pays à éprouver de telles craintes, de dire pourquoi je suis inquiet et sur quoi se fonde cette anxiété.

Mais mon choix est maintenant établi: je voterai le pacte de l'Atlantique.

Le monde n'est pas brisé en deux blocs sous le seul aspect géographique. La cassure est aussi psychologique et sociale. La complexité de cet écartèlement de notre planète ne doit pas nous échapper et c'est ce facteur qui engendre, dans les consciences et entre les nations, le drame que nous vivons.

Une fraction importante de la classe ouvrière scrute l'horizon, par delà l'Allemagne, pour y découvrir un remède aux maux dont souffrent les travailleurs.

Réalité ou mirage ? Cette recherche est un fait. Nous en avons, hélas! souvent le témoignage.

Pourquoi cacherions-nous la vérité ? Cet état de fait n'est pas dû avant tout aux seuls courtiers patentés d'un nouveau messianisme. Il est dû aux auxiliaires bénévoles mais peu désintéressés, qui ne siègent pas habituellement à l'extrême gauche de l'échiquier politique français — qui ont exaspéré les masses. (*Applaudissements au centre.*)

Comment pourraient-ils, eux, accabler ou plaindre les travailleurs de France ou d'outre-mer, alors même qu'ils se refusent à leur offrir une véritable espérance qui soit susceptible de les détourner du mirage ?

La paix, c'est la création d'un ordre social juste, où la classe ouvrière ait toute sa place.

Un peuple sceptique ne se bat pas pour un régime économique et social qui croule et qui l'écrase de tout le poids des égoïsmes déchaînés. Le découragement et le scepticisme des travailleurs, c'est la première forme de la tentation, par l'efficacité lénino-marxiste, et le prélude à l'abandon des libertés politiques.

Parler de paix et de sécurité sans avoir senti cela, n'est-ce pas la dernière forme de la démence ? (*Applaudissements au centre.*)

Tous les pactes défensifs du monde n'empêcheront plus l'ouvrier de crier: justice sociale d'abord! Car, pour lui, liberté et justice sociale ne sauraient être dissociées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Une crise économique mondiale serait plus sûrement fatale à la paix que tout incident de frontière. Lorsque le secrétaire général du parti communiste affirme que l'U. R. S. S. ne peut pas se trouver en position d'agresseur, mais venir seulement en libérateur chez nous, je crois comprendre qu'il veut dire — ayant fait un acte de foi dans la maîtrise de Staline, qu'il ne se laisserait point entraîner à la guerre par la nervosité de la lutte diplomatique — que l'évolution économique du monde entraînera seule le triomphe du communisme.

Cela signifie-t-il qu'à la faveur d'une crise économique, le bouleversement mondial, longtemps attendu, prendrait, aux yeux des peuples, le caractère d'une libération ?

Je suis convaincu que la paix se joue, en effet, d'abord sur le terrain économique, et qu'il appartient aux gouvernements des peuples de ne point se contenter d'accords militaires, mais d'éviter la crise de croissance qui deviendrait vite fatale au monde.

Si l'U. R. S. S. « se sentait menacée », peut-être songerait-elle « à déplacer ses frontières vers l'Ouest ». Ce n'est pas impossible.

Aussi convient-il, à mon sens, de ne rien faire qui puisse « justifier » l'opération, étant bien entendu que ne pas provoquer ne veut pas dire, pour nous, s'endormir naïvement et tenter la force par une faiblesse coupable. (*Applaudissements au centre.*)

Eviter la crise économique, ce peut être, à mon avis, éviter la guerre, dans laquelle se fondraient les conflits des peuples et les conflits des classes. Ne serions-nous pas fondés à qualifier de criminelle l'imprévoyance économique due à la démagogie et à l'entêtement libéral ?

Manifester sa force pour ne pas devoir s'en servir, je suis finalement partisan de cette formule. Mais à quoi servirait un pacte d'alliance militaire, s'il n'était doublé d'une transformation qu'imposent l'équilibre économique et la justice sociale ?

La seule façon d'éviter la guerre révolutionnaire mondiale ne réside-t-elle pas dans une nouvelle nuit du 4 août où les profiteurs du progrès accepteraient de lâcher leurs privilèges au profit de l'intérêt général et de la paix ?

Le communisme alors devenu sans objet, nous n'aurions plus à craindre le partage du monde et j'ose même aller jusqu'à dire que la classe ouvrière, librement réunie, imposerait à l'U. R. S. S. elle-même un retour à la liberté humaine et au véritable progrès social. (*Applaudissements au centre.*)

M. Jacques Duclos. Allez-y donc, faites la nuit du 4 août !

M. André Denis. La guerre n'aura plus de partisans ni chez nous ni ailleurs le jour où la classe ouvrière pourra espérer un mieux être social hors de tout recours à la violence.

Je ne suis pas de ceux qui croient à l'infaillibilité soviétique ou à l'inéluctable culpabilité de mon pays.

J'analyse les faits et je constate que l'intransigeance russe a fait échouer la sécurité collective et le désarmement, tout comme l'attitude de nos collègues communistes a parfois pour résultat — nous en avons des exemples fréquents — de braquer contre eux le reste de l'Assemblée. (*Applaudissements au centre.*)

Mais si je ne crois pas non plus à l'infaillibilité de mon pays, il est une différence fondamentale: j'en suis citoyen avant d'appartenir à une communauté plus large, européenne ou mondiale. Dès lors, ce n'est qu'avec lui que je puis prétendre adhérer à une organisation occidentale ou planétaire. Même si je pensais qu'il se trompe et qu'il me faille me désolidariser, je ne pourrais renoncer à une communauté faite de longs siècles d'histoire pour une fédération de peuples qui, pour séduisante qu'elle soit, est à faire et à construire.

Elle est à faire à partir de la libre adhésion de chaque nation à une communauté élargie, au sein de laquelle devrait être respectées la liberté des hommes, l'indépendance et les traditions nationales.

M. Georges Bidault. Très bien !

M. André Denis. Après deux guerres, la chance s'est offerte au monde. Nous appartient-il de décréter que le dernier armistice et ses promesses incomparables sont à jamais évanouis ? Jamais. Nous ne saurions renoncer en fonction des données du présent. Il vaudrait mieux poursuivre la conquête du royaume d'utopie que d'attendre indifférents le fracas des derniers fruits de la science moderne.

Cependant, un réalisme nécessaire ne doit-il pas nous faire préférer, en l'absence d'une organisation collective de la sécurité, en l'absence de certitude de désarmement, aux tentations d'une coupable faiblesse une paix armée susceptible d'écarter la tentation. C'est la thèse des promoteurs du pacte. Elle est logique, mais non sans risques.

Allons-nous abandonner la mission de la France, être un lien et non un enjeu pour consacrer la rupture du monde en adhérant définitivement à l'un des blocs ?

Allons-nous risquer la tension militaire qu'entraîne jusqu'à la fatalité la recherche de l'équilibre des forces ?

Allons-nous engager une politique de sécurité militaire jusqu'à l'asphyxie économique, qui laisse à découvert un front social sur lequel nous sommes plus menacés par « l'adversaire éventuel » dont nous savons qu'il recherche moins la guerre que l'effondrement intérieur ?

C'est, me semble-t-il, une saine interprétation doctrinale.

Enfin, acceptons-nous un jeu d'alliances dont l'esprit est contradictoire ? L'Allemagne renaissante ne sera-t-elle pas tentée d'en tirer profit demain en demandant son intégration dans le système Atlantique pour, ensuite, exploiter une possible division entre Français et Russes ?

Acceptons-nous de passer de l'accord virtuel des pays occidentaux à un contrat qui peut avoir pour conséquence des applications automatiques que la lettre du texte ne laisse pas prévoir ? Et je pense que la France pourrait faire figure de paratonnerre, comme une invitation faite à la foudre de s'abattre sur elle.

Quelles sont les garanties militaires et stratégiques ? Est-ce promesse sérieuse de protection durable ou bien, assurance d'une libération atomique ?

Des pressions extérieures ne nous imposeront-elles pas un intensification de notre « capacité de résistance personnelle » au détriment du front social que nous ne saurions découvrir sans compromettre une saine conception de notre sécurité ? Telles sont les graves questions qui expliquent mon anxiété à l'heure où je dois faire l'option pour un pacte de cette importance.

Je conclurai aisément en disant que le but ne doit pas être une croisade antisoviétique. Pour moi c'est le refus catégorique et froidement raisonné de laisser construire la République universelle par la guerre ou une autre forme de violence pour la conquête idéologique et totalitaire; c'est aussi la disposition à reprendre sans jamais se lasser le combat acharné pour que triomphe enfin la paix par le consentement et le contrat.

A cette heure, la France a choisi la paix armée. Nous devons ratifier l'acte diplomatique qui consacre cet état de fait, mais à la condition de lui donner le sens d'une étape vers un renouveau des tentatives de paix sans armes. Une majorité plus large indiquera à nos partenaires les limites de notre engagement et constituera un avertissement pour ceux qui pourraient se méprendre sur le sens de nos critiques et en faire une justification à usage personnel. Qu'ils sachent que le vote que je vais émettre est un refus catégorique à toute forme de dictature universelle. (*Applaudissements au centre.*)

La paix, oui! mais pas au prix de la servitude. La liberté, oui! mais pas au prix de l'injustice assurant la suprématie des égoïsmes de classe. Ce double combat, il nous revient de le conduire avec la France. D'aucuns se sont félicités de ma solidarité, en face de certaines injustices sociales perpétrées en France ou dans les territoires d'outre-mer. Qu'ils sachent que nul critère partisan ne taira jamais ma révolte face à l'injustice. Le lieu où elle se consomme importe peu lorsque la liberté et la dignité des hommes ou des peuples sont en cause, fût-ce derrière ce qu'on a coutume d'appeler le rideau de fer.

Je voterai pour que soit ratifié le pacte mais avec l'espoir très ferme qu'il soit assorti de toutes les garanties qu'attend la grande majorité de nos concitoyens.

Ma conclusion reposera sur cet appel quelque peu illusoire peut-être: En matière de politique étrangère, l'opposition elle-même, après s'être exprimée librement, après avoir formulé son refus ou ses réserves, ne pourrait-elle donner plus de force à ce qui sera finalement la politique étrangère de la France par un ralliement symbolique ?

Ce serait le signe de notre unité, de notre volonté de vivre ensemble, de ne pas nous donner en lambeaux à telle ou telle communauté mondiale, mais de participer, indivisibles, à la construction d'une juste, libre et universelle communauté des peuples.

Pour illusoire qu'il puisse paraître, ce souhait ne mérite-t-il pas d'être simplement formulé ?

A mon pays, même si je croyais qu'il se trompe, je ne pourrais, à cette heure où le choix est consommé, pour le meilleur et pour le pire, répondre que: présent. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Cot. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Cot. Mesdames, messieurs, j'ai écouté avec la plus grande attention les orateurs de la majorité. Aucun, me semble-t-il, n'a témoigné du moindre enthousiasme en faveur du pacte dont ils vous conseillaient de voter la ratification.

Au contraire, tous ont témoigné des réserves et il semblait que malgré les décisions qu'ils aient prises, ils éprouvaient une sorte d'angoisse devant le vote qu'ils allaient émettre.

C'est qu'en fait, mesdames, messieurs, ce débat est, comme on l'a dit, le plus grave de ceux qu'on puisse imaginer dans les circonstances actuelles.

Il y a trois jours exactement *Le Monde* publiait en première page une note appelant de nouveau l'attention du Gouvernement sur ce qu'il appelait une des conséquences logiques et redoutables du pacte: le réarmement de l'Allemagne.

Il me semble que cette perspective du réarmement de l'Allemagne devrait planer sur ce débat et qu'aucun de nous n'a le droit de la perdre de vue.

D'autre part, la majorité de cette Assemblée va sans doute approuver le pacte Atlantique. Mais permettez-moi, mes chers collègues, de vous dire que vous allez le faire dans de mauvaises conditions.

En effet, vous le savez, le congrès des Etats-Unis n'a pas encore commencé l'examen de la loi d'assistance mutuelle militaire qui, d'après notre Gouvernement lui-même, est le complément nécessaire du pacte.

Ceux d'entre vous qui suivent la presse étrangère savent qu'il existe, à ce propos, de sérieuses divergences de vues entre l'administration et le congrès.

Il eut été préférable, pour ne pas dire plus sérieux, avant de vous engager, de savoir ce que vous obtiendrez en contrepartie. On peut avoir la latitude de céder son droit d'aînesse mais il vaut mieux connaître la valeur du plat de lentilles que l'on obtiendra en échange, avant de le faire.

Mais, puisque la majorité de l'Assemblée a voulu se décider dans ces conditions, nous nous inclinerons et, pour ma part, je me contenterai, surtout à cette heure tardive, d'examiner devant vous les grandes questions de principe qui me paraissent posées par la ratification du pacte.

Ces questions sont les suivantes : le pacte est-il, comme on l'a dit à différentes reprises, justifié par l'attitude du gouvernement soviétique ? Quelle est sa nature véritable, sa portée réelle ? Est-il, dans la vie internationale actuelle, un élément de paix ou, au contraire, va-t-il accroître la tension internationale ? Enfin, comment va-t-il réagir sur la sécurité et même l'indépendance de notre pays ?

Ces questions, je m'efforcerai de les aborder sans parti pris. Les choses me seront d'ailleurs faciles étant donné le petit nombre d'auditeurs qui siègent sur ces bancs et puisque, après avoir traversé une zone d'orage, il semble que nous naviguions désormais dans des eaux tout à fait calmes.

Mais je les aborderai également sans grande illusion, sachant que les arguments présentés à cette tribune peuvent, quelquefois, modifier les opinions mais beaucoup moins souvent les vôtres.

Voilà donc l'état d'esprit dans lequel, mesdames, messieurs, je veux essayer, cependant, d'éveiller en vous une inquiétude en essayant de vous prémunir contre les regrets et, peut-être, contre les remords

que vous auriez plus tard si vous ne réfléchissiez pas suffisamment avant de décider de votre vote.

D'abord, c'est ma première question, le pacte est-il justifié par l'attitude du gouvernement soviétique et de l'Etat soviétique ?

Je dis « l'Etat » pour une raison très simple, c'est que les relations internationales sont des matières de rapport entre Etats et rien d'autre.

M. René Mayer, le rapporteur, n'a pas mâché ses mots à ce propos. Dans son rapport écrit et de nouveau à la tribune, il nous a dit que le pacte de l'Atlantique était nécessaire pour mettre un terme à la politique d'expansion soviétique. Après avoir assuré, a-t-il dit — je crois le citer à peu près mot à mot — sa domination sur son glacis défensif, l'Union soviétique se préparait à passer à l'offensive, et ce serait, d'après lui, la raison de ce pacte qui, vous le voyez, serait ainsi un pacte préventif.

Que vaut, mesdames, messieurs, cette argumentation ? Pour que vous puissiez en juger je désire, sans m'efforcer de contrebattre tous les arguments présentés, vous demander de bien vouloir réfléchir à une notion simple que je voudrais déposer en quelque sorte dans vos consciences pour que vous les méditiez.

Première observation: entre l'Etat français et l'Etat soviétique, il n'existe aucun différend, aucun conflit, même virtuel.

Chacun de nous peut, vous le savez, porter sur la politique soviétique ou sur le régime soviétique, l'opinion qui lui paraît normale. C'est son droit. Personne n'a jamais discuté ce droit. Mais, je le répète, l'Etat soviétique ne réclame aucun territoire ni aucun bien français, et réciproquement.

Il y a plus. Non seulement entre l'Etat soviétique et l'Etat français il n'existe pas de différend ou de conflit, mais nous ne saurions oublier que ces deux Etats sont liés par des souvenirs et par un intérêt commun.

Les souvenirs communs je n'en parlerai pas, me bornant à plaindre ceux qui auraient oublié ce que nous devons tous aux héros de Stalingrad ou d'ailleurs.

L'intérêt commun, vous le connaissez, c'est, pour les deux pays, d'éviter que se reconstruise au cœur de l'Europe un militarisme allemand, une Allemagne essayant de nouveau d'imposer sa volonté par la force, de créer ainsi un danger de guerre.

Cet intérêt commun a été longtemps, si j'en crois l'histoire, une des constantes de la politique française et quand nous nous sommes éloignés de cette constante, nous l'avons toujours regretté.

Deuxième observation: d'après M. Foster Dulles, qui n'est, vous le savez, pas suspect, rien, absolument rien ne permet de penser qu'à l'heure actuelle ou dans la période qui s'étend devant nous l'Union soviétique puisse avoir la moindre idée de déclencher un conflit mondial ou une guerre mondiale.

L'Union soviétique, vous le savez, a souffert de la guerre plus que tout autre pays. Elle a versé son sang avec abondance. Le nombre de ses victimes se monte à 17 millions.

Si nous comparons, et je veux le faire sans du tout accabler les Etats-Unis, ce chiffre à celui des pertes de l'Amérique, vous voyez qu'il peut y avoir là l'explication d'une certaine divergence de sensibilité à ce grand problème de la guerre, car les Etats-Unis, et nous devons nous en féliciter, ont perdu pendant la guerre moins de vies humaines par les combats que par les accidents d'automobile.

Mais revenons à l'Union soviétique. Elle a des tâches immenses à accomplir, la reconstruction, la mise en valeur de ses ressources matérielles et humaines. Et si, mesdames, messieurs, vous voulez bien un instant oublier vos passions ou vos préjugés, pensant à l'effort fait et aux résultats obtenus en vingt ans par l'Union soviétique dans les domaines social et économique, vous pouvez imaginer la contribution que vingt nouvelles années de paix permettraient à ce pays d'apporter au progrès de l'humanité.

Par conséquent, nous devons considérer à l'heure actuelle l'Union soviétique, non pas comme une nation de proie, voulant déclencher une guerre où elle n'aurait rien à gagner, mais comme une nation qui cherche à panser ses plaies et qui veut la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Mouchet. Alors, qu'elle désarme !

M. Pierre Cot. Je parle devant M. le ministre des affaires étrangères, et, s'il me permet de le dire, sous son contrôle. Je crois pouvoir affirmer devant lui qu'il n'y a dans ses dossiers aucun compte rendu d'ambassadeur ou d'attaché militaire, qui puisse donner à penser que l'Union soviétique est assez folle à l'heure actuelle pour souhaiter une guerre mondiale.

Vous voyez que, peu à peu, je progresse dans mon raisonnement.

Quelle est donc la justification du pacte de l'Atlantique ?

Devant la commission, M. le ministre des affaires étrangères et M. le rapporteur, et, à cette tribune, M. Georges Bidault, nous ont présenté le pacte de l'Atlantique comme une sorte, je ne veux pas dire de réponse, mais tout au moins de réplique au bloc oriental qui aurait été formé autour d'elle par l'Union soviétique.

Ils ont fait état de ces vingt-quatre traités d'assistance mutuelle qui existent entre les pays à l'Est de l'Europe, et M. Bidault, reprenant à quelques nuances près, ce qu'avait dit, en commission, le rapporteur, nous a déclaré: « Mais pourquoi n'aurions-nous pas le droit de faire, de notre côté, ce que l'Union soviétique a fait de son côté ? »

Mesdames, messieurs, mais nous avons ce droit. Personne ne l'a jamais nié.

Si vous vous reportez à ces traités — j'ai apporté les textes à cette tribune pour le cas où le fait serait contesté — vous constaterez vous-mêmes que ces textes sont bien différents de celui du pacte de l'Atlantique, que l'on nous présente comme en étant la réponse ou l'équivalent.

Tous les traités, sans exception, qui portent la signature de l'Union soviétique, visent un cas bien précis et bien déterminé: le retour de l'Allemagne, soit seule, soit avec l'aide d'une tierce puissance, à une politique d'agression.

J'entends bien — M. Georges Bidault l'a dit — qu'il existe en tout et pour tout, dans cet immense réseau de vingt-quatre traités, quatre de ces traités qui sont conçus en termes plus généraux.

M. Georges Bidault. Cinq traités !

M. Pierre Cot. Quatre, monsieur Bidault, je m'excuse, mais nous pourrons confronter nos listes. Si vous le voulez bien, nous n'en serons pas à un près.

Mais nous serons d'accord pour remarquer que ces traités ont tous été conclus dans la période 1946-1947, par la Yougoslavie ou par ses voisins immédiats. Dès lors, du point de vue de la probité intellectuelle, il y a quelque paradoxe à vouloir juger la politique soviétique par les initiatives prises par le maréchal Tito, au temps où il pensait organiser la Fédération balkanique.

M. André-François Monteil. A cette époque, il était encore dans l'Eglise !

M. Pierre Cot. Ce qui compte, si nous voulons juger cette politique, ce sont les traités qui portent la signature de l'Union soviétique.

Je le répète, tous les traités, dans leur préambule, dans leur texte, visent uniquement cette hypothèse. On sent la préoccupation de cette hypothèse.

La vérité, telle qu'elle ressort de ces textes, si nous les analysons, si nous les comparons les uns aux autres, est que, dans le monde qui s'élabore après la guerre, l'Union soviétique joue le rôle qui, au cours de l'histoire, a été pendant longtemps celui de notre pays: garantir, protéger et rassurer les petits peuples qu'inquiète le voisinage de l'Allemagne. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. Robert Bichet. Elle les protège en les absorbant.

M. Paul Caron. Elle les annexe !

M. Pierre Cot. Je le dis sans hésiter, au nom de mes amis et de moi-même, si le traité que vous nous présentez était conçu en termes identiques, s'il était centré autour de la menace allemande et du péril allemand, nous le comprendrions, nous l'approuverions et, dans ce cas, le Gouvernement français aurait rendu, sans aucun doute, service à la cause de l'humanité. Il aurait contribué à rétablir ces liens en Europe qui manquent actuellement. Mais, vous le savez bien, votre texte est différent.

J'arrive à la seconde partie de mes explications.

Quelle est alors, non plus la justification, mais l'explication de ce pacte de l'Atlantique ? Il n'a pas pour objet, je crois l'avoir montré, de répondre à une politique dirigée contre la France par l'Union soviétique.

La vérité — et M. le ministre des affaires étrangères nous a mis sur la voie avec une franchise dont, pour ma part, je veux le remercier et le féliciter — est que ce pacte de l'Atlantique est, en réalité, dirigé contre le péril communiste. C'est cela le fond du pacte de l'Atlantique.

M. Robert Schuman, *ministre des affaires étrangères.* Il n'y a pas de différence, en Russie, entre le parti communiste et l'Etat russe. Vous le savez, c'est la même chose. (*Applaudissements au centre.*)

C'est le caractère même du régime totalitaire et je connais ce régime.

M. Pierre Cot. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je ne pense pas que vous maintiendrez ce point de vue dans les déclarations officielles que vous ferez...

M. le ministre des affaires étrangères. Mais si !

M. Pierre Cot. ...car, je le répète, les relations internationales sont des relations d'Etat à Etat.

Je crois avoir montré que vous n'avez pas de différend avec l'Etat soviétique.

Je crois avoir montré que l'Etat soviétique n'a aucun intérêt à la guerre internationale.

Je crois avoir montré, également, qu'il n'est pas possible d'assimiler ce que l'on a appelé le bloc occidental au bloc atlantique que vous constituez.

J'aborde maintenant ce qui paraît faire l'objet de votre inquiétude: l'activité du parti communiste. En réalité — et j'espère ne choquer personne— c'est ainsi que se caractérise le traité que l'on vous présente.

Je suivrai, pour aller très vite, le conseil donné par Petitjean dans *Les Plaideurs*, lorsqu'il dit qu'il ne faut pas tourner autour du pot.

Ce qui me paraît caractériser le pacte de l'Atlantique, c'est d'abord ce côté anticommuniste. C'est, ensuite, qu'il est inspiré et dirigé par les Etats-Unis. C'est, enfin, qu'il est organisé pour la défense du régime capitaliste. Je voudrais vous démontrer ces points très rapidement.

M. Raymond Triboulet. Trop rapidement! C'est presque de l'escamotage!

M. Pierre Cot. Si vous voulez insister avec moi auprès de ceux qui ont organisé ce débat pour me donner plus de temps, j'en serai très heureux. Comme, malheureusement, je suis obligé de me soumettre à la loi de ceux qui ont organisé le débat...

M. le président. Très bien!

M. Pierre Cot. ...en donnant un quart du temps à l'opposition et trois quarts à la majorité gouvernementale, je suis obligé d'aller vite. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Monsieur Pierre Cot, il a été accordé à chaque groupe de l'Assemblée un temps de parole proportionnel au nombre de ses membres.

M. Pierre Cot. C'est bien ce que je disais, monsieur le président. En attribuant à chaque groupe un temps de parole proportionnel au nombre de ses membres, et en ajoutant au temps donné à la majorité le temps octroyé au Gouvernement et à la commission...

M. le ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement a parlé quarante minutes.

M. Fernand Bouxom. La cote est juste.

M. Pierre Cot. ...nous nous trouvons dans la situation suivante que je constate, sans d'ailleurs la critiquer: pour présenter la thèse de l'opposition, nous disposons de moins de temps que la majorité.

Voilà pourquoi, mon cher collègue, je fais confiance à votre intelligence pour comprendre mon argumentation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le rapporteur. Voilà où mène l'abus de la représentation proportionnelle!

M. Raymond Triboulet. Alors ne dites pas que vous avez prouvé. Vous n'avez rien prouvé du tout. Vous dites: j'ai prouvé, j'ai montré. Vous avez simplement esquissé.

M. Pierre Cot. La première caractéristique de ce traité est donc l'anticommunisme.

Sans vouloir ramener le trouble dans cette Assemblée, je dis que, si vous évoquez certaines manifestations qui se sont déroulées, au cours des journées précédentes, vous serez d'accord avec moi pour penser que cette préoccupation n'a peut-être pas été tout à fait à l'écart de nos délibérations.

La seconde caractéristique est le fait que le traité a été inspiré par les Etats-Unis. Sur ce point, je pense, il n'y a pas, non plus, de discussion. Je crois bien que M. le ministre des affaires étrangères l'a dit, en tout cas M. Montel, président de la commission de la défense nationale nous l'a indiqué.

M. le ministre des affaires étrangères. M. Montel n'a rien dit de pareil.

M. Pierre Cot. Le traité n'a donc pas été inspiré par les Etats-Unis? Il n'est pas d'origine américaine?

M. le ministre des affaires étrangères. Le rapport en a indiqué l'origine.

M. Pierre Cot. Nous sommes donc d'accord. Dans le rapport, vous verrez qu'à l'origine, il y a une proposition des Etats-Unis.

M. le ministre des affaires étrangères. Il y a la proposition de M. Bidault.

M. Fernand Bouxom. Vous voyez dans le pacte ce qu'il n'y a pas.

M. Robert Bichet. Vous l'avez très mal lu, monsieur Pierre Cot.

M. Pierre Cot. Mes chers collègues, voulez-vous me permettre de faire appel à votre courtoisie. Je crois que nous avons écouté vos exposés dans le plus grand silence. Je n'attends pas la réciproque entière, ce serait trop vous demander. Mais je la demande au moins dans la proportion de 80 p. 100.

M. Maurice Schumann. Cent pour cent!

M. Pierre Cot. Je crois avoir déjà 20 pour 100 à mon crédit. S'il m'est accordé 80 p. 100, cela fera 100 p. 100 à partir de maintenant, mais je ne crois pas que nous y arrivions.

Je disais donc, ce qui est normal, que les Etats-Unis dirigeaient cette politique depuis les deux discours dans lesquels le président Truman a exposé sa doctrine. Les Etats-Unis se sont fait les champions de l'anticommunisme. Ce sont eux qui dirigent la croisade contre le communisme.

Ces deux discours, vous le savez, sont antérieurs de six mois à la constitution du Kominform. Ils sont à l'origine de cette grande division du monde en deux idéologies hostiles et qui semblent prêtes à s'affronter.

Les Etats-Unis ne cachent pas qu'ils veulent dans cette organisation anticommuniste, être non seulement les inspirateurs, mais les dirigeants.

Ce sont eux, vous le savez, qui, en réalité, tirent les ficelles du gouvernement d'Athènes. Ce sont eux qui, dans la communauté atlantique, décideront à la fois de la quantité des armes que l'on nous enverra et de la manière de les utiliser. Il est normal que ceux qui sont les plus forts dans ce bloc anticommuniste se considèrent comme les dirigeants.

La troisième caractéristique est que ce bloc est évidemment formé pour la défense du régime capitaliste. Ce point de vue est tout à fait normal, étant donné ce que pensent les Etats-Unis.

Dans un des discours auxquels j'ai fait allusion, prononcé à Waco, dans le Texas, le président Truman a dit: « Il y a quelque chose à quoi les Etats-Unis tiennent plus qu'à la paix, c'est à la liberté. » Et il a ajouté: « Comme la liberté la plus importante est la liberté d'entreprise, c'est pour défendre partout la liberté d'entreprise que les Etats-Unis sont prêts à ce grand effort. »

Vous le savez, la liberté d'entreprise conçue à l'américaine, c'est le régime capitaliste avec toutes ses forces. Mais — je fais appel à la fois à mes amis socialistes et à mes collègues du mouvement républicain populaire — avec tous ses défauts et toutes ses tares.

Voilà, mesdames, messieurs, ce qui unit les nations du bloc atlantique. Nous le savons, d'ailleurs; il n'y a pas là de quoi nous étonner.

L'histoire a connu, dans le passé, des régimes qui, se sentant menacés, de l'intérieur ou de l'extérieur, essayaient de se défendre avec de pareils traités.

On a cité, à cette tribune, la Sainte-Alliance. Cette citation a provoqué certains sourires que j'avoue ne pas avoir compris. C'est tout de même un fait que la Sainte-Alliance a été conclue par des gouvernements pour lutter contre la propagation des idées nouvelles, parce qu'ils sentaient le terrain leur glisser sous les pieds.

L'effort de la Sainte-Alliance ayant été inutile, quelque quarante ans plus tard, La papauté a brandi le Syllabus; elle est venue apporter le concours de ses foudres à ceux qui avaient été tentés par la Sainte-Alliance.

Il est curieux de voir que l'histoire, à des rythmes près, paraît parfois se reproduire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais ce qui est le plus important, c'est de constater que cette politique atlantique, cette organisation de cette communauté atlantique coïncident parfaitement avec les intérêts de l'impérialisme américain. Car il y a un impérialisme américain, nous sommes obligés de le constater. Le nier serait ignorer toute l'histoire politique et économique de ce grand pays et de son développement.

L'impérialisme américain a ses caractéristiques, ses méthodes, ses habitudes. Elles sont différentes, elles sont surtout, peut-être, dans les apparences, préférables à celles des impérialismes que nous avons connus au dix-neuvième siècle avec les empires coloniaux,

L'impérialisme américain fait avancer moins ses colonnes armées ou ses bateaux de guerre que ses capitaux; mais la méthode est efficace,

Je lisais, il y a deux jours, le compte rendu de la Banque des règlements internationaux. Elle a publié les chiffres des investissements américains à l'étranger.

Si vous consultez ces données vous vous apercevrez, mes chers collègues, que, entre 1939 et 1947, le montant total de ces investissements — on peut ainsi mesurer cette avance du capitalisme étranger — a plus que doublé et que les estimations données pour cette année permettent de penser qu'il a, en partie grâce au mécanisme même du plan Marshall, plus que triplé. Actuellement, nous trouvons le capital américain partout et, derrière, la puissance américaine.

C'est un fait, je le constate. Je n'ai pas l'intention de me rebeller contre lui, mais je dis que lorsque nous apprécions la portée et la valeur du pacte de l'Atlantique nous sommes bien obligés de tenir compte de ce fait.

M. le ministre des affaires étrangères. L'Assemblée serait étonnée si vous lui communiquiez les chiffres en valeur absolue des investissements américains.

M. Pierre Cot. Je vais vous les donner, monsieur le ministre. Ils s'élevaient, en 1939, à 12 milliards et demi de dollars. Ils atteignaient, en 1947, 28 milliards 8, c'est-à-dire en chiffre rond 29 milliards de dollars. Ils sont estimés pour 1948 à plus de 33 milliards de dollars.

M. Francisque Gay. Pour le monde!

M. Pierre Cot. Pour le monde, nous sommes tout à fait d'accord.

M. Paul Reynaud. Ce ne sont pas les mêmes dollars.

M. Pierre Cot. Je vous demande pardon. Si vous voulez vous reporter au compte rendu de la B. R. I., vous verrez que ces chiffres ont été corrigés. Avec ces dollars, le capital américain a triplé ses positions dans le monde. C'est un fait que personne ne peut nier, il contrôle à l'heure actuelle l'économie entière de l'Amérique latine et celle du Moyen-Orient.

M. Pierre-Henri Teitgen. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Pierre Cot. Volontiers.

M. Pierre-Henri Teitgen. Mon cher collègue, permettez-moi de vous faire observer que pendant les années qui ont précédé la guerre de 1914, la France a été, comme l'Amérique maintenant, le banquier du monde. Elle a placé l'argent des Français dans les pays balkaniques et en Russie. Je n'ai jamais entendu dire que, par ces moyens, la France avait conquis les Balkans et la Russie. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Pierre Cot. Mon cher collègue, permettez-moi de vous répondre que si vous ignorez par hasard que le capital américain contrôle l'économie sud-américaine, je le regretterai beaucoup pour vous. C'est un exemple sur lequel vous pourriez méditer.

M. Robert Bichet. Vous n'avez pas répondu à la question.

M. Fernand Bouxom. Vous éludez la question.

Mlle Suzanne Lamblin. Vous déplacez la question.

M. Pierre Cot. Ce que je constate, sans déplacer la question, c'est que, à l'heure actuelle, la pénétration du capital américain dans l'économie tout entière est un fait dominant de notre époque.

Que nos amis socialistes interrogent leurs collègues travaillistes. Consultez le compte rendu des débats de la Chambre des Communes et vous verrez quelle est l'inquiétude de l'Angleterre, du fait de cette mainmise du capitalisme américain sur l'Europe.

Vous pouvez la nier, rappelez-vous simplement qu'on vous a prévenu.

Vous savez bien au fond de vous-même que cette mainmise commence à se percevoir dans l'économie française et, dans les milieux les plus divers. La question se pose de savoir si cette expansion du capitalisme américain, conforme, je le répète, aux intérêts de l'Amérique, est également conforme aux intérêts de notre pays.

Mesdames, messieurs, je ne veux pas revenir sur des citations que j'ai déjà eu l'occasion de présenter souvent à cette Assemblée.

Mais je souhaite que vous consentiez tous, afin d'être éclairés pleinement, à consulter les rapports de la commission économique européenne de Genève, notamment le dernier. Vous y verriez qu'il est impossible, pour l'Europe occidentale, de vivre et de se rétablir, si elle ne renoue pas ses liens avec l'Europe orientale. Une Europe occidentale rattachée à l'économie américaine n'est pas viable.

M. Robert Bichet. Ce n'est pas nous qui avons coupé ces liens. (*Très bien! très bien! au centre.*)

M. Pierre Cot. Le grand problème pour l'Europe, c'est de renouer ces liens entre l'Est et l'Ouest.

Dans toute la mesure où vous allez appliquer ce pacte de l'Atlantique, vous allez créer un obstacle à la reprise des échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Ce n'est pas moi que le dit, c'est un auteur dont je me permets de citer l'ouvrage, car c'est certainement, à l'heure actuelle, un des économistes français qui connaît le mieux ces questions, le professeur Betlaïm. Si vous voulez lire son livre sur l'Essai de tableau de l'économie européenne, vous vous rendrez compte de ses idées, qui sont également celles des experts de Genève. Réfléchissez, alors; vous allez faire la communauté européenne, parce que, sans aucun doute, c'est l'intérêt des Etats-Unis. Demandez-vous si c'est l'intérêt économique, non seulement de la France, mais aussi de l'Europe occidentale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais mon propos n'est pas de faire un discours d'ordre économique, il est de penser aux problèmes de paix et de guerre. J'en arrive donc à la troisième partie de mes explications.

Croyez-vous vraiment que l'organisation de cette communauté atlantique, et que votre adhésion au pacte de l'Atlantique seront favorables à la paix ?

Je partirai d'idées simples; j'allais dire de banalités Si vous voulez défendre la paix, il faut, n'est-il pas vrai, empêcher le climat international de devenir plus mauvais.

Nous sommes dans la guerre froide. Il ne faut pas que la guerre froide s'aggrave, sans quoi elle pourrait devenir la guerre tout court. Si nous voulons alors empêcher la guerre froide de s'aggraver, il est bien évident — nous en serons tous d'accord — que nous devons avoir au moins trois préoccupations: empêcher la course aux armements, empêcher l'affaiblissement des nations unies et faire tous nos efforts pour trouver ce compromis entre l'Est et l'Ouest dont chacun, je le pense, reconnaît la nécessité.

Voulez-vous que nous reprenions ces trois termes. La course aux armements, le pacte de l'Atlantique l'interdirait-il ou l'arrêterait-il ? Vous savez bien que non. Lisez le texte du pacte et notamment son article 3. Lisez également la demande d'aide militaire des états de l'Europe occidentale aux Etats-Unis.

D'après le projet qui a été déposé récemment par l'administration du président Truman sur le bureau des chambres américaines, vous vous rendrez compte que la course aux armements va prendre un nouvel essor. Pour parler comme nos amis américains, je dirai que c'est le feu vert qui va s'allumer au carrefour et la course aux armements va se précipiter.

J'ai écouté avec toute l'attention qu'il mérite M. Georges Bidault. Il déclarait que pour rétablir une sorte d'équilibre il fallait tenir compte du chiffre de 2.600 milliards de francs — si le chiffre est inexact, il voudra bien me corriger — que l'Union soviétique dépense chaque année pour sa défense nationale. Cette somme représente moins de dix milliards de dollars.

Or, les Etats-Unis dépensent déjà pour leur défense nationale, plus de quinze milliards de dollars. Voilà où nous en sommes. Vous voyez bien que ce n'est pas l'Union soviétique qui, pour le moment, est en tête dans la course aux armements. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais vous constatez aussi que dans le pacte de l'Atlantique, il y a la promesse et l'annonce d'une nouvelle course aux armements.

L'histoire démontre — et nos collègues socialistes, jusqu'à ce jour, étaient particulièrement sensibles à cet argument — que la course aux armements a toujours mené à la guerre. Elle est particulièrement dangereuse à l'époque des armes modernes, et notamment de l'arme atomique.

Pour cette seule raison que le pacte de l'Atlantique est l'annonce de la course aux armements, qu'il condamne la France à y participer et à s'y appauvrir, je voterais, quant à moi, contre le pacte de l'Atlantique.

Un deuxième moyen d'empêcher la guerre froide de dégénérer en guerre tout court, est de fortifier l'organisation des Nations Unies.

Je connais toutes les critiques que l'on peut adresser à l'Organisation des Nations Unies. Une partie de ces critiques est d'ailleurs souvent injustifiée, et l'on prend un peu l'effet pour la cause, car l'état actuel des nations unies est le reflet du désordre international, plus que la cause de ce désordre.

Nous sommes cependant nombreux sur ces bancs qui, malgré les faiblesses de l'Organisation des Nations Unies, ne renonçons pas à voir en elle un des espoirs de la paix du monde.

Je suis persuadé que personne, ici, ne voudrait souffler sur la petite flamme qui fut allumée à San-Francisco.

L'Organisation des nations unies va recevoir un coup terrible par la simple mise en œuvre du pacte de l'Atlantique.

Vous connaissez, sur ce point, l'opinion de M. Trygve Lie. Je ne veux pas y revenir mais je voudrais, à ce point de ma démonstration, m'adresser un peu à M. René Mayer qui, dans son rapport, a fait état de certains arguments que j'avais présentés en commission et qui me paraît ne pas les avoir compris exactement, certainement parce que je les avais mal exprimés.

Je suis donc obligé, par courtoisie pour lui, de rectifier ou de préciser ma pensée.

Ce que j'ai dit et ce que je veux préciser devant l'Assemblée, c'est que, pour traiter cette question de savoir si le pacte de l'Atlantique est ou non en contradiction avec l'Organisation des nations unies, l'important n'est pas de comparer telle disposition du pacte avec telle disposition de la charte de San-Francisco.

C'est sur un autre plan que l'on doit se placer. Il faut constater — et c'est un fait...

M. le rapporteur. C'est exactement cette opinion que j'ai rapportée comme étant la vôtre.

M. Pierre Cot. Vous m'en avez prêté une autre.

Vous avez conclu que je déclarais que le pacte était, en droit, conforme à la charte des nations unies.

Ce que j'ai dit, c'est que l'ensemble du pacte est en contradiction avec la charte des nations unies. Cela peut ne pas être votre avis, mais permettez-moi d'exposer le mien.

Ce qui est indiscutable — et je fais appel ici, mesdames, messieurs, à la clairvoyance et, si j'ose dire, à la probité intellectuelle de tous nos collègues... (*Mouvements divers*).

M. le rapporteur. Osez le dire!

M. Pierre Cot. Je ne vois pas ce qu'il y a de blessant pour vous à supposer que vous avez tous un maximum de probité intellectuelle et à y faire appel.

A droite. Vous êtes bien gentil!

M. Pierre Cot. Permettez-moi de revenir à une discussion sérieuse que je suis obligé, je m'en excuse, de mener très rapidement.

En fait, le mécanisme du pacte de l'Atlantique est divergent du mécanisme des nations unies. Il est un court-circuit. Il établit une procédure différente pour le règlement de certains conflits et, surtout, il établit une procédure de sanctions différente de celle qui est prévue dans le pacte.

Dès lors, dans la mesure où le pacte de l'Atlantique fonctionnera avec tous ses organes, qui sont singulièrement bâtis sur le modèle de ceux des nations unies, dans toute la mesure où il sera mis en œuvre, l'Organisation des nations unies, elle, ne fonctionnera plus. Au lieu d'être une plante vivace et de pouvoir se développer, elle ne sera rien que du bois mort.

C'est cette concurrence entre deux systèmes qui est grave. L'Organisation des nations unies, avec tous ses défauts, avait cette qualité d'être universelle. Votre pacte de l'Atlantique essaye de créer une Organisation des nations unies, mais entre des nations qui pensent toutes de même. C'est le principe contraire au principe même de la charte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà pourquoi ceux qui ont le souci de préserver la paix par les nations unies sont obligés de crier « casse-cou », de vous mettre en garde contre cette contradiction, qui est plus grave qu'on ne le suppose et qui se développera dans l'avenir.

Et puis, qui donc pourrait prétendre que la signature de cet pacte facilitera la recherche nécessaire et patiente du compromis entre l'Est et l'Ouest? Tous ont reconnu — et je m'en félicite — la nécessité de ce compromis. Depuis la conférence de Paris, nous savons également qu'il est, certes, difficile, mais possible à réaliser. C'est, bien entendu, une tâche où il faut marcher, surtout dans le début, pas à pas. Mais nous avons constaté que l'on pouvait faire quelque chose.

M. le ministre des affaires étrangères. Grâce à la signature de ce pacte.

M. Marc Scherer. Oui, à cause du pacte.

M. Pierre Cot. Je vais revenir sur ce point dans quelques instants.

J'ajoute que la déclaration du maréchal Staline sur les concessions réciproques nécessaires ouvre à ce point de vue des perspectives que, certainement, M. le ministre des affaires étrangères n'aura garde de sous-estimer.

Mais on nous dit que ce compromis a été rendu possible à cause du pacte. Permettez-moi de penser qu'il n'en est rien.

L'Union soviétique a protesté contre le pacte. Elle ressent le pacte comme étant dirigé contre elle. A l'heure actuelle, un désaccord s'aggrave, que vous le vouliez ou non. Vous créez aujourd'hui un bloc occidental en dehors de ce bloc oriental dont j'ai montré qu'il était de caractère différent. Et c'est à cause de cela que vous allez rendre les choses plus difficiles.

Que vous en soyez conscients ou non, vous allez créer un climat qui ne sera pas favorable demain aux négociations et à la paix.

Je résume cette partie de mon argumentation: d'abord, la course aux armements se développe; ensuite, l'Organisation des nations unies, sinon se met en sommeil, du moins perd de son efficacité; enfin, entre l'Ouest et l'Est, des obstacles se dressent devant le compromis.

Voilà, mesdames, messieurs, dans quelle atmosphère va se dérouler demain la vie internationale, et j'envisage, dès lors, avec angoisse l'effet de ce système nouveau sur le déroulement de la vie internationale.

Je me permets de revenir un instant aux Etats-Unis.

Je n'entends pas — je le dis nettement — confondre le peuple américain avec certaines forces qui, là-bas, poussent à la guerre. Je sais tout ce que nous devons aux Etats-Unis et quelles forces de progrès existent là-bas; mais — c'est un fait que tous les voyageurs revenus récemment des Etats-Unis pourront vous confirmer — il y existe un parti de la guerre préventive.

Certains Américains craignent le développement trop rapide de l'Union soviétique. Ils constatent, en consultant des documents, que je vous engage à consulter vous-mêmes, ceux de la commission économique européenne, que bientôt la capacité de production de l'Union soviétique atteindra ou dépasesra celle des Etats-Unis. Ils le constatent avec terreur et angoisse.

D'autres craignent la crise. Ils savent que le régime capitaliste est soumis à des crises périodiques. Ce sont des choses que l'on apprend dès la deuxième année de droit. Ils répètent volontiers ce mot que disait Mme Clarisse Luce: « Si l'Amérique doit choisir entre la guerre et la crise; elle choisira la guerre. »

Il est donc normal, mesdames, messieurs, que chacun de nous dans sa conscience se demande dans quelle mesure la signature du pacte de l'Atlantique ne va pas fortifier ce parti en lui donnant l'impression fausse, je le crois — mais peu importe qu'elle soit fausse ou exacte — que désormais il peut compter sur les bases de l'Europe occidentale, sur cette série de pions qui se trouvent en Europe occidentale pour protéger les grosses pièces du jeu d'échecs.

Nous devons redouter que peu à peu grandissent les forces de guerre à cause du pacte de l'Atlantique. C'est, au fond, ce qu'il y a dans les préoccupations qu'exprimait M. Boulet à cette tribune.

Nous devons craindre que le pacte de l'Atlantique, organisant deux mondes et durcissant les positions de ces deux mondes, développe la guerre froide, puis qu'il soit peut-être trop tard un jour pour éviter qu'un incident déclenche la guerre tout court.

M. le ministre des affaires étrangères. Les faits des derniers mois prouvent le contraire!

M. Pierre Cot. Monsieur le ministre, je n'ai pas voulu vous répondre, tout à l'heure, pour ne pas paraître introduire un élément de polémique dans ce débat.

Mais puisque vous insistez sur ce point, vous serez d'accord avec moi pour penser que, au cours des derniers mois, deux faits, au moins, se sont produits qui ont sans doute pu influer sur le cours des événements: la signature du pacte Atlantique, mais aussi la victoire des armées communistes en Chine qu'il ne faut pas oublier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'arrive à la dernière partie de mes observations.

Dans ce monde qui va être, je le répète, voué à la course aux armements, dans ce monde où l'organisation des nations unies sera moins forte, quelle sera la sécurité de la France?

Ce problème préoccupe plus particulièrement les membres de la commission de la défense nationale et M. Montel a exposé sur ce point, à cette tribune, toutes les préoccupations de ses collègues.

Lorsque j'entendais M. Montel dire « qu'il faudrait obtenir telle garantie, telle présence, tel matériel », je pensais en moi-même que si M. Montel connaissait le déroulement de la politique américaine, il saurait que toutes ces demandes qui lui paraissent nécessaires, nous avons peu de chances de les voir satisfaites ou, tout au moins pleinement satisfaites.

M'adressant alors à ceux que ces problèmes préoccupent particulièrement, je présenterai quelques brèves observations à leur sujet.

Tout d'abord, il n'y a aucun lien de droit entre le pacte et le programme d'assistance militaire. Les déclarations faites au Congrès américain ont été, sur ce point, catégoriques et formelles.

Ce qui est plus important encore, c'est que, lorsque le Congrès des Etats-Unis aura voté la loi d'assistance militaire, ce sera le gouvernement américain qui réglera la répartition des armes et des moyens donnés aux puissances occidentales.

M. le rapporteur. Vous n'en savez rien!

M. Pierre Cot. Si vous avez lu, ce matin, dans la presse américaine, l'exposé des motifs du projet de loi qui vient d'être envoyé au Congrès, vous vous êtes aperçu que le gouvernement américain se réserve à chaque instant de revenir sur les attributions.

C'est donc lui qui décidera ce qui sera donné aux différentes nations de l'Europe occidentale et, par suite, dirigera la stratégie de l'Europe occidentale.

Vous allez laisser l'appréciation de notre défense nationale aux Etats-Unis. Permettez-moi de vous dire, mesdames, messieurs, que c'est singulièrement grave et préoccupant.

Voici ma seconde observation.

Parlant à cette tribune, et prenant d'ailleurs des précautions de style dont je le remercie, car son discours, dans l'ensemble, a été très modéré, M. le président de la commission de la défense nationale disait: Il faut bien que nous envisagions, au moins à titre d'hypothèse, le cas d'une guerre entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique.

Examinons quel serait, dans cette hypothèse, le sort de notre pays.

Au cours de la séance de cet après-midi, M. Bouhey a cité un livre que je voudrais que chacun d'entre vous pût lire. C'est celui du professeur Blackett sur les perspectives militaires et politiques de la guerre atomique.

Le professeur Blackett, vous le savez, n'est pas seulement le prix Nobel de 1948; il a fait aussi partie du conseil consultatif pour l'énergie atomique britannique, depuis sa fondation jusqu'à sa dissolution. C'est l'homme qui connaît tous les documents et qui est, à l'heure actuelle, le meilleur expert en cette matière.

Interrogeons-le. Nous pourrons alors savoir non pas ce que nous attendons, mais ce qu'il est raisonnable de prévoir.

La première conclusion de Blackett, est qu'en l'état actuel des choses, il n'est pas question d'une guerre éclair atomique. Si la guerre éclate entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, ce sera une guerre très longue d'extermination.

M. Albert Lécrivain-Servoz. De quatre ans au moins.

M. Pierre Cot. Certains Américains ont parlé, non pas de quatre ans, mais de dix, vingt ou trente ans. En tout cas, voilà la guerre que nous pouvons avoir en perspective.

Quel sera alors le sort de la France ?

M. Albert Lécrivain-Servoz. La France sera brûlée, anéantie.

M. Pierre Cot. Le professeur Blackett donne deux indications. Je serais heureux que l'Assemblée voulût bient les retenir et les méditer. Je souligne que ce ne sont pas mes conclusions; ce sont celles de M. le professeur Blackett, un homme particulièrement compétent.

La première est que, si les nations de l'Europe occidentale ne sont pas associées avec l'Amérique, si elles ne donnent pas de bases à l'Amérique, elles ont alors bien peu de chance d'être occupées...

M. le rapporteur. Probablement.

M. Pierre Cot. ...car ce ne serait, probablement de l'intérêt ni de l'un ni de l'autre des partenaires de les occuper.

La seconde indication, qui est la plus grave, est que si, au contraire, dans l'hypothèse où vous aurez signé le pacte de l'Atlantique, les nations de l'Europe occidentale apparaissent comme associées à la politique américaine — et elles le sont en fait — et si elles mettent à la disposition des Etats-Unis leurs bases aériennes — Blackett le démontre — il n'y a aucune autre risposte pour l'Union soviétique que d'occuper ces bases et il ajoute que rien ne pourra empêcher cette occupation.

Songez, mesdames, messieurs, à ces éventualités. Je ne veux pas noircir le tableau, je ne fais pas de commentaires, mais, je le répète, rien ne pourra empêcher cette occupation.

M. Jean Legendre. Vous l'aiderez, d'ailleurs.

M. Pierre Cot. Je vous demande, mon cher collègue, de m'écouter avec la même conscience que j'apporte à essayer d'exposer ce problème devant l'Assemblée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En tout cas, ce ne sont pas mes conceptions que je vous présente: ce sont celles d'un grand savant britannique. Si vous négligez ou si vous ne tenez pas compte de mes avertissements, vous avez le devoir, pensant à notre pays, de tenir compte de son avertissement et de sa conscience.

Je viens au troisième point de cette dernière question, sans doute le plus délicat. Je le traiterai brièvement lui aussi. C'est celui qui a été évoqué par ce fameux éditorial du *Monde*, qu'on a cité et qu'il faut citer encore, car il ne faut pas qu'aucun de ceux qui vont ratifier le pacte de l'Atlantique sorte d'ici sans entendre cette phrase résonner à ses oreilles: « Le réarmement de l'Allemagne est contenu dans le pacte, qu'on en convienne ou non, comme le germe l'est dans l'œuf. »

M. le ministre des affaires étrangères. C'est l'erreur la plus monstrueuse qu'on ait commise dans ce domaine. Je le dis comme représentant du Gouvernement français. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Pierre Cot. Certes, monsieur le ministre, c'est votre droit, c'est votre devoir de le dire...

M. le ministre des affaires étrangères. Et c'est ma conviction.

M. Pierre Cot. ...et je sais que, si vous ne le pensiez pas, vous ne le diriez pas. Mais, de même que vous avez le devoir de rassurer votre majorité, j'ai le devoir, moi, de l'avertir et d'avertir le pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce réarmement de l'Allemagne, c'est une hypothèque qui va peser sur votre politique; c'est sur ce plan que la postérité va vous juger. Voilà ce que *Le Monde* a dit et ce n'est pas un journal léger. Il peut se tromper certes, mais les gouvernements aussi, vous le savez. Et la question est précisément de savoir, dans un domaine aussi grave, si l'on a le droit de prendre un semblable risque.

M. le ministre des affaires étrangères. L'important, mon cher collègue, c'est que le réarmement de l'Allemagne ne pourra pas se faire sans une faute grave et sans la complicité de la France.

M. Pierre Cot. Eh bien! attendons! nous verrons. Je poursuis ma démonstration.

Nous avons introduit dans le projet de loi — M. le rapporteur a bien voulu indiquer, je crois, que c'est sur mon initiative, à laquelle d'ailleurs se sont joints tous les membres de la commission des affaires étrangères — une précaution. Et puisque vous m'avez interrompu, ne vous étonnez pas que, ripostant, je note que c'est la seule précaution de ce texte, que ce n'est pas vous qui l'avez suggérée, mais nous-mêmes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons donc indiqué, dans ce projet de loi, que le Gouvernement français ne pourrait pas, sans y être autorisé par une loi, donner son approbation à l'inclusion de l'Allemagne dans le pacte.

M. le ministre des affaires étrangères. Quel gouvernement français ?

M. Pierre Cot. Tous les gouvernements, je le reconnais.

M. le ministre des affaires étrangères. La France a le droit de veto.

M. Pierre Cot. Peut-être, je m'en excuse, vous ai-je un peu piqué en notant que j'était votre humble collaborateur, puisque le texte contient une précaution que, sans mon initiative peut-être, vous n'y auriez pas incluse. (*Interruptions au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Vous avez parlé du réarmement de l'Allemagne. Voilà ce dont il s'agit.

M. Pierre Cot. Disons, si vous le voulez, que la commission et vous-même avez bien voulu introduire cette précision dans le texte.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous confondez deux questions.

M. Pierre Cot. Ne revendiquons donc pas de droit d'auteur et prenons simplement le texte tel il est.

Cette précaution, mes chers collègues — je m'adresse aux membres de la commission de la défense nationale — croyez-vous qu'elle soit suffisante, croyez-vous que nous soyons suffisamment garantis ?

Permettez-moi de faire une hypothèse: supposez que demain — je vous montrerai que cette hypothèse est plus que vraisemblable — les Etats-Unis considèrent comme nécessaire d'inclure l'Allemagne dans le pacte Atlantique.

M. Albert Lecrivain-Servoz. Et l'Espagne de Franco!

M. Pierre Cot. Je raisonne simplement pour l'Allemagne, mais ce que je dis vaut pour d'autres pays et vous avez raison de le rappeler.

Supposons que vous refusiez. Que vont faire les Etats-Unis ? Qu'ont-ils le droit de faire ? Ils ont le droit de vous répondre: « Très bien! vous pouvez, en effet, refuser, mais nous pouvons, nous aussi, vous refuser la livraison des armes, décider que, demain, nous ne vous défendrons plus, que vous ne serez plus compris dans notre stratégie ».

C'est, en tout cas, un risque. Et si le débat s'engage ainsi, vous voyez que vous serez soumis à une pression terrible. Nous ne savons pas de quelle façon, à ce moment-là, évoluera la situation internationale.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous pourrions également subir une pression, indépendamment de tout pacte.

M. Pierre Cot. Je ne vous ai pas interrompu, monsieur le ministre, pendant votre discours, je voudrais, maintenant, pouvoir terminer cet exposé.

M. le ministre des affaires étrangères. Je m'excuse de vous avoir interrompu.

M. Pierre Cot. Il vaudra mieux, me semble-t-il, dans l'intérêt de ce débat, de sa clarté, que vos réponses soient apportées en bloc, après mon intervention.

Je disais qu'une pression s'exercerait sur vous et vous objectiez qu'elle pourrait s'exercer de toute façon. Mais, pour bien des raisons, dont l'une à laquelle vous serez sensible, parce que c'est une raison morale, il n'est pas indifférent que le réarmement de l'Allemagne se fasse contre notre volonté ou que l'on vienne nous demander notre appui et notre caution.

Il reste, c'est bien certain, que l'Amérique n'aura même pas besoin de l'intermédiaire du pacte pour réaliser ce réarmement de l'Allemagne. L'Amérique investit actuellement dans la Ruhr des capitaux énormes et il serait puéril de croire qu'elle ne va pas songer à les défendre. D'après ce que nous savons, elle songe à les défendre, elle compte sur ce potentiel allemand dans sa politique, dans sa lutte antisoviétiques.

Tout ce que nous savons, tout ce que nous voyons montre que ce processus de reconstitution de la capacité industrielle de l'Allemagne est déjà en cours. Je ne veux pas paraître en savoir plus qu'il ne m'est permis. Je note toutefois que, au sein même du Gouvernement et dans certains services, on se préoccupe de ce danger de la restauration du potentiel industriel de l'Allemagne. On s'aperçoit que l'Allemagne va être ,pour nos produits, une concurrente terrible.

Nous voyons se profiler le spectre, l'ombre d'une Allemagne reconstruite sur le plan industriel. Et vous savez combien, peu de temps il lui a fallu, après avoir reconstruit sa puissance industrielle, pour reconstituer sa puissance militaire.

Alors, songez à l'avertissement du monde et voyez dans quelle situation nous

allons nous trouver dans quelques années — en supposant, comme nous le souhaitons tous, que la paix soit maintenue — si nous laissons s'effectuer ce réarmement de l'Allemagne, si à côté de nous nous trouvons une Allemagne redevenue un danger pour la paix du monde et notamment pour la sécurité de la France.

Nous serons alors, vous le sentez bien, les mauvais marchands de cette opération, pour laquelle on vous demande, non pas votre signature, mais votre adhésion et votre vote.

La situation sera d'autant plus grave que l'adhésion au pacte Atlantique aura rendu plus difficiles nos relations avec l'Est, avec l'Union soviétique, avec les démocraties populaires. Or, vous savez, c'est un point d'Histoire, que lorsque l'Allemagne se réarme, lorsqu'elle devient menaçante, nous devons nous efforcer de renouer des rapports à l'Est.

Et si la guerre éclatait, on verrait — l'hypothèse est envisagée par les Américains — cette chose abominable que pas un Français ne peut accepter, même en imagination: nos soldats combattant côte à côte avec les anciens soldats de la Reichswehr contre les anciens défenseurs de Stalingrad. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà, mesdames, messieurs, ce qu'il y a d'éventualités et de perspectives dans ce pacte, et c'est pourquoi nous ne pouvons pas l'accepter.

Et c'est pourquoi, je vous l'ai dit, ceux qui le voteront préparent, non pas seulement des regrets, mais encore des remords, c'est pourquoi des journaux qui ne sont ni communistes ni apparentés — j'ai cité *Le Monde* — des hommes qui ne sont ni communistes ni apparentés — on a cité M. Gilson et je pourrais citer M. de Barral, secrétaire général de la fédération des anciens combattants et d'autres encore — tous ceux qui ont étudié ce pacte vous disent: « Prenez garde! le pacte de l'Atlantique n'est pas un moyen de paix, il augmente les dangers de guerre, il nous fait prendre un risque, il fait courir à la France le risque de la foudre sans qu'on lui ait livré de paratonnerre. »

Le pacte de l'Atlantique, si vous n'y prenez garde, nous aura mis dans quelques années dans une situation que nous regretterons les uns et les autres.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous êtes lorrain et préoccupé par ces questions, je le sais. Mais j'ai connu sur ces bancs un autre Lorrain, Poincaré. Laissez-moi vous dire qu'il n'aurait jamais accepté de signer un pacte pouvant comporter ce risque de réarmement. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Paul Hutin-Desgrées. Soyez sérieux!

M. le ministre des affaires étrangères. Poincaré a assez regretté l'absence de l'Amérique dans les affaires d'Europe!

M. Pierre Cot. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je voudrais que tous, dans cette Assemblée, nous ayons présent à l'esprit ce risque du réarmement de l'Allemagne.

Pour notre part, je l'ai dit, nous ne ratifierons pas ce pacte et je vous lance, mesdames, messieurs, un dernier appel, que je voudrais vous exprimer avec tout mon cœur, toute ma conscience, toute l'émotion dont je suis capable.

Vous êtes les adversaires du communisme; c'est votre droit. Vous êtes persuadés que le régime de la libre entreprise est encore préférable au régime de l'économie planifiée ou dirigée; c'est également votre droit. C'est l'Histoire, d'ailleurs, qui décidera en définitive de ce débat. Vous le savez, les régimes sociaux et politiques, même ceux auxquels on attache le plus de foi, ne sont jamais éternels. Au cours des siècles, la France a connu beaucoup d'états sociaux et politiques; ils ont tous disparu, tous passé. La France est restée.

Je voudrais aujourd'hui, mes chers collègues — ce seront mes derniers mots — qu'au moment de voter vous fassiez un examen de conscience suffisant pour être bien sûrs que vous ne laissez pas influencer votre jugement par d'autres préoccupations que de paix et de défense de notre pays. Craignez, mesdames, messieurs, qu'un jour on puisse penser, que vous-mêmes puissiez penser qu'à cette heure du vote vous avez préféré les intérêts d'un régime qui passera à ceux de la France qui doit rester. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

— 5 —

ASSEMBLEE CONSULTATIVE EUROPEENNE

. Proclamation du résultat du scrutin pour la nomination des membres suppléants.

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination de 11 membres suppléants représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, à choisir parmi les députés de la métropole, de l'Algérie et des départements d'outre-mer.

Nombre de votants	250
Bulletins blancs ou nuls	11
Suffrages exprimés	239
Majorité absolue	120

Ont obtenu:

M. Marc Scherer	216	suffrages.
M. Charpentier	215	»
M. Jacques Bardoux	213	»
M. Bacon	211	»
M. Buron	211	»
M. P.-O. Lapie	210	»
M. Bichet	208	»
M. Jaquet	207	»
M. Mutter	203	»
M. Viard	203	»
M. Gaillard	197	»
M. Triboulet	64	»
M. Krieger	25	»
Divers	53	»

MM. Marc Scherer, Charpentier, Jacques Bardoux, Bacon, Buron, P.-O. Lapie, Bichet, Jaquet, Mutter, Viard, Gaillard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je les proclame membres suppléants représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination d'un membre suppléant représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, à choisir parmi les députés des territoires d'outre-mer.

Nombre de votants	245
Bulletins blancs ou nuls	39
Suffrages exprimés	206
Majorité absolue	104

Ont obtenu:

M. Silvandre	190	suffrages.
Divers	16	»

M. Silvandre, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame membre suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

(*M. Robert Prigent, vice-président, remplace M. Edouard Herriot au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. ROBERT PRIGENT, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Maurice Schumann.

M. Maurice Schumann. A cette heure tardive j'aurais très probablement renoncé à la parole si, avec un talent dont nous admirons chaque jour le renouvellement, notre collègue, M. Pierre Cot, n'avait lancé à la majorité de cette Assemblée un appel qui ne pouvait pas nous laisser insensibles.

Je vais donc m'efforcer, tout en m'en sentant bien indigne, de répondre point par point à l'argumentation qu'il a, avec beaucoup d'élévation et de courtoisie, développée devant nous.

Je lui dis tout de suite — il n'en sera pas surpris — que, s'il n'a pas modifié mon vote, c'est parce qu'il n'a pas modifié mon opinion.

Tout d'abord, je formulerai une question essentielle que nous nous posons tous, depuis longtemps, et à laquelle aucun des orateurs du parti communiste ou apparentés n'a répondu jusqu'à présent. « Le pacte de l'Atlantique, nous répète-t-on à satiété, est un pacte d'agression et de guerre. » Comment se fait-il donc que, depuis le moment même où le pacte de l'Atlantique fut négocié et signé, la tension internationale, bien loin de s'être aggravée, se soit au contraire relâchée ?

Mes chers collègues, songez-y: c'est, si mes souvenirs sont exacts, le 4 mai que la convocation de la Conférence des Quatre fut, d'un commun accord entre les Quatre, décidée à Washington. Or, c'était le 4 avril, soit très exactement un mois jour pour jour auparavant, que le pacte de l'Atlantique avait été signé.

J'ajouterai, pour être encore plus précis et, je l'espère, plus probant sur ce point, que les conversations Malik-Jessup avaient symboliquement commencé le jour même où, sur le pont aérien de Berlin, avait été battu le record du tonnage transporté.

Cette constatation me permettra, peut-être, de répondre au premier des arguments formulés par M. Pierre Cot. « Le pacte, a-t-il demandé, est-il justifié par l'attitude de l'Etat soviétique, dont nous affirmons qu'il ne veut pas la guerre ? »

Je suis pleinement d'accord avec M. Pierre Cot pour estimer que l'Etat soviétique ne veut pas la guerre. J'en suis d'autant plus convaincu que j'ai, moi aussi, lu les œuvres complètes — tout au moins celles qui ont été traduites en français — du généralissime Staline, et que, dans les « Principes du Léninisme », j'ai relevé cette phrase clé:

« Lorsque la retraite est inévitable et que, vu le rapport des forces en présence, elle devient l'unique moyen de soustraire l'avant-garde aux coups qui la menacent, il convient de manœuvrer avec ses réserves, de façon à se replier en bon ordre. »

C'est vrai, la Russie soviétique ne voulait pas et ne veut pas la guerre; mais toute l'histoire du monde, depuis le 8 mai 1945, démontre qu'elle voulait l'expansion

sans la guerre. C'est pourquoi, le pacte de l'Atlantique était nécessaire pour arrêter à temps une expansion qui, si nous n'y avions pris garde, aurait, elle, inévitablement engendré la guerre. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. Pierre Cot s'est livré, à ce propos, à une exégèse très rapide et, dans l'ensemble — mais seulement dans l'ensemble — exacte des traités, tous défensifs, qui ont été signés en Europe orientale et constitué un bloc antérieur dans le temps à ce qu'on appelle — improprement selon nous — le « bloc occidental ».

Je crois cependant qu'il y a eu, dans sa démonstration, sinon une faille, du moins un oubli.

Je relève, quant à moi, sept traités, défensifs eux aussi, qui prévoient soit l'assistance aux cosignataires en cas d'agression par l'Allemagne ou par toute autre puissance, soit l'assistance en cas d'agression par un pays quelconque, sans mention de l'Allemagne.

Je vais, si vous le voulez bien, donner la liste de ces traités avec leurs dates:

Bulgarie-Albanie, 16 décembre 1947;
Bulgarie-Roumanie, 16 janvier 1949;
Hongrie-Yougoslavie, 8 décembre 1947;
Hongrie-Roumanie, 24 janvier 1948;
Roumanie - Yougoslavie, 19 décembre 1947;
Bulgarie-Yougoslavie, 27 novembre 1947;
Yougoslavie-Albanie, 9 juillet 1946.

Il n'est donc pas, mon cher collègue, possible d'affirmer...

M. Pierre Cot. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Maurice Schumann. Volontiers.

M. Pierre Cot. Comparons nos listes. Vous avez cité, je crois bien, le traité entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie en date du 21 juillet 1948 ?

M. Maurice Schumann. Je n'ai pas parlé d'un traité roumano-tchécoslovaque; j'ai cité les pactes conclus entre la Roumanie et la Yougoslavie, entre la Roumanie et la Hongrie, entre la Roumanie et la Bulgarie.

M. Pierre Cot. Vous en avez donc cité cinq ?

M. Maurice Schumann. Plus deux: Bulgarie-Yougoslavie et Yougoslavie-Albanie qui prévoient l'assistance, en cas d'agression par un pays quelconque sans mention de l'Allemagne.

Les cinq premiers traités prévoient l'assistance aux cosignataires en cas d'agression par l'Allemagne et toute autre puissance; les deux autres prévoient l'assistance en cas d'agression par un pays quelconque sans mention de l'Allemagne.

J'ai d'ailleurs ici les textes intégraux de ces traités, mais je ne veux pas en infliger la lecture à l'Assemblée.

Je tiens, d'ailleurs, à dire, pour la commodité de ma démonstration, qu'ils ont tous un caractère défensif et que je les considère comme parfaitement légitimes; je revendique seulement pour mon pays le droit de signer, avec qui il lui plaît, des traités également défensifs, en tous points analogues, dans l'esprit comme dans la lettre, à ceux que vous vantez. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Pierre Cot. Les seuls traités qui ne font pas mention de l'Allemagne sont les traités suivants: Yougoslavie-Albanie, Yougoslavie - Bulgarie, Yougoslavie - Hongrie, Bulgarie-Albanie.

Je ne vois pas, dans les autres traités que vous avez cités, qu'il y ait autre chose qu'une référence à l'Allemagne ou aux puissances qui s'associent à la politique d'agression de l'Allemagne.

J'ajoute qu'aucun de ces traités, qu'il s'agisse de ceux qui figurent sur votre liste ou sur la mienne, ne porte la signature de l'Union soviétique.

M. Maurice Schumann. C'est exact.

M. Pierre Cot. Je répète que c'est important.

M. Maurice Schumann, C'est vrai.

M. Pierre Cot. Supposez que les pays de l'Europe septentrionale signent un traité général et supposez que les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, les grandes puissances signent avec d'autres pays des traités qui soient dirigés contre l'Allemagne, vous ne pourrez vraiment pas dire que les Etats-Unis, du fait que la Suède, la Norvège et le Danemark auraient signé des traités différents du leur, seraient engagés.

Ce qui compte, j'ai tenu à le préciser, parce que c'est une question de bonne foi, c'est que — tous les orateurs l'ont fait — sur les 24 traités, il y en a 4 d'après moi, un peu plus, d'après vous, qui ne sont pas dirigés contre l'Allemagne et que tous les autres traités signés par l'Union soviétique visent le cas d'une agression allemande ou des puissances qui s'associeraient avec l'Allemagne.

Et, je le répète parce que c'est important, si les Etats-Unis d'Amérique nous proposaient aujourd'hui un texte semblable — je le dis en tout cas en mon nom personnel et au nom de mes amis — nous serions les premiers à l'approuver. Mais c'est précisément parce que le pacte de l'Atlantique est différent, parce qu'il ne s'y trouve pas cette préoccupation de l'Allemagne qui est — vous le savez, d'ailleurs, c'est une simple référence que je veux faire pour les spécialistes — le seul moyen de faire mettre en œuvre certaines dispositions de la charte de San Francisco, que nous sommes obligés de relever cette différence.

Traités défensifs, avez-vous dit, organisés par l'Union soviétique.

J'ai tenu à apporter cette précision: ils sont non seulement défensifs, mais organisés contre la renaissance de la puissance allemande, et je souhaite, monsieur Schumann, à toute l'Assemblée, qu'un jour une agression de l'Allemagne ne fasse pas que nous soyons obligés d'aller tendre la main et de compter, pour contenir l'Allemagne, une fois de plus, sur ce soi-disant bloc oriental que vous attaquez aujourd'hui et dans lequel nous voyons le rempart contre la menace allemande. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Schumann. Mes chers collègues, je constate avec satisfaction que, si j'ai bien compris le début de son interruption, l'honorable M. Pierre Cot vient d'adhérer, avec deux ans de retard, au pacte de Bruxelles.

J'espère qu'il lui faudra moins de temps pour adhérer au pacte de l'Atlantique. (*Applaudissements et rires au centre et sur de nombreux bancs à gauche et à droite.*)

M. Pierre Cot. Le pacte de Bruxelles ne vise pas l'Allemagne!

M. Maurice Schumann. En tout état de cause, et pour vider la querelle, d'ailleurs courtoise qui, sur le plan juridique, vient de s'ouvrir à l'instant même entre nous, je lirai seulement deux articles empruntés aux pactes orientaux considérés.

A l'article 3 du traité signé le 26 janvier 1948 entre la Roumanie et la Hongrie — vous voyez que le maréchal Tito n'est pas en cause — nous lisons:

« Au cas où l'une des hautes parties contractantes serait attaquée par l'Allemagne, ou par tout autre Etat, attaque dont le but serait de menacer son indépendance ou de l'asservir ou de porter atteinte à son intégrité territoriale, l'autre haute partie contractante donnerait, sans tarder, à la haute partie contractante attaquée, une aide militaire ou de tout autre nature, par tous les moyens dont elle dispose. »

Rien n'est plus légitime, pour les autres. Rien n'est plus légitime non plus pour nous.

Voulez-vous un autre exemple ? L'article 3 du traité entre la Bulgarie et la Yougoslavie, en date du 27 novembre 1947, stipule:

« Au cas où un Etat tiers quelconque — il n'est plus question de l'Allemagne — viendrait à attaquer l'une des hautes parties contractantes en vue de menacer son indépendance, de l'asservir ou de s'annexer une partie de son territoire, l'autre haute partie contractante accorderait, sans délai, au pays attaqué une aide militaire et autre avec tous les moyens à sa disposition. »

Tout cela, encore une fois, me semble parfaitement légitime.

Je rappelle, à propos de ce dernier pacte que, s'il est revêtu de la signature du maréchal Tito, il lie M. Dimitrov et ses successeurs autant que l'autre partie.

Au surplus, si mes souvenirs sont exacts, la date à laquelle le maréchal Tito fut excommunié par le Kominform est celle du 28 juin 1948. A l'époque où ces traités furent signés, le maréchal Tito était encore dans l'église.

Vous avez dit, monsieur Pierre Cot, que les instruments diplomatiques avaient été forgés en un temps lointain où Tito préparait la fédération balkanique.

Sur ce point encore, je ferai appel à vos souvenirs.

Il est bien vrai qu'un homme d'Etat de l'Europe orientale, après une tournée dans les capitales balkaniques, au début de 1947, se prononça pour cette fédération balkanique, à laquelle mon ami Georges Bidault faisait allusion tout à l'heure. Cet homme d'Etat, monsieur Pierre Cot, ce n'était pas le maréchal Tito, c'était M. Dimitrov.

Ce qui est vrai, c'est que M. Dimitrov fut désavoué — et Dieu sait en quels termes — par *La Pravda*, à moins que ce ne fût par les *Isvestia*, et qu'il s'inclina immédiatement devant cette bulle.

Je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient. Cela ne regardait que M. Dimitrov et sa conscience. Mais ne déplaçons pas les responsabilités. S'il y avait un hérétique en 1947, ce n'était pas encore le maréchal Tito.

Dans le cours du même développement vous avez employé un mot qui est un des rares — vous l'avouerai-je ? — que je reprocherai à votre exposé, par ailleurs d'une si haute tenue.

Vous avez dit que l'Union soviétique, par le réseau de pactes qu'elle avait signés ou dont elle couvrait la signature s'efforçait, conformément à une tradition qui avait été longtemps celle de la France, de « rassurer » les petits Etats.

Est-ce, mesdames, messieurs, pour rassurer les petits peuples qu'en février 1948, M. Zorine se rendit à Prague, afin

d'instaurer, par un coup de force, la dictature de 38 p. 100 de la population, au maximum, sur 62 p. 100 de la population, au minimum ?

Est-ce pour rassurer les petits peuples qu'en Hongrie, le parti des petits paysans fut chassé du pouvoir, alors qu'il avait obtenu la majorité absolue des suffrages par de libres élections, quelques mois auparavant ?

Est-ce pour rassurer le peuple bulgare que le chef de sa résistance intérieure a été pendu à Sofia ?

Est-ce, j'y reviens encore, pour rassurer le peuple tchécoslovaque, que le général Pika, président des alliances françaises en Tchécoslovaquie et ancien chef de la mission tchécoslovaque à Moscou, fut assassiné, il y a quelques semaines à peine ?

Mais je voudrais, puisque nous parlons des peuples d'au delà de ce qu'il est convenu d'appeler le « rideau de fer », évoquer une forme d'opposition différente de celles auxquelles j'ai fait allusion jusqu'à présent.

Je veux bien oublier, pour un instant, Petkov et Pika. Je veux bien essayer d'oublier pour un instant le cardinal Mindszenty et Mgr Beran. Mais, surtout lorsque je m'adresse à vous, chers collègues du parti communiste ou apparentés, il est une catégorie d'hommes que je ne veux pas et que je ne puis oublier, ce sont ceux que vous considériez tout récemment encore comme des frères, comme des camarades de lutte, comme des amis, et qui ont subi, à leur tour, quelque temps après ce qu'ils croyaient être la victoire de leur rêve, l'excommunication majeure, suivie des conséquences qu'elle entraîne dans les pays totalitaires.

On a cherché à nous faire croire que l'exemple de Tito était un exemple isolé, déterminé par l'orgueil. Comment y parviendrait-on désormais ? Car enfin, je me rappelle ce qu'était le Yougoslave Tito pour *L'Humanité* et pour Mme Simone Téry en particulier, jusqu'au 28 juin 1948, et ce qu'il est devenu le 29; je me rappelle aussi ce qu'était le Polonais Gomulka jusqu'au 4 septembre 1948 et ce qu'il est devenu le 5; je me rappelle ce qu'était le Grec Markos, qu'on nous désignait comme le héros de la guerre pour la libération nationale du peuple hellène jusqu'au 4 février 1949, et ce qu'il est devenu le 5; je me rappelle ce qu'était le Bulgare Kostov jusqu'au 31 mars 1949 et ce qu'il est devenu le 1er avril

La liste ne s'arrête pas là. Il y a quelques semaines à peine, nous apprenions que le secrétaire général du parti communiste albanais depuis sa fondation, Dodji Koksé, avait été fusillé à la suite d'un jugement prononcé par une cour martiale et qui ne fut environné d'aucune publicité.

J'ai connu pendant la guerre d'Espagne, avec un de vos collègues du parti communiste, dont la veuve siège sur vos bancs, où l'entoure le respect général, je veux parler de Paul Vaillant-Couturier, un certain Laslo Rajk, qui était un des leaders les plus estimés de l'internationale communiste, qui fut ensuite le chef de la résistance intérieure hongroise — vous ne pouvez pas le contester, c'est dans *l'Humanité* que j'ai trouvé confirmation de ces renseignements — qui était, il y a quelques semaines encore ministre des affaires étrangères de Hongrie, et qui, dans l'espace d'une nuit, s'est métamorphosé de ministre des affaires étrangères en vipère lubrique.

Quelles sont les raisons invoquées ?

Là encore, je cite mes auteurs: c'est à la *Revue du Kominform* que je me réfère pour les trouver. Ce sont partout les mêmes.

Ces hommes, que vous avez, pendant des années, considéré comme des frères de combat, qui jouaient, à l'intérieur de leurs partis communistes respectifs, un rôle exactement analogue à celui que M. Duclos, M. Ramette, M. Thorez jouent à l'intérieur du parti communiste français; ces hommes, subitement, ont été condamnés par une sentence dont, selon toute probabilité, ils ont ignoré eux-mêmes la source jusqu'au terme, qu'ignoraient encore devant le poteau ceux d'entre eux qui ont été fusillés.

Et que dit cette sentence ?

Reportez-vous à la *Revue du Kominform*: Refus de communiquer certaines informations d'ordre économique aux autorités soviétiques, refus d'insister sur le caractère exclusif du rôle joué par l'Union soviétique dans la libération des peuples occidentaux, déviation nationaliste, chauvinisme, etc. »

Je m'excuse auprès de certains de mes collègues qui siègent sur ces bancs (*l'extrême gauche*) si je suis un adversaire irréductible de la doctrine communiste; je ne me suis jamais qualifié d'anticommuniste pur et simple, car je n'ai jamais réussi à ressentir envers les hommes qui composent le parti communiste et, à plus forte raison, pour les masses qui le suivent, une hostilité systématique, ou même à nourrir un préjugé défavorable.

Et maintenant, je me comprends mieux moi-même. C'est parce qu'au fond de chacun d'entre vous, messieurs, il y a peut-être un Gomulka, un Markos, un Kostov, un Fokse ou un Rajk qui sommeille. Je souhaite pour vous qu'il ne se réveille pas quand il sera trop tard.

Songez y! Lorsque nous préservons la liberté d'une civilisation dont vous êtes solidaires, c'est votre vie peut-être que nous sauvons avant la nôtre. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Laissez-nous faire, messieurs! (*Vifs applaudissements au centre.*)

M. Virgile Barel. Votre déclaration part d'un bon naturel, mais libérez-vous de ce souci.

M. Maurice Schumann. Et j'enchaîne, sans hésitation, sur un autre défi que nous a lancé tout à l'heure l'honorable M. Pierre Cot.

Il nous a dit: Ce pacte est un pacte de lutte contre le communisme.

M. Pierre Cot. Vous venez de le démontrer.

M. Maurice Schumann. Je ne le crois pas ou je suis un démonstrateur bien maladroit.

D'ailleurs, je vous avoue franchement que je ne tente pas, sans une certaine appréhension, de rivaliser avec le talent que vous ne vous lassez pas de déployer à cette tribune. Permettez-moi, cependant, de vous répondre ceci:

Lorsque vous dites: ce pacte repose sur la lutte contre le communisme, je vous réponds: non!

M. Jacques Duclos. Si.

M. Maurice Schuman. Lisez les déclarations des ministres des affaires étrangères des divers pays signataires, formulées au moment même de la signature et contresignées dans le rapport de M. René Mayer, ce pacte est exclusivement un pacte contre l'agression, contre une agression dont vous ne pouvez pas savoir d'où elle viendra, et dont je souhaite de tout cœur qu'elle ne vienne de nulle part.

M. Jacques Duclos. Cela ne change rien au fait.

M. Maurice Schumann. Il n'y a rien dans ce pacte qui vous permette de dire qu'il ait un caractère idéologique, à plus forte raison, idéologiquement offensif, qu'il soit une menace contre un pays plutôt que contre un autre. C'est l'agression et l'agression seule qui est visée.

La charte du Conseil de l'Europe que vous avez combattue l'autre jour à cette tribune a, elle, sans aucune espèce de doute, un caractère idéologique. Elle repose sur l'adhésion commune d'un certain nombre de peuples à un style de vie librement accepté. Cela est tellement vrai qu'avant la guerre, à une époque où de toute évidence, le premier devoir d'un patriote français, en présence de la montée du péril hitlérien, était de tout faire pour maintenir et raffermir l'alliance franco-soviétique, si le Conseil de l'Europe avait été constituée, l'Union soviétique, notre amie et notre alliée, n'y aurait pas trouvé sa place, parce que — c'était son droit — elle avait déjà un régime incompatible avec l'article fondamental de la Charte.

Mais aussi, le Conseil de l'Europe, lui, exclut-il tous les problèmes militaires de sa compétence, alors que le pacte de l'Atlantique, qui inclut dans son champ d'action les problèmes d'ordre militaire, est exclusivement dirigé contre l'agression d'où qu'elle puisse venir.

Régime capitaliste, dites-vous alors? C'est non seulement pour la lutte contre le communisme, mais pour la défense du régime capitaliste que ce pacte serait signé.

Vous avouerai-je que, de toutes les objections formulées par vous, c'est celle à laquelle, personnellement, je suis le plus sensible ?

M. Jacques Duclos. Vous avez raison, parce que cela portera et restera.

M. Maurice Schumann. Je suis convaincu que cela porterait et resterait si c'était vrai.

M. Jacques Duclos. Cela portera et restera.

M. Maurice Schumann. Voulez-vous me permettre d'examiner courtoisement, si cela est vrai.

Je pose à M. Cot, à M. Duclos, et à l'ensemble de l'Assemblée la question suivante: si le but du pacte de l'Atlantique est d'assurer la défense du capitalisme et du supercapitalisme, comment expliquez-vous que les représentants les plus authentiques du supercapitalisme américain soient les premiers à le combattre ?

Il y a eu, vous le savez, au Sénat américain, treize voix contre le pacte de l'Atlantique et, comme on vous le rappelait tout à l'heure, la principale de ces treize voix, c'est celle du sénateur Taft, l'auteur de la loi antisyndicale. Vous le savez mieux que personne, monsieur Pierre Cot, car vous connaissez les Etats-Unis d'Amérique infiniment mieux que je ne les connais moi-même.

Le président Truman, champion du pacte de l'Atlantique, est l'auteur de la loi anti-trust. Le sénateur Taft qui, comme vous, vote contre le pacte de l'Atlantique, est l'auteur de la loi antisyndicale. C'est gênant pour votre démonstration, mais c'est incontestable. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Je lisais tout à l'heure en vous écoutant — je relisais plutôt — un extrait d'un dis-

cours tout récent prononcé par le sénateur Taft. Ecoutez, messieurs :

« Le pacte est une alliance militaire. Il oblige une nation à armer la moitié du monde contre l'autre. Il suscitera la guerre plutôt que la paix. »

Je me demande, je l'avoue, en lisant cet extrait du discours du sénateur Taft si, lorsque le congrès mondial, dit « des partisans de la paix » se réunira la prochaine fois à la salle Pleyel, le sénateur Taft n'y aura pas sa place entre le métropolite Serge et le chanteur Paul Robeson. (*Rires et applaudissements au centre, à gauche et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Il ne faut pas vous moquer du congrès des partisans de la paix, même si vous n'en êtes pas partisan. Ce rassemblement d'hommes venus de tous les pays pour discuter des meilleurs moyens de maintenir la paix ne mérite pas que vous vous en moquiez comme vous le faites actuellement.

M. Maurice Schumann. Je constate, mesdames, messieurs, sans me moquer de personne, que la présence du sénateur Taft au congrès mondial des partisans de la paix, n'est pas exclue par mon collègue et ami M. Grenier.

Au centre. On aura tout vu !

M. Maurice Schumann. Mais il faut aller plus loin dans cette analyse.

Il s'est produit, ces jours derniers, aux Etats-Unis, monsieur Pierre Cot — je crois qu'un membre de mon groupe, auquel son passé de militant syndicaliste confère dans ce domaine, plus d'autorité qu'à moi-même, évoquera cette affaire avec plus de détails — un événement qui va exactement à l'encontre de votre démonstration sur ce point.

A l'occasion des négociations qui, vous le savez, sont là-bas annuelles, en vue de la signature d'un nouveau contrat collectif, le syndicat des ouvriers de l'acier et les organisations connexes de l'industrie automobile et des mineurs avaient décidé d'exiger, en présence des dangers de crise économique qui se manifestent outre-Atlantique, l'insertion dans les contrats collectifs d'un certain nombre de dispositions de sécurité que nous appellerions un régime de sécurité sociale.

Aussitôt, les grands trusts s'opposèrent à ces revendications syndicales. Le président Truman proposa tout aussitôt son arbitrage. La compétence du président Truman fut contestée par les grands trusts qui s'abritèrent derrière l'existence de la loi Taft-Hartley pour dire qu'une commission présidentielle n'était nullement habilitée à formuler des recommandations en vue de la solution d'un tel conflit.

Le président Truman maintint sa position, tint par conséquent comme nulle et non avenue la loi Taft-Hartley qu'il s'était engagé devant le corps électoral à combattre.

Les grands trusts finirent par s'incliner et la classe ouvrière eut, grâce au président Truman, gain de cause. Vous ne pouvez pas contester l'authenticité des quelques faits que j'apporte.

M. Pierre Cot. Je m'en excuse, mais je ne vois pas le rapport de votre argumentation avec le pacte de l'Atlantique. (*Exclamations au centre.*)

M. Maurice Schumann. Vous avez parfaitement compris, monsieur Pierre Cot ; vous êtes trop intelligent pour ne pas avoir compris. Vous nous avez, pendant un long moment, trop court pour notre régal, démontré à cette tribune, ou vous avez cru nous démontrer que le pacte de l'Atlantique avait pour but — je cite vos propres paroles — « de consolider le capitalisme, ses profits et ses superprofits ».

M. Jacques Duclos. Eh oui !

M. Maurice Schumann. Comment expliquer alors que le champion du pacte Atlantique, le président Truman, apparaisse, dans une circonstance précise et symbolique comme celle que je viens de relater, comme le défenseur de la classe ouvrière...

M. le rapporteur. Qui l'a réélu !

A l'extrême gauche. C'est elle qui a défendu le président Truman.

M. Maurice Schumann. ...alors que c'est, au contraire, le champion de la loi Taft-Hartley, c'est-à-dire d'une loi antisyndicale, qui combat avec vous et comme vous le pacte de l'Atlantique ? (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Mais M. Gilbert de Chambrun demande à m'interrompre. Je lui cède volontiers la parole.

M. Gilbert de Chambrun. A entendre vos paroles, on pourrait croire que la loi Taft-Hartley a été supprimée aux Etats-Unis à la suite de l'élection de M. Truman.

Lorsque je confronte les treize voix qui se sont opposées, au Sénat américain, à la ratification du pacte de l'Atlantique, parmi lesquelles celle du sénateur Taft, et la grande majorité qui a repoussé l'abrogation de la loi Taft-Hartley qui a été maintenue aux Etats-Unis, je suis obligé de constater que l'opposition que vous établissez entre un champion du prolétariat américain qui serait le président Truman et un champion du grand capital qui serait exclusivement le sénateur Taft est quelque peu schématique et inventée pour les besoins de la cause. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Schumann. « Schématique », monsieur de Chambrun, je le veux bien. Mais « inventée pour les besoins de la cause » ? Vous venez vous-même de démontrer le contraire.

Il est vrai que le président Truman, fort de l'appui que la masse du peuple américain lui a donné lors de la dernière élection présidentielle, n'a même pas attendu l'abrogation de la loi Tarft-Hartley pour agir comme si elle était nulle et non avenue.

D'ailleurs, voulez-vous que nous fassions appel, à un arbitre, non pas peut-être impartial, mais que vous ne récuserez certainement pas, pour trancher ce petit différend ?

Quelle est la signification véritable de la réélection du président Truman, en date du 4 novembre ? Le 7 novembre, c'est-à-dire trois jours après, un homme d'Etat, et non des moindres, déclarait que la majorité du peuple américain, en réélisant M. Truman, avait « infligé une défaite à la politique d'agression et de réaction ».

Si en votant contre M. Truman, on vote contre l'agression et contre la réaction, c'est donc que M. Truman ne représente ni la réaction ni l'agression.

Gardez-vous bien, mesdames, messieurs, de contester mon auteur, car la citation que je viens de vous fournir est textuellement extraite d'un discours prononcé par M. Molotov devant le Soviet suprême, à l'occasion du trente et unième anniversaire de la révolution bolcheviste. (*Rires au centre, à gauche et à droite.*)

Je me demande si c'est moi qui suis molotovisé, ou si c'est M. Molotov qui est marshallisé. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Alfred Biscarlet. Monsieur Truman a-t-il tenu les promesses faites à ses électeurs ?

M. Maurice Schumann. J'ai, je crois, avec une certaine bonne grâce, permis à M. Pierre Cot et M. de Chambrun de m'interrompre à plusieurs reprises. Je vous demanderai, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, la permission de poursuivre mon exposé sans entrave supplémentaire.

M. Pierre Cot disait — et cet argument a, lui aussi, longuement retenu notre attention — que, à partir du moment où un pays comme les Etats-Unis triplait ses investissements, il fournissait la preuve du caractère impérialiste de ses desseins.

Mon ami M. Pierre-Henri Teitgen a eu beau jeu de vous rappeler le temps où la France était le banquier du monde, époque hélas révolue, s'il nous est permis d'espérer qu'un jour elle revivra peut-être.

Je suis d'accord avec M. Pierre Cot — et je me rappelle l'avoir dit, dans un discours prononcé à Cleveland au début de 1947 — pour estimer qu'un seul et même pays ne peut pas être, à la fois et à la longue, créancier universel et exportateur universel.

C'est précisément parce que les Etats-Unis l'ont compris que le général Marshall a conçu le plan d'aide à l'Europe...

M. Jacques Duclos. Très bien !

M. Maurice Schumann. ...dont vous tentez bien souvent de travestir le caractère.

A propos de ce plan, qu'il me soit permis d'invoquer une fois encore le témoignage auquel, avec l'autorité de son ancienne fonction, M. Georges Bidault faisait appel tout à l'heure.

Est-il vrai, oui ou non, qu'au lendemain de l'offre Marshall en date du 5 juin 1947, un gouvernement tchécoslovaque, qui était d'ores et déjà présidé par M. Gottwald, secrétaire général du parti communiste, prit la décision unanime d'accepter la proposition américaine ?

Est-il vrai que ce Gouvernement dut se rétracter dans les jours qui suivirent, à la suite d'une convocation impromptue...

M. Pierre-Henri Teitgen. A Berchtesgaden. (*Rires au centre.*)

M. Maurice Schumann. ...que je n'aurai pas la cruauté de qualifier davantage ?

L'exemple de la Tchécoslovaquie n'est d'ailleurs pas isolé.

Nous sommes bien placés pour savoir que la Pologne, qui — elle aussi — était déjà ce que vous appelez à tort une « démocratie populaire », avait, elle aussi, accepté l'offre Marshall, et qu'une pression identique l'obligea, elle aussi, à se rétracter.

Alors, je vous pose, une fois pour toutes, cette question, pour lever une hypothèque qui a trop longtemps pesé sur nos débats : comment le plan Marshall pourrait-il grever l'indépendance des peuples qui en bénéficient de je ne sais quelle servitude, puisque ceux qui l'ont accepté ont été libres de le refuser, alors que ceux qui l'ont refusé n'ont pas été libres de l'accepter ? (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Je ne vous suivrai pas non plus, mon cher collègue, dans les conclusions que vous avez tirées d'un livre, d'ailleurs remarquable, du professeur Betlaïm. Le professeur Betlaïm démontre, en effet, à quel point est souhaitable, nécessaire même, au moins après l'échéance fameuse de 1952, le développement des échanges économiques entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale.

Mais ce que ne dit pas notre auteur, ce qu'il ne peut pas dire, c'est que nous sommes, nous, occidentaux, plus particulièrement nous, Français, responsables d'une rupture ou d'un ralentissement que nous espérons provisoires.

Je ne suis pas un personnage officiel...

M. Robert Chambeiron. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ? (*Exclamations au centre.*)

M. Maurice Schumann. Volontiers.

M. Robert Chambeiron. M. le ministre des affaires étrangères pourrait-il nous donner l'assurance que le Gouvernement français n'a pas accepté les dispositions de la liste 1 A, reprise au Quai-d'Orsay, sous le nom de « liste franco-britannique », et qui prohibe à la sortie un certain nombre de produits et de machines-outils en direction de l'Est européen ? (*Exclamations au centre.*)

M. Maurice Schumann. Monsieur Chambeiron, je ne suis pas ministre des affaires étrangères.

M. Robert Chambeiron. Je regrette qu'il ne réponde pas.

M. Jacques Duclos (*s'adressant au centre*). Vous êtes bien nerveux, messieurs. (*Dénégations au centre.*)

M. Maurice Schumann. Il n'y a vraiment pas de quoi!

M. Fernand Grenier. Voici une question précise qui ne recevra pas de réponse.

M. Arthur Ramette. On demande une réponse à la question.

M. Maurice Schumann. Je ne suis pas un personnage officiel, disais-je. Cependant, j'ai été — je crois bien que c'est la seule fonction publique qu'il m'ait été donné d'exercer — le chef — mais c'est un mot trop ambitieux — de la délégation française à la deuxième commission de la dernière assemblée générale des Nations Unies, c'est-à-dire de la commission chargée des affaires économiques.

J'y ai fait, au nom du Gouvernement français, une déclaration qui peut se résumer ainsi:

Après avoir démontré que l'ensemble des traités commerciaux signés au cours de l'année dernière entre les pays bénéficiaires du plan Marshall et les pays de l'Est européen constituait la preuve contractuelle qu'il n'y avait aucune incompatibilité entre l'aide Marshall, d'une part, et le développement des échanges économiques entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale, de l'autre, j'ai ajouté, comme j'en avais le mandat: Nous sommes prêts, pour notre part, à entamer immédiatement des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord commercial avec l'union des républiques socialistes soviétiques.

Je suis obligé de dire que, à ce moment, mon offre est demeurée sans écho. Je veux croire que des échos nous arriveront bientôt, mais le fait est que nous les attendons encore.

Cependant, nous ne prononcerons, ni ici ni ailleurs, aucune parole qui puisse compromettre l'heureux aboutissement de négociations encore virtuelles.

M. Fernand Grenier. Qu'on nous dise comment on a organisé l'expédition de Beauregard, sous la direction de M. Schuman, pour faire échouer le traité qui était sur le point d'être signé! Et ceci par ordre de l'Amérique! (*Rires au centre et à droite.*)

M. Maurice Schumann. Monsieur Grenier, vous alliez vous faire tancer par M. Duclos car, en ce moment, c'est vous qui êtes nerveux, je vous l'assure.

M. Fernand Grenier. On n'a jamais eu d'explication sur Beauregard.

M. Robert Chambeiron. Monsieur Schumann, voulez-vous me permettre de vous interrompre ? (*Protestations au centre.*)

M. Maurice Schumann. J'autorise M. Chambeiron à m'interrompre. Mais je désirerais que ce fût la dernière interruption.

M. Robert Chambeiron. Je remercie M. Maurice Schumann de sa courtoisie et je fais appel à son autorité pour demander à son collègue du groupe du mouvement républicain populaire, M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, s'il peut répondre à la question précise que j'ai posée. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Je n'accepte aucune diversion. Je réponds quand je veux! (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Arthur Ramette. Alors, c'est l'aveu. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires étrangères. L'aveu de quoi ?

M. Maurice Schumann. Un de nos collègues du groupe communiste vient de dire: « C'est l'aveu! »

J'avoue franchement que je ne vois pas de quel aveu il s'agit. Mais peut-être la suite de ce débat, qui est loin d'être terminé, contribuera-t-elle à m'éclairer.

J'arrive à la dernière partie, qui est en même temps essentielle, du discours de M. Pierre Cot.

Après nous avoir dit que son principal grief à l'encontre du pacte de l'Atlantique était qu'il semblait destiné à attiser la guerre froide, et après avoir, ensuite, je le rappelle, esquivé cette constatation de fait que la guerre froide, depuis la signature du pacte de l'Atlantique, bien loin de s'être aggravée, s'était au contraire apaisée, il a successivement évoqué trois raisons à l'appui de sa dialectique.

En premier lieu, a-t-il dit, c'est la course aux armements. Mais, monsieur Pierre Cot, avez-vous répondu, sur l'ensemble, à l'argumentation et aux chiffres fournis par M. Georges Bidault ? Je ne le crois pas. En effet, que vous a dit M. Georges Bidault ? Que si nous avions toujours été — ensemble, pour autant que mes souvenirs soient exacts — favorables au désarmement contrôlé et simultané, nous attendons encore l'acceptation de ce contrôle et de cette simultanéité par l'autre partie.

M. Pierre Cot. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ? (*Protestations au centre.*)

M. le président. Messieurs, c'est à l'orateur de dire s'il veut se laisser interrompre. Ce n'est pas à vous d'apprécier.

M. Maurice Schumann. Monsieur Pierre Cot, vous vous êtes déjà longuement expliqué. Je vous permets volontiers de m'interrompre. Mais il est entendu que c'est la dernière fois que je donne pareille autorisation.

M. Pierre Cot. Vous répondez point par point à mes arguments. Je ne crois pas avoir abusé de la faculté de vous demander la permission de rectifier. J'aurais pu le faire pour d'autres mais, sur ce point précis, vous avez cité le livre du professeur Blackett.

M. Maurice Schumann. Pas encore!

M. Pierre Cot. Si, vous l'avez cité.

M. Maurice Schumann. Non, j'ai cité le livre du professeur Betlaïm.

M. Pierre Cot. En tout cas, sur ce point précis, nous avons cité le livre du professeur Blackett. Vous savez qui est le professeur Blackett.

M. Maurice Schumann. Oui.

M. Pierre Cot. Je veux simplement indiquer à l'Assemblée que, sur ce point particulier, le professeur Blackett déclare de la façon la plus nette que c'est, non pas l'Union soviétique, mais les Etats-Unis d'Amérique, qui ont la responsabilité de l'échec du contrôle des armements atomiques.

Voilà un point. Vous pouvez le croire ou ne pas le croire, c'est votre droit. Je vous donne l'opinion de l'homme qui a le dossier entre les mains.

J'ajoute que si vous voulez bien vous référer — et vous les trouverez dans la *Documentation française* d'il y un an ou un an et demi — aux déclarations faites par d'autres savants britanniques et par des savants américains, au nombre desquels se trouvait le professeur Einstein, vous verrez que les choses sont moins claires et moins simples qu'on ne le dit, et que, sur ce problème du désarmement, nous devons attendre, en tout cas, le jugement de l'histoire.

Mais, je le répète en vous priant d'y prendre garde, les hommes qui, eux aussi, savent ce qui s'est passé, déclarent de la façon la plus nette que, sans l'opposition des Etats-Unis, le contrôle de l'énergie atomique aurait été réalisé.

Voilà simplement la réponse que je voulais faire.

M. Maurice Schumann. Monsieur Pierre Cot, le dossier n'est pas seulement entre les mains du professeur Blackett. L'assemblée des Nations Unies siège à ciel ouvert. Le dossier est entre toutes les mains.

Il établit qu'il ne s'agit pas seulement du contrôle de l'énergie atomique sur lequel, j'y insiste, votre interprétation a un caractère aléatoire et incertain.

M. Pierre Cot. Non, c'est une affirmation.

M. Maurice Schumann. Il s'agit de tout le contrôle des armements.

M. Georges Bidault. Très bien!

M. Maurice Schumann. Il s'agit du problème du contrôle pris dans son ensemble, du problème de la simultanéité du contrôle pris dans son ensemble.

M. le rapporteur. Et même du contrôle des armements allemands.

M. Maurice Schumann. Je n'ai pas le texte sous les yeux, mais est-il vrai, oui ou non, que, récemment, une nouvelle proposition de contrôle des armements a été déposée par le Gouvernement français lui-même ?

Je vois M. le ministre des affaires étrangères faire un signe d'assentiment.

Je veux croire, surtout après vous avoir entendu, monsieur Pierre Cot, que les puissances de l'Europe orientale et, en premier lieu, l'Union soviétique, appuieront le projet français et qu'ainsi notre vieux rêve du désarmement simultané et partout contrôlé pourra devenir progressivement une réalité. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Vous avez fait appel, et vous avez bien fait, au jugement de l'Histoire. Je veux bien que la France attende le jugement de l'Histoire, mais je ne veux pas qu'elle l'attende sans garantie et sans protection, car je veux qu'il y ait une Histoire pour la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En deuxième lieu, vous avez dit qu'il faut fortifier l'organisation des Nations Unies. Comme vous avez raison et comme nous voudrions que l'abandon du recours systématique au droit de veto fortifie l'organisation des Nations Unies !

Mais, dans le présent, je prétends que le pacte de l'Atlantique ne constitue pas un renoncement à notre vieux rêve et qu'il apporte, au contraire, le maximum de sécurité collective compatible avec une cassure provisoire du monde, dont les signataires et les promoteurs de ce pacte ne portent pas la responsabilité.

Je ne ferai qu'un reproche aux deux rapports également magnifiques, l'écrit et l'oral, de M. René Mayer. C'est qu'il a passé sous silence l'article 2 du pacte, qui, à mes yeux, est essentiel, à moins que — dans ce cas, je m'en excuse — j'aie mal lu ou mal entendu ces rapports.

Cet article 2 stipule que « les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes. »

M. le rapporteur. Vous avez en effet mal lu, mon cher collègue, car cela se trouve aux pages 13 et 14 de mon rapport.

M. Maurice Schumann. Je m'excuse. Je croyais avoir mieux lu votre magnifique rapport.

M. le rapporteur. Il corrobore ce que vous dites dans votre très beau discours.

M. Maurice Schumann. Je vous remercie. Mais — vous allez me dire si je me trompe encore —, j'ai le sentiment qu'entre l'article 2 et l'article 9 il n'a pas été fait jusqu'à présent ni par le rapporteur, ni par le Gouvernement, un rapprochement qui, à mes yeux, est essentiel.

L'article 9 stipule que « les parties établissent... un conseil auquel chacune d'elles sera représentée, pour connaître des questions relatives à l'application du traité. Le conseil sera organisé de façon à pouvoir se réunir rapidement et à tout moment. Il constituera les organismes subsidiaires qui pourraient être nécesaires; en particulier il établira immédiatement un comité de défense qui recommandera les mesures à prendre pour l'application des articles 3 et 5. »

Je me félicite de l'établisseemnt d'un comité de défense destiné à faire valoir les articles 3 et 5. Mais je souhaite que, au besoin sur l'initiative de la France, se constitue très rapidement, en application de l'article 9, un comité économique chargé de faire valoir l'article 2.

Car, songez-y, mes chers collègues, les stipulations prévues, aux termes des articles dont je viens de vous donner lecture, par le pacte de l'Atlantique nous offrent la meilleure chance, et peut-être la chance unique, de prévenir et de préparer la fameuse échéance de 1952, dont il a été si souvent question ici dans des débats récents.

Si nous ne voulons pas nous laisser gagner de vitesse, si nous voulons l'établissement de la paix tout court par la paix économique, si nous voulons empêcher que la fin de l'aide Marshall ne détermine, dans les relations intercontinentales et intraeuropéennes, l'ensemble d'inconvénients sur lequel notre attention a été si souvent attirée, alors tirons parti des possibilités que nous ménage le pacte de l'Atlantique, dont je viens de vous démontrer, par la lecture des articles 2 et 9, qu'il constituait non seulement une charte de défense contre l'agression, mais une charte d'organisation de la paix économique, internationale et intercontinentale.

C'est peut-être une des raisons essentielles pour lesquelles mes amis et moi-même sommes soucieux de le voter, en même temps que nous demandons au Gouvernement de tirer toutes les conclusions pratiques qu'il est susceptible de comporter à l'avenir.

Mes chers collègues, il reste une troisième objection: Ce pacte, nous demande M. Pierre Cot, va-t-il faciliter la recherche d'un compromis entre l'Est et l'Ouest ?

L'U.R.S.S., nous dites-vous, a le sentiment que ce pacte est dirigé contre elle. Je me demande, en vérité, comment un pays qui ne nourrit aucun dessein d'agression peut avoir le sentiment qu'est dirigé contre lui un pacte exclusivement dirigé contre l'agression. Votre interprétation est sévère pour l'U.R.S.S. Et je me plais à croire qu'elle est injuste.

Il y a, dites-vous, aux Etats-Unis, un parti de la guerre préventive. C'est lui, s'il existe, nous l'avons montré tout à l'heure, qui vote le pacte, sans doute parce qu'il estime que le concours de l'Europe occidentale lui serait, en tout état de cause, inutile. Mais, croyant à la force, il se dit — et il ne se trompe guère sans doute — qu'en l'état présent des forces, le concours de l'Europe occidentale ne lui apporterait pas grand'chose. Quant à la paix, il ne la conçoit que sous la forme d'un partage du monde entre les deux géants.

Si le pacte a permis de reprendre le dialogue, nous dit enfin M. Pierre Cot avant d'aborder le problème décisif de l'Allemagne, c'est peut-être parce qu'il a coïncidé avec la victoire des armées communistes en Chine.

Je lisais l'autre jour dans *L'Humanité* le rapport, justement célèbre désormais, qu'a prononcé Mao Tsé Tung devant le congrès du parti communiste chinois. J'y ai relevé cette évocation d'un apologue relatif à un certain Hercule chinois qui tua un tigre sur le pont de Tsinian: « Le tigre dévorerait les hommes, qu'ils le provoquent ou non. Il faut donc choisir: ou tuer le tigre ou être tué par lui. »

Voilà une singulière façon de concevoir et de préparer la paix du monde.

Ai-je besoin de vous dire que mes amis et moi-même n'acceptons pas l'alternative, pas plus d'ailleurs que nous n'acceptons l'autre alternative dans laquelle vous avez cru ou voulu nous enfermer à propos de l'Allemagne.

En vous entendant, j'évoquais un autre discours qui a été prononcé hier par M. Malleret-Joinville.

M. Malleret-Joinville relevait dans *L'Aube*, organe du mouvement républicain populaire, d'hier matin, un article intitulé « La pêche aux nazis est ouverte outre-Rhin entre les divers partis. » Et, se tournant vers mes collègues du mouvement républicain populaire et moi-même, il nous disait: Comment pouvez-vous voter le pacte de l'Atlantique, alors que votre propre journal constate cette triste vérité ?

Il me serait facile de répondre à la fois à M. Malleret-Joinville et à M. Pierre Cot, en premier lieu, qu'à diverses reprises, et tout à l'heure encore, le ministre des affaires étrangères responsable a explicitement exclu le réarmement de l'Allemagne du champ des conséquences non seulement immédiates mais possibles du pacte de l'Atlantique; en deuxième lieu que, même, ce qui est leur droit, s'ils ne font pas confiance à la parole du ministre des affaires étrangères, il reste la stipulation introduite dans le traité sur la proposition de M. Pierre Cot, proposition immédiatement relevée et acceptée sans discussion par le ministre des affaires étrangères — je constate que M. Pierre Cot m'approuve et je l'en remercie — aux termes de laquelle l'adhésion pure et simple de l'Allemagne et de toute autre partie contractante nouvelle au pacte de l'Atlantique supposerait comme condition préalable l'acceptation de la France par une loi spéciale, c'est-à-dire par un vote de l'Assemblée.

Alors, la plupart des discours que nous avons entendus et, en particulier, celui de M. Malleret-Joinville et la dernière partie du discours de M. Pierre Cot trouveraient tout naturellement leur place dans ce débat éventuel.

Le jour où l'on viendrait, par hypothèse, nous demander d'autoriser par une loi M. le Président de la République à associer la France à une invitation que les signataires du pacte Atlantique lanceraient à l'Allemagne, alors la plupart des objections formulées tout à l'heure seraient valables, et peut être serais-je à côté de M. Malleret-Joinville et de M. Pierre Cot pour les formuler avec eux.

Mais à partir du moment, mes chers collègues, où devant la commission des affaires étrangères et devant l'Assemblée, vous avez eu gain de cause, comment pouvez-vous maintenir vos objections ?

La troisième réponse qu'il serait facile d'opposer aussi bien à M. Malleret-Joinville qu'à M. Pierre Cot, serait la suivante:

On a dénoncé dans *L'Aube*, c'est vrai — et on recommencera, soyez-en sûrs — et nous avons dénoncé à cette tribune — et nous recommencerons soyez-en sûrs — un certain regain du nationalisme allemand qui se manifeste dans la zone occidentale, car nous ne sommes liés par aucun lien d'aucune sorte à aucune zone allemande ou à aucun parti allemand.

Mais alors c'est à mon tour, monsieur Malleret-Joinville, monsieur Cot, de vous poser une question. Que pensez-vous de ce discours prononcé à Berlin le 17 mars dernier par Walter Ulbricht, vice-président du parti socialiste unifié, c'est-à-dire, vous le savez, du parti communiste en zone orientale ?

Ecoutez bien, mes chers collègues: Qu'importe le passé politique d'un de nos compatriotes ? Il n'est plus question de savoir qui a été nazi. C'est jouer contre le front national que de soulever la question du passé politique d'un partisan de l'unité allemande. » (*Exclamations au centre et sur divers bancs.*)

Si nous sommes avec vous, monsieur Joinville, monsieur Cot, pour protester contre certaines déclarations à la fois imprudentes et imprudentes de M. Schumacher, par exemple, j'imagine que vous serez avec nous pour protester contre les déclarations plus imprudentes et beaucoup plus impudentes encore de Walter Ulbricht.

Il est vrai que, derrière Walter Ulbricht, se profile l'ombre de von Paulus et von Seidlitz dont on a très peu parlé depuis le début de ce long débat sur le pacte de l'Atlantique Nord. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Cette situation, je crois, ne peut pas être contestée. Elle ne fournit une transition toute naturelle.

S'il était vrai, comme vous l'avez dit — et ce n'est malheureusement pas exclu — qu'il y ait une possibilité de renaissance du péril allemand soit — je veux envisager toutes les hypothèses — en zone occidentale, soit, vous ne pouvez plus le contester après la citation que j'ai choisie parmi d'autres, en zone orientale, ce serait une raison de plus, et une raison décisive, de ratifier le pacte de l'Atlantique qui, pour une durée de vingt ans, nous donne, contre toute agression possible, y compris contre une agression allemande, les garanties mêmes dont, monsieur Pierre Cot, ni Poincaré, dont vous venez de parler, ni aucun des hommes d'Etat de l'entre deux guerres ou d'avant la première guerre n'avait réussi à assortir la sécurité de la France. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

J'arrive à votre conclusion, et en même temps à la mienne.

Voyez-vous, ce qui ressort de ce très long débat, c'est que la formule « L'Europe, l'Europe seule » n'aurait guère plus de valeur à l'heure présente que la formule « La France, la France seule » au temps de l'occupation.

Qu'il s'agisse du plan diplomatique, du plan politique, du plan économique, qu'il s'agisse même du plan militaire qui n'est pas à nos yeux le seul, ni l'essentiel, la communauté européenne doit s'élargir aux dimensions de la communauté Atlantique.

Est-ce à dire que cette communauté Atlantique ne soit pas à son tour extensible et qu'elle ne puisse pas reprendre le dialogue avec l'Europe occidentale ? J'ai la conviction, quant à moi, que c'est seulement à partir du moment où, dans le monde, notamment à l'Est, régnera la conviction que la communauté atlantique est à la fois assez forte pour se défendre et assez prospère pour s'organiser, ou assez organisée pour devenir prospère, que les chances d'une paix durable et permanente renaîtront dans le monde.

Non seulement je me révolte de toutes mes forces contre l'hypothèse de la guerre, mais encore je n'y crois pas.

Je n'y crois pas parce que les maîtres du Kremlin, à la différence des dirigeants du troisième Reich, auxquels on les a trop souvent et injustement comparés, ne sont pas des somnambules inspirés; ce sont des calculateurs réalistes et froids qui savent mesurer leurs risques. Ils ont raison.

La guerre russo-américaine ? Il est clair pour quiconque observe les passes d'escrime dans toutes leurs finesses et dans tous leurs détails, que les maîtres du duel gardent l'obsession de l'éviter, presque à tout prix.

Au cours des dernières années, jusqu'aux négociations qui ont abouti à la conclusion du pacte de l'Atlantique, il y avait un autre danger qui m'inquiétait davantage encore, parce qu'il me paraissait sinon plus imminent, du moins plus plausible: c'était le risque d'une paix précaire, négociée dans un tête-à-tête entre deux gouvernements, en bref, je ne sais quel partage du monde, qui aurait sacrifié l'Europe occidentale, son régime et sa civilisation.

Ce que veut dire pour nous, avant tout, le pacte, c'est la fin, salutaire pour l'Europe occidentale, de cette pernicieuse illusion.

L'Amérique déclare, en somme, qu'elle ne sacrifiera pas l'Europe aux exigences d'une politique de puissance, dût-elle y trouver personnellement son compte.

Par sa déclaration d'hier, le président Truman a poussé jusqu'à son achèvement logique cette diplomatie, à la lettre antimunichoise, qui consiste à ne laisser planer aucun doute sur les risques encourus par un agresseur éventuel.

Les équivoques sont maintenant balayées; donc le terrain est déblayé.

Il reste à bâtir, c'est vrai, non pas à bâtir à deux, mais à bâtir en commun.

La tâche ne sera plus surhumaine le jour — prochain, j'en suis sûr — où l'U. R. S. S. aura compris que l'Europe occidentale peut devenir une médiatrice dans la mesure même où elle aura cessé d'être une proie.

Sans le pacte de l'Atlantique, cher monsieur Cot, l'Europe aurait eu pour capitale, non pas Strasbourg, mais Munich. Rappelez-vous nos souvenirs communs! Je n'ai pas changé, quant à moi, depuis 1938. Contre l'agression, d'où qu'elle vienne, je suis toujours antimunichois. (*Vifs applaudissements prolongés au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Khider.

M. Mohamed Khider. Mesdames, messieurs, avant d'aborder le fond du sujet de nos débats, je me permets d'apporter quelques précisions que j'estime nécessaires.

Par deux fois, au cours de la séance de l'après-midi du 25 et de cette séance de nuit, alors que deux représentants des territoires d'outre-mer évoquaient à cette tribune la situation dans leurs pays respectifs, on leur a opposé, comme pour justifier cette situation, ce qui se passe ou ce qui se passerait, effectivement, en Europe centrale, dans les démocraties populaires.

Je m'empresse de dire que je ne sais pas ce qui se passe effectivement dans ces démocraties populaires.

Néanmoins, il existe un endroit que je connais bien et quelque chose dont je suis certain. Cet endroit s'appelle l'Algérie et ce dont je suis certain, c'est qu'en Algérie il n'existe point de liberté. (*Murmures à gauche, au centre et à droite.*)

Mesdames, messieurs, il y a plus. Nous avons constaté que, lorsque les représentants de ces territoires ont essayé d'exprimer leur opinion, de certains côtés de l'Assemblée il semble que quelques-uns aient voulu les en empêcher.

M. Fernand Grenier. C'est sûr!

M. Mohamed Khider. Je voudrais faire une autre remarque: c'est que, souvent, parce que c'est là notre position, lorsque nous affirmons que l'Algérie n'est pas française et que les Algériens ne sont pas Français, certains poussent des « holà », crient au scandale et considèrent nos déclarations comme étant une injure à l'adresse de la France.

Or nous considérons, au contraire, que les déclarations que nous faisons reflètent l'exacte vérité et nous allons essayer de prouver cette vérité.

Mme Germaine Peyroles. Votre vérité.

M. Mohamed Khider. Sans parler de l'Algérie de 1830, notre pays a été qualifié d'abord de colonie, et les Algériens de sujets français ou de musulmans algériens, non naturalisés français.

M. Géraud Jouve. L'Amérique aussi a été une colonie.

M. Ahmed Mezerna. Mais elle s'est libérée!

M. Mohamed Khider. Aujourd'hui, vous appelez l'Algérie trois départements français, et les Algériens des Français tout court.

Ce changement de dénomination est contraire à l'article 2 de la charte de l'Atlantique qui dispose: « Ils ne désirent... » — il s'agit des quinze signataires de cette charte — « ...voir aucune modification territoriale qui ne soit en accord avec le vœu librement exprimé des peuples intéressés ».

Je pose une question: à quel moment a-t-on fait honneur à cet article 2 de la charte de l'Atlantique, et quand a-t-on permis au peuple algérien d'exprimer librement sa volonté de faire de son pays trois départements français?

Dois-je ajouter que, non seulement il n'a pas encore été fait honneur à cet article 2, mais encore que cette nouvelle dénomination de l'Algérie « trois départements français », est en contradiction formelle avec celle inscrite dans le statut de l'Algérie voté par cette même Assemblée, puisqu'à l'époque l'Algérie était qualifiée de collectivité territoriale.

Dautre part, on nous répète souvent ceci: si vous n'êtes pas Français, que faites-vous ici ?

Si la chose ne dépendait que de nous, nous vous disons très franchement que nous aurions aimé siéger dans un parlement algérien souverain plutôt qu'ici. Mais puisque c'est vous-mêmes qui avez décidé que l'Algérie serait représentée au sein de l'Assemblée, ou vous nous laissez ici et vous devez nous permettre de nous exprimer librement en tant qu'interprètes des aspirations nationales du peuple algérien, ou, puisque c'est vous qui décidez, décidez que nous partions.

Mme Germaine Peyroles. Aspirations nationales ne veut pas dire antifrançaises.

M. Mohamed Khider. Il n'est pas question de cela. Il s'agit de savoir si, ici, dans ce Parlement, nous avons ou non le droit d'exprimer librement et sans entraves les véritables aspirations des peuples des territoires d'outre-mer.

Or, au cours de la séance de l'après-midi du 25 et pendant cette séance de nuit, certains de nos collègues de la droite ont essayé d'interrompre les représentants des territoires d'outre-mer, au point que nous avons pensé qu'ils ne voulaient pas les laisser s'exprimer librement.

Puisque c'est vous et non les peuples des territoires d'outre-mer qui avez décidé que ceux-ci seraient représentés au sein de l'Assemblée, nous vous demandons de nous laisser exprimer librement les sen-

timents de nos populations ou, sinon, de décider de nous renvoyer. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. le président. L'orateur exprime des sentiments peut-être extrêmes, mais il le fait en termes modérés. Veuillez ne pas l'interrompre.

M. Mohamed Khider. Quant à nos morts qui se sont sacrifiés sur les champs de bataille, nous nous associons à l'hommage qui a été rendu à leur mémoire par M. le président de l'Assemblée nationale dans l'après-midi du 25 juillet.

Mais nous voulons aussi rendre hommage à la mémoire de tous ceux qui, à quelque pays et à quelque origine qu'ils appartiennent, se sont également sacrifiés pour le triomphe dans le monde de la liberté, de la paix et du droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes.

Les Algériens se sont sacrifiés, certes, pour la liberté et la libération de la France. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'ils se sont en même temps sacrifiés pour la liberté et la libération du monde, c'est-à-dire pour leur propre liberté et leur propre libération. C'est donc un sacrifice qui a été consenti, non point seulement pour la cause de la France, et uniquement pour cette cause, mais pour la cause universelle de la démocratie et de la paix.

Ce faisant, ils ont eu foi dans les déclarations solennelles faites par les plus grands représentants des nations alliées. Je me bornerai, à cet égard, à citer deux extraits de discours prononcés par ces représentants autorisés.

Le maréchal Staline a dit, en novembre 1942:

« La coalition anglo-russo-américaine a inscrit à son programme les points suivants: l'abolition des privilèges raciaux, l'égalité en droit de tous les peuples et l'inviolabilité de leur territoire, la libération des nations asservies et la restitution de leur souveraineté. »

Quant à M. Wendell Wilkie, il a déclaré:

« Cette guerre est une guerre de libération. La guerre dont j'ai été le témoin sur toute la surface du globe, et pour employer l'expression de M. Staline, est une guerre de libération. C'est, à mon avis, ces deux aspects de la victoire qui forment la pierre de touche de notre bonne foi dans cette guerre. Je crois qu'il faut les inclure tous les deux dans l'idée de la liberté, pour laquelle nous nous battons. Sans cela, je suis certain que nous ne gagnerons pas la paix et je ne suis pas certain que nous gagnerons la guerre.

« J'ai voyagé dans treize pays, j'ai vu des royaumes, des soviets, des républiques, des hommes sous mandat, des colonies, des dépendances. J'ai vu une variété incroyable de mœurs, de façons de vivre, d'être gouverné, mais j'ai trouvé certaines choses communes à tous les pays que j'ai visités et à tous les individus moyens avec qui j'ai causé: tous veulent que les Nations Unies gagnent la guerre, tous veulent, après la guerre, pouvoir jouir de la liberté et de l'indépendance. »

Cela dit, je reviens à l'objet de ce débat.

Dès l'instant où l'on éprouve le sentiment d'être menacé par quelqu'un ou par quelque chose, il est légitime de prendre toutes ses précautions pour assurer éventuellement sa défense. C'est ce sentiment, à ce qu'on nous assure, qui aurait déterminé les puissances occidentales à signer le pacte de l'Atlantique Nord.

Or, aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'Algérie, qui a été incluse dans ce pacte, n'a d'ennemis, ni à se défendre contre aucun ennemi dans le monde, hormis le colonialisme qui l'opprime, et ce colonialisme se trouve être précisément celui d'une des puissances cosignataires du pacte de l'Atlantique.

Le deuxième paradoxe, c'est que de tous les territoires actuellement sous la dépendance de la France, seule l'Algérie a été incluse dans le pacte de l'Atlantique d'une façon explicite et formulée, et au titre de trois départements français.

Mon ami M. Mezerna vous a montré, à travers la réalité vivante de l'Algérie, combien illusoires et artificielles s'avèrent à la fois l'inclusion de notre pays dans le pacte de l'Atlantique et la dénomination de l'Algérie « trois départements français ».

Je me limiterai, en ce qui me concerne, à l'examen de l'article 6, relatif à l'Algérie, dont la clause jure avec l'esprit et la lettre des traités internationaux liant les puissances signataires du pacte soit entre elles, soit au reste de l'humanité. Je veux parler de la charte de l'Atlantique et, plus précisément, de la charte des Nations unies.

Le pacte de l'Atlantique Nord est un traité signé par plusieurs gouvernements à des fins précises. En tant que tel, pour avoir sa pleine efficience, c'est-à-dire imposer aux parties l'exécution des obligations qu'elles ont souscrites, il doit remplir certaines conditions fondamentales.

Nous ne commettrons pas l'erreur de le réduire à un simple contrat, comme on en passe entre particuliers. Un pacte international de par sa nature, son objet, ses sanctions, quand il y en a, ne laisse pas d'être revêtu d'un caractère spécial.

Il n'en reste pas moins qu'en l'état des rapports internationaux et étant donné l'adhésion de la plupart des pays à la charte universelle des Nations unies, tous les traités internationaux élaborés par ces nations doivent, en principe, rester dans le cadre tracé par ladite charte et obéir aux règles qu'elle édicte.

En effet, il est indiqué à l'article 2:

« L'assemblée des Nations unies et ses membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'article 1er, doivent agir conformément aux principes suivants. »

Obligation est donc faite à chaque puissance membre des Nations unies de se conformer aux principes édictés par la même charte.

Ces puissances, dans l'élaboration des traités, régionaux ou autres, ne peuvent transgresser certains principes généraux, à savoir: le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, le principe de la primauté des intérêts des habitants des territoires encore dépendants et l'obligation de tenir compte des aspirations politiques des populations.

De ces trois points, il ressort que tous les peuples jouissent des mêmes droits, que chaque peuple est seul juge de ses intérêts et que seul, il peut disposer de son patrimoine national, qu'enfin toutes les puissances membres des Nations unies doivent tenir compte de la volonté librement exprimée des peuples dépendants.

La clause contenue dans l'article 6, qui stipule l'inclusion de l'Algérie dans le pacte de l'Atlantique, est-elle compatible avec ces principes ?

Comme l'a indiqué précédemment M. Mezerna, cette clause se décompose en deux propositions, dont l'une, condition de l'autre, la dénomination de l'Algérie « trois départements français », a servi de prétexte à son inclusion dans le pacte.

Cette dénomination pèche à plusieurs points de vue. D'abord, elle est contraire au bon sens et à la réalité; ensuite, elle va à l'encontre de la volonté de notre peuple; enfin, elle se révèle comme contraire à ses intérêts, puisqu'elle tend au maintien par la force d'un état de fait colonial qui l'opprime au bénéfice exclusif d'une minorité.

Ainsi, ce subterfuge de terminologie, masquant simplement une tentative d'annexion perpétuelle du territoire algérien, est, à plusieurs points de vue, contraire à la charte des Nations unies.

C'est là une première proposition du raisonnement soutenu par le Gouvernement français, qui se trouve entachée de nullité, parce que incompatible avec la charte.

La seconde proposition, à savoir l'inclusion de l'Algérie dans le pacte de l'Atlantique, devient ainsi sans objet et tombe d'elle-même.

Par ailleurs, des mêmes principes que nous avons énoncés, il ressort qu'un pacte ne peut engager le patrimoine national que s'il a été librement ratifié par le gouvernement représentatif du peuple intéressé. Le consentement librement exprimé des parties au pacte par l'intermédiaire de leurs représentants authentiques est une condition nécessaire de l'existence et de la validité de cet acte.

Or, le pacte de l'Atlantique a été déjà ratifié par certaines puissances. Aujourd'hui, il est soumis à la ratification de la France.

Seule l'Algérie a été incluse dans le même pacte sans qu'elle ait participé à son élaboration et sans avoir donné son consentement préalable.

Quant aux représentants du Gouvernement français, il n'avait aucune qualité pour parler au nom de l'Algérie et, *a fortiori*, aucune qualité pour engager notre patrimoine national, parce que l'Algérie, Etat souverain, occupée après une agression militaire, demeure seule dépositaire de sa souveraineté.

Le pouvoir exercé sur un pays n'a de sens, dit-on, que s'il prend son origine dans l'organisation que les individus se sont eux-mêmes donnée pour la défense de leurs intérêts et l'exercice de leurs droits.

Le peuple algérien s'est vu imposer par la force un gouvernement d'origine étrangère.

M. Fernand Bouxom. Quelle impudence !

M. Mohamed Khider. Je dis la vérité.

M. Fernand Bouxom. Vous ne parlez pas comme un député français.

M. Mohamed Khider. Je parle comme un représentant du peuple algérien. Je suis mandaté par ce peuple pour exprimer ses désirs et sa volonté, pour dire la pensée de ceux qui m'ont envoyé ici. C'est ce que je fais.

M. Fernand Bouxom. On connaît la ritournelle.

M. Mohamed Khider. Je dis que le peuple algérien, qui s'est vu imposer par la force un gouvernement d'origine étrangère, ne reconnaît à ce dernier aucune compétence pour l'engager dans une combinaison internationale.

Ces conclusions se trouvent être conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations unies et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Est-il exact que la France ait signé la charte de l'Atlantique ? Est-il vrai que cette charte de l'Atlantique comporte un

article aux termes duquel les peuples doivent disposer d'eux-mêmes ?

Répondez-moi, s'il vous plaît, et dites-moi si, dans le cas de l'inclusion de l'Algérie dans le pacte de l'Atlantique, celle-ci s'est faite de par la volonté du peuple algérien ou par la volonté du Gouvernement français seul.

M. Fernand Bouxom. Les départements français sont tous semblables, ceux de l'Algérie comme ceux de la métropole. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Abderrahmane-Cherif Djemad. Avez-vous des territoires militaires en France ? Avez-vous des communes mixtes ? Avez-vous des territoires du Sud ? Si vous ignorez ce qu'est l'Algérie, allez apprendre à la connaître.

M. Fernand Bouxom. Ce n'est pas à vous, monsieur Duclos, de défendre une telle cause !

M. Jacques Duclos. Vous n'y connaissez rien !

M. Fernand Bouxom. Je connais mieux la France que vous. Vous, vous connaissez mieux la Russie que la France. Vous accueillez tout ce qui est étranger à la France.

M. le président. Monsieur Bouxom, veuillez ne plus interrompre.

M. Mohamed Khider. Ces interruptions m'amènent à poser une autre question.

Vous dites que l'Algérie constitue trois départements français. Mais en quel endroit de la France métropolitaine voyez-vous quelque chose qui ressemble aux territoires militaires qui existent en Algérie ?

M. Hamed Mezerna. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Mohamed Khider. Volontiers.

M. le président. Monsieur Mezerna, vous avez déjà largement utilisé votre temps de parole, ainsi que votre collègue. Ne prolongez pas encore le débat.

M. Hamed Mezerna. Je ne poserai qu'une question à M. Bouxom : avez-vous vu dans un département français un fonctionnaire qui soit à la fois administrateur, juge de paix, juge d'instruction et directeur de prison ? (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Répondez, monsieur Bouxom. Et vous dites que ce sont des départements comme les autres !

M. Fernand Bouxom. Je dis que les députés français ont les mêmes sentiments et qu'il est inadmissible de s'exprimer comme notre collègue vient de le faire.

M. le président. Veuillez ne pas insister, monsieur Bouxom.

M. Mohamed Khider. L'Algérie, seule maîtresse de ses destinées, qui n'a ni participé à l'élaboration, ni ratifié ce pacte, ne veut avoir aucune obligation venant des clauses de ce dernier.

La clause de l'article 6 stipulant l'inclusion de l'Algérie est frappée de nullité absolue, le consentement de la partie intéressée, le peuple algérien en l'occurrence, n'existant pas.

Nous nous sentons d'autant moins liés par ce pacte que nous avons la certitude d'être embarqués dans une aventure où nous aurons tout à perdre et rien à gagner, d'autant plus qu'on ne peut s'empêcher de constater que, parmi les pays signataires du pacte de l'Atlantique, figurent précisément les plus grandes puissances impérialistes. Cette remarque n'est pas faite pour nous rassurer.

M. André-François Monteil. Vous êtes sévère pour le Luxembourg !

M. Mohamed Khider. Dans ce pacte international qui, en principe, doit établir des droits et des charges pour chacune des parties, le peuple algérien a un risque à courir, celui de voir supporter les frais d'une éventuelle guerre sur le sol national, de combattre aux côtés de ses propres oppresseurs. (*Interruptions au centre.*)

M. André Noël. Qui sont les oppresseurs ?

M. Mohamed Khider. Ce sont les colonialistes français. Vous ne les connaissez peut-être pas...

M. Jean Pronteau. Chacun le sait. Ne montrez pas une fausse indignation, monsieur Noël.

M. Mohamed Khider. ... mais nous disons que les 90.000 victimes de Madagascar ont été assassinées par les colonialistes français. (*Protestations au centre.*)

S'il n'y a pas de colonialistes français à Madagascar, dites-moi alors qui a assassiné ces 90.000 Malgaches. Sont-ce des Français ?

M. André Noël. Qui donc a commencé par se révolter et assassiner des Français ?

M. Mohamed Khider. Dans ce texte international qui, en principe, doit établir les droits et les charges pour chacune des parties, le peuple algérien, dis-je, a un risque à courir, celui de devoir supporter les frais d'une éventuelle guerre sur le sol national et de combattre aux côtés de ses propres oppresseurs, et en retour, de se voir refuser le prix naturel de ses sacrifices et le respect de ses droits par tous ces impérialistes qui ont si souvent donné la preuve de leur mauvaise foi.

D'autre part, le problème que nous soulevons aujourd'hui dépasse les frontières de l'Algérie. Et ce qui est établi pour cette dernière, l'est autant pour la Tunisie et le Maroc, car ils font tous deux partie d'un ensemble qui doit son importance stratégique à son unité, essentiellement.

Le respect de leurs intérêts imposerait une stricte neutralité étant donné qu'ils ne sont nullement parties au pacte. C'est ce qui, *de jure*, semble avoir été entendu.

Pourtant, pas plus d'un côté que de l'autre, on ne se fait d'illusion.

Si l'Algérie a été incluse dans le pacte au titre de « trois départements français », c'est que l'opération présentait pour les impérialistes le double avantage de consacrer d'une manière officielle et internationale en quelque sorte, une thèse qu'ils savent artificielle et contradictoire et de s'assurer l'aide militaire de leur cosignataire dans le cas d'un mouvement de libération algérienne qu'on n'hésiterait pas, au besoin, à qualifier d'inspiration étrangère.

Pour la Tunisie et le Maroc, une adhésion explicite et formulée ne pouvait valablement se faire sans reconnaître, par là même, à ces deux pays la qualité d'Etats souverains, jouissant de leurs pleins droits, donc capables de donner ou de refuser librement leur adhésion au pacte.

C'est pourquoi leur inclusion, si elle n'a pas été opérée *de jure*, n'en sera pas moins réalisée en fait, car on sait que la Tunisie et le Maroc entrent dans le dispositif stratégique établi par le pacte et qu'ils subiront comme l'Algérie les désastres d'une guerre qui, à bien des points de vue, leur aura été totalement étrangère.

Ainsi leurs intérêts, tout comme ceux de l'Algérie, seraient sacrifiés aux privilèges des puissances impérialistes coalisées.

Singulière conception que ces dernières, toutes signataires de la charte des Nations unies, auront eu de leur rôle lorsqu'il s'agit des intérêts des peuples dépendants.

Mais cela ne nous empêchera pas de rappeler, ne serait-ce que pour simple mémoire, que la clause inscrite à l'article 6 du pacte de l'Atlantique — clause qui masque une annexion perpétuelle des territoires algériens — est en contradiction flagrante avec les dispositions des articles 2 et 3 de la charte des Nations unies, qui stipulent qu'aucune modification territoriale ne peut avoir lieu si elle n'est pas faite en accord avec les vœux librement exprimés des peuples intéressés, que doit être respecté le droit qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il veut vivre et que soient rendus les droits souverains et le libre exercice du gouvernement à ceux qui en ont été privés par la force.

Or, en 1947, l'Algérie, qui avait été auparavant reconnue *de jure* par plusieurs Etats européens comme Etat indépendant, fut obligée de capituler devant l'invasion française et après dix-sept ans de résistance opiniâtre.

Un siècle après, la France signataire de la charte des Nations unies s'était engagée à rendre l'exercice du gouvernement à ceux qui en avaient été privés par la force. Et voilà comment elle s'y prend !

Persévérant dans son système d'occupation essentiellement militaire, en vue de consolider le fait colonial, elle vient de renforcer ses garnisons d'Afrique du Nord, en particulier celles d'Algérie par la légion étrangère.

Désormais, on ira en accentuant chaque jour davantage cet état de fait, et cela au nom des exigences militaires du pacte Atlantique et par des moyens que ce dernier permet d'obtenir à bon compte.

Pour repousser je ne sais quelle invasion qui n'existe peut-être que dans l'imagination maladive de quelques dirigeants impérialistes, on rassemble des armes et des troupes et on n'hésite pas à les utiliser pour réprimer et malmener des peuples entiers dont le seul crime est de vouloir vivre libres.

C'est là le premier aspect que revêt le pacte de l'Atlantique aux yeux du peuple algérien. C'est là la manière anticipée, certes, mais déjà suggestive, dont entend l'utiliser l'impérialisme français. Mais, plus encore que cette possibilité de répression, qui reste relativement accessoire et limitée dans le temps, le pacte de l'Atlantique, par son article 6, offre à l'impérialisme français une chance de plus pour établir sur l'avenir de l'Algérie une hypothèque générale et perpétuelle.

Toute tentative de mouvement de libération du peuple algérien étant naturellement considérée comme une attaque armée et tombant sous le coup de l'article 6, nous verrions tous les cosignataires du pacte s'immiscer dans une affaire qui leur est étrangère et prêter main forte à l'impérialisme français.

A charge de réciprocité, ce dernier seconderait les cosignataires pour les mêmes besognes. Point n'est besoin de s'étendre sur l'appui inique que le Gouvernement français prodigue au gouvernement italien pour lui permettre de reconquérir et d'asservir le peuple de Libye.

M. André Noël. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Khider?

M. Mohamed Khider. Volontiers.

M. André Noël. Je ne sais pas si vous êtes très au courant, mais je vous pose la question suivante: vous venez de dire à l'instant que l'appui donné par le Gouvernement français aux revendications italiennes sur la Libye est inique. Or, la Russie soviétique avait précisément, il y a deux ans, proposé le retour à l'Italie de ce territoire de Libye. Est-ce que vous qualifiez également d'inique cette position prise par l'U. R. S. S.?

M. Ahmed Mezerna. Je vais vous répondre.

M. Fernand Bouxom. Est-ce vous, monsieur Mezerna, qui avez rédigé le discours que lit M. Khider? Laissez-le donc répondre lui-même. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. André Noël. C'est à M. Khider que j'ai posé ma question.

M. Mohamed Khider. Je vous réponds, monsieur Noël, que, personnellement, je condamne toute tentative de domination d'un peuple par n'importe quelle puissance, que ce soit la Russie, l'Amérique, ou la France. Comprenez-moi bien: Je dis que, dans ce pacte de l'Atlantique, existe une clause de réciprocité. Tout mouvement de libération nationale, où qu'il se produise, serait considéré comme une attaque armée, et nous verrions les cosignataires de ce pacte se prêter mainforte réciproquement. C'est ce qui m'a amené à citer l'exemple de l'appui que prodigue le Gouvernement français au gouvernement de l'Italie pour lui permettre de reprendre ses possessions d'Afrique et asservir le peuple de Libye.

M. Jean Martine. Vous ne pouvez pas nier, monsieur Noël, que le Gouvernement appuie la position italienne.

M. Mohamed Khider. Dans toutes ces combines qui ont avec les engagements pris des rapports plutôt lointains, le Gouvernement français et ses délégués se débattent dans des contradictions qui ne laissent pas de comporter d'éloquents aveux.

C'est ainsi qu'à l'occasion de l'affaire Mindszenty évoquée à l'O. N. U., M. Chauvel, délégué français, a fait cette déclaration que nous voudrions livrer à la méditation des dirigeants colonialistes.

Le délégué a fait remarquer que, dans cette affaire, « il ne s'agissait pas de tel ou tel ecclésiastique, de telle église, mais d'une entreprise délibérée de substitution à des façons de vivre, de penser et de sentir librement choisies, une façon de vivre, de penser et de sentir imposée en vertu de principes étrangers au peuple en cause. »

Mesdames, messieurs, que certaines puissances membres de l'O. N. U. et M. Chauvel s'émeuvent au point de voir dans cette affaire autre chose que la condamnation d'un homme par les lois de son propre pays, voilà qui n'étonne personne.

Que, par ailleurs, des centaines de millions d'individus demeurent courbés, depuis de longs siècles, sous le joug de l'Europe colonialiste sans que ces mêmes puisances, ni M. Chauvel, n'y prêtent attention — et pour cause — nous n'en sommes pas davantage étonnés.

Mais il n'en demeure pas moins qu'en jugeant condamnable par le droit international cette substitution à des façons de vivre, de penser et de sentir librement choisies, une autre façon de vivre, de penser et de sentir imposée en vertu d'un principe étranger, le Gouvernement français s'est, lui-même, condamné définitivement et de la manière la plus catégorique.

En effet, les déclarations de son représentant à l'O. N. U. rappelant d'une façon troublante l'action du colonialisme français dans les territoires sous sa domination et s'appliquent, point par point, à la situation qui nous est faite en Algérie depuis plus d'un siècle.

Ainsi, contraire aux principes juridiques de la charte des nations unies, et, de surcroît, incompatible avec les recommandations politiques de cette charte, l'inclusion de l'Algérie dans le pacte de l'Atlantique, sans le consentement de son peuple, est inconciliable avec l'esprit et la lettre de ce pacte.

La liberté n'est pas l'apanage des seules puisances occidentales. La liberté est essentiellement humaine. Au delà des vocables de Français, d'Algériens ou autres, nous ne voyons que des hommes. Au même titre que les Français ou d'autres nationaux, les Algériens ont le droit de vivre libres et d'être seuls maîtres de leur destinée.

C'est pourquoi le peuple algérien, convaincu de ces vérités, a reçu avec indignation l'annonce de l'inclusion arbitraire de son pays dans le pacte de l'Atlantique Nord. Unanime, il fait sienne la déclaration du chef national Messali Hadj...

M. André Noël. « Chef national », c'est un titre hitlérien. Appliqué à Messali, il n'a rien de déplacé d'ailleurs.

M. Mohamed Khider. ...qui, dans son message à l'O. N. U. déclarait:

« En ce qui concerne le peuple algérien, nous affirmons qu'il n'est nullement disposé à servir de monnaie d'échange ou de mercenaire au service d'une coalition militaire quelconque. A ce titre, il se considérera comme n'étant lié à personne et, libre de ses mouvements. Aussi, il saura, en toutes circonstances, continuer le combat pour sa libération nationale en joignant ses efforts à tous les peuples qui, sincèrement et honnêtement auront prouvé, par des actes, leur attachement à la démocratie et à la liberté des peuples encore dépendants. »

Mesdames, messieurs, le pacte de l'Atlantique s'avérant incompatible avec notre existence nationale et de plus, préjudiciable à nos intérêts nationaux, nous le rejetons purement et simplement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Quilici.

M. François Quilici. Mesdames, messieurs, je voudrais, pour ma part, tenter d'extraire cette discussion de la polémique où elle semble avoir glissé et qui s'étend, plus elle dure, à des questions toujours plus lointaines du sujet. Je voudrais revenir modestement et franchement à ce qui me paraît être le débat.

Ce n'est pas parce que la politique d'expansion de la Russie soviétique emploie des moyens abominables et nous menace en menaçant la paix du monde, que le pacte Atlantique, tel qu'il est rédigé, aboutira nécessairement à la sauvegarde de la paix. Or, aujourd'hui, c'est ce pacte que nous devons examiner avant de nous prononcer.

Ce n'est pas avec la Russie soviétique que nous traitons. Au contraire, nous cherchons à nous protéger contre ses entreprises. Ce point est acquis; il ne souffre pas de discussion au sein de la majorité de cette Assemblée et du pays.

Ce qui est en discussion, c'est l'efficacité du traité que nous passons au premier chef, avec les Etats-Unis, et ce sont les incidences, bonnes ou mauvaises, qu'il peut avoir sur notre propre politique.

Entrons dans ce pacte si nous le jugeons à propos, mais entrons-y les yeux ouverts.

A l'ouverture de ce débat, M. René Mayer déclarait que le pacte Atlantique était « l'acte le plus important que la France avait souscrit depuis la charte des Nations Unies ».

Après la rapide paralysie qui a gagné l'institution internationale, cette comparaison incite à la prudence plus qu'à l'enthousiasme.

En fait, ce pacte aurait une portée plus grande que celle de la charte si son contenu n'était insuffisant et si trop d'incertitudes et d'obscurités ne subsistaient, d'une part, sur les moyens de la mise en œuvre, d'autre part sur la place et les sécurités qu'y trouvera la France.

Le rapporteur a d'ailleurs souligné qu'à défaut d'une aide militaire accordée par les Etats-Unis aux contractants européens, ce texte n'aurait guère plus de signification que le traité de Locarno ou le pacte Briand-Kellog.

Encore une comparaison qui donne à réfléchir !

En leur temps, Locarno et la mise de la guerre hors la loi ont été présentés et considérés vraiment comme des actes susceptibles de rassurer la France et de sauvegarder la paix du monde.

M. René Mayer — nous le savions avant cela — est plus loyal et moins naïf. Son rapport et ses propos montrent que le pacte de l'Alantique peut être un coup pour rien, comme un acte décisif.

Mais, il serait vain de le dissimuler, utile ou insignifiant, le pacte de l'Atlantique nous engage plus avant vis-à-vis de l'Amérique. Il nous engage plus que ne l'avait fait l'aide économique Marshall qui pourtant n'était pas, bien qu'on en parlât peu, sans d'inévitables contreparties.

Il importe donc d'examiner ce qu'est la politique des Etats-Unis et, d'une manière générale, de regarder les réalités politiques en face.

Mesdames, messieurs, quand, après la victoire de 1918, le président Wilson vint en Europe pour l'élaboration des traités de paix et la mise en œuvre de ses fameux quatorze points, c'était un homme désavoué par son pays qui se présentait aux conférences alliées. Sa réélection de 1916 n'avait été obtenue que de justesse et quand, le Congrès venant à son renouvellement, il avait conjuré la nation américaine d'envoyer siéger à Washington des représentants et des sénateurs démocrates comme lui-même, c'était un congrès massivement républicain que les suffrages populaires avaient investi.

Mais Wilson possédait auprès des peuples du vieux continent un immense prestige. Il passait pour un apôtre.

C'est d'abord à la pression de leurs propres opinions publiques que cédèrent des hommes d'Etat réalistes et volontaires comme notre Clemenceau, comme Lloyd George ou Orlando quand, finalement, ils acceptèrent un statut européen et une organisation mondiale de la paix qui nous conduisirent tout droit, en moins d'une génération, à une nouvelle guerre.

Et ce fut là, pour une grande part, la responsabilité de nos alliés américains. Wilson, qui avait donné son contenu idéologique à la paix et empêché la France de

prendre ses garanties sur le Rhin, fut désavoué, comme il était prévisible, par son Sénat.

Les Etats-Unis retournèrent à leur isolationnisme traditionnel et se désintéressèrent aussi bien du statut européen que de la Société des Nations.

Il en va tout autrement aujourd'hui. M. René Mayer, avec raison, a souligné que, par le pacte de l'Atlantique, « les Etats-Unis, pour la première fois, dans leur histoire, s'engagent en dehors du nouveau continent ».

Pourtant, je crois qu'il s'agit là d'une considération historique, d'une grande importance certes! mais seulement historique, plutôt que d'un argument décisif devant une assemblée politique.

Bismark disait que la politique est « l'art du possible ». Notre rôle dans cette Assemblée, monsieur le ministre des affaires étrangères, est de rechercher si, de la situation qui existe en ce moment à Washington, vous avez tiré tout le possible. Il n'est pas question de votre bonne volonté, il s'agit des résultats que vous nous rapportez.

Notre rapporteur lui-même a fait observer que si les Etats-Unis ont ainsi « renoncé à leur politique traditionnelle, c'est que leur opinion publique était arrivée à la conclusion que la paix du monde était à nouveau en danger ».

Si vraiment, comme je le crois aussi, la paix du monde est en danger, ma question se formule avec plus de précision: Où en est, après vos négociations et avec ce pacte, la sécurité de la France ? Que vaut, de ce point de vue, le texte dont vous sollicitez l'approbation ? C'est là la question primordiale, il n'en est point d'autre.

Mais d'abord, qu'avez-vous trouvé à Washington ? C'est la vertu majeure des peuples jeunes que de s'adapter, de tirer sans retard les leçons de l'histoire.

On y a fait allusion: l'isolationisme américain est bien mort. Il est mort et enterré sous les ruines de Pearl Harbour. Il gît au fond des tombes innombrables de ces G. I. qui, en Asie, en Afrique, en Europe ont fait le sacrifice de leur vie pour leur pays attaqué et pour la liberté du monde.

C'est un changement fondamental par rapport à 1919, comme c'est un fait qu'à présent les Etats-Unis sont membres, et membres très actifs, de l'Organisation des Nations Unies qui a succédé à la défunte ligue genevoise d'où ils furent toujours absents.

Votre tâche n'était pas aisée, monsieur le ministre des affaires étrangères, bien au contraire, mais, après 1918, vos illustres devanciers étaient encore moins favorisés.

Vous avez trouvé, en Amérique, des assises et un climat plus propices. Vous avez rencontré des interlocuteurs dont l'autorité n'était pas contestée, comme le prouve la ratification du pacte de l'Atlantique que vient de voter le sénat de Washington.

La récente réélection de l'actuel président des Etats-Unis a été d'autant plus brillante qu'elle était inattendue. C'est le signe indiscutable que le président Truman représente bien les masses profondes de son pays.

Il a hérité, en un moment redoutable, d'une charge difficile entre toutes, que rendait plus lourde encore l'éclatante personnalité de son prédécesseur.

Mais, dans l'exercice de sa haute magistrature, il a révélé bientôt des qualités solides. C'est à M. Truman que l'Europe doit l'aide Marshall qui, si critique et si vigilant que l'on soit, comporte une si large part d'inspiration généreuse qu'il serait injuste et monstrueux de la méconnaître.

M. Paul Hutin-Desgrées. Très bien!

M. François Quilici. Mais la conception même de cette aide et son mécanisme montrent que M. Truman est avant tout un esprit pratique et qu'il existe désormais une politique Truman fort distincte de celle de Roosevelt, qui s'est trompé si lourdement sur la Russie soviétique.

Cette politique du nouveau président a parfois les à-coups et les hésitations de l'empirisme. Mais cette fois-ci, mesdames, messieurs, on n'en a pas moins l'impression que le réalisme est passé outre-Atlantique.

Cette fois-ci, les Etats-Unis sont profondément engagés en Europe, non seulement sur le plan économique, mais, encore, politiquement et militairement. Ils tiennent une large zone en Allemagne et à Berlin. Outre-Rhin, en dehors du secteur russe, leur influence est prépondérante. Toute agression venue de l'Est en direction de la France rencontrerait d'abord une force américaine. Le gouvernement de Washington n'a pas hésité, quand il l'a jugé nécessaire, à envoyer une escadre dans les eaux territoriales grecques.

Dans les pays d'Europe et en France même, l'opinion est divisée. Dans cet examen objectif d'une situation de fait, il importe peu que certaines réserves soient d'inspiration étrangère. Il suffit qu'elles existent. On ne connaît plus, d'autre part, de ce côté-ci de l'Atlantique, cet élan quasi mystique qui, vraisemblablement, aurait porté les opinions publiques vers le président Roosevelt s'il avait vécu.

En admettant que, dans notre vieux pays, affaibli et reconnaissant, il existe un préjugé favorable, une disposition à accueillir d'emblée, comme nécessairement bienfaisante ou absolument inévitable, tout ce qui vient d'Amérique, c'est le devoir des gouvernements de résister à de pareils entraînements, de chercher en toute occasion à tirer le maximum pour la sécurité et le relèvement du pays.

Vous possédiez un atout magistral, monsieur le ministre des affaires étrangères. La France est encore chancelante, c'est entendu. Mais sans l'adhésion de notre pays, avec sa double façade méditerranéenne et atlantique, dépositaire plus qu'aucune autre nation de l'esprit occidental, un pacte de l'Atlantique n'était pas concevable. Il ne pouvait exister.

Il fallait abattre votre carte résolument, monsieur le ministre, sans crainte de déplaire ni complexe d'infériorité. L'agrément, avec des interlocuteurs réalistes, c'est qu'ils acceptent et comprennent qu'on défende âprement, brutalement, devant eux, ses intérêts. C'est même l'une des élégances des âmes anglo-saxonnes que d'admettre et de rechercher ces franches confrontations.

Notre pays n'aurait pas eu à en rougir ni à s'en repentir. Nul plus que lui n'a agi pour la coopération internationale et la sécurité collective.

Aujourd'hui, notre retour à la santé et à la force serait plus dur et plus lent sans coopération internationale.

Nous ne savons que trop que nous sommes hors d'état de nous protéger tout seuls contre l'invasion. On ne peut donc pas nous suspecter. Mais nos faiblesses présentes, justement, nous contraignent à une vigilance égoïste, et il est sûr qu'il n'est ni sécurité ni redressement en Europe et dans le monde sans la sécurité et le redressement français.

Telle était donc la situation de fait. Telles étaient les cartes que vous aviez entre les mains, monsieur le ministre des affaires étrangères. Il s'agit de savoir comment vous les avez jouées.

On voit pourquoi les Etats-Unis ont conçu ce pacte. Il serait facile de montrer que, protégés par deux océans, sans la menace d'une autre puissance militaire à leurs frontières, seuls détenteurs jusqu'ici de la bombe atomique, les Etats-Unis ont repris la politique insulaire de l'Angleterre impériale.

On reconnaît dans leur politique les mêmes méthodes de pénétration mercantile, le même souci de s'assurer à travers le monde des bases navales et, aujourd'hui, aériennes. On y reconnaît aussi le même goût, la même habileté à nouer des coalitions continentales où les Etats-Unis, comme la vieille Angleterre, ne s'engagent que dans l'exacte mesure de leurs intérêts, quittes d'ailleurs à supporter seuls, s'il le faut, le poids de la guerre aux jours d'épreuve.

Le pacte de l'Atlantique se présente comme une nouvelle étape, comme un nouveau développement de cette politique. Devant la menace envahissante de l'expansion soviétique, à l'exemple de l'Angleterre sous Napoléon, ou, mieux, de l'Italie romaine dans son univers méditerranéen, l'Amérique cherche à susciter et renforcer des résistances, à s'assurer le concours des pays qui bordent les océans où elle baigne. Ne parle-t-on pas d'un pacte du Pacifique qui serait conclu en pendant du pacte de l'Atlantique, si toutefois, à l'heure de sa réalisation, on trouve encore des partenaires car, sous la poussée du communisme international, l'Asie s'effondre à grands pans.

La victorieuse, la riche et puissante Amérique ne peut que trouver une large audience parmi ces pays d'Europe s'ils veulent sauvegarder leur indépendance et leur mode de pensée et de vie.

La France appartient à ce monde occidental, à cette civilisation d'origine chrétienne et humaniste, et les persécutions religieuses de Tchécoslovaquie montrent que c'est non seulement l'indépendance des peuples qui est en cause, mais bien l'héritage spirituel de vingt siècles de progrès vers la liberté des consciences.

M. Paul Hutin-Desgrées. Très bien!

M. François Quilici. Il nous faut prendre les faits tels qu'ils sont. Deux conceptions du monde s'affrontent. Si la France veut vivre et demeurer elle-même, son choix est fait. Mais elle n'est en rien responsable de cette cassure qui oppose les deux moitiés de l'univers.

M. René Mayer a eu raison de souligner que le pacte de l'Atlantique est né du sentiment « d'insécurité collective » et de « la carence des instances internationales ».

La France cependant était absente, tenue à l'écart des conférences de Téhéran; de Yalta et de Potsdam où s'élabora notre monde menacé.

C'est à Yalta que fut décidée la règle de l'unanimité, que fut, autrement dit, reconnu le droit de veto qui a permis à la Russie soviétique d'enrayer le mécanisme des instances internationales.

C'est à Téhéran et à Potsdam que l'Europe fut découpée, que la Russie soviétique se vit reconnaître une zone d'influence à l'intérieur de laquelle elle s'empressa d'étrangler les patries.

Il faut le dire, une nouvelle fois, la politique américaine porte de lourdes responsabilités dans la situation contre la-

quelle elle entend maintenant se prémunir. Mais nous-mêmes avons besoin de nous protéger, et c'est pourquoi, tout naturellement, nous sommes aux côtés des Etats-Unis.

Encore faut-il que nous soyons effectivement protégés et qu'au glacis fortifié formé par les satellites soviétiques, on n'oppose pas une simple nébuleuse.

Il faut aussi que le pacte Atlantique, pacte stratégique s'il en est, n'aboutisse pas à un plan de défense collective où nos intérêts, peut-être notre pays lui-même, pourraient être sacrifiés.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous vous êtes félicité d'avoir obtenu l'inclusion dans ce pacte de nos trois départements algériens. J'ai l'honneur de représenter l'un de ces trois départements et j'aurais mauvaise grâce à ne pas me réjouir avec vous de ce résultat.

Après ce que nous avons entendu à cette tribune, je tiens à dire aussi, certain d'interpréter le sentiment de l'énorme majorité de nos populations européennes et musulmanes, qu'elles entendent partager en toute occasion la fortune de la mère patrie comme elles n'ont jamais hésité à le faire, au prix de leur sang, depuis un siècle, sur les champs de bataille où était engagé le drapeau français.

Mais comment ne pas remarquer que, dans le texte du pacte de l'Atlantique, il n'est mot de nos protectorats du Maroc et de Tunisie ? Pourtant, des trois territoires de l'Afrique du Nord française, le Maroc est le seul à posséder une côte Atlantique. Quant à la Tunisie, Jules Ferry disait d'elle qu'elle était « la clé de notre maison ».

Il suffit de lire les souvenirs de guerre que le général Eisenhower a publiés sous le titre éloquent de *Croisade en Europe*, pour constater que les Américains connaissaient, avant même d'avoir pu la vérifier par l'expérience, la valeur stratégique de la Régence et de l'empire chérifien.

Alors comment expliquer cette lacune ? Nous est-elle imputable ? Je ne puis le croire, ou alors, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous auriez obéi à ces scrupules injustifiés, à cette sorte de timidité qu'on voit depuis peu au Gouvernement, dès qu'il s'agit des affaires tunisiennes et marocaines

Pourtant, s'il était un domaine où vous pouviez décider pour Rabat et Tunis, c'était bien celui-là.

En effet, par le traité du Bardo, comme par la convention de Fez, le bey de Tunis et le sultan du Maroc s'en sont remis à nous pour leur politique essentielle. C'est même là la prérogative principale de la puissance protectrice.

Nos résidents généraux ont d'abord la charge des intérêts généraux de la Tunisie et du Maroc.

Cet aspect diplomatique de leurs fonctions est si bien reconnu que le général Eisenhower, dans son ouvrage, donne au général Noguès, non point son titre de résident général, mais celui de « délégué des affaires étrangères auprès du sultan ». L'expression cependant est dangereusement restrictive et peut-être n'a-t-elle pas été absolument involontaire ?

Faudrait-il en inférer que ce sont, monsieur le ministre des affaires étrangères, vos interlocuteurs de Washington qui ont écarté le Maroc et la Tunisie ?

En raison de leurs origines, les Etats-Unis sont traditionnellement et violemment hostiles aux empires coloniaux. Mais cette foi anticolonialiste n'est peut-être pas toujours absolument pure. Déjà, en 1918, le cinquième point du président Wilson demandait la conclusion de conventions coloniales également fondées sur les intérêts des populations indigènes et « sur les demandes équitables des gouvernements ».

Il faut lire dans le livre que Elliot Roosevelt a consacré à son père, sous le titre : « Mon père m'a dit... » les diatribes de l'immédiat prédécesseur de Truman contre les empires britannique, français et hollandais.

Et il faut y lire surtout le récit de ce dîner avec le sultan du Maroc où, loyal, Churchill cherchait à détourner le cours de la conversation et où Roosevelt, au contraire, déploya aux yeux du souverain toutes les séductions de l'opulente Amérique.

Récemment, le président de l'association des commerçants américains du Maroc ameutait son gouvernement et le Congrès, sous prétexte que l'administration française, dans le protectorat, favorisait les Français, ce qui révèle au moins un état d'esprit.

Dans le rapport de M. Mayer, il est une phrase qui souligne bien la portée de l'inclusion de l'Algérie dans le pacte :

« Une attaque, écrit le rapporteur, contre les départements français d'Algérie, est expressément assimilée à une attaque contre le territoire continental de la France. »

Or, mesdames et messieurs, si une attaque, d'où qu'elle vienne, était déclenchée contre le Maroc ou bien la Tunisie, les obligations que nous font les traités de protectorat et nos intérêts les plus évidents, nous contraindraient à la guerre, à la même riposte qu'une attaque contre le territoire de la métropole.

Ce fait et l'assimilation qui en découle, le pacte de l'Atlantique ne les reconnaît pas expressément.

Faut-il insister davantage sur la gravité de cette omission ?

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je le répète, je suis sûr que cet... oubli du Maroc et de la Tunisie ne vous est pas imputable car, attribuant comme vous le faites, une réelle valeur de protection au pacte de l'Atlantique, vous auriez manqué à nos devoirs essentiels de puissance protectrice et — c'est un hommage que je vous rends — ce n'est pas votre habitude de manquer à vos devoirs.

Si, en revanche, vos interlocuteurs américains sont les responsables, il se peut qu'ils n'aient obéi qu'au désir de ne point s'engager en dehors de l'Europe, sinon pour les départements français d'outre-Méditerranée.

M. le ministre des affaires étrangères. C'est là l'argument !

M. François Quilici. De toute façon, c'est une affaire délicate qui, de cette manière, a surgi et sur laquelle vous ne pouvez refuser une explication claire et complète à l'Assemblée.

Si vous avez reçu des assurances, mieux vaut, croyez-moi, les faire connaître. Il y a des peuples qui attendent outre-Méditerranée pour comprendre.

Il faut craindre, d'autre part, qu'on dise du pacte de l'Atlantique ce qu'on a dit du traité de Versailles, à savoir qu'il est trop dur pour ce qu'il a de mou et trop mou pour ce qu'il a de dur.

Le nom de l'U. R. S. S. n'est pas prononcé dans ce texte strictement défensif. Il n'empêche que ce pacte, incontestablement, constitue une prise de position contre les entreprises du communisme international et contre la Russie soviétique, si elle persiste dans sa politique d'expansion.

Ce n'est pas ce qui m'effraie, car s'il est une chance de sauver la paix, c'est que les Soviets sachent les risques auxquels ils s'exposent.

Mais encore faudrait-il que ces risques fussent évidents, c'est-à-dire qu'il n'existât dans les engagements des contractants aucune fissure, aucun échappatoire afin que l'agresseur éventuel ne puisse spéculer sur les égoïsmes et la mollesse trop souvent constatée aux heures d'échéance.

Après ce que M. René Mayer a dit, dans cette partie fort remarquable de son rapport, des faiblesses que présentent les articles 4 et 5, les principaux du pacte, après les explications que vous nous avez vous-même données, monsieur le ministre des affaires étrangères, il est inutile de s'étendre sur ce point.

Constatons simplement que, même en cas d'agression, une forte marge d'appréciation est ménagée à chacune de ces parties.

Pour réduire cette marge, M. René Mayer et vous-même avez insisté sur la nécessité d'appliquer l'article 9, c'est-à-dire de créer, sans tarder, des organes militaires de défense qui prépareraient, pour des hypothèses diverses, les mesures variées à prendre.

Mais l'article 9 ne prévoit qu'un conseil auquel chacune des parties sera représentée, sans, d'ailleurs, que la procédure de vote qu'il suivra soit dès maintenant fixée.

Le rapporteur, qui signale cette lacune, en déduit que cela suppose à la fois l'égalité des droits et la règle de l'unanimité. Mais ce n'est qu'une supposition.

Après le voyage du général Revers, avec qui vous vous êtes retrouvé, aux Etats-Unis, monsieur le ministre des affaires étrangères, le Gouvernement, paraît-il, espère obtenir bientôt la création d'un « comité stratégique ». Cette création reste pour l'instant à l'état d'espérance.

Le rapporteur, de son côté, note que, « si un organe plus restreint que le comité de défense était chargé de définir une stratégie commune, la France devrait, bien entendu, y être pleinement représentée ». Là aussi il semble qu'il ne s'agisse que d'une espérance, et que le « bien entendu » du rapporteur signifie, à première vue, que rien, pour l'instant, n'est entendu du tout.

Il est vrai que, hier, vous avez affirmé, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous aviez obtenu sur ce point « d'appréciables assurances ».

Sans violer le secret de vos négociations, il faudrait nous éclairer, car tel que se présente le texte soumis à notre appréciation, il semble que ces problèmes n'aient pas été entièrement explorés ou, s'ils l'ont été, que vous n'ayiez pas encore obtenu les décisions nécessaires à la France.

Vous nous avez dit, au contraire, que « rarement un pacte diplomatique a fait l'objet d'une étude aussi ample et aussi libre ». Alors vous devez être en mesure de nous fixer sur la place et le rôle qui, dans le pacte, sont reconnus à notre pays.

Le plus clair, dans ces stipulations, c'est que les Etats-Unis, instigateurs de ce pacte et animateurs du dispositif stratégique qu'il recouvre, restent libres de doser leur intervention, d'intervenir ou non, si une menace se manifeste ou si une attaque est déclenchée sur l'un des points de ce dispositif.

Autrement dit, le pacte ne comporte en aucun cas d'obligation automatique.

A cette importante critique, le rapporteur, qui, pourtant, ne manque pas de moyens dialectiques, répond seulement,

par une affirmation; « L'essentiel, dit-il, est que l'obligation de l'assistance mutuelle, en cas d'agression, soit d'abord reconnue, ensuite, organisée. »

Or, la Charte des Nations Unies reconnait déjà cette obligation, et il est démontré que le mécanisme du pacte s'insère exactement dans celui de l'O.N.U.

Certes, ce dernier mécanisme est grippé. Mais rien ne garantit que celui du pacte de l'Atlantique fonctionnera mieux. Chacun sait qu'à l'heure du besoin, la reconnaissance de l'obligation ne suffit pas à mettre les bataillons en marche. Mais il est sûr qu'on se soustraira d'autant moins à cette obligation et, surtout, que son effet préventif sera d'autant plus grand qu'elle sera plus précise et plus impérieuse.

M. René Mayer déclare d'ailleurs que « s'il devait s'arrêter là, le pacte serait inutile ». « Mais il y a, dit-il, les organismes d'exécution, la coordination de la défense. »

A quoi on peut répondre que rien n'est encore organisé et que les prévisions restent vagues.

« Il faut d'abord qu'il y ait un pacte », dit encore le rapporteur. Cet échelonnement dans le temps était-il bien nécessaire et n'est-il pas dangereux ?

Pacte et organisation pouvaient aller simultanément, en ce sens que l'organisation pouvait être incluse dans le pacte et faire l'objet de clauses précises définissant sa structure et ses missions. Et, de la sorte, il n'y aurait pas eu de cercle vicieux, monsieur le ministre des affaires étrangères.

Pas plus que le rapporteur, cependant, je ne reprocherai à nos négociateurs de ne pas avoir obtenu plus d'automatisme. Ils se sont heurtés à la Constitution et aux traditions — j'allais dire insulaires — des Etats-Unis. Mais, si compréhensibles que soient les raisons de cet insuccès, le pacte de l'Atlantique, à cause de lui, n'ajoute guère aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Et il n'apporte que peu de changement aux assurances qui résultent de la situation de fait.

Car, je répondrai au rapporteur que s'il est vrai que, par deux fois, l'entrée en guerre des Etats-Unis fut tardive, rien n'indique qu'il en sera de même dorénavant.

L'Amérique, dans le feu et le sang, a répudié son isolationnisme ; son président n'est plus lié par la loi de neutralité. Son opinion est sûrement moins divisée aujourd'hui sur la Russie soviétique qu'autrefois sur l'Allemagne nazie.

En 1939, elle croyait que les forces britanniques et françaises conjuguées auraient raison de l'agresseur allemand. Aujourd'hui, elle sait que l'Europe occidentale est incapable de résister par ses propres moyens à une ruée soviétique.

Mieux que quiconque, elle sait les progrès accomplis en matière d'armements pendant la dernière guerre. Elle sait, en ce temps d'avions supersoniques et de bombes atomiques, que, sur la côte Atlantique qui lui fait face, Brest et chaque promontoire occupés par un ennemi seraient autant de pistolets braqués sur elle.

Quelle que fut sa monstrueuse expansion, le Reich était encore enfermé dans la taupinière européenne. Il n'avait pas conquis une partie de l'Asie et ses cinquièmes colonnes étaient des complots de boys-scouts en comparaison des partis communistes dans la plupart des pays.

Si les Etats-Unis abandonnaient à son sort une Europe aux mains des Soviétiques, ils n'auraient plus d'autre espoir que de subsister à la manière de Byzance qui, dans un monde qui avait succombé aux barbares, prolongea de quelque dix siècles en Orient la civilisation gréco-romaine.

Bien mieux, s'ils permettaient seulement une occupation prolongée de l'Europe, à l'heure de la délivrance, la structure sociale des différents pays serait tellement bouleversée que le vieux continent, berceau de la civilisation occidentale, serait perdu pour cette civilisation et l'Amérique resterait seule malgré son effort.

Au surplus, le développement des techniques, le fait que le Mexique, aux frontières des Etats-Unis, et que plusieurs nations de l'Amérique du Sud sont fortement imprégnées par le communisme, ne lui accorderaient vraisemblablement pas ces dix siècles de vie ralentie durant lesquels Byzance a pu sommeiller.

D'ailleurs, il ne s'agit là que d'une querelle de prévisions, d'une dispute de prophètes, car, sans clause d'assistance automatique, le pacte de l'Atlantique ne garantit guère plus, compte tenu de la situation de fait, une intervention immédiate ou tardive des Etats-Unis que point de pacte du tout.

Mais n'est-il pas extraordinaire que la France contracte sa part, si légère soit-elle, d'obligations, sans s'être assurée préalablement que le plan de son principal allié, du moins de celui qui est appelé à la direction de la défense, sera conçu de telle sorte que l'invasion nous soit épargnée ?

Si nous entrons dans le pacte de l'Atlantique, c'est pour assurer notre vie. Or, pour reprendre le mot de M. Paul Reynaud, si la France devait être occupée à nouveau, cette fois-ci, ce serait un cadavre qu'on délivrerait ensuite.

Et c'est bien votre sentiment, monsieur le ministre des affaires étrangères, puisque vous-même avez dit que « le souci exclusif de la France était de rendre impraticable toute invasion de son propre territoire. »

Vous avez donc, c'est visible, posé la question de la ligne où l'on arrêtera l'agression coûte que coûte, de cette « frontière internationale », que, récemment, M. le président du conseil souhaitait voir fixer à l'Elbe. Mais il fallait obtenir une réponse.

Et, pour l'obtenir, je crois qu'on pouvait faire de cette réponse la condition de notre adhésion.

De même, comme le suggérait M. Daladier, à la commission des affaires étrangères, il aurait été sage de surseoir à la ratification de ce pacte tant qu'on n'aurait pas été fixé sur l'aide militaire que nous pouvons en attendre.

Là est la pierre d'achoppement: c'est même le seul apport réellement positif du pacte de l'Atlantique si, toutefois, le Congrès américain y consent.

Vous-même avez dit, monsieur le ministre des affaires étrangères: « le pacte n'a de valeur effective que dans la mesure où les engagements de l'article 3 seront préalablement tenus. »

C'est une évidence, car, en particulier, les contractants doivent être en état de participer à leur propre défense et d'honorer leurs obligations envers les autres parties.

La reconstruction de nos forces armées et de celles de l'Europe occidentale réclamera plusieurs années. Or, pour l'instant, il ne s'agit que d'une aide de 1.130 millions de dollars qui sera répartie entre les signataires du pacte.

Dans notre dénûment actuel, ces fournitures seront les bienvenues. Mais, on doit constater que là où il fallait une sorte de plan Marshall des armements, il n'est encore question que d'un subside. Où il fallait un traitement de longue haleine, on ne prévoit qu'une piqûre.

Il faut reconnaître cependant que l'administration américaine fait tous ses efforts pour obtenir, avant l'automne, le vote des crédits nécessaires par le Sénat et la Chambre des représentants.

Mais elle rencontre des résistances. C'est ainsi qu'au Sénat, pour écarter les trois amendements des opposants au pacte de l'Atlantique, afin de le rendre superflu aux yeux de ses collègues, M. Vandenberg affirma de la manière la plus explicite et malgré l'article 3, que « le traité n'imposait nullement aux Etats-Unis l'obligation de fournir des armes et, moins encore, des bombes ou des secrets atomiques aux signataires. »

Une dure bataille parlementaire est donc engagée à Washington avec toutes les surprises qu'elle peut comporter. Avant de nous lier définitivement, sans doute convenait-il d'en attendre l'issue.

Ainsi, mesdames et messieurs, tel qu'il se présente à nous, le pacte de l'Atlantique n'est surtout qu'une déclaration d'intentions, un manifeste auquel, pour la plupart, nous souscrivons volontiers. Mais, cette simple proclamation qu'on appartient à l'Occident n'est pas sans avoir influé déjà sur notre politique.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, au mois d'avril dernier, vous êtes allé en Amérique pour signer ce pacte. Une conversation sur l'Allemagne vous y attendait et il en est sorti un nouveau statut allemand qui consacre l'abandon des thèses où la France voyait sa sécurité.

Il se peut que notre doctrine fédéraliste ait été légèrement anachronique. Mais nous n'avions pas mieux. Et Hitler, qui s'y entendait à désagréger les patries, n'avait pas trouvé mieux, lui non plus, avec ses autonomismes alsaciens ou bretons.

M. André-François Monteil. On a vu le résultat que cela a donné. C'est un bel exemple !

M. François Quilici. C'est parce qu'il y a eu la libération.

Nous avons consenti sans contrepartie à la fusion de notre zone dans ce qui ne sera même plus la trizone, mais un Etat allemand.

Les autorités américaines et anglaises ont déjà remis l'industrie de la Rhur aux magnats pangermanistes.

L'Allemagne bénéficie du plan Marshall. Elle reconstitue ses forces avec le concours des Etats-Unis et sous leur contrôle, certes, mais l'expérience a montré ce que valent ces sortes de contrôles. Dans l'agencement des pouvoirs alliés, il n'est plus qu'un seul pouvoir, le pouvoir américain.

Les Etats-Unis, assumant 98 p. 100 des frais d'occupation, ont leur a reconnu les droits correspondants. Nous gardons cependant un droit de veto, mais applicable seulement aux questions mal délimitées de la sécurité et que rendront inopérant les faits accomplis que permettra aux représentants de l'Amérique l'exercice quotidien de l'autorité. Déjà, nous avons dû renoncer au démantèlement de 150 usines sur les 167 dont la démolition était décidée.

Somme toute, reprenant les traditions britanniques, les Etats-Unis ressuscitent à l'échelle de notre temps, la politique du duché de Hanovre. Ce duché du XXe siècle, c'est l'Allemagne occidentale: 50 millions d'habitants disposent d'un bloc industriel et minier formidable, le plus productif du continent.

Or, comme les Anglais de Hanovre, les Américains partiront un jour. Mais ils auront reconstitué et développé à notre frontière la puissance germanique.

Vous y avez consenti, monsieur le ministre des affaires étrangères — a-t-on dit — contre les garanties du pacte de l'Atlantique. Or, avec d'autres, je crois avoir montré la fragilité de ces garanties. Où en est notre sécurité face au vieux péril allemand qui ressurgit devant Strasbourg ?

Certes, le péril immédiat, c'est l'expansion soviétique.

Mais l'Allemagne n'a même pas repris sa forme que, déjà, mettant à profit les surenchères auprès des deux grands, les leaders de ses partis réclament Berlin capitale, la Sarre et l'égalité des droits. Nous connaissons la triste antienne.

Un jour, vous serez en présence d'un incident comparable à celui que fut la réoccupation par le Reich de la zone démilitarisée du Rhin.

Une intervention française, alors, nous eût évité la guerre où nous avons failli périr.

M. Flandin se rendit à Londres à cause des garanties anglaises. Il y trouva des conseils de « modération ».

Vous avez affirmé, monsieur le ministre des affaires étrangères — et c'est la vérité — que le pacte de l'Atlantique s'appliquait aussi à l'Allemagne. Mais, tel qu'il est rédigé, un jour, vous ou l'un de vos successeurs, irez à Washington... et vous y recevrez des conseils de « modération ».

L'histoire, la sombre histoire recommence. En 1919, nous avons abandonné nos revendications sur la rive gauche du Rhin contre une garantie anglo-américaine aussitôt évaporée.

Le général Clay, qui nous préférait les Allemands, s'est écrié, après vos conversations en Amérique : « C'est un règlement splendide ! »

Les ministres-présidents des Länders occidentaux en ont délibéré à Bonn, et ils ont vu dans ce nouveau statut « un progrès essentiel sur le chemin du recouvrement de la souveraineté par le peuple allemand ».

Quant à vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez parlé de « statut inespéré pour les Allemands ». Certes, ce statut était inespéré pour les Allemands, mais il était désespérant pour les Français.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous avez le droit de critiquer, mais il ne faut pas trop exagérer.

M. François Quilici. C'est une déclaration que vous avez faite au *Monde*, monsieur le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. C'est ce que vous avez ajouté qui est exagéré. Il est exagéré de dire que ce qui a été fait est désespérant pour les Français.

M. François Quilici. Je ne crois pas que l'on puisse se féliciter de la reconstitution d'une Allemagne puissante à la frontière de la France et avec le concours de nos alliés.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous seriez embarrassé si vous deviez faire la démonstration de cette affirmation.

M. François Quilici. En toute naïveté, je crois l'avoir faite.

Les incidences de cette attitude assez générale, disons de réceptivité à l'égard d'une politique qui est strictement américaine, nous les retrouvons jusqu'en des domaines d'apparence très prosaïque.

Depuis quelque temps, nos fonctionnaires de police aux frontières ont reçu l'instruction de ne point exiger de visa des citoyens américains entrant dans notre pays. En revanche, les Français se rendant aux Etats-Unis restent soumis au visa et aux nombreux contrôles des autorités américaines d'immigration qui ne se font pas faute, à l'occasion, de les interner à Ellis Island.

On voit tout de suite ce qui est en cause. Les Etats-Unis ne veulent point de nos communistes chez eux. C'est leur affaire. Mais notre affaire à nous, c'est que les citoyens américains ne soient pas des privilégiés par rapport aux citoyens français, c'est que de leur côté, ils soient soumis à notre visa. Après tout, les Etats-Unis ont eux aussi leurs communistes, si peu nombreux soient-ils, et nous avons les nôtres qui nous suffisent.

En ces matières, où la réciprocité des traitements est la règle, une hiérarchie des passeports est établie ainsi. Mieux vaut ne pas insister.

J'espère que sur ces faits aussi, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous voudrez bien nous apporter les apaisements qu'attendent de légitimes susceptibilités nationales.

La France, en effet, peut encore parler haut dans le monde, pour peu qu'elle fasse un effort de relèvement dont ne la dispensent ni le plan Marshall, ni même l'aide militaire consécutive au pacte de l'Atlantique.

M. René Mayer a dit excellemment que ce pacte « n'était pas un simple chèque en blanc sur le budget américain ». Nous sommes bien d'accord. Mais il ne doit pas être davantage un acte d'aliénation française.

Il est temps que notre pays se ressaisisse et secoue, après sa victoire finale, les complexes de la défaite et de l'occupation.

Ce ne sont point la mollesse et la timidité qui rendront sa grandeur à notre pays, mais l'audace et la fermeté. Nous y retrouverons par surcroît l'estime du monde. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

Sur plusieurs bancs au centre. Clôture !

M. le président. Il n'est pas possible de prononcer la clôture de la discussion générale, car le débat a été organisé et le temps de parole de chaque groupe a été délimité.

Je tiens à souligner que M. Quilici n'a utilisé strictement que celui qui était imparti à son groupe.

M. André-François Monteil. Nous l'avons apprécié, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Gorse. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

M. Georges Gorse. Mesdames, messieurs, venant si tard dans un débat si long, j'hésite à solliciter encore pour quelques minutes la patience de l'Assemblée. Tous les arguments pour et contre le pacte de l'Atlantique semblent avoir été fournis de part et d'autre.

Que m'a-t-on laissé ? Peut-être seulement le soin, abandonnant les arguments lancés dans le débat, d'examiner avec vous la physionomie de cet débat lui-même.

J'imagine assez mal ce qu'un quelconque esprit clair de l'ancienne France penserait d'un débat de cette nature. Il se demanderait sans doute pourquoi nous parlons ici.

Pour faire assaut d'éloquence gratuite ? Je ne le crois guère. Il est trop évident que nous n'en avons ni le désir, ni parfois les moyens. Pour nous convaincre les uns les autres ? Pas davantage.

A vrai dire, beaucoup des orateurs qui se sont succédé à la tribune — j'en excepte les plus brillants, nous en avons entendu quelques-uns au cours de cette nuit...

M. André-François Monteil. Dont vous êtes !

M. Georges Gorse. Je remercie mon vieux camarade d'école de ces félicitations anticipées.

M. Fernand Bouxom. C'est un prêté pour un rendu. (*Sourires.*)

M. Georges Gorse. Les orateurs, dis-je, n'ont ni la prétention, ni toujours, je le crains, le désir de convaincre leurs adversaires.

Aux arguments lancés de part et d'autre, on n'attend guère de réponse. Le mot même d'argument semble avoir perdu son sens.

J'écoutais samedi, par exemple, M. Biscarlet, et j'admirais l'aisance avec laquelle il se mouvait dans son propre univers intellectuel, avec quelle rigueur il usait de sa propre logique, et comme il se débattait à l'intérieur de ce système qui est le sien.

Mais c'est là un système fermé, un univers interdit, une logique imperméable à qui n'accepte pas les deux ou trois postulats qui sont la raison d'être de M. Biscarlet et de ses amis, et que tant de nous ignorent ou nient.

Ainsi, chacun, à des degrés divers, paraît-il se mouvoir dans un univers fermé, jouer avec sa logique propre, une logique différente de celle de l'adversaire et dont les règles sont inconnues ou refusées de l'autre partie.

Comment, dans de telles conditions, un débat pourrait-il être autre chose qu'une joute où chacun parle davantage pour s'expliquer lui-même à ses propres yeux que pour rallier les hésitants à sa thèse, qu'un dialogue de sourds, avec, à son terme, une seule logique commune, celle du nombre, de la force, du vote, parfois du coup de poing dans les couloirs ?

N'est-ce pas là l'image du monde actuel ? Deux ou trois logiques différentes, un dialogue de sourds, la constatation de certains rapports de force ; au terme, une diplomatie qui, faute de trouver une langue commune, s'avère impuissante à mieux faire que constater le fait, que cristalliser en deux blocs, par des traités classiques, les antinomies du monde, et chercher, pour le cas où l'on reparlerait de guerre, à faire la moins mauvaise possible des guerres désastreuses ?

Plusieurs de mes collègues ont exposé ici, en termes excellents, les raisons pour lesquelles le groupe socialiste est d'avis de ratifier le pacte de l'Atlantique, et je ne prétends pas y revenir.

Nous approuvons le pacte de l'Atlantique. Nous l'approuvons, d'abord parce qu'il serait fou de rejeter une garantie de sécurité, même s'il s'agit d'un commencement de garantie qui appelle des compléments, à la lumière desquels on jugera mieux de l'efficacité du pacte.

Nous l'approuvons aussi parce qu'il nous apparaît impossible de refuser d'affirmer publiquement une solidarité occidentale qui existe déjà si profondément dans les faits que certains font reproche au pacte de donner une publicité superflue à cette évidence matérielle d'un front commun des démocraties occidentales devant l'éventualité d'une menace.

Ce que je voudrais ajouter pour ma part, tout en reconnaissant la validité des commentaires réalistes de notre éminent rapporteur, c'est que beaucoup voteront, sans hésitation certes, mais aussi sans joie, cette division du monde qui existe dans les faits depuis de nombreux mois.

Nous devons accepter d'en donner une expression publique. Cela, qui n'est pas notre faute, est néanmoins grave. Notre rapporteur l'a justement souligné, le président Bidault l'a redit tout à l'heure: Le pacte de l'Atlantique est le résultat d'une déception, « la fin provisoire d'une grande espérance ».

Et si je suis d'accord avec M. René Mayer, et avec Bossuet qu'il citait, pour ne point tomber dans ce dérèglement de l'esprit qui consiste à voir le monde, non pas tel qu'il est, mais tel que nous voudrions qu'il fût, je crois aussi que ce serait un autre dérèglement que de se satisfaire du monde tel qu'il est aujourd'hui, et je me souviens que Bossuet fait ailleurs un sort à cette parole évangélique: « Malheur à vous qui êtes pleins et contents du monde! »

Nous agirons donc en fonction de la réalité, mais nous avons le devoir de dire que nous ne sommes pas contents et de ne pas considérer comme un triomphe diplomatique l'acceptation réaliste de cette situation redoutable qui est à nouveau faite au monde, quatre ans à peine après la fin de la guerre.

Le système des pactes et des alliances qui se nouent depuis 1945, à l'Est et à l'Ouest, au point qu'on se chamaille aujourd'hui pour savoir qui a commencé, ce système-là qui est la tentation de la diplomatie classique, a fait ses preuves, des preuves négatives, tout au long de l'histoire. C'est un système médiocre.

Que les négociateurs qui ont la rude tâche d'aménager la réalité du jour y recourent faute de mieux, d'accord! Mais qu'ils ne se laissent pas prendre à leur propre jeu.

Les peuples, c'est un fait peut-être nouveau, ont désormais le sentiment que l'on retombe dans des ornières très anciennement creusées, et l'homme moyen ressent très nettement, à l'Ouest, et je voudrais pouvoir dire aussi à l'Est, ce qu'il y a de décourageant dans de telles perspectives.

Non, si nous devions être pris au jeu, ce ne serait pas un succès que d'enregistrer pour notre propre compte cette grande peur du monde d'après guerre qui paraît animer ceux qui, de chaque côté de ce qu'on appelle tantôt rideau de fer et tantôt cordon sanitaire, s'arment fiévreusement pour mieux trembler à leur aise.

Dans tout cela, comment retrouver l'homme, comment ressaisir l'humain, comment reforger une logique internationale commune ?

Voilà pourtant, si difficile, si décourageante qu'elle puisse paraître, la tâche qu'il faudra entreprendre demain, une fois prises les sécurités que nous jugeons nécessaires.

Il le faudra pour nous-mêmes, et il le faudra aussi pour les autres.

Voici un peuple que sa propre logique risque d'entraîner dans les redoutables aventures que l'on a décrites et contre lesquelles il faut en effet se prémunir. Mais au moment même où de telles garanties sont prises, il est peut-être bon qu'un adversaire résolu du communisme, mais qui fut un moment témoin de l'effort prodigieux de l'Union soviétique lancée dans la guerre, rende un hommage à ce grand peuple, respectueux de la force, certes, comme le rappelait mon ami Le Bail, mais aussi courageux, prompt au sacrifice, artiste, humain, qui, comme tous les autres, travaille la semaine et va le dimanche au ballet ou dans les forêts chercher sa petite part de bonheur humain, à ce grand peuple dont le malheur présent est de vivre en vase clos de sa propre substance et dans l'aveugle respect d'un catéchisme, encore s'agit-il là d'un « catéchisme de persévérance » et pas seulement du catéchisme enfantin de M. Biscarlet et de ses amis. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

J'ai failli protester l'autre jour, en entendant mon ami M. Bonnefous dénier à la Russie, en quelque sorte le droit à l'Europe. J'ai toujours été frappé, au contraire, de cette nostalgie de l'Occident que l'on trouve, même aujourd'hui, chez le Russe.

Il a manqué à la Russie, au lendemain de cette guerre, le grand homme d'Etat qui l'aurait à nouveau ouverte pacifiquement à l'Europe.

Qu'y aurait-elle perdu, je vous le demande ?

Elle était sûre de sa force affirmée dans les batailles, de la stabilité de son régime, démontrée par les années. Et de même que ce serait un mauvais calcul pour l'Occident que de souhaiter le rejet en Asie d'un peuple si profondément lié à l'Europe, de même est-ce une double erreur de la part de Moscou que d'interdire à l'U. R. S. S. cette nécessaire ouverture vers l'Europe sans laquelle elle n'est qu'un monstre, et de priver par là même l'Occident fatigué de toute la force jeune qu'elle aurait pu lui apporter.

On a beaucoup fait appel, cette nuit, à l'histoire russe. Je veux simplement dire, pour ma part, qu'il a manqué à la Russie, dans ces années décisives, un nouveau Pierre-le-Grand qui l'aurait ramenée à l'Europe.

M. Félix Gaillard. Très bien!

M. Georges Gorse. Mais là encore, mesdames, messieurs, l'on se meut dans des systèmes fermés.

A l'Ouest, et c'est le drame du présent, on ne sait plus guère, on ne peut plus guère traiter le problème russe comme un problème de politique extérieure, et à l'Est, on n'a pas su voir que le principal obstacle à l'amitié soviétique, que le principal ennemi de l'alliance russe dans un pays donné, je le dis sans chercher un vain paradoxe, c'est le parti communiste de ce pays. A ressuciter le Komintern, sous les aspects du Kominform, on a gagné peut-être des auxiliaires plus dociles, mais on a, certes, perdu des amis et la possibilité d'en avoir.

M. Arthur Ramette. Vous n'avez pas de leçon à nous donner, car en matière de souplesse d'échine et de servilité, vous êtes orfèvre!

Mme Germaine Peyroles. M. Gorse fait un exposé d'une grande noblesse et d'une haute tenue. Il ne mérite pas de telles observations.

Mme Francine Lefebvre. Il a parlé de docilité et non de servilité.

M. Georges Gorse. Je n'ai pas l'habitude de la servilité, ni ne veux la prendre, et surtout pas à l'égard des vôtres, monsieur Ramette. Vos habitudes ne sont pas les miennes et ne le seront jamais.

Mesdames, messieurs, il est impossible, pour la France, quelles que soient les tentations auxquelles nous invitent parfois les injures, de laisser le monde aller où il va sans crier notre angoisse et sans émettre une protestation continue contre l'Etat présent des choses.

Nous acceptons le pacte, mais nous n'acceptons pas moralement la situation internationale qui le rend utile.

Nous devons dire que toutes ces sécurités sont pleines d'inquiétudes, que ce système est le meilleur des mauvais systèmes, que rien de tout cela n'apaise l'anxiété profonde des peuples, et que le mot paix a un tout autre sens.

En l'affirmant, la France doit chercher à jouer son rôle propre dans la vie internationale, par delà même peut-être les formules de la vieille diplomatie.

Le pacte de l'Atlantique, disait justement notre rapporteur, n'est pas une fin. Il parlait de l'ordre militaire. J'ajoute qu'il n'est pas une fin non plus dans l'ordre politique.

Il faut saisir toute occasion de recommencer, de renouer le dialogue, de faire en sorte qu'il se renoue avec nous et par nous, car s'il est à redouter un mal pire que l'absence de ce dialogue, ce serait de le voir s'engager un jour prochain, n'en déplaise à notre sympathique collègue M. Boulet, par-dessus notre tête, j'allais dire sur notre dos.

Que la France y soit présente par ses initiatives dans le domaine politique comme dans le domaine économique. L'expérience a démontré que le pacte, malgré les cris et les chants, ne faisait pas obstacle aux conversations, peut-être même, comme le disait M. Lapie, les facilite-t-il dans une atmosphère qui a du moins le mérite de la clarté.

Que la France maintienne par ailleurs l'idée d'une Europe occidentale indépendante et forte, et si cette idée a pu paraître atteinte, c'est une raison de plus pour redoubler d'efforts et pour dire à ceux de mes collègues qu'aujourd'hui même nous avons désignés nos espoirs renouvelés.

Qu'elle maintienne enfin l'idéal d'une paix d'équilibre et de puissance, fondée, celle-là, sur la sécurité collective et le désarmement.

A cet égard, M. Georges Bidault, aux termes d'une intervention remarquable, a tout à l'heure esquissé une proposition que nous faisons nôtre et qu'un de nos collègues se chargera tout à l'heure de défendre.

Peut-être, mesdames, messieurs, certaines de ces affirmations paraissent-elles aujourd'hui inutiles et anachroniques, mais il est bon qu'en maintenant posés de tels principes, la voix originale de la France se fasse plus distinctement entendre.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, nous vous faisons confiance pour qu'elle soit entendue. Il faut qu'au delà des garanties réalistes d'un moment, on pense, en France et ailleurs, à ce qui pourrait être vraiment pour des hommes libres un avenir de paix. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Nazi Boni. *(Applaudissements sur quelques bancs à gauche.)*

M. Nazi Boni. Mesdames, messieurs, les éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont vidé le sujet de sa substance. Il ne me reste plus qu'à formuler quelques appréciations sur le fond et à envisager le problème dont nous débattons, sous l'angle particulier des rapports entre les peuples métropolitains et les peuples d'outre-mer.

L'expérience des deux dernières grandes guerres a mis en évidence l'impossibilité pour toute nation de se ménager une paix séparée. La solidarité internationale est si intime que le moindre événement peut entraîner dans un conflit de grande envergure la plupart des nations.

Le risque permanent de voir le plus petit incident entre deux Etats dégénérer en conflit international fait de la paix la chose la plus incertaine du monde.

L'Europe qui, si souvent, a fait naître tant d'espoirs, l'Europe, aujourd'hui meurtrie par la guerre, surprise par les transformations brutales, découvre ses erreurs et, au milieu du déchaînement des ambitions et de la haine, commence à douter d'elle-même. Elle désirerait cependant, cette Europe, se reconstruire en toute sécurité.

La même sécurité est nécessaire aux peuples arriérés pour rattraper le retard de leur évolution.

Or, des menaces grondent à l'horizon. La peur de la bombe atomique devient une obsession. L'incertitude pleine d'angoisse qui caractérise l'après guerre compromettrait étrangement l'œuvre de reconstruction européenne, le développement économique et social des pays d'outre-mer, si des mesures n'étaient prises pour l'organisation de la paix et de la sécurité collectives.

La charte des Nations unies naquit du souci de garantir l'avenir des peuples. Mais, comme l'ont déjà affirmé beaucoup d'orateurs, l'exercice abusif du droit de veto, en la paralysant, lui enleva une partie de ses garanties et déçut ceux qui avaient placé leur confiance en elle.

L'on comprit très vite que le problème ne fut pas abordé par toutes les nations dans l'unique but de faire une œuvre juste et humaine, mais que l'égoïsme de certains Etats ne l'avait cédé en rien aux considérations d'équilibre mondial.

Il fallut alors rechercher ailleurs les conditions nécessaires au fonctionnement normal de l'O.N.U. et à la réalisation des objectifs visés par la Charte; et c'est parce qu'on a songé à coordonner l'exercice du droit de légitime défense reconnu par l'article 51 de cette charte que le pacte de l'Atlantique est aujourd'hui à l'ordre du jour, tant en Europe qu'en Amérique.

Certains considèrent le pacte comme une machine infernale dirigée contre la Russie et ses satellites, d'autres l'accusent de consacrer la division du monde en deux blocs pour le moment défensifs en attendant d'être agressifs.

Dans ce siècle où beaucoup rêvent encore d'établir le triomphe de la force, cette division était fatale; elle est l'œuvre des circonstances. Pour l'instant, aucune mesure ne saurait modifier cet état de fait.

Pour les signataires, le pacte est un moyen de défense dont l'objectif essentiel est la préservation de la paix.

Qu'il soit une machine de guerre ou un système de sécurité, ou simplement un système pour la prolongation de la paix, le pacte de l'Atlantique, en appliquant le principe qui consiste à préparer la guerre quand on désire la paix, semble avoir freiné des ambitions qui auraient déchaîné à brève échéance une troisième guerre mondiale, avec les conséquences inhérentes aux conflits de ce genre.

Est-ce à dire qu'il résoudra définitivement le problème de la paix et de la sécurité des peuples? Il serait prématuré de l'affirmer; ce serait même faire preuve d'un optimisme outrancier que de le croire.

Néanmoins, il constitue un sursis à la guerre. Nous souhaitons que ce sursis soit mis à profit pour consolider l'édifice de sécurité. Que, par un crainte mutuelle, les deux blocs, un jour, adoptent un compromis en faveur de la paix, et l'idée de communauté des nations aura progressé d'un grand pas.

Tout en mettant l'accent sur la nécessité de bâtir l'union universelle des nations, les négociateurs du pacte en limitent le domaine à des considérations géographiques, de communauté de culture et d'idéologie politique, puisqu'il s'agit, d'après M. Bevin, de faire de la démocratie, non pas une série d'unités isolées, mais une organisation cohérente.

Les négociateurs ont pris la précaution de spécifier que l'accord des puissances occidentales intéresse uniquement la défense de leurs territoires métropolitains.

Nous en déduisons que la République française n'est pas visée dans sa totalité; seule est visée la France métropolitaine.

Cette précision nous incite à demander, à la fin de notre intervention, d'autres précisions à M. le ministre de la France d'outre-mer.

Ainsi, sont exclus de la protection internationale atlantique les pays, dont font partie ceux de l'Union française, jugés incapables d'apporter une aide matérielle efficace à la défense des parties contractantes.

D'aucuns pensent que cette exclusion procède de l'opposition des puissances coloniales à une éventuelle reddition de comptes de l'administration de leurs territoires extra-métropolitains, reddition de comptes que pourraient exiger les négociateurs du pacte s'ils devaient être amenés à protéger les pays d'outre-mer. Ce serait, semble-t-il, porter atteinte à l'esprit du droit international qui admet que les relations entre une métropole et ses colonies relèvent de la juridiction interne.

Nous ignorons dans quelle mesure cette affirmation est fondée. Mais nous faisons remarquer que, si les puissances coloniales ont donné, de bonne foi, leur signature aux engagements du chapitre II de la charte des Nations Unies, elles n'ont rien à craindre d'une éventuelle reddition de compte qui, à notre sens, ne serait par exigée de la France dont les territoires d'outre-mer sont passés de l'état de colonies au stade de pays de l'Union française.

M. Paul Ramadier, *ministre de la défense nationale*. Très bien!

M. Nazi Boni. A vrai dire, les peuples d'outre-mer ne peuvent s'empêcher — et cela se justifie psychologiquement — de chercher à découvrir, à travers tous les systèmes internationaux, des formes de colonisation.

Ceux qui, hier, à San-Francisco, accusaient, non sans quelque raison, l'Europe de colonialisme, pratiquent aujourd'hui des formes modernes de l'impérialisme colonial.

Dans la course universelle à la production, l'Amérique a pris de l'avance. Cela, personne ne le conteste. Fortement industrialisée, elle accélère son avance à mesure que ses capitaux se multiplient, au rythme que nous connaissons. Elle s'offre à soutenir les retardataires; mais, en revanche, elle cherche des marchés pour absorber sa production.

Ainsi s'institue en Europe et, partant, en Afrique, une influence économique américaine, à allure de protectorat. Il faudrait être d'une excessive naïveté pour croire que ce patronage économique ne jouera pas dans les applications du pacte de l'Atlantique et ne risquera pas d'aboutir à l'octroi aux Etats-Unis de bases stratégiques dans les territoires d'outre-mer. Nous nous contentons de relever le fait sans toutefois l'analyser.

D'autre part, disons un mot de la tactique d'expansion coloniale soviétique, qui allonge ses tentacules et pose ses jalons. Elle est souple, progressive, envahissante. Elle cherche à gagner d'abord des autochtones. Quand elle y réussit, elle leur confie les positions-clés des pays où s'exerce son influence. Un jour, la clandestinité de cette mainmise disparaît et fait place à la réalité, au caractère colonialiste.

Dans un monde de colonisateurs, colonisés à leur tour à coups de machines et de dollars américains, ou par la pénétration soviétique, suivie de la perspective du bruit des chars, des méthodes qui transforment les sociétés organisées en troupes d'hommes et de femmes asservies, les peuples d'outre-mer se demandent, anxieux, quel serait le sort réservé aux colonisés d'hier.

Nous sommes hostiles à tout impérialisme, qu'il se présente à nous à visage découvert ou camouflé sous les fallacieuses apparences d'une quelconque idéologie politique.

Mais hâtons-nous cependant d'affirmer que le protectorat économique, sous réserve de certaines conditions, est un moindre mal, car il accomplit une œuvre constructive et peut être limité dans le temps.

Que le pacte de l'Atlantique constitue une barrière à l'expansion soviétique, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Les conséquences du traité de Washington débordent amplement le domaine circonscrit par ses négociateurs. Dans les pays d'outre-mer, nous les devinons à travers la position des grandes nations vis-à-vis du continent africain.

Pour l'Amérique, l'Afrique constitue une source de matières premières à bon marché et une base stratégique. Washington et Londres, en raison de leurs intérêts pétroliers dans le Moyen-Orient, ne restent pas insensibles à la position stratégique de la Somalie, de l'Erythrée et de la Libye.

La Russie, foulant aux pieds ses grands principes démocratiques, dévoile ses prétentions sur la Tripolitaine et arrive à une communauté de vues avec l'Amérique quant à l'exploitation de l'Afrique.

L'Italie, se plaçant au point de vue démographique, réclame, par la voie de son économiste Corbino, que l'on ouvre l'Afrique à l'émigration italienne.

Pour Sir Stafford Cripps, tout l'avenir des pays de la livre sterling dépend de la mise en valeur et du développement rapide des ressources de l'Afrique.

Le ministre de la défense nationale, M. Ramadier, déclarant: « sans la force économique, la puissance militaire n'est qu'une apparence dangereuse », a confirmé d'une manière implicite le lien existant entre l'économie et la stratégie, puisque celle-ci est un moyen d'efficacité de la puissance militaire.

Or, en plusieurs domaines, surtout dans le domaine économique, l'Europe et l'Afrique sont deux compléments réciproques.

De par sa position géographique, de par la situation politique de ses territoires vis-à-vis des pays européens, l'Afrique sera entraînée automatiquement à la remorque de l'Europe comme dans l'engrenage d'un système mouvant.

Mais nous déplorons qu'elle le soit sans être consultée et sans considération de ses intérêts.

Nous déplorons cette coutume qui consiste à considérer l'Afrique comme un moyen pour atteindre toutes les fins.

Les indépendants d'outre-mer voudraient savoir, monsieur le ministre, si les engagements pris par la France métropolitaine le 4 avril dans l'accord de Washington, sont valables pour la République française qui, aux termes de la Constitution, comprend la métropole, les départements et territoires d'outre-mer.

Dans l'affirmative, dans quelle mesure le sont-ils pour les territoires d'outre-mer ? Comment entendez-vous la participation de la France d'outre-mer à la réalisation du pacte de l'Atlantique ? Quels avantages nos territoires peuvent-ils en escompter ? Quelles garanties nous donnez-vous ?

Comme le Conseil de l'Europe, le pacte de l'Atlantique ne se passera pas de mettre à contribution l'Afrique.

Les élus d'outre-mer ont des raisons d'éprouver quelque appréhension quant à cet accord dont les conséquences peuvent peser lourdement sur les pays qu'ils représentent. Ils estiment qu'une question aussi grave requiert le consentement des pays de l'Union française et que l'Assemblée de Versailles aurait dû être saisie de droit pour avis. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Il importe que la métropole, en prenant des engagements qui garantissent ses intérêts, réserve en même temps l'avenir de la France d'outre-mer.

C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que se réalisera une union française vraie, forte et durable, qui contribuera à la construction d'un monde fraternel dont le couronnement sera la future grande communauté humaine. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jouve. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Géraud Jouve. Mesdames, messieurs, inscrit le dernier dans cette discussion générale, je mettrai ce privilège peu envié à profit pour être très bref et pour borner mon exposé à l'étude d'un seul point qui a été effleuré par certains orateurs, notamment par mon ami M. Maurice Schumann et par le président Georges Bidault.

Avant tout, les orateurs qui m'ont précédé ont exprimé, quelles que soient leurs divergences d'opinions, une appréhension commune: la crainte de voir la France, par le jeu même de forces et de rivalités qui échappent à son emprise, entraînée dans une course aux armements.

C'est là le point de rencontre de nos hésitations et, je veux le croire, la seule raison valable de certains refus.

M. Billoux a sans doute cru, ou a voulu m'embarrasser — je ne sais — en rappelant ici les réserves et les critiques que j'avais formulées devant la commission des affaires étrangères.

Il arrive, mes chers collègues, à des hommes libres d'être troublés et d'hésiter sur la voie à prendre. Mais je suis sûr que je ne suis pas seul à éprouver ce sentiment qui coïncide avec celui de nombreux millions d'hommes justement émus, non seulement par le pacte de l'Atlantique, mais par tous les pactes défensifs qui foisonnent aujourd'hui dans le monde et qui ont oblitéré la seule et grande charte des Nations Unies. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Oui, ce pacte appelle des réserves, comme tous les autres pactes dits défensifs, dont je ne veux pas mettre en doute l'inspiration, comme les vingt-trois ou vingt-quatre autres pactes conclus à l'Est de l'Europe, parce que, pour défensif qu'il soit, il est, comme ceux, un produit de la peur, de cette peur qui est si rarement bonne conseillère.

Vous sentez tous comme moi, j'en suis sûr, et comme tous les peuples, le caractère inquiétant de ces mesures destinées à pallier les insuffisances, aujourd'hui trop patentes, trop manifestes, de la grande charte des Nations Unies.

Toutes ces sauvegardes, toutes ces précautions n'inspirent pas confiance aux peuples qui, dans leur sagesse millénaire, craignent que ce luxe de précautions, qui n'a jamais empêché les guerres, n'en précipite encore une fois une nouvelle.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je formule des réserves. C'est le sujet de mes appréhensions. C'est pourquoi, en conclusion de ce long débat, j'ai essayé de déterminer dans quelles conditions ce pacte qui est né de la peur des peuples libres, de l'angoisse des hommes qui ont vu s'évanouir les chances de paix qu'ils avaient fondées sur la charte des Nations Unies, pourrait concourir à un véritable apaisement et si cet apaisement est concevable et réalisable.

M. le président Bidault a très heureusement défini une de ces conditions quand il a parlé du désarmement.

Nous sommes au seuil de la cinquième année de l'âge atomique. L'humanité est divisée en deux blocs rivaux. L'un dispose de la bombe atomique, cette arme de destruction massive; l'autre accumule, à l'abri de ses vastes espaces, des armements terrestres sans équivalent à la surface du globe.

Les deux grands protagonistes de cette lutte d'influence affirment hautement leur désir de paix et, pourtant, les peuples sont inquiets. Ils ont peur parce qu'ils savent que les armements ont toujours conduit à la guerre et que les armements n'ont jamais empêché les guerres.

L'humanité est partagée ainsi entre l'espoir et la peur, la peur qui se concrétise dans la menace que fait peser sur le monde la bombe atomique, l'espoir qui s'attache aux virtualités fécondes de cette énergie atomique. Nous voulons que l'espoir triomphe, que la peur recule.

Dans cette perspective de l'âge nouveau, le pacte de l'Atlantique apparaît comme un instrument momentanément susceptible d'apaiser la peur qui s'était emparée des hommes libres, mais nous espérons que cet apaisement, cette assurance seront mis à profit, non pas pour déclencher une nouvelle course aux armements, mais pour adresser un appel à tous les peuples, à toutes les nations, à leurs dirigeants, en faveur du désarmement, d'une limitation des armements et tout d'abord, parce que l'expérience nous a appris à borner l'ambition de nos desseins, en faveur d'un recensement contrôlé de tous les armements. Je dis bien de tous, car la dernière proposition française actuellement à l'étude devant la commission des armements de type classique de l'O. N. U. ne me satisfait pas.

Je m'excuse de rectifier sur ce point les indications données par mon collègue et ami M. Maurice Schumann. Cette proposition est incomplète. Elle exclut les armes atomiques. Je n'en fais pas grief au Gouvernement français. Je sais bien qu'en la formulant devant cette commission spécialisée, le Gouvernement ne pouvait y inclure les armes atomiques, qui relèvent d'une autre commission.

M. le ministre des affaires étrangères. C'est cela.

M. Géraud Jouve. Mais cette lacune porte en elle-même le germe de l'insuccès. C'est pour cette raison essentielle que les tentatives de désarmement, ou même de simple contrôle, ont échoué jusqu'ici. Rappelons brièvement l'essentiel de ces tentatives:

Les Etats-Unis ont la bombe atomique. Ils résistent aux demandes soviétiques de mise hors la loi ou de destruction des stocks de bombes atomiques, tant que l'U. R. S. S. n'aura pas accepté le principe et les modalités d'une inspection internationale généralisée.

L'Union soviétique, qui a fait à l'O.N.U. une fort belle proposition de réduction générale des armements, s'est toujours opposée jusqu'ici à la mise sur pied d'un système efficace de contrôle.

M. Fernand Grenier. C'est inexact.

M. Géraud Jouve. Je ne veux pas déterminer ici qui a raison ou tort, pas plus que je n'essaierai de déterminer qui est coupable de cette course aux armements qui se déroule sous nos yeux.

Les peuples, soumis à des propagandes diverses, avec des arguments plus ou moins blaisants, ne voient qu'une réalité: l'enchaînement fatal des armements et de la guerre. Ils veulent sortir à tout prix de ce cercle vicieux où les propagandistes des deux bords veulent les enfermer. C'est pour tenir compte de cette inquiétude des peuples, du peuple français en premier lieu, qui aurait le plus à souffrir d'une nouvelle guerre, qu'au moment où nous allons ratifier le pacte de l'Atlantique nous demandons au Gouvernement français de proposer aux signataires de ce pacte d'abord, aux Nations Unies ensuite, une nouvelle initiative en vue de recenser les armements, tous les armements, et de faire vérifier par des enquêteurs de l'O.N.U. la véracité des déclarations faites par les gouvernements.

En vérité, mes chers collègues, l'inquiétude des peuples est compréhensible. Ils voient la part croissante allouée aux armements dans les budgets militaires de tous les pays. Aux Etats-Unis, le Congrès ignore le nombre de bombes atomiques stockées ou même produites. A l'Est, aucun renseignement n'est fourni à qui que ce soit sur l'ampleur du réarmement.

M. Fernand Grenier. 19 pour cent du budget.

M. Géraud Jouve. Et combien de millions d'hommes sous les drapeaux ?

M. Fernand Grenier. Il y a 60.000 kilomètres de frontières. On oublie toujours cela !

M. Géraud Jouve. Nous ferons l'addition des peuples satellites et nous arriverons à un beau résultat !

A quoi servirait de mettre la bombe atomique hors la loi, comme le demandent les Russes, si parallèlement le monde devait rester dans l'ignorance absolue des armements de l'Union soviétique ?

A l'inverse, à quoi servirait une limitation des armements classiques si, de l'autre côté, des bombes atomiques devaient s'accumuler sans aucun contrôle ?

C'est ici que la France peut intervenir, que les hommes libres de toute allégeance à une idéologie ou à l'autre peuvent intervenir. L'angoisse des peuples résulte du mystère, du secret et de la suspicion qui s'épaississent dans le monde autour des armements de toutes sortes. Le recensement proposé doit porter sur tous, sans exception, et n'en déplaise à certains, mais aussi la vérification doit pouvoir s'opérer dans tous les pays, derrière tous les rideaux de fer ou de velours.

C'est au moment où les peuples libres ratifient le pacte de l'Atlantique que cette proposition, qui engage la paix, doit être formulée. Elle doit être conçue comme une manifestation de la confiance que ces peuples ont dans leur force et dans leur avenir.

S'il est vrai, comme l'ont affirmé à plusieurs reprises diverses voix autorisées par delà l'Atlantique, que la communauté des peuples qui vont se ligner autour de cet océan représente 75 pour cent de la production mondiale de l'acier, 83 pour cent du tonnage mondial, 80 pour cent de la production mondiale de pétrole, s'il est vrai que leur supériorité écrasante est de nature à faire reculer tous les agresseurs, il est encore plus vrai que les peuples qui vont s'engager dans ce pacte attendent de leurs dirigeants un geste qui concrétise la volonté de paix qui a animé ses promoteurs.

Monsieur le ministre, proposez aux signataires du pacte, proposez ensuite, en leur nom, à toutes les nations unies, un recensement général et contrôlé de toutes les armes classiques et atomiques: l'opinion n'ira jamais moins loin que vous, et non pas seulement l'opinion française.

Au seuil de l'an V de l'âge atomique, les peuples, encore partagés entre l'espoir et la peur, attendent un geste. Ce geste, la France peut le faire, la France doit le faire. Il dépend encore de nous que l'espoir l'emporte sur la peur. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'article unique.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

M. le président. Avant d'ouvrir la discussion sur l'article unique, je rappelle à l'Assemblée que, dans la troisième séance de lundi, M. Malleret-Joinville a développé et m'a remis, conformément à l'article 46 du règlement, une motion ainsi conçue:

« L'Assemblée nationale déclare que la ratification du pacte Atlantique ne pourra avoir pour conséquence l'élévation à plus de 350 milliards de francs des dépenses militaires en France. »

M. Gilbert de Chambrun. Voilà le geste que demandait notre collègue M. Jouve!

M. le président. Je vais mettre aux voix cette motion.

M. Alfred Malleret-Joinville. J'ai demandé le scrutin sur cette motion, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la motion de M. Malleret-Joinville.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	603
Majorité absolue	302
Pour l'adoption	183
Contre	420

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Nous abordons l'examen de l'article unique.

J'en donne lecture:

« *Article unique.* — Le Président de la République est autorisé à ratifier le traité de l'Atlantique Nord conclu à Washington le 4 avril 1949.

« L'accord prévu à l'article 10 du traité, en vue d'inviter un Etat non partie à ce traité à y accéder, ne pourra être donné par le Président de la République s'il n'y est autorisé par une loi.

« Une copie authentique de ce traité restera annexée à la présente loi. »

La parole est à M. Giovoni. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Arthur Giovoni. Mesdames, messieurs, bon nombre d'orateurs se sont succédé à cette tribune pour défendre le pacte Atlantique. Notre première remarque est qu'ils ne se sont pas présentés en laudateurs enthousiastes, mais plutôt en avocats, en défenseurs d'un pacte dont la plupart d'entre eux savent que notre peuple ne veut pas.

Ils le savent, même lorsqu'ils affectent de se gausser des dizaines de milliers de protestations évoquées à la tribune et qui ne représentent d'ailleurs qu'une partie de celles qui sont parvenues à la présidence. Au reste, leurs discours n'ont guère apporté d'informations qui ne fussent déjà dans le rapport de M. René Mayer ou dans la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères. Avec une grande variété de forme ce sont les mêmes arguments qui ont été articulés dans presque tous les discours.

Vous avez présenté le pacte Atlantique comme destiné à garantir la sécurité gravement compromise des signataires. Si une sécurité est vraiment compromise, c'est celle de certaines forces économiques et politiques menacées par l'éveil de confiance de simples gens si durement éprouvés par les cataclysmes périodiques qu'engendre le système capitaliste. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Il fallait essayer de dresser un barrage contre cette crise de conscience; c'est l'objet même du pacte.

Vous n'avez pas innové. De pareilles entreprises ont vu le jour dans le passé, et nos amis ont eu bien raison de rappeler la Sainte-Alliance. Le pacte signé par les puissances absolutistes, à la tête desquelles se trouvait l'Autriche du chancelier Metternich et la Russie du tsar Alexandre, avait pour but de maintenir les dynasties régnantes et les intolérables privilèges des classes dirigeantes depuis longtemps condamnées par l'Histoire. Le mécanisme de ce pacte oppresseur des peuples, qui a reçu le nom de « système Metternich », était destiné à briser l'irrésistible aspiration des peuples à plus de liberté et de justice. C'était la Sainte-Alliance des forces rétrogrades, un pacte de violence et de négation des faits économiques et sociaux qui sont à la base de l'Histoire.

Votre pacte Atlantique, c'est la nouvelle Sainte-Alliance dont le président Truman est le Metternich au petit pied, et les dirigeants actuels de la politique de notre pays s'y laissent d'autant plus entraîner que M. Schuman n'est même pas Talleyrand! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.*)

M. Paul Hutin-Desgrées. Cela vaut mieux!

M. Arthur Giovoni. Lorsque nous dénonçons le caractère agressif du pacte, M. Schuman nous répond que les quatre ministres des affaires étrangères ont pu se réunir à Paris malgré sa signature. Certains disent même « grâce à sa signature ».

Nous voyons, à cette rencontre des quatre ministres des affaires étrangères à Paris, d'autres raisons, que nous pouvons résumer brièvement: ce sont d'abord les grandioses victoires des armées populaires en Chine; c'est ensuite la crise économique américaine; c'est enfin le mouvement des partisans de la paix dans tous les pays.

M. Noël Barrot. Et le pont aérien!

M. Arthur Giovoni. Vous présentez le pacte comme un instrument de défense, mais le rapport même de M. René Mayer, par l'affirmation d'une stratégie atlantique essentiellement offensive, a pratiquement ruiné cette thèse.

M. Mayer, avec désinvolture, avec certain cynisme même, a avoué quelques-uns des buts du pacte, notamment qu'il s'agit de s'engager dans une croisade anticommuniste, antisoviétique, une croisade de sauvegarde de « l'ordre » capitaliste.

Nous avons alors pensé que cela pourrait gêner certains collègues décidés par avance à voter le pacte et qui, à défaut de raisons, pourraient invoquer au moins des prétextes. Nous nous sommes trompés puisque l'appel lancé par MM. Mayer, Teitgen et Mutter a été repris avec enthousiasme par les socialistes, MM. Lapie et Le Bail, défenseurs des valeurs spirituelles et psychologique de la bourgeoisie de l'Occident, défenseurs du régime capitaliste condamné. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Il fallait un instrument pour réaliser les plans d'hégémonie mondiale échafaudés par l'internationale des grands trusts.

Il fallait tenter de détruire l'O. N. U. où la pratique de l'unanimité des grandes puissances constitue un obstacle aux manœuvres et aux intimidations.

Il fallait, en somme, essayer de regrouper les éléments d'une croisade anticommuniste et antisoviétique, de donner une forme nouvelle, plus souple et mieux adaptée aux temps présents, à ce que nous avons connu sous le nom de pacte anti-komintern et pacte d'acier.

Mais l'entreprise n'est pas facile, et M. Mayer lui-même parle des hésitations fondamentales du peuple américain.

Or, ces hésitations n'existeraient pas si le pacte avait un caractère défensif. Elles ne peuvent s'interpréter que comme l'expression des inquiétudes d'hommes qui sentent les dangers de cette coalition, malgré les efforts pour en marquer le caractère agressif.

Avec le pacte, nous sommes arrivés au stade final; la mise en place du dispositif stratégique d'agression. Pour atteindre ce stade, on a procédé par étapes.

D'abord, il a fallu enlever aux pays qu'on voulait rendre dociles les bases économiques de leur indépendance.

Le plan Marshall y a pourvu. Il a abouti à l'asservissement économique de l'Europe occidentale et a permis aux Etats-Unis d'empêcher la crise de se manifester plus tôt. Néanmoins, elle s'affirme aujourd'hui.

Les exportations américaines qui étaient en 1930 de 13,5 p. 100 des exportations mondiales, ont atteint, en 1946, 30,5 p. 100 de ce total et, en 1948, 32,6 p. 100.

Les bénéfices des firmes américaines ont passé de quatre millions de dollars en 1939 à vingt et un millions de dollars en 1948.

Lorsque nous avons, les premiers et les seuls, fait des réserves sur la générosité des hommes d'affaires américains, nous avions raison.

Voilà cette générosité et ce désintéressement très exactement chiffrés en millions de dollars.

C'est le *New statesman and Nation* du 26 février 1949 qui reconnait:

« L'aide Marshall qui débute, au moins en partie, dans une atmosphère de générosité, s'est transformée depuis en l'un des aspects indispensables des préparatifs stratégiques américains en vue d'une éventuelle guerre mondiale. »

L'Amérique a inondé l'Europe, non de machines-outils, mais de produits inutiles ou servant à la destruction. Et déjà, la préparation, si rentable pourtant, à un nouveau massacre ne suffit plus. L'*U. S. News* du 30 novembre 1948 avoue:

« La simple préparation à la guerre ne suffit plus. »

En décembre 1948 on peut même lire, dans ce même journal, cette phrase inspirée par la crainte de la paix, déclaration de mort à tous les peuples de la terre, le peuple américain y compris:

« Si la paix était assurée, tout serait détraqué. »

En vain *Le Monde* écrivait-il:

« Il n'y a pas encore d'impérialisme américain. »

La vérité perce sous ces mots. Nul ne peut plus nier la mainmise économique américaine sur la vieille Europe.

Les conséquences fatales de cet état de fait, c'est la perte de l'indépendance politique avec, comme aboutissement, l'ordre de mobilisation. C'est un aspect frappant du rapport de M. Mayer que la reconnaissance éclatante des « droits » américains en Europe.

M. Mayer dit cyniquement l'abdication, pour la bourgeoisie française elle-même, de tout rôle actif et autonome.

Et quel est l'ennemi?

L'ennemi, c'est l'U. R. S. S., même si elle n'est pas « nommément » désignée.

C'est l'U. R. S. S. à laquelle tous les orateurs de la majorité, à commencer par le ministre lui-même, ont consacré la moitié de leurs discours. C'est l'U. R. S. S., comme l'avoue *Le Monde* du 3 avril 1949 qui dit:

« Est-il nécessaire de recourir à ce raisonnement par élimination pour découvrir l'objet du pacte de l'Atlantique? Il est bien dirigé contre l'U. R. S. S. », et on ajoute la clause de style: « s'il est vrai qu'on se défend toujours contre quelqu'un. »

C'est l'U. R. S. S. élégamment appelée l'« agresseur potentiel ». C'est l'encerclement de cet agresseur potentiel que l'on recherche, en guise de remerciement, sans doute, pour avoir, par le sacrifice de dix-sept millions de ses fils, sauvé la liberté du monde et ses possibilités de progrès. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et lorsqu'on rappelle cela à cette Assemblée, M. Lussy, que je vois à son banc, s'écrie: « Avec le prêt-bail ».

Comme si on pouvait mettre en parallèle le sacrifice des hommes, le sang versé et la fabrication et la vente des armements avec le bénéfice réalisé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

D'avance, l'Union soviétique et les démocraties populaires ont été exclues de ce pacte.

Le pays du socialisme est accusé par le département d'Etat de favoriser les troubles sociaux et économiques, et les partis communistes de France et d'Italie sont dénoncés comme portant atteinte au moral des nations occidentales.

Ici, transparait nettement l'aspect idéologique du pacte.

Les Etats-Unis prennent à leur compte la défense des intérêts capitalistes dans le monde entier, mais d'abord à leur profit propre. Ainsi, toute attaque contre le système capitaliste à l'intérieur d'un Etat sera considérée comme inspirée et voulue par l'U. R. S. S. Elle viendra de l'U. R. S. S. elle-même.

Et si vous songez à briser tout mouvement progressiste dans les pays liés au pacte de l'Atlantique, comment ne songeriez-vous pas à détruire les pays mêmes où le socialisme se construit?

Comment pourriez-vous tolérer ces exemples vivants qui éclairent les peuples, entretiennent leur espoir et stimulent leur lutte ?

C'est Churchill qui, le 21 février, déclare à Bruxelles:

« Nous accueillons aussi avec le sentiment de la plus ardente sympathie les représentants des pays européens qui sont à présent sous une tyrannie plus dévastatrice dans ses effets permanents que celle de Hitler. Notre but final est d'assurer leur libération. »

Au centre. Très bien !

M. Arthur Giovoni. Après lui et dans le même sens, M. Teitgen parle de reconquérir l'Europe et M. Le Bail veut libérer le prolétariat opprimé d'Europe orientale, en attendant sans doute de partir en guerre pour libérer celui de Chine qui vient d'être privé des bienfaits de la démocratie de type occidental de Tchang Kaï Tchek. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et puisque, visiblement, ce pacte est un pacte d'agression contre notre grande alliée et porte un coup au pacte franco-soviétique, puisque depuis deux jours on déverse à cette tribune les calomnies les plus éculées contre l'Union soviétique, on nous permettra de rappeler certains jugements qui ont été portés, en particulier, celui de M. Bidault, qui déclarait en 1944:

« Il est indispensable à la France et à l'Europe que l'entente entre les grandes puissances de l'Est et la grande puissance occidentale de l'Ouest soit à nouveau une réalité dont personne, en aucun point du monde, ne pourra prendre ombrage. »

M. Henri Bouret. Il l'a même répété ce soir.

M. Arthur Giovoni. On me permettra de rappeler surtout une déclaration faite par le ministre de la défense nationale, puisqu'on parle des visées expansionnistes et des buts agressifs de l'Union soviétique. Le ministre de la défense nationale déclarait à Puteaux, le 29 janvier 1949:

« Il n'est pas non plus un point du monde où l'on ait vu apparaître le soldat soviétique, ni en Grèce, ni en Turquie, ni en Tchécoslovaquie, ni en Chine. Ni soldat soviétique, ni même les armes, les fournitures d'armes n'apparaissent. »

Voilà ce que disait le ministre de la défense nationale et vous venez maintenant parler de la volonté d'expansion de l'Union soviétique!

Enfin, je voudrais rappeler un autre témoignage. C'est le suivant:

« J'ai réclamé et obtenu le pacte d'alliance qui nous a unis à vous en 1935. Si ce pacte avait été respecté par nos réactionnaires, je crois que nous n'aurions pas eu la guerre. Hitler aurait reculé. La coalition de la Russie soviétique, de l'Angleterre et de la France aurait effrayé le militarisme prussien quand il a commencé à égorger le vaillant peuple tchèque. »

C'est la déclaration que le président de l'Assemblée faisait à la jeunesse soviétique dans l'*Avant-Garde* du 21 août 1945.

Parmi les objectifs du pacte, il en est un que vous prétendez être un objectif essentiel: c'est celui de défendre la démocratie, comme vous dites. Ce que vous voulez défendre, en réalité, c'est la dictature d'une poignée d'exploiteurs. Pour vous, la démocratie n'existe pas là où n'existe pas la liberté pour le capital d'exploiter le travail. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si, au moment où les communistes et les socialistes avaient la majorité dans notre pays, ils avaient constitué un gouvernement qui eût appliqué tout simplement le programme du conseil national de la résistance ou simplement quelques résolutions prises en commun, vous eussiez appelé cela une démocratie populaire et mis le mot populaire entre guillemets.

Mais vous voulez défendre la démocratie comme si elle n'avait pas, en Europe occidentale et en Amérique, ses pires ennemis: Franco, Salazar, Tsaldaris, est-ce la démocratie ?

L'amnistie pour les traîtres et la prison pour les mineurs, les lois raciales et antisyndicales du pays de Washington, le lynchage des nègres, est-ce la démocratie ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En fait, il n'y a pas de différence de nature entre les divers régimes qui se partagent les pays d'Occident...

M. le rapporteur. Voulez-vous me permettre de vous poser une question, monsieur Giovoni ?

M. Arthur Giovoni. Je vous en prie.

M. le rapporteur. Est-ce que le programme du conseil national de la Résistance prévoyait qu'il y aurait, dans un pays, un parti unique et que les journaux seraient faits par le gouvernement ? (*Applaudissements et rires à gauche, au centre et à droite.*)

M. Arthur. Giovoni. Je vais répondre, si vous le permettez.

M. Henri Teitgen. C'est cela, tirez vos dernières cartouches!

M. Arthur Giovoni. Le programme du conseil national de la Résistance prévoyait simplement quelques réformes sociales assez profondes.

Elles auraient suffi pour que vous prétendiez que les appliquer c'était établir une démocratie populaire, alors que ces simples réformes étaient réclamées par l'immense majorité du peuple de France.

M. le rapporteur. Pourquoi ne les avez-vous pas faites ? Il fallait les faire!

M. Arthur Giovoni. Et pourtant, ce programme avait été signé par tous les représentants des partis de la Résistance.

M. Paul Hutin-Desgrées. Vous ne savez pas ce qu'est une démocratie populaire!

M. Fernand Bouxom. La corde de pendu n'était pas au programme du conseil national de la Résistance.

M. Gaston Julian. Ni le garde-fou.

M. Fernand Bouxom. C'est vous qui l'avez demandé, vous savez pourquoi.

M. Arthur Giovoni. Si vous avez la nostalgie de la présidence, monsieur Bouxom, ce n'est pas comme cela qu'il faut le manifester.

En effet, tout se passe comme si vous présidiez vous-même la séance! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Bouxom. Je vous remercie de vos applaudissements amicaux. (*Sourires.*)

M. Arthur Giovoni. En fait, disais-je, il n'y a pas de différence de nature entre les divers régimes qui se partagent les pays d'Occident, mais il y a une opposition fondamentale entre capitalisme et socialisme ou démocratie véritable.

Il y a trois jours, le 22 juillet, M. Spaulding, commissaire à l'éducation publique de l'Etat de New-York, a ordonné aux autorités scolaires de cet Etat de licencier tous les instituteurs et professeurs communistes.

Voilà un exemple de la démocratie que vous défendez!

Le même jour, la commission sénatoriale de la justice a approuvé un projet de loi qui prévoit une peine qui peut être de dix ans de prison pour ceux qui tenteront de renverser le régime actuel des Etats-Unis.

C'est sur un aussi fallacieux prétexte qu'est fondée l'accusation portée contre les douze dirigeants communistes dont le procès se déroule depuis six mois.

Est-ce cette démocratie-là que vous voulez défendre ?

En réalité, ce que vous défendez, c'est l'exportation et l'application à l'Europe, en particulier à la France, des méthodes et des procédés de coercition de la commission des activités anti-américaines de l'escroc Parnell Thomas.

Voilà ce que vous voulez importer dans notre pays. Mais le peuple de France n'est pas mûr pour ce genre de démocratie.

Mais, pour mieux river l'Europe occidentale aux destinées de l'impérialisme américain, il a fallu reprendre le slogan de Gœbbels et de Hitler: « Europe, réveille-toi! » Ce slogan est d'ailleurs destiné à en masquer un autre: « *Deutschland über alles* ».

Ce que l'on nomme le « Conseil de l'Europe » est destiné à duper les peuples et à leur enlever leur souveraineté. Il est évident que la souveraineté nationale est une entrave à l'expansion américaine, à la conquête de ce nouvel espace vital.

Notre gouvernement ne s'est pas ému des exigences manifestées par Washington. Le caractère cosmopolite des opérations commerciales et financières de la bourgeoisie oblige celle-ci à piétiner des valeurs dont, naguère, elle prétendait être l'unique défenseur.

Elle n'est plus patriote et ce qui l'obsède, ce n'est plus que la lutte à mener contre le prolétariat international.

Les intérêts véritables de notre propre pays sont sacrifiés, comme cela a été amplement démontré à cette tribune, au relèvement prioritaire de l'Allemagne des technocrates et des Führer d'industrie.

On oublie, pour reprendre un mot de notre collègue Louis Marin, que « l'Allemagne a pu, dix ans après 1918, recommencer à préparer une guerre formidable avec le concours candide de ses anciens vainqueurs ».

Aujourd'hui déjà, certains produits médiocres de l'industrie d'outre-Rhin apparaissent sur les marchés. Demain, ils les inonderont. Les Anglais s'en plaignent, mais qu'importe, puisque le but à atteindre est de fortifier et de réarmer l'Allemagne non dénazifiée pour en faire un bastion redoutable contre l'U. R. S. S.; sans se douter que ce même bastion pourrait un jour prochain s'abattre sur nos têtes.

Aujourd'hui, notre gouvernement n'a même pas l'excuse de se laisser rouler. Il s'est précipité vers l'aventure en ayant parfaitement conscience de l'aventure. Nous le supposons du moins. En tout cas, les avertissements ne lui auront pas fait défaut.

Les intentions de domination de l'impérialisme américain se sont affirmées. Déjà, le 6 juin 1941, on pouvait lire dans un journal américain:

« Si nous constatons que l'Allemagne est en train de gagner la guerre, il nous faudra aider l'U. R. S. S., et si c'est la Russie, il nous faudra aider l'Allemagne. »

Comme dirait M. Bidault, « ces mots impies me dispensent de citer plus ».

Je dois cependant ajouter que le sénateur américain qui écrivait cela n'était autre que M. Truman, qui révélait ainsi le fond même de sa pensée: profiter de l'affaiblissement mutuel des belligérants pour s'assurer la part du lion.

Et maintenant, on s'efforce tout simplement de faire passer dans les faits cette idée monstrueuse.

C'est encore M. Truman qui déclarait le 6 avril 1946:

« Les Etats-Unis sont aujourd'hui une nation forte; il n'y en a pas de plus forte. Cela signifie qu'avec une telle force, nous avons le devoir de prendre la direction de l'organisation du monde. »

Ainsi, M. Truman espère que la toute-puissance américaine s'opposera à tous et à l'Allemagne elle-même, destinée à être la tête de bélier qui frappera à l'Est la forteresse socialiste.

Cette déclaration est l'affirmation d'une volonté de domination non déguisée.

Or, à cette date, la réunion des partis communistes en Pologne n'avait pas encore eu lieu; elle n'allait se tenir que plus d'un an après, ce qui prouve que vous n'hésitez pas à recourir à des falsifications chronologiques lorsque vous présentez le pacte comme une riposte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le pacte de l'Atlantique est l'expression de la volonté du régime de M. Truman de régenter, puis d'asservir tous les peuples du monde et de leur interdire, par la violence, la voie du socialisme. Le pacte de l'Atlantique est donc un pacte de guerre, incompatible avec l'Organisation des Nations unies, puisqu'il met hors la loi une immense partie de l'humanité, après l'avoir déclarée séparatiste.

Dans ce nouvel acte de la grande conspiration contre l'U. R. S. S. et les peuples épris de socialisme, les Etats-Unis se réservent le rôle dirigeant. Le gouvernement français accepte le rôle subalterne d'instrument passif.

« Le but que se pose le nouveau cours expansionniste des Etats-Unis est l'établissement de la domination mondiale de l'impérialisme américain », écrivait André Jdanov dès septembre 1947.

Et M. Schuman, dans une allocution radiodiffusée le 18 mars 1949, s'écriait:

« La France n'a pas de goût pour le rôle de l'agneau en face du loup ou de l'ours. »

Or, où est le loup, où est l'ours ? Hier encore, le loup, c'était l'Allemagne qui faillit nous croquer par deux fois et tout le monde sait que la Russie a contribué à nous tirer de sa gueule.

Aujourd'hui, monsieur Schuman, le loup n'est vraiment pas là où vous feignez de croire qu'il se trouve. Ce n'est point l'U. R. S. S. qui nous a forcés à l'abandon des réparations, qui exige des bases, qui installe chez nous un état-major, qui dirige notre économie, notre politique et dicte des lois à notre peuple. Ce n'est pas l'U. R. S. S. qui nous impose l'achat de ses armes, qui vise à s'installer dans nos territoires d'outre-mer, sous prétexte d'aide aux « pays arriérés ». Le loup, pour la France, c'est l'impérialisme américain et notre peuple ne veut en être ni le complice ni la victime. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et dans tout cela, on a abandonné les accords de Potsdam et de Yalta, qui ont été considérés comme nuls et non avenus.

Qu'est-ce que la France avait à perdre à l'application de ces accords ? Où en serions-nous s'ils avaient été appliqués ? Nous n'assisterions pas à la renaissance du militarisme allemand, notre économie pourrait être florissante, notre peuple ne serait pas écrasé de charges insupportables.

Voyez la différence de niveau de vie entre les peuples des pays marshallisés et ceux des pays qui ont marqué aux accords de Yalta et de Potsdam une fidélité constante. (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite.*)

M. le rapporteur. Voilà qui est très dangereux!

M. Arthur Giovoni. C'est curieux que toutes les fois qu'on parle de ces pays, tantôt vous déclarez que vous ne savez pas ce qui s'y passe, parce qu'il y a le « rideau de fer », et tantôt vous déclarez être sûrs de ce qui s'y passe.

Il y a une contradiction. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Paul Hutin-Desgrées. Nous entendons les cris de douleur qui passent le rideau de fer!

M. le rapporteur. Je prends les renseignements que vous fournissez vous-mêmes, monsieur Giovoni.

M. Arthur Giovoni. Le peuple de France ne manquera pas d'être frappé par le fait que le rapporteur du pacte de l'Atlantique est M. René Mayer, l'homme qui a donné son nom au prélèvement. (*Exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il considérera cela comme un fait symbolique et significatif, comme l'indication que de nouveaux et insupportables sacrifices vont lui être demandés.

Cela, d'ailleurs, est confirmé par les déclarations les plus officielles puisque, le 18 mars, le ministre des affaires étrangères déclarait:

« Pour respecter nos engagements découlant du pacte de l'Atlantique, nous devons effectuer un important effort de réarmement. »

Il est intéressant de rapprocher de cette déclaration celle d'un autre ministre, M. Schneiter, ministre de la santé publique, qui avouait:

« Dans l'état actuel de nos finances, il est impossible de construire des hôpitaux. »

Voilà la vérité à laquelle sera sensible le peuple de France! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le rapporteur. Le peuple de France et les enfants corses qui ont vécu du pain et du blé du plan Marshall seront très sensibles à vos déclarations aussi. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Arthur Giovoni. Je ne vois pas ce que viennent faire les enfants corses ici.

M. le rapporteur. Ils ont vécu du pain américain, monsieur!

M. Arthur Giovoni. La vérité, c'est que vous avez été le père du plan Mayer, et on sait ce que cela veut dire.

Vous avez été ministre de la guerre...

M. le rapporteur. Quarante-six jours. *(Sourires.)*

M. Arthur Giovoni. ...et les paysans, les commerçants et les artisans savent ce que cela veut dire.

Maintenant, vous êtes rapporteur du pacte de l'Atlantique, il y a continuité.

M. le rapporteur. Dieu merci!

M. Arthur Giovoni. Enfin, le sort réservé à notre peuple et à notre sol a été clairement indiqué par M. Malleret-Joinville. Je me contenterai de citer une confirmation. Elle émane de M. Kenneth Royal, ministre de la guerre, au correspondant de l'*United Press*, le 6 février 1949, qui déclare: « La bataille terrestre, cruciale et décisive, serait gagnée en Europe. Si nous étions chassés de l'Europe, il nous faudrait de quinze à trente ans pour y revenir, avec ou sans bombardements atomiques. »

Voilà le sort que vous réservez aux Français avec votre pacte de l'Atlantique.

Et vous êtes, aujourd'hui, dans l'état d'esprit de la bourgeoisie anglaise et française au moment de Munich. Comme alors, vous encouragez et vous soutenez les éléments les plus farouchement réactionnaires, à commencer par ceux d'Allemagne.

Vous croyez que la croisade contre le socialisme peut être un moyen de résoudre vos difficultés intérieures, de « mettre les communistes à la raison », un moyen de surmonter les contradictions entre Etats capitalistes ?

Ceux qui misaient sur Hitler et sur Mussolini se sont trompés et la leçon n'a donc pas servi!

Votre pacte est un instrument de classe, une coalition de conservatismes sociaux, une suprême tentative pour perpétuer un système économique déclinant. Mais la nouvelle Sainte Alliance ne durera pas plus que sa devancière.

« L'évolution réellement progressive s'accomplit silencieusement à l'arrière-plan des scènes bruyantes », écrivait Engels.

En Europe orientale, dans une atmosphère de confiance et d'enthousiasme, le socialisme se construit. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Dans les pays du pacte de guerre, les contradictions internes d'un régime économique incapable d'assurer à la vie humaine un développement paisible s'affirment de jour en jour.

On y parle volontiers d'inquiétudes. On y est en proie à une sorte de romantisme réactionnaire. Les conflits économiques s'enventment, le chômage gagne les masses laborieuses américaines et s'étend aux pays d'Europe marshallisés, à la France où tout est à reconstruire et où partout les chantiers ferment.

Les pays marshallisés se rendent compte de plus en plus qu'ils ont conclu un marché de dupes. Le garrot qui leur a été imposé les asphyxie. Pis encore, la peur, la grande peur tenaille les gouvernements. Ils accusent notre parti de fomenter des troubles sociaux qui s'expliquent par le déséquilibre social, par le désordre de la production et des échanges, par le spectre de la misère qui accompagne toujours le spectre de la guerre.

La crise est là. Et alors, ceux que notre grand Barbusse appelait « les puissants héréditaires, debout çà et là par dessus la prostration du genre humain », ceux qui disent: « J'engraisse de la guerre et mon ventre en mûrit », ceux-là s'écrient: « Plutôt la guerre que la crise! ».

Eh bien, non! la guerre du pacte n'aura pas lieu!

Si « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage », il y a aujourd'hui des pays socialistes qui portent en eux la paix comme ils portent l'espoir et l'amour de tous les hommes avides de progrès. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

En votant contre le pacte, nous votons pour la paix dans la justice et le travail, la paix démocratique générale, que nous voulons et que nous gagnerons en dépit des pactes criminels.

Que ceux qui vont voter sachent bien qu'ils sont comptables devant leur peuple...

M. Maurice Schumann. Mais oui!

M. Arthur Giovoni. ...et que l'Histoire, en définitive, n'a jamais donné raison aux puissances de réaction et de malheur! *(Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.)*

M. Marcel Poimbœuf. Nous sommes d'accord sur l'ultime conclusion.

M. le président. La parole est à M. Dumas. *(Applaudissements au centre.)*

M. Joseph Dumas. Mesdames, messieurs, je n'ai pas été convaincu par les arguments que j'ai entendu développer à cette tribune par les opposants à la ratification du pacte de l'Atlantique.

Je dirai bien simplement que j'ai été surpris d'entendre les orateurs du groupe communiste se couvrir du patronage de M. le sénateur Taft pour combattre le pacte.

Mon ami M. Maurice Schumann a donné connaissance, à cette tribune, de la situation qui est née en Amérique entre les syndicats ouvriers et le fameux trust O. S. T. U.

Grâce au président Truman, la grève a été évitée — et quiconque dans cette Assemblée a eu à souffrir des grèves sait à quel point ces conflits sont douloureux pour les militants ouvriers.

Le patronage de Taft contre le pacte devrait calmer les craintes, si crainte il y a, dans la classe ouvrière.

J'entends déjà nos collègues communistes, dans le cas où ils seraient du côté opposé à M. Taft, déclarer du haut de la tribune ce que je vais faire moi-même, mais avec moins de violence qu'eux: « Taft, ce réactionnaire antiouvrier est opposé au pacte de l'Atlantique ? Mais c'est une raison pour nous de voter ce pacte! »

Il est vrai que Taft est contre le pacte de l'Atlantique. Ce que nous ne pouvons pas oublier, c'est que cet homme est l'ennemi typique du monde du travail, et ce nom à lui seul doit être pour nous un symbole. *(Applaudissements au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.)*

Je dis à nos collègues communistes que nous leur abandonnons bien volontiers M. Taft et ses pareils. *(Applaudissements au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.)*

Pour les travailleurs, il n'y a pas d'espoir dans les hommes comme Taft.

Mme Madeleine Braun. Et en Truman ?

M. Joseph Dumas. Je vais y venir, madame.

L'Histoire se répète: en 1939, c'est l'accord entre Hitler et Staline; en 1949, c'est l'accord entre l'ennemi des ouvriers, Taft, et les députés du groupe communiste.

Les travailleurs — chacun le sait ici — son attitude dans la Résistance pour savoir qu'avant tout, c'est la liberté qu'elle la paix à tout prix. Il suffit de se rappeler son attitude dans la Résistance pour savoir qu'avant tout, c'est la liberté qu'elle recherche. *(Applaudissements au centre.)*

Je voterai le pacte de l'Atlantique, au souvenir de mon action ouvrière. Je le voterai, car je ne voudrais pas connaître un deuxième Munich, auquel j'étais déjà opposé.

M. Auguste Touchard. Allez dire cela aux ouvriers!

M. Joseph Dumas. Je vais leur parler aussi souvent que nos collègues du groupe communiste. *(Applaudissements au centre.)* Depuis l'âge de onze ans, toute mon existence s'est passée dans les usines de la région parisienne, quelquefois même comme débardeur. Je connais le travail de la classe ouvrière.

Mme Francine Lefebvre. A entendre les communistes, eux seuls connaissent la classe ouvrière!

M. Fernand Grenier. Monsieur Dumas, rendez-vous à Stains, où vous habitez, devant les ouvriers. Nous nous expliquerons, et l'on verra qui de nous aura raison.

M. Fernand Bouxom. Laissez parler un ouvrier!

M. Joseph Dumas. Je réponds à M. Grenier que je suis allé rencontrer notre collègue M. Tillon dans un meeting. Mais ses gardes du corps ne m'ont pas permis de parler à la tribune. Cependant, il y avait quelques milliers de personnes.

M. Fernand Bouxom. Dans ces conditions, ils ne craignent personne! *(Rires au centre, à gauche et à droite.)*

M. André Montel. C'est la prédominance du biceps sur le cerveau.

M. Joseph Dumas. Ce que je voudrais dire — et vous ne pouvez pas le contester — c'est que les travailleurs américains, dont on n'a pas parlé, groupés dans leurs grandes centrales syndicales, le C. I. O. et la federation of labor, qui comptent quelque 16 millions d'adhérents...

A l'extrême gauche. Y compris les chômeurs ?

M. Joseph Dumas. ...sont unanimes derrière le président Truman.

Et j'ai souvenir d'un leader du C. I. O., Illman, qui, lui, était le supporter du président Roosevelt comme, aux dernières élections, le C. I. O. était le propagandiste du président Truman.

Mme Madeleine Braun. Illman est mort.

M. Joseph Dumas. Mais le C. I. O. vit toujours.

Mme Madeleine Braun. Pas de la même vie.

M. Joseph Dumas. Les militants du C.I.O. ont apporté tout leur concours à l'élection du président Truman et vous l'avez applaudi lorsque l'élection du président Truman a été connue.

M. Fernand Bouxom. Mme Braun fait partie du syndicat des ouvrières de la métallurgie. (*Rires au centre.*)

Mme Madeleine Braun. Tout le monde n'est pas à Medrano, monsieur Bouxom.

M. Fernand Bouxom. C'est votre long passé ouvrier qui vous fait parler du C.I.O. Cela se comprend.

M. Marcel Poimbœuf. Madame Braun, nous n'avons pas, chez nous, de prolétaires de luxe.

M. Joseph Dumas. J'ai confiance dans les travailleurs américains et dans leurs grandes centrales syndicales, parce que j'ai eu l'avantage, en 1945, de les connaître et de travailler avec eux dans les conférences internationales syndicales de février, à Londres, et de septembre, à Paris.

On ne m'apportera aucun démenti quand je déclarerai que chaque congressiste syndicaliste libre pouvait échanger des idées avec les représentants des syndicats américains, anglais, chinois, de toutes les autres puissances, et que ces centrales syndicales étaient farouchement attachées à la création de la fédération syndicale mondiale.

Par contre, je dois dire devant cette Assemblée que je n'ai jamais pu — et je ne suis pas le seul — prendre contact avec des représentants des délégations de la Russie soviétique ni même de la C. G. T. italienne. Chaque fois que nous trouvions l'occasion de nous entretenir avec l'un d'entre eux, au bout de quelques minutes, arrivaient trois ou quatre autres membres de la même délégation...

M. Marcel Poimbœuf. Des anges gardiens!

M. Joseph Dumas. ...et l'entretien était terminé.

Je me souviens qu'il y avait à cette époque, dans la délégation de la C. G. T. italienne unitaire, un de nos anciens dirigeants syndicalistes chrétiens. Nous avons tout fait, à Londres, pour pouvoir parler librement, seul à seul. Nous n'y sommes jamais parvenus.

Et quand la délégation italienne est venue à la conférence de Paris, nous avons, à différentes reprises, prié ce camarade, qui était leader de la C. G. T. unitaire — il ne l'est plus — de venir nous voir à notre centrale syndicale. Jamais il n'a pu se rendre à nos invitations. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Les militants des syndicats ont bien plus de courage que vous ne le dites et ils ne se dérobent pas à la discussion.

M. Joseph Dumas. A cette époque, en tant que militant syndicaliste, j'éprouvais une très grande angoisse à voir des camarades militants ouvriers incapables de se dégager de l'emprise des délégations qui les accompagnaient. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Duclos. Vous dites cela sans rire!

M. le président. L'orateur expose des faits. Laissez-le parler.

M. Joseph Dumas. D'ailleurs, la suite a prouvé que notre raisonnement à cette époque était justifié, car la C. G. T. italienne s'est scindée en deux, et ce leader syndicaliste chrétien est maintenant libre et on le rencontre dans les autres réunions syndicales.

Et que s'est-il produit ici en France? Il y a eu la C. G. T. unique. J'ai connu dans la clandestinité les représentants de la C. G. T., au bureau national du mouvement ouvrier français. Nous étions tous d'accord, à cette époque — et le protocole devait être signé le 15 septembre 1944 — pour la liberté syndicale et pour le pluralisme syndical.

Mais on a changé. La C. G. T. Force ouvrière a été obligée de se constituer. Pourquoi? Parce qu'elle n'était pas libre au sein de la C. G. T. unique. (*Applaudissements au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Pour conclure, je dirai: C'est vrai, un choix est à faire. Mais ce n'est pas un choix entre la guerre et la paix, un choix contre l'U. R. S. S. et pour l'Amérique, mais entre la servitude sous la dictature et la liberté.

En votant le projet de loi, j'ai conscience de voter pour le syndicalisme libre et pour la liberté des peuples. (*Applaudissements au centre et à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Il n'y a plus d'orateur inscrit sur l'article unique.

Avant de mettre aux voix cet article, j'indique que je suis saisi d'un amendement de M. Michelet et plusieurs de ses collègues, tendant à l'insertion d'un article additionnel.

Je vais donc donner la parole à M. Capitant, l'un des orateurs de cet amendement.

M. René Capitant. Le règlement veut que l'article additionnel soit discuté après l'article unique.

M. le président. L'article unique vient d'être discuté. Deux orateurs étaient inscrits sur cet article, ils ont pris la parole.

M. René Capitant. Il faut d'abord mettre cet article aux voix.

M. le président. D'autre part, des orateurs se sont fait inscrire pour expliquer leur vote.

M. le ministre des affaires étrangères. Sur l'ensemble du projet.

M. le président. La situation est donc la suivante:

Il y a un article unique et un amendement tendant à l'insertion d'un article additionnel.

Si, après avoir adopté l'article unique, l'Assemblée repousse l'article additionnel, il n'y aura pas lieu à un vote sur l'ensemble.

Où se placeront alors les explications de vote?

Je propose donc à l'Assemblée la procédure suivante: je vais d'abord mettre en discussion l'article additionnel et donner la parole à M. Capitant. Ensuite, je donnerai la parole à ceux de nos collègues qui se sont fait inscrire pour expliquer leur vote. Enfin, nous voterons sur l'article unique, sur l'article additionnel déposé par M. Michelet et, s'il y a lieu, sur l'ensemble.

C'est, je crois, la procédure la plus simple.

M. René Capitant. J'apprécie le souci de clarté et d'économie qui dicte à notre président ses propositions relativement à la procédure; mais je me réfère au règlement et je dois dire que je ne saurais interpréter celui-ci dans le même sens que M. le président.

Le règlement veut que les articles soient discutés et votés dans l'ordre où ils se présentent.

J'ajoute que je tiens personnellement, pour la clarté même du débat, à ce que nous nous prononcions d'abord sur l'article unique, que mes amis et moi avons l'intention de voter, et qu'ensuite nous discutions l'article additionnel.

Je ne crois pas que cette procédure soit finalement beaucoup plus longue que l'autre. En outre, elle est conforme au règlement et aussi à l'intention des auteurs de l'amendement.

M. le président. J'avais proposé cette procédure à l'Assemblée pour que M. Capitant pût présenter dès maintenant ses observations. Puisqu'il préfère le faire après, je vais donner la parole à ceux de nos collègues qui se sont fait inscrire pour expliquer leur vote sur un ensemble qui, pour le moment, n'existe pas.

M. Jacques Duclos. Mais si!

M. le président. Il n'y a, pour le moment, qu'un article unique. Certains de nos collègues se sont fait inscrire pour expliquer leur vote. Je vais leur donner la parole.

M. le rapporteur. Parfaitement!

M. le président. La parole est à M. de Chambrun pour expliquer son vote. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gilbert de Chambrun. Mesdames, messieurs, à cette heure matinale, je ne reviendrai pas sur les arguments développés devant vous, au cours de ce débat, par nos amis M. Pierre Cot et M. Ouezzin Coulibaly et qui détermineront la position de notre groupe contre la ratification du pacte de l'Atlantique.

Je voudrais cependant, en expliquant notre vote, soumettre à l'Assemblée quelques observations.

Ce débat semblait appeler, de la part du Gouvernement, des explications, à propos du pacte de l'Atlantique, sur le point de savoir s'il était compatible avec les engagements antérieurs de la France et conforme à nos intérêts nationaux.

Mais le débat a pris un tout autre tour, principalement du fait de la majorité, et il s'est institué à cette tribune un procès de tendance dirigé contre un grand pays, l'Union soviétique, allié de la France.

M. le ministre des affaires étrangères. Et les Etats-Unis aussi.

M. Gilbert de Chambrun. Comme, d'autre part, il a paru sans doute difficile aux orateurs de la majorité d'imaginer un conflit d'intérêts entre la France et ce pays, suivant l'expression qu'avait employée, je crois, le général de Gaulle au moment de la signature du pacte franco-soviétique, en décembre 1944 — « Il n'y a aucun conflit d'intérêts entre la France et l'Union soviétique, en aucun point du monde que ce soit » — ils ont apporté des versions historiques incomplètes et, par conséquent, tendancieuses.

La première version, apportée avec une grande vivacité de ton, l'a été par M. Pierre-Henri Teitgen qui, remontant assez loin, a incriminé l'attitude de l'Union soviétique en 1939 et apporté le texte de trois accords passés entre ce pays et l'Allemagne.

La version était incomplète, car l'orateur n'a pas parlé de Munich, n'a pas parlé du compromis franco-allemand, n'a pas parlé de ces longues négociations qui, en 1939, ont précédé la guerre et qui cor-

respondaient au but de quelques politiciens de laisser à l'Allemagne hitlérienne les mains libres à l'Est, à un moment où l'Union soviétique n'était sans doute pas en force de recevoir seule le choc des armées hitlériennes.

M. Pierre-Henri Teitgen. Ce n'était pas une raison pour partager la Pologne. (*Très bien! très bien! au centre.*)

M. Gilbert de Chambrun. Je me suis borné à dire que la version était incomplète et que, par conséquent, elle était tendancieuse.

L'orateur a ensuite traité avec légèreté ou passé sous silence un certain nombre d'événements, dont la bataille de Stalingrad et l'alliance franco-soviétique.

Quant à la seconde version qui a été apportée et que nous entendons depuis deux ans, elle émane de M. le président Bidault.

En ce qui concerne, le plan Marshall, M. Bidault a expliqué, à de nombreuses reprises, que l'offre Marshall visait l'Europe tout entière, et il rejette la responsabilité entière du refus de cette offre sur l'Union soviétique.

Or, il a été publié un ouvrage, un commentaire officieux de la politique extérieure américaine, dont l'auteur est M. Campbell et qui a été préfacé par M. Acheson, qui fait certainement autorité sur les intentions du gouvernement américain.

Il résulte de cet ouvrage une version tout à fait différente de celle qu'a donnée M. Georges Bidault: l'offre Marshall, dans l'intention de son auteur et du gouvernement américain, n'était pas destinée à faire renaître l'U.N.R.R.A., mais à organiser l'Europe occidentale, y compris l'Allemagne, comme contre-poids à la puissance de l'Union soviétique à l'Est.

La troisième version a été donnée devant le Conseil de la République par M. le ministre des affaires étrangères, lors d'un débat, il y a environ un mois. Reprise par lui à cette tribune, puis par M. le rapporteur, elle représente comme l'élément déterminant qui a amené la signature du pacte de l'Atlantique un certain nombre de faits qui partent du mois de mai 1947 et qui constituent un durcissement du régime de démocratie populaire.

Mais avant d'avoir donné cette série de faits, on ne parle pas d'un autre événement qui sera considéré historiquement comme très important, la doctrine Truman, proclamée en mars 1947, antérieure donc de deux mois aux premiers événements que vous avez cités, et qui constitue une prise de position stratégique du gouvernement des Etats-Unis tout autour de l'Union soviétique et, de l'aveu même de nombreux commentateurs aux Etats-Unis, le point de départ de la guerre froide et un revirement par rapport à la politique de Roosevelt.

M. le ministre des affaires étrangères. C'est un bien maigre alibi.

M. le rapporteur. Et le rejet du pacte Byrnes en 1946 ?

M. Gilbert de Chambrun. Je pense, monsieur le ministre des affaires étrangères, que citer un certain nombre de faits sans les placer dans leur développement historique, c'est, dans une certaine mesure, travestir l'Histoire.

Je pense que ces versions incomplètes sont une preuve de la pauvreté des arguments du Gouvernement et de la majorité, au moment où le premier vient demander à l'Assemblée de voter ce qui sera peut-être considéré dans l'Histoire comme un renversement d'alliances à quatre ans d'une victoire commune. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voici la seconde réflexion que je veux soumettre à l'Assemblée: le Gouvernement tente maintenant d'édifier la politique extérieure de la France sur une profonde division des Français.

S'il est naturel, conforme aux règles parlementaires, qu'en politique intérieure les décisions soient prises à une majorité de 51 p. 100, cela n'est certainement pas aussi normal en matière de politique extérieure, à cause de la portée plus grande et des conséquences plus graves peut-être des actes que nous allons accomplir.

C'est en conséquence de décisions de politique extérieure qu'un jour donné, il peut arriver qu'on apporte des feuilles de mobilisation jusque dans les villages les plus reculés du pays. Une politique extérieure doit être acceptée, consentie, parfois d'ailleurs avec des concessions mutuelles, par la grande masse du pays.

M. Fernand Bouxom. Tranquillisez-vous: c'est fait.

M. Gilbert de Chambrun. Or, celle-là, vous l'édifiez sur une profonde division.

Ce n'est pas tout. Vous laissez en dehors du pacte de l'Atlantique des territoires que nous appelons les territoires d'outre-mer, des peuples d'outre-mer, qui comprennent 50 à 60 millions d'âmes.

S'il arrive que l'application du pacte de l'Atlantique détermine un conflit ou entraîne notre pays dans une guerre, vous ferez appel à ces peuples d'outre-mer, vous leur ferez l'application du pacte de l'Atlantique alors que, pour le moment, ils apparaissent comme étant en dehors.

Vous le ferez, d'ailleurs, sans les avoir le moins du monde consultés, et il pourra se trouver que ces peuples seront engagés dans une guerre, alors que l'incident qui l'aura provoquée n'aura rien à voir avec leurs intérêts et rien à voir même avec les intérêts de la France.

Au centre. Cinq minutes!

M. Gilbert de Chambrun. Ma troisième réflexion est qu'il y avait d'autres solutions, qu'il y avait une alternative possible. Je pense que, peut-être, ç'aurait été le devoir du Gouvernement de nous présenter d'autres solutions, pour que nous puissions les examiner tour à tour.

Je crois qu'un certain nombre d'entre vous, mesdames, messieurs, vont voter le projet parce qu'ils jugent qu'on ne peut pas faire autrement, parce qu'ils ne voient pas l'alternative, parce qu'ils pensent qu'il y a simplement le choix entre deux blocs. Et alors ils choisissent...

M. Pierre Montel. Entre la liberté et la servitude.

M. Gilbert de Chambrun. ...celui qui leur convient du point de vue idéologique.

Ce n'est pas du tout cela, le choix. Le choix est entre l'inféodation à un bloc, le bloc occidental, et une politique indépendante, et non pas isolée pour la France.

Il y a eu une proposition de faite. Elle a été apportée par M. Boulet, membre du groupe du mouvement républicain populaire. Cette proposition, on peut la discuter, on peut être ou n'être pas d'accord, mais je pense que peu de membres de l'Assemblée peuvent prétendre que ce n'est pas une voie possible pour mener à la paix.

Si le mot de neutralité peut choquer — et d'ailleurs je crois que la proposition de M. Boulet n'était pas un statut juridique de neutralité — une autre solution est possible qui est celle de conserver, en tout cas, l'autonomie de nos décisions et la faculté d'offrir nos bons offices pour tenter de rapprocher les vues dans un monde troublé, étant entendu que nous avons plus intérêt que quiconque à ce qu'une guerre n'éclate pas et qu'un compromis puisse être trouvé entre les grandes puissances, nos alliés de la dernière guerre.

Je pense qu'il y avait là des possibilités de mieux défendre nos intérêts parce que ce pacte de l'Atlantique, nous l'avons déjà payé cher. M. le rapporteur disait: le pacte de l'Atlantique aboutira au compromis ou au conflit. Sur ce point, je suis d'accord avec lui. Mais le compromis se fera dans les plus mauvaises conditions.

A partir du moment où nous serons entrés dans le bloc occidental, le compromis se fera par-dessus notre tête, et si le résultat du compromis doit être la reprise des relations commerciales entre l'Ouest et l'Est, ne craignez-vous pas que les dirigeants des Etats-Unis, qui attachent un si grand prix au relèvement de l'Allemagne occidentale, ne cherchent à rétablir ce commerce au profit de l'Allemagne occidentale ?

Quant au conflit, je n'ai pas à revenir sur ce qui a été dit des conséquences effroyables qu'il pourrait avoir pour notre pays.

Par conséquent, il y avait, il y aurait encore une possibilité de reprendre notre liberté de choix, En votant contre la ratification du pacte de l'Atlantique, notre groupe donnera à son vote le sens d'une exigence: la reprise de la liberté d'action de la France au service de la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Pour éviter toute équivoque dans l'esprit de certains de nos collègues qui pensent que les orateurs ne disposent plus que de cinq minutes, je tiens à rappeler que les explications de vote qui viennent de commencer sont comprises dans le temps global attribué aux divers groupes.

Certains groupes ont choisi de réserver une partie de leur temps de parole pour une explication de vote dépassant la durée habituelle de cinq minutes. Par conséquent, la règle habituelle ne s'applique pas au débat en cours.

Nous sommes, à cette heure, très sensiblement dans les limites du temps prévu par la conférence des présidents, c'est-à-dire à deux heures de la fin du débat. (*Mouvements divers.*)

M. Jean Minjoz. Ce n'est pas une raison pour inciter nos collègues à parler.

M. le président. Monsieur Minjoz, certains groupes ayant soigneusement réservé le temps de parole qui leur était imparti pour pouvoir parler maintenant, il est normal de respecter l'engagement qui a été pris à leur égard.

M. André-François Monteil. C'est juste.

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, au moment où nous sommes appelés à dire si oui ou non nous ratifions le pacte de l'Atlantique, je veux expliquer le vote que va émettre le groupe communiste.

Les députés communistes qui ont parlé avant moi ont montré ce qu'est le pacte de l'Atlantique. Ils ont prouvé que c'est un pacte de servitude et d'agression.

Je dois dire que de nombreux orateurs de la majorité ont tenté de présenter ce pacte sous un jour inoffensif. Il faut bien reconnaître qu'ils n'y sont pas parvenus

et que les arguments mis en avant se sont effondrés les uns après les autres.

Je veux le rappeler très brièvement. Le pacte est une violation de la charte de l'Organisation des Nations Unies.

M. Marc Scherer. On a démontré le contraire.

M. Jacques Duclos. En voici les preuves.

La charte autorise des accords régionaux entre les membres des nations unies. Vous, vous êtes en train de faire ratifier un pacte avec deux pays, l'Italie et le Portugal, qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà une première preuve.

L'article 53 de la charte de l'Organisation des Nations Unies stipule qu'aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux, sans l'autorisation du Conseil de sécurité. L'article 5 du pacte de l'Atlantique prévoit l'emploi de la force armée par ses signataires, sans l'autorisation du Conseil de sécurité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà une deuxième preuve.

L'article 54 de la charte dispose que le Conseil de sécurité doit, en tout temps, être pleinement tenu au courant de toute action entreprise ou envisagée en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour les signataires du pacte, ils l'ont signé en dehors de l'Organisation des Nations unies.

C'est la troisième preuve de la violation de la charte de l'Organisation des Nations Unies.

C'est ainsi qu'un journal, qu'on n'accusera pas d'être communiste, *Les Echos* du 31 mars 1949, a pu écrire:

« A certains égards, c'est la naissance d'une véritable contre-O. N. U. que va sanctionner la signature du pacte de l'Atlantique. »

La preuve est ainsi faite de la violation de la charte de l'Organisation des Nations Unies par les signataires du pacte de l'Atlantique. On comprend que, dans ces conditions, ils aient mauvaise conscience. Aussi, essayaient-ils de chercher un semblant de justification.

M. le rapporteur René Mayer a reproché à l'Union soviétique d'avoir fait un usage excessif du droit de veto. La vérité, la voici: l'Union soviétique a utilisé vingt-sept fois le droit de veto, la Chine, vingt-sept fois, la Grande-Bretagne vingt-neuf fois, les Etats-Unis, trente-quatre fois. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et l'Union soviétique n'a jamais utilisé son droit de veto qu'à des fins démocratiques, par exemple quatre fois contre des résolutions qui auraient renforcé la position de Franco sur la scène internationale, six fois contre des résolutions favorisant la terreur fasciste en Grèce — contrairement aux explications que donnait M. le ministre des affaires étrangères au début de son discours — et treize fois contre l'admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies, cette attitude étant une conséquence de celle de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis qui, de leur côté, refusaient l'entrée à l'Organisation des Nations Unies de pays dont ils n'aiment pas le régime politique.

Tels sont les faits.

Par conséquent, il faut bien reconnaître qu'on a fait un procès de tendance à l'Union des républiques socialistes soviétiques.

M. René Mayer a fait, en somme, l'aveu du caractère offensif du pacte de l'Atlantique et sa démonstration a mis en lumière la faiblesse des arguments de ceux qui prétendent que le pacte de l'Atlantique est un pacte défensif.

Sans doute MM. Bevin et Schuman ont-ils déclaré que le pacte n'est dirigé contre personne. M. Robert Schuman a redit ici même que le pacte n'était dirigé contre personne.

Mais c'était M. Teitgen qui avait été chargé de se livrer à des attaques contre le pays du socialisme et, du même coup, il a montré le caractère antisoviétique de ce pacte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. C'est Tito qui me l'avait demandé! (*Rires au centre.*)

M. Jacques Duclos. Tito, c'est votre homme, maintenant. (*Rires au centre.*) Mais vous savez, on ne va jamais très loin avec des traîtres comme celui-là. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Bidault, avec plus de discrétion, a joué, lui aussi, son petit air de flûte dans le concert antisoviétique. Mais cela ne nous a pas surpris.

Je dois dire que M. Robert Schuman avait tenté, lui aussi, de faire retomber la responsabilité du pacte sur l'Union soviétique. Il avait parlé de la constitution du bureau d'information.

Mais il avait oublié de rappeler, ce que vient de faire M. de Chambrun il y a quelques instants, le discours prononcé par M. le président Truman, le 12 mars 1947, devant le Congrès américain, lorsqu'il a défini ce que l'on a appelé la « doctrine Truman », laquelle s'exprimait par l'octroi de crédits de caractère militaire à la Grèce de Tsaldaris et à la Turquie, que l'on présente comme une superdémocratie, et dont chacun sait qu'elle a pratiqué une politique de complicité avec l'Allemagne, durant toute la guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A la vérité, ce qui apparaît nettement et clairement, c'est donc le caractère antisoviétique du pacte de l'Atlantique.

Ce pacte a été signé le 4 avril dernier et, quelques jours après, le 13 avril, le président de la commission financière de la Chambre des représentants des Etats-Unis, M. Cannon, disait:

« Nous devons frapper Moscou et toutes les autres villes de Russie dans la semaine qui suivra le début du conflit, grâce à des appareils ayant leurs bases sur le continent. Grâce à la signature du pacte de l'Atlantique, nous avons ces bases. »

Voilà donc qui indique nettement et clairement, ce que l'on attend du pacte de l'Atlantique. Qu'on ne vienne donc pas nous dire ensuite hypocritement que ce pacte n'est dirigé contre personne: ce n'est pas vrai. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le pacte de l'Atlantique vise l'Union soviétique et, à la vérité, on prépare contre elle une guerre préventive, c'est-à-dire une guerre d'agression.

M. le président du conseil, d'ailleurs, ne l'a pas dissimulé dans l'interview qu'il a donné à un journaliste américain. Dans cet interview, publiée par *Le Monde* du 27 février dernier, M. Queuille a employé une phrase qui doit vraiment figurer dans le sottisier des hommes d'Etat: « L'invasion, si par impossible elle se produisait, doit être arrêtée avant même qu'elle commence. »

Essayez de comprendre cela! Il faut croire que c'est la traduction d'une langue étrangère, car les Français ne parlent pas comme cela, d'habitude. Ils sont plus clairs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est là l'aveu du plan de guerre préventive établi contre l'Union soviétique, car M. Queuille, dans la même interview, disait: « La frontière de l'Europe occidentale doit être défendue bien au delà des frontières réelles. »

Voilà donc des aveux qu'il faut ici signaler, car il faut que les choses soient claires et il y a beaucoup de Français qui, peut-être, aujourd'hui, n'ont pas encore compris, mais qui comprendront demain toute la malfaisance de l'acte diplomatique que vous allez voter. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Jamais il n'a été question et jamais il ne sera question d'une guerre préventive.

M. Jacques Duclos. En tout cas, que veut dire la phrase de M. Queuille ?

M. Charles Lussy. Elle est très claire et vous l'avez très bien comprise.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Duclos, nous voulons, en toute franchise et en toute sérénité, nous expliquer à cet égard.

Je n'ai pas sous les yeux le texte que vous avez cité, il n'est pas de moi. Il n'est pas difficile à interpréter.

Vous avez lu la phrase qui vous a choqué.

M. Jacques Duclos. Je vais la relire si vous le désirez:

« L'invasion, si par impossible elle se produisait, doit être arrêtée avant même qu'elle commence. » (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Charles Lussy. Cela veut dire tout simplement qu'il faut décourager l'agresseur.

M. le ministre des affaires étrangères. Exactement!

M. Charles Lussy. Cela signifie que l'agresseur sera reçu comme il convient.

M. le ministre des affaires étrangères. D'autre part, j'ai dit, à maintes reprises, à cette tribune, qu'il fallait empêcher la guerre.

Nous ne voulons pas gagner la guerre. Nous voulons l'empêcher et la prévenir, non pas par une guerre, mais par l'organisation contre la guerre. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

M. Jacques Duclos. Monsieur le ministre, je peux donner une autre interprétation de cette phrase.

Je peux admettre qu'un jour l'homme qui a prononcé cette phrase vienne dire devant le Parlement: J'ai appris que nous allions être attaqués demain et, pour ne pas être pris au dépourvu, j'attaque aujourd'hui.

Ce sera la mise en application de cette phrase. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre.*)

M. le rapporteur. C'est le cas de l'U. R. S. S. en 1940, quand elle était l'alliée de Hitler.

M. Jacques Duclos. Ce sont là des méthodes qui ont été déjà utilisées par Hitler durant toute une période de l'histoire.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous n'admettons pas ce rapprochement.

M. Jacques Duclos. C'est pourquoi nous avons le droit d'être inquiets lorsque nous entendons de telles explications dans la

bouche d'hommes d'Etat responsables de notre pays.

M. Charles Lussy. C'est inquiétant pour l'agresseur, en effet!

M. Defos du Rau. Il faut que l'agression soit un fait accompli.

M. Jacques Duclos. D'ailleurs, il y a une étrange ressemblance entre les considérants du pacte de l'Atlantique et ceux du pacte antikomintern.

Le 25 novembre 1936, à Berlin, se réunissent le représentant du Fuehrer et le représentant du Tenno pour signer le fameux pacte antikomintern entre l'Allemagne et le Japon. Quels étaient les considérants politiques de ce pacte? Ils disaient ceci:

« Le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement impérial du Japon se rendent compte que l'Internationale communiste appelée Komintern menace, non seulement la paix intérieure et la prospérité sociale de celle-ci, mais aussi la paix mondiale. »

C'est sur la base de ces considérants que l'on a conclu le pacte antikomintern que tous les antifascistes de l'époque dénoncèrent comme un instrument de préparation à la guerre pour la domination mondiale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'anticommunisme était à la base de ce pacte. Lorsque je reprends les paroles prononcées par certains hommes responsables d'aujourd'hui et que je les compare à ces considérants politiques d'hier, j'ai bien le droit d'y trouver d'étranges ressemblances.

En effet, le 20 janvier 1949, parlant du communisme devant le Congrès des Etats-Unis, M. le président Truman disait:

« Les actes résultant de la philosophie communiste constituent une menace pour les efforts que font les nations libres pour parvenir au relèvement du monde et à une paix durable. »

M. Francisque Gay. Très bien!

M. Jacques Duclos. Vous dites: « Très bien! » monsieur Gay; vous n'êtes pas difficile! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est exactement la copie du contenu du pacte antikomintern. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Fernand Bouxom. Malgré cela, Molotov a pactisé avec l'Allemagne. C'est honteux! (*Rires.*)

M. Jacques Duclos. Ce sont les mêmes arguments que ceux du pacte antikomintern, ce sont les mêmes objectifs, ce sont les mêmes intérêts de classes à défendre.

Voilà comment le pacte de l'Atlantique prend dans l'histoire la suite du pacte antikomintern.

Et ceci me rappelle que beaucoup de personnages qui ont fait de l'anticommunisme et qui avaient prédit notre disparition prochaine sont tombés dans les oubliettes de l'histoire, tandis que le communisme est une force sans cesse plus rayonnante dans l'univers. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y avait parmi ces anticommunistes un homme qui, pendant l'occupation, disait: « La guerre de Hitler contre l'Union soviétique est une noble entreprise. En tant que Français et en tant que prêtre, j'approuve la croisade historique entreprise pour la défense de la culture européenne contre le communisme. »

C'était le cardinal Baudrillart qui disait cela, le 30 juin 1941. En voilà un qui est mort dans la peau d'un traître, d'un agent nazi et sur qui ne se sont jamais abattues les foudres du Saint-Office. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

M. Francisque Gay. Monsieur Duclos, ne rappelez pas certaines dates avec tant d'insistance. Cela pourrait amener à faire penser à d'autres dates.

M. Jacques Duclos. Les tenants du pacte de l'Atlantique, en envisageant l'éventualité d'une agression venant de l'U.R.S.S., prêtent à d'autres ce qu'ils projettent de faire eux-mêmes. Personne ne peut soutenir que l'Union soviétique menace quelque pays que ce soit.

M. Paul Hutin-Desgrées. Elle les écrase déjà.

M. Jacques Duclos. Nous ne sommes d'ailleurs pas seuls à le dire. Avant la signature du pacte, le 4 mars dernier, le brigadier général Faymonville disait: « L'Union soviétique n'a aucun désir de conquête à l'égard des autres peuples. On ne trouve rien en Union soviétique qui soit de l'hostilité à l'égard des autres nations. » (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Marcel Poimbœuf. C'est le cas de dire: « Brigadier, vous avez raison! » (*Rires.*)

M. le président. Tout à l'heure, MM. Bidault, Pierre Cot et Maurice Schumann ont émis des opinions opposées. Ils ont parlé dans le plus grand calme, écoutés par toute l'Assemblée. Je vous demande, mes chers collègues, de poursuivre ce débat dans la même atmosphère et de donner à M. Duclos, qui exprime ses opinions sous une forme courtoise et modérée, la même audience qu'aux autres orateurs. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Duclos. Je remercie M. le président et l'Assemblée, et je m'excuse de retarder un peu le moment du vote.

Toujours avant la signature du pacte, M. John Forster Dulles, anticommuniste notoire, délégué des Etats-Unis à l'O.N.U., dont on a déjà parlé au cours de ce débat, a écrit le 8 mars 1949:

« C'est une erreur de croire que la Russie soviétique s'apprête à faire la guerre. Nombreux sont ceux qui, en ce moment, parlent de la guerre comme si c'était quelque chose que la politique soviétique rendait inévitable. Pour autant que l'on puisse humainement en juger, le gouvernement soviétique n'envisage nullement de recourir à la guerre et je ne connais aucune autre personnalité qui croie que les Soviets se préparent à accomplir des conquêtes par la force ».

Après la signature du pacte, le 6 avril, dans le journal *La Vie financière*, un résistant qui n'est pas non plus communiste, le général Cochet, écrivait:

« Staline a montré, par la manière à la fois décidée, puissante et réfléchie dont il a conduit sa politique et la guerre, une admirable maîtrise de soi. Il n'est pas téméraire de lui attribuer une volonté de paix qui s'est tout de même manifestée depuis quatre ans. »

Voilà des hommes très éloignés de nous qui comprennent que l'Union soviétique ne menace personne. Je fais appel à ces témoignages parce qu'ils ont quelque importance dans un débat comme celui-ci.

Plus près de nous, depuis la signature du pacte de l'Atlantique, la conférence des Quatre a montré la possibilité de faire une politique de coopération et de paix. C'est là le grand mérite de cette conférence.

Le *Wall Street Journal* du 30 juin a écrit: « Il est évident que les Soviets n'ont pas la moindre intention de parvenir à l'hégémonie grâce à une attaque armée contre l'Europe occidentale. La politique qu'entend suivre le département d'Etat est négative. C'est une politique de désespoir. »

Et ce journal ajoutait: « Il faut commercer avec l'Europe orientale et l'Union soviétique. C'est du reste la seule façon de pénétrer derrière le rideau de fer et d'éviter une crise économique dans les pays bénéficiaires du plan Marshall. »

La crise économique, voilà, mesdames, messieurs, la grande inquiétude du moment. Aux Etats-Unis, il y a plus de cinq millions de chômeurs complets, d'après les chiffres qui sont fournis par les syndicats; il y en a trois millions et demi d'après les chiffres officiels. Viennent s'y ajouter onze millions de chômeurs partiels.

La production a baissé de 13 p. 100 depuis l'automne 1948 et le budget, qui avait un excédent de recettes de huit milliards de dollars pour l'exercice 1948, a un déficit de près de deux milliards de dollars à la date du 30 juin pour l'exercice 1949.

Le monde capitaliste s'est rétréci considérablement et il vient de se rétrécir encore après les victoires de la Chine démocratique que nous saluons parce qu'elles sont un facteur de paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.*)

M. Fernand Bouxom. En Chine, ce n'est donc pas la guerre?

M. Jacques Duclos. Et tandis que les débouchés s'avèrent insuffisants, voici que le Japon et l'Allemagne font leur réapparition sur le marché mondial.

Cela contribue à exacerber les contradictions et les rivalités entre puissances impérialistes qui prennent, de ce fait, un caractère plus aigu, comme en témoigne, entre autres choses, le conflit que chacun connaît entre le dollar et la livre sterling.

Après deux ans de plan Marshall dont on nous parle tant, que voyons-nous chez nous? Le chômage se généralise, la reconstruction se poursuit à un rythme beaucoup trop lent et nous assistons à ce paradoxe cruel que des ouvriers du bâtiment sont en chômage, alors que des centaines de milliers de Français et de Françaises n'ont pas de foyer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce simple fait suffit, mesdames, messieurs, à souligner ce qu'a de désordonné et d'incohérent votre système économique. Au surplus, la concurrence allemande, devenue désormais une réalité, vient aggraver chez nous les menaces de chômage. Ainsi apparaissent, étalés au grand jour, les tares et les vices de votre système.

C'est si vrai, quoi qu'on en dise, que l'organisation des Nations Unies est obligée de constater que les pays capitalistes sont, ou bien en stagnation, ou bien en voie de régression, pendant que le pays du socialisme enregistre des victoires considérables dans le domaine de la reconstruction.

Pendant que les pays de démocratie populaire sont en marche vers le socialisme, le monde marshallisé, frappé par la crise, est une sorte de jungle où règne la loi du plus fort, où les maîtres du dollar imposent et entendent imposer leur volonté.

Pour conjurer cette crise, on pense à faire la guerre, on pense à la guerre qui ferait tourner à plein les usines d'arme-

ment, à la guerre qui enrichirait les fournisseurs des armées, à la guerre qui débarrasserait les capitalistes des chômeurs en les envoyant au massacre, à la guerre qui permettrait enfin la suppression de toutes les libertés.

C'est cela que prépare le pacte de l'Atlantique. Mais les peuples ne sont pas disposés à se laisser faire. Une guerre, on sait comment elle commence, on ne sait jamais comment elle finit. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est pourquoi il faut être prudent.

Une chose est certaine: les peuples n'accepteront jamais de faire la guerre réactionnaire que prépare le pacte de l'Atlantique.

Un de nos collègues, M. Bouhey, est venu à cette tribune nous annoncer qu'il allait voter le pacte de l'Atlantique. Il a évoqué un article de Karl Marx, mais d'une manière infidèle. Il a essayé de nous présenter Karl Marx comme justifiant les guerres de races.

M. Bidault s'est référé, lui aussi, à Karl Marx dont il a lu au moins quelques extraits. Je ne sais s'il a étudié beaucoup Karl Marx, puisqu'il a dit: « Cela vous donne envie de devenir marxiste. »

Ceux qui ont étudié Karl Marx savent que ce grand génie a montré que la lutte des classes est le moteur de l'histoire. Le pacte de l'Atlantique est là pour souligner combien cette définition est juste.

La guerre que vous préparez est la guerre des capitalistes contre les peuples. Plus rien ne subsiste du sens de l'intérêt national dans les arguments qui ont été utilisés ici pour justifier la ratification du pacte.

M. Jean Legendre. Vous avez déjà dit cela en 1940!

M. Jacques Duclos. Quand on prononce ici un discours antiallemand, l'indifférence est totale, quand il n'y a pas d'animosité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais quand on prononce des phrases anticommunistes, il y a des collègues qui sont vraiment délirants.

Nous, communistes, nous sommes des Français qui voulons pour la France la sécurité, la prospérité et l'indépendance. Nous n'oublions pas que Jaurès a dit — je m'excuse de reprendre cette formule qu'a citée, tout à l'heure, notre camarade M. Giovoni, mais sans indiquer quel en était l'auteur —: « Le capitalisme porte la guerre en lui comme la nuée dormante porte l'orage. »

Cette vérité trouve sa vérification dans votre pacte de l'Atlantique, produit dangereux d'un capitalisme pourrissant que vous voudriez conserver et que des multitudes humaines menacées dans leur vie ne sont pas décidées à défendre, pour assumer la continuation de votre politique réactionnaire.

Je prétends que la guerre que prépare le pacte de l'Atlantique est une guerre réactionnaire; elle ne peut pas ne pas être une guerre réactionnaire.

C'est la guerre des coffres-forts contre les travailleurs, la guerre des exploiteurs contre le socialisme, la guerre des colonialistes contre les peuples opprimés.

Une seule chose compte pour les initiateurs, les inspirateurs du pacte de l'Atlantique: il ne s'agit nullement, pour ces messieurs, du respect de la personne humaine dont ils parlent volontiers. Non! il s'agit simplement du profit, il s'agit des milliards entassés, amassés sur les souffrances et les malheurs du peuple.

A ces hommes s'applique cette définition de Lénine: « Au-dessus des intérêts de la patrie, du peuple et de tout ce qu'on voudra, le capital place le maintien de l'alliance des capitalistes de tous les pays contre les travailleurs. »

Les forces de paix sentent tout cela. C'est pourquoi elles sont de plus en plus résolues à barrer la route aux fauteurs de guerre.

La conférence des quatre ministres des affaires étrangères a montré:

Premièrement, qu'il est possible de trouver une solution pacifique aux problèmes posés.

Deuxièmement, que l'Union soviétique, fidèle à sa politique de toujours, a fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher une nouvelle catastrophe.

C'est dans cet esprit que M. Vychinski, dans une interview donnée à la *Pravda* du 30 juin dernier, a déclaré, parlant des résultats de la conférence des Quatre: « Je crois qu'à l'avenir également, il faudra souscrire à certaines concessions réciproques compatibles avec les principes de l'accord de Potsdam. » N'est-ce pas là un langage raisonnable ?

M. le ministre des affaires étrangères. Ces concessions sont également compatibles avec le pacte de l'Atlantique. (*Très bien! très bien! au centre.*)

M. Jacques Duclos. L' U. R. S. S. veut la paix, elle le montre par ses déclarations et par ses actes, mais le pacte de l'Atlantique ne signifie pas autre chose que la volonté de mener contre elle une guerre idéologique.

M. Henri Teitgen. Il était déjà signé, monsieur Duclos, lorsque M. Vychinski a prononcé les paroles que vous venez de rappeler.

M. Jacques Duclos. Mais il n'était pas ratifié encore. (*Exclamations sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

Si vous le ratifiez aujourd'hui, les conséquences pourront être bien différentes.

Quand je dis que ce pacte prépare la guerre idéologique contre l'U. R. S. S., je ne me contente pas d'affirmer, je prouve.

En effet, le chef de l'état-major occidental, M. le maréchal Montgomery, a déclaré très nettement: « L'ennemi qui menace notre conception de vie, c'est le communisme qui est une religion et qui est antichrétien. En tant que soldat chrétien, je déclare être moi-même un ennemi du communisme et de tout ce qu'il implique. Je considère que toutes les nations de l'Occident sont aujourd'hui en guerre contre le communisme. On appelle souvent cette guerre « guerre froide », mais elle n'en est pas moins une guerre ».

La voilà, la preuve de la guerre idéologique que prépare le pacte Atlantique. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Votre chef d'état-major occidental, M. le maréchal Montgomery, en faisant sa déclaration, donne ainsi un caractère bien précis à la guerre qu'il entend préparer. De même autrefois, la Sainte-Alliance de Metternich voulait empêcher la propagation des idées de la Révolution française, la Sainte-Alliance d'aujourd'hui veut détruire le socialisme.

Mais le maréchal Montgomery, qui ne connaît pas beaucoup sans doute l'âme des peuples, se trompe lourdement s'il croit que le peuple de France, le peuple d'Angleterre et tous les autres peuples sont décidés à faire une guerre contre le socialisme pour assurer le triomphe des thèses et des intérêts de la réaction que personnifie si bien M. Winston Churchill. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tout cela est si vrai que certains impérialistes américains, eux-mêmes farouches anticommunistes, et des réactionnaires forcenés, parmi lesquels se trouve M. Taft, dont on parlait tout à l'heure, n'ont pas confiance dans l'efficacité de la stratégie Atlantique, parce qu'ils savent l'aversion des peuples pour la politique que vous faites et pour la guerre que vous préparez. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ceux-là le disent ouvertement. Mais il est d'autres impérialistes américains qui vous poussent en avant, tandis qu'ils ne s'engagent qu'avec beaucoup de réserve et beaucoup de prudence.

Dans la politique de préparation à la guerre qui est à la base du pacte de l'Atlantique, on fait tout donner: le chantage atomique, qui est de moins en moins efficace, d'ailleurs, le décret du Saint-Office, la police de M. Moch, la campagne anticommuniste.

Mais il n'y a rien de bien nouveau dans tout cela. Du temps de Hitler, tous les patriotes étaient qualifiés de communistes. Maintenant, les successeurs de Hitler en matière d'anticommunisme qualifient de communistes ou de cryptocommunistes tous les partisans de la liberté et de la paix.

Quand les dockers de Londres se battaient à la fois pour leurs revendications et par esprit de solidarité internationale, ce qui les honore grandement, M. Attlee trouvait dans cette lutte ouvrière la main du communisme. Lorsque M. Trygve Lie, secrétaire général de l'O. N. U., fait quelques remarques, pourtant bien timides, sur le pacte de l'Atlantique, on l'accuse aussitôt de subir la terreur communiste. S'il était en France, sous la juridiction de M. Jules Moch, je suis sûr qu'il ne manquerait pas d'être traité de cryptocommuniste.

Quant à M. Jules Moch, il est atteint d'une sorte d'obsession « forrestalienne » du communisme. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

Tout ceci nous ramène à l'article 4 du pacte de l'Atlantique. Ce n'est pas seulement un pacte de guerre, ce n'est pas seulement un pacte de conservatisme social et de lutte contre le socialisme, c'est un pacte de police.

Vous vous préparez à qualifier d'agression toute action de défense ouvrière de manière à préparer des interventions extérieures.

C'est à cela que tendent les accusations de M. Attlee et les provocations de M. Jules Moch.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Acheson, a déclaré à ce sujet, le 18 mars: « Une activité révolutionnaire, aidée de l'extérieur, pourrait très bien être considérée comme une attaque armée ».

Une aide de l'extérieur ? Vous savez comment on a essayé, en novembre dernier, de bâtir une histoire de police, un roman feuilleton que nous avons démoli comme il convenait. Ce procédé, nous ne le connaissons que trop. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le 10 juillet dernier, l'attorney général Sir Hartley Shawcross a dénoncé dans les termes suivants, au cours d'un discours prononcé à Saint-Helens, les responsables du mouvement de grève des dockers:

« La grève des dockers a été déclenchée par des agitateurs communistes selon des instructions reçues de l'étranger. »

Après un tel rapport, l'article 4 du pacte de l'Atlantique pourrait évidemment s'appliquer.

Le Figaro du 11 juillet nous apprend que « M. Moch a insisté sur le danger

terrible que les manœuvres communistes ont fait courir à la France.

« Depuis la Libération, ces manœuvres dirigées de l'extérieur, ont, par deux fois, conduit la France au bord de la dictature communiste.

« Notre pays a failli, après la Libération, connaître le même sort que la Roumanie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, car, chez nous aussi, les communistes ont tenté de former une armée dans le maquis, afin de les aider à prendre le pouvoir après la Libération, ainsi qu'ils l'ont fait ailleurs. »

Je n'insiste pas sur le caractère rocambolesque de cette déclaration « forrestalienne ».

De telles déclarations prouvent qu'on peut mettre tout de suite en application l'article 4 du pacte de l'Atlantique et nous envoyer, au nom de la sauvegarde de la démocratie occidentale, des gendarmes américains qui nous traiteront comme des nègres américains. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cela, non, jamais!

M. le ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous une courte interruption ?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous savez, monsieur Duclos — et je fais appel à votre logique et à votre raisonnement — que l'article 4 ne permet aucune action coercitive ou autre. Il ne prévoit que des consultations. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Oui, mais, monsieur le ministre, ces consultations peuvent aboutir à des actions.

Pourquoi des consultations, si elles ne doivent être suivies d'aucun effet ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce serait de la fantaisie!

M. Pierre-Henri Teitgen. Quand vous consultez le Kominforn, cela n'aboutit pas toujours à des sanctions.

M. Jacques Duclos. Soyez sérieux, monsieur Teitgen. (*Exclamations au centre.*)

En tout cas, je constate que si, dans le pacte de l'Atlantique, un article spécial, l'article 4, prévoit les consultations, c'est parce que les gouvernements, même s'ils ne veulent pas le dire expressément, prévoient que ces consultations seront suivies de certains effets.

M. le ministre des affaires étrangères. Il existe une disposition semblable dans tous les traités d'assistance.

M. Jacques Duclos. La conclusion de ces consultations peut se présenter de différentes manières, monsieur le ministre.

Au lieu de vous envoyer des policiers, on pourra vous envoyer des bombes, des grenades, du matériel spécial pour faire la chasse aux ouvriers sur les routes. Le peuple de chez nous serait ainsi combattu sur son propre sol, par suite de décisions qui n'auront pas été prises par des Français, mais qui auront été prises à l'échelle internationale et avec la présence à la tête des nations signataires du pacte d'une nation plus forte que les autres et qui mène le jeu : les Etats-Unis. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

Enfin, suivant les traces de M. Jules Moch, M. Le Bail, dont la nervosité est aussi inquiétante que celle de M. le ministre de l'intérieur, a parlé d'une prétendue cinquième colonne communiste.

Je réponds à M. Le Bail que les nazis ont déjà dit cela avant lui.

Si vous voulez savoir, monsieur Le Bail, où se trouve la cinquième colonne des milliardaires américains, regardez-vous et vous serez fixé. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires à gauche.*)

Oui, la cinquième colonne du dollar, c'est vous.

M. Pierre Montel. La cinquième colonne de la servitude est à la tribune.

Le pacte de l'Atlantique vise donc à faire des Américains la gendarmerie du monde marshallisé. M. Truman a insisté, dans son discours d'avant-hier, sur l'ordre intérieur à maintenir. Cela veut dire que M. Truman n'admet pas que les travailleurs réclament par exemple leur prime de vacances ni qu'ils manifestent dans la rue pour l'obtenir; il n'admet pas que les commerçants et les artisans accablés d'impôts refusent de payer plus qu'en 1948 alors qu'ils font beaucoup moins d'affaires.

Il n'admet pas que les paysans s'unissent pour empêcher la saisie de ceux des leurs qui n'ont pas pu payer au fisc la totalité de leurs impôts. Tout cela peut être considéré par M. Truman comme troublant l'ordre intérieur.

Ainsi, on peut constater que le pacte de l'Atlantique prétend imposer au peuple une obéissance d'esclaves aux ordres du capital.

Pacte de guerre, pacte de réaction, voilà ce qu'est le pacte de l'Atlantique dans lequel vous avez inclus l'Afrique du Nord, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, contrairement à la volonté des peuples de ces pays dont nous soutenons la protestation légitime. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous allez voter ce pacte, mesdames, messieurs, mais vous n'avez pas confiance dans l'avenir.

Sur plusieurs bancs au centre. Mais si!

M. Jacques Duclos. Mais non, cela se sent, cela se voit sur vos visages. (*Rires au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Le Bail. Vous êtes comique à sept heures du matin!

M. Marcel Poimbœuf. Vous êtes une voyante extra-lucide, monsieur Duclos!

M. Jacques Duclos. C'est d'ailleurs cette crainte de l'avenir qui rend dangereux les impérialismes. L'aventurisme politique est le propre des classes décadentes qui sont prêtes à incendier le monde pour essayer de conserver leurs privilèges condamnés par la marche inexorable de l'histoire.

C'est pourquoi, par delà les murs de cette enceinte, nous en appelons au peuple qui, par son union et par son action, peut arrêter la course à l'abîme dans laquelle les tenants du pacte de l'Atlantique engagent la France.

Les militants socialistes, restés fidèles à l'idéal du socialisme, ne peuvent pas...

M. Charles Lussy. Vous suivre!

M. Jacques Duclos. ...ne pas voir que le pacte défendu par M. Truman, M. Churchill, M. Paul Reynaud, M. Mutter, est et ne peut être autre chose qu'un pacte de conservatisme social, un pacte dirigé contre les réalités présentes et contre les espérances du socialisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ces socialistes ne seront pas avec leurs dirigeants, qui vont se retrouver tout à l'heure avec les pires réactionnaires pour ratifier le pacte de l'Atlantique. (*Exclamations et rires à gauche.*)

M. Charles Lussy. Vous avez assez souvent voté avec eux!

M. Jacques Duclos. Les croyants sincères et désintéressés (*Exclamations et rires au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche*)...

M. Henri Teitgen. Le Pape avec nous!

M. Jacques Duclos. ...ne peuvent pas ne pas voir que les milliardaires sans idéal et sans foi comptent sur le pacte de l'Atlantique pour poursuivre et aggraver l'exploitation du monde du travail, ce qui satisfait sans doute le Saint-Office, mais ce que les catholiques sont nombreux à dénoncer.

M. Jean-Marie Louvel. Mêlez-vous de ce qui vous regarde!

M. Jacques Duclos. Tous les Français qui réfléchissent voient dans votre pacte un instrument de l'antisoviétisme, de l'anticommunisme.

Quelle différence y a-t-il avec ce que faisait Hitler ?

M. Fernand Bouxom. Dont vous avez été l'allié.

M. Henri Teitgen. Avec qui Staline a marché la main dans la main.

M. Jacques Duclos. Aucune différence quant au fond.

D'ailleurs, on voit déjà refleurir, à côté de l'anticommunisme, le fascisme et l'antisémitisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Nous en avons eu des exemples cette nuit.

M. Jacques Duclos. C'est un des aspects non négligeables de ce qui se passe aux Etats-Unis et qui commence à déteindre sur nous.

Il n'est pas surprenant que l'on reprenne les méthodes et les façons de voir des ennemis d'hier. Le pacte de l'Atlantique, c'est l'alliance avec les ennemis d'hier contre l'Union soviétique qui a saigné comme jamais aucun pays n'a saigné pour sauver le monde de la barbarie fasciste. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Charles Lussy. L'ennemi d'hier, c'est Eisenhower ?

M. Jacques Duclos. Si Laval était ici, il voterait aujourd'hui le pacte de l'Atlantique (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), et si Pétain avait son mot à dire, il serait également à vos côtés. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Schumann. Laval parlait de l'Amérique comme vous en parlez aujourd'hui!

M. Charles Lussy. Si Staline l'avait signé, vous l'approuveriez les yeux fermés!

M. Jacques Duclos. Tous les traîtres de Vichy sont pour le pacte de l'Atlantique. Cherchez et trouvez-en un qui ne soit pas pour le pacte de l'Atlantique! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quand M. Robert Schuman parlait de la qualité des signataires du pacte de l'Atlantique — je sais très bien qu'il y avait parmi eux des hommes de qualité — il s'est gardé d'insister sur le cas de Salazar, qui était représenté là-bas.

Son ministre des affaires étrangères a signé à côté de vous, monsieur Robert Schuman, le pacte de l'Atlantique. Ne venez tout de même pas nous dire que Salazar est le champion résolu, ardent et

inégalable de la démocratie. Il y a des limites qu'on ne peut pas dépasser. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. Molotov a bien signé avec Ribbentrop!

M. Maurice Schumann. Le pacte de l'Atlantique est un pacte de non-agression.

Vous n'allez quand même pas prétendre que le Portugal est un pays d'agression!

M. Jacques Duclos. Salazar, fasciste, ancien ami d'Hitler...

Sur divers bancs. Comme Molotov!

M. Maurice Schumann. Vous confondez Salazar et Molotov!

M. Jacques Duclos. ...est toujours ami de Franco. On le présente cependant comme un champion de la démocratie occidentale, ce qui en dit long sur le caractère réactionnaire du pacte de l'Atlantique, et je comprends la discrétion dont vous avez fait preuve, monsieur le ministre des affaires étrangères, sur le cas du Portugal. Vous avez glissé avec une habilité que je comprends très bien.

Ce qui reste de tout cela, c'est que de vos propres mains vous êtes en train de recréer le militarisme allemand à nos portes. Vous vous préparez à faire entrer l'Allemagne de l'Ouest dans l'Union européenne.

Or, l'Union européenne, que l'on représente comme distincte du pacte de l'Atlantique...

M. Maurice Schumann. Elle en est entièrement distincte.

M. Jacques Duclos. ...est un des chaînons, une des filiales du système politique qui est dominé, chapeauté, si je puis m'exprimer ainsi, par le pacte de l'Atlantique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et alors, il y a déjà chez vous des gens qui disent les choses plus clairement que vous. Par exemple, le comte Sforza, lui, envisage nettement, ouvertement, l'entrée de l'Allemagne dans le système du pacte de l'Atlantique. Il envisage l'entrée par la porte d'honneur. Vous, vous n'en êtes pas là, vous ne voulez pas ouvrir la porte d'honneur à l'Allemagne; mais, pour peu qu'on vous y aide, vous serez très rapidement prêts à lui ouvrir la porte de service...

M. Pierre Montel. Comme en 1939!

M. Henri Teitgen. Et comme l'U.R.S.S. à von Paulus!

M. Jacques Duclos. ... et à vous engager dans une politique qui nous mènera demain à être les alliés des incendiaires d'Oradour-sur-Glane et des assassins des otages. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Philippe Farine. Parlez-nous plutôt de von Paulus!

M. Jacques Duclos. Tout cela, vous le faites par haine du peuple, par haine de classe.

Vous recommencez avec l'Allemagne non dénazifiée d'aujourd'hui, ce que vous avez fait avec Hitler, car jamais, sans la complicité des gouvernements français et britannique, la Wehrmacht de Hitler n'aurait pu être constituée.

Cela, c'est une vérité historique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par antisoviétisme, par anticommunisme, vous foulez aux pieds les intérêts de la France. Vous acceptez de faire de notre pays l'instrument de la lutte antisoviétique à quoi le destinent les impérialistes américains.

Mais, comme l'a dit le sénateur américain Jenner, « on peut acheter un gouvernement, on ne peut pas acheter un peuple ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Cayeux. C'est vrai pour la Tchécoslovaquie!

M. Jacques Duclos. Non! on n'achètera pas le peuple français, qui voit que vous poursuivez une politique réactionnaire analogue à celle que faisait Hitler pour détruire l'Union soviétique.

Comme Hitler, vous voudriez détruire l'Union soviétique parce qu'elle est socialiste et parce que vous êtes des défenseurs du capitalisme.

Mais le peuple de France ne fera jamais la guerre à l'Union soviétique. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Certains d'entre vous, qui prétendent combattre le capitalisme, reprennent, sans même s'en rendre compte, un argument de Hitler, tellement le mimétisme est profond.

Hitler, lui aussi, palabrait parfois contre le capitalisme. Cependant, il n'était que l'homme de main du capitalisme contre la classe ouvrière. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Contre cette politique, nous en appelons au peuple de France, nous l'appelons à l'union dans le respect des opinions et des croyances de chacun

Face à la politique de guerre que signifie votre pacte, nous reprenons un émouvant appel d'un grand écrivain qui fut un ardent défenseur de la paix et dont je m'honore d'avoir été l'ami, Henri Barbusse:

« C'est nous », écrivait-il, « qui formons les plaines de morts et les fleuves de sang.

« Camarades, hommes, jeunes gens, femmes, mères et martyrs futurs, anciens combattants qui avez au cœur la malédiction de la guerre, debout!

« Soyez sûrs que les générations futures jugeront les honnêtes gens de la nôtre dans la mesure où ils se seront levés en ce moment pour crier: Non! »

Les hommes et les femmes qui se réunirent en avril dernier au congrès des partisans de la paix ont dit: « Non » à la guerre. Des centaines de millions d'hommes et de femmes à travers le monde, y compris les Etats-Unis, disent: « Non » à la guerre.

Sur plusieurs bancs au centre. Et en Chine?

M. Jacques Duclos. Des Français et des Françaises de plus en plus nombreux, qui ne veulent pas la guerre, aspirent à voir votre gouvernement s'en aller. Il n'a fait que trop de mal déjà.

Ils aspirent à voir se constituer un gouvernement d'union démocratique, qui assurera au peuple l'indépendance nationale, le pain, la liberté et la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant à nous, c'est parce que nous disons « non » à l'aventure, « non » à la guerre, que nous disons « non » au pacte de l'Atlantique, avec la certitude de servir ainsi les intérêts de la France et de contribuer à la sauvegarde de la paix. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Hutin-Desgrées.

M. Paul Hutin-Desgrées. J'indique très simplement les raisons complémentaires qu'avait la France pour signer le pacte de l'Atlantique, en tant que cellule d'une haute civilisation dépositaire de hautes valeurs spirituelles et morales.

Je tiens surtout à exprimer le vœu que la France imprègne le pacte de l'esprit de justice et de charité, pour mieux sauvegarder la paix, et je borne là mon intervention par déférence envers mes collègues qui ont dû subir de longs discours après en avoir admiré certains, et surtout par charité pour ceux qui sont autour de nous. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Djemad.

M. le ministre des affaires étrangères. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, je désirerais savoir de combien de temps dispose encore le groupe communiste.

M. Arthur Ramette. Pourquoi ne l'avez-vous pas demandé pour les orateurs des autres groupes ?

M. Jean Pronteau. Nous posons la même question pour tous les groupes.

M. le président. Je puis donner ce renseignement pour chacun des groupes.

Certains ont dépassé leur temps de parole,...

M. Joseph de Fos du Rau. Parce qu'on ne leur en a pas donné assez.

M. le président. ...d'autres, au contraire, n'ont pas entièrement épuisé le leur.

Le groupe communiste vient, avec l'intervention de M. Duclos, de dépasser le temps de parole de trente minutes qui lui restait.

Le mouvement républicain populaire a dépassé son temps de parole de quinze minutes et le groupe socialiste d'une heure.

A l'extrême gauche. Tiens! Tiens!

M. le président. Je vous prie de vous abstenir de commentaires.

Le groupe radical dispose encore de quinze minutes; le groupe du parti républicain de la liberté est resté dans les limites qui lui avaient été fixées.

Le groupe des républicains indépendants dispose encore de quinze minutes; le groupe d'action démocratique et sociale, de quarante minutes; l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, de vingt minutes.

M. le président de la commission. L'Union démocratique et socialiste de la Résistance renonce à les utiliser.

M. le président. Le groupe des indépendants d'outre-mer a encore droit à quinze minutes, pour lesquelles M. Lambert Saravane est inscrit.

Le Rassemblement démocratique africain a dépassé de quinze minutes son temps de parole; le groupe des républicains populaires indépendants l'a exactement utilisé, le groupe de l'Union démocratique des indépendants dispose encore de trente minutes et le groupe de l'Union des républicains progressistes a dépassé son temps de trente minutes.

Ainsi, certains groupes ont dépassé ensemble leur temps de parole de 173 minutes et d'autres groupes sont restés en dedans des limites qui leur avaient été assignées pour un temps global de 165 minutes.

M. Jean Pronteau. La question posée par M. le ministre des affaires étrangères nous fait perdre cinq minutes.

M. le ministre des affaires étrangères. Il y a encore un amendement à défendre.

M. le président. Pour défendre l'amendement de M. Michelet, son groupe a réservé quarante minutes.

Par conséquent, dans l'ensemble, nous restons sensiblement dans les limites assignées à ce débat...

M. Pierre Montel. Tout a été dit.

M. le président. ...et je demande à nos collègues de faire preuve de compréhension en écoutant maintenant M. Djemad.

M. Alfred Malleret-Jonville. Le débat serait déjà terminé sans cet incident. Jamais on n'a vu un ministre contrôler le temps de parole des groupes.

M. Pierre Montel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Montel.

M. Pierre Montel. Mon intervention n'est dirigée contre personne. Mais je puis bien dire que, dans cette discussion, tous les arguments ont été développés.

Si le temps de parole du groupe auquel appartient l'orateur qui est à la tribune est dépassé, je demanderai pour le parti républicain de la liberté trente minutes supplémentaires, que j'utiliserai à la tribune.

M. le président. Je fais appel, monsieur Montel, à votre compréhension et vous demande de faciliter la tâche de la présidence.

Le fauteuil a été occupé successivement par plusieurs présidents responsables du déroulement des séances.

Des dépassements de quelques minutes du temps de parole ont pu parfois passer inaperçus, bien que les interventions soient chronométrées par le bureau.

Ainsi, certains groupes ont largement dépassé le temps qui leur était imparti.

M. Pierre Montel. Alors, ne donnez plus la parole à leurs orateurs.

M. le président. Je rappelle, d'autre part, monsieur Montel, que dans l'organisation du débat les groupes importants, parmi lesquels le groupe du mouvement républicain populaire, le groupe socialiste et le groupe communiste, ont vu leur temps de parole strictement limité proportionnellement à leur importance numérique. Par contre, pour permettre un très large débat, le temps de parole qui, normalement, revenait aux groupes moins importants a été majoré de façon à ce qu'ils disposent d'au moins trente minutes.

J'estime donc que nos collègues du groupe communiste sont en droit de demander que soit entendu leur dernier orateur, bien que leur temps de parole ait été dépassé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Montel. Alors, ce n'était pas la peine d'organiser le débat!

M. le président. Monsieur Djemad, je vous ai donné la parole.

M. Abderrahme-Cher. Djemad. Mesdames, messieurs, les députés communistes algériens voteront contre le pacte Atlantique, parce qu'il constitue une véritable Sainte-Alliance des Etats impérialistes qui, quatre ans après la plus terrible des guerres, continuent d'agir comme par le passé, foulant aux pieds les engagements solennels pris à l'égard des peuples coloniaux pendant les années critiques des hostilités.

Ils voteront contre le pacte Atlantique qu'ils considèrent comme un instrument de guerre dirigé en premier lieu contre l'Union des républiques socialistes soviétiques, patrie du socialisme, pays de cent peuples libres et égaux en droits, pays qui, tel un phare, éclaire la marche de l'humanité tout entière vers la liberté, la justice et la paix, pays auquel les impérialistes reprochent d'avoir mis fin à l'universalité du régime capitaliste, d'avoir fait une réalité vivante de la fraternité des peuples, d'avoir condamné sans appel le colonialisme criminel et meurtrier, générateur de division, d'obscurantisme, de guerre et de misère, ce pays dont les impérialistes redoutent l'attrait qu'il exerce sur tous les pays coloniaux en lutte constante pour le progrès, la démocratie, la justice et la paix.

En outre, le pacte Atlantique est dirigé contre les pays de démocratie populaire auxquels l'on reproche de s'orienter nettement vers une véritable démocratie débarrassée de leurs seigneurs et hobereaux, des traitres et des lâches qui avaient menés leur pays à la ruine et à la misère.

Enfin, monsieur le ministre des affaires étrangères, votre pacte est dirigé contre le vaste mouvement qui secoue tous les peuples des colonies, que vous couvrez pudiquement de l'appellation d'Union française, peuples qui luttent pour la libération nationale qu'ils avaient gagnée en contribuant pour une large part à l'écrasement militaire de l'hitlérisme et à la libération de la France.

Mme Alice Sportisse vous a exposé les graves dangers que court l'Algérie, et je n'y reviens pas. Je me permettrai d'établir un rapprochement entre l'article 4 du pacte Atlantique et la déclaration formulée sans ambiguïté, le 19 mars dernier, par M. Acheson.

Elle suppose que la lutte dans laquelle s'est engagé tout le peuple algérien contre le pacte Atlantique, l'unanimité à cet effet réalisée par 21 partis et organisations nationales et démocratiques algériennes qui ont envoyé leurs délégués au congrès mondial des partisans de la paix à Paris, la montée impétueuse du mouvement de libération nationale, liées au désir sans cesse exprimé par le peuple algérien d'accéder à la liberté et à la démocratie, pourraient être considérées par les signataires du pacte Atlantique comme des mouvements dirigés de l'extérieur, et de ce fait, justifier le déclenchement d'une intervention contre le peuple algérien.

D'ailleurs, M. Harold King ne cache pas les intentions des impérialistes à l'égard de notre pays, sur l'évolution duquel ils veillent comme des anges gardiens et dont ils veulent faire un pays politiquement sûr, lorsqu'il écrit le 4 avril 1948, dans le *Daily Mail:*

« Non seulement les autorités françaises, mais les états-majors des principales puissances, veillent de près au résultat de ces élections. » Il s'agissait des élections à l'Assemblée algérienne des 4 et 11 avril 1948.

M. Jules Moch et M. Naegelen nous diront maintenant que l'Algérie n'est pas une sous-colonie des impérialistes anglo-saxons! Cependant, le plan stratégique américain en Afrique prévoit que dans une guerre contre l'Union soviétique et dans le cas où la résistance ne pourrait être victorieuse dans la métropole, c'est-à-dire en France elle-même, la seconde ligne de défense s'établirait en Afrique du Nord.

Et c'est le *New-York Herald Tribune* qui écrit, le 8 janvier 1949:

« L'Afrique française, de la côte Sud de la Méditerranée au Congo belge, a été groupée pour la première fois en ligne de défense. Cette toute nouvelle organisation doit faciliter la réalisation et l'extention du pacte de l'Atlantique. Les Etats-Unis ont, d'ores et déjà, des accords avec la France, autorisant les avions américains à utiliser les bases nord-africaines. »

Ce plan prévoit, entre autres, 40 aérodromes en Algérie et 14 en Tunisie.

Il devient ainsi clair comme le jour que notre pays est d'ores et déjà considéré comme un futur champ de bataille par les impérialistes, et que les Algériens sont tout désignés pour fournir, comme par le passé, la chair à canon.

Les colonialistes français veulent non seulement livrer leur pays aux milliardaires américains, mais également disposer des Algériens comme les seigneurs féodaux disposaient de leurs serfs au temps de l'esclavage.

Aucun doute n'est possible. L'impérialisme américain tente de renflouer le système colonial que la dernière guerre avait si durement ébranlé.

Le « business » américain vole au secours des impérialistes français, anglais, hollandais et belges qui sont aux prises avec le puissant essor du mouvement de libération de leurs colonies et des pays dépendants.

C'est ainsi que notre regretté camarade André Jdanov écrivait, en septembre 1947, dans son rapport à la conférence des neuf partis communistes:

« Les classes dirigeantes de la métropole ne peuvent plus gouverner les colonies à l'ancienne manière. Des tentatives de répression des mouvements de libération nationale par la force armée se heurtent aujourd'hui à une résistance armée, toujours croissante, des peuples coloniaux et conduisent à des guerres coloniales de longue durée, Hollande en Indonésie, France au Viet Nam. »

L'on assiste donc aujourd'hui à de nombreux craquements dans le système impérialiste et à des tentatives désespérées allant de la falsification des élections, comme pour l'Algérie, jusqu'à des provocations et une répression pour s'octroyer un sursis.

En Algérie, la répression prend davantage d'extension et on essaye, par tous les moyens, de museler la presse démocratique en s'attaquant aux organismes démocratiques, et en particulier au parti communiste et à son journal *Liberté*.

Un des rédacteurs, notre ami Clément Oculi, plusieurs fois condamné, résistant authentique, vient d'être condamné à 50.000 francs d'amende.

On lui reproche d'avoir écrit dans notre journal *Liberté* et d'avoir utilisé le rapport de la cour des comptes, qui fait état des gaspillages scandaleux dont s'est rendu coupable le proconsul Naegelen au détriment des deniers publics.

Voici quelques exemples édifiants de sa gabegie:

Acquisition de: trois cabinets de travail, 4.855.401 francs; une salle de commission, 1.837.161 francs; un salon, 720.298 francs; une salle à manger, 341.000 francs; un tapis, 250.000 francs.

Au centre. Au sujet!

M. Abderrahmane-Chérif Djemad. Un scandale: 8.003.866 francs de mobilier, quand des milliers de jeunes traînent dans

les rues, faute d'écoles, voués au vice et au métier de cireur!

Nous ne sommes pourtant pas seuls à le dire.

En effet, le 30 décembre 1948, au Conseil de la République, un membre du rassemblement des gauches républicaines — *Journal officiel*, page 3749 — signalait:

« On a créé, il y a quelques mois, trois postes d'inspecteurs généraux de l'administration auprès du gouvernement général. »

Plus loin, il ajoutait:

« Ils n'ont pas la moindre attribution, et l'un d'eux, au bout de deux mois, n'avait même pas été reçu par le gouverneur général. J'ajoute qu'ils sont appointés à raison de 100.000 francs par mois. »

D'autre part, des dix collaborateurs qu'avait le gouverneur général avant la guerre, cet état-major est passé à 163: de 8 ou 10 voitures pour le cabinet du gouverneur avant la guerre, le nombre en était de 200 au moment où ces informations avaient paru, et ces voitures étaient toutes munies de postes de T. S. F.

On comprendra, après cela, sous quel régime de terreur vit le peuple algérien. (*Exclamations à droite, au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tous les orateurs vous l'ont signalé; vous ne voulez pas le croire.

M. Paul Theetten. Vous vous trompez de débat.

M. Charles Serre. Cela n'a rien à voir avec le débat.

M. Abderrahmane-Chérif Djemad. Je ne suis pas hors du débat.

Vous avez dit à d'autres orateurs qu'en Algérie régnait la paix la plus totale.

Vous avez prétendu qu'en Algérie, que vous considérez comme trois départements français, le même esprit règne qu'en France.

Or, il n'en est rien et c'est ce que je vais vous démontrer encore. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Paul Theetten. Cela n'a rien à voir avec le débat. Ce n'est pas sérieux.

M. Abderrahmane-Chérif Djemad. En Algérie, c'est aujourd'hui la fête de l'Aïd Seghir, qui vient après un mois de jeûne et de piété.

Il y a quelque temps, le premier magistrat de la République française s'est rendu en voyage en Algérie.

Nous avons pensé qu'une mesure de grace allait être prise pour ouvrir la porte des prisons aux centaines d'Algériens qui sont encore à l'ombre des cachots de M. Naegelen, et qui ne pourront pas, aujourd'hui, passer cette fête avec leur femme et leurs enfants.

Nous pensons que l'Assemblée nationale devrait, au lieu de refuser de discuter notre projet d'amnistie, le voter rapidement afin que ces jeunes, qui ont été illégalement condamnés pendant la campagne électorale à l'assemblée algérienne, ou par la suite, puissent retrouver la liberté et rentrer dans leur famille.

M. Charles Serre. Restez dans le sujet!

M. Jacques Duclos. Le sujet est vaste, vous le savez.

M. Abderrahmane-Chérif Djemad. L'Algérie dans le pacte de l'Atlantique, c'est pour les Algériens accepter de se rendre complices de la guerre contre l'héroïque peuple du Vietnam qui se bat pour sa liberté et son indépendance.

C'est accepter et couvrir l'abominable répression qui continue de s'abattre sur le peuple malgache.

Pour le peuple algérien lui-même, accepter le pacte de l'Atlantique, ce serait accepter ses chaînes, sa misère actuelle, le régime arbitraire qui sévit sur tout son territoire, son exploitation accentuée par les seigneurs de la colonisation. Ce serait accepter la monstrueuse alliance d'un peuple opprimé avec ses oppresseurs. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Henri Jeanmot. Ce sont les Américains qui vous ont libérés!

M. Abderrahmane-Chérif Djemad. Les Algériens sont conscients du terrible sort qui leur est réservé et du danger qui les menace.

Aussi, chaque jour qui passe affermit leur union anticolonialiste et confirme leur solidarité avec le peuple de France, qu'ils ne confondent pas, qu'ils ne confondront jamais avec ses dirigeants.

Comme tous les communistes du monde entier, à son cinquième congrès national, le parti communiste algérien a fait appel au peuple algérien pour faire sienne cette proclamation: « Jamais les Algériens ne feront la guerre à l'U. R. S. S. » (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Charles Serre. Il n'y a qu'une nation: la France. La nation algérienne n'existe pas.

M. Abderrahmane-Chérif Djemad. Ainsi, ils feront reculer les agresseurs américains qui, alors, ne pourront plus soutenir leurs valets, les colonialistes français; la guerre ne passera pas et la libération pour les Algériens sera plus proche, car la paix est bien le chemin le plus court vers la libération nationale.

M. Jean-Marie Louvel. Quelle libération ?

M. Abderrahmane-Chérif Djemad. Mais les Algériens vous avertissent que si, malgré tous leurs efforts, les impérialistes réussissent à déclencher la guerre, sans hésiter le peuple algérien serait aux côtés de l'U. R. S. S. (*Vives interruptions à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*), aux côtés du peuple français, dans le camp des peuples en lutte pour abattre l'impérialisme et le colonialisme, cette honte du vingtième siècle. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Abel Bessac. Rejoignez Staline tout de suite!

M. le président. La parole est à M. Saravane Lambert, dernier orateur inscrit et qui, je le rappelle, est dans son temps de parole.

M. Saravane Lambert. Mesdames, messieurs, nous avons suivi avec beaucoup d'émotion ce débat sur le pacte de l'Atlantique, dont l'importance ne nous échappe point.

Il nous était loisible de ne pas intervenir dans ce débat, mais il nous semble que toute organisation de guerre ou de paix doit nécessairement toucher les peuples des territoires d'outre-mer, les peuples d'Asie et les peuples extraeuropéens.

Par ailleurs, à l'époque actuelle, les peuples ne suivront point, comme autrefois, le sillage de quelques puissances occidentales, car les peuples coloniaux sont maintenant dans un état d'éveil.

Et j'estime que l'éveil des peuples appelés autrefois coloniaux est encore un des plus sûrs garants du maintien de la paix. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Je voudrais apporter autant d'objectivité que possible et le moins de passion dans ce débat, et étudier brièvement le pacte de l'Atlantique, selon, si vous le voulez bien, les normes traditionnelles de nos pays et les réactions qui sont naturelles chez les populations d'outre-mer.

Vous nous avez dit qu'en organisant le pacte de l'Atlantique, vous ne cherchiez que la sécurité collective, que la paix.

J'admets que c'est vraiment de bonne foi que le ministre des affaires étrangères et les autres artisans de ce pacte ont voulu créer la paix. Car il n'est pas possible de penser qu'il y ait quelqu'un en France pour vraiment souhaiter la guerre. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

C'est pourquoi, malgré tout, je considère le pacte de l'Atlantique comme un effort de paix.

Nous aussi, qui venons des territoires d'outre-mer, nous tenons à la paix. Nous aussi, nous tenons à la sécurité de la France, car nous savons que la France est nécessaire à tous les pays du monde, non pas seulement à l'Europe, mais également à l'Afrique et à l'Asie. (*Applaudissements à gauche, au centre et droite.*)

Mesdames, messieurs, quand il nous arrive de critiquer parfois la politique de la France, parfois durement, parfois maladroitement, croyez bien que nous le faisons plutôt par une sorte d'impatience et de révolte que suscite en nous le grand amour que nous avons pour elle. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et c'est pourquoi nous vous demandons parfois de nous excuser, car, au fond de nous-mêmes, nous ne voulons pas que la France commette des erreurs. Nous voulons, avec toutes nos forces, vous empêcher de commettre des maladresses. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. Très bien!

M. Saravane Lambert. C'est pourquoi je voudrais vous parler hardiment, si vous me le permettez, et vous dire ce que nous pensons, nous, de ce pacte de l'Atlantique.

On nous dit que ce pacte de l'Atlantique prépare la paix en Europe.

Mais la préparation de ce pacte, les parties qui y adhèrent, tout cela peut susciter en nous certaines émotions, car nous voyons que les conditions des guerres d'autrefois ne sont plus les mêmes.

Quand je vous parle des conditions de guerre, je ne veux point vous parler des conditions stratégiques ou tactiques pour lesquelles je n'ai aucune compétence.

De nombreux orateurs ont parlé de lutte idéologique.

Je l'admets, mais il faut également voir les répercussions de ce pacte dans les territoires d'outre-mer.

Il faut également connaître un peu la psychologie de ces peuples et savoir si, vraiment, vous travaillez à la paix dans les territoires d'outre-mer.

Il faut encore savoir créer une atmosphère, une ambiance dans ces territoires pour que la paix soit réellement solide, même en Europe.

Or, mesdames, messieurs, que s'est-il passé dans ces territoires d'outre-mer?

Il est vrai qu'il y a une sorte d'ébullition. J'ai admiré vraiment votre susceptibilité quand on parlait de votre indépendance nationale.

Mais, mesdames, messieurs, pourquoi n'accepteriez vous pas également ce sens

d'indépendance nationale dans les territoires d'outre-mer ?

N'oubliez pas que les peuples évoluent. Songez que l'histoire n'est pas quelque chose de statique.

Vous commettez parfois des erreurs, en jugeant les peuples des territoires d'outre-mer comme vous les jugiez il y a cinquante ou cent ans.

M. Ouezzin Coulibaly. Très bien!

M. Saravane Lambert. Vous voulez juger les peuples hindous d'après l'ouvrage périmé de Judith Gauthier ou les titres parfumés de Maurice Dekobra. Ceci n'a plus de valeur.

Vous voulez juger les Chinois d'après ceux de l'époque antique.

Vous voulez juger les Vietnamiens comme si c'était encore ceux qui vivaient il y a trente ans.

C'est souvent de bonne foi; je le dis franchement, que vous commettez des maladresses, parce que vous ne voulez pas concevoir que ces peuples qui, il y a vingt ans, étaient peut-être encore, peut-on dire, dans l'enfance, sont en train de devenir adultes.

Votre devoir est de pousser leur évolution et non de l'enrayer.

M. Ouezzin Coulibaly. Très bien!

M. Saravane Lambert. Si vous voulez travailler pour la paix, vous devez faciliter cette évolution, marcher dans le sens d'un courant naturel, et non pas suivre une politique antinaturelle.

A la lumière de ces principes, examinons le pacte Atlantique.

Le pacte de l'Atlantique a déjà fait sentir son influence. Quels sont les pays signataires de ce pacte ?

A part la France, que je ne critique pas, il y a l'Italie, le Portugal, la Hollande.

Vous savez peut-être quelle a été la politique coloniale d'un pays comme le Portugal.

Moi qui suis originaire de l'Inde, je sais la politique suivie par le Portugal dans ses colonies de l'Inde. Je sais la rigueur avec laquelle les Portugais exercent leur souveraineté dans ces pays.

Et quand j'étais étudiant à la faculté de droit, on me citait la Hollande comme un pays vraiment colonialiste.

Vous nous permettrez donc, à nous, de formuler certaines réserves au sujet de ce pacte.

Que voyons-nous également en Asie ? L'Amérique joue là-bas un rôle prépondérant. Je veux bien qu'elle le fasse, mais je voudrais qu'elle jouât un rôle conforme à l'évolution des peuples.

Voyez comment l'Amérique l'a joué en Chine. Elle a appuyé les classes dirigeantes et retardataires.

Dans l'évolution, il faut permettre le renouvellement des classes et le renouvellement des élites.

L'Amérique, par exemple, animée souvent de très bonnes intentions, voudrait empêcher toute révolution dans les territoires d'outre-mer, dans les pays d'Asie.

Mais nous, nous voulons cette révolution.

Pourquoi voudriez-vous que nos peuples n'aient pas la possibilité de faire, si c'est nécessaire, la révolution sociale ?

Dans vos pays, vous avez connu des révolutions, qui ont permis le renouvellement de vos élites.

Dans nos pays d'outre-mer, dans nos pays d'Asie, c'est précisément parce que cette révolution n'a pas été possible que notre évolution a été plus ou moins arrêtée.

Nous craignons aussi que vous ne suiviez cette politique américaine, que nous trouvons non conforme aux véritables traditions de la France.

M. Ouezzin Coulibaly. Très bien!

M. Saravane Lambert Car la France avait, selon nous, un grand instrument de paix: si vous me permettez ce terme, c'était le pacte de l'Union française.

Ne pensez-vous pas que si les peuples de l'Union française, unis autour de la France, et avec son aide, se groupaient et formaient un bloc de peuples enthousiastes animés d'un grand idéal, d'une sorte de ferveur pour la paix, vous auriez entre vos mains un solide instrument de paix ?

Que se passe-t-il maintenant ?

L'Union française se fait bien lentement, bien difficilement, et cause beaucoup de déceptions.

M. Ouezzin Coulibaly. On ne veut pas le comprendre.

M. Saravane Lambert. Beaucoup de députés des territoires d'outre-mer sont vraiment peinés de voir que vous attachez si peu d'importance, dans cette Assemblée, aux territoires d'outre-mer, et que, chaque fois que nous voulons soulever une question relative à ces territoires, vous vous esquivez en prétextant que vous n'avez pas le temps.

Et puis, dans ces territoires d'outre-mer, ne faudrait-il pas que vous accomplissiez très rapidement des réformes ?

Vous nous mettez souvent en garde contre le communisme. Je le veux bien.

Nous ne voulons pas du communisme, je l'admets.

Mais encore faut-il que vous travailliez à enrayer la misère. Je vous dis en toute sincérité que, dans ces pays, seul le communisme a apporté une sorte de ferveur — appelons-la de n'importe quel nom — qui a pour ainsi dire soulevé ces masses et les a tirées de la léthargie séculaire dans laquelle elles étaient plongées.

L'aide du dollar américain, souvent, ne peut pas suffire à donner à ces peuples une sorte d'idéologie qu'ils désirent et qu'ils réclament.

Vous voulez ratifier le pacte de l'Atlantique, mais nous avons des réserves à formuler. C'est pourquoi notre groupe a décidé de s'abstenir dans le vote.

Mais dites-vous bien que, ce faisant, nous n'agissons ni contre la France, ni contre la Russie, ni contre l'Amérique. Nous voulons attirer votre attention sur les problèmes des territoires d'outre-mer. Ce faisant, nous pensons que nous aurons, à notre manière, travaillé également à la consolidation de la paix. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche.)*

M. le président. Il n'y a plus d'orateur inscrit pour explication de vote.

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

M. le rapporteur. Je demande le scrutin.

M. le président. La commission demande le scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	585
Majorité absolue	293
Pour l'adoption	398
Contre	187

L'Assemblée nationale a adopté.

Je vais appeler maintenant l'Assemblée à statuer sur l'amendement présenté par MM. Michelet, René Capitant, Barrachin et Godin

Cet amendement tend à insérer, après l'article unique, un article 2 ainsi rédigé:

« Cette ratification interviendra après que le Gouvernement français aura obtenu des Etats-Unis d'Amérique les précisions nécessaires en ce qui concerne:

« 1° La composition des organismes subsidiaires et du comité de défense prévus par l'article 9 du pacte de l'Atlantique, notamment quant à la représentation de la France dans ces organismes;

« 2° La fourniture des armements et des équipements modernes susceptibles de donner aux armées françaises les moyens de remplir effectivement les obligations de défense et d'assistance que comporte le pacte de l'Atlantique. »

La parole est à M. Capitant pour défendre cet amendement.

M. René Capitant. Mesdames, messieurs, les auteurs de l'amendement que je vais défendre ont voté, avec la grande majorité de l'Assemblée, l'article unique du projet de loi qui autorise le Président de la République à ratifier le pacte de l'Atlantique.

Ils espèrent que l'article additionnel qu'ils vous proposent sera accepté par le Gouvernement et la commission, et pourra être adopté par vous à une substantielle majorité. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.)*

Dire que nous approuvons le pacte de l'Atlantique serait insuffisant. Nous considérons que ce traité répond à une nécessité absolue pour notre pays.

Nous saluons sa conclusion comme un acte important, vital pour l'avenir de la France et de l'Europe.

Nous saluons l'article 5, qui établit la solidarité des nations européennes et américaines en cas d'attaque brusquée.

Nous saluons l'article 3 qui décide que ces nations prépareront en commun leur effort de défense nationale.

Nous saluons l'article 9 qui crée, bien que toutes les précisions nécessaires n'y figurent pas, des organes communs de cette défense atlantique. Je ne m'attacherai pas à faire l'analyse de ce texte, ni à rechercher si certains articles auraient pu recevoir un contenu plus grand.

Tel qu'il est, même sans les clauses d'automatisme — nous comprenons très bien que chaque pays est tenu par sa constitution — même si la mesure et le rythme de l'assistance mutuelle en matière d'armements sont laissés à l'appréciation des parties et à des accords ultérieurs, même avec l'imprécision de l'article 9, nous approuvons ce pacte.

Mais, avec M. le rapporteur, je crois bien aussi avec M. le ministre des affaires étrangères, nous estimons que si ce pacte est nécessaire à la sécurité française, il n'est pas, à lui seul, suffisant et que cette sécurité ne pourra être pleinement garantie que par les mesures d'exécution du pacte.

La commission et le Gouvernement ont apporté à cette tribune une affirmation semblable.

Néanmoins, je voudrais dissiper une erreur qui me semble avoir été commise à maintes reprises au cours du débat.

J'ai entendu dire par plusieurs orateurs que si le pacte de l'Atlantique avait existé en 1914, en 1939, par sa seule existence, il nous aurait évité la guerre.

M. Pierre Montel. Peut-être!

M. René Capitant. Il est toujours dangereux et d'ailleurs assez vain de refaire l'histoire. Il ne faut, en outre, jamais oublier que le monde d'aujourd'hui, et plus encore le monde de demain, n'est pas le monde d'hier. Même s'il était vrai que le pacte eût prévenu la guerre en 1914 ou en 1939, s'il était vrai que Hitler eût reculé devant l'agression, après avoir su qu'à une première phase victorieuse de la guerre succèderait une deuxième phase qui le conduirait à la défaite, cela ne permettrait à personne d'affirmer que si, demain, pour notre malheur, nous nous trouvions dans des situations analogues, l'agresseur pourrait être retenu par la seule crainte d'avoir, dans le camp de ses adversaires, même la puissante Amérique.

Si une puissance continentale et asiatique arrivait à s'emparer de l'Europe tout entière, elle en tirerait assurément un tel surcroît de forces militaires, un tel potentiel industriel qu'elle arriverait peut-être à dépasser les forces de l'Amérique elle-même et pourrait nourrir l'illusion de triompher des Etats-Unis, qu'elle aurait alors encerclés.

Nous pouvons craindre aussi qu'un jour la même puissance, poussée — nous ne le savons que trop — non seulement par l'impérialisme, mais aussi par l'esprit obsidional, se croyant menacée, à tort ou à raison, ne prenne les devants et ne veuille occuper l'Europe occidentale, précisément en vue d'une prochaine guerre et de futures opérations, pour se créer un glacis de défense.

Par conséquent, ne commettons pas l'erreur qui me semble avoir été le lot de certains orateurs. Ne croyons pas que la crainte d'affronter les Etats-Unis d'Amérique puisse suffire à nous donner la certitude que nous éviterons l'agression.

M. Paul Theetten. Très juste !

M. René Capitant. Nous n'éviterons l'invasion que si nous parvenons à appliquer les dispositions du pacte de l'Atlantique, de telle sorte que notre territoire et celui de l'Europe occidentale soient couverts par un dispositif stratégique commun et suffisamment efficace pour arrêter l'adversaire éventuel aux frontières.

Ce sont ces conditions d'application, qui sont les conditions d'application de la sécurité française, que nous devons étudier avec soin. Ce sont ces conditions que notre amendement énumère et vous demande de préciser à l'usage de notre gouvernement et de nos alliés.

Ces conditions se ramènent à deux: elles sont relatives, d'une part, à l'application de l'article 3; d'autre part, à l'application de l'article 9.

En ce qui concerne l'article 3, il s'agit des fournitures d'armes et d'équipements modernes. Je sais que ces fournitures ne dépendent pas de nous. M. le ministre des affaires étrangères ne peut manquer de me le faire observer. Elles dépendent du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, et il n'est ni dans notre intention ni en notre pouvoir de décider des votes des représentants et des sénateurs de la grande république.

Mais il est certain — et nous ne devons pas l'oublier — que le vote du Congrès américain, les réactions de l'opinion américaine et, par conséquent, la politique du gouverenment américain, dépendent, dans une large mesure, de nous, de l'effort que nous fournirons nous-mêmes en matière de défense nationale.

Le rapporteur et le ministre l'ont dit en termes non équivoques.

Mais nous croyons devoir faire une constatation, en nous remémorant les discussions que nous avons eues cette année en matière militaire. Nous sommes obligés de donner sur ce point un grave avertissement au Gouvernement.

Sans doute, dans les conditions économiques actuelles, notre effort de défense nationale ne peut être que limité; mon ami M. Michelet l'a rappelé, je l'avais dit moi-même. Sans doute ne pouvons-nous pas avoir, même avec l'aide américaine, l'ambition de constituer une puissante armée. Notre armée sera nécessairement réduite. Nous serions assez heureux si nous pouvions disposer, dans un avenir prochain, d'une armée comparable à l'armée suisse ou à l'armée suédoise.

Mais, hélas! notre armée, du point de vue militaire plus nombreuse peut-être dans ses effectifs, manque de la cohésion, de l'unité, de la structure et de l'équipement qui lui donneraient sa véritable valeur. Par conséquent, le Gouvernement et, d'une façon plus large, la France ne peut espérer bénéficier des fournitures d'armes et d'équipement que dans la mesure où elle modifiera profondément sa politique de défense nationale. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.)*

J'aurais aimé, d'ailleurs, que M. le ministre de la défense nationale, que je n'ai aperçu qu'un instant, assistât plus longtemps à ce débat, qui intéresse sans doute la politique étrangère française, mais qui intéresse aussi notre sécurité nationale. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Mesdames, messieurs, quel que soit notre effort de demain, il est certain que cet effort ne suffira pas à garantir nos frontières et notre territoire, qu'il doit être associé à celui des autres nations cosignataires du traité et que c'est par conséquent un dispositif interallié, un dispositif Atlantique, au sens le plus large du mot, à qui devra être confiée la défense de l'Europe occidentale.

On a posé la question de savoir si cet effort collectif sera fait, et l'on a eu raison de dire: Sans cet effort collectif, le pacte restera inutile, impuissant, comme le pacte de Locarno, comme l'article 16 du Covenant ou le pacte Briand-Kellog.

Nous ne pensons pas que le danger soit vraiment là. Nous avons conscience de l'effort puissant réalisé au delà de l'Océan et nous ne doutons pas qu'un effort européen doive s'y ajouter. Ce n'est pas là que réside notre inquiétude. Le risque, pour la France, nous le voyons plutôt dans le choix de la direction et du plan stratégique suivant lequel cet effort sera appliqué. D'autres que moi l'ont dit à cette tribune et je n'y reviendrai que très brièvement; mais je crois nécessaire, néanmoins, de marquer ce qui est, à nos yeux, le nœud du problème.

Il y a deux stratégies possibles pour la communauté atlantique, mais dont une seule est susceptible de défendre l'indépendance française et est, par conséquent, acceptable pour nous.

Il y a d'abord, pour reprendre l'expression de mon ami M. Michelet, la stratégie insulaire qui consiste à garder l'Océan, les îles qui le limitent, les presqu'îles qui le bornent: l'Islande, le Spitzberg, la Norvège, l'Espagne, l'Italie, à ne constituer, au delà des côtes américaines, que des bases aéronavales.

Il est certain qu'une telle stratégie a de grandes séductions pour nos alliés américains. M. Quilici disait, je crois, que l'Amérique est une île et qu'elle peut être considérée, en ce sens, comme l'Angleterre du vingtième siècle. Si elle est une île, si elle est l'Angleterre de notre siècle, tout naturellement, elle est sollicitée par une stratégie aéronavale et insulaire.

M. Edmond Michelet. Très bien!

M. René Capitant. D'autre part, nous savons les progrès extraordinaires de la technique américaine, de l'aviation et des armes qui peuvent être transportées par les avions.

Une certaine griserie pourrait conduire certains chefs militaires à penser que ces armes aéronavales sont suffisantes à elles seules pour défendre l'indépendance et la sécurité américaine et peut-être même l'indépendance et la sûreté européenne.

Mais cette stratégie est singulièrement dangereuse pour nous, puisqu'elle comporterait inévitablement, dans une première phase du conflit, l'occupation de notre sol et ne nous laisseraient d'autre espoir que d'être libérés dans des conditions qui — cela a été dit d'une façon émouvante — seraient sans doute bien pires et bien plus terribles que celles que nous avons connues.

Mais ce qui nous paraît grave, c'est que non seulement nous sentons l'Amérique attirée par une telle thèse, mais encore nous constatons, en examinant froidement la situation européenne, que cette stratégie insulaire triomphe pour l'instant.

Actuellement, il y a encore à Washington un état-major interallié survivant du dernier conflit. Cet état-major est américain et anglais. La France ni le continent européen n'y sont présents. Il s'est constitué pendant la guerre, à un moment où la France était occupée, où, par conséquent, la question de la défense du continent ne se posait plus et où la stratégie aéronavale n'avait d'autre but que de préparer le débarquement de la libération.

Il y a là des traditions de cette guerre. Elles subsistent et on ne pourra les modifier qu'à grand peine.

En Europe même, nous avons un état-major international, l'état-major de Fontainebleau; mais il est sous commandement britannique et le peu que nous en savons nous porte à croire qu'il obéit au vieux réflexe des Anglais et songe plus, malgré certaines affirmations publiques, à garantir les côtes que l'ensemble du territoire.

La même inquiétude nous envahit lorsque nous songeons au hiatus qui existe entre l'organisation militaire européenne et l'organisation politique européenne. Nous pensons que, dans notre siècle, la défense militaire est inséparable du problème politique. Nous ne concevrions pas une organisation de notre défense nationale en France sur un plan purement militaire.

Nous estimons, avec juste raison, que c'est sur le plan gouvernemental que se décident les problèmes de défense nationale.

Il en est de même de l'Europe. Comment peut-on imaginer que l'on puisse organiser une défense européenne valable si l'on ne crée en même temps, si limitée soit-elle, une organisation politique européenne, à laquelle soit subordonné l'état-major interallié ?

Or, cet organisme n'existe pas et, dans la mesure même où nous en avons créé l'embryon par le Conseil de l'Europe, nous savons qu'il se voit interdire de pénétrer dans le domaine militaire.

Cela n'est-il pas un signe de plus qu'au fond, et malgré les intentions et les déclarations, nous ne sommes pas encore entrés dans la voie de la défense organisée du continent européen ? (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Je n'aborderai pas de front le problème de l'Allemagne, mais seulement sous l'angle que je viens de définir. Je dirai, en surprenant peut-être certains de mes collègues, que je m'inquiète encore d'entendre répéter que l'Allemagne ne peut pas faire partie du pacte de l'Atlantique.

Cette affirmation semble rassurer certains d'entre vous. A leurs yeux, elle devrait sans doute me rassurer moi-même.

Il n'en est rien. Je pense au contraire qu'il est impossible d'organiser et même de concevoir l'Europe sans l'Allemagne, même au point de vue militaire.

Le problème est de savoir comment et sous quelle forme politique intérieure et dans quelle Europe l'Allemagne sera intégrée, afin d'y être suffisamment tenue en laisse et incorporée.

Voilà le problème. La solution ne peut évidemment pas être de rendre purement et simplement à l'Allemagne son unité et sa souveraineté. Or, tant que nous n'aurons pas réalisé une organisation politique européenne, l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe ne signifiera que cela.

Par conséquent, ce réflexe lui-même est dangereux. Il n'est qu'un signe de plus de la distance qui nous sépare d'une véritable conception de l'Europe et d'un statut valable de la défense européenne.

Je trouve dans le pacte lui-même une autre preuve de cette erreur, commise par nos négociateurs. Je fais allusion à cet oubli surprenant et grave qui y a été fait de l'Union française.

Nous avons souscrit au pacte de l'Atlantique pour la France métropolitaine. Nous avons étendu cette garantie aux départements algériens et M. le rapporteur s'est félicité de cette extension. Je le fais avec lui.

Mais comment se fait-il que les autres possessions de l'Union française ne soient pas visées ? Comment se fait-il que le Maroc et la Tunisie ne soient pas mentionnés dans ce pacte ?

Comment les territoires d'outre-mer qui se trouvent dans la zone Atlantique-Nord, qui font partie de la République française et non pas seulement de l'Union française, peuvent-ils être soustraits à cette garantie de sécurité?

Mes chers collègues, il y a là une brèche redoutable, non seulement dans le système de défense européen, mais aussi dans la construction politique de l'Union française. Je redoute les effets d'une telle pratique.

Notre Constitution précise que la République française assume la direction de la diplomatie de l'Union française. Mais comment pourons-nous maintenir dans toute sa rigueur nécessaire cette prétention, alors que nous avons exclu de la garantie de sécurité atlantique les dépendances et territoires de l'Union et de la République française, qui pourtant figurent dans cette zone géographique?

Je demande au Gouvernement d'y réfléchir et, dans toute la mesure où il le pourra, de combler au plus tôt cette lacune.

Tout cela montre quel effort il faudra faire pour nous arracher nous-mêmes, et davantage encore pour arracher l'Amérique à cette stratégie insulaire et pour faire prévaloir pleinement dans nos esprits et dans ceux de nos alliés une stratégie occidentale.

Mais, si grand que soit l'effort, je crois qu'il est possible de le tenter et de le mener à bien. C'est pourquoi je veux, malgré toutes les difficultés, garder foi en l'avenir.

Il est possible, à mon sens, d'organiser un système collectif qui puisse efficacement protéger le continent européen. Je crois qu'il est nécessaire de rompre, sur le plan militaire, comme on l'a fait sur le plan politique, ce charme de terreur que, trop souvent fait peser sur nous l'énumération de la masse des divisions de l'armée soviétique.

Quels que soient le nombre de ces divisions et leur armement, nous pouvons, avec l'effort collectif de l'Europe, avec l'aide des Etats-Unis d'Amérique, mettre sur pied un dispositif terrestre moderne, efficace, redoutable, qui, couvert par les ressources aéronavales considérables de l'Amérique, couvre effectivement nos foyers.

C'est possible. Et, d'ailleurs, cela est reconnu possible par de grands chefs américains. Il faut seulement que nous donnions à nos alliés suffisamment de confiance en nous et que nous prenions suffisamment confiance en nous-mêmes pour que cette stratégie européenne s'organise avant que l'Allemagne ne prenne le rôle qui nous est dévolu, et en cessant de pousser indirectement les Américains, comme ils sont trop souvent tentés de le faire, à relever l'Allemagne avant de nous relever nous-mêmes.

Telles sont, mesdames, messieurs, à nos yeux, les conditions de notre sécurité. C'est pourquoi nous posons au Gouvernement deux questions, auxquelles il nous semble qu'il n'a pas encore répondu avec une netteté suffisante. J'espère que M. le ministre des affaires étrangères voudra bien reprendre la parole à ce sujet.

Nous demandons au Gouvernement s'il est décidé à faire prévaloir jusque dans ses dernières conséquences, dans les plans français et chez ses négociateurs, la conception stratégique qui seule est capable de garantir l'existence de notre pays.

D'autre part, êtes-vous disposé à rechercher avec assez de précision quelle est la conception américaine? Etes-vous disposé à faire un effort suffisant pour amener le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à se prononcer sans équivoque? Etes-vous en mesure de nous dire que vous avez reçu des assurances et que vous posédez ces précisions?

Nous ne vous demandons pas, monsieur le ministre, veuillez le noter, de nous communiquer les renseignements d'ordre militaire que vous pouvez avoir. Nous savons que certains d'entre eux restent nécessairement secrets. Nous vous demandons seulement de nous dire, sous votre responsabilité, si dès maintenant ou dans tel avenir déterminé vous serez en possession de ces renseignements, par conséquent en mesure de donner à l'Assemblée nationale, et par delà cette enceinte au pays, les apaisements dont son inquiétude a aujourd'hui grand besoin.

L'amendement que j'ai l'honneur de défendre propose l'insertion dans le projet de loi d'un article supplémentaire, dont je veux bien préciser la nature, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque entre nous.

Il ne tend pas à subordonner la ratification du pacte à des réserves. Le droit international, certes, connaît d'innombrables exemples de ratification avec réserves, et la jurisprudence américaine est plus riche qu'aucune autre en précédents de ce genre. Mais, je l'ai dit, ce n'est pas ce que nous vous demandons ici.

Il n'y a rien, dans le texte, qui vienne limiter, ni le traité, ni les conditions de son application par la France. Par conséquent, nous envisageons une ratification pure et simple, sans réserve.

La condition que nous posons se résout en un mandat que l'Assemblée donne au Gouvernement, avant la ratification, mandat d'entrer en contact avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, non pas à proprement parler pour négocier avec lui, non pas pour conclure de nouveaux accords, mais, par les voies diplomatiques, par les contacts d'états-majors que vous avez, dont vous usez, dont vous devez continuer d'user, pour obtenir de lui, aujourd'hui ou dans un délai dont vous serez juge, monsieur le ministre, des renseignements, des précisions quant à ses intentions, susceptibles de nous rassurer sur l'orientation donnée aux mesures d'application du pacte de l'Atlantique.

Dans ces conditions, je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir accepter mon amendement. Si vous avez dès maintenant les précisions suffisantes pour nous rassurer, la ratification du pacte ne sera pas retardée. Si vous ne les avez pas, vous ne pouvez pas ratifier dans ces conditions, et les Etats-Unis d'Amérique comprendront les préoccupations que vous exprimerez au nom de la nation tout entière.

Quelle objection pourriez-vous faire ? Je crois en avoir trouvé une dans le rapport de la commission des affaires étrangères: la ratification du traité serait le « préalable nécessaire » de toutes les mesures d'application.

L'argument vaudrait si, dans l'amendement que je défends, nous vous demandions, avant de ratifier, d'avoir conclu des accords d'application. Mais tel n'est pas le contenu de cet amendement, je l'ai démontré.

Nous vous mettons donc simplement en présence de vos responsabilités nationales. Nous n'empiétons en rien sur ces responsabilités. Nous demandons à l'Assemblée de les partager, car elles sont lourdes à porter.

Nous tendons surtout à renforcer votre autorité vis-à-vis du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

C'est l'avenir, c'est l'existence même de la France et de l'Europe occidentale qui est aujourd'hui en jeu. Le pacte, dans son texte, dans ses engagements, dans ses promesses, est une condition essentielle de leur sécurité. Mais les intentions des gouvernements qui signent, au moment même où ils signent — je viens de le montrer — doivent être nécessairement connues. Eh

bien! les conditions en cause, nous devons les définir devant le pays, afin qu'il sache quel peut être son avenir, quels efforts il devra fournir, quelle sécurité il peut attendre.

Il faut les définir aussi devant nos alliés, car la solidarité inscrite dans le traité n'est pas seulement une solidarité d'obligations, mais aussi la solidarité de nos destins. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Quel est l'objet de l'amendement ? Il dispose que nous ne devrons pas ratifier le pacte de l'Atlantique avant d'avoir obtenu des Etats-Unis certaines précisions.

Je reconnais volontiers qu'il ne s'agit pas d'une ratification avec réserves formulées au moment de la ratification. Mais la ratification serait différée jusqu'à une date dont le Gouvernement lui-même serait juge, ayant à apprécier lui-même si les précisions obtenues seraient suffisantes.

D'autre part, ces précisions seraient demandées aux Etats-Unis. Or, je fais observer qu'à la première question qui concerne la composition des organismes constitués en vertu de l'article 9 du pacte, les Etats-Unis seuls ne peuvent donner une réponse. Ce sont les douze pays adhérents qui auront à se mettre d'accord sur la mise en œuvre du pacte, notamment en ce qui concerne l'article 9.

Et ces précisions que le Gouvernement devrait obtenir sur la composition des organismes prévus par l'article 9, notamment sur la représentation de la France dans ces organismes, c'est une question qui ne pourra être examinée et résolue qu'après la mise en œuvre du pacte. Or, cette mise en œuvre suppose la ratification par la France. Ainsi que je l'ai dit dans mon intervention à la tribune, le Gouvernement se trouverait dans un cercle vicieux; nous serions dans le plus grand embarras.

D'aurte part, des précisions devraient être demandées sur la fourniture des armes. Mais quelles précisions, et à qui les demander ? Seuls les Etats-Unis sont en cause, mais non pas uniquement leur gouvernement.

Du gouvernement des Etats-Unis, nous avons des précisions, puisque, par le message du président Truman que vous connaissez bien, qui a été publié dans les documents officiels français, nous savons qu'un projet de loi a été déposé hier, qui porte sur 1.400 millions de dollars à affecter à l'aide militaire aux pays signataires du pacte.

Mais nous ne savons pas quelle sera la position du Congrès américain et il se passera plusieurs semaines avant que nous en soyons informés.

Le Gouvernement français devrait-il, en vertu du texte proposé, attendre le vote du Congrès pour avoir des précisions complètes sur le montant de l'aide et, ultérieurement même, sur sa répartition entre les différents pays signataires ?

Vous voyez donc que, si ce texte parait très logique et très simple, il rencontrerait, dans l'application, de très grosses difficultés et mettrait le Gouvernement dans l'embarras.

Je ne crois donc pas pouvoir l'accepter, mais je répète que les préoccupations qui l'ont inspiré sont pleinement justifiées. Le Gouvernement l'a déclaré, ainsi que les deux rapporteurs; la commission l'a reconnu et inscrit dans son rapport.

Il est sans nul doute de première importance pour la France que, notamment, les questions de stratégie soient résolues, ultérieurement, non seulement en sa présence, dans les organismes dont elle fera partie nécessairement, mais aussi en accord avec elle.

Je crois d'ailleurs que nos appréhensions ne doivent pas être trop vives. On a dit, à très juste titre, qu'en pratique le pacte ne pourra effectivement donner son plein effet que lorsque la France jouera le rôle qui lui revient, le premier, dans la défense de l'Europe et de l'Atlantique.

En résumé: le Gouvernement a l'intention de déclarer de façon solennelle, au moment de la ratification, qu'il considère que l'application du pacte, notamment en ce qui concerne l'article 5, ne se conçoit que dans la mesure où l'article 3 aura préalablement trouvé son application par l'attribution de l'aide prévue et par une organisation conforme, non seulement au texte, mais aussi à l'esprit de l'article 9 dudit pacte.

Tel est le mandat que le Gouvernement est prêt à accepter au nom de l'Assemblée et je serais heureux de pouvoir associer le Parlement français aux démarches à faire. Ainsi, ce débat aura été utile et l'initiative prise l'aura été dans l'intérêt même de nos négociations.

Je le répète, je ne crois pas que nous puissions insérer dans la loi un texte aussi rigide que l'amendement proposé et — pour les raisons que je viens de donner — aussi insuffisant.

Il m'apparaît que les auteurs de cet amendement pourraient, après mes explications et sans rien renier de leurs préoccupations, du juste souci qu'ils ont de faire aboutir le pacte à des conclusions pratiques vraiment efficaces, dans l'intérêt de la France, retirer leur texte sans rien abandonner de son efficacité. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je suis convaincu que l'Assemblée aura trouvé, dans les explications de M. le ministre des affaires étrangères et de M. Capitant lui-même, les éclaircissements qu'elle désirait obtenir.

Il est bien évident, s'agissant de l'amendement défendu par M. Capitant, qu'il n'est pas possible de demander aux seuls Etats-Unis d'Amérique des précisions sur la composition d'organismes qui ne pourront être constitués qu'après l'entrée en vigueur du pacte. A cet égard, le premier paragraphe du texte qui vous est ainsi proposé constitue, je le dis sans parti pris de critique, une pétition de principe.

Quant au deuxième paragraphe de l'amendement, il est certain, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères, que le gouvernement américain pourrait donner des précisions. La déclaration de M. le ministre des affaires étrangères est, sur ce point, importante, ainsi que ces paroles prononcées par le président des Etats-Unis, à l'occasion de son message relatif aux Etats de l'Europe occidentale: « Leur défense est notre défense; il faut montrer clairement que les Etats-Unis n'ont pas l'intention, dans l'éventualité d'une agression, de laisser envahir les peuples de l'Europe occidentale avant que leur propre puissance puisse être mise en action. »

Si vous pensez, comme nous, monsieur Capitant, que l'Europe ne peut pas se défendre seule, si vous pensez, comme vous l'avez dit, que le pacte de l'Atlantique est utile à sa défense, ne subordonnez pas le premier pas d'une coopération nécessaire à des demandes de renseignements que vous pouvez obtenir au niveau du gouvernement des Etats-Unis, mais qu'au niveau parlementaire américain personne ne peut vous donner à l'heure présente.

J'ajoute que le message du président des Etats-Unis, les déclarations que vient de formuler M. le ministre des affaires étrangères, ce que l'on vous a dit à maintes reprises dans ce débat et ce que je viens moi-même d'exprimer forme un tout qui m'apparaît de nature à répondre aux préoccupations clairement manifestées par votre amendement et votre intervention.

Au reste, votre amendement ne dégagerait nulle responsabilité, car son deuxième paragraphe n'est qu'un vœu. Vous demandez au Gouvernement d'obtenir les précisions nécessaires en ce qui concerne « la fourniture des armements et des équipements modernes susceptibles de donner aux armées françaises les moyens de remplir effectivement les obligations de défense et d'assistance que comporte le pacte de l'Atlantique ». Mais vous ne dites pas — j'admets très volontiers que vous ne pouvez pas le dire — quelles sont ces précisions nécessaires, et la marge d'appréciation du Gouvernement reste telle que votre texte serait dangereux.

Je pense que vous avez obtenu, notamment par la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères, la satisfaction qu'appelait le dépôt de votre amendement.

Pour le reste, la commission considère, en bref, que le premier paragraphe de l'amendement constitue une pétition de principe et que son deuxième paragraphe ne pourrait qu'affaiblir la portée de la loi et retarder la ratification du pacte. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. Pierre Montel, *président de la commission de la défense nationale, rapporteur pour avis.* Je serai très bref. Les craintes exposées tout à l'heure par les auteurs de l'amendement qui nous est actuellement soumis avaient été, je le rappelle, déjà exprimées par moi-même au nom de la commission de la défense nationale.

M. Paul Theetten. Alors, votons l'amendement!

M. le président de la commission de la défense nationale. J'ai donné le détail de ce que nous demandons au Gouvernement d'obtenir.

J'ai pris soin, au nom de la majorité de la commission de la défense nationale, d'indiquer qu'il ne paraissait pas possible, pour des raisons de forme et de fond, d'obtenir dès maintenant, dans les textes, les apaisements que nous désirons tous. J'ai précisé d'ailleurs que, d'après les renseignements que je pouvais avoir, et qui ont été complétés par M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères, les problèmes en cause faisaient d'ores et déjà l'objet de négociations et que l'exécution était prochaine.

Dans ces conditions, considérant les précisions qui viennent de nous être apportées par M. le ministre des affaires étrangères, je conclus, au nom de votre commission de la défense nationale, comme je le faisais dans mon rapport:

« Il appartient au Gouvernement de la France, soutenu sans réserve sur ce point et au-dessus de toutes les divergences politiques par les Assemblées parlementaires et par l'opinion publique, de mettre en œuvre le pacte à ces conditions, auxquelles on ne saurait déroger.

« Nous savons, d'ailleurs, et le Parlement doit savoir, que c'est dans cette voie que les négociations sont dès maintenant favorablement engagées. »

Vous connaissez l'opinion de votre commission de la défense nationale; vous avez entendu les explications de M. le ministre des affaires étrangères.

Je pense n'avoir rien à ajouter au nom de notre commission. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Capitant.

M. René Capitant. Je remercie M. le ministre des affaires étrangères de la déclaration d'intention qu'il a faite et j'en prends acte avec satisfaction.

Je prends également acte des déclarations renouvelées de M. le président de la commission de la défense nationale.

J'avais suivi avec attention son exposé. J'avais noté avec soin les inquiétudes et les vœux qu'il a de nouveau formulés.

Mais il me semble que ces manifestations de volonté concordantes de la part du Gouvernement et de la commission ne pourront que gagner à être appuyées par une large majorité de l'Assemblée.

Au cours des négociations que M. le ministre des affaires étrangères va poursuivre dans la voie qu'il a indiquée, il se présentera infiniment plus fort si, comme en d'autres circonstances, il peut s'appuyer sur un vote de l'Assemblée.

Je sais bien que M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères, comme le rapporteur ou le président de la commission de la défense nationale, ont affirmé qu'en votant le pacte, l'Assemblée manifesterait, par son vote même, les préoccupations qui sont les leurs et les miennes.

C'est toutefois là une procédure très implicite et le vote sera infiniment plus clair, il aura une portée infiniment plus grande, si l'on dit expressément ce que l'on pense et si l'on peut faire état devant l'opinion et devant le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'un vote émis par une large majorité.

M. le ministre des affaires étrangères estime que le vote de notre amendement présenterait des inconvénients. Je veux lui répondre.

Notre texte ne vous interdit pas de négocier avec les alliés autres que les Etats-Unis d'Amérique, monsieur le ministre, mais chacun sait bien que, dans l'état actuel de l'Europe, l'aide vient et ne peut venir que d'Amérique.

D'autre part, le ministre et le rapporteur de la commission des affaires étrangères me reprochent de m'enfermer dans un cercle vicieux ou dans une pétition de principe. J'ai déjà répondu, par avance, à la tribune, à cette objection.

Si je prévoyais, comme condition à la ratification, la conclusion des accords d'application du traité, en effet, je serais en contradiction avec moi-même. Mais je vous demande simplement de prendre les contacts diplomatiques nécessaires afin de vous assurer des intentions du gouvernement américain.

M. le rapporteur. Il n'y a pas besoin d'une loi pour cela.

M. René Capitant. Ainsi, je ne porte aucune atteinte ni à la responsabilité du Gouvernement ni à ses droits de négociation.

Je demande simplement à l'Assemblée un vote qui a pour but de lui permettre d'exprimer ses inquiétudes et d'appuyer le Gouvernement dans les négociations que lui-même a promis de poursuivre.

Dans ces conditions, je crois que le vote de cet amendement ne peut avoir que des avantages pour la nation et pour le Gouvernement lui-même, et je demande à M. le ministre et à la commission de l'accepter.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Capitant, accepteriez-vous que votre amendement soit transformé en motion et voté sous cette forme?

M. René Capitant. Puisque je veux, non pas faire œuvre législative, au sens étroit du mot, mais susciter une manifestation très large de la majorité de l'Assemblée, je me rallie bien volontiers à votre proposition, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite et sur de nombreux bancs au centre.*)

MM. Edmond Michelet et Paul Theetten. Nous demandons le scrutin.

M. le président. Mes chers collègues, vous me placez dans une situation difficile.

En effet, le règlement ne me permet pas de mettre aux voix immédiatement l'amendement de M. Michelet s'il est transformé en motion.

Cette motion doit être renvoyée à la commission.

M. Edmond Michelet. M. le président de la commission de la défense nationale accepte ce texte.

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je ne pense pas que le texte défendu par M. Capitant puisse être transformé immédiatement en motion.

Encore faudrait-il donc que cette transformation eût lieu.

Pour le moment, la commission n'est saisie que d'un amendement.

D'autre part, sous quelle forme cette motion se présenterait-elle? Serait-elle l'expression de la volonté de l'Assemblée? Serait-ce l'expression de cette volonté que la ratification n'intervienne que sous certaines conditions? Est-ce que le Gouvernement acceptera...

M. le ministre des affaires étrangères. Non.

M. le rapporteur. ...une motion ainsi rédigée?

Voilà les questions que la commission est obligée de poser, tout en déclarant, par ailleurs, monsieur le président, qu'elle ne peut pas donner son avis sur une motion dont elle n'est pas saisie.

M. René Capitant. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Capitant.

M. René Capitant. Pour donner suite à la proposition de M. le ministre des affaires étrangères, que j'ai acceptée, je pense qu'on pourrait demander à l'Assemblée de se prononcer pour la prise en considération de cet amendement, transformé en motion.

Cette motion serait ensuite examinée par la commission des affaires étrangères.

M. le président. Mes chers collègues, je suis saisi d'un amendement régulièrement déposé.

Tout ce que le règlement m'autorise à faire, c'est de consulter l'Assemblée sur la prise en considération de cet amendement, ainsi que le demande M. Capitant.

M. le rapporteur. Je suis convaincu que M. Capitant, pour éviter un scrutin, va retirer son amendement.

M. Pierre Cot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cot.

M. Pierre Cot. Je me permets de vous mettre en garde contre la procédure proposée.

Si l'amendement est pris en considération, il va être renvoyé à la commission et la loi ne sera pas votée avant qu'il soit rapportée.

M. le ministre des affaires étrangères. La loi ne sera pas votée, en effet.

M. Pierre Cot. Pour ma part, je n'y verrais pas d'inconvénient, mais je tiens à vous en avertir.

M. le rapporteur. J'insiste pour que M. Capitant retire son amendement.

M. René Capitant. Je peux transformer immédiatement mon amendement en motion et déposer ce texte sur le bureau de l'Assemblée sans plus attendre.

Mme Germaine Peyroles. Retirez votre amendement!

M. le président. Monsieur Capitant, vous pouvez retirer votre amendement, le transformer en motion et celle-ci sera alors renvoyée à la commission, mais l'Assemblée ne pourra pas statuer aujourd'hui.

M. René Capitant. M. le ministre des affaires étrangères a fait lui-même une proposition que j'ai acceptée. Je pense que, dans ces conditions, elle aurait les plus grandes chances d'être adoptée par l'Assemblée.

Je peux, en effet, transformer mon amendement en motion en modifiant quelques mots, quelques formules grammaticales, et demander à M. le président de la mettre aux voix.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous pouvez demander qu'elle soit prise en considération.

M. René Capitant. Je suis d'accord.

M. le président. Je vais relire l'article 42 du règlement qui est extrêmement précis:

« A l'exception ...des motions préjudicielles ou incidentes prévues par l'article 46 ci-après, des contre-projets et des amendements, aucune motion, adresse ou proposition quelconque ne peut être soumise au vote de l'Assemblée sans avoir fait, au préalable, l'objet d'un rapport de la commission compétente dans les conditions réglementaires. »

M. Edmond Michelet. La commission est d'accord.

M. le président. Non, monsieur Michelet. M. le rapporteur vient de dire lui-même que la commission devrait étudier la motion.

Aux termes du règlement, la motion devrait être renvoyée à la commission.

M. René Capitant. Dans ces conditions, je suis obligé de maintenir mon amendement.

M. le président. Je mets donc aux voix l'amendement de M. Capitant, repoussé par le Gouvernement et par la commission.

M. Edmond Michelet. J'ai demandé le scrutin.

M. Paul Theetten. Nous avons demandé le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin, présentée au nom du groupe d'action démocratique et sociale.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	414
Majorité absolue	208
Pour l'adoption	66
Contre	348

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

— 7 —

DIVERGENCE D'AVIS SUR UNE DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. Dans la séance du 23 juillet 1949, M. Ramarony a déposé, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à dégrever d'office les cotes d'impôt foncier (part du département et de la commune) du contribuable dont les cotes de taxe proportionnelle ne dépassent pas 27.000 francs.

J'informe l'Assemblée que, d'une part, M. le président du conseil s'oppose à l'urgence et que, d'autre part, la commission intéressée a tacitement accepté l'urgence.

Acte est donné de cette divergence d'avis qui va être notifiée à l'auteur de la demande d'urgence et sera insérée à la suite du compte rendu *in extenso* des séances d'aujourd'hui.

— 8 —

OPPOSITION A UNE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. Dans la séance du 23 juillet, la commission de l'agriculture a demandé la discussion d'urgence des conclusions de son rapport n° 7896 fait sur les propositions de loi: 1° de M. Waldeck-Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le décret du 22 mars 1947 portant fixation du prix du blé par l'institution d'un prix différentiel en faveur des petits et moyens producteurs; 2° de M. Gérard Vée et plusieurs de ses collègues tendant à l'institution d'un prix différentiel du blé.

J'informe l'Assemblée que M. le président du conseil s'oppose à l'urgence.

Acte est donné de cet avis défavorable qui va être notifié à l'auteur de la demande d'urgence et sera inséré à la suite du compte rendu *in extenso* des séances d'aujourd'hui.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Nous devons fixer, maintenant, l'heure de la prochaine séance.

M. François de Menthon. Nous proposons seize heures cet après-midi. (*Mouvements divers.*)

M. Pierre Cot. Demain!

Voix diverses. A seize heures!

M. le président. Mes chers collègues, on me fait observer que le personnel et, en particulier, les sténographes et secrétaires, est au travail depuis vingt-quatre heures consécutives. Il paraît difficile de demander à ceux qui ont fourni cet effort de reprendre leur tâche à seize heures.

M. Henri-Eugène Reeb. Si nous dormions la nuit, nous paraîtrions plus dispos le matin!

M. le président. Nous avons largement dépassé le délai prévu pour ce débat qui devait se terminer vers trois ou quatre heures ce matin.

Et, comme nous ne pouvons guère songer tenir plus d'une séance aujourd'hui, je crois qu'il serait sage de la fixer à vingt et une heures. (*Assentiment.*)

Aujourd'hui, mercredi 27 juillet, à vingt et une heures, séance publique:

Discussion: 1° du projet de loi fixant les modalités de la prise en charge par l'Etat de l'exécution des tâches de répartition des produits industriels; 2° du projet de loi portant modification à la loi n° 48-1991 du 31 décembre 1948 portant financement des services assurant la répartition des matières premières et produits industriels. (N°s 7127-7898-7528-7737-7967. — M. Mauroux, rapporteur.)

Discussion du projet de loi (collectif d'ordonnancement) portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948; 2° ratification de décrets. (N°s 6790-7175. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation et à la protection des secrets de la défense nationale. (N°s 7860-8025. — M. Pierre-Henri Teitgen, rapporteur.)

Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles peut être levée l'immunité d'un député, d'un conseiller de la République ou d'un conseiller de l'Union française. (N°s 7897-7976. — M. Yacine Diallo, rapporteur.)

Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la construction d'un pipe-line entre la Basse-Seine et la région parisienne et à la création d'une « société des transports pétroliers par pipe-line ». (N°s 8005, 8018. — M. Peytel, rapporteur.)

Discussion d'urgence, en deuxième lecture, du projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer des dispositions de la loi du 10 août 1871 relatives aux circonscriptions électorales, aux conditions et au mode d'élection des conseillers généraux et portant sectionnement des quatre départements et cantons. (N° 7999.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant répartition des abattements globaux opérés sur le budget annexe de la radiodiffusion française par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. (N°s 7997-8032. — M. Charles Barangé, rapporteur général; rapporteur spécial: M. Taillade.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier les articles 8 et 47 de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de l'électricité et du gaz. (N°s 7606-7703. — M. Louvel, rapporteur.)

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928 et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme;

Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes. (N° 8038);

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers. (N° 8030.);

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant aménagements de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires;

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant aménagements d'ordre fiscal.

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. (N°s 6270-8020. — M. Octave Amiot, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à permettre aux salariés membres d'un conseil général ou d'un conseil municipal de participer aux délibérations de ce conseil et des commissions qui en dépendent. (N°s 7211-7852. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'article 25 du livre Ier du code du travail. (N°s 7313-7660. — M. Octave Amiot, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'organisation de la sécurité sociale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. (Nos 7725-7959. — M. Ninine, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à assurer des ressources stables aux comités d'entreprise. (Nos 7726-7985. — M. Gazier, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la sécurité sociale applicables à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. (Nos 7993-8022. — M. Ninine, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à majorer les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail. (Nos 7994-8021. — M. Meck, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre. (Nos 6784-7308-7609. — M. Garet, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à permettre aux personnes originaires des territoires cédés à la France par le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947 d'acquérir la nationalité française par déclaration. (Nos 7113-7561. — M. Médecin, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la prorogation des sociétés arrivées à leur terme statutaire qui, par suite de faits de guerre, n'ont pu procéder à cette prorogation. (Nos 7316-8002. — M. Silvandre, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la publicité des protêts. (Nos 7704-7913. — M. Chautard, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1945 portant deuxième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et édictant la restitution aux victimes de ces actes de ceux de leurs biens qui ont fait l'objet d'actes de disposition. (Nos 7804-7958. — M. Mondon, rapporteur.)

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à reconnaître la coopération dans le commerce de détail et à organiser son statut. (Nos 6786-7562. — M. Poimbœuf, rapporteur.)

— 10 —

AVIS CONFORME DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'informe l'Assemblée que j'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une communication d'où il résulte que le Conseil de la République, dans sa séance de ce jour, a émis un avis conforme sur la proposition de loi tendant à compléter la liste des inéligibilités prévues par le paragraphe 3° de l'article 12 de la loi du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés, complété par l'article 45 de la loi du 5 octobre 1946, relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

Acte est donné de cet avis conforme.

Le texte adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 4 juillet 1949, étant devenu définitif, sera transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

— 11 —

INSCRIPTION D'AFFAIRES SOUS RESERVE QU'IL N'Y AIT PAS DEBAT

M. le président. En vertu de l'article 36 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, en tête de l'ordre du jour du troisième jour de séance:

1° Suivant le mardi 26 juillet 1949:

La proposition de loi de M. Hénault et plusieurs de ses collègues tendant à autoriser la fabrication, l'offre et la consommation de tous les apéritifs à bas degré alcoolique. (Commission des boissons).

Le projet de loi relatif aux nominations et promotions de certains personnels des services de santé des forces armées dont la carrière a été affectée par des événements de guerre. (Commission de la défense nationale).

La proposition de loi de M. Coudray tendant à modifier la loi du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres experts. (Commission de l'éducation nationale).

Le projet de loi portant organisation des services de police dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. (Commission de l'intérieur).

Le projet de loi portant création de postes à la Cour d'appel d'Alger et affectation de magistrats à la Chambre de revision en matière musulmane. (Commission de l'intérieur).

Le projet de loi tendant à modifier et compléter l'ordonnance du 21 avril 1945 relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle. (Commission de la justice et de législation).

La proposition de loi de M. Forcinal tendant à reconduire la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés pour une durée de six mois à compter du 27 octobre 1949. (Commission des pensions).

La proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre, en accord avec le conseil d'administration de la caisse autonome des mines, des mesures pour que le payement des retraites minières ait lieu chaque mois. (Commission de la production industrielle).

La proposition de résolution de M. Greffier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fournir une attribution exceptionnelle d'essence à tous transporteurs qui s'engagent à ravitailler en eau potable les populations des localités rurales actuellement sans eau. (Commission de la production industrielle).

La proposition de résolution de M. Arthaud et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un contingent d'essence à titre prioritaire à tout salarié possesseur d'un véhicule à l'occasion de son congé annuel. (Commission de la production industrielle).

2° Suivant la distribution du rapport:

Les conclusions du rapport de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne concernant l'application à l'Algérie de la loi n° 48-1309 du 25 août 1948 permettant la revision du prix de certains baux. (Commission de l'intérieur).

Les conclusions du rapport de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne étendant à l'Algérie les dispositions de fond de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. (Commission de l'intérieur).

Les conclusions du rapport de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne portant retriction à la prorogation résultant de l'extension à l'Algérie de la loi n° 48-2009 du 31 décembre 1948 concernant certains locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. (Commission de l'intérieur).

Les conclusions du rapport de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne abaissant d'un degré à titre provisoire et au maximum jusqu'au 31 décembre 1949, le degré minimum des vins de coupage destinés à la consommation locale. (Commission de l'intérieur).

3° Suivant la distribution de l'avis:

Le projet de loi créant auprès du conservatoire national des arts et métiers le laboratoire normal de France. (Commission de l'éducation nationale).

Les propositions de loi: 1° de M. Thiriet, portant modification de l'article 5 de la loi n° 48-465 du 21 mars 1948, instituant une caisse autonome de la reconstruction; 2° de M. Crouzier, portant modification de l'article 5 de la loi du 21 mars 1948, instituant une caisse autonome de la reconstruction. (Commission des finances)

Le projet de loi autorisant la concession de la construction et de l'exploitation des ouvrages destinés à l'utilisation des forces hydrauliques du Rhin et à la réalisation du grand canal d'Alsace. (Commission de la production industrielle).

L'inscription est ordonnée.

— 12 —

COMMUNICATION D'UNE COMMISSION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle la commission des moyens de communication et du tourisme déclare renoncer à donner son avis sur le projet de loi autorisant la concession de la construction et de l'exploitation des ouvrages destinés à l'utilisation des forces hydrauliques du Rhin et à la réalisation du grand canal d'Alsace (n° 6483), et qui a été renvoyé, pour examen au fond à la commission de la production industrielle.

Acte est donné de cette communicaiton.

— 13 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Baylet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à abroger les dispositions prévues à l'article 2, paragraphe 4,

de la loi du 3 avril 1942, en ce qui concerne le classement des stations uvales françaises.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8029, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Edouard Bonnefous et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à augmenter le traitement annuel des médaillés militaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8031, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mont une proposition de loi complétant la loi du 7 mai 1946 concernant l'exercice de la profession de géomètre expert.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8040, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Barrachin une proposition de loi tendant à établir, pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale, le scrutin majoritaire à deux tours dans le cadre du département.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8043, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

— 14 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI TRANSMISES PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi formulée par Mme Devaud, et tendant à valider et compléter l'acte dit loi du 30 novembre 1941, réglant les droits à pension des fonctionnaires et agents civils victimes de faits de guerre et modifiant l'article 23, paragraphe 2, de la loi du 14 avril 1924.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8041, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi formulée par M. Debû-Bridel, et tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: 1° aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; 2° aux travailleurs condamnés pour faits de grève; 3° à certaines catégories de délinquants primaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8042, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 15 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Charles Barangé, rapporteur général, un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi portant répartition des abattements globaux opérés sur le budget annexe de la radiodiffusion française par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (n° 7997).

Le rapport sera imprimé sous le n° 8032 et distribué.

J'ai reçu de M. Ramette, un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi: 1° de M. Mouton et plusieurs de ses collègues, tendant à servir des allocations de chômage, sur les crédits affectés au chapitre 401 du budget du travail, aux ouvriers des chantiers et ateliers de Provence, à Port-de-Bouc, pendant la durée de fermeture de ces ateliers par suite du lock-out patronal; 2° de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues, tendant à servir des allocations de chômage, sur les crédits affectés au chapitre 401 du budget du travail, aux ouvriers des chantiers et ateliers de Provence, à Port-de-Bouc, pendant la durée de fermeture de ces ateliers par suite du lock-out patronal (7885-8028).

Le rapport sera imprimé sous le n° 8033 et distribué.

J'ai reçu de M. Fagon, un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat (7123).

Le rapport sera imprimé sous le n° 8034 et distribué.

J'ai reçu de M. Dominjon, un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à modifier la législation relative aux allocations de logement (7484-7691-7859).

Le rapport sera imprimé sous le n° 8035 et distribué.

J'ai reçu de M. Delahoutre, un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 1675 du code civil en ce qui concerne la rescision pour lésion des promesses de vente (7961).

Le rapport sera imprimé sous le n° 8036 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Barangé, rapporteur général, un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant modification du tarif de l'impôt progressif sur les jeux dans les casinos (7778-7908).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 8039 et distribué.

— 16 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Wagner un avis, présenté au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues, tendant à maintenir et développer le patrimoine lyrique de notre pays (6474-7479).

L'avis sera imprimé sous le n° 8037 et distribué.

— 17 —

DEPOT D'AVIS TRANSMIS PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers.

L'avis sera imprimé sous le n° 8030, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis donné sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

L'avis sera imprimé sous le n° 8038, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

La séance est levée.

(*La séance est levée le mercredi 27 juillet, à neuf heures quarante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Errata

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 22 juillet 1949.*

DÉPENSES MILITAIRES POUR L'EXERCICE 1949 (L. 1965)

Page 5018, 1re colonne, rétablir ainsi qu'il suit le sixième alinéa:

« Je mets aux voix le chapitre 4000 au chiffre de 553.807.000 francs. »

Deuxième colonne, rétablir ainsi qu'il suit le 21e alinéa:

« Je mets aux voix le chapitre 330 au chiffre de 4.647 millions de francs. »

Page 5038, 3e colonne, article 4, rétablir *in fine* l'alinéa suivant qui n'a pas été reproduit:

« Ces évaluations de recettes et ces crédits sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état C annexé à la présente loi. »

Page 5039, 1re colonne, article 5, rétablir ainsi qu'il suit l'alinéa suivant qui n'a pas été reproduit:

« Ces autorisations de programme seront couvertes tant par les crédits ouverts par la présente loi que par de nouveaux crédits à ouvrir ultérieurement. Elles sont réparties, par service et par chapitre, conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

Errata

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 22 juillet 1949.*

BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES POUR 1949 (L. 1972)

Page 5053, 1re colonne, article 1er, 5e et 6e lignes:

Lire: « ...par la loi n° 48-1992 du 31 décembre... »

LÉGATION DE FRANCE A TEL-AVIV (L. 1973)

Page 5053, 2e colonne, article 2, 2e alinéa, 1re et 2e lignes:

Lire: « ...un emploi d'administrateur civil de 3e classe. »

ASSURANCES SOCIALES DES PROFESSIONS NON AGRICOLES (L. 1979)

Page 5054, 3e colonne, article 1er, 4e et 5e lignes:

Lire: « ...régime des assurances sociales applicable aux assurés... ».

Compte rendu des travaux de la Haute Cour de justice.

(Instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée.)

Le président de la Haute Cour de justice à M. le président de l'Assemblée nationale.

Monsieur le président,

La Haute Cour de justice, instituée pour juger les personnes ayant participé au gouvernement de la France, entre le 16 juin 1940 et la date de la libération du territoire, a eu à connaître de cent huit affaires.

Elle a évacué son rôle.

Appelé par la confiance renouvelée des Assemblées à diriger, depuis le 5 février 1946, les travaux de cette juridiction suprême, j'ai l'honneur de vous en présenter le compte rendu.

Sous le régime de l'ordonnance du 18 novembre 1944, qui l'a créée, la Haute Cour de justice a réglé seize dossiers, savoir:

Barthélemy, Bichelonne, Bonnard, Cayrel, Darnand, Déat, Debeney, Dentz, Esteva, Février, Laval, Le Roy-Ladurie, Pétain, Platon, Rivière, Schuman.

Sous le régime de la même ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée par la loi du 27 décembre 1945, modifiée elle-même par les lois des 15 septembre 1947 et 19 avril 1948, la Haute Cour de justice a réglé quatre-vingt-douze dossiers, savoir:

Abrial, Achard, Alibert, Annet, Auphan, Barnaud, Baudouin, Belin, Benoist-Méchin, Bergeret, Berthelot, Bléhaut, Boisson, Bonnafous, Bonnefoy, Bousquet, Bouthillier, Boyez, Brévié, Bridoux, de Drihon, Bruneton, Carcopino, Cathala, Cayla, Caziot, Charbin, Chasseigne, Chatel, Chautemps, Chevalier, Colson, Creyssel, Darquier de Pellepoix, Dayras, Decoux, Delmotte, Di Pace, Fatou, Flandin, Frémicourt, Frossard, Gabolde, Gait, Gastin, Gibrat, Grasset, Guérard, Hilaire, Jannekeyn, Jardel, de Laborde, Lagardelle, Lamirand, de La Porte du Theil, Laure, Lehideux, Lemery, Lemoine, de L'Epine, Marion, Marquet, Marquis, Masson, Mathe, Michelier, Mireaux, Moniot, Moreau, Moysset, Musnier de Pleignes, Noguès, Olivier-Martin, Parmentier, Pascot, du Paty de Clam, Peyrouton, Piétri, Pinot, Pomaret, Portmann, Prouvost, Pujo, Ripert, Rivaud, Robert, Rochat, Roujou, Vallat, Weinmann, Weygand, Ybarnégaray.

Le tableau que je vous fais tenir en annexe précise, avec la qualité des inculpés, la qualification des faits retenus contre eux et la décision intervenue.

La Haute Cour de justice a conduit ainsi à son terme une tâche dont il est superflu de marquer l'importance.

Le mérite en revient à tous ceux qui ont réalisé un effort, dont j'ai été le témoin, depuis plus de trois années, et que je m'honore de proposer à l'attention de l'Assemblée nationale.

M. le procureur général Frette-Damicourt, MM. les avocats généraux Fontaine et Jodelet, investis par les chambres réunies de la cour de cassation, ont apporté au parquet général de la Haute Cour de justice le concours de leur compétence éprouvée et l'éclat de leur talent.

A la commission d'instruction, M. le président Bouchardon, grand serviteur de l'Etat, ajoutant à la reconnaissance du pays, a repris carrière pour affirmer son attachement passionné à la justice.

Lui rendre hommage, c'est souligner la gratitude due aux magistrats éminents de la cour de cassation et de la cour d'appel de Paris qui, répondant à ses directives, ont réalisé, à la tête des cabinets d'instruction, une œuvre dont on ne sait ce qu'il faut louer davantage, de l'ampleur ou de la clarté.

Ces magistrats ont été assistés d'archivistes paléographes et de traducteurs attachés à un travail, souvent ardu, toujours précieux. Les greffiers d'instruction, les secrétaires ont rivalisé de zèle. Leur chef de service, M. le greffier en chef Hollebecque, a été, pour eux, un animateur respecté et écouté.

M. le commissaire principal Mathieu et les inspecteurs formés par lui ont rempli leur mission avec tact et intelligence, sans que leurs opérations aient jamais donné lieu à un incident ou à une protestation.

Enfin, je ne saurais passer sous silence l'intelligente activité des deux secrétaires généraux de la Haute Cour de justice, MM. Le Foyer et Raissac, qui ont repris, au tribunal civil de la Seine, leur siège de magistrat.

Après cet hommage dû à tous ceux qui, dans les cadres de l'administration judiciaire, ont permis à la Haute Cour de justice de répondre au vœu du législateur, je désire exprimer ma reconnaissance personnelle à nos collègues qui, soit comme membres de la commission d'instruction, soit comme jurés, ont rempli, aux côtés des vice-présidents de la Haute Cour de justice, le devoir qui leur était, à la vérité, imparti par la loi, mais qu'en fait assurait l'acceptation volontaire d'une charge souvent difficile à concilier avec les travaux parlementaires.

Ainsi fut rendue plus sensible l'attitude du groupe communiste qui, se dégageant de ses propres obligations, a accru celles des autres au péril de la loi même.

Je ne saurais certes ajouter à ce compte rendu des appréciations quant aux principes qui ont fondé et organisé la Haute Cour de justice dont les travaux, pour l'essentiel, viennent de prendre fin, ni discuter les critiques dirigées contre elle.

Mais je dois formuler une observation.

Instruire plus de cent affaires criminelles, nécessitant, chacune, de profondes — et souvent lointaines — investigations, rechercher et recueillir une multitude de témoignages, mettre à jour, classer et discuter contradictoirement des milliers de documents de toutes origines, consacrer aux débats publics de longues audiences, c'était conférer à la Haute Cour de justice un caractère de permanence, contradictoire avec la notion même de juridiction exceptionnelle qui lui est propre. Il y avait là une source de difficultés; c'est par leur volonté de justice que nos collègues en ont surmonté le risque. Et, par surcroît, ils n'ont jamais manqué au devoir, qui s'imposait à eux, d'assurer d'autant plus scrupuleusement le respect de la loi et des droits de la défense que leurs arrêts ne relevaient d'autre contrôle que celui de leur conscience.

Auront-ils à juger encore ?

Deux éventualités sont à envisager qui entraîneraient la convocation de la Haute Cour de justice, instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944.

La première est celle qui est prévue par l'article 10, alinéa 6, de cette ordonnance:

« Tous les arrêts de condamnation de la Haute Cour de justice sont réputés contradictoires, à moins que le contumax ne se présente et ne démontre qu'il a été dans l'impossibilité de comparaître par suite d'un cas de force majeure. Dans ce cas, il est jugé par la Haute Cour de justice prévue par la présente ordonnance ou par celle qui lui sera substituée. »

La seconde est la découverte de charges nouvelles contre des personnes visées à l'article 2 de l'ordonnance, alors même que ces personnes auraient été jugées.

L'apport continu de documents en provenance des diverses archives allemandes peut révéler de telles charges. Il en a été ainsi il y a peu de mois. La commission d'instruction a, en effet, été appelée à se prononcer, après réquisitoire de M. le procureur général, sur les résultats d'une enquête, ordonnée par le président de la Haute Cour de justice, et diligentée par M. le président Bouchardon, contre un ancien ministre du pseudo-gouvernement de Vichy, déjà condamné.

Avant de terminer ce compte rendu, je dois ajouter que si, depuis plusieurs mois, la Haute Cour de justice a remis à la disposition de M. le garde des sceaux les magistrats détachés auprès d'elle et si l'ensemble du personnel a été rendu aux divers services dont il relevait, il n'en demeure pas moins nécessaire de maintenir en fonctions auprès de la présidence et du parquet général l'organisme restreint qui assure l'instruction des recours en grâce, les rapports avec l'Assemblée nationale, les différents ministères ou administrations et la mise en état des archives. Sur ce dernier point, je propose à l'Assemblée nationale de décider que les dossiers réunis par la Haute Cour de justice, et dont l'importance est capitale, soient par mes soins, et après inventaire, remis aux archives nationales.

Veuillez agréer, Monsieur le président, la nouvelle assurance de ma respectueuse considération.

NOGUÈRES.

NOM ET PRÉNOMS	QUALITÉ	INCULPATION ORIGINAIRE	DÉCISION DE NON-LIEU Date et motifs.	RENVOI A L'AUDIENCE Date de l'arrêt. — Peines prononcées.
Abrial (Jean-Marie-Charles).	Amiral, secrétaire d'Etat à la marine.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	14 août 1946. — 10 ans de travaux forcés. — Dégradation nationale à vie.
Achard (Louis-Jean-Baptiste).	Secrétaire d'Etat au ravitaillement.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	13 juin 1946. — Faits de résistance.	
Alibert (Raphaël-Henri-Albert-François).	Ministre, secrétaire d'Etat à la justice.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	7 mars 1947. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens (contumace).
Annet (Armand-Prosper)..	Gouverneur général de Madagascar.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	21 mars 1947. — Dégradation nationale à vie.
Auphan (Gabriel-Adrien-Joseph).	Amiral, secrétaire d'Etat à la marine.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	14 août 1946. — Travaux forcés à perpétuité. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens (contumace).
Barnaud (Jacques-Joseph-Léon).	Délégué général aux relations économiques franco-allemandes.	Intelligences avec l'ennemi.	27 janvier 1949. — Charges insuffisantes.	
Barthélemy (Joseph-Hippolyte-Jean-Baptiste).	Ministre, secrétaire d'Etat à la justice.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	13 juin 1945. — Action publique éteinte (décès de l'inculpé).	
Baudouin (Paul-Louis)....	Ministre, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	3 mars 1947. — 5 ans de travaux forcés. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens.
Belin (René-Joseph-Jean-Baptiste).	Ministre de la production industrielle et du travail.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	27 janvier 1949. — Faits de résistance (contumace).	
Benoist-Méchin (Jacques-Gabriel-Michel-Paul).	Ministre, secrétaire d'Etat près le Gouvernement.	Trahison	.....	6 juin 1947. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens.
Bergeret (Jean-Marie-Joseph).	Général, secrétaire d'Etat à l'aviation.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	25 novembre 1948. — Faits de résistance.	
Berthelot (Jean-Louis-Joseph-Edmond).	Secrétaire d'Etat aux communications.	Indignité nationale.....	.....	10 juillet 1946. — 2 ans de prison. — 10.000 francs d'amende. — 10 ans d'indignité nationale.
Bichelonne (Denis).....	Ministre, secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	5 septembre 1945. — Action publique éteinte (décès de l'inculpé).	
Bléhaut (Henri-Paul-Arsène).	Amiral, secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	1er juin 1948. — 10 ans de prison. — Dégradation nationale à vie (contumace).
Boisson (Pierre-François-Joseph-Edmond).	Gouverneur général de l'Afrique occidentale française.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	16 décembre 1948. — Action publique éteinte (décès de l'accusé).
Bonnafous (Max-Jean-Marie-Antoine).	Secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	2 décembre 1948. — Faits de résistance.	
Bonnard (Abel-Jean-Désiré).	Ministre de l'éducation nationale.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	4 juillet 1945. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens (contumace).
Bonnefoy (René-Auguste-Isidore).	Secrétaire général à l'intérieur.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	18 juillet 1946. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens (contumace).
Bousquet (René).....	Secrétaire général à la police.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	23 juin 1949. — 5 ans de dégradation nationale, mais relevé pour faits de résistance.
Bouthillier (Yves-Marie)..	Secrétaire d'Etat aux finances.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	8 juillet 1948. — 3 ans de prison. — Dégradation nationale à vie.

NOM ET PRÉNOMS	QUALITÉ	INCULPATION ORIGINAIRE	DÉCISION DE NON-LIEU Date et motifs.	RENVOI A L'AUDIENCE Date de l'arrêt. — Peines prononcées.
oyez (Emile-Louis-Henri).	Secrétaire général à la main-d'œuvre et au travail.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	29 janvier 1948. — Faits de résistance.	
évié (Jules).....	Secrétaire d'Etat aux colonies.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	21 mars 1947. — 10 ans de réclusion. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens.
idoux (Eugène-Marie-Louis).	Général, secrétaire d'Etat à la guerre.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	18 décembre 1948. — Mort. — Dégradation nationale à vie (contumace).
e Brinon (Marie-Fernand).	Ministre, secrétaire d'Etat, délégué général du gouvernement dans les territoires occupés.	Trahison	.....	6 mars 1947. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens.
runeton (Gaston).....	Commissaire général à la main-d'œuvre en Allemagne.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	22 juillet 1948. — 4 ans et 6 mois de prison. — 10 ans de dégradation nationale.
arcopino (Jérôme-Ernest-Joseph).	Secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	11 juillet 1947. — Faits de résistance.	
athala (Pierre-Adolphe)..	Secrétaire d'Etat aux finances et par intérim à l'agriculture et au ravitaillement.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	2 juillet 1948. — Action publique éteinte (décès de l'accusé).
ayla (Léon-Henri-Charles).	Gouverneur général de Madagascar.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	19 juillet 1946. — 5 ans de prison. — 10.000 francs d'amende. — Indignité nationale à vie.
avrel (Georges-Antoine-Hubert).	Secrétaire d'Etat aux réfugiés.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	28 novembre 1945. — Incompétence. Procédure transmise au procureur général de Bordeaux à toutes fins utiles.	
aziot (Pierre-Louis-Joseph).	Ministre, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	19 mars 1947. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation de la moitié des biens.
harbin (Charles-Paul)....	Secrétaire d'Etat au ravitaillement.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	11 juillet 1946. — 10 ans de dégradation nationale.
hasseigne (François-Ernest-Edmond).	Secrétaire d'Etat au ravitaillement.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	16 juillet 1948. — 10 ans de travaux forcés. — Dégradation nationale à vie.
hatel (Yves).....	Gouverneur général de l'Algérie.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	2 mai 1945. — Action publique éteinte (décès de l'accusé).	
hantemps (Camille-Gabriel).	Ministre d'Etat auprès du gouvernement.	Trahison	.....	25 mars 1947. — 5 ans de prison. — Confiscation des biens (contumace) et dégradation nationale à vie.
hevalier (Louis-Antoine-Jacques).	Secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la famille.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	12 mars 1946. — 20 ans de travaux forcés. — Indignité nationale à vie. — Confiscation de la moitié des biens.
olson (Louis).....	Général, ministre de la guerre.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	28 mars 1946. — Faits de résistance.	
reyssel (Paul-Adolphe-Louis-Pierre).	Secrétaire général à la propagande, ministre de l'information.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	24 juin 1948. — 4 ans de prison. — 10 ans de dégradation nationale.
arnand (Joseph-Aimé-Auguste).	Secrétaire général au maintien de l'ordre, ministre de l'intérieur.	Trahison	.....	3 octobre 1945. — Mort. — Dégradation nationale. — Confiscation des biens.
arquier de Pellepoix (Louis).	Commissaire général aux questions juives.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	10 décembre 1947. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens (contumace).

NOM ET PRÉNOMS	QUALITÉ	INCULPATION ORIGINAIRE	DÉCISION DE NON-LIEU Date et motifs.	RENVOI A L'AUDIENCE Date de l'arrêt. Peines prononcées.
Dayras (Georges-Léon-Michel).	Secrétaire général à la justice.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	15 mars 1946. — Mort. — Dégradation nationale à vie.
Déat (Marcel).....	Ministre du travail.....	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	19 juin 1945. — Mort. — Dégradation nationale. — Confiscation des biens (contumace).
Debeney (Victor).....	Général, secrétaire général du chef de l'Etat.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	19 septembre 1945. — Faits de résistance.	
Decoux (Jean).....	Amiral, gouverneur général de l'Indochine.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	17 février 1949. — Faits de résistance.	
Delmotte (Georges-Dominique-Victor-Robert).	Général, secrétaire général à la défense terrestre.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	3 juin 1948. — 2 ans de prison. — Dégradation nationale à vie.
Dentz (Henri-Fernand)....	Général, haut commissaire de France au Levant.	Trahison	.....	20 avril 1945. — Mort. — Dégradation nationale. — Confiscation des biens.
Di Pace (Vincent-Jean-Pierre).	Secrétaire général aux postes, télégraphes et téléphones.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	22 mai 1947. — Faits de résistance.	
Esteva (Jean-Pierre).....	Amiral, résident général en Tunisie.	Trahison	.....	15 mars 1945. — Détention perpétuelle. — Dégradation nationale. — Confiscation des biens.
Fatou (Pierre-Louis-René).	Secrétaire général aux colonies.	Aide à l'Allemagne.....	4 juillet 1947. — Faits de résistance.	
Février (André-Louis).....	Ministre du travail et des communications.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	5 septembre 1945. — Faits de résistance.	
Flandin (Pierre-Etienne)..	Ministre des affaires étrangères.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	26 juillet 1946. — 5 ans d'indignité nationale, mais relevé pour actes de résistance.
Frémicourt (Charles-Victor-Jules).	Ministre de la justice....	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	18 février 1947. — Faits de résistance.	
Frossard (Louis-Oscar-Ludovic).	Ministre des travaux publics.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	12 avril 1946. — Action publique éteinte (décès de l'accusé).	
Gabolde (Maurice-Félix-Bertrand-Emile).	Ministre, secrétaire d'Etat à la justice.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	13 mars 1946. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens (contumace).
Gait (Maurice-Antoine-Marie).	Commissaire général à la jeunesse.	Aide à l'Allemagne.....	18 novembre 1947. — Faits de résistance.	
Gastin (Paul-Adrien).....	Général, secrétaire général à la défense aérienne.	Aide à l'Allemagne.....	17 février 1949. — Faits de résistance.	
Gibrat (Robert-Pierre-Louis).	Secrétaire d'Etat aux communications.	Aide à l'Allemagne.....	.....	12 mars 1946. — 10 ans d'indignité nationale.
Grasset (Jacques-Baptiste-François-Raymond).	Docteur en médecine, secrétaire d'Etat à la famille et à la santé.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	18 décembre 1947. — Faits de résistance.	
Guérard (Jacques-Marie)..	Secrétaire général à la présidence du conseil.	Intelligences avec l'ennemi.	.....	25 mars 1947. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens (contumace).
Hilaire (Georges-Casimir).	Secrétaire général à l'intérieur, puis aux beaux-arts.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	7 mars 1947. — 5 ans de prison. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens (contumace).
Janhekeyn (Jean-François).	Général, secrétaire d'Etat à l'aviation.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	27 janvier 1949. — Faits de résistance.	
Jardel (Jean-Georges-Antoine).	Secrétaire général du chef de l'Etat.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	14 mars 1947. — Dégradation nationale à vie.

NOM ET PRÉNOMS	QUALITÉ	INCULPATION ORIGINAIRE	DÉCISION DE NON-LIEU Date et motifs.	RENVOI A L'AUDIENCE Date de l'arrêt. — Peines prononcées.
De Laborde (Jean-Joseph-Noël).	Amiral, commandant en chef des forces de haute mer.	Intelligences avec l'ennemi.	.....	28 mars 1947. — Mort. — Dégradation nationale à vie. — Confiscation des biens.
Lagardelle (Hubert-Jean-Baptiste-Joseph).	Secrétaire d'Etat au travail.	Atteintes à la sûreté de l'Etat. Indignité nationale.	.....	17 juillet 1946. — Travaux forcés à perpétuité. — Indignité nationale à vie. — Confiscation des biens.
Lamirand (Georges-François-Victor).	Secrétaire général à la jeunesse.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	25 juillet 1947. — Faits de résistance.	
De La Porte du Theil (Paul-Marie-Joseph).	Général, commissaire général aux Chantiers de jeunesse.	Aide à l'Allemagne.....	18 novembre 1947. — Faits de résistance.	
Laure (Emile-Marie-Auguste).	Général, secrétaire général du chef de l'Etat.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	1er juillet 1948. — Renvoi des fins de la poursuite.
Laval (Pierre-Jean-Marie).	Chef du gouvernement...	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	9 octobre 1945. — Mort. — Dégradation nationale. — Confiscation des biens.
Lehideux (François-Marie).	Secrétaire d'Etat à la production industrielle.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	17 février 1949. — Charges insuffisantes et faits de résistance.	
Lémery (Joseph-Eugène-Henry).	Ministre des colonies....	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	22 mars 1947. — 5 ans d'indignité nationale, mais relevé immédiatement pour faits de résistance.
Lemoine (Antoine-Jean-Marcel).	Secrétaire d'Etat à l'intérieur.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	29 juin 1948. — 5 ans de dégradation nationale, puis relevé pour faits de résistance.
De L'Epine (Amaury-Marie-Charles).	Directeur du comité d'organisation de l'automobile.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	4 juillet 1947. — Faits de résistance.	
Le Roy-Ladurie (Jacques-Jules-Marie-Joseph).	Secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	12 décembre 1945. — Faits de résistance.	
Marion (Paul-Jules-André).	Secrétaire d'Etat à l'information.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	14 décembre 1948. — 10 ans d'emprisonnement. — Dégradation nationale à vie.
Marquet (Adrien-Ernest-Théodore).	Ministre, secrétaire d'Etat à l'intérieur.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	28 janvier 1948. — 10 ans d'indignité nationale.
Marquis (André-Amédée-Abel).	Amiral, préfet maritime de Toulon.	Intelligences avec l'ennemi.	.....	14 août 1946. — 5 ans de prison. — Dégradation nationale à vie.
Masson (André-Auguste)..	Commissaire général aux prisonniers.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	2 juillet 1948. — Mort (contumace).
Mathé (Pierre-Cyprien)....	Commissaire général à l'agriculture et au ravitaillement.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	27 mai 1948. — 5 ans d'indignité nationale.
Michelier (Félix).....	Amiral, commandant la marine au Maroc.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	2 mai 1947. — Faits non établis.	
Mireaux (Emile-Bernard)..	Secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	23 janvier 1947. — Faits de résistance.	
Moniot (Paul).....	Général, secrétaire d'Etat à l'aviation.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	17 février 1949. — Faits de résistance.	
Moreau (Robert-Pierre-Jean).	Commissaire général aux prisonniers.	Indignité nationale.....	30 janvier 1947. — Faits de résistance.	
Moysset (Henri-Albert)...	Ministre secrétaire d'Etat auprès du gouvernement.	Trahison	.....	21 juin 1949. — Action publique éteinte par décès de l'accusé.
Musnier de Pleignes (François-Paul-Marie).	Secrétaire général aux anciens combattants.	Indignité nationale.....	8 mai 1947. — Faits de résistance.	
Noguès (Charles-Auguste-Paul-Albert).	Général, résident général au Maroc.	Trahison	.....	28 novembre 1947. — 20 ans de travaux forcés. — Dégradation nationale. — Confiscation des biens (contumace).

NOM ET PRENOMS	QUALITÉ	INCULPATION ORIGINAIRE	DÉCISION DE NON-LIEU Date et motifs.	RENVOI A L'AUDIENCE Date de l'arrêt. — Peines prononcées.
Olivier-Martin (Félix-Marie).	Secrétaire général à la jeunesse.	Indignité nationale.....	.....	28 juin 1949. — Renvoi des fins de la poursuite.
Parmentier (André-Auguste-Fabrice-Lucien).	Directeur général de la police, secrétaire général à l'intérieur.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	1er juillet 1949. — 5 ans de dégradation nationale et relevé pour faits de résistance.
Pascot (Joseph-Paul-Emile).	Commissaire général aux sports.	Corruption de fonctionnaires et indignité nationale.	.....	25 mai 1948. — 5 ans d'indignité nationale, mais relevé pour actes de résistance.
Du Paty du Clam (Charles-Claude-Marie-Victor).	Commissaire général aux questions juives.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	19 juin 1947. — Faits de résistance.	
Pétain (Philippe-Henri-Omer-Bénoni).	Maréchal de France, chef de l'Etat français.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	15 août 1945. — Mort. — Dégradation nationale. — Confiscation des biens.
Peyrouton (Marcel-Bernard).	Gouverneur général de l'Algérie, ministre de l'intérieur.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	22 décembre 1948. — Acquitté
Piétri (François-Sampiero-Marie-Jourdan).	Ministre secrétaire d'Etat aux communications. — Ambassadeur à Madrid.	Indignité nationale.....	.....	4 juin 1948. — 5 ans d'indignité nationale (contumace).
Pinot (Maurice-Marie-Joseph-Charles).	Commissaire général aux prisonniers.	Indignité nationale.....	5 septembre 1945. — Faits de résistance.	
Platon (Jean-Charles).....	Amiral, ministre secrétaire d'Etat aux colonies.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	19 septembre 1945. — Action publique éteinte (fusillé par les F. F. I. en août 1944).
Pomaret (Charles-Victorien-Henri).	Ministre de l'intérieur, puis du travail.	Indignité nationale.....	13 juin 1946. — Faits de résistance.	
Portmann (Georges-Raymond).	Secrétaire général à l'information.	Indignité nationale.....	19 juin 1947. — Faits de résistance.	
Prouvost (Jean-Eugène)..	Secrétaire général à l'information.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	11 juillet 1947. — Faits de résistance.	
Pujo (Bertrand-Bernard-Léon).	Général, ministre de l'air.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	25 novembre 1948. — Faits de résistance.	
Ripert (Louis-Marie-Adolphe-Georges).	Secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	2 mai 1947. — Faits de résistance.	
Rivaud (Albert-Georges-Emmanuel).	Secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	23 janvier 1947. — Faits de résistance.	
Rivière (Albert-Marcel)...	Ministre des colonies.....	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	5 septembre 1945. — Faits de résistance.	
Robert (Georges-Achille-Marie-Joseph).	Amiral, haut commissaire aux Antilles.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	14 mars 1947. — 10 ans de travaux forcés. — Dégradation nationale à vie.
Rochat (Charles-Antoine).	Secrétaire général aux affaires étrangères.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	18 juillet 1946. — Mort. — Dégradation nationale à vie.
Roujou (Frédéric-Joseph-Bertrand).	Secrétaire général au travail.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	29 janvier 1948. — Faits non établis.	
Schuman (Robert).....	Sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	5 décembre 1945. — Faits de résistance.	
Vallat (Xavier-Joseph)....	Commissaire général aux questions juives.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	.....	10 décembre 1947. — 10 ans de prison. — Dégradation nationale à vie.
Weinmann (Robert-Ernest-Henri).	Commissaire général à la main-d'œuvre.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	29 janvier 1948. — Faits de résistance.	
Weygand (Maxime).....	Général, ministre secrétaire d'Etat à la défense nationale.	Atteintes à la sûreté de l'Etat.	6 mai 1946. — Faits de résistance.	
Ybarnégaray (Jean-Michel-Albert-Joseph).	Ministre secrétaire d'Etat à la famille et à la jeunesse.	Indignité nationale.....	.....	18 mars 1946. — Indignité nationale, mais relevé pour faits de résistance.

AVIS MOTIVE DE L'OPPOSITION

formulée par M. le président du conseil à la discussion d'urgence demandée par la commission de l'agriculture pour les propositions de loi: 1° de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le décret du 22 mars 1947 portant fixation du prix du blé par l'institution d'un prix différentiel en faveur des petits et moyens producteurs; 2° de M. Gérard et plusieurs de ses collègues tendant à l'institution d'un prix différentiel du blé (n°s 7152-7896).

Paris, le 26 juillet 1949.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 23 juillet 1949 pour le rapport fait par la commission de l'agriculture sur les propositions de loi: 1° de M. Waldeck Rochet tendant à compléter le décret du 22 mars 1947 portant fixation du prix du blé par l'institution d'un prix différentiel en faveur des petits et moyens producteurs; 2° de M. Vée tendant à l'institution d'un prix différentiel du blé.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de l'ordre du jour actuel de l'Assemblée nationale, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de ma très haute considération.

Signé : QUEUILLE.

AVIS MOTIVE DE L'OPPOSITION

formulée par M. le président du conseil à la discussion d'urgence demandée par M. Ramarony pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à dégrever d'office les cotes d'impôt foncier (part du département et de la commune) du contribuable dont les cotes de taxe proportionnelle ne dépassent pas 27.000 francs (n° 7995).

Paris, le 26 juillet 1949.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 23 juillet 1949 par M. Ramarony pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à dégrever d'office les cotes d'impôt foncier (part du département et de la commune) du contribuable dont les cotes de taxes proportionnelle ne dépassent pas 27.000 francs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de l'ordre du jour actuel de l'Assemblée nationale, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de ma très haute considération.

Signé : QUEUILLE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 34 du règlement de l'Assemblée nationale.

(Réunion du 26 juillet 1949.)

Conformément à l'article 34 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mardi 26 juillet 1949 MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

I. — Poursuivre, cette nuit, jusqu'à sa conclusion, le débat sur le pacte de l'Atlantique;

II. — Inscrire à l'ordre du jour de mercredi (après-midi et soir), jeudi (matin, après-midi et soir), vendredi (matin et après-midi):

a) La discussion des projets de loi: 1° fixant les modalités de la prise en charge par l'Etat de l'exécution des tâches de répartition des produits industriels; 2° portant modification à la loi n° 48-1991 du 31 décembre 1948 portant financement des services assurant la répartition des matières premières et produits industriels (n°s 7127, 7808, 7528, 7737, 7967);

b) La discussion du projet de loi collectif d'ordonnancement portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948; 2° ratification de décrets (n°s 6790, 7175), et aborder, ensuite, les deuxièmes lectures dans l'ordre suivant:

Projet de loi relatif à la réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avions et à la protection des secrets de la défense nationale (n°s 7860, 8025);

Proposition de loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles l'immunité d'un parlementaire peut être levée par l'Assemblée nationale (n°s 7897, 7976);

Proposition de loi relative à la construction d'un pipe-line entre la Basse-Seine et la région parisienne et à la création d'une « société des transports pétroliers par pipe-line » (n°s 8005, 8018);

Projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer des dispositions de la loi du 10 août 1871 relatives aux circonscriptions électorales, aux conditions et au mode d'élection des conseillers généraux et portant sectionnement des quatre départements en cantons (n° 7999);

Projet de loi portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget annexe de la radiodiffusion française (n° 7997);

Proposition de loi modifiant et complétant l'article 8 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz (n°s 7606, 7703);

Eventuellement, projet de loi portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928 et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme;

Eventuellement, proposition de loi tendant à assurer un minimum vital à tous les aveugles et grands infirmes, quelle que soit l'origine de leur infirmité;

Projet de loi sur les bénéfices agricoles;

Eventuellement, projet de loi sur la taxe locale;

Eventuellement, projet d'aménagements fiscaux;

Proposition de loi étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories (n°s 6270, 8020);

Proposition de loi tendant à obliger les employeurs à accorder aux salariés membres d'un conseil municipal le temps nécessaire pour participer aux séances plénières de ce conseil ainsi qu'aux commissions qui en dépendent (n°s 7211, 7852);

Projet de loi modifiant l'article 25 du livre Ier du code du travail (n°s 7313, 7660);

Proposition de loi tendant à la validation du décret n° 47-2032 du 17 octobre 1947 relatif à l'organisation de la sécurité sociale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion (n°s 7725, 7959);

Proposition de loi tendant à assurer des resssources stables aux comités d'entreprises (n°s 7726, 7985);

Projet de loi concernant l'application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de la législation de sécurité sociale relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (n°s 7993, 8022);

Proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de la législation réglementant les rentes d'accidents du travail (n°s 7994, 8021);

Proposition de loi tendant à permettre aux commerçants, artisans et industriels, totalement sinistrés, de conserver leur droit au bail par dérogation à l'article 1722 du code civil (n°s 6784, 7308);

Projet de loi tendant à permettre aux personnes originaires des territoires cédés à la France par le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947 d'acquérir la nationalité française par déclaration (n°s 7113, 7561);

Projet de loi tendant à autoriser la prorogation des sociétés arrivées à expiration pendant la durée des hostilités (n°s 7316-8002);

Proposition de loi tendant à compléter l'article 160 du code de commerce relatif aux protêts (n°s 7704-7913);

Proposition de loi tendant à compléter l'ordonnance du 21 avril 1946 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle (n°s 7801-7958);

Proposition de loi tendant à reconnaître la coopération commerciale et à organiser son statut (n°s 6786-7562).

III. — Supprimer, exceptionnellement, de l'ordre du jour de la séance de vendredi après-midi l'appel des questions orales et réserver le début de cette séance:

a) A la discussion d'une éventuelle interpellation relative à la prime de vacances;

b) A la vérification des opérations électorales du territoire du Niger.

La conférence des présidents propose de fixer la date de reprise de la session au mardi 18 octobre après-midi, avec l'ordre du jour suivant:

Projet de loi portant statut des entreprises publiques;

Taxe locale;

Projet de loi sur le régime de l'émission à Madagascar.

En outre, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, conformément à l'article 36 du règlement, en tête de l'ordre du jour du troisième jour de séance:

1° *Suivant la séance d'aujourd'hui mardi 26 juillet 1949.*

La proposition de loi de M. Hénault et plusieurs de ses collègues tendant à autoriser la fabrication, l'offre et la consommation de tous les apéritifs à bas degré alcoolique (n°s 7641-7776);

Le projet de loi relatif aux nominations et promotions de certains personnels des services de santé des forces armées dont la carrière a été affectée par les événements de guerre (n°s 6861-7924);

La proposition de loi de M. Coudray tendant à modifier la loi du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres experts (n°s 1808-7709);

Le projet de loi portant organisation des services de police dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion (nos 7057-7840) ;

Le projet de loi portant création de postes à la cour d'appel d'Alger et affectation de magistrats à la chambre de revision en matière musulmane (nos 7543-7981) ;

Le projet de loi tendant à modifier et compléter l'ordonnance du 21 avril 1945 relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle (nos 4639-7670) ;

La proposition de loi de M. Forcinal tendant à reconduire la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés pour une durée de six mois à compter du 27 octobre 1949 (nos 7919-7930) ;

La proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre, en accord avec le conseil d'administration de la caisse autonome des mines, des mesures pour que le payement des retraites minières ait lieu chaque mois (nos 7471-7877) ;

La proposition de résolution de M. Greffier tendant à inviter le Gouvernement à fournir une attribution exceptionnelle d'essence à tous transporteurs qui s'engagent à ravitailler en eau potable les populations des localités rurales actuellement sans eau (nos 7901-7977) ;

La proposition de résolution de M. Arthaud et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un contingent d'essence à titre prioritaire à tout salarié possesseur d'un véhicule automobile à l'occasion de son congé annuel (nos 7806-7978).

2° *Suivant la distribution du rapport.*

Les conclusions du rapport de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne concernant l'application à l'Algérie de la loi n° 48-1309 du 25 août 1948 permettant la revision du prix de certains baux (nos 6857-7944) ;

Les conclusions du rapport de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne étendant à l'Algérie les dispositions de fond de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (nos 6858-7945) ;

Les conclusions du rapport de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne portant restriction à la prorogation résultant de l'extension à l'Algérie de la loi n° 48-2009 du 31 décembre 1948 concernant certains locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (nos 7131-7946) ;

Les conclusions du rapport de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne abaissant d'un degré à titre provisoire et au maximum jusqu'au 31 décembre 1949, le degré minimum des vins de coupage destinés à la consommation locale (nos 7327-7947).

3° *Suivant la distribution de l'avis.*

Le projet de loi créant auprès du conservatoire national des arts et métiers le laboratoire normal de France (nos 5835-7939) ;

Les propositions de loi : 1° de M. Thiriet portant modification de l'article 5 de la loi n° 48-465 du 21 mars 1948, instituant une caisse autonome de la reconstruction ; 2° de M. Crouzier portant modification de l'article 5 de la loi du 21 mars 1948, instituant une caisse autonome de la reconstruction (nos 5747-5966-7936) ;

Le projet de loi autorisant la concession de la construction et de l'exploitation des ouvrages destinés à l'utilisation des forces hydrauliques du Rhin et à la réalisation du grand canal d'Alsace (nos 6483-7940).

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Genest a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7363) de M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures de sauvegarde de l'industrie horlogère française sérieusement menacée par la crise économique et le rétrécissement de ses débouchés, et à prendre toutes dispositions pour encourager le développement et la prospérité de cette production.

M. Duforest a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7475) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention franco-sarroise en matière de propriété industrielle du 15 décembre 1948.

M. Marcel Cartier a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7593) tendant à la ratification du décret n° 49-654 du 24 mai 1949 portant refonte du tarif des droits de douane d'exportation.

AGRICULTURE

M. Pouyet a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8011) de M. Pouyet tendant à modifier l'article 42 *bis* de la loi du 13 avril 1946, portant statut du fermage et du métayage.

FINANCES

M. Ramette a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7885) de M. Mouton et plusieurs de ses collègues tendant à servir des allocations de chômage, sur les crédits affectés au chapitre 401 du budget du travail aux ouvriers des chantiers et ateliers de Provence, à Port-de-Bouc, pendant la durée de fermeture de ces ateliers par suite du lock-out patronal.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7995) de M. Ramarony tendant à inviter le Gouvernement à dégrever d'office les cotes d'impôt foncier (part du département et de la commune) du contribuable dont les cotes de taxe proportionnelle ne dépassent pas 27.000 francs.

M. Dagain a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 7205) de M. Barthélémy et plusieurs de ses collègues tendant à créer, sous forme de principalat, un avancement d'échelon pour les facteurs, chargeurs, manutentionnaires et plantons des P.T.T., en vue de maintenir un parallèisme de carrière entre les personnels similaires de diverses administrations (renvoyée pour le fond à la commission des moyens de communications et du tourisme).

M. Ramette a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 7869) de M. Coudray et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 15 de la loi du 22 mai 1946 portant généralisation de la sécurité sociale (renvoyée pour le fond à la commission du travail et de la sécurité sociale).

M. Abelin a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 7894) de M. Robert Schmidt et plusieurs de ses collègues tendant à rendre la liberté de vente de l'essence au 1er octobre 1949 (renvoyée pour le fond à la commission de la production industrielle).

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 7895) de Mlle Weber et plusieurs de ses collègues, tendant à titulariser dans leur emploi les mutilés de guerre 1939-1945 qui sont agents ou employés auxiliaires ou contractuels dans une administration ou un établissement de l'Etat (renvoyée pour le fond à la commission de l'intérieur).

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 7904) de M. Le Coutaller et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter ou à modifier les articles 36, 58 et 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée pour le fond à la commission des pensions).

M. Pleven a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 7932) de M. Vourc'h et plusieurs de ses collègues, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à compléter l'article 8 (§ 1er) de la loi du 12 avril 1941 relative au régime des pensions des marins de commerce (renvoyée pour le fond à la commission de la marine marchande et des pêches).

M. Gaillard a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 7942) relatif aux entreprises de crédit différé (renvoyé pour le fond à la commission de la justice et de législation).

INTÉRIEUR

M. Fagon a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7895) de Mlle Weber et plusieurs de ses collègues tendant à titulariser dans leur emploi les mutilés de guerre 1939-1945 qui sont agents ou employés auxiliaires ou contractuels dans une administration ou un établissement de l'Etat.

SUFFRAGE UNIVERSEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mme Peyroles a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 7417) de M. Barrachin tendant à modifier l'article 82 du règlement de l'Assemblée nationale.

M. Desson a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7916) de M. Barrachin et plusieurs de ses collègues tendant à l'installation à la salle des séances d'un système de votation électrique.

Mme Peyroles a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 7980) de M. Triboulet tendant à modifier l'article 48 (alinéa 2) du règlement de l'Assemblée nationale.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

M. Fayet a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7260) de M. Charles Serre tendant à l'abrogation de l'article 52 du livre II du code du travail (interdiction aux établissements industriels d'employer les jours fériés les mineurs de moins de dix-huit ans et les femmes).

M. Amiot a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7276) de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues tendant à assurer au jeune homme libéré du service militaire la continuité de son contrat de travail.

Mlle prevert a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 7395) de MM. Christiaens et Paul Theetten tendant à la création d'un contingent spécial de croix de chevalier de la Légion d'honneur en faveur des médaillés d'honneur du travail sexagénaires.

M. Gabriel Paul a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7409) de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues tendant à assimiler certaines villes sinistrées aux villes de plus de 5.000 habitants pour l'application de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Mme Claeys a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 7467) de Mme Schell et plusieurs de ses collègues tendant à étendre le bénéfice de l'allocation maternité à toute femme salariée ou conjointe de salariés assujettis aux assurances sociales et ayant satisfait aux conditions requises par la loi sur l'acquisition de la nationalité française dès la naissance de l'enfant.

M. Bouxom a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7511) de Mme Claeys et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à abroger la circulaire ministérielle du 22 avril 1949 relative aux caisses d'allocations familiales.

M. Renard a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7514) de M. Renard et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile.

M. Gazier a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7541) de M. Gazier tendant à compléter l'article 107 du livre Ier du code du travail.

M. Segelle a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7542) de M. Segelle tendant à inviter le Gouvernement à activer l'examen des dossiers constitués en vue d'obtenir l'allocation temporaire aux vieux.

M. Besset a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7549) tendant à modifier la loi du 13 mars 1937 ayant pour objet l'organisation de l'industrie du taxi.

Mme Denise Bastide a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 7555) de Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à maintenir dans les locaux actuels le centre d'apprentissage féminin de Puteaux.

M. Gazier a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7622) de M. Renard et plusieurs de ses collègues concernant le financement des œuvres sociales des comités d'entreprise.

M. Viatte a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7628) de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'ordonnance du 4 octobre 1945 concernant le contrôle et le contentieux de la sécurité sociale.

M. Besset a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7719) de M. Brunet et plusieurs de ses collègues tendant à compléter la loi du 30 octobre 1946 concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Mme Claeys a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 7723) de M. Paumier et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 182 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 et permettant aux invalides de guerre de bénéficier du taux d'invalidité militaire pour être exonérés du payement des cotisations aux allocations familiales.

M. Segelle a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7730) de M. Segelle et plusieurs de ses collègues tendant à améliorer la gestion des régimes de retraites prévus par la loi du 17 janvier 1948, instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées.

M. Segelle a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7731) de M. Jean Masson et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à apporter certaines modifications au régime des prestations familiales des travailleurs indépendants.

M. Duquesne a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7751) de M. Duquesne et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 10 août 1946 relativement à l'indemnisation des congés payés pour les soldats libérés et pour les jeunes travailleurs.

Mme Denise Bastide a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 7831) de Mme Denise Bastide tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles afin que la journée fériée du 14 juillet soit payée à tous les travailleurs.

M. Musmeaux a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7858) de M. Dufour tendant à inviter le Gouvernement à permettre aux travailleurs bénéficiaires des congés payés d'avoir accès à tous les trains de voyageurs, quelle que soit la date de départ.

M. Musmeaux a été nommé rapporteur pour avis de l'avis (n° 7860) du Conseil de la République sur le projet de loi relatif à la réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation et à la protection des secrets de la défense nationale (renvoyé pour le fond à la commission de la défense nationale).

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 26 JUILLET 1949

(Application des articles 94 à 97 du règlement.)

« *Art. 94.* — . . . . . »

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« *Art. 97. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

Fonction publique et réforme administrative.

11365. — 26 juillet 1949. — **M. Pierre Meunier** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative)** que le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires dispose, en son article 28 que « les commissions administratives paritaires se réunissent sur convocation de leur président ou à la demande écrite du tiers de leurs membres titulaires » et, en son article 29, que « les commissions administratives paritaires sont saisies par leur président ou par l'un de leurs membres de toute question entrant dans leur compétence ». Il demande, lorsque par exemple, tous les représentants du personnel, soit la moitié des membres titulaires, saisissent régulièrement le président d'une commission administrative paritaire de leur désir de voir réunir celle-ci pour traiter d'un cas déterminé: 1° dans quel délai le président, directeur de l'administration générale et du personnel d'un ministère, est tenu de faire droit à la demande présentée en convoquant la commission; 2° si le fait de ne donner aucune suite, ni aucune réponse à une demande présentée en février, renouvelée avec insistance en juin, par les représentants du personnel, notamment lorsque l'avis de la commission administrative paritaire, statuant en conseil de discipline, est requis pour l'application de textes réglementaires (décret n° 46-203 du 16 février 1946 et décret n° 46-2438 du 6 novembre 1946), ne peut être considéré comme un moyen dilatoire de l'administration tendant à frustrer du bénéfice des dispositions de ces décrets les fonctionnaires sollicitant la revision de leur situation administrative en application des textes précités; 3° en cas de carence persistante et systématique du président, quelle procédure doit être employée pour assurer l'application correcte et impartiale des dispositions réglementaires.

11366. — 26 juillet 1949. — **M. Jean-Paul Palewski** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative)** que les retraités, tant de l'Etat que des collectivités locales, perçoivent le règlement des sommes qui leur sont dues suivant des systèmes totalement différents; que par exemple un retraité de la douane habitant Saclas (Seine-et-Oise) n'a aucune formalité à accomplir pour toucher sa pension qui est automatiquement versée par la payerie générale à son compte chèque postal, ce service l'informant que le virement a été fait sans qu'il ait eu à fournir quoique ce soit; qu'un autre retraité du métro, service concédé de la ville de Paris, touche chez le percepteur à Etampes; d'autres retraités instituteurs touchent à la poste, etc., et aussi les assurés retraités ouvrière et paysanne qui n'ont qu'à fournir un certificat de vie établi sur papier libre; qu'un retraité de la ville de Paris (laboratoire d'hygiène) doit fournir au trésorier-payeur général de Seine-et-Oise un certificat de vie établi sur timbre pour payement de sa pension qui est versée à un compte de chèque postal, ce qui est très onéreux; qu'il y aurait donc lieu d'unifier les méthodes de réglements des retraités. Il lui demande qu'elles dispositions il compte prendre à cet égard.

INFORMATION

11367. — 26 juillet 1949. — **M. Jean Deshors** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information)**: 1° si le ministère de l'information a, ou a eu pouvoir de décider lui-même, sans décision judiciaire préalable, qu'un liquidateur serait nommé à une entreprise de presse créée depuis la Libération; dans l'affirmative, en vertu de quels textes légaux; 2° si le ministère de l'information a, ou a eu pouvoir de décider que la dévolution des biens de cette entreprise de presse créée après la Libération serait faite d'accord avec le ministère de l'information; dans l'affirmative, en vertu de quels textes légaux.

11368. — 26 juillet 1949. — **M. Jean Deshors** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information)**: 1° si, depuis la Libération, la délégation ministérielle a été donnée aux fonctionnaires de son département ayant qualité de directeur de la presse; 2° à quelles dates et par quels textes, avec référence de la publication au *Journal officiel*; 3° dans l'affirmative, quels pouvoirs ont été conférés à ces directeurs de ministère.

11369. — 26 juillet 1949. — **M. Jean Deshors** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information)** que l'article 13 (reconduit) de l'ordonnance du 30 septembre 1944 l'autorise à fixer les conditions d'attribution du contingent de papier affecté aux journaux et périodiques; et lui demande, en cas de transformation dans la forme de l'exploitation d'un journal (création ou modification de société) quel contrôle exercent ses services quant à cette attribution ou s'ils n'en exercent aucun, le contrôle sur la modification survenue étant superflu du fait que l'attribution du contingent de papier-presse suit le titre et que le contrôle antérieur continue à se faire par les déclarations obligatoires du tirage quotidien ou périodique du titre.

AGRICULTURE

11370. — 26 juillet 1949. — **M. Pierre Grouès** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de préciser, vu l'importance des dégâts causés aux récoltes dans l'Est de la France par les souris et les mulots: 1° les dispositions qu'il compte prendre pour permettre aux agriculteurs de faire valablement constater les dégâts qu'occasionne ce véritable fléau; 2° les moyens qu'il entend mettre à la disposition des agriculteurs pour combattre ces rongeurs, lesquels risquent de compromettre gravement les semailles d'automne.

EDUCATION NATIONALE

11371. — 26 juillet 1949. — **M. Philippe Farine** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale**: 1° quels sont les textes qui régissent le conseil supérieur de l'éducation nationale; 2° quelles sont ses attributions; 3° quelle est sa composition actuelle.

11372. — 26 juillet 1949. — **M. Philippe Farine** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale**: 1° quel est le nombre de professeurs ou d'instituteurs détachés dans des services autres que l'enseignement; 2° quelle est la date de leur détachement; 3° dans quelles fonctions ils ont été détachés.

11373. — 26 juillet 1949. — **M. Philippe Farine** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale**: 1° quel est le montant total des sommes recueillies au cours des collectes effectuées pendant la « quinzaine de l'école laïque » et la journée dite de « l'Ecole républicaine »; 2° quelle a été l'affectation de ces sommes; 3° par qui ces fonds ont été recueillis et distribués.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

11374. — 26 juillet 1949. — **M. Jean-Marie Bouvier O'Cottereau** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que l'article 8 de la loi 48-1973 du 31 décembre 1948 institue, en addition aux recettes, la perception d'un décime et demi sur tous les impôts, droits et taxes perçus au profit de l'Etat, autres que les impôts directs et les taxes sur le chiffre d'affaires; et demande comment doit être calculée la réduction du maximum déductible pour les droits de mutations par décès, c'est-à-dire si on doit appliquer la majoration avant la réduction du maximum déductible, ou après.

11375. — 26 juillet 1949. — **Mme Germaine Degrond** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que l'ordonnance n° 45-1421 du 28 juin 1945 portant constitution du fonds national de l'habitat comporte en son article 10 la disposition suivante: « le fonds national de l'habitat est constitué au moyen de versements faits par les propriétaires d'immeubles en application des articles 11 et 12 ci-dessous; que les articles 11 et 12 stipulent: article 11: « les propriétaires d'immeubles visés à l'article 3 (immeubles soumis à la réglementation de la loi du 1er avril 1926) verseront: *a*) s'ils sont personnes physiques, 5 p. 100 du montant majoré des loyers et des charges; *b*) s'ils sont personnes morales, 10 p. 100 de ce même montant ». Article 12: « les propriétaires d'immeubles visés à l'article 4 ci-dessus (loyers soumis à la loi du 26 février 1941): *a*) s'ils sont personnes physiques, 2,50 p. 100 du montant majoré des loyers; *b*) s'ils sont personnes morales, 5 p. 100 de ce même loyer ». Il ressort de ce qui précède, et sans contestation possible, que, seuls, les loyers majorés sont soumis à la taxe de l'habitat. Or, l'administration de l'enregistrement qui est chargée du recouvrement de cette taxe, émet la prétention, et taxe en conséquence, tous les loyers sans exception, y compris les loyers non majorés. Cette façon de procéder paraît inadmissible car contraire au texte de la loi qui est formel et ne prête à aucune interprétation. Ces errements sont d'autant plus regrettables que dans le cas de loyers non majorés la question se pose de savoir quel est le montant de la taxe à percevoir soit 5 p. 100 ou 10 p. 100, soit 2,50 p. 100 ou 5 p. 100, cette taxation prêtant à l'arbitraire. Elle lui demande de donner des précisions à ce sujet et quelles mesures il compte prendre pour faire cesser cet arbitraire et restituer à leur ayants droit les taxes indûment perçues.

11376. — 26 juillet 1949. — **M. Maurice Schumann** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'un industriel, exploitant un tissage, a formé avec ses trois enfants majeurs une société à responsabilité limitée dans les conditions prévues par l'article 7 *ter* du code général des impôts directs, modifié par l'article 2 de la loi du 13 mai 1948; que la société a été définitivement constituée le 21 septembre 1948 mais il a été prévu dans l'acte que la société reprendrait « à son compte toutes les opérations actives et passives de l'entreprise à compter du 1er janvier 1948 », ce qui comportait, notamment, l'obligation d'exécuter à compter de cette date toutes conventions relatives à l'exploitation et de payer tous les impôts; que cette clause a été ainsi prévue pour éviter un inventaire qui aurait obligé l'usine à interrompre son travail et sa vente pendant plusieurs jours à un moment inopportun; que cependant, pour prévenir toutes difficultés ultérieures, le chef de l'entreprise a pris soin, préalablement à l'établissements des statuts, de consulter verbalement l'inspecteur des contributions directes du lieu du siège sur le point de savoir si la rétroactivité des opérations sociales serait admise; sur la réponse affirmative de ce fonctionnaire, il n'a pas été établi d'inventaire; qu'un exemplaire des statuts fut remis à l'inspecteur dans les dix jours qui ont suivi la publication de la société; il lui signale qu'actuellement, l'administration, invoquant les dispositions de l'article 26 du code général des impôts directs, refuse d'admettre la rétroactivité de la société et exige une déclaration personnelle de l'ancien exploitant pour les opérations effectuées du 1er janvier au 20 septembre 1948. Il lui demande si cette exigence de l'administration n'est pas contraire à l'esprit de la loi du 13 mai 1949 qui, en prévoyant la formation de sociétés de famille, a reporté l'imposition des plus-values à la cession ou à la cessation de l'entreprise, ce qui implique la volonté de ne pas considérer la transformation de l'entreprise en société comme une cession tombant sous le coup de l'article 26 du code; qu'au surplus cette manière de voir paraît conforme à la réponse faite le 31 décembre 1948 à la question écrite n° 8302; et en toute hypothèse, même si les dispositions de l'article 26 étaient applicables, s'il ne pourrait pas être admis, conformément à la doctrine qui se dégage d'un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 8 juillet 1932 (R. O. C. D. 1932, page 133, 1re colonne R. O. 5.877) que la fraction de bénéfices réalisée du 1er janvier au 20 septembre 1948 n'est pas imposable à l'impôt industriel qui, en fait, n'en a pas eu la disposition par suite de l'effet rétroactif.

11377. — 26 juillet 1949. — **M. Paul Bastid** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques** pour quelles raisons les crins bruts et en bottes ont été exclus de l'arrêté n° 20.318 (*Bulletin officiel des services des prix* du 1er juillet 1949.)

INTERIEUR

11378. — 26 juillet 1949. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de l'intérieur** ce qu'il advient du matériel mis à la disposition des comités de libération lorsque ce matériel avait été acquis par le budget départemental ou sur les crédits du ministère de l'intérieur, et si ce matériel fait retour au département, puisque l'article 63 de la loi du 10 août 1871 le place sous le contrôle de la commission départementale, ou s'il a été abandonné aux C. D. L. et dans quelles conditions cet abandon aurait eu lieu.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

11379. — 26 juillet 1949. — **M. Maurice Schuman** attire l'attention de **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** sur l'interprétation de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 qui édicte à l'article 25 que « l'in-

demnité de reconstitution des stocks affectés à un usage industriel, commercial ou artisanal, est acquise aux sinistrés dans la limite des quantités nécessaires au fonctionnement pendant trois mois de l'entreprise reconstituée, sauf dérogation par nature d'entreprises qui seront fixées par décret ». Il lui signale que ce texte signifie clairement que lorsque l'entreprise aura retrouvé son activité d'avant le sinistre, si ses stocks ont été détruits, elle a droit, pour le moins, à la reconstitution d'un stock égal à trois mois de marche normale, sauf s'il est prouvé qu'elle se trouve dans une catégorie dont les stocks doivent être obligatoirement supérieurs à trois mois; or, les articles 178 et 179 de la circulaire du 10 janvier 1947, et l'interprétation subséquente de l'administration vont à l'encontre de toute la doctrine des stocks bilantiels, et des critères généralement admis par le ministère des finances. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer l'application de l'article 25 de la loi du 28 octobre 1946 dans sa lettre et dans son esprit.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

11380. — 26 juillet 1949. — **M. Armand de Baudry d'Asson** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale:** 1°) les titres et les références professionnels exigés pour la nomination des dentistes conseil des caisses de sécurité sociale; 2°) le rôle exact de ces dentistes conseil; 3°) leur nombre total en France; 4°) le traitement de base, les avantages divers et les indemnités de tous ordres (frais de déplacement, etc...) des dentistes de la même catégorie que celui de la caisse de Nantes, habitant à Challans (Vendée); 5°) le nombre des consultations données par le dentiste conseil de Challans en 1948; 6°) s'il est exact que l'incidence du récent décret sur les primes de vacances serait de l'ordre de 1 milliard en ce qui concerne le personnel de la sécurité sociale.

11381. — 26 juillet 1949. — **M. Pierre Grouès** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale,** vu les retards apportés dans le versement des allocations aux vieux travailleurs, quelles mesures il compte prendre pour permettre aux vieux travailleurs de toucher leur allocation trimestrielle, non pas quinze jours après le trimestre échu, mais aussitôt que possible.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

11382. — 26 juillet 1949. — **M. Marc Scherer** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:** 1° quel est le montant des crédits affectés pendant le premier et le deuxième semestre 1949, au titre du plan de relèvement européen, à l'importation de traverses; 2° combien de traverses ont déjà été achetées ou ont fait l'objet de marchés; 3° dans quels pays ces marchés ont été conclus et à quels prix respectivement dans chaque pays d'origine; 4° quel a été ou quel sera, pour chacun des marchés conclus, le prix de revient de ces traverses rendues dans un port français; 5° quelles raisons ont déterminé la Société nationale des chemins de fer français à procéder à ces achats par le truchement d'une mission d'achat au lieu de recourir à une adjudication publique en France.

Erratum

au compte rendu in extenso de la 3e séance du 22 juillet 1949.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Page 5081, 2e colonne:

Au lieu de: « 10794. — M. Auguste Touchard rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale... »,

Lire: « 10794. — M. Auguste Tourtaud rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale... ».

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

3e séance du mardi 26 juillet 1949.

SCRUTIN (N° 1868)

Sur la motion de M. Malleret-Joinville avant la ratification du pacte de l'Atlantique.

Nombre des votants..... **585**
Majorité absolue..... **293**

Pour l'adoption..... **182**
Contre **403**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Airoldi.
Alliot.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Baillanger (Robert), Seine-et-Oise.
Baret.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy (Gironde).
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Gallicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Houphouet-Boigny.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Llante.
Lozeray.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roc'.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger) Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zuninc.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Abnne.
Alfonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné Maurice).
Bentaieb.
Ben Tounes.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Bouxom.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Gilbert) Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel) Drôme.
Castellani.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques) Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Barou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.

Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Godin.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Haibout.
Hénaut.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Husse.
Hutin-Desgrées.
Ihue.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Gueye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Marcellin.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Monte (Pierre).
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Ninine.
Nisse.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Germaine Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond Laurent.
Recy (de).
Reeb.
Regaudie.
Relle-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Rousseau.
Saïd Mohamed Cheikh.
Sauder.
Schaff
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Serre
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thora.
Tinguy (de).
Toublanc.
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Vendroux.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Villard.
Violette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Aku.
Apithy.
Aubame.
Aujoulat.
Boulet (Paul).
Condat-Mahaman.
Guissou (Henri).
Laribi
Mamba Sano.
Martine.
Nazi Boni.
Ouedraogo Mamadou.
Saravane Lambert.
Senghor.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Boukadoum.
Derdour.
Giacobbi.
Khider.
Lamine Debaghine.
Lécrivain-Servoz.
Mezerna.

Ne peuvent prendre part au vote:

MM.
Rabemananjara.
Raseta.
Rovoahangy.

Excusés ou absents par congé:

MM
Aragon (d').
Bonnet.
Chevigné (de).
Cousion.
Masson (Jean), Haute-Marne
Mendès-France.
Naegelen (Marcel).
Pierre-Grouès.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Tinaud (Jean-Louis).

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Robert Prigent, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 603
Majorité absolue..... 302
Pour l'adoption..... 183
Contre 420

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 1869)

Sur l'article unique du projet de loi tendant à la ratification du pacte de l'Atlantique.

Nombre des votants..... 588
Majorité absolue..... 295
Pour l'adoption..... 399
Contre 189

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abelin.
Ahnne.
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier
Anxionnaz.
Archidice.
Arnal
Asseray.
Auban.
Aubry
Audegui.
Augarde.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Bayiet.
Bayrou.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Bouhey (Jean).
Bour
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Bouxom.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Castellani.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charlet (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chaulard.
Chaze
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin
Colin
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre
Defos du Rau.
Degoutte
Mme Degrond.
Deixonne
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Deveny.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier
Dominjon.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux
Dusseaulx.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.

Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Godin.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Hénault.
Hennequelle.
Horma Ould Babana.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuc.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Gérard).
Jugias.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvet.
Lucas.
Charles Lussy.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Marcellin.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monjaret.
Mont.
Montell (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Ninine.
Nisse.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Germaine Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond Laurent.
Recy (de).
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Rousseau.
Said Mohamed Cheick.
Sauder.
Schaff.
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Serre.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Soubet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Tinguy (de).
Toublanc.
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Vendroux.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Villard.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon.

Ont voté contre:

MM.
Airoldi.
Alliot.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Bailanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Boukadoum.
Boulet (Paul).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Carlier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Douala.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dulour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy (Gironde).
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genêst.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Houphouet-Boigny.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Mallergt).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Khider.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamine Debaghine.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Lécrivain-Servoz.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Lante.
Lozeray.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mezerna.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pou.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reynaud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Aku.
Apithy.
Aubame.
Aujoulat.
Condat-Mahamam.
Guissou (Henri).
Laribi.
Mabrut.
Mamba Sano.
Martine.
Monin.
Nazi Boni.
Ouedraogo Mamadou.
Saravane Lambert.
Senghor.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Aumeran.
Ben Tounes.
Derdour.

Ne peuvent prendre part au vote:

MM.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Aragon (d').
Bonnet.
Chevigné (de).
Couston.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Mendès-France.
Naegelen (Marcel).
Pierre-Grouès.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Tinaud (Jean-Louis).

N'ont pas pris part au vote:

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Robert Prigent, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 585
Majorité absolue..... 293

Pour l'adoption..... 398
Contre 187

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 1870)

Sur l'amendement de M. Michelet du pacte de l'Atlantique.

Nombre des votants..... 385
Majorité absolue..... 193

Pour l'adoption..... 55
Contre 330

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
André (Pierre).
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Barrachin.
Bayrou.
Bergasse.
Bougrain.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Capitant (René).
Castellani.
Chaban-Delmas.
Chevallier (Jacques), Alger
Christiaens.
Clostermann.
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Dusseaulx
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud
Geoffre (de).
Giacobbi
Godin.
Henault.
July.
Kauffmann.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lespès.
Liquard.
Livry-Level.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Marin (Louis).
Michelet.
Mondon.
Monteil (André), Finistère.
Moynet.
Palewski.
Peytel.
Quilici.
Raulin-Laboureur (de).
Roulon.
Rousseau.
Schauffler (Charles).
Terrenoire.
Theetten.
Triboulet.
Vendroux.
Wolff

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ahnne.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaieb.
Ben Tounes.
Béranger (André).
Bergeret.
Bessac.
Béziolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Burlot.
Buron
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chamant.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Louis), Indre
Chevallier (Pierre), Loiret.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Dagain.
Damas.
Daron
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte
Mme Degrond.
Deixonne
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Dutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gau.
Gavini
Gay (Francisque).
Gazier.
Gernez.
Gervolino
Gorse
Cosset
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud
Guérin (Maurice), Rhône
Guesdon
Guilbert.
Guillan (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henneguelle.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Jouve (Géraud).
Juglas
Jules-Julien, Rhône
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Laile.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max), Somme
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Marcellin.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monjaret.
Mont.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi
Orvoen.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Recy (de).
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renoure.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Sauder.
Schaff.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Serre.
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Tinguy (de).
Toublanc.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Villard.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Airoldi.
Aku.
Alliot.
Anxionnaz.
Apithy.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Auguet.
Aujoulat.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Paul Bastid.
Mme Bastide (Denise), Loire
Baudry d'Asson (de).
Bégouin.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Boukadoum.
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chastellain.
Chausson.
Cherrier.
Citerne
Mme Claeys.
Clemenceau (Michel).
Cognot.
Coniat-Mahaman.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat
Mme Darras.
Dassonville.
Denais (Joseph).
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Derdour
Desjardins.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Garet.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guissou (Henri).
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Horma Ould Babana.
Houphouet-Boigny.

Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Joubert.
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Khider.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamine Debaghine.
Lamps.
Laniel (Joseph).
Lareppe.
Laribi.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Llante.
Lozeray.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Martine.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mezerna.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Monin.
Montagnier.
Montel (Pierre).
Montillot.
Môquet.
Mora.
Morand.
Moustier (de).
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mutter (André).
Mme Nautré.
Nazi Boni.
Mme Nedelec.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Ouedraogo Mamadou.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saïd Mohamed Cheikh.
Saravane Lambert.
Savard.
Mme Schell.
Senghor.
Servin.
Sesmaisons (de).
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Ne peuvent prendre part au vote:

MM.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Aragon (d').
Bonnet.
Chevigné (de).
Couston.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Mendès-France.
Naegelen (Marcel).
Pierre-Grouès.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Tinaud (Jean-Louis).

N'ont pas pris part au vote:

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Robert Prigent, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 414
Majorité absolue..... 208

Pour l'adoption..... 66
Contre 348

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ordre du jour du mercredi 27 juillet 1949.

A vingt et une heure. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi fixant les modalités de la prise en charge par l'Etat de l'exécution des tâches de répartition des produits industriels; II du projet de loi portant modification à la loi n° 48-1991 du 31 décembre 1948 portant financement des services assurant la répartition des matières premières et produits industriels. (Nos 7127-7898-7528-7737-7967. — M. Mauroux, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi (collectif d'ordonnancement) portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948; 2° ratification de décrets. (Nos 6790-7175. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

3. — Discussion en deuxième lecture du projet relatif à la réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviations et à la protection des secrets de la défense nationale. (Nos 7860-8025. — M. Pierre-Henri Teitgen, rapporteur.)

4. — Discussion d'urgence en deuxième lecture de la proposition de loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles peut être levée l'immunité d'un député, d'un conseiller de la République ou d'un conseiller de l'Union française. Nos 7897-7976. — M. Yacine Diallo, rapporteur.)

5. — Discussion d'urgence en deuxième lecture de la proposition de loi relative à la construction d'un pipe-line entre la Basse-Seine et la région parisienne et à la création d'une « Société des transports pétroliers par pipe-line ». (Nos 8005-8018. — M. Peytel, rapporteur.)

6. — Discussion d'urgence en deuxième lecture du projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer des dispositions de la loi du 10 août 1871 relatives aux circonscriptions électorales, aux conditions et au mode d'élection des conseillers généraux et portant sectionnement des quatre départements et cantons. (No 7999.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant répartition des abattements globaux opérés sur le budget annexe de la radiodiffusion française par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. (Nos 7997-8032. — M. Charles Barangé, rapporteur général; rapporteur spécial: M. Taillade.)

8. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier les articles 8 et 47 de la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de l'électricité et du gaz. (Nos 7606-7703. — M. Louvel, rapporteur.)

9. — Eventuellement discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928 et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme.

10. — Discussion d'urgence, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes. (No 8038.)

11. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers. (No 8030.)

12. — Eventuellement discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant aménagements de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires.

13. — Eventuellement discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant aménagements d'ordre fiscal.

14. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. (Nos 6270-8020. — M. Octave Amiot, rapporteur.)

15. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à permettre aux salariés membres d'un conseil général ou d'un conseil municipal de participer aux délibérations de ce conseil et des commissions qui en dépendent. (Nos 7211-7852. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

16. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'article 25 du livre Ier du code du travail. (Nos 7313-7660. — M. Octave Amiot, rapporteur.)

17. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale relative à l'organisation de la sécurité sociale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. (Nos 7725-7959. — M. Ninine, rapporteur.)

18. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi tendant à assurer des ressources stables aux comités d'entreprise. (Nos 7726-7985. — M. Gazier, rapporteur.)

19. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions de la sécurité sociale applicables à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. (Nos 7993-8022. — M. Ninine, rapporteur.)

20. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi tendant à majorer les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail. (Nos 7994-8021. — M. Meck, rapporteur.)

21. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre (Nos 6784-7308-7609. — M. Garet, rapporteur.)

22. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à permettre aux personnes originaires des territoires cédés à la France par le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947 d'acquérir la nationalité française par déclaration. (Nos 7113-7561. — M. Médecin, rapporteur.)

23. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la prorogation des sociétés arrivées à leur terme statutaire qui, par suite de faits de guerre, n'ont pu procéder à cette prorogation. (No 7316-8002. — M. Silvandre, rapporteur.)

24. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la publicité des protêts. (Nos 7704-7913. — M. Chautard, rapporteur.)

25. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1945 portant deuxième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et édictant la restitution aux victimes de ces actes de ceux de leurs biens qui ont fait l'objet d'actes de disposition. (Nos 7804-7958. — M. Mondon, rapporteur.)

26. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à reconnaître la coopération dans le commerce de détail et à organiser son statut (Nos 6786-7562. — M. Marcel Poimbœuf, rapporteur.)

Séance du mercredi 27 juillet 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Castera, jusques et y compris M. Charlot.

Tribunes. — Depuis Mlle Rumeau, jusques et y compris M. Ruffe.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution, le mercredi 27 juillet 1949.

N° 7737. — Avis de M. Finet au nom de la commission de la production industrielle sur le projet de loi fixant les modalités de la prise en charge par l'Etat de l'exécution des tâches de répartition des produits industriels.

N° 7819. — Rapport par M. Mokhtari au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi tendant à faire considérer comme contractée en service toute affection pulmonaire survenant trois mois, au moins, après l'admission dans les cadres du corps enseignant.

N° 7891. — Rapport par M. Cordonnier au nom de la commission de l'intérieur sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire bénéficier les fonctionnaires originaires de l'Afrique du Nord ou des territoires d'outre-mer exerçant dans la métropole des mêmes avantages en matière de congé et de délais de route que les fonctionnaires métropolitains exerçant en Afrique du Nord ou dans les territoires d'outre-mer.

N° 7917. — Rapport par M. Mondon au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de loi tendant à accorder certains avantages à des catégories de fonctionnaires ayant exercé avant la guerre de 1939-1945 dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et ayant quitté ces départements par suite des événements de guerre.

N° 7933. — Proposition de résolution de M. Lisette tendant à inviter le Gouvernement à compléter la législation coopérative en vigueur dans les territoires d'outre-mer, et notamment à y rendre applicables la loi du 7 mai 1917 « ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consommation » et l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 « relative au statut juridique de la coopération agricole » (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 7944 (1). — Rapport par M. Cordonnier au nom de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne concernant l'application à l'Algérie de la loi n° 48-1309 du 25 août 1948 permettant la revision du prix de certains baux.

N° 7945 (1). — Rapport par M. Cordonnier au nom de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne étendant à l'Algérie les dispositions de fond de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

N° 7946 (1). — Rapport par M. Cordonnier au nom de la commission de l'intérieur sur le refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne portant restriction à la prorogation résultant de l'extension à l'Algérie de la loi n° 48-2009 du 31 décembre 1948 concernant certains locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

N° 7970. — Proposition de résolution de M. Mudry tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour favoriser la percée d'un tunnel routier sous le Fréjus afin d'assurer une liaison routière rapide France-Italie (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 7971 (1). — Proposition de loi de M. Arthaud tendant à venir en aide aux agriculteurs sinistrés par l'orage de grêle du 16 juillet, notamment dans les communes de Faucon, Saint-Romain, Puymeras, Roaix et Vaison-la-Romaine (renvoyée à la commission des finances).

N° 7975. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard tendant à supprimer les entreprises dites sociétés de crédits différés (renvoyée à la commission de la justice.)

N° 7989. — Proposition de loi de M. Paumier tendant à modifier et à compléter la loi du 9 mars 1941, validée par l'ordonnance du 7 juillet 1945, concernant le remembrement (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7990. — Proposition de loi de M. Midol tendant à modifier les dispositions de l'article 4, paragraphe 1er de la loi du 28 octobre 1946 et de l'article 21, paragraphe 3, de la même loi portant, dans l'ordre, élévation du plafond de payement des dommages mobiliers en attendant le plan de financement et élévation du taux forfaitaire des réparations mobilières (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 7991. — Proposition de résolution de Mme Marie Lambert tendant à inviter le Gouvernement à mettre immédiatement fin aux importations de chevaux (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8025. — Rapport par M. Pierre-Henri Teitgen au nom de la commission de la défense nationale sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la réorganisation des Sociétés Nationales de Constructions Aéronautiques et de la Société Nationale d'Etudes et de Constructions de Moteurs d'Aviation et à la protection des secrets de la défense nationale.

N° 8030. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers (renvoyé à la commission des finances).

N° 8032. — Rapport fait au nom de la commission des finances sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant répartition des abattements globaux opérés sur le budget annexe de la radiodiffusion française par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (rapporteur spécial, M. Taillade).

N° 8033 (1). — Rapport par M. Ramette au nom de la commission des finances sur les propositions de loi tendant à servir des allocations de chômage, sur les crédits affectés au chapitre 401 du budget du travail, aux ouvriers des chantiers et ateliers de Provence, à Port-de-Bouc, pendant la durée de fermeture de ces ateliers par suite du lock-out patronal.

N° 8035. — Rapport par M. Dominjon au nom de la commission de la justice sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la législation relative aux allocations de logement.

N° 8038. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes (renvoyé à la commission de la famille).

N° 8039. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant modification du tarif de l'impôt progressif sur les jeux dans les casinos.

N° 8045 (1). — Proposition de résolution de M. Camphin tendant à inviter le Gouvernement à ordonner aux Charbonnages de France de payer aux mineurs lock-outés de Courrières une indemnité correspondant à 75 p. 100 de leur salaire (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 8046. — Proposition de loi de M. Viatte tendant à modifier le taux du salaire de base servant à calculer les prestations familiales des travailleurs indépendants (renvoyée à la commission du travail).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.